This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE DE L'AGENAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

TOME CINQUANTIÈME ANNÉE 1923

# Revue de l'Agenais

*Bulletin de la Société Académique d'Agen*

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)
43, Rue Voltaire, 43

1923

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

Digitized by Google

JACQUES CHAUMIÉ

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC611
A1G4-1
v. 50-51

# JACQUES CHAUMIÉ

Une des tristesses de ceux qui vivent longtemps est de voir disparaître de plus jeunes qu'ils ont aimés. Cette douleur n'a été épargnée à aucun de nous. La guerre a, dans tous les cœurs, laissé des regrets poignants.

Jacques Chaumié, dont nous voulons garder le souvenir, est une victime de la guerre. Il fut patriote ardent, orateur, écrivain remarquable. Son action politique, nous n'avons pas à la retracer ici, nous bornant à dire qu'il avait une haute conception de sa charge de député, le respect de ses convictions, de ses engagements. Il vient de disparaître après une longue et douloureuse maladie, qui n'avait pu courber sa volonté, ni amoindrir la force de sa pensée.

Né à Agen en 1877, il fit ses études au Lycée de notre ville ; reçu au concours des Affaires étrangères, il entra dans la carrière diplomatique en 1902. Son père, M. Joseph Chaumié, ayant été appelé au Ministère de l'Instruction Publique, il devint son chef adjoint de cabinet ; il occupa le même poste auprès de lui lorsque, peu après, son père fut désigné comme Garde des Sceaux. De 1906 à 1910, il fut député de l'arrondissement de Marmande. N'ayant pas été réélu, il rentra dans la carrière avec le poste de consul général à Malaga. En Espagne, ses qualités littéraires, son goût pour la belle langue méridionale ensoleillée purent pleinement se satisfaire ; il s'attacha aux auteurs espagnols les plus célèbres, les rechercha, se lia d'amitié avec quelques-uns et forma ce projet, qu'il n'a pu qu'incomplètement réaliser, de traduire leurs œuvres, de nous les faire connaître, de faire cesser ce malentendu qui nous éloignait de la littérature espagnole, autrefois chez nous quasi souveraine, la source de nos plus heureuses



Digitized by Google

inspirations. L'Espagne possède actuellement une élite d'écrivains originaux.

Ces études, ces traductions ont charmé les derniers jours de Jacques Chaumié ; au milieu de ses souffrances il n'a cessé de les poursuivre ; quelques-unes ont été publiées, d'autres restent manuscrites. Ses traductions sont écrites en style clair, précis, élégant ; il s'abstient de tout néologisme ; sa langue, qu'il connaît bien, lui suffit ; le souci de la forme lui est tellement naturel qu'aucun effort ne devint apparent, malgré la très grande diversité des œuvres dont il s'est occupé.

Rentré au Parlement en 1914, il y siégeait lorsque éclata la terrible guerre. Son premier souci fut d'être réintégré dans les cadres de l'armée, une cruelle maladie l'avait rendu indisponible. Après plusieurs tentatives infructueuses auprès de différents Conseils de révision et Commissions de réforme, sur son insistance, il fut admis et incorporé comme soldat de deuxième classe au 130me territorial. En cette qualité, il fit la campagne, sans vouloir éviter aucun danger, aucune fatigue. Il estimait qu'un député doit donner l'exemple. Promu officier en 1915, il prit part aux combats acharnés qui se déroulaient sur le front ; le 25 septembre, en Artois, montant à l'assaut, il reçut une grave blessure au ventre. Cité deux fois à l'ordre de l'armée, nommé Chevalier de la Légion d'honneur, son rôle militaire était terminé. Il devait mourir de son dévouement.

Jacques Chaumié avait autour de lui des sympathies ardentes ; il avait conservé tous les amis de sa jeunesse. Ses luttes politiques ne furent jamais agressives ; il eut toujours le respect de l'opinion de ses adversaires, qui surent apprécier, reconnaître cette attitude. Il nous souvient que pendant la dernière campagne électorale, à Agen, dans une réunion publique, jusque-là houleuse, tourmentée, dès qu'il parut à la tribune, épuisé par la maladie, par l'effort que lui coûtait la parole, le silence se fit immédiatement ; il ne fut pas une seule fois troublé dans l'exposition de son programme.

Le charme de sa conversation était infini ; pas de conteur,

Digitized by Google

plus que lui, plein d'humour, plus séduisant ; il savait nous intéresser, nous retenir sous les ombrages du Grangé, en nous faisant des récits vivants des incidents de couloir, des intrigues compliquées, des ambitions parlementaires, plus tard en nous disant ses angoisses et ses espérances patriotiques. Ses chers vieux ormes ont abrité ses derniers rêves, ses dernières souffrances, ses dernières contemplations de ce pays de Gascogne qu'il aimait, auquel il avait voué sa vie.

Sa mort, survenue le jeudi 30 septembre 1920, causa à tous ses amis une douleur profonde. Laissons la parole à l'un de ses plus intimes, Georges Laboulbène : « Jacques Chaumié, en écrivant ce nom, ma plume tremble d'émotion, et se refuse presque à ajouter que ce nom est désormais celui d'un mort. Nous savions qu'un mal cruel frappait à coups redoublés, depuis de longs mois déjà, notre malheureux ami. Anxieux de nouvelles, nous accueillions avec joie tous les indices d'amélioration dans son état ; notre cœur se serrait lorsque l'on nous apprenait quelque rechute inquiétante ; jamais cependant notre espérance de le voir revenir à la santé ne s'était éteinte..... On sentait que dans ce corps miné par la fièvre, brillait une flamme ardente, et on croyait fermement qu'il guérirait parce qu'il voulait guérir. Hélas ! tout est fini, il a été terrassé après avoir lutté jusqu'à son dernier souffle..... Nous pleurons avec tous ceux qui connurent Jacques Chaumié. »

Dans la séance du lundi 8 novembre, M. Raoul Péret, président de la Chambre des députés, prononça son éloge funèbre : « Jacques Chaumié, député de Lot-et-Garonne, élu pour la première fois en 1906, a succombé après une longue maladie qu'il avait contractée en accomplissant vaillamment son devoir sur le front ; il s'était engagé, alors que sa santé débile l'aurait dispensé de servir, il meurt à 43 ans. Fils du regretté sénateur Chaumié, il était comme son père ardent patriote, et tenait de lui des qualités solides qu'il nous fut donné d'apprécier dans de nombreux rapports et dans des interventions à la tribune, notamment au cours des discus-

Digitized by Google

sions sur la politique étrangère, auxquelles l'avait préparé la carrière diplomatique. C'est avec tristesse que nous voyons disparaître, en pleine maturité, un collègue digne à tous égards de notre estime et de notre amitié. A la douleur de sa famille et de ses concitoyens, nous associons la nôtre. »

⁂

Au cours de sa première législature, dans une circonstance solennelle, Jacques Chaumié affirma ses qualités d'orateur. Le dimanche 10 octobre 1909 avait lieu, à Allemans du Dropt, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Deluns-Montaud. L'homme avait été grand par son intelligence, ses connaissances encyclopédiques, son charme irrésistible. Voici en quels termes le célébrait Monsieur Fallières, Président de la République : « Quel cerveau plus puissamment organisé que celui de Deluns-Montaud ? Quel esprit plus curieux ? Quel savoir plus étendu ? Quelle âme plus haute ? Qui a poussé plus loin que lui le dévouement à la démocratie, dont il était humblement issu et dont il eut toutes les fiertés jalouses et toutes les aspirations généreuses ? »

Jacques Chaumié remplaçait Deluns-Montaud comme représentant de l'arrondissement de Marmande. Le discours qu'il prononça mériterait d'être en entier reproduit, quelques passages en montreront la valeur et les sentiments :

« Un buste enfoui dans la verdure, à l'abri des vieux ormeaux du pays natal, au fond de la place où il a joué tout enfant, où d'autres enfants joueront sous son regard ami, un monument petit, mais un monument de formes heureuses, si harmonieux dans le cadre ancien où il surgit, qu'il en paraît déjà l'ornement familier, c'est l'hommage discret que les amis de Deluns-Montaud voulaient rendre à sa mémoire, et dont le grand talent d'Injalbert a assuré la réalisation parfaite.

Les jeunes hommes d'aujourd'hui connaissent mal l'étendue de nos malheurs.

« Si la France est toujours blessée, elle a depuis longtemps repris sa grande place parmi les nations, et à tout autre peuple que le sien le rayonnement de son génie pourrait faire oublier sa plaie... On avait cru la France morte et voilà que vous la ressuscitez, on avait

Digitized by Google

cru sa voix éteinte, elle allait de nouveau parler au Monde, la Semeuse d'idées. Deluns-Montaud, je ne vous ai connu qu'un soir de votre existence, mais comme il suffisait d'un éclair de vos yeux, d'une caresse de votre voix, pour sentir que vous les aviez vécues de tout votre être, les années ardentes et graves où s'est bâtie la cité libre que nous devons à vos pareils. »

Rappelant la première élection de Deluns Montaud au printemps de 1879, Jacques Chaumié continue :

« Oh ! ce fut vraiment la fête de la jeunesse. Jeunesse de la terre, où les fleurs dont se parait la saison nouvelle étaient le symbole d'un peuple encore meurtri qui se reprend à sourire, jeunesse de ce peuple, jeunesse éternelle du peuple de France dont l'idée tenait toujours, et votre jeunesse, Montaud, insouciante et radieuse, généreuse et vibrante, et si riche de tous les dons qui vous faisaient aimer... Il avait une haute conception de l'exercice de son mandat, il avait le juste mépris du politicien d'arrondissement, absorbé par des besognes mesquines, attentif aux querelles des hameaux, tyrannique et tremblant, faussant par son intervention tracassière et constante la marche des administrations, asservi par l'échange des mêmes faveurs, à la fois à ceux qui les convoitent et au pouvoir qui les dispense. Avec un grand souci de la culture de son esprit et des intérêts généraux qui lui étaient confiés, il fut dans la plus haute acception du mot, représentant de son pays... Et Montaud, ce fut la Gascogne. Nature que le soleil colore et ne dessèche point, ciel lumineux et fin, sous lequel tous les tons gardent leur valeur, rayonnant Midi dont les nuées de l'Océan tempèrent les ardeurs, terre dont l'effort intelligent et patient d'un peuple, fait à son image, a su varier les cultures et multiplier les fruits, plaines somptueuses, aimables vallées, collines aux purs contours, vos paysages les plus discrets ont pour ceux qui les comprennent tant de beautés, et vos beautés les plus étincelantes tant de mesure, que vous gardez à jamais sous le charme ceux que votre éclat dès l'abord a séduit. Elle était dans le cœur de Montaud, toute la saveur de cette terre, et la voix de son peuple dans la musique de son éloquence, revêtant d'une forme attrayante de vigoureuses pensées. Et ceux qui furent honorés de son amitié ne perdront jamais le souvenir de ses entretiens familiers, où se montraient mieux que dans de beaux discours, toute la richesse, la grâce et la hauteur de son esprit.

Cet homme que l'on a souvent accusé de paresse, n'a abandonné qu'avec la vie un labeur auquel le poussait sans relâche la curiosité toujours inassouvie de sa belle intelligence. Une lecture infinie servait sa mémoire alerte, et jamais aussi claire raison ne fut plus élégamment parée. Jamais aussi une âme plus sereine n'accueillit les caprices du sort. Le destin, après avoir tant souri à ses jeunes années, courba son corps avant l'âge, ne lui donna point toute la carrière qu'il méritait, mais son regard indulgent et amusé ne révélait point

Digitized by Google

de rancœur : son ironie n'était point longtemps amère, on peut même dire qu'elle était une forme nuancée de l'enthousiasme, l'expression un peu désenchantée, mais jamais désespérée de sa haine du mal et de l'envie, et par là même de sa foi dans l'impérissable beauté ».

Les qualités les plus précieuses de Deluns-Montaud, Jacques Chaumié les possédait. Il avait le même amour du pays, la même conception du devoir, et ceux qui l'ont connu le retrouvent, pour ainsi dire, dans le portrait qu'il traçait de son éminent ami.

Elu député en 1906, Jacques Chaumié, un des plus jeunes membres de la Chambre, fit partie pendant les quatre années de cette législature du bureau provisoire en qualité de secrétaire d'âge. Les tables du *Journal Officiel* nous apprennent que le jeune représentant intervint sobrement et utilement dans les discussions du budget, des lois intéressant l'agriculture, les colonies, la guerre, les affaires étrangères. Nouveau venu, il prenait la parole avec toute la modestie et la circonspection convenables, mais il disait hautement et clairement qu'elle était son opinion, il n'y eut jamais de sa part ni ambiguité, ni sous-entendu, ni compromission, ni marchandage ; son rôle pendant la législature 1914 à 1919 l'établira. Pendant les premières années de cette législature, il était sur le front ; blessé, il dut s'astreindre à ne s'occuper que de ses devoirs parlementaires. Dans les premiers mois de 1917, le Ministère Ribot venait d'être constitué avec tous les dosages accoutumés. Chaumié estimant que seul le souci de la défense nationale devait intervenir dans la formation des ministères, devançant la célèbre formule : « je fais la guerre », qui devait nous donner la victoire, crut qu'il était de son devoir d'interpeller. A ce moment l'Amérique venait de se déclarer pour nous, la Russie venait de faire sa révolution ; nous espérions que comme chez nous, en 1792, chez elle la liberté déterminerait une exaltation du patriotisme, que la victoire deviendrait plus prochaine. Hélas ! il n'en fut pas ainsi. Jacques Chaumié

Digitized by Google

avait dans le cœur, dans l'âme la volonté du salut ; avec l'éloquence la plus haute, en possession de tous ses moyens, avec l'autorité du devoir accompli, il termina ainsi son discours :

« Je salue sur ces bans, Messieurs du Gouvernement, de grands services passés et d'heureuses promesses d'avenir ; mais, parce que je souhaite ardemment que vous dirigiez d'une main ferme, et avec une autorité indiscutée les affaires de ce pays, je voudrais, je l'attends de vos déclarations, voir complètement dissiper dans l'atmosphère où s'est élaborée cette combinaison, je ne sais trop quels souvenirs d'habiletés périmées. Et à quel moment, Messieurs, a-t-on recours, pour donner un Gouvernement à la France, à des formules vieillies ? Qui ne sent ici la suprême grandeur de l'heure ? Au milieu des ruines et des tombes, le monde entier a frissonné d'un grand frémissement de jeunesse et de vie ; au dessus des fumées des obus, le ciel s'éclaire d'une lueur d'aurore. La guerre où nous sommes dressés contre l'agression des puissances de nuit, porte en elle plus que jamais, aux yeux fermés à la lumière, tout son sens et sa justification. Il semble que l'âme des peuples s'exhale du souffle des morts.

Par de là l'Océan, le cœur du nouveau monde bat à l'unisson de notre cœur, et reprenant avec la forme calme et fière que donne la conscience du droit, le mot débordant de tendresse humaine du poète antique, une grande voix a proclamé au nom du peuple d'Amérique, que rien de ce qui intéressait les hommes ne saurait lui être étranger.

Et la Russie, Messieurs ! dès les premiers jours de l'alliance, la France la saluait avec une allégresse ardente et tendre, nous savions bien que l'élan de nos cœurs ne nous égarait pas. Non ! ce n'était point une froide association d'intérêts qui unissait les deux peuples, et quand je lis, jour à jour, dans les nouvelles de Russie, les pages les plus émouvantes de notre Histoire, je sens plus que jamais la terrible grandeur des devoirs qu'assument ceux qui, à un titre quelconque, parlent au nom de la France, de la France émancipatrice, de la France héroïque aussi, plus radieuse que jamais dans les obscures souffrances de cette guerre tapie. Puis lorsque je descends de ces hauteurs et que je tombe au niveau des combinaisons menues et des dosages ministériels, mon regard, encore ébloui par la clarté des cimes, cherche sur le chemin banal, trop de fois parcouru, la flamme qui devait nous guider. »

Le 12 octobre de la même année, Jacques Chaumié prit la parole dans la discussion de l'interpellation de M. Georges Leygues sur le personnel et l'action diplomatique. Les années qu'il avait passées dans la carrière consulaire, les observations qu'il y avait faites lui rendaient le projet familier. Il pro-

Digitized by Google

nonça à cette occasion un grand discours parlementaire qui donne la mesure de son talent mûri par l'expérience, de la souplesse et de la correction de son langage, du rôle que l'avenir lui réservait. Sa critique embrasse, avec un raisonnement serré, les réformes, toutes les réformes nécessaires dans les carrières diplomatique et consulaire ; il n'a pas de jugement sévère sur les erreurs du passé, mais il indique l'action que doivent avoir dorénavant les représentants de la France pour rendre le maximum de services, non seulement au point de vue diplomatique, mais aussi aux points de vue intellectuel, artistique, commercial, colonial, politique et social. Relisons quelques fragments de son discours :

« J'ai appartenu, je me sens attaché encore par bien des liens, à la carrière dont je viens apporter la critique, mais ces liens même, ces souvenirs rendent plus impérieux le devoir que je remplis. C'est au nom des éléments vivants d'un corps étouffé sous le poids des traditions mortes, que je vous demande de faire passer un souffle nouveau dans l'atmosphère trop confinée de la maison du Quai d'Orsay. Au début de son grand, de son haut discours, M. Leygues a indiqué, en traits rapides, mais saisissants, quelques-uns des défauts de notre corps diplomatique et consulaire. Je viens en rechercher avec vous les causes profondes, non pour de stériles récriminations, mais pour aboutir, avec vous, aux conclusions qui s'imposent. Les causes profondes, on peut les définir dans une phrase : persistance obstinée de conceptions anciennes, désuètes dans un monde transformé. Par définition, l'Ambassadeur est le représentant de la personne du Souverain auprès d'un autre Souverain. Chez nous, en France, le Souverain, c'est maintenant la Nation tout entière, et au dehors, lorsque ce n'est pas, comme chez nous, toute la Nation, lorsque c'est un Monarque, il n'est de plus en plus que le Chef couronné d'une démocratie.

« Tout a changé dans le monde, tout, excepté les postes diplomatiques. A voir trop souvent leur personnel ne pas sortir du cercle étroit du petit monde reçu à la Cour, on croirait remonter au temps où toutes les manifestations extérieures des Etats n'avaient d'autres origines que la volonté d'un Roi absolu, tout au plus d'un Ministre, d'une favorite, ou étaient le résultat des intrigues du palais.

« Oh ! je ne raille pas les méthodes de l'ancienne diplomatie : elles ont eu leurs heures glorieuses, elles ont eu leur grandeur, mais parce qu'elles étaient alors l'expression de l'état politique et social de leur temps.

« Je demande à nos représentants, non de renier leurs grands pré-

Digitized by Google

décesseurs, mais de leur ressembler sur ce point, en étant aussi exactement les représentants de la République Française, que leurs grands prédécesseurs étaient les représentants du Roi de France. »

Successivement Jacques Chaumié passe en revue les modes de recrutement de la carrière ; il demande que, suivant leurs aptitudes et leur connaissance des langues étrangères, les futurs diplomates soient employés dans ce qu'il appelle des zônes de langue, grands groupements de pays dans lesquels ils devront faire toute leur carrière ; que les ambassadeurs et les titulaires des grands consulats étudient toutes les manifestations de l'activité intellectuelle, économique, politique et sociale des pays dans lesquels ils représentant la France ; que la maison de la France à l'étranger soit aussi la maison des Français ; que le nombre des attachés commerciaux, réduit à six, soit considérablement augmenté. Il cite la tâche infini qui est imposée à quelques-uns, il n'y en a qu'un pour l'Amérique tout entière, un seul pour l'Angleterre et ses immenses colonies, un seul pour la Chine, le Japon et la Malaisie. Les indemnités servies aux représentants de la France sont totalement insuffisantes, alors que, pendant la guerre, l'Allemagne a considérablement augmenté les appointements de tous ses fonctionnaires à l'étranger. Il demande aussi la fusion des deux carrières diplomatique et consulaire, afin que toutes les capacités soient à la disposition du pays, dans l'emploi où elles peuvent le mieux le servir. Toujours poussé par le sentiment patriotique qui le domine, il rappelle que c'est sur sa proposition que la Commission des affaires étrangères a exprimé à l'unanimité le vœu que dans les circonstances terribles amenées par la guerre, si le Gouvernement le juge opportun, puissent être nommés aux plus hautes fonctions des hommes n'appartenant pas aux cadres diplomatiques ou consulaires. Il termine ainsi :

« Vous remerciant d'avoir sur ce point adopté le vœu que j'avais proposé à la Commission, je crois devoir vous rappeler, Monsieur le Ministre, que ce vœu était beaucoup plus complet que le décret pris par vous. La Commission ne vous a pas seulement demandé par son vœu de suspendre le statut du Corps diplomatique et consulaire,

Digitized by Google

de façon à pouvoir y introduire, dans les cas que nous venons d'envisager, les éléments qui n'appartiennent pas à la carrière ; elle vous a demandé également de suspendre, pendant la durée de la guerre, tous les décrets concernant l'avancement, la mise à la retraite, en disponibilité ou en retrait d'emploi de tous les fonctionnaires. Cela veut dire d'abord, en ce qui concerne l'avancement, de ne plus vous laisser ligoter par des considérations de hiérarchie. Nous sommes en guerre, Monsieur le Ministre. Poussez hardiment, même à des fonctions supérieures à leur grade, ceux de vos agents qui vous paraîtront qualifiés pour les remplir, beaucoup plus qualifiés que d'autres plus anciennement placés qu'eux sur l'annuaire ; en temps de guerre il n'y a pas d'annuaire.

« Cela veut dire surtout de vous séparer résolument de tous les agents fatigués, ou qui vous paraîtront irrémédiablement attachés aux conceptions vieillottes, aux méthodes surannées, condamnées, qui vous paraîtront incapables de s'inspirer de cet esprit nouveau de vie et d'action, plus que jamais immédiatement nécessaire.

« Dans l'Armée, vous avez retiré le commandement à des chefs très dignes d'estime, mais n'ayant plus l'activité physique et intellectuelle indispensables, ou qui n'avaient pas eu assez de souplesse d'esprit pour se plier à des méthodes de guerre si contraires à celles qu'ils avaient étudiées toute leur vie.

« Faites de même dans la diplomatie, et non pas seulement pour la durée de la guerre, mais définitivement. Là aussi il faut de l'activité, là aussi il faut de la vie, il faut de la jeunesse d'esprit, là aussi il faut de la foi, de la foi dans l'idéal pour lequel sont tombés ceux de la Marne et ceux de Verdun.

« Lorsque l'on a l'honneur, qu'aucun autre n'égale, de parler au nom de la France, il faut être la voix de la France, de toute la France, de tout son passé, mais aussi, et chaque jour davantage, de la France de la Révolution, avec tout l'avenir qu'elle porte en elle. » (*Vifs applaudissements. L'orateur en retournant à son banc est félicité par ses collègues.*)

Jacques Chaumié eut un grand et unique succès, il ne devait plus remonter à cette tribune, dont il venait de s'affirmer un des maîtres de l'avenir.

Le jeune député qui prononçait un tel discours ne révélait pas seulement un orateur, mais aussi, ce qui est plus rare, découvrait en lui un homme de gouvernement. Son nom ne devait plus être entendu au Parlement, qu'au moment de la validation de son élection de 1919, et dans le discours du Président, prononçant son éloge funèbre.

Digitized by Google

⁂

La littérature espagnole, dont la nôtre au temps de Louis XIII était si fortement imprégnée, a vu son influence diminuer : on n'imite guère que les vainqueurs. L'Espagne, au XVII^e siècle, nous avait donné *Le Cid*, *Le Menteur*, le type du Capitan, le panache et même la sonorité particulière, et jusqu'au mauvais goût de certains vers de Corneille. Au XVIII^e siècle, elle inspire encore Lesage, Florian, Beaumarchais. Au XIX^e siècle, ce n'est plus vers elle que nous regardons, elle est restée à part, figée dans sa foi, mais la foi, si elle entrave la recherche philosophique, ne nuit pas à la littérature. Il a paru à Jacques Chaumié, qui connaissait bien l'Espagne, que rien n'était plus regrettable que l'ignorance où nous étions de la littérature espagnole du temps présent. Il a trouvé, au delà des Pyrénées, toute une pléiade de littérateurs épris du beau, conscients de la grandeur de leur race, qui n'ont rien perdu de ses qualités, c'est pourquoi, il a entrepris de les traduire, de nous les révéler, afin de réparer une injustice aussi pénible au peuple dédaigné que dangereuse pour notre réputation de bon goût. Obligé de faire un choix dans la riche production de la littérature espagnole contemporaine, il s'était d'abord attaché à deux auteurs, Azorin (Martinez Ruiz, député aux Cortès) et Valle-Inclan, non pas seulement parce que leur œuvre est séduisante et forte, mais parce qu'à ses yeux, ils représentent et résument, mieux que toutes les autres, les tendances de la littérature espagnole. Celle d'Azorin est toute grâce, toute tendresse, toute tristesse, l'autre Valle-Inclan ajoute à ce charme et à cette mélancolie la riche couleur et la force sauvage des vieilles légendes.

Jacques Chaumié préparait sur Azorin une étude que la mort ne lui a pas permis d'achever. Il a traduit de lui « *les Pensées d'un petit philosophe* » et quelques chapitres de « *Espana ou les Pueblos* ». Ces traductions n'ont pas été publiées.

Digitized by Google

Azorin, fils d'un alcade, est né dans la petite ville de Yécla, une ville terrible où s'est formé son esprit : « Là, nous dit-il, les rues sont larges, bordées de maisons sordides, de vieilles grandes demeures délabrées. Dans la cité, il y a dix à douze églises, des cloches sonnent à toutes les heures, des hommes passent avec des capes sombres, des dévotes vont et viennent avec des mantilles noires, et, de temps en temps, parcourant les rues, un homme triste qui fait tinter une clochette, il nous annonce qu'un de nos compatriotes vient de mourir. Pendant la semaine sainte, toute cette mélancolie congénitale arrive à son état aigu ; des processions forment de longues files d'encapuchonnés noirs, violets, jaunes qui portent des Christs ensanglantés et des Vierges douloureuses ; au loin retentissent des trompes rauques avec des sons plaintifs. Les cloches sonnent ; dans les églises, sur les dalles, entre quatre cierges, dans la pénombre de la nef, un crucifix ouvre ses bras et les dévotes pleurent, soupirent et baisent ses pieds cloués. Et cette tristesse à travers des siècles et des siècles, dans une ville pauvre, où les hivers sont cruels, où l'on mange à peine, où les maisons sont mal closes, a formé peu à peu une épaisse atmosphère de douleur, de résignation, de muet et impassible renoncement aux luttes vibrantes de la vie. »

Voilà le milieu où grandit Azorin, et si les impressions d'enfance pèsent sur toute notre destinée, est-il étonnant que son livre soit imprégné de mélancolie, comme « *Les Mémoires d'outre tombe* », de l'ennui des soirées de Combourg.

Toute la philosophie mystique des « *Pensées d'un petit philosophe* » peut se résumer en les trois phrases suivantes :

*Il est trop tard.*
*Que pouvons-nous y faire.*
*Il fallait bien qu'il mourut.*

Dans le livre d'Azorin nul ne résiste à la destinée, nul n'essaie de lutter contre la médiocrité ou la mauvaise fortune, tous acceptent leur sort avec un fatalisme qui ailleurs serait lâcheté, mais qui, chez eux, prend une douceur émouvante,

Digitized by Google

parce qu'il est anobli par la fierté de la race, le mépris de l'or qui préserve de la bassesse, et la certitude des compensations éternelles.

« Je n'ai jamais, dit Azorin, ambitionné, comme d'autres enfants, d'être général ou évêque, mon tourment a été et est de ne pas avoir une âme multiforme et douée d'ubiquité pour pouvoir vivre beaucoup de vies vulgaires et ignorées. »

Qu'il se console, il a cette âme ; ces vies ignorées, il les a vécues, il les a vécues, parce qu'étant poète, il pénètre dans le plus profond des cœurs et des âmes, il a le sens du mystère.

Ecoutons cette page :

« J'aime les choses, cette inquiétude pour l'essence des choses a dominé toute ma vie. Ont-elles une âme, les choses ? Ont-ils une âme les vieux meubles, les murs, les jardins, les fenêtres, les portes ? Aujourd'hui même, assis devant ma table, la plume à la main, j'ai observé que le maître-valet du domaine entrait dans la petite bibliothèque et me disait : « cette nuit les portes ont beaucoup travaillé ». J'entends ces paroles et je pense que, en effet, les portes ont travaillé rudement cette nuit dernière. Ont-elles une âme, les portes ? Un vent formidable faisait trembler la maison, toutes les portes des grandes salles vides, celles des chambres, celles des greniers, celles des corridors, celles des petites pièces indifféremment obscures, toutes les portes ont lancé leur cri dans le silence de la nuit. Une porte n'est jamais semblable à une autre, sachez-le bien. Chacune a sa vie propre. Elles parlent avec leurs grincements doux ou rauques, elles ont leurs colères qui éclatent en coups violents, elles gémissent et se désespèrent dans les longues nuits d'hiver, dans les maisons grandes et vieilles, avec de brusques et petites détonations dont nous ne comprenons pas le sens. Ne vous dit-elle rien une de ces portes nommées pourvoyeuses qui font communiquer une chambre à coucher vaste et sombre, avec un corridor sans meubles aux murs blancs ? et cette autre avec ses planches déjetées, gonflée par l'humidité, vermoulue, qui ferme un petit jardin abandonné, avec des treilles et des herbes qui croissent dans les interstices des dalles, avec un vieil arbre dans le sein duquel un lierre tord son chemin. Il n'y a pas de portes pareilles, respectez-les toutes. Je sens une profonde vénération pour elles, car sachez qu'il y a un instant dans la vie, un instant unique et suprême, où, derrière une porte que nous allons ouvrir, se trouve ou notre félicité ou notre infortune.

Jacques Chaumié, après Azorin, a traduit don Ramon de Valle-Inclan. Il voulait par ces deux écrivains nous révéler le double aspect de la littérature espagnole contemporaine ;

Digitized by Google

nous goûtons dans Azorin la peinture attendrie d'âmes résignées et mélancoliques. Valle-Inclan nous montre au contraire une Espagne féodale et sauvage, brutale et mystique, mourante aussi certes, mais qui dans son agonie a des soubressauts magnifiques, et chez qui le goût de la mort donne au péché sa saveur et exalte les voluptés de la vie. Il a donné en 1914 au « *Mercure de France* » « La Geste des Loups » : il avait, en 1920, achevé de traduire « Aigle de Blason » dont la Geste des Loups n'est que le prolongement. Dans Aigle de Blason, Valle-Inclan dépeint la maison féodale et le père et la mère de ces Loups qui, dans la Geste, développent leur formidable brutalité. La pièce, à notre avis, est plus complète, plus riche, plus savoureuse que la Geste, elle est comme parfumée de tous les arômes de l'Espagne.

Nous ne pouvons dans ce court travail songer à résumer l'*Aigle de Blason*, nous ne pouvons qu'en indiquer la technique. Le drame espagnol, loin de se hâter vers le dénouement comme notre tragédie classique, s'attarde au contraire à des tableaux successifs que relie à peine un lien léger. L'unité de lieu est une entrave qu'au delà des Pyrénées, on ne connait pas ; elle n'est pas dans le tempérament des auteurs espagnols qui la dédaignent, comme Hugo dans sa préface de « *Cromwell* ». Valle-Inclan, qui est bien de sa race, ne suit pas dans un cœur le progrès logique et impitoyable de la passion ; son imagination poétique et puissante s'évade de l'analyse et de son étroite prison. Dans *Aigle de Blason* la scène se passe, tantôt à l'église, tantôt à la cuisine, dans la cour d'un moulin, sur le pont d'un torrent, dans un cimetière, ou dans le taudis d'une prostituée ; nous entendons les imprécations d'un moine et le bavardage des servantes, nous assistons à une attaque de brigands, à un viol, à l'exhumation d'un cadavre grouillant de vers, à l'apparition de l'Enfant-Jésus, voire même à la cuisson d'un squelette dans un chaudron de cuivre. Mais tous ces tableaux naïfs ou truculents, mystiques ou macabres ne sont que pour montrer les aspects changeants des caractères et les traits opposés de l'âme espagnole. Quand au

Digitized by Google

style. Valle-Inclan se distingue par un souci très louable d'harmonie, de restauration de vieux termes poétiques et musicaux ; il dit lui-même que, jusqu'en ces dernières années, il pensait en Gallego et traduisait en Espagnol. Il serait à souhaiter que cette traduction fût un jour publiée, Jacques Chaumié y attachait un prix particulier. Le manuscrit nous indique qu'elle a été terminée le 26 février 1920. Parmi les œuvres de Valle-Inclan qu'il a traduites, restent également inédits « *Les Mémoires du Marquis de Bradomin* ». Ont paru dans « La Revue Sud-Américaine », « *Poemes* » et ainsi que nous l'avons déjà dit « *La Geste des Loups* » dans « Le Mercure de France ». Dans cette même revue (N° du 14 mars 1914), il a publié une très intéressante étude sur Valle-Inclan : « Les années, dit-il, que nous vivons resteront dans l'histoire des lettres espagnoles comme une des époques les plus attachantes, peut-être même les plus glorieuses. On n'en a en France qu'une impression très confuse. Dans la génération d'écrivains de langue Castillane aujourd'hui dans la force de l'âge et du talent, la figure qui se détache avec le plus de relief est certainement celle de Valle-Inclan, poète, dramaturge et romancier. Combien de Français connaissent son œuvre ? Combien de Français connaissent même son nom ? »

Valle-Inclan est grand, maigre comme don Quichotte, manchot comme Cervantès, toujours drapé dans une cape immense, coiffé d'un feutre à larges bords. Il se réclame de la noble race des Monténégro.

Jacques Chaumié, nommé attaché commercial à l'Ambassade de France à Madrid, le rencontra, il fut séduit par ses allures « de Dieu altier et farouche », son enthousiasme, son amour exclusif de l'Espagne, il devint son ami étroit, l'accompagna en Galice, vieille terre Celtique, son pays d'origine car, ainsi qu'Hernani, Valle-Inclan peut dire :

« Parmi ces montagnards, rudes, pauvres et grands,
« Je grandis...

Ce pays frappa vivement Chaumié par sa ressemblance avec notre Auvergne. « Maisons pareilles, mêmes visages, même

Digitized by Google

attitude, d'un peu loin même parler traînant, même ciel aussi, même nature de prairies, de châtaigniers et de genêts ; la danse est la bourrée d'Auvergne, les instruments, la vielle et la musette... L'ère des grands pèlerinages a apporté du dehors de notables influences ; celles de France ont été les plus considérables ; non seulement la plupart des pèlerins venaient de chez nous, mais des archevêques français ont occupé le siège de St-Jacques de Compostelle, et la première basilique très proche de St-Sernin de Toulouse, a été presque certainement l'œuvre de quelqu'un de nos grands bâtisseurs de cathédrales. Après les pèlerins, les prélats et les maîtres d'œuvres, venait aussi la poésie de nos trouvères ; les poésies de langue provençale et limousine ont été, pendant des siècles en Galice une source féconde d'inspiration. » Un de nos amis, M. Olié, vice-consul d'Espagne, professeur d'espagnol au Lycée d'Agen, qui lui aussi a voyagé en Galice, a fait les mêmes observations, a été frappé des mêmes ressemblances ; il a retrouvé les airs et la cornemuse qu'il avait entendus en Auvergne ; il nous donne une explication nouvelle de cette influence française très marquée, c'est qu'au moyen âge, les moines de Galice ressortissaient à l'antique et très puissante abbaye de St-Géraud d'Aurillac.

A Madrid, J. Chaumié fut le compagnon inséparable de Valle-Inclan ; ils fréquentaient le même cercle l'*Athénée*, accueillant pour les étrangers : ils se retrouvaient soit au café de Gato, près de la Concilia, soit au café du Levante, où Valle-Inclan tenait sa Tertulia, il y était entouré de littérateurs et d'artistes : « Les trois meilleurs peintres de la jeune génération, Romero de Torres, Anselmo de Miguel-Nieto et Artéta fréquentent ou ont fréquenté assidûment la Tertulia du Levante, avec d'autres jeunes gens qui arrivent et donnent de belles promesses. Ah ! cette Tertulia, il faudra bien un jour en écrire l'histoire, ou plutôt les innombrables histoires, charmantes de fantaisie, de jeunesse, de pittoresque et d'enthousiasme. » Chaumié est disparu sans avoir pu réaliser ce désir, comme beaucoup d'autres.

Digitized by Google

Il nous souvient que visitant avec lui notre Musée, il s'arrêta devant les Goya, don de M. le comte Chaudordy, qui en font l'honneur et l'ornement, et nous conta que l'un de ces peintres enthousiastes du Maître lui avait dit : « Ah ! Le Musée d'Agen, il a la fortune enviable de posséder la première pensée de Goya, son premier essai du Garrot » (1). Nous voulons dire à la louange de Valle-Inclan que même lorsqu'il était pauvre, il fut toujours secourable aux hommes de lettres plus pauvres que lui ; aujourd'hui, célèbre, opulent, il tient à honneur de conserver ses habitudes de mécène généreux.

Jacques Chaumié a traduit aussi « *Le Sourire du Sphinx* », de Gomez-Carrilo, qui a paru en 1912, avec une préface d'Henri Lavedan.

Dans le numéro des « *Marges* » du 15 avril 1920, Jacques Chaumié posait cette question : « Pourquoi aucun des grands poètes de langue française n'est-il du Midi de la France ? ». Il répondait : « Il n'y a de grands poètes de langue française, que dans les pays de langue française, de langue d'oïl. Il n'y en a pas dans toute la terre de langue d'oc parce que la race a perdu son idiome qui était un des plus propres à la poésie que l'humanité ait connu... Il fut un temps où le provençal était la première langue poétique de l'Europe, alors que le français n'existait pas encore, que le castillan se formait à peine ; il a même précédé le toscan, et Dante se demanda s'il n'écrirait pas en provençal « La divine Comédie ». Alors la source de toute poésie était au sud de la Seine et seulement au sud

(1) M. Jules Momméja, ancien conservateur du Musée d'Agen, a publié dans la *Revue de l'Agenais*, année 1904, page 388, une étude sur les Goya du Musée ; nous devons signaler que son opinion, au sujet de ce tableau, ne concorde pas avec l'opinion recueillie à Madrid par Jacques Chaumié : « Pour le dernier tableau représentant le Supplice du Garrot, sûrement il n'est pas de Goya, qui n'a jamais peint ce sujet, mais qui en a fait une eau-forte célèbre, qui, disent ses biographes, fut directement exécutée, sur cuivre, d'après nature, par le maître appuyé sur le balcon d'une fenêtre donnant sur la place des exécutions. Les épreuves originales de cette planche sont rarissimes, ce qui explique pourquoi il en existe tant de reproductions peintes dans l'atelier de Goya par ses meilleurs élèves. » Le musée Wicar, de Lille, possède un tableau du Garrot à peu près semblable à celui du musée d'Agen.



Digitized by Google

de la Loire. La race méridionale n'a pas dégénéré, mais elle n'a plus le merveilleux instrument qui était fait pour exprimer ses sentiments, ses joies et ses douleurs, pour exprimer sa terre elle-même. Depuis des siècles elle a dans le français la langue de ses prosateurs, de ses orateurs, elle n'a pu y trouver encore celle de ses poètes. S'appauvrissant de jour en jour, se francisant, se perdant même pour beaucoup d'enfants du Midi qui ne savent plus les parler, les grandes langues provençales et gasconnes meurent en emportant avec elles une partie du génie de leurs peuples, la partie la plus intime, la plus profonde, celle qui ne trouve son expression que dans la poésie. Il serait peut-être intéressant de recueillir à ce sujet des opinions autorisées, je ne crois pas que la question ait été encore posée, elle mérite qu'on y réfléchisse... Quelle est la raison ? »

Dans le numéro suivant des *Marges* la question fut posée : « Pourquoi aucun des grands poètes de France n'est-il du Midi ? Il n'est pas, bien entendu, question des poètes vivants ». Vingt-six poètes ou littérateurs ont répondu ; certains en quelques mots très courts ; un humoriste :

Je n' sais pas, je n' sais rien,
Je n' sais rien, crénom d'un chien...

Un enthousiaste : « Vous limitez votre enquête à je ne sais quel passé qui exclut les trois ou quatre cents poètes de Toulouse, que vous connaissez bien ». Un plus enthousiaste : « Tous les Méridionaux sont poètes et grands poètes. »

La question a-t-elle été bien posée par les *Marges* ? L'étude proposée par Jacques Chaumié ne visait pas seulement le Midi, mais tout le pays de langue d'oc. C'est ainsi que l'a compris M. Georges de Cantonnel. Il recherche d'abord les limites de la langue d'oil et de langue d'oc ; il cite l'opinion de M. de Tourtoulon, auteur d'un travail documenté et apprécié sur ce sujet : « En partant de l'ouest, la limite, commune aux deux langues de la France, suit le cours de la Gironde, depuis la limite du fleuve jusqu'à six kilomètres en amont de

Digitized by Google

Blaye ; à ce point elle pénètre dans les terres et reste à peu près parallèle au cours de la Dordogne jusqu'à Libourne dont elle effleure le territoire au nord ; puis elle remonte vers le nord-est dans la direction générale du chemin de fer de Tours, se tenant à quelques kilomètres à l'est de cette ligne dont elle se rapproche et s'éloigne tour à tour. Arrivée à la limite nord du département de la Charente, notre frontière linguistique tourne au nord-est, détache un coin des départements de la Vienne et de l'Indre, se dirige vers l'est entre l'Indre et la Creuse, coupe l'Allier au dessus de La Palisse, remonte vers Macon qu'elle laisse en pays d'oc, se prolonge jusqu'à une petite distance au sud de Vesoul ; là elle se recourbe sur Montbéliard et coupe la frontière française en s'avançant sur la ville suisse de Bienne à la pointe du lac de ce nom. » D'après cette délimitation, observe M. de Cantonnel, « Macon, patrie de Lamartine, et Besançon, patrie de Victor Hugo, seraient en pays d'oc et voilà que la théorie de M. Chaumié serait en défaut. »

Si l'on établit une zone intermédiaire entre les deux langues, telle que la définit le même M. de Tourtoulon : « Mâcon et Besançon seraient dans cette zone intermédiaire, Lamartine et Victor-Hugo ne confirmeraient donc ni n'infirmeraient la loi de J. Chaumié. La limite des territoires des langues d'oïl et d'oc a perpétuellement varié. Le tracé proposé par M. de Tourtoulon est souvent contredit. MM. G. Gilliéron et E. Edmont, auteurs de l'Atlas linguistique de la France, attribuent à la langue d'oc une aire beaucoup plus restreinte. Suivant leurs données, partant de la rive gauche de la Gironde, la ligne séparative passait au dessus de la Réole, montait vers Périgueux, se dirigeait sur Limoges, s'inclinait du côté de Mauriac, remontait au dessus de Clermont, englobant Brioude et Saint-Etienne, et s'avançait vers la frontière par Privas, Valence et Embrun. Nous voilà bien loin de la ligne limite indiquée par M. de Tourtoulon. M. le général Plazanet a également tracé un projet de ligne séparative des deux langues qui diffère des précédentes. Notre compatriote, Charles Derennes,

Digitized by Google

un des déposants à l'enquête, partage l'opinion de Chaumié : « La justesse, dit-il, est incontestable. »

Bien des raisons ayant été données pour ou contre, la thèse de Chaumié paraît avoir obtenu le plus grand nombre d'adhésions avec toutefois des réserves. Les adversaires répliquent que la naissance d'un génie poétique est un évènement qui ne semble avoir que des rapports lointains avec la géographie ; l'éclosion du génie est mystérieuse ; il n'y a véritablement en tout cela que des caprices de la nature qui sème le génie où elle veut.

Nous n'avons pas qualité pour prendre parti dans cette querelle littéraire, tout en penchant à accorder au hasard une grande action dans la formation et la répartition des génies de toute espèce. *Spiritus flat ubi vult.*

Le 1er floréal an IX, Joseph Bonaparte écrivait au Ministre de la Guerre pour lui demander que le citoyen Hugo fut employé à l'armée de la Gironde comme chef de brigade. Le Premier Consul l'envoya commander le 4e bataillon de la 20e demi-brigade en garnison à Besançon ; si la demande de Joseph Bonaparte eût été favorablement accueillie, Victor-Hugo serait né probablement à Bordeaux, peut-être à Bayonne, peut-être à Agen.

La solution de la question posée par Jacques Chaumié nous paraît devoir demeurer indécise.

Il ne faut pas oublier que la langue d'oc et la langue d'oïl ont toutes les deux la même origine, étant issues l'une et l'autre de la langue romane ; au même moment elles se confondirent dans la langue française et la poésie commença à s'épanouïr sur les deux rives de la Loire. Un bon témoin, Rabelais, perpétuel étudiant en pays latin, qui connaissait tous les centres d'étude et de production littéraire et scientifique, Lyon, Montpellier, aussi bien que Paris, Angers, Poitiers, Orléans, marque cette évolution. Dans sa lettre à Pantagruel, Gargantua le félicite de vivre à une époque où les belles-lettres sont en honneur : « Toutefois comme tu peux bien entendre, le temps n'estoit tout idoine au commerce des lettres comme

Digitized by Google

de présent, et n'avois copie de tels précepteurs comme tu en as. Le temps estoit encore ténébreux et sentant l'infélicité et calamité des Goths qui avoient mis à destruction toute belle littérature. » Si donc les poètes, ses contemporains, sont plus nombreux au delà de la Loire, ils y auront trouvé une atmosphère plus favorable, ils voisinaient avec la Cour et les Grands qui établissaient leur réputation et qui « les couchaient sur l'estat de leur maison. » A l'exception de Villon et de quelques autres bien rares, ils avaient tous la même culture classique.

« A genoux, Franciade
« Adore l'Enéide ainsi que l'Illiade ! »

M. Campenon, dans un essai sur Clément Marot paru en 1826, regrette, ainsi que Jacques Chaumié, la disparition du Provençal : « Il était clair, dit-il, que le Provençal était plus digne de devenir un jour la langue usuelle, il eut pu nous donner par ses terminaisons pleines, sonores et retentissantes un idiome aussi souple que l'Italien, aussi harmonieux que l'Espagnol. Mais la Cour habitait Paris. La langue parlée au Nord de la Loire était la langue du Maître. Ce jargon lourd devait nécessairement l'emporter sur celui des troubadours. »

Ce « jargon lourd » a cependant produit des œuvres lyriques éblouissantes de sentiments et de lumière ; peut-être n'est-ce pas chez M. Campenon qu'il faut les chercher.

Mais il est une autre question très importante qu'il faut aussi envisager. Qui a qualité pour désigner les grands poètes ? Parmi les correspondants des « *Marges* », chacun dresse sa liste ; Villon, Ronsard, Malherbe, Corneille, Racine, Lafontaine, Vigny, Lamartine, Hugo, Musset sont nommés dans presque toutes les réponses, puis d'autres poètes auxquels est attachée une moindre notoriété, et aussi des cubistes, des fauves de la littérature, des incompréhensibles, prophètes sacrés du galimatias et de l'amphigouri, admiration d'un petit cénacle, qui seront peut-être très célèbres demain, mais qui aujourd'hui sont à peu près ignorés du grand public. Chose singu-

Digitized by Google

lière un homme, que nous plaçons au rang des plus illustres poètes, est par tous laissé dans l'oubli, l'auteur de « l'Ecole des femmes » et du « Misanthrope », Molière. Pour ce regret, simplement exprimé, qu'il nous soit fait miséricorde !

En acceptant la limitation la plus réduite de notre pays de langue d'Oc, il nous reste encore beaucoup de poètes et des meilleurs, Du Bartas, Anne d'Urfé, Olivier de Magny, Nicolas Rapin, François Maynard, Clément Marot, Jean Dorat, qui fut le professeur de lettres de Ronsard et d'autres membres de la Pléiade, Gilles Durant, Théophile de Viau, André de Chénier et son frère, Théophile Gautier, etc., etc. La décadence poétique de la race par la perte de son idiome ne s'accuse pas. D'un autre côté, notre part, parmi les plus grands écrivains de langue française, est la part du lion : Agrippa d'Aubigné, Montaigne, Monluc, Pascal, Fénelon, Montesquieu pour ne parler que des anciens.

Quels tribuns se sont élevés à la hauteur des nôtres : Mirabeau, Gambetta, Jaurès. Si nous ne nous étions interdit toute excursion dans la politique, ce serait l'occasion de rappeler que le Midi a fourni en grand nombre des hommes ayant pris part au gouvernement du pays. Nous en savons quelque chose dans le Lot-et-Garonne. Nous réclamons aussi des chefs de guerre les plus illustres, parmi les derniers, Galiéni, Joffre, Foch, de Castelnau. Quoique parlant français, nous faisons encore assez bonne figure en France.

La question posée par J. Chaumié et la solution qu'il lui donne, indiquent l'ingéniosité, la curiosité précieuse de son esprit séduit par les langues d'Espagne et d'Italie qui ont conservé davantage de l'élégance et de la sonorité provençale. Mais il nous laisse l'espérance.

L'enquête des « *Marges* » provoquée par Jacques Chaumié, a eu, pour notre région, un résultat heureux, inattendu ; elle a amené la fondation du « Jasmin d'Argent ». M. Jacques Amblard nous le dit dans son discours inaugurant la première fête poétique du Sud-Ouest, qui a eu lieu à Agen le 4 juin dernier, sous la présidence de M. Marcel Prévost : « Or un

Digitized by Google

soir de juin 1920, quelques artistes, quelques jeunes filles, Clémence Isaure du xx^e siècle, se trouvaient réunis sur la terrasse d'un château, au nom bien gascon, témoin d'un passé d'honneur, de gloire et d'héroïsme ; on devisait gaiement, la conversation vint sur l'article des « Marges ». Y avait-il des poètes français dans le Midi ? Pour certains, les poètes méridionaux sont uniquement patois, parce qu'instinctivement l'âme des ancêtres, qui survit en chacun de nous, pense, rêve et chante en langue d'Oc. On décida de créer un concours littéraire. »

La parole est aux poètes.

⁂

Il vient une heure où il ne suffit pas, à un esprit de valeur, de discerner le talent d'autrui et de le révéler à ceux qui l'ignorent, une heure où l'on ferme les yeux et les livres pour regarder en soi, et ce qu'on y découvre, on éprouve le besoin de l'exprimer, non par vanité, certes Jacques Chaumié n'était pas vain, mais parce qu'à analyser ses peines, à les comprendre, on les réduit, on leur ôte leur aiguillon. Jacques, mûri par les voyages, les épreuves de la vie, la terrible angoisse de la guerre, la maladie qui force l'homme à se replier sur lui-même et donne à l'âme toute l'activité qu'elle enlève au corps, à l'heure où la mort l'a pris, était en train de dégager sa personnalité, et de nous donner une œuvre singulièrement émouvante, les fruits de son expérience douloureuse. Aux derniers mois de sa vie, il a écrit deux pièces, l'une et l'autre tristes, la première résignée, la seconde poignante, qui mériteraient de lui survivre :

« *Le délicieux ami* ». Deux personnages seulement : Aline trente ans, Jean, quarante ans. Jean, capitaine d'infanterie, dans un secteur accablé d'obus, est en permission, et, d'instinct, il est allé chez Aline, une amie d'enfance, qu'il aime depuis toujours ; mais timide, sentimental, plaçant trop haut l'objet de sa passion, ignorant qu'en amour, comme à

Digitized by Google

la guerre, il faut parfois tenter l'attaque brusquée, il n'a jamais osé ouvrir son cœur. Ce soir-là, Aline a joué d'une façon si émouvante les dernières mesures de la sonate « *Au clair de lune* » que lorsque le capitaine, qui l'a écoutée le front dans les mains, relève la tête, il a les yeux humides de larmes. Elle s'en étonne et lui demande pourquoi. Et lui avec des précautions délicates, des mots voilés, qu'elle devrait comprendre, qu'elle comprendrait si elle le voulait, lui laisse entendre sans prononcer le mot, qu'il n'est si ému que parce qu'il l'aime. Mais elle se refuse à la confidence, essaie d'écarter la déclaration. Elle l'entendra pourtant, car rien n'arrête un timide quand il est lancé, quand il a pris son courage à deux mains. Il est dans un secteur exposé, il peut mourir demain ; à quoi bon se taire ? Dans un secteur exposé ! est le seul mot que retient Aline de cette déclaration. Ah ! le malheureux capitaine, qui, aveugle, inconscient comme tous les amoureux, ne sent pas que son aveu vient trop tard, et que ce n'est pas à cause de lui qu'Aline est émue.

JEAN

« Je ne sais vous dire ce que j'éprouve, tellement mes sentiments semblent contradictoires, lorsque je veux les exprimer, c'est un mélange de calme et d'amour passionné. Vous aimant comme je vous aime, laissez-moi vous dire : vous désirant comme je vous désire, je trouve dans mes rêves l'apaisement serein de ceux qui ont enfin conquis le bonheur et ne redoutent plus rien des orages du cœur. Sentez-vous bien tout ce que ces mots peuvent signifier. Etre le maître de sa vie. Je vous parlais de beaux voyages : en est-il un plus beau que celui de la vie, quand on le fait sur une mer enfin calmée, dans la douceur d'une brise constante ? Voyez comme je deviens lyrique. Notre amour, Aline, je le vois comme un jour d'été chaleureux et paisible... »

ALINE

« Et où les jours toujours beaux, sont tout de même chaque fois plus courts, annonçant ainsi l'automne et l'hiver et la mort. Ah ! non, non, je ne veux pas de vos beaux voyages, de ces bonheurs parfaits où l'on sent glisser la vie. Tenez, pour vous suivre dans vos comparaisons, vous m'avez raconté un jour que ce qui a tant effrayé les matelots de Christophe Colomb, ce ne fut pas une tempête, mais au contraire le doux souffle des alizés, votre brise constante les poussant délicieusement, mais sans répit, vers un but d'où l'on ne revient pas.

Digitized by Google

Cent fois, cent fois, les orages du cœur, et les jalousies et les tourments, plutôt que votre soir radieux. La seule façon de supporter la pensée de la mort, c'est d'être déchirée au point de désirer mourir. Vous, il y a des mots que vous pouvez prononcer sans effroi. Je vous ai entendu parler de la vieillesse, elle ne vous fait pas peur. »

JEAN

« Je la redoute, solitaire, mais avec près de soi la femme que l'on aime, à laquelle vous lient de beaux souvenirs... »

ALINE

« Comme vous êtes jeune... qu'allez-vous me dire encore ? Que je ferai une adorable petite vieille ; vous me l'avez dit, il y a bien des années, et je ne l'ai pas oublié. Mais je ne suis plus assez jeune pour l'entendre, ni assez vieille pour m'y résigner. Vous n'avez donc jamais d'insomnies, vous ? Il ne faut pas m'en vouloir si je vous fais de la peine. Il ne faut pas nous en vouloir à nous les pauvres femmes si nous avons parfois le cœur si tourmenté. »

Et alors, avec la terrible insconscience des femmes qui prennent souvent leurs appétits pour leur cœur, elle lui demande d'oublier tout ce qu'il vient de lui dire. Elle en aime un autre, elle l'aime à en mourir, c'est un jeune naturellement.

ALINE

« Je ne l'avais jamais vu, nous nous écrivions des lettres de marraine à filleul, et puis un jour il est venu, voilà. Il ne sait rien de la vie, sinon que la sienne est toujours menacée. Comment voulez-vous que l'on résiste, quand on se demande si la joie que l'on donne ne sera pas la dernière ? Ne me jugez pas mal, Jean. A cause de son âge, cette génération de la guerre ne ressemble à aucune autre. Ce sont encore des enfants et ce sont déjà des maîtres : ils veulent si fortement ce qu'ils veulent, je vous dis qu'on ne peut pas leur refuser. »

Il est dans le même secteur que Jean, ce secteur effroyablement marmité. Ah ! si Jean était bon, s'il était un véritable ami, il veillerait sur ce petit ; il le protégerait ; il lui éviterait les missions dangereuses ; il le lui conserverait. Qu'il ne soit pas jaloux lui qui a la meilleure part, la bonne, la vieille amitié. Et elle voudrait présenter à Jean ce petit ami de son automne ardent, lui dire au moins son nom.

Digitized by Google

ALINE

« Je ne vous en parlerai plus aujourd'hui, je vous dirai seulement son nom. J'avais oublié de vous le dire. Il faut que vous le sachiez. »

JEAN, *s'en allant.*

« Vous me l'écrirez, vous me l'écrirez. »

Il nous semble qu'en cet acte court et profond, l'auteur a rendu, avec une force singulièrement émouvante, le malentendu éternel qui sépare le sentiment de l'instinct. Toute à son amour, Aline s'aperçoit à peine de sa cruauté. Le don d'elle-même lui semble une charité. Son aveu lui paraît la chose du monde la plus naturelle et si elle demande pardon de la douleur qu'il peut causer, que pèse cette douleur en comparaison de l'amour et du plaisir qu'elle veut garder ? Que Jean soit malheureux, l'homme est fait pour cela, l'important c'est qu'elle ne souffre pas, elle. Et lui à cette confession, sent en un instant tomber sur ses épaules, ainsi que le dit Balzac, « le suaire glacé de l'expérience ». Et il s'en va sans s'indigner, sans un cri. C'est la vie.

Une œuvre plus émouvante de Jacques Chaumié, plus originale, est une pièce en un acte en vers de mètres différents qu'il écrivit quelques semaines avant de disparaître. C'est une farce énorme, et si l'on songe qu'il fit ces vers singuliers la mort déjà penchée sur son épaule, ils n'apparaissent plus comme un divertissement à ses douleurs, mais comme la marque de la haute qualité de son âme qui trouvait la force de plaisanter devant l'inévitable. Il les écrivit en quatre jours, du 12 au 16 juin 1920.

La maladie faisant des progrès continus, il avait dû subir des opérations successives : il fut traité par un chirurgien éminent, ami de la famille, qui lui prodigua les soins les plus assidus, les plus éclairés et les plus affectueux. Il a voulu se prendre, lui-même et son pauvre corps épuisé, comme sujet de cette comédie, ironisant sur sa détresse.

Les acteurs sont nombreux, le Planteur, Selika, sa favorite, le Chirurgien du Voracity, un Cacatoës qui tire le canon, un

Digitized by Google

messager ailé, un orang-outang, des nègres, des servantes, le chœur des Cannibales, une fanfare, etc.

Le Planteur, malade sur son lit, maudit les lectures trompeuses qui l'ont attiré dans cette île lointaine. Il se lamente.

« Les jours suivent les nuits, les mouches, les moustiques,
L'immuable splendeur de ce ciel des Tropiques
Exaspère les maux dont je suis accablé,
Dans l'île aucun secours, et je n'ai pas cablé,
Pour la bonne raison que cette île est sans câbles.
Je n'ai plus qu'à claquer. Vous fûtes bien coupables
Vous que j'ai tant aimés, vous que j'ai tant relus,
O livres corrupteurs, ô livres d'imposture
Récits de voyageurs et romans d'aventure
.....
Un jour je suis parti sur la mer de mes songes,
Et tout n'était que blague et tout était mensonges.
Ainsi que Don Quichotte, à l'heure de ma mort,
Je maudis les bouquins à qui je dois mon sort. »

La favorite, le cacatoës essaient de consoler le maître désillusionné.

Voilà qu'un serviteur annonce l'entrée au port d'un vaisseau de guerre :

« Seigneur, c'est le salut que le flot vous apporte. »
Dans le croiseur « Voracity ».

L'entourage du Planteur se réjouit. Chants divers. Survient le chirurgien du « Voracity » accompagné d'un infirmier mulâtre chargé d'une trousse formidable.

LE CHIRURGIEN

« Diable, il était temps d'opérer le Planteur. »

LE PLANTEUR

« Vous allez m'enlever une côte, je crois. »

LE CHIRURGIEN

« Une, peut être deux et probablement trois. »

LE PLANTEUR

« De la côte d'Adam est sortie la mère Eve
De chaque côte qu'on m'enlève
Est-ce qu'une femme surgira ? »

Digitized by Google

LE CHIRURGIEN

«..... Assez, n'insistez pas,
Ce sont là, n'est-ce pas, des facéties françaises ? »

Une terrible nouvelle se répand, les cannibales attirés par l'odeur du sang entourent la maison.

« Hommes, femmes, enfants, d'un même mouvement
Vers le coupeur de chair humaine
Par leur instinct étaient jetés
Tout un peuple est lancé, rien ne peut l'arrêter. »

Les cannibales deviennent exigeants.

LE PLANTEUR

« Si c'est votre travail que réclament ces cris
Jetez leur donc, docteur, tous mes sales débris. »

Les cannibales sont insatiables, une à une le chirurgien du « Voracity » leur lance les côtes que possède encore le malade, puis il abat le singe dont les côtes leur sont aussi jetées.

Le Roi des anthropophages s'écrie en proie à la plus violente indignation :

« Ils se foutent de nous, ils nous donnent du singe. » La maison est envahie, le cacatoës exalté tire son petit canon, en chantant sur l'air de l'*Internationale* :

S'ils s'obstinent, ces cannibales,
A faire de nous des héros
Ils s'apercevront que nos balles
Sont pour leurs propres généraux

Cependant les côtes avariées commencent à produire leur effet, quelques cannibales tombent foudroyés.

« Trahison, trahison !
Ils ont mis du poison
C'est contraire
Aux lois de la guerre.
Nous en référerons
A Monsieur Wilson. »

En s'enfuyant les cannibales détruisent toutes les plantations. Le messager ailé en apporte la terrible nouvelle :

Digitized by Google

« Ah Seigneur, ah Seigneur ! Quelle abomination
Saisis en s'en allant par une folle rage
Cette dévastation fut leur dernier ouvrage.
Il ne reste plus rien de vos beaux caoutchoucs. »

LE PLANTEUR

« Je suis ruiné, docteur, je reste sans le sou. »

LE DOCTEUR

« Mais vous êtes vous-même un homme caoutchouc
Un homme caoutchouc, et vous pouvez encore
Vous engager aux cirques.
On vous couvrira d'or
Au prix des pneumatiques.
Et je ne parle pas de tant de professions
Où l'avenir est magnifique
Quant on exerce ses fonctions
Avec une conscience élastique. »

Le rire est sur les lèvres, les sanglots sont au fond du cœur.

Il est difficile de juger de la mort d'autrui, estime Montaigne. « Or de juger la résolution et la contenance, chez qui ne croit pas encore certainement estre en danger, quoiqu'il y soit, ce n'est pas raison, et il ne suffit pas qu'il soit mort en ceste démarche, s'il ne s'y estoit mis justement pour cet effect. » Jacques Chaumié avait envisagé la mort, s'y était préparé, avait fait ses adieux aux siens et à ses amis, cependant nous voulons croire humainement que la cruelle vision fatale immédiate lui en aura été épargnée, que jusqu'à la fin il aura gardé l'espérance.

Nous désirerions, dans cette notice, avoir fait comprendre la perte qu'a faite l'Agenais en la personne de Jacques Chaumié. Il était déjà un écrivain, un orateur ; de grandes espérances se sont évanouies avec lui.

Paul BITAUBÉ. Gaston BOUCHARD.

---

Digitized by Google

# BERNARD PALISSY HYDROLOGUE

Notre confrère, le docteur Molinéry, au cours de ses recherches sur l'histoire et l'origine des stations hydro-minérales, a découvert des documents qui montrent que Bernard Palissy ne se contentait pas d'être un admirable potier émailleur, mais qu'il avait aussi, en hydrologie, des connaissances assez étendues et qui méritent d'être relatées.

Le docteur Molinéry a fait part à notre Société de deux articles où il a résumé, dans une forme attrayante, quelques-unes des idées de Bernard Palissy sur ce sujet.

A l'exemple de la plupart des grands penseurs de son temps, Palissy avait beaucoup voyagé; surtout il avait beaucoup retenu et, afin de faire bénéficier ses contemporains de ses observations et de ses découvertes, après avoir fréquenté les alchimistes, apothicaires et médecins, il avait fondé un cabinet d'histoire naturelle où il donnait, dès 1575, des leçons publiques.

En 1580, Palissy, qui s'intéressait particulièrement à la géologie et aux phénomènes qui se produisent dans les dessous de l'écorce terrestre, pour lesquels il trouva fréquemment des explications fort judicieuses, avait résumé les résultats de ses recherches et de ses réflexions dans un volume consacré à « l'étude de la nature des eaux et fonteines, tant « naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, « des pierres, des terres, du feu et des émaux avec plusieurs « autres excellents secrets des choses naturelles. »

Dans son travail, Palissy disserte longuement sur les eaux bonnes et les eaux mauvaises, celles qui donnent la fièvre, car, dit-il, c'est chose certaine qu'il y a des « fonteines » qui donnent les fièvres à ceux qui en boivent. « Je n'ai jamais vu « venir un étranger en pays de Bigorre pour habiter qui, « bientôt après, n'ayt pris les fièvres. » Il note la manière de

Digitized by Google

faire des fontaines aux lieux les plus stériles d'eaux, parle plus particulièrement des eaux minérales et ,ici, je crois devoir citer textuellement quelques passages de son livre.

A « Théorique » — c'est le nom qu'il donne à son interlocuteur qui lui demande la cause des eaux chaudes qui sont en plusieurs pays et même en France, à Cauterets, Bagnères et autres lieux, — « Practique » — c'est sous cette appellation que Palissy cache sa personnalité — répond et fournit les explications suivantes dont vous ne manquerez pas de goûter la saveur et l'agréable tournure.

« Je ne te puis asseurer d'autre chose qui puisse causer la chaleur des eaux que les quatre matières ci-dessus nommées, sçavoir : le souphre, le charbon de terre, les mottes de terre et le bitumen. Mais nulle de ces choses ne peut eschauffer les eaux si, premièrement, le feu n'est jeté ou esprins au-dedans de l'une de ces quatre matières. Tu me diras : qui est-ce qui aurait mis le feu sous terre pour brûler ces choses ? A ce je te réponds qu'il ne faut qu'une pierre tomber ou s'incliner contre une autre pour engendrer certaines éteincelles, lesquelles seront suffisantes pour allumer quelque veine sulphurée et de là le feu pourra suivre l'une des quatre matières susdites, de telle sorte que le feu ne s'éteindra jamais tant qu'il trouvera matière pour se nourrir et quand l'une de ces quatre est allumée, les eaux qui sont encloses dedans les rochers, descendantes continuellement, de degré en degré, jusqu'à ce qu'elles soient au lieu où les dites matières sont allumées, ne peuvent passer qu'elles ne s'échauffent, et cela ne peut se faire qu'il n'y ait un merveileux tourment engendré du feu et de l'eau. Veux-tu que je te dise le livre des philosophes où j'ai appris ces beaux secrets ? Ce n'a esté qu'un chauderon à demy plein d'eau, lequel en boullant quand l'eau estait un peu asprement poussée par la chaleur du cul du chauderon, elle se soulevait jusque passer par dessus et cela ne se pouvait faire qu'il n'y eût quelque vent engendré dedans l'eau par la vertu du feu, d'autant que ce chauderon n'estait qu'à demy plein d'eau quand elle estait froide et estait plein quand elle estait chaude. »

Digitized by Google

Que de principes de physique, dont on doit constater l'exactitude, sont esquissés dans ces quelques lignes et avec quelle logique sont amenées les conclusions des faits observés !

Reprenons le dialogue avec Théorique qui ajoute : « Tu es pris à ce coup par tes mêmes paroles, car tu dis que les eaux chaudes dont on fait les bains sont eschauffées par le feu qui est contenu sous la terre, ou par le souphre ou par le charbon, etc. Et ce néanmoins, je sçais bien que les fonteines chaudes ont duré et durent encore en mesme estat, voire si longtemps que la mémoire en est perdue. Et si estait ainsi que tu dis, le feu, l'air, n'eussent-ils pas longtemps ruiné et fait sauter à dextre et à senestre les canaux et les routes par lesquelles les dictes eaux passent ? »

Practique. — « Tu as fort mal entendu mes propos car, quand je t'ay parlé des tremblements de terre, je t'ay dit qu'elle tremblait par la force des trois éléments enclos en dessous, qu'il se faisait quelques subtiles ouvertures, qu'autrement les dits éléments tourneraient cul sur pointe....

Théorique. — « Puisque nous sommes sur le chapitre des eaux chaudes, dis-moy la cause pourquoy tant de personnes vont se baigner aux dictes eaux tant en France qu'en Allemagne. As-tu quelques jugemens qu'elles puissent servir à guérir toutes maladies ? Si tu as quelque connaissance, je te prie de me le dire. »

Practique. — « Tout ce que je puis connaître de ces choses, c'est que, comme le poisson, le lard et autres chairs sont fortifiées et endurcies par l'action du sel, il peut être que les sels qui sont meslez parmi les eaux chaudes pourront endurcir quelques lâches humeurs putréfiées au corps de ceux qui se baignent; mais, pour t'assurer ny croire qu'elles puissent servir à toutes maladies, je suis logé bien loing d'une telle opinion. Je me suis tenu quelques années à Tarbes, principale ville de Bigorre et ay vu plusieurs malades aller aux dits bains, qui sont revenus autant malades qu'ils étaient auparavant. D'autre part, si le feu de cette année est à un endroit où il y aura quelque espèce de minéral et qu'iceluy ait vertu de

Digitized by Google

guérir quelque maladie, peut-être que l'année qui vient le feu traversera un autre minéral duquel le sel ne pourra faire la même action que la première. Voilà pourquoi je dis que les choses sont incertaines, d'autant que les eaux viennent de lieux inconnus. »

On voit bien là le vrai savant, le sage, l'observateur prudent et avisé qui écoute les objections, les critiques, se garde de tout parti-pris et ne veut affirmer que dans les cas qui ne lui laissent pas le moindre doute.

Ecoutons Théorique qui interroge encore : « Et les eaux de Spa, en païs de Liège, veux-tu dire aussi que les guérisons d'icelles sont incertaines ? Il n'est pas jusqu'aux femmes stériles qui n'y aillent afin de concevoir ».

Practique. — « Afin de répondre à ta demande, je te dis que si les eaux de Spa pouvaient causer une conception aux femmes, elles feraient de beaux miracles. Je sçays bien que plusieurs sont allées boire de la dicte eau qui auraient eu plus de profit à boire du vin. »

Voici donc, notons-le au passage, le vieil antagonisme de la grappe et de la source, la question toujours discutée avec des fortunes diverses, l'interminable procès pour lequel il faut attendre d'un avenir inconnu l'immuable verdict.

Et Practique poursuit : « Je ne te dis pas que la dicte eau ne soit utile contre la gravelle puisque plusieurs s'en sont bien trouvés et la cause de ce est d'autant qu'elle provoque à uriner, ainsi les matières qui causent la pierre n'ont pas le loisir de s'assembler pour s'endurcir. Aucuns médecins et autres personnes tiennent pour certain que les dictes eaux passent par des minières de fer. »

Enfin, pour conclure, voici comment Palissy, toujours à propos de l'étude des eaux et fontaines, résume les indications qui doivent dicter le choix de la médication à appliquer à tel ou tel malade : « premier doit considérer le médecin, avant que ordonner, l'acrimonie de la maladie, la force d'icelle, la force et l'aage de son malade, la température et l'habitude d'iceluy, la qualité et température du temps : puis



Digitized by Google

doit sçavoir et cognoistre la vertu et la faculté de son médicament, pour la guérir ; et, ayant le tout bien cogneu et considéré, encore est-il bien empesché et quelquefois ne peut venir à ses fins.

« Je te donne à penser si les médecins de maintenant, quand ils vont voir leurs malades, ont en recommandation toutes ces choses : il s'en faut beaucoup. Ils ont bien en recommandation le teston : mais de guérir ne s'en soucient pas grandement; guérisse le patient s'il peut, mais qu'ils ayent leurs mains pleines, c'est assez; aussi font-ils de belles cures à rebours. Et ne sçaurait estre autrement : car s'ils vont chez le malade, ils n'ont pas le loisir de le regarder, de tenir le poulx, voir l'urine, qu'ils tendent la main pour avoir le salaire et s'en aller; et puis en iront voir cinq ou six; puis iront chez l'apoticaire ordonner, escrivant quelquefois l'ordonnance de l'un pour l'autre, ne se souvenant de la maladie de leurs patiens.

« Et voilà les pauvres malades bien servis. Si tu prends garde aux médecins, tu trouveras que ce n'est rien qu'avarice et ne se soussient que d'avoir argent, guérisse ou meure le patient s'il veut... »

J'arrête la citation, car elle devient inquiétante. Je veux admettre la bonne foi de Palissy et, d'ailleurs, je ne saurais, sans être suspect de partialité, partant sans désavantage, essayer une controverse. Je constate qu'au XVI^e siècle, nous le savions déjà, on était plutôt sévère pour les médecins et on ne se gênait guère pour en médire : y a-t-il quelque chose de changé aujourd'hui ? la prudence m'interdit de chercher la réponse.

Quelques-unes des idées de Palissy ne manqueront pas de nous sembler désuètes et bien insuffisantes ses explications. A coup sûr, les savantes analyses que nous possédons de nos eaux thermales laissent très loin les mélanges soufrés et bitumés qu'il nous représente; mais, dans leur simplicité et leur apparence primitive, les conclusions auxquelles il était conduit ne révèlent-elles pas un talent d'observation, une sagacité

Digitized by Google

remarquables, si nous tenons compte de l'insuffisance des moyens de recherches dont il pouvait disposer.

Avec toutes les ressources de nos laboratoires, la perfection de notre instrumentation et de nos méthodes scientifiques, dont nous n'avons qu'à nous servir, sans avoir eu la peine de les inventer, avons-nous donc un mérite beaucoup plus grand que nos anciens, nous qui, sans efforts, pouvons atteindre des précisions qui nous sont devenues très faciles.

Au surplus, pour n'examiner que le côté pratique de ces questions, sommes-nous beaucoup plus éclairés que ne l'était Palissy, quand nous prescrivons à nos malades l'usage de telles eaux minérales pour lesquelles nous connaissons au milligramme ou au centième de milligramme, la nature et le dosage des éléments qui les composent, sommes-nous mieux assurés quant à leur effet thérapeutique, considération assez importante, toutefois, pour les patients, la seule qui, à vrai dire, les intéresse ? Et n'arrive-t-il pas encore à nos cliniciens modernes les plus avertis de voir, après une cure thermale à Vichy ou à Contrexéville, à Cauterets ou à la Bourboule, qu'ils ont prescrite en vertu des données les plus scientifiques et des suggestions de leur précieuse expérience, de voir, dis-je, revenir auprès d'eux leurs malades aussi souffrants sinon davantage qu'à la veille d'un départ qui laissait entrevoir de si larges espérances ? C'est que les révélations de la vie nous montrent à chaque instant qu'il y a loin de la théorie à la pratique, que les réactions mystérieuses de nos tissus et de nos cellules en état de perpétuel devenir nous échappent partiellement en dépit de nos investigations les plus minutieuses et c'est ainsi que, souvent, nos explications des phénomènes intimes de nos organes ne valent guère mieux, au point de vue des résultats, que celles de Bernard Palissy et de ses contemporains dont nous prétendons sourire et dont je ne veux retenir, à cette heure, que la preuve, qui s'en dégage, du génie d'observation de nos aînés.

Comme notre confrère, le docteur Molinéry, j'ai trouvé qu'il était équitable de rendre à Bernard Palissy un hommage qui n'est qu'un acte de justice, en montrant que notre illustre

Digitized by Google

compatriote ne fut pas seulement le génial potier qui restera une des gloires de notre pays, mais que son intelligence était ouverte à des recherches d'ordre tout différent, que, notamment, ses connaissances en hydrologie furent assez profondes pour être dignes d'échapper à l'oubli, parce qu'elles nous révèlent chez Palissy une sûreté d'appréciation et une originalité de pensée qui le classent, comme l'a dit le grand Chevreul, au-dessus de son siècle, et lui assurent une place parmi les savants les plus dignes d'être admirés. Comme tant d'autres dont, parfois, le nom même resta toujours ignoré, il fut un de ces précurseurs qui, suppléant par la qualité éminente de leur esprit à des moyens d'une pénurie côtoyant l'indigence, purent faire, néanmoins, œuvre utile et féconde en jetant la semence qui devait préparer, pour les générations à venir, les fructueuses récoltes.

Docteur Capdeville.

---

Digitized by Google

# LE CLIMAT DE L'AGENAIS

## AU XVIII^e SIÈCLE

---

La Revue de l'Agenais a publié, en 1916 et en 1917, plusieurs articles sur le climat de notre pays au 18e siècle.

L'auteur avait suspendu la publication de cette étude et s'était arrêté à l'hiver de 1765-1766. L'article d'aujourd'hui est donc une suite et une fin au n° 3 (mai-juin 1917).

Le lecteur qui voudra avoir une vue d'ensemble sur « le temps » d'autrefois de 1740 à 1800 devra remonter à la Revue de mars-avril 1796, de janvier-février 1917 et mai-juin 1917.

L'année 1767 fut marquée par des gelées de printemps. Les Pâques furent fleuries de verglas ; il gela le samedi, le dimanche et le lundi 18, 19 et 20 avril, mais l'été « eut du beau soleil » et « l'automne fut très sec ». Telles sont les constatations du docteur Fournier. 1768, ajoute-t-il, fut une anée « pourrie ». Il a plu « presque toute l'année et surtout pendant l'automne ». Le 8 septembre vit un ouragan terrible à Monclar. Sa durée fut de 7 heures, de 8 heures du soir à 3 heures du matin. L'hiver fut précoce ; le froid se fit sentir dès octobre et il gela dès le 20 de ce mois. A Clairac, le 18 avril 1867, il y eut une très forte gelée. « A 10 heures du matin, ayant mis de l'eau dans un vase exposé au nord, il y eut dans un moment de la glace de l'épaisseur d'une pièce de 24 sols. Toute l'eau des fossés de la ville de Clairac fut glacée, et la glace fort épaisse ne fondit pas de tout le jour. » Le 19, le thermomètre marquant + 1° $\frac{1}{2}$ à 6 heures du matin et le 20. il tomba quelques flocons de neige à 12 heures, qui se changèrent en « ondées de bruine » à 3 heures. Fournier nous dit : l'été eut du beau soleil, et de Vivens déclare le temps admirable le 4 et 5 juin 1767 et cela dura plusieurs jours. Tout le mois de juin fut sec, trop sec, puisque « les métiviers venus

Digitized by Google

de Tonneins à Clairac le 28 juin déclarent que les puits sont à sec et qu'on va chercher l'eau à la Garonne pour faire le sol et abreuver le bétail. » Il plut en août et au commencement de septembre. Puis le calme et le beau temps continuèrent jusqu'en décembre, sans pluie ou à peu près car « les eaux de source diminuaient toujours ». Les observations recueillies à Clairac sont intéressantes ; voici celle du 16 novembre : « Le concours — il s'agit de planètes — change ; cependant le « calme et beau temps continuent toujours ou reprennent « bientôt ; le baromètre baisse constamment ; le thermomètre « hausse. Il est certain qu'il y a des troubles dans l'atmos- « phère, mais fort loin d'ici » et un peu plus bas. Il y a longtemps que je n'ai vu le baromètre si bas... Les orages, les tempêtes doivent être fort éloignées vers le sud ; s'ils étaient dans le nord, l'air affluerait du nord et le baromètre serait plus haut. »

Les notes de de Vivens pour l'année 1768 commencent par ces deux mots « pluie continuelle ». Le 1er janvier, à 12 h. ½, la pluie avait un peu cessé, mais elle reprend par vent du sud-ouest ; elle est suivie d'un grand vent et d'une grande tempête ; il pleut le 2 un peu plus modérément ; il y a des brouillards fondus le 7 ; il brume le 10 ; il pleut toute la journée du 11. L'humidité est « surprenante » le 12. « Toutes les portes, celles des placards et toutes les autres, sont dégoûtantes d'humidité ; les serrures, la rampe de l'escalier sont toutes mouillées..... Il y a de grosses gouttes jaunâtres aux portes de sapin ; ces gouttes ont une odeur de résine et paraissent avoir transudé du bois. »

Le 18 janvier, les bourrasques très fortes de vent et de pluie se succèdent ; elles continuent le 19 ; le 20 il pleut averse. Le 21 il tombe une forte ondée. Comme conséquences le Lot « est fort grossi » et la Garonne « débordée ». Le 22 la brume est continuelle ; le 23 il y a « beaucoup de vent et de pluie » ; dans l'après-midi du 24 la pluie est continuelle. Le 25 il y a des « brouillards qui fondent ». Tel est le « bilan » du mois de janvier.

Digitized by Google

Il fait très beau le 1er février, mais il pleut dans la nuit du 2 au 3 et dans la matinée du 3. Il gèle les jours suivants, puis les brouillards reparaissent le 12 et ils fondent dans l'après-midi. Il fait chaud le 15 (+ 9° à 7 heures du matin). Brouillards fondus le 17, bruine le 19, brouillards le 20 ; gouttes extrêmement fines le 21, fontes de brouillards le 24 ; bruine le 25, temps calme jusqu'à la fin du mois, tels sont les principaux « traits » de la température en février.

Il plut pendant tous les mois, en juin à la suite d'orages, en juillet, sans orages. En août il y eut des brouillards épais comme en automne. L'orage du 8 septembre signalé à Monclar est noté à Clairac de la manière suivante. Le jeudi 8, après 4 heures, le vent souffle du sud et les nuages viennent de l'ouest ; « il tombe quelques ondées. Un peu après le crépuscule la tempête commence ; elle est marquée par des explosions très fortes et l'ouragan dure toute la nuit sans pluie ». Les dégats furent considérables :

« 1° Toutes les feuilles des arbres ont été grillées comme si « le feu y avait passé et on a cru même avoir aperçu des « flammes en quelques endroits ;

« 2° On trouvait un goût salé aux grains de raisin qui « avaient été abattus ou meurtris et moi-même j'ai trouvé un « goût salé aux feuilles flétries par le vent ;

« 3° Les ravages ont été plus grands à Tonneins et du côté « de Bordeaux qu'ici. Le clocher de Saint-Michel a été « abattu ; les arbres de Tourny aussi. » Enfin une grande quantité d'arbres abattus, rompus, déracinés ; tout le fruit qui restait sur les arbres a été également « abattu ». Les raisins sont abîmés, le gland, les châtaignes, le millet, tout cela est perdu et même les « forêts de pin sont ravagées. »

Cet ouragan fut suivi d'un grand refroidissement de la température en même temps que de brouillards, de bruines et de pluies, qui continuèrent le 16 ; le 17 il y eut plusieurs grains, le 18 des bourrasques. Le 19 le froid fut très sensible et il fallut allumer du feu. Le 22 il y eut « de petites ondées », le 23 il tonne et les nuages « ont fusé ». Le 24 il tombe une

Digitized by Google

pluie menue ; il pleut aussi le 24 et le 25. Le mois d'octobre commença par un orage et une grosse pluie et cela continua le 2 et le 3. Il plut aussi fort souvent jusqu'en novembre, ou bien il bruina continuellement. Les dernières journées de l'année furent froides. De Vivens note que les froids commencèrent de bonne heure dans le nord et il ajoute en décembre « il faut qu'ils aient repris, la grande hausse du baromètre me le fait croire. » A Clairac, à 8 heures du matin, le thermomètre marque, plusieurs jours de suite, notamment du 11 au 16 et du 25 au 29, de —1° à —2 ½ au-dessous de zéro.

Pour ce qui est de l'année 1769, nous n'avons qu'une série d'observations qui se rapportent à Clairac ; en effet notre docteur de Monclar ne nous a rien dit sur cette année-là. Les trois premiers mois ne virent que peu de gelée ; pendant le mois de mars le thermomètre ne descendit jamais au terme de la glace, quoiqu'il y eut de la gelée blanche. En avril « le temps fut très modéré. Le thermomètre, vers 9 heures du matin, marqua + 7 à + 12°. Juin fut chaud malgré de nombreuses « variations ». Il n'y eut pas d'orages. Il y eut beaucoup de brouillards dans les premiers jours de juillet, un orage le 15 suivi de grosse pluie. De même le 17. Ce jour-là il grela « de l'autre côté du Lot, à la Fitte et à Fondepé. Le « 28 juillet le temps fut admirable, la chaleur très douce... le « crépuscule fut d'un éclat éblouissant et l'horizon fort rouge en deux endroits ». Après onze heures du soir il y eut une aurore boréale ; « au N et au N-E, le ciel était très clair ; les étoiles perçaient à travers des vapeurs phosphoriques ; le sud restait sombre au-dessus de l'horizon ».

L'automne fut « mouvementée ». Le mois de septembre connut de fortes chaleurs, des orages, des « brouillards fondus ». Le 18 septembre, la chaleur directe atteignit 32° ½ à 10 heures du matin et 31 à midi ½. Le 26 eut une « aurore boréale calme et rayonnée, une des plus belles qui ait paru depuis très longtemps dans ce pays ». En octobre furent remarqués beaucoup de « brouillards blancs » et d'autres aurores boréales. La pluie apparut le 14 novembre seulement et la séche-

Digitized by Google

resse avait duré plus d'un mois. Puis les froids commencèrent : le 21 novembre, la gelée fut très forte pour la saison, — 2° avant 8 heures du matin ; il y eut de la gelée blanche le 24 ; il fit chaud le 28 ; le 29 il y eut de la gelée suivie de journées pluvieuses et de brouillards. Le temps fut très variable en décembre.

Qu'il nous soit permis de donner, en passant, à titre d'indication une page entière des observations du chevalier de Vivens faites dans une journée. Le lecteur pourra ainsi avoir une idée exacte du travail de ce « météorologiste » du XVIIIe siècle.

---

« Vendredi 29 décembre 1769.

« Ce matin avant 8 heures, thermomètre un peu au-dessous du terme de la glace, puis — 1° à l'air libre.

Baromètre haussé à 28 points ½. Aiguille stationnaire. Masse de brouillards ou vapeurs fort sombre au-dessus de l'horizon où elles sont suspendues au côté sud. Le côté nord fort clair ; quelques nuages distincts au N-E.

Il a fait beaucoup de vent cette nuit ; il en fait encore ; il paraît tout à fait nord, cependant il se fait un balancement au rideau de la fenêtre.

Il faut aussi qu'il se fasse un balancement à cette masse de vapeurs qui la tient suspendue et c'est par cette raison que le baromètre est aussi haut.

Nota qu'il venait de temps en temps des bouffées du S-E, hier et avant-hier.

Gelée assez forte malgré le vent.

A midi, chaleur directe infra 10°.

Le baromètre, qui avait haussé à 28 p. 1 ligne, est maintenant infra 28 ½ ; l'aiguille paraît moins à l'est.

Le côté du N-E s'était tout à coup obscurci, le soleil paraissait toujours, le côté du S et S-O restant assez clair, le vent toujours N aux moulins.

Au moment que j'observais tout cela, j'ai vu passer devant les fenêtres de petites mouches blanches venant de l'O et S-O

Digitized by Google

et soudain l'air a été rempli de flocons de neige avec une très grande agitation.

Ensuite le temps sombre et couvert partout, neige continuelle, le soleil perce de temps en temps.

Avant 3 heures après-midi, thermomètre infra 3°. Baromètre 28 p. Aiguille stationnaire.

Le soleil perce toujours un peu. L'E, le N-E, le S-E fort sombres, les places claires au N, le vent aux moulins tourne N N-O. Les collines sont blanches au S S-O, la neige n'a pas fondu. Après 3 heures, le thermomètre en dehors marque 5°. Le baromètre a un peu haussé ; l'aiguille stationnaire.

Le soleil a été découvert un moment ; le vent moins fort est revenu tout à fait au nord au moulin de Montbarbat.

Au crépuscule, il y a eu des nuages colorés de rouge ; au N-E des nuages fort noirs. L'horizon a été fort rouge à l'O dans un petit espace, puis cet espace s'est étendu de l'O au S ; il y a maintenant de la clarté un peu rougeâtre.

Au-dessus des gros nuages noirs au S-O le ciel était d'une clarté fort brillante.

Après 6 heures du soir, thermomètre au-dessous du terme de la glace. Baromètre haussé à 28 p. ½. L'aiguille paraît rapprochée du N et s'y tenir très fixe, sans vibrations d'aucune espèce malgré les fortes bouffées du nord.

Fort sombre, fort obscur, grand vent. A 8 heures ½ du soir, thermomètre près de ½ degré infra glace. Baromètre 28 p. 1 l. Aiguille stationnaire.

Toujours le même temps.

Après 11 heures du soir, thermomètre stationnaire, baromètre haussé à 28 p. 1 l. ½. Aiguille stationnaire. Même temps le vent moins fort.

Dans ces 3 observation, la chandelle n'a pu tenir en dehors. »

---

Les observations de l'année 1770 sont presque toujours, surtout en hiver, faites avec la même application. Les détails surabondent. Nous allons donner un aperçu de la température

Digitized by Google

de janvier et de juillet 1770, tous les matins, en laissant de côté les variations journalières du thermomètre et résumer les appréciations multiples sur l' « état du ciel ».

Le matin 8 heures.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Janvier | 4 | 0 | brume, brouillards fondus. |
| | 5 | + 1 ½ | neige fondant en tombant. |
| | 6 | + ½ | |
| | 7 | 0 | neige. |
| | 8 | — 4 ½ | brouillards. |
| | 9 | — 6 | |
| | 10 | — 3 ½ | neige. |
| | 11 | — 0 | neige continuelle fort menue. |
| | 12 | — 4 | |
| | 13 | — 2 ½ | |
| | 14 | — 1 | fonte de la neige. |
| | 15 | 0 | brouillards, dégel total. |
| | 16 | 0 | |
| | 17 | + 5 | grande humidité. |
| | 18 | + 2 ½ | |
| | 19 | + 6 ½ | brouillards fondus. |
| | 20 | + 7 ½ | tout est couvert de brouillards qui fondent. |
| | 21 | + 6 | |
| | 22 | + 5 ½ | couvert, sombre, obscur, calme. |
| | 23 | + 3 | beaucoup de brouillard. |
| | 24 | + 4 | fort couvert, fort sombre. |
| | 25 | — 3 | brouillards épais. |
| | 26 | + 1 | brouillards fort épais. |
| | 27 | — 1 | quantité de gelée blanche, brouillards fort épais. |
| | 28 | + 2 | brouillards fort épais. |
| | 29 | + 1 | mêmes brouillards. |
| | 30 | + ½ | id. |
| | 31 | + 1 ½ | id. |

Comme l'indique ce tableau, la température du mois de janvier 1770 fut rigoureuse ; celle du mois de février et de mars le fut aussi, le thermomètre durant le 1er de ces deux mois descendit à — 5° et ne dépassa guère + 6° ; la moyenne du mois de mars fut également très basse. A la fin du mois les matinées connurent à peine 2 fois + 7° ½ ; il avait gelé du 17 au 27 mars. « L'hiver ne finit point », selon l'expression du docteur Fournier. Le ciel fut constamment « brouillé » ; il y eut force bourrasques ; il tomba de la neige et de la grêle et

Digitized by Google

le 22, tout était couvert de neige ; il y en avait un « demi-pied ». Par contre avril et mai eurent de beaux jours.

Juin vit tomber la grêle à Unet, à Saint-Pastour, à Cancon. A Unet le chanvre fut presque tout gâté ; à Saint-Pastour, une femme fut « presque tuée par la grêle » et « un étang étant comblé par la même grêle, tout le poisson en est mort ».

Passons à la température du mois de juillet.

le 1er à 9 h. 3/4 matin + 20 1/2 très chaud.
le 2 à 8 h. 1/2 matin + 18 1/4
le 3 à 12 h. 1/2 soir + 19 1/2 pluie menue.
le 4 à 8 h. 1/2 matin + 17 1/2
le 5 à 10 h. matin + 20 1/2 chaleur très forte.
le 6 à 10 h. 1/4 matin + 21 1/2
le 7 à 9 h. matin + 22 1/2 chaleur extrême.
à 3 h. soir + 29 1/2 « dans la cour, à l'ombre même, il me semblait que j'étais au milieu des flammes ».
le 8 à 9 h. matin + 21 1/4
le 9 à 11 h. 1/4 matin + 19 1/2
le 10 à 8 h. matin + 20 chaleur accablante, orage.
le 11 à 8 h. matin + 18
le 12 à 9 h. matin + 18
le 13 à Tonneins (voyage) temps couvert froid.
le 14 à 12 h. 1/2 soir + 21
le 15 à 7 h. matin + 18 1/2 pluie.
le 18 à 9 h. matin + 18
le 19 à 7 h. 1/2 matin + 17 1/2 vent nord.
le 20 à 8 h. 3/4 matin + 17
le 21 à 8 h. matin + 17 1/2
le 22 à 9 h. 1/2 matin + 18 1/2
le 23 à 10 h. matin + 21 grands chaud.
le 24 voyage à Tonneins, orage et pluie.
le 25 voyage à Tonneins, pluie, orage, boue.
le 26 à 9 h. matin + 19 1/2
le 27 voyage à Tonneins, pluie.
le 28 à Tonneins, temps frais assez beau.
le 29 à Tonneins, temps frais assez beau.
le 30 à midi + 21
le 31 à 9 h. matin + 19

Le mois d'août eut des journées fort chaudes et aussi des journées pluvieuses. Le 20, le temps se rafraîchit et de Vivens écrit : « J'ai senti beaucoup de froid tout aujourd'hui et bien

Digitized by Google

des gens se sont chauffés ». Septembre eut des brouillards et aussi des journées claires et lumineuses ; au total un temps sec et les vendanges commencèrent le lundi 17.

Le mois d'octobre eut une bonne température ; il tomba de la pluie pendant six jours sur 31. Dans l'ensemble il fit « chaud » jusqu'au 18. Il gela « blanc » le 21 et le 22 et la température se rafraîchit après ces deux journées, la moyenne du thermomètre passa de + 13° à + 7°. Il y eut le 26 une éclipse de soleil ; malheureusement l'observation en fut difficile, car les « nuages en cachèrent le commencement et la fin. Le 31 octobre il gela à glace pendant la nuit et à 8 h. ½ du matin il n'y avait que + 1° ½ ».

Novembre fut « frais et pluvieux ». Il eut beaucoup de brouillards et aussi des gelées à partir du 22. La neige tomba le 28 et le 29 ; le 30 il neiga aussi et cela continua ainsi jusqu'au 4 décembre. Il plut ensuite. Puis la gelee reparut le 9 et le 10 ; elle fut suivie de nouvelles pluies coïncidant avec un relèvement de la température jusqu'au 27. Les 4 derniers jour de l'année connurent de fortes gelées. L'épaisseur de la glace « fut de un pouce et demi. »

La fin de l'année 1770 fut donc pluvieuse et « le mauvais temps persista durant l'année 1771. » C'est le Docteur Fournier qui parle ainsi. Il ajoute : « Ces journées pluvieuses furent suivies de grêle, particulièrement le 3 septembre, mais en revanche l'automne fut une saison charmante ». Et cela est exact, car les multiples observations du chevalier de Vivens nous montrent bien que cette année-là fut une année « pourrie ». Ce qui sembla également le trait caractéristique du climat de cette année, ce fut l'inégalité de la température, et ses irrégularités. Ni janvier ni février ne furent froids ; les derniers jours du mois de mars au contraire furent très durs ; le 24 et le 25 eurent de fortes gelées ; mais le 7 avril, à midi, le thermomètre marquait + 28° et dix jours après, le 17, il y avait de la neige et du grésil. Il en fut de même un mois plus tard ; le 8 juin, à 8 heures du matin, par vent du S-E il y avait + 30° ½ et à 10 heures + 35°, mais le 17 juin, on ob-

Digitized by Google

servait de la gelée blanche. Les brouillards et la pluie forment surtout la note dominante des premiers mois de l'année. Les termes « brouillards épais, pluie continuelle, toujours pluie, brouillards fort sombres, suspendus à l'horizon, fonte de brouillard, petite fonte, bruine, beaucoup de rosée, les arbres dégouttent, brouillards fondant de temps en temps, brouillard sans âcreté, humides et point froids, temps bruineux », se retrouvent presque sur chaque feuillet pendant 60 pages. De temps en temps ils coexistent avec de la gelée blanche, présage ordinaire de la pluie ; ils sont souvent annoncés par les crépuscules rouges du soir et la coloration rouge également des nuages. Ils se font sentir avant d'être visibles à l'entrée de la nuit et ils n'en sont que plus pénétrants. « Les fils d'araignées les annoncent de bonne heure en se faisant visibles de loin par suite de la transpiration de la terre. »

Malgré ces divers phénomènes, l'hiver était doux et le printemps précoce ; le 6 février, les boutons des amandiers étaient blancs et il y avait une grande quantité de violettes et d'autres fleurs printanières ; le 28 du même mois, les amandiers étaient fleuris depuis longtemps ; il y avait des fleurs aux abricotiers, les pommiers, les poiriers, les cerisiers avaient « de gros bou- « tons prêts à fleurir » et la vigne « pleurait ».

Avril dans son ensemble fut chaud. A 11 heures, le 1er avril il y eut + 20° ; le 2 + 21° ; le 3 à midi ½ + 26 ½ ; le 7 a 10 h. ½ + 22°. A ce moment-là, le soleil présentait une « petite partie ronde de parhélie qu'on appelle vulgairement œil de bœuf et qu'on regarde comme signe de mauvais temps ». Le 16 il fit froid + 2° à 7 heures du matin ; le 17 il gela et il tomba de la neige ; le 20, à 11 h., le thermomètre remonta à + 20° ; le 25, à 9 h. ½ du matin, il marquait + 20° ½ ; le 28 à 10 h. il était à + 28°. Mai fut irrégulier. Les chaleurs de juin et de juillet furent fortes. Le 6 juin à 11 heures il y eut + 31 ½ au soleil ; le 8 juin à 10 heures + 35° ; le 12 juillet à midi + 32° ½ ; le 16 juillet à la même heure + 35° ; le 23 + 38° et à l'ombre + 31° ½. Août fut plus modéré, malgré

Digitized by Google

des journées fort chaudes. Septembre fut agréable. Octobre fut très chaud ; les observations du 17 et du 23 enregistrèrent des températures de 35° et de 38° au soleil. La première gelée ne fit son apparition que le 7 novembre. Le mois de décembre fut doux ; à peine si le thermomètre descendit un jour ou deux à + ½. Le plus souvent il y avait + 4° entre 7 heures et 8 heures du matin. Le dernier jour de l'année fut sombre ; le soleil ne perça les brouillards qu'un instant vers 3 heures. Notre observateur remarqua dans l'air de nombreux tourbillons que lui indiquait la fumée des fours et qui « paraissaient parmi les brouillards semblables à des nuages. »

Les notes de de Vivens nous manquent pour l'année 1772. Aussi n'avons-nous pour cette année-là que les renseignements du Dr Fournier de Monclar, heureusement moins sobres qu'à l'ordinaire. Nous savons ainsi que « le mois de janvier eut beaucoup de vent et des pluies froides ; qu'en février il y eut quelques jours assez doux. Mars fut pluvieux et marqué par des ouragans ; avril eut des jours terribles ; il gela et il neigea le 19 et ensuite pendant 3 ou 4 jours ; l'été en revanche fut chaud sans orages ni pluies de juin à septembre ».

Ces quelques lignes sont suivies pour l'année 1773 des appréciations suivantes : « L'hiver fut rigoureux ; en janvier et février, il gela beaucoup et il y eut de belles journées. Mars fut également « beau et froid, mai de même ; il plut en « juin et beaucoup ; il y eut des orages en juillet, mais le « reste de l'été fut charmant et on ne vit presque pas de pluie « jusqu'à la Toussaint. » En effet, de Vivens observa 13 jours de gelée en janvier à Clairac et 17 en février. Le temps d'ailleurs fut très sec et le 1er avril de Vivens marque particulièrement, par la constatation d'une légère bruine, la fin ou l'interruption de la sécheresse. Ce temps bruineux continuait encore le 4 ; le 8, la fonte des brouillards était encore continuelle. En mai, il y eut une gelée blanche sans glace le samedi 8 et notre chevalier marque que le soir de ce jour le froid le saisit auprès du feu où il s'était endormi et il eut beaucoup de peine à se réchauffer. Le 13, il fit par contre un chaud assommant

Digitized by Google

et le 14 « un chaud pesant, orageux et fiévreux ». La fin du mois fut pluvieuse ; le 24, pluie continuelle ; le 25, bourrasque de pluie ; le 26, diverses ondées, telles sont les remarques de la fin du mois.

Examinons si les observations de Monclar sont les mêmes pour Clairac. Dans la première bourgade, il plut et beaucoup pendant tout le mois. Dans la seconde, le 1er juin il tomba de « menues gouttes de pluie » ; le 2 eut des brouillards « fondants » ; le 3, à 5 heures du soir, il tomba, à la suite d'un orage, « une des pluies les plus fortes qu'on ait vu », elle « dura plus d'une heure toujours avec la même force » ; le 13, il y eut une légère bruine ; le 14, pluie continuelle ; le mercredi 16, quelques gouttes de pluie ; le 18, « nombreuses ondées » ; le 26, « fonte de brouilllards ». Enfin le 30 on attendait un « beau jour pour couper les seigles » et il y avait des froments couchés. A part quelques orages de juillet, ce mois-là et ceux d'août et de septembre furent secs. Septembre surtout eut des jours très clairs avec un soleil très brillant, une chaleur douce, un ciel fort net excepté le 14 et le 15, jours où le temps resta sombre. La chaleur « directe » dépassa souvent 30 degrés. A partir du 24, il y eut des matinées fraîches, mais à midi il faisait chaud. Il en fut de même d'octobre ; à 7 heures du matin, il y eut de 7 à 10°, à midi + 31° au soleil dès le début du mois ; puis la température se rafraîchit sans pluie et quand le soleil paraissait il était brûlant ; le 12 il y eut encore à midi ½ + 34° au soleil ; Le 24, dimanche, + 32° ½. Novembre fut calme avec ses brouillards fondus ; il plut le 13, le 15 par ondées et bourrasques ; les crépuscules étaient fort rouges ; le 28 le thermomètre descendit à 7 heures du matin au « terme de la glace » et il gela le 29 et le 30. En décembre, il y eut plusieurs jours de forte gelée. Le jour de la Noël fut marqué par quelques brouillards et des rougeurs « crépusculaires ». Le 31 fut un jour sombre marqué par des brouillards dont la « fonte ne cessait jamais entièrement ». A 11 heures du soir, il gelait (— ½ *infra glacem*) et il y avait un grand cercle autour de la lune.

Digitized by Google

Le mois de janvier 1774 fut froid ; le 1er janvier eut une forte gelée ; pendant les jours suivants le froid diminua progressivement. Le thermomètre ne descendit guère au-dessous de 3° ½. Les 10 premiers jours de février la gelée reprit. Le temps resta « modéré » ensuite ; le 27 février il y eut « une gelée blanche ». Mars eut une bonne température avec quelque soleil. Avril n'eut pas de gelées ; le 25 le thermomètre marqua + 31° à midi. Les derniers jours du mois furent marqués par des orages, des pluies et des brouillards. Le 29 avril, nous dit Fournier, entre 6 et 7 heures, un orage de grêle terrible s'abattit sur Monclar, « les grêlons étaient gros comme des noix et quelques-uns comme des œufs ». « Le mois de mai fut orageux et inconstant », dit Fournier. Il tonna le dimanche 1er mai ; il fit orage le 2 ; le 3 mai il y « en eut deux » : le 7, nouvel orage ; il y en eut encore deux autres le 9. Ces orages furent suivis d'un « froid terrible » pour le mois s'entend ; le thermomètre en effet ne marquait que + 8°.

Juin fut chaud et il y eut + 30° même + 32° le 10 à 5 heures du soir. Par contre, le thermomètre descendit à + 7° le 24 juin. Juillet et août furent très secs avec des maxima variant entre + 27° et + 33° et cela dura jusqu'au 21 août. Il plut dans la 2e quinzaine du mois ; la chaleur reprit du 1er au 16 septembre avec des températures moyennes de + 20° à + 31° à midi. Le mois d'octobre jouit d'un temps extraordinaire ; la chaleur fut très forte à midi ½, le 6 il y eut + 30° et elle se soutint jusqu'au 18.

Dans le mois de novembre, dit Fournier, il fit « un froid très « vif pendant 15 jours et il fut si extraordinaire qu'on ne se « souvient pas d'en avoir éprouvé de pareil dans cette sai- « son. » De Vivens observe le 18 novembre une gelée blanche qui augmenta graduellement. Le 28 à 8 h. du matin il y eut — 6° ; le Lot fut gelé ; il fallut rompre les glaçons pour passer avec les bateaux, mais le dégel arriva vite. Puis le temps se réchauffa. Le froid ne reprit que le 9 et l'année se termina avec des alternatives de gelée et de chaleur quelquefois anormale.



Digitized by Google

Le médecin de Monclar nous a laissé seulement trois lignes sur 1775. Les voici « Les 3 premiers mois ont été beaux, le temps presque sans pluie et peu de froid. Vers la fin mai les pluies sont arrivées, mais trop tard ». Le résumé des observations du chevalier de Vivens établit que janvier fut « doux et sans gelées », que février connut à peine la gelée blanche, que mars fut tiède et même chaud puisque le 23 à midi le thermomètre marquait + 24° ½ ; il est vrai que le 28 il descendait à — 2°, mais ce froid ne dura qu'un jour.

Avril fut froid, dès les premiers jours il y eut de la gelée, mais le temps resta sec et la chaleur atteignit 20 degrés à la fin du mois. Mai fut sec et chaud, sauf le 24 où il y eut de la gelée blanche. Juin fut « comme il devait être, chaud sans exagération ». Le 11 juillet eut lieu un grand orage ; le 22 aussi ; le thermomètre s'éleva souvent à + 30° mais ne dépassa pas + 35°. Il en fut de même en août.

En septembre, malgré plusieurs orages, le thermomètre marqua souvent 30 degrés et les dépassa. Le mois d'octobre fut variable et eut des alternatives de fortes chaleurs et de gelée blanche. Puis arrivèrent les « brouillards fondus » de novembre et quelques gelées. Décembre fut tiède, humide avec des brouillards sans glace avec des crépuscules rouges et très brillants à l'est et au sud-est. Le thermomètre une seule fois descendit à — 4°.

Ce fut, au point de vue des récoltes, une bonne année ; elle a été « fertile en tout », dit de Vivens.

En quatre lignes, l'observateur de Monclar résume les caractères climatiques de l'année 1776 : « L'hiver, dit-il, a été « très pluvieux ; le beau temps n'a commencé qu'avec le « printemps, qui a été fort sec par les vents soufflant presque « sans cesse de l'est, nord-est et sud-est. L'été a été beau et « l'automne s'est très bien comporté. » De Vivens nous dit : les premiers jours de janvier connurent des vents et des pluies, mais la dernière quinzaine fut froide. Le maximum de froid fut de — 6°. Il plut aussi pendant le mois de février qui fut « humide et venteux » et ces pluies firent perdre les

Digitized by Google

seigles. Malgré tout, le printemps fut précoce. A la fin mars tous les arbres fruitiers étaient couverts de fleurs et plus particulièrement les abricotiers ; mais ce temps doux et humide favorisa l'éclosion des chenilles sur les pruniers et sur les poiriers.

Le printemps fut sec et les fèves qui n'avaient pas été sarclées périrent à cause de la sécheresse. Avril fut chaud et eut des températures fort variables. Du 3 au 5, le thermomètre, à midi, monta à + 29° ½ et mieux à plus 30 ½, mais le 6 à 5 heures du matin il y eut — 4° et le 9 — 6°. La chaleur revint après le 15 et le 28, le thermomètre marqua, à midi, + 32°. Dans les journées froides, la chaleur directe était, à midi, de + 7 ½. Les matinées du mois de mai furent fraîches et il plut quelue peu jusqu'au 15. La chaleur augmenta par la suite, aussi, le 17, les froments étaient déjà « en épis » : la fin du mois fut très chaude, + 25 et + 30. Ce chaud subit, ajoute de Vivens, a produit un effet semblable à la consommation électrique. Juin eut des températures élevées et soutenues.

Dans son ensemble, l'été fut chaud ; le thermomètre en juillet dépassa + 30° et monta jusqu'à + 35° et, dans les premiers jours d'août, la chaleur augmenta encore. Le lundi à midi ½, le thermomètre marqua + 39 ; le jeudi 22, le soleil s'est couché « fort rouge et son disque fort agrandi » ; il y eut quelques orages qui rafraîchirent « l'air pendant deux ou trois jours ».

Septembre et octobre eurent une douce température, la moyenne du premier de ces deux mois ne dépassa pas + 20. C'était une fraîcheur très « agréable » ; il y eut de beaux crepuscules clairs, brillants rouges, sans un nuage. Malgre des horizons « brouillés », il y eut un temps admirable pendant plusieurs jours. Novembre fut « ordinaire » avec de la gelée blanche, des brouillards et à partir du 26, de la gelée. Décembre eut des froids peu sensibles sauf à la fin. Le 26 à 7 heures du matin — ½° ; le 27 à 8 heures — 1° ½ ; le 28 — 2° ; le 29 — 3° ½ ; le 30 — 5° ; le 31 — 4° ½, à la même heure (8 heures du matin).

Digitized by Google

« En 1777, les 4 premiers mois furent froids et pluvieux, nous dit Fournier. Et ces constatations se trouvent vérifiées par celles de M. de Vivens. Du 1er janvier au 11 janvier la température varia à 8 heures du matin entre — 3° et — 5°. La pluie vint ensuite et le froid recommença, moins rude il est vrai ; le 26 février eut des brouillards, du froid et de la neige. La première quinzaine de mars eut beaucoup de gelée blanche. Par contre entre le 19 et le 24 il fit grand chaud. (Le thermomètre marquant entre 10 h ½ et midi + 29 et même + 30 ½) mais cette chaleur dura peu. Les débuts d'avril furent « glacés » pendant quelques jours. Les autres furent pluvieux. C'est ce que Fournier rapporte sous la forme suivante (gelées du mois d'avril, brouillards et pluies ensuite).

Les deux observateurs sont également d'accord sur « le temps » du mois de mai. « Rien de remarquable, pluyes », dit l'observateur de Clairac, presque tout le mois de mai fut pluvieux, dit celui de Monclar. Le mois de juin fut également mauvais « il fallut se chauffer en juin » dit le docteur Fournier. « Le 27 au matin, le thermomètre marquait seulement + 12 « Froid très sensible ; il a fallu rester longtemps pour se réchauffer au bord de la rivière » remarque de Vivens. Il y eut toujours beaucoup de nuages. Le Lot grossit et les moulins furent engorgés.

Il n'y eut en juillet que quelques jours de fortes chaleurs. Elles sont notées ainsi : le 13 à midi et demi + 32° ; le 15 + 33° ; le 16 + 36° à 11 heures ; le 17 à midi et demi + 37°, mais il plut ensuite ; il y eut des brouillards et la chaleur fut modérée. En août et en septembre il fait sec et chaud, très chaud au début du mois d'août ; le 4, à midi ½, le thermomètre marque 31° et les jours suivants, pour progressions successives, il s'éleva jusqu'à + 40° ; un seul jour il descendit au-dessous de 30°. Septembre resta chaud jusqu'au 21. Il y eut ensuite des orages ; la chaleur reprit le 23, mais elle fut bien vite affaiblie par les brouillards assez communs à ce moment-là et elle tomba au-dessous de 20°.

Octobre et novembre furent chauds. Il y eut même quelques

Digitized by Google

températures excessives ; le 10 octobre + 34° à midi ½ et le 4 novembre + 27° à la même heure. Il gela le 9 novembre ; les brouillards succédèrent à la gelée, les pluies aussi. Le 22 décembre, à 8 heures du matin il y eut — 7° ½, mais ce temps ne persista que 3 jours.

Dans l'ensemble l'année 1777 fut fort disetteuse « en grains, « en fruits, en vin, en soyes ou jardinages, excepté en choux « et en melons. » Les chenilles, les brouillards et quelques « petites grêles » ont tout enlevé.

Nous touchons à la date du 1er janvier 1778 et à la fin des observations du chevalier. Commencées le 1er janvier 1739 elles s arrêtent au 4 avril 1778. Elles cessèrent très probablement pour cause de santé. La dernière page porte en effet en marge « nuit cruelle, toux continuelle, insomnie qui n'a pas cessé, lassitude accablante ». Pour terminer notre étude nous n'aurons plus que les quelques lignes que Fournier fils, propriétaire à Monclar, nous a laissées sur le livre de raison de son père, le docteur.

C'est ainsi qu'une seule ligne nous apprend qu'en 1778 les saisons « n'ont rien eu d'extraordinaire ». Les notes de Clairac du 1er janvier au 4 avril nous font connaître que la première quinzaine de janvier « eut un froid très vif ». Le thermomètre se maintint tous les matins au-dessous de 0° ; il y eut dans la journée du dégel, puis du regel et du verglas. La glace du ruisseau avait ½ pouce d'épaisseur. La fin du mois connut des brouillards et une température douce. Il n'en fut pas de même de février. La gelée suivie de la neige commença le 15 et dura jusqu'au 21. Cette période fut suivie de pluies et de brouilards alternant avec des froids sensibles jusqu'au 20 mars. Puis le climat se radoucit et le 1er avril, à midi ½, le thermomètre marqua + 29 °. Enfin le 4 avril dernier, jour des observations, à 8 heures du matin, il y avait + 9° ½ et à 11 h. du soir + 8° ½.

Pendant les 22 dernières années du 18e siècle, notre climat du sud-ouest continua à être variable. Certaines années cependant 1780, 1781, 1782, 1787, 1796, 1797, 1798 n' « eurent

Digitized by Google

rien d'extraordinaire », c'est-à-dire que les saisons furent assez régulières. Nous ne pouvons, vu la pénurie de documents, qu'enregistrer les observations de Monclar.

En 1779 « l'hiver fut beau et froid, le printemps mélangé « de beau et de mauvais temps, l'été fut pluvieux et chaud, « l'automne très belle, mais pluvieuse aussi. »

En 1781, il « plut beaucoup au temps de la moisson ».

En 1783 « la pluie fut continuelle et surabondante par vent « d'ouest terrible. Le Lot est sorti dans la nuit du 7 au 8 mars « et il est resté 26 heures dehors. A Castelmoron l'eau s'éleva « intérieurement dans l'église jusqu'à la hauteur de la chaire, « et il y eut des brouillards, des orages et de la grêle en- « suite. »

L'anée 1784 fut marquée par un hiver rigoureux, « le froid « fut très vif depuis le milieu de janvier jusqu'à fin février. « A Paris la Seine fut gelée pendant 7 jours. Mars et avril « furent variables. A partir de la mi-mai la chaleur canicu- « laire fut terrible et la sécheresse continua tout le reste de l'année ».

Cette sécheresse dura encore pendant l'année suivante. « Ce fut une des plus sèches qu'il y ait eu de mémoire « d'homme. Toutes les sources ont tari ainsi que les puits de la plaine. »

Sur les années 1786 et 1787 nos renseignements se bornent à quelques mots. La 1re « s'est passée selon qu'elle doit être être par rapport aux saisons. » La seconde n'a rien présenté de particulier, mais l' « automne fut pluvieuse. »

En 1788 il plut pendant quatre mois, de janvier à avril, et il y eut aussi beaucoup de chutes d'eau abondantes par des temps orageux en juin. Il y eut aussi beaucoup de grêle. L'hiver 1788-1789 fut très froid. Il commença en novembre et le 29 décembre le Lot fut pris dans toute sa largeur. Le mois de janvier 1789 fut très rude aussi et dans toute l'année le chaud « ne fut connaissable que pendant une dizaine de jours. »

Quatre phrases « fixent » le temps de 1790. L'hiver n'a pas

Digitized by Google

été froid ; le printemps a connu quelques gelées ; l'été a été chaud et l'automne ne s'est pas mal comportée. » Il plut beaucoup en 1791 pendant l'hiver et le printemps. Dans cette dernière saison, le brouillard ne « laissa presque point appa- « raître le soleil. » L'été, par contre, fut très sec.

Pendant les neuf années qui suivirent il n'y eut, d'après Fournier, rien de « bien extraordinaire. » Les termes « rien de particulier », « les saisons se sont bien comportées », « les saisons ont été assez belles » reviennent souvent sous sa plume. L'année 1792 seule présenta de grandes variations. L'hiver fut pluvieux ; le mois de mars eut de nombreux jours de gelée. « L'été et l'automne eurent des jours froids et de « belles journées. » Les pluies refroidirent l'atmosphère « au point qu'on se chauffait avec plaisir au mois de juillet. » Il semble cependant que les derniers jour du XVIII^e siècle furent marqués par des hivers rigoureux et des étés secs et chauds. En 1795 le Lot fut gelé et il tomba « une quantité de neige prodigieuse ». En 1799, les froids de l'hiver furent très vifs. En 1800, enfin, la Garonne et le Lot furent « glacés ». L'automne fut une belle saison. Celle de 1798, entre autres, fut très belle et les « beaux jours se prolongèrent jusqu'au mois de décembre. »

## CONCLUSION

Que devons-nous tirer de ces renseignements qui intéressent le climat de l'Agenais pendant soixante années, de 1740 à 1800 ? Les variations signalées par nos observateurs présentent-elles des modifications importantes sur le « temps » des vingt ou trente dernières années ? Il ne le paraît point. La douceur des hivers est, au dix-huitième siècle, comme de nos jours un des traits caractéristiques du climat océanique auquel l'Agenais est soumis. Les pluies que nous avons connues dans ces dernières années se retrouvent également dans le courant du XVIII^e siècle. Pluies d'hiver et de printemps souvent excessives sont observées un an sur trois en moyenne.

Digitized by Google

Les gelées de printemps fréquentes aussi de nos jours sont mentionnées assez souvent. Les périodes de grands froids et de grandes chaleurs sont exceptionnelles au XVIIIe siècle comme aujourd'hui. D'hiver extraordinaire il n'y a que celui de 1765-66 à mentionner et peut-être aussi celui de 1800. La belle saison fut surtout pendant le plus grand nombre d'années l'automne. De Vivens et Fournier sont d'accord sur ce fait comme sur les autres. Les expressions « il n'y a pas eu à se plaindre de l'automne » ; « l'automne s'est bien comportée » ; « l'automne a été très sèche » ; « elle a été une belle saison » ; « le beau temps a duré jusqu'au mois de décembre », se répètent quatre fois sur sept dans le livre de Monclar. Rappelons en terminant cette phrase qui se rapporte à l'année 1762 : « l'automne a été très belle et s'est prolongée « jusqu'à la fin de l'année sans pluie et sans froid..., nous « avons eu le plus beau ciel du monde ». C'est là, en effet, un autre trait caractéristique du climat du Sud-Ouest. Généralement la plus belle des saisons, la plus tempérée, la moins pluvieuse, sauf exception bien entendu, la plus agréable, en un mot la plus « douce », c'est l'automne. Ce sont ces journées de septembre et d'octobre quelquefois même de novembre qui contribuaient sans doute à faire regretter à nos ancêtres du XVIIIe siècle la « douceur de la joie de vivre ».

GRANAT.

---

Digitized by Google

# LA MORT DU MARÉCHAL DE BIRON

**(1602)**

---

Dans ses *Mélanges et documents* (page 40 du bulletin de janvier-février 1922), la Revue Historique publie une relation inédite, en langue italienne, de la mort de Charles de Gontaud, duc de Biron, pair, amiral et maréchal de France, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, sous Charles IX, Henri III et Henri IV. Ce personnage, comblé de faveurs par le dernier de ces souverains, finit par l'échafaud en raison de ses intrigues.

Le manuscrit, découvert par M. L. Frati, bibliothécaire de l'Université de Bologne, et écrit par une main inconnue, proviendrait d'un recueil de renseignements historiques du XVII^e siècle, ayant appartenu à un pharmacien bolonais, M. Zanetti. Voici une traduction de ce document fort intéressant due à M. Olié, membre correspondant de la Société Académique.

Commandant L.

**Relation de la mort du Maréchal de Biron à Paris le 1^er août 1602**

On a écrit, ici, une relation de la mort du maréchal de Biron. La voici, paraît-il, fidèlement rapportée. Le mercredi, qui était le dernier jour de juillet, fut rendu l'arrêt contre le Maréchal par le Grand Chancelier, assisté de trois Maîtres des Requêtes, et ceux-ci, sur le midi, se transportèrent dans la prison pour le lui notifier. Et quand ils en eurent commencé la lecture, voyant que le Grand Chancelier ne se montrait pas, le Maréchal dit à haute voix : « Mais il me semble, Messieurs, que j'ai vu, là-bas, le Grand Chancelier avec vous ? S'il en était ainsi je suis un homme mort ». Et le Grand Chancelier, ayant ouï ces paroles, manda au Maréchal qu'il allât le trouver dans l'autre salle. Quand il y fut, le Grand Chancelier le fit

Digitized by Google

asseoir, le haranga longuement, puis on vint lui lire la sentence. Et quand on fut à ce passage qu'on devait lui couper la tête en place de Grève, comme de coutume, il ne voulut plus rien écouter, et, plein de fureur, il se mit à blasphémer et à dire que s'il obéissait à ce que lui dictait son cœur, il étranglerait sur le champ tous ceux qui étaient là. Ce qu'ayant ouï, le Grand Chancelier le mit entre les mains de quatre ecclésiastiques pour lui recommander son âme et le mettre dans la voie du salut, ce qu'ils finirent par obtenir. Cependant les juges revinrent pour achever la lecture de la sentence, et le Maréchal entra de nouveau dans une grande colère ; et s'il avait pu s'emparer d'une épée, comme il l'eût fait si quelqu'un de ceux qui étaient là en avait eu une, il aurait fait du mal, comme il l'a dit ensuite. La lecture terminée, le Grand Chancelier, qui était toujours présent, lui demanda sa croix de chevalier du Saint-Esprit. Il la tira de sa poche, et, en la remettant, il jura, sur sa part de paradis, que depuis que le Roi lui avait conféré cet Ordre, il avait exécuté chaque jour ce qui lui était commandé. Le Grand Chancelier lui demanda ensuite son épée. Il répondit qu'il ne l'avait pas, puis il fit une longue et éloquente exposition des hauts faits de son père le Maréchal, qui avait rendu de tels services à Sa Majesté, qu'Elle devait sa couronne, après Dieu, à son dit père. Et se souvenant toujours de cette place de Grève où le Roi l'envoyait mourir, il demandait si c'était là sa récompense. Alors le Grand Chancelier lui dit que Sa Majesté le Roi très chrétien avait pourvu à tout et qu'il serait exécuté à La Bastille sur un échafaud qui serait élevé de nouveau et préparé pour lui. Et le Maréchal se mit dans une nouvelle et plus violente colère, demandant encore si c'était là le prix des services innombrables rendus à la couronne, ajoutant que le roi avait pardonné à ses ennemis, même à ceux qui avaient attenté à sa personne ; que son père avait fait ce qui était connu de tout le monde, et que lui était réduit à mourir de la main du bourreau ! Il dit qu'il prenait Dieu à témoin de son innocence, qu'avant un an les juges qui l'avaient condamné mourraient, qu'il n'avait pas commis ce qu'on lui imputait ; et que depuis

Digitized by Google

vingt-deux mois que le Roi lui avait pardonné il ne s'était mêlé à aucun complot contre l'Etat. Le Grand Chancelier lui ayant demandé congé s'en alla dans une autre salle où se trouvaient le Premier Président et Monseigner Sceglieri. Puis le Maréchal fut mis en chapelle en compagnie de quatre ecclésiastiques. Et le bourreau ayant voulu s'approcher de lui pour le ligotter, il le repoussa en lui disant que s'il avait fait mine seulement de le toucher il l'aurait étranglé. Il a écrit lui-même son testament, et à la vingtième heure il a été conduit au supplice. Il est monté tout seul sur l'échafaud, sans que personne l'aidât, et de nouveau il a dit qu'il en appelait à Dieu de son innocence, rappelant encore ses services, ceux de son père et disculpant le comte d'Auvergne qui est innocent. Une autre fois il a répété que ce traître ensorceleur de M. de la Fin l'avait pressé de parler audit comte pour l'entraîner dans le complot, chose que celui-ci n'a jamais voulu faire. Il a semblablement disculpé son secrétaire Oberto et n'a accusé personne. Le bourreau ayant voulu s'approcher de lui, sur l'échafaud, il lui a dit de se retirer, qu'autrement il l'étranglerait sur le champ, puis il lui a demandé de lui montrer l'épée avec laquelle il lui trancherait la tête, mais le bourreau l'avait cachée subitement ayant très grand peur qu'il ne lui fit du mal. Ensuite ledit bourreau lui a demandé : « Comment Votre Excellence veut-elle que je fasse pour ne pas m'approcher d'Elle ? » Le Maréchal n'a pas répondu à cette question si ce n'est qu'il avait affronté la mort un million de fois pour le service du Roi et que maintenant il devait finir sa vie par la main d'un scélérat. Cependant il a pardonné à tous et a demandé pardon à Dieu, au Roi et à la Justice. Semblablement il a pardonné à Monseigneur de la Fin. Il a ôté lui-même son pourpoint pour s'apprêter à mourir et l'a donné à un valet de chambre. Le bourreau, le voyant sans pourpoint, a voulu s'approcher pour lui tailler les cheveux sur la nuque afin de lui couper la tête avec plus de facilité, mais le Maréchal lui a dit de se retirer. Puis il a appelé un gentilhomme de la maison du Roi, qui l'avait gardé quand il était en prison, auquel il a remis deux anneaux d'une grande

Digitized by Google

valeur qu'il avait au doigt, afin qu'il les donnât à Mme de S. Pencurat, sa belle-sœur, ce que le gentilhomme a promis de faire. Et, enfin, devant les assistants, remplis de douleur et de compassion, il s'est mis à genoux et s'est bandé lui-même les yeux. Il a dit au bourreau de le dépêcher, et le bourreau lui a baisé la main et d'un seul coup lui a séparé la tête du tronc. Son corps a été mis dans un sépulcre, Sa Majesté ayant dit aux parents qu'ils pouvaient en disposer comme ils l'entendraient. De la tête on ne sait pas encore ce qu'on en fera. Elle sera enterrée à Saint-Paul où est son aïeul. Que Dieu ait eu pitié de son âme.

---

# NÉCROLOGIE

---

## M. Robert de Mons

La Société Académique d'Agen a perdu en septembre dernier un de ses plus sympathiques membres correspondants, M. Robert de Mons, décédé dans sa 58e année au château de Joatas, l'ancien fief des Molimart et des Daudebard de Ferrussac. Par son père, le Dr Hector de Mons, médecin à Puymirol, et son grand-père, professeur de lettres à la Faculté de Lyon, il descendait d'une vieille famille du Sud-Ouest passée en Hollande sous Louis XV. Par sa mère, née Léotard de Ricard, il se rattachait à noble Rigal de Léotard, capitaine de 50 hommes à cheval sous Charles VII et Louis XI. Son grand-oncle, Jacques-Philippe de Léotard, avait été sous-préfet d'Agen lors du retour des Bourbons en France.

M. Robert de Mons, qui avait pris part au récent Congrès d'Agen, suivait avec intérêt les travaux de notre Société, où il ne comptait que des amis.

E. L.

---

Digitized by Google

# LA VOIX DU RETRAITÉ

**La Réalité. — Le Souvenir. — La Raison. — L'Amitié. — La Foi.**

---

Disent-ils vrai, ces traits fatigués, ce visage
Dont ton miroir prétend te renvoyer l'image,
Que sillonnent mille et mille plis sinueux
Où la bouche morose et le front soucieux
Bannissent toute joie, où, par un tel ravage
L'impitoyable temps a marqué son passage,
Qu'il te semble parfois, quand tu veux y songer
Voir paraître à ta place un visage étranger.
— Disent-ils vrai, ces plats cheveux, où se mélange
Aux frimas de l'hiver, un reste de printemps !
— Disent-ils vrai, ces yeux, autrefois si brillants
Dont, maintenant flétris, la paupière se frange
De maigres cils, et dont le regard incertain
Semble continuer quelque rêve lointain.

O Retraité, mon frère, écoute leur langage ;
Il est celui de la dure Réalité.
Tout pénible qu'il soit, le parti le plus sage
Est de te soumettre à l'austère vérité.
Crois donc, ô Retraité, sans lutter davantage
Ce que disent ces traits, ce maussade visage
Ce que disent ce front, cette bouche et ces yeux
Mornes et surmontés de sourcils broussailleux.

## I

Ils proclament partout que tu portes la marque
De ceux que va frapper l'inexorable Parque
Semblable au bûcheron, abattant dans les bois
Sous les coups redoublés de sa lourde cognée
Les arbres désignés, par avance, à son choix,
Décrépits et couverts d'une maigre ramée
— Ils disent : — que ta vie est tout près de sa fin,
— Qu'incessamment tu vas pénétrer le mystère
De ce qui nous attend au delà de la terre,
— Que te voilà bientôt au terme du chemin
Que tout homme parcourt, dès après sa naissance,
En chantant d'enthousiasme, en pleurant de souffrance,

Digitized by Google

Qui le prend tout petit à son frêle berceau
Et tôt ou tard le mène aux portes du tombeau.
— Que s'approche le jour de l'ultime voyage
Pour lequel il te faut préparer ton bagage —
Mais je t'entends me dire : « Oh, se peut-il vraiment
« Que je sois maintenant à l'étape dernière
« Alors que, détournant mes regards en arrière,
« Le passé m'apparaît si proche du présent !
« — N'était-ce pas hier, que, s'ouvrant à la vie,
« Ainsi qu'une fleur à l'aurore épanouie,
« Mes yeux réfléchissaient l'azur du firmament
« Contemplaient autour d'eux, avec ravissement,
« De la terre et du ciel l'admirable spectacle
« Où tout n'est que grandeur, où tout n'est que miracle !
« — N'était-ce pas hier, que, s'ouvrant à l'amour,
« Mon cœur souriait et soupirait tour à tour
« Se gonflait doucement d'ineffable allégresse
« Et rêvait de bonheur, de gloire et de tendresse !
« — Le printemps et l'été, n'était-ce pas hier ?
« Eh quoi ! l'automne a fui, — voici déjà l'hiver !

## II

O pauvre Retraité, ton propre témoignage
Vient aussi confirmer ce que dit ton visage.
— C'est quand l'heure vient, où, du Futur incertain,
S'éloignent pour toujours les décevants mirages,
Que reviennent à nous les confuses images
D'un Passé perdu dans les brumes du lointain.
— C'est quand de l'Avenir les voix enchanteresses
Cessent de murmurer leurs trompeuses promesses,
Que se penchent sur nous, faibles comme un soupir
Et nous chantent tout bas les voix du Souvenir.

Voix de ta tendre enfance et voix de ta jeunesse
Voix de ton âge mur, au seuil de la vieillesse
— Toutes accourent pour distraire ton foyer,
Te bercer chaque soir sur ton mol oreiller,
Evoquer tes joies ou tes misères passées,
Et tenir compagnie à tes mornes pensées.

Crois-moi, n'écoute pas leurs chants harmonieux
Prends bien garde, ô mon frère, à ces voix de sirènes
Qui ne savent, hélas, que raviver nos peines.
Et même en rappelant des souvenirs heureux
Elles ont, je ne sais quels accents douloureux
Quelle tristesse, et quels mélancoliques charmes
Qui nous poignent le cœur, et font sourdre à nos yeux
De lancinantes et silencieuses larmes !

Digitized by Google

Lorsque ces revenants sortant de leurs tombeaux,
Viennent sur notre front poser leurs lèvres blèmes,
Nous sentons notre cœur se gonfler de sanglots
Et, ce que nous pleurons, c'est un peu de nous-mêmes !
— Garde-toi de troubler leur paisible sommeil
Ne les appelle pas, — crains plutôt leur réveil,
Laisse-les reposer sous leur froide poussière
Comme dorment les morts dans le sein de la terre !

III

Ecoute ô Retraité, la voix de la Raison
Qui te dit — « En ta chère et paisible maison
« Il est encore pour toi des heures délectables,
« Des moments de joie et de bonheur véritables.
« Tu peux encor goûter de délicats plaisirs
« Si tu sais, sagement, occuper tes loisirs :
« Elever ton esprit à ces hauteurs sereines
« Où l'âme est à l'abri des passions humaines
« — Si tu sais profiter de tes instants présents
« Dans l'oubli d'autrefois et sans compter les ans
« Que peut-être il te reste à passer sur la terre
« Avant que de tes jours sonne l'heure dernière.
« — Si tu sais éviter le funèbre souci,
« Le torturant regret et le mortel ennui
« Qui, lorsqu'elle décline et lentement s'achève,
« Assombrissent la vie et la rendent plus brève
« Pareils aux nuées qui, lorsque le jour faiblit,
« Obscurcissant le ciel, précipitent la nuit. »

IV

Laisse-moi maintenant, ô Retraité, mon frère,
Etre pour toi la voix de l'Amitié sincère.
Ecoute mon désir, écoute aussi les vœux
Que je forme pour toi, que je fais pour nous deux.

Il est des soirs divins, des soirs d'apothéose ;
Lorsque l'astre du jour, jetant ses derniers feux,
Colore d'incarnat, de vermeil et de rose
Les nuages légers planant sous le ciel bleu.
— Lorsque dans le lointain l'horizon s'irradie
De reflets pareils à des lueurs d'incendie
Comme en projetterait quelque brasier géant
Ou le cratère d'un invisible volcan.
— Pendant qu'à l'autre bout s'illumine le faîte
De la brume, dont les contours mystérieux,
Brillamment éclairés, semblent être la crête

Digitized by Google

De gigantesques monts ou de glaciers neigeux.
— Hésitante, la Nuit pendant longtemps recule
Puis lentement éteint la mourante clarté.

Ah ! puisse ta vieillesse être un beau crépuscule
En avoir la splendeur et la sérénité !
Puisse l'ami, l'enfant ou l'épouse qui t'aime
Lorsqu'en toi s'éteindra l'étincelle suprême
A genoux, près de toi, voir tes lèvres prier,
Ta bouche sourire et ton front s'irradier,
En écoutant la voix qui berça ton enfance
Qui te resta fidèle aux heures de souffrance
T'apportant réconfort et consolation
Dans les durs jours d'épreuve et de déception !
Elle a pour nom la Foi, la chrétienne Croyance
Qu'accompagne sa sœur, la divine Espérance
Ah ! puisse cette douce et maternelle voix
Te dire, en te berçant une dernière fois.

V

« Endors-toi dans mes bras, en disant ta prière
« Comme tu t'endormais dans les bras de ta mère ;

« Dors, ô mon enfant, dors le suprême sommeil
« Qui met fin pour toujours à l'humaine misère
« Mais qui n'est, vois-tu bien, qu'un repos éphémère
« Suivi tout aussitôt d'un splendide réveil.

« Comme le sombre Hiver prépare à la Nature,
« Silencieusement, les vertes frondaisons
« Qui doivent, au printemps, lui servir de parure
« Et déjà fait germer les futures moissons.

« Comme à la Nuit succède une aurore nouvelle,
« Illuminant la terre et les bleus firmaments,
« Annonçant le Soleil, qui bientôt étincelle
« Et répand la chaleur de ses rayons ardents.

« Ainsi la Mort, prélude à la vie éternelle
« Où, délivrée enfin de ses terrestres liens
« Sublime de beauté, l'Ame immatérielle,
« Au ciel possèdera d'impérissables biens,

« Près de son Créateur qui la fit immortelle ! »

Edouard Saint-James.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE

**Souhaits de nouvel an.** — La Société de Montauban que préside aujourd'hui M. le chanoine Calhiat, successeur du regretté chanoine Potier, a envoyé aux Sociétés savantes du Sud-Ouest ses souhaits de nouvelle année en vers latins. C'est une tradition ; nos lecteurs ne l'ignorent pas. Ils savent aussi avec quel talent classique répond, toujours dans la langue de Virgile, notre collaborateur Ferrère, nourri de moëlle antique.

Voici vœux et réplique pour 1923.

## 1923

E vita noster migravit prœses amatus,
Et socios tristes, eheu ! moriendo reliquit,
Cujus servamus memori sub pectore nomen ;
Nempe sodalitium doctorum insigne creavit
Quod nunquam poterit damnosum evertere tempus,
Dum nostri quisquis det opem gnavumque laborem !
Illi, cara soror, tua cura sit esse fidelis.
Sicque ejus celebris sub cœlo fama manebit !
Multis ornatur musarum floribus hortus ;
Unum ferventer, vel si libet, elige plures.
Tu quoque sicut apis sapienter mellificabis,
Et parvæ patriæ prœbebis dulcia mella.
Excole prœsertim patrum monumenta vel acta.
Antiquitas etenim venerandum spirat odorem
Qui fluit e petris, scriptis librisque vetustis,
Atque replet nostram grata dulcedine mentem.
Hæc spes te comitet semper feliciter... Amen !

*La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.*

### TRADUCTION

Notre président aimé a quitté la vie, et, en mourant, il a laissé ses confrères dans la tristesse. Nous conservons son nom avec reconnaissance dans notre cœur. Car il a formé une société distinguée de savants, qui résistera à l'action délétère du temps, si tous nous poursuivons nos travaux avec activité.

Ayez soin de lui rester fidèle, chère sœur. Ainsi, sous le ciel, l'éclat de son nom ne cessera pas de briller.

Le jardin des Muses se pare de nombreuses fleurs. Attachez-vous avec



Digitized by Google

amour à une, ou, si vous le voulez, choisissez-en plusieurs. Vous aussi, comme l'abeille, vous ferez habilement le doux miel destiné à votre petite patrie. Etudiez avant tout les œuvres et les actions de nos pères. L'antiquité exhale un auguste parfum qui s'échappe des pierres, des manuscrits et des livres anciens, et remplit de charme notre esprit. Que cette espérance vous accompagne toujours avec bonheur... Ainsi soit-il !

## 1923

Quam crudele rapi leto tumulique tenebris
Quum jucunda quies lucet, quæsita labore !
Vitæ qua placide fruimur Mors invidet atra.
Non tamen atra tibi, præses qui, tempore longo
Exacto studiis, laudem nunc atque perenne
Nomen habes ; qui, cœlorum de sedibus altis,
Immemor haud nostrum, spectasque fovesque laborem.
Moribus et lapsis suades succurrere. Suades
Et recte. Historia vitæ morumque magistra
Nobilibus patrum exemplis dictisque referta
Nunc opus est. Poterit pravis avertere libris
Delusos juvenes pulchrarum mentio rerum.
Jejunant animi ; nam vera alimenta negantur.
Nunc levibus libris, levibus nutrita theatris,
Gliscit ubique lues, animorum robora sorbens.
Quippe viri juvenesque ruunt in noxia mentis
Gaudia. Nec matri jam puræ est cura puellæ.
Oblitique animi, permulti corpore vivunt,
Vitamque haud ratio ducit, sed dira voluptas.
O utinan læti sapientum scripta requirant,
Floreat ingeniis, ut quondam, Gallia, castis,
Quæ studeant non scribendo ditescere, verum
Degenerem populum ad rectos perducere mores.

F. Ferrère.

## TRADUCTION

Qu'il est cruel d'être jeté par la Mort dans les ténèbres du tombeau, lorsque luit à nos yeux le doux repos, gagné par le travail ! Notre existence, dès qu'elle est tranquille, est la proie enviée de la méchante Mort. Cependant elle n'a pas été méchante pour vous, président. Par une longue vie passée dans l'étude, vous avez acquis l'honneur d'un nom qui ne périra pas. Du haut des célestes demeures, pensant à nous, vous contemplez et inspirez nos travaux. Vous nous conseillez aussi d'aider au relèvement des mœurs. Conseil opportun. L'histoire qui enseigne la conduite de la vie, remplie des nobles exemples et des paroles de nos ancêtres, est aujourd'hui nécessaire. Un moyen de détourner des mauvais livres la jeunesse abusée, c'est de lui présenter le récit des belles actions. Le vide se fait dans les esprits qui ne trouvent plus leur véritable nourriture. Entretenue par la frivolité des livres et des théâtres, la corruption gagne partout les cœurs,

Digitized by Google

dont elle épuise les forces. Hommes et jeunes gens courent aux plaisirs dangereux de l'esprit. Les mères elles-mêmes n'ont plus le souci de la pureté de leurs filles. Indifférent à l'âme, le grand nombre ne vit que par le corps, vie non gouvernée par la raison, mais par la tyrannie du plaisir.

Puissent-ils se plaire à rechercher les ouvrages sérieux ! Puissent refleurir en France, comme autrefois, les écrivains de talent, à la plume chaste, qui s'appliquent, non à faire fortune par leurs livres, mais à ramener aux bonnes mœurs un peuple dégénéré ! F. Ferrère.

**Objets d'art classés.** — Par une série d'arrêtés, en date du 2 décembre 1922, ont été classés comme monuments historiques et placés, en conséquence, sous la protection de la loi du 31 décembre 1913 :

*Agen*, à l'hôpital Saint-Jacques, une table en cerisier sculpté du XVIII^e siècle, et 51 pots de pharmacie en faïence de Bordeaux, de la même époque.

*Astaffort*, dans l'église, un cadre en bois doré et sculpté du XVIII^e siècle.

*Frespech*, dans l'église, un plat de quête en cuivre repoussé du XVI^e siècle.

*Lafox*, toujours dans l'église, un autre plat de quête, en cuivre repoussé, du XVI^e siècle.

*Monbalen*, encore dans l'église paroissiale, trois plats de quête, en cuivre repoussé, du XVI^e siècle.

*Saint-Laurent*, dans l'église, un plat de quête, en cuivre repoussé, du XVII^e siècle.

*Villeneuve-sur-Lot*, dans la chapelle des Pénitents Bleus, 26 bâtons de confrérie de pénitents, en bois sculpté et doré, du XVIII^e siècle, et à l'hôpital Saint-Cyr, une théière en faïence de Saxe, du XVIII^e siècle.

**Monuments historiques.** — *Sainte-Livrade et Monflanquin.* — Le Conseil d'arrondissement de Villeneuve a demandé le 22 octobre 1922 le classement comme monument historique de la tour de Sainte-Livrade, la seule qui reste aujourd'hui des anciennes tours carrées qui flanquaient les murs d'enceinte de cette vieille bastide. De la fin du XIII^e siècle, elle est fort élevée et flanquée de contreforts sur trois de ses faces jusqu'à moitié hauteur. Son classement s'impose.

Le Conseil municipal de Monflanquin a fait une demande du même genre pour le portail de l'église Saint-André de cette ville. Ce portail est d'assez vastes proportions ; il date du XIII^e siècle.

Digitized by Google

Des pieds droits partent une série de colonnettes qui correspondent à des tores de même mesure plaquées sur les voussures.

Au cours de sa session de septembre, le Conseil général de Lot-et-Garonne a voté des subventions pour réparations aux églises de *Layrac* et de *Laurenque*, classées comme monuments historiques. Il a, en outre, voté une imposition extraordinaire d'un centime (32.000 francs environ) pour la réparation du *chemin* qui conduit au *château de Bonaguil*. Ainsi satisfaction sera donnée aux archéologues et aux touristes qui ne cessaient de se plaindre, depuis des années, de l'état lamentable des routes donnant accès à cette splendide forteresse du xv^e siècle. Le Conseil général de Lot-et-Garonne a fait œuvre éminemment utile.

**Le siège de Tonneins en 1622.** — C'est le titre d'une intéressante conférence faite le mercredi 27 octobre, à Tonneins, par un érudit de cette ville, M. Lacombe, qui a voulu ainsi célébrer le tricentenaire d'une lutte superbe où les Tonneinquais s'illustrèrent. Nous souhaitons que cette conférence soit publiée. L'histoire de cette commune est passionnante et, après Lagarde, il y a encore beaucoup à dire. Je ne cite pas même l'histoire de M. de Gibel, qui ne compte pas.

**Musée d'Agen.** — La Commission du Musée, que M. l'ex-maire Cels avait systématiquement tenue à l'écart de l'administration de cet établissement, s'est enfin réunie le jeudi 9 novembre, sous la présidence de M. Labat, maire, assisté des deux conservateurs David et Recours. A l'unanimité, y compris la voix de M. David, elle a voté une protestation contre la violation des réglements faite par M. Cels, qui n'a pas convoqué une commission destinée à être consultée 4 fois par an (article 11). En revanche, elle a félicité la municipalité Labat de l'avoir réunie après un sommeil de six années. Sur la proposition de MM. Bonnat et Mourgues, elle a réclamé énergiquement le nettoiement et le classement de la collection Combes, achetée 20.000 francs par le Conseil municipal d'Agen et abandonnée en vrac, dans une gangue de poussière, depuis de nombreuses années.

Avis favorable a été donné, sur la proposition de M. Mourgues, à l'acceptation de la collection de botanique Sudre, de Toulouse, classée par M. Duffour, instituteur à Agen. Sur la demande de M. Bazin, conseiller général, et Bonnat, la création d'une salle réservée au folk-lore agenais et aux traditions du pays a été décidée. C'est l'embryon, pour l'Agenais, d'un *Muséum Arlatense* ou

Digitized by Google

d'un Musée pyrénéen de Lourdes, pour ne citer que la principale et la plus récente des créations similaires.

D'autres mesures ont été envisagées, sans qu'une solution ait été prise : classement des collections du Musée ; agrandissement de cet établissement, pour lequel M. Bonnat réclame le rez-de-chaussée tout entier de la salle Aunac, occupée actuellement par les pompiers, le bureau central d'octroi et la police sanitaire ; acquisition par la ville, avec ou sans la participation de l'Etat, du petit trésor archéologique découvert à Castillonnès (demande *Bonnat et Marboutin*), sur lequel nous reviendrons.

La commission a demandé en outre, à l'unanimité, que les crédits affectés au Musée ne soient plus détournés de leur destination et ne servent plus à payer l'envoi de statues de plâtre au Théâtre Ducourneau, comme elle a eu le regret de le constater pendant l'administration Jules Cels. Elle s'est ensuite associée à la protestation de M. Bonnat contre l'arrêté préfectoral du 22 octobre 1920, infligeant deux conservateurs au Musée dans les conditions que connaissent nos lecteurs. A titre de document, il nous paraît utile de publier ici cette protestation :

Vous avez entendu, Messieurs, le compte rendu de notre dernière séance, en 1916 ! Il est plein des doléances de la Commission qui demandait, depuis 1914, un conservateur, sans pouvoir l'obtenir. Il a fallu quatre ans de plus pour que se fit la gestation si laborieuse, si difficile, entravée par une série de manœuvres abortives que vous connaissez. L'accouchement a eu lieu en 1920, après une grossesse de 6 ans. Nous avions besoin d'un conservateur, la politique nous en a donné deux ; nous attendions un fils et nous avons deux jumeaux !

Messieurs, l'arrêté qui impose à la ville d'Agen deux conservateurs est du 22 octobre 1920. Il est signé, pour ordre, de M. le Préfet Delfini, mais il est l'œuvre de l'ancien maire d'Agen, M. Cels, qui mit de longs mois à vaincre les scrupules justifiés de la direction des beaux-arts et de la préfecture. C'est le fait du Prince et c'est contre le fait du Prince, ce Prince fût-il mort, que je veux protester, aujourd'hui comme hier.

Et ce n'est pas seulement, Messieurs, parce que M. Recours n'a pas été *seul* titularisé dans une fonction qu'il remplissait depuis trois ans, à titre provisoire il est vrai, mais à la satisfaction générale, à laquelle il semblait désigné par la publication de son petit *Guide* au Musée, et qu'avait d'ailleurs, réclamée pour lui la presque totalité des membres de la Commission par une pétition du mois de mars 1920.

Non ! c'est aussi, et c'est surtout parce que l'arrêté du 22 octobre 1920 constitue, au passif de ceux qui l'ont commis, une faute, une illégalité et une injustice.

I. *Une faute*, Messieurs, parce que, nous dotant de deux conserva-

Digitized by Google

teurs, il créera tôt ou tard une charge nouvelle pour la ville d'Agen, et, qu'il établit une dualité de pouvoirs fâcheuse pour la bonne administration de l'établissement.

II. *Une illégalité*, parce que le décret du 24 juillet 1910 (qui règle l'administration des musées) ne prévoit pour eux qu'un *seul* conservateur, assisté, s'il y a lieu d'un ou de plusieurs conservateurs adjoints. Ici, rien de pareil. Ministre et Préfet n'ont pas osé aller jusqu'au bout de la besogne qu'on leur proposait. Et en marge de la loi, sans consulter préalablement le Conseil municipal, ils ont nommé deux conservateurs, avec les mêmes droits, les mêmes prérogatives, le même rang, sans apporter d'autre précision que l'indication des « rayons » attribués à ces deux fonctionnaires. Et voici l'injustice qui va suivre la faute et l'illégalité !

III. Une *injustice*, et une *double injustice*, parce que l'arrêté dicté par M. Cels attribue à l'un des conservateurs, M. David, les salles les plus belles, déjà fort bien aménagées par MM. Momméjà et Recours, la collection Chaudordy, tout entière cataloguée par l'inspecteur général Roger Marx, la salle d'Aiguillon cataloguée par M. Georges Tholin, les collections de Sèvres, avec leurs bordereaux d'envoi si détaillés, les peintures si faciles à répertorier.

A M. Recours, au contraire, avec la sculpture également facile, l'archéologie, la paléontologie, la zoologie, la botanique, l'ornithologie, la conchyliologie, les 6.000 pièces de la collection Combes, les collections d'Extrême Orient, de céramique, de faïences, les plaques de cheminée, etc., qui ne sont pas encore cataloguées, qui gisent souvent en vrac au Musée, qui exigent des connaissances et des efforts considérables et variés.

Voilà la première injustice.

Comme compensation probablement, l'ex-maire décida que des crédits affectés au personnel, M. Recours ne toucherait rien, son heureux collègue gardant tout. Et voilà la seconde injustice, vraiment trop criante !

Et alors, Messieurs, comme il est un point, le dernier, sur lequel nous pouvons avoir ici une action immédiate, je me tourne vers M. le Maire et vers les conseillers municipaux délégués et je les prie de faire cesser au moins cette injustice, puisque, aussi bien, ce sont eux qui, sur ce point, sont les maîtres, et je dépose le vœu suivant

Suit le vœu, voté à l'unanimité par la Commission, où figuraient MM. David et Recours. La séance, ouverte à 4 heures, s'est terminée à 6 heures et demie, après un vif et pénible incident que, pour ne pas être cruels, nous préférons passer sous silence.

**Société Académique d'Agen.** — La Société a repris, le 5 octobre 1922, le cours de ses séances mensuelles. Son président, M. de Lacvivier, a donné lecture d'une lettre du marquis de Fayolle, délégué central de l'Union historique et archéologique du Sud-

Digitized by Google

Ouest, qui félicite la Compagnie tout entière de l'heureux succès de son récent congrès.

Le docteur Dalché, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, communique deux notes, courtes mais intéressantes, sur l'histoire de Sainte-Livrade, son pays d'origine. Elles émanent du chanoine Sudre, qui fut curé de cette paroisse de 1831 à 1859. La première conte une émeute provoquée, en août 1841, par les opérations du recensement dont les précisions inquiétaient la population : des attroupements se formèrent, des protestations s'élevèrent, des fonctionnaires furent houspillés. La seconde vise la construction du pont de Sainte-Livrade. Des traditions locales prétendent qu'au temps de l'occupation romaine, il existait déjà sur le Lot des piles servant à l'établissement de ces ponts de bateaux que décrit Strabon. Mais c'est seulement en 1318 que le sénéchal d'Agenais autorisa la construction d'un pont et créa les ressources financières appropriées. Les travaux commencèrent aussitôt. Furent-ils achevés ? Les piles du XIVe siècle, seules, subsistent aujourd'hui. Ce n'est qu'au XIXe que Sainte-Livrade fut enfin doté d'un pont livré à la circulation le samedi 13 mars 1831.

Comme les régiments actifs et de réserve d'Agen et de Marmande dont l'historique a été publié dans la *Revue de l'Agenais*, les 129e et 130e d'infanterie territoriale se sont fait admirer par leur endurance et leur discipline au cours de la grande guerre. Le récit de leur belle carrière de trois ans dans la zone des armées, en arrière des fronts, mais sous le feu des avions et des pièces à longue portée, est donné à la Société par le commandant Labouche, dont la communication est fort appréciée.

Il en est de même du beau portrait du dernier abbé de Saint-Maurin, qu'a brossé M. Ernest Lafont. De haute lignée, grand chantre et vicaire général du diocèse de Lectoure, Joseph de Galard-Saldebru acquit l'abbaye bénédictine de Saint-Maurin, à l'ombre de laquelle il était né, à Perville, moyennant le paiement à son prédécesseur d'une rente de 5.000 livres. M. Ernest Lafont le montre en conflits incessants avec le corps municipal de Saint-Maurin, qui pourtant dépendait de lui, et parfois en difficultés avec ses religieux. A la Révolution, qui fut bien accueillie à Saint-Maurin, l'abbé Joseph de Galard jouissait de 25.000 livres de revenus ecclésiastiques. Prêtre et noble, sujet à la déportation, il dut quitter, comme tant d'autres, abbaye et bénéfices. Mais il eut la malheureuse idée d'aller se cacher à Bordeaux, où la terreur « était à l'ordre du jour » et où l'échafaud devait rester en permanence pendant dix mois sur la place publique. Reconnu et dénoncé, puis enfermé au fort du Hâ, le noble abbé passa devant la trop célèbre commission militaire que présidait le crapuleux Lacombe. Perdu

Digitized by Google

d'avance, ce fut en vain qu'il tenta de sauver sa tête en déclarant qu'il était marié et père d'un enfant. Il n'en fut pas moins condamné à mort le 17 février 1794 et guillotiné le même jour.

Après cette communication très attachante et l'élection comme *correspondants* de MM. Dalché, officier de la Légion d'honneur, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris ; Rapin, architecte des monuments historiques de Lot-et-Garonne, et Debelmas, instituteur à Pont-du-Casse, la Société fixe sa prochaine séance au jeudi 9 novembre 1922.

Réunie à la date convenue, le 9 novembre, la Société a procédé au renouvellement de son bureau pour 1923. Ont été élus : *Président :* M. Martinon, supérieur du Collège Saint-Caprais, et *vice-président :* M. Bordes, professeur agrégé des lettres au Lycée Bernard Palissy.

M. Ferrère, docteur ès-lettres, est un humaniste distingué. Les longues et subtiles querelles, trop souvent stériles, qui divisèrent les savants du XVIe siècle, n'ont pour lui plus de secrets. Il le prouve en contant à ses collègues l'histoire du *Cicéronianisme*, ou manie d'imiter en latin la manière du grand orateur, fort à la mode au XVIe siècle. Prêtres et laïcs la cultivaient à l'envi. Erasme, le critique de l'époque, la dénonça et la combattit. Au contraire, notre Jules César Scaliger se rangea dans la légion cicéronienne. M. Ferrère expose avec clarté les raisons d'Erasme et montre les erreurs du Cicéronianisme où se complurent tant de beaux esprits.

M. Saint-James, conseiller honoraire à la Cour d'Agen, fait ensuite entendre les *Voix du Retraité*, poème de sa composition. Ce sont des alexandrins classiques, de bonne facture et d'inspiration élevée.

L'antiquité des Chinois est un de ces problèmes historiques dont la solution nous échappe. M. Jean Rodes, qui a vécu de longs mois en Chine et qui a tant écrit sur le céleste Empire, le constate dans le premier chapitre d'un ouvrage qui paraîtra bientôt et dont il offre la primeur à ses collègues. Il rappelle brièvement les opinions si diverses, où la fantaisie se mêle à la sagacité, des écrivains et des sinologues anciens et modernes qui ont traité ce sujet, de Diderot notamment qui les faisait remonter au déluge. Il cite l'avis si sage de M. Cordier, professeur à l'Ecole des Langues orientales, qui déplore l'impossibilité où se trouve encore la science d'apporter des affirmations précises, faute de documents écrits ou de traditions contrôlées. Comme conclusions, il déclare que si la plus ancienne des civilisations historiquement connue paraît être l'Egypte (6.500 ans avant Jésus-Christ), si la civilisation chinoise n'est ni la civilisation-mère, ni la plus ancienne du monde, elle est,

Digitized by Google

du moins, la plus vieille de celles qui ont survécu à travers les âges et les révolutions.

Après cette communication qui fait le plus grand honneur à l'érudition de M. Jean Rodes et l'élection comme *membres correspondants* de MM. le Dr Castet et Bédouret, la Société s'est ajournée au jeudi 7 décembre 1922.

Dès le début de cette séance, M. Bordes remercie ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à la vice-présidence de leur compagnie. M. le Président de Lacvivier donne lecture des remerciements de M. le chanoine Bédouret, élu membre correspondant, et adresse les plus vives félicitations de la Société à M. l'abbé Marboutin, à qui le prix Brives-Cazes, d'une valeur de 500 francs, a été décerné cette année par l'Académie de Bordeaux pour un travail inédit sur le prieuré du Paravis.

M. Ferrère, docteur ès-lettres, ancien professeur au Lycée, prend ensuite la parole pour continuer son remarquable exposé du *cicéronianisme* au XVIe siècle. Question brûlante à cette époque qui passionna le monde savant d'alors et amena entre Erasme et Scaliger la plus durable des brouilles. Cette manie d'imiter Cicéron à tout instant et sur tous sujets, qu'Erasme accabla de ses sarcasmes, M. Ferrère la dénonce à son tour. Aucun écrivain ne saurait être considéré comme un modèle à suivre à l'exclusion des autres. Cicéron lui-même en est la preuve : son talent oratoire n'est-il pas le fruit de son éclectisme littéraire et philosophique ? Et M. Ferrère de terminer son étude très documentée en rappelant, d'une part, les éloges parfois outrés qui furent prodigués au grand orateur romain, par Quintilien notamment, et, d'autre part, les critiques souvent injustes qui ne lui furent pas ménagées. Il convient de citer parmi les plus dures celles de Tacite et du rhéteur Fronton chez les anciens, de Montaigne parmi les modernes, et, parmi les contemporains, celles de l'historien allemand Mommsen, qui dénigre brutalement Cicéron au point de lui refuser tout talent.

Le château de Senonches est en Eure-et-Loire, mais il intéresse quand même l'histoire agenaise, comme le montre M. Jean Torthe en une courte, mais substantielle communication. Il fit, en effet, partie des biens dotaux de la *Sénatorerie* d'Agen, créée par Napoléon Ier, en 1804, dans notre ville comme dans les autres chefs-lieux de Cour d'appel, et occupée pendant tout le premier Empire par le sénateur Lamartillière, ancien général d'artillerie.

Le château a été refait, mais il a conservé une vieille tour qui paraît dater du XIIe siècle. Acheté au prince de Conti, en 1770, par Louis XV, il fut donné en apanage au futur Louis XVIII. Con-

Digitized by Google

fisqué en 1790 et devenu bien national, puis affecté à la constitution des 25.000 livres de revenus attribués à la Sénatorerie d'Agen, il fut vendu en 1806. Il appartient aujourd'hui à la commune de Senonches.

Le commandant Labouche passe ensuite en revue les compagnies franches révolutionnaires que chacun des neuf districts du département dut fournir pour le camp de Soissons et la défense de Paris. C'était durant l'automne de 1792, après le départ, pour l'armée du Rhin, des deux premiers bataillons lot-et-garonnais de volontaires nationaux. En même temps, la situation devenait menaçante sur la frontière pyrénéenne, que des officiers d'élite, comme Lacuée et Louvet, mettaient en état de défense. Il fallut former, dans le département, un 4e bataillon de volontaires appelé à occuper des postes dangereux aux sources des Gaves et au débouché des cols. Le récit, très attachant et très complet, du commandant Labouche montre que l'organisation de ce bataillon fut extrêmement laborieuse, cependant que l'Espagne menaçait, sous l'influence des émigrés et que les généraux républicains s'apprêtaient à la contenir.

Après un succinct compte-rendu des livres reçus par la Société au cours du mois de novembre, parmi lesquels il convient de citer *Cahors en Quercy*, de M. Eugène Grangié, et la *petite histoire du Comminges et du Nebouzan*, œuvre de M. Picot, ancien professeur au Lycée d'Agen, la Société procède à l'élection au scrutin secret, comme *membres correspondants*, de MM. de Montesquieu, Coutarel et Dr Margerite, et s'ajourne au jeudi 11 janvier 1923.

René Bonnat.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Une ancienne capitale de province : Cahors en Quercy**, de M. Eugène Grangié, avec préface de M. Henry Defert, président du Touring Club de France, et huit dessins originaux de Mlle Alice Millochau.

Ce petit livre à la lecture très attachante, même pour tout autre qu'un cadurcien, est dû à la plume d'un admirateur passionné de sa petite patrie. Il se promène à travers la ville et ses environs. Il en fait une description très vivante et il note au passage mille petits faits d'histoire. Avec lui, nous faisons le tour des ponts, nous suivons le mouvement du boulevard, nous pénétrons dans le vieux quartier des badernes malodorantes, mais aux maisons ornées de magnifiques pierres ciselées, de bois sculptés et de merveilles de ferronnerie. Partout des souvenirs de l'époque du pape Jean XXII. Puis c'est le quartier des Hortes, au nom bien latin, sa belle cathédrale, le cloître, la maison des vicaires à la belle porte et aux fenêtres du maître toulousain Bachelier. Après avoir longuement contemplé la falaise des Soubirous, promené de la Tour des Pendus au Pont du Diable, enfin admiré le cadre dans lequel est fixée cette capitale du pays quercynois, nous restons enchantés de la lecture de ces trop courtes pages, regrettant que notre cher Agen ne possède pas un guide aussi complet et aussi attachant que celui que M. Grangié a écrit sur la cité qu'il adore et sur certains faits de son histoire.

**Le Jongleur,** élégie par M. Lasange (Paris, Bernard Grasset, éditeur).

Un jeune barde d'Armor a fui à Paris au bras d'une actrice de passage. Sous le nom d'emprunt de Sylvain, au lieu de succès, il n'y trouve que des désenchantements. Son odyssée se poursuit en sept chants.

L'émotion remplit souvent les vers du poëte qui sont agréables à parcourir. On y trouve fréquemment son hommage répété aux amis de la terre française.

**Le Comte Alban de Castillon**, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand (1831-1918), par le chanoine Bédouret. Agen, Imp. Laborde, 1922.

Digitized by Google

Ecrite dans un style élégant, éditée sous une forme attrayante, cette étude nous montre un homme de grand caractère, aux principes rigides, mais à l'abord aimable, au cœur affecteux et bon. Descendant d'une grande famille, le comte de Castillon, né à Mézin, représentait dans notre époque décadante le type de ces anciens nobles devenus rares pour qui il ne pouvait y avoir en France qu'un roi, un seul roi, l'exhilé de Frohsdorf.

Longtemps maire de Labarrère, ami passionné de l'agriculture et des beaux-arts, il partagea son temps à soulager les nécessiteux, à restaurer son beau château de Parron et à l'embellir par des meubles de grand style. Sa riche collection d'émaux permet l'étude de l'émaillerie limousine du XII^e siècle jusqu'à nos jours. Il était aussi un intrépide cavalier se livrant avec ardeur aux plaisirs cynégétiques.

Nous remercions notre aimable collègue de nous avoir conservé une belle figure et un caractère de l'ancien régime égarés dans l'Agenais actuel avec la devise de sa maison :

« Dieu, le roy
Toujours comme autrefoy ! »

Commandant LABOUCHE.

Agen, Imp. Moderne — *Le Directeur-Gérant :* R. BONNAT.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PRIEURÉ DU PARAVIS : VUE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# EXCURSION EN CONDOMOIS

## 31 Mai 1923

---

La Société Académique d'Agen organise pour le jeudi 31 mai prochain une excursion en automobile dans le Condomois.

Cette excursion, très intéressante, sera faite par autocar Berliet de la maison Grenier, de Montaigu. *Elle est ouverte à tous les membres de la Société, aux lecteurs de la Revue de l'Agenais et à leurs invités.* Elle permettra aux excursionnistes, après avoir traversé Layrac, Astaffort et Le Pergain-Taillac, de visiter *La Romieu*, son église et son cloître ; *Condom*, sa cathédrale, ses cloîtres et ses vieilles maisons ; *Larresingle*, village fortifié, à peu près tel qu'il se trouvait au Moyen-Age ; *Ligardes* et son rétable.

Le départ d'Agen s'effectuera à 7 heures du matin ; le retour à 19 heures. On déjeunera à Condom, à l'hôtel Saint-Pierre.

Prix de l'excursion, déjeuner, voitures et tous frais compris, 35 francs. Ce prix est réduit à 20 francs pour les excursionnistes qui n'utiliseront pas l'autocar.

On s'inscrit dès à présent et l'on retient sa place en s'adressant au commandant Labouche, 1, rue Montesquieu, ou à M. Bonnat, aux Archives départementales. Les inscriptions seront closes le 25 mai.

---



Digitized by Google

# LE PRIEURÉ DU PARAVIS

## Description archéologique

Le prieuré du Paravis était un des plus grands et des plus beaux de l'ordre de Fontevrault. Dès le lendemain de sa fondation si originale, les donations nombreuses l'aidèrent à se développer, à s'agrandir et à s'embellir. Il prit vite dans la province une importance telle, et, jouît d'une renommée si brillante, que les familles les plus remarquables et les plus anciennes regardaient comme un grand honneur d'y faire élever leurs enfants, et, de compter parmi les religieuses une fille de leur maison.

Les premières constructions du Paravis furent élevées entre 1130 et 1134. Qu'est-ce qu'il en reste ? L'église, en partie. Les bâtiments claustraux et leurs dépendances ont été démolis et rebâtis plusieurs fois. Un plan, dessiné vers la fin du XVIII^e siècle, nous permet de reconstituer tout l'ensemble de ce monastère, qui s'effrite et disparaît peu à peu.

L'Eglise. — Une église existait au Paravis avant la fondation du prieuré, plusieurs documents l'attestent. Devint-elle l'église des religieuses ? Nous ne saurions l'affirmer. Celle dont les ruines existent encore, ne date guère, à mon avis, que de cette époque.

M. G. Tholin l'a décrite sommairement dans le « *Supplément aux Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais* ». Mais à ce moment l'édifice, aménagé en séchoir de tabac, était difficile à étudier ; il ne faut donc pas s'étonner, s'il y a des inexactitudes dans sa notice.

L'église du Paravis se compose d'une nef de quatre travées, d'un chœur plus étroit, et d'une abside. Les travées sont déli-

(1) G. Tholin. *Supplément aux Etudes sur l'architecture de l'Agenais*. Agen, Lamy, 1883, p. 39 à 41.

Digitized by Google

Digitized by Google

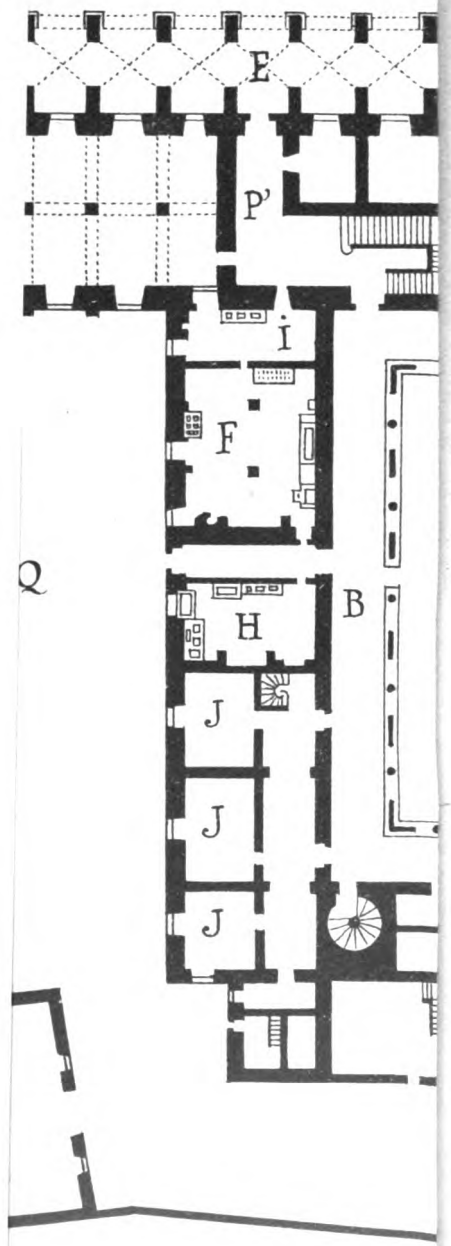


Digitized by Google

mitées par des dosserets flanqués de colonnes engagées, dont plusieurs ont été renforcés.

Le dosseret primitif est en pierre, le renfort est en briques. On n'a d'ailleurs fait qu'un placage, derrière lequel subsistent colonnes et chapiteaux. On peut s'en rendre compte aujourd'hui, en examinant le pilier contre lequel s'appuyait le mur de séparation du chœur des religieuses, du côté du cloître. L'ancien chapiteau est plus bas que l'imposte actuelle, et il était orné de grosses feuilles très saillantes et d'une boule sur l'angle.

Dosserets et colonnes recevaient la retombée des arcs doubleaux, à deux rouleaux, qui soutenaient la voûte. Celle-ci est légèrement brisée, tandis, nous assure M. Tholin, que les doubleaux sont à plein cintre. Cette particularité, qui se retrouve dans quelques églises, notamment à l'abbatiale de Saint-Génis-des-Fontaines en Roussillon, et, à l'abbatiale de Saint-André de Sorède (1), me paraît être ici l'effet d'un accident. Les supports se sont tassés ou versés, et, les doubleaux, en suivant leur mouvement, ont pris à peu près la forme plein cintre.

Voûte et doubleaux sont en briques, alors que les murs sont en belles pierres jusqu'à l'imposte. Les angles des doubleaux ont été arrondis en tore.

De grosses feuilles de grand relief décorent les chapiteaux, dont les angles s'ornent de volutes. Le tailloir est évidé en large cavet. La corniche, qui règne sur tout le pourtour de l'église, est composée de trois quarts de rond, correspondant chacun à une assise de briques.

Les fenêtres, grandes baies à anse de panier, paraissent être du XVIII^e siècle.

Le chœur est moins large que la nef. L'abside, voûtée en cul de four légèrement ovoïde, a conservé une fenêtre primitive, très ébrasée à l'intérieur, et, très étroite à l'extérieur, du côté nord. Elle donne sur la galerie E de notre plan.

A l'extérieur, les contreforts étaient peu saillants, mais plusieurs d'entre eux ont été renforcés par une maçonnerie

(1) **Brutails. Notes sur l'art religieux en Roussillon.**

Digitized by Google

de briques. D'autres ont été ajoutés et sont d'une dimension disproportionnée.

La grande porte primitive s'ouvrait au sud, « dans un énorme massif de maçonnerie placé à peu près au centre de l'édifice. Ses pieds-droits offrent une triple retraite et sa voussure plein cintre a reçu les motifs les plus variés de décorations, des séries de boutons et de torsades, des patères, des têtes de clou, des zigs-zags, des dessins réticulés. Le rang supérieur des claveaux est chargé de petites pièces qui échappent à la description ». (2)

Ce portail montre que les ouvriers qui travaillèrent à l'église du Paravis étaient peu habiles dans le maniement du ciseau. L'ornementation est pauvre, sèche, sans caractère. Au XVIe siècle, lorsque la réforme fut introduite, on mura une partie de ce portail, on le cacha par un petit édifice pentagone 6, qui servit de sacristie au chœur des religieuses. Tout à côté, une porte fut ouverte pour permettre au public d'entrer dans l'église.

Au-dessus de la travée qui précède le chœur s'élevait un clocher, que les religieuses appelaient *Mirande*. Les cordes des cloches pendaient dans la galerie supérieure du cloître, au-dessus de la porte d'entrée des religieuses.

Dans l'état actuel de l'église, et, en présence des remaniements si nombreux qu'elle a subis, il est difficile de préciser les époques de construction et de réparation. Cependant, après examen, je crois pouvoir affirmer qu'à la construction primitive appartiennent tous les murs jusqu'à l'imposte. Ils datent de la fondation du monastère. Pour s'en convaincre, il faut examiner leur appareil et celui de la salle U qui existe encore. Ce sont les mêmes matériaux, et les assises de la construction s'enchaînent parfaitement.

La voûte est plus récente. Il faut la comparer à celle de la salle U. Les doubleaux en briques avec leurs angles taillés en tore, le profil des tailloirs, me font penser cependant qu'ils sont peut-être de la fin du XIIe siècle ou du début du XIIIe siècle.

(2) G. Tholin, *op. cit.* p. 10.

Digitized by Google

On sait bien, en effet, que nous sommes en retard sur le Nord pour l'évolution de l'architecture.

A l'époque où fut levé le plan que nous donnons, l'église du Paravis était divisée en quatre parties. La travée du fond était occupée par une tribune où étaient installées de belles orgues, transportées à Agen pendant la Révolution et attribuées, plus tard, à la nouvelle cathédrale.

Dans cette travée, on trouve, enchassés dans les murs, toute une série de pots de résonance. Cela, croyait-on, rendait les églises plus sonores. Viollet-le-Duc a publié des textes qui montrent que les maîtres d'œuvre du Moyen-Age visaient, par ce procédé, à obtenir plus de sonorité. On lit dans la *Chronique des Célestins de Metz*, datée de 1432 : « En ceste année dessus dit, au mois d'août, la vigile de l'Assomption Notre Dame, après que le frère Ode Leroy, prieur de céans, fut retourné au chapitre dessus dit, il fit ordonner de mettre des pots au chœur de l'église de céans, portant qu'il en avait vu autre part en plusieurs églises, pensant qu'il y faisait meilleur chanter, et, qu'il y raisonnait plus fort et furent mis en un jour, on prit tant d'ouvriers qu'il suffisait ».

Au Paravis, ces pots acoustiques sont dans la travée de l'orgue, un peu au-dessous de l'imposte. C'est la première fois, à ma connaissance, que l'on signale l'existence de pots de ce genre dans notre pays.

Après la travée de l'orgue se trouvait le chœur des religieuses, délimité par un mur d'un côté et une grille de l'autre. Deux rangées de 50 stalles en occupaient les côtés et le fond. On accédait au chœur par la porte 5, s'ouvrant sur le cloître, entre l'escalier de la reine et un gros contrefort, contre lequel se voit encore un bénitier sculpté dans la pierre.

A l'extrémité des stalles, contre le mur, se trouvaient deux petits autels. Dans le mur qui séparait les religieuses du public et de chaque côté de la grille, deux enfeux indiquaient des tombeaux de religieuses. L'un d'eux était celui de Marguerite de Caumont, morte en 1526. Dom Estiennot, qui en donne l'inscription, dit en effet qu'il était dans la partie supérieure du chœur des religieuses, près de la grille.

Digitized by Google

Un troisième enfeu, en plein cintre, visible aujourd'hui, était jadis dissimulé derrière les stalles, du côté du cloître.

Après la grille du chœur des religieuses venait l'espace réservé au public, qui entrait par une porte en anse de panier, ouverte au midi, et, surmontée d'une large fenêtre à plein cintre. C'était un travail du XVIe siècle. En face de cette porte, on avait installé un autel.

Un enfeu à arc brisé, que l'on disait être celui d'Amalvin du Paravis, fondateur du couvent, et de sa famille, était ménagé dans le mur de la travée de chœur. Lorsque Dom Estiennot visita notre prieuré, ce tombeau n'était plus visible, on en avait pioché les ornements et les moulures, et maçonné l'ouverture. Dans les fouilles faites il y a quelques années on a trouvé, au milieu d'ossements qui tombaient en poussière, une paire d'éperons et une épée, rongés par la rouille.

L'épée est déposée et conservée au musée d'Agen. Elle est à lame droite et large. Les quillons sont droits, et, la poignée se termine par une sorte de disque orné d'une gorge sur les angles. Les chevaliers du XIIe siècle, et même ceux du début du XIIIe siècle, portaient des armes semblables.

« On remarque près du sanctuaire, dit M. Tholin, à des hauteurs différentes et placées sans symétrie, un certain nombre de croix de fer dont les branches égales ont leurs extrémités tréflées. Ces croix sont à demi encastrées dans les murs de clôture. Leur destination est inconnue ; la plupart sont placées trop haut pour désigner une sépulture ou pour avoir servi de croix de consécration. »

Ces croix ne sont pas en fer, mais taillées dans la pierre, et paraissent bien cependant des signes de consécration réemployés et encastrés au hasard dans les murs.

Contre la cloison qui séparait la travée du chœur de l'abside, était adossé le maître autel et son rétable. Nous en avons déjà raconté l'histoire. Il fut commandé par la prieure Rose du Bouzet de Roquépine à Innocent Cochoy, menuisier natif de Paris, et à Gaspard Dousset, sculpteur originaire de Verdun. Le bail à besogne, du 18 avril 1629, entre dans tous les détails.

Digitized by Google

Cet autel se trouve aujourd'hui dans l'église de Lamontjoie. Il se compose de deux édicules en saillie, reliés par une frise, au-dessus de laquelle un édicule plus petit sert de couronnement. Deux piédestaux élevés, avec base et corniche, soutiennent les grandes colonnes de chaque côté. Leur dé est orné d'un petit bas-relief représentant une vertu cardinale. Du côté de l'épitre, c'est la Prudence, les cheveux au vent, tenant à la main droite un serpent qui s'enroule autour de son bras, faisant allusion au texte de saint Mathieu : « Estote prudentes sicut serpentes », soyez prudents comme les serpents, et à la gauche un miroir pour mieux se connaître. C'est ensuite la Force, la tête casquée, le corps revêtu de l'armure des vaillants, et, entourant de ses bras une colonne, pour signifier qu'elle est un appui solide.

Du côté de l'évangile, c'est la Tempérance versant le contenu d'un vase qu'elle tient à la main droite, dans un autre vase qu'elle a dans la main gauche. « Elle mêle les deux liquides qu'ils renferment, afin d'amortir par l'eau l'ardeur du vin, ou de corriger par l'un ce que l'autre a de trop généreux. » (1) C'est ensuite la Justice, avec le sceptre à droite et les balances à gauche.

Le fût des colonnes est couvert, pour une tierce partie, de rameaux de vignes s'enroulant en spirale, et de cannelures pour le reste. Les chapiteaux d'ordre composite soutiennent l'entablement, dont la frise est ornée d'une tête d'ange et de grosses fleurs. Sur les corniches, que portent huit modillons feuillagés, repose un fronton courbe, interrompu au milieu pour faire place à deux statues de saints, dont l'une, celle de droite, représente un religieux en habits de chœur, tenant un cœur enflammé à la main droite, et celle de gauche un prêtre en surplis, aux larges manches et à collet montant, les bras croisés sur la poitrine. De chaque côté, des anges aux ailes déployées sont couchés sur les rampants.

Entre les colonnes, des niches à coquille abritent deux statues. Celle de droite représente saint Jean l'Evangéliste,

(1) **Barbier de Montault.** *Traité d'iconographie chrétienne.* Paris, Vivès, 1890. T. I, p. 56.

Digitized by Google

bénissant de la main droite un calice d'où s'élance un petit dragon ; celle de gauche, saint Benoît en habit de son ordre et appuyé sur la crosse abbatiale.

Le petit édicule du couronnement se compose de deux colonnes supportant un fronton courbe, dont le tympan s'orne du Père Eternel. La niche, qui s'ouvre entre les colonnes, renferme une statue de la Sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus sur son bras gauche. Le prieuré était sous le patronage de Notre-Dame.

Au centre de ce monument, un tableau représente le Christ en croix, ayant à sa droite sa mère debout, à sa gauche saint Jean. Marie-Madeleine, à genoux, embrasse les pieds de Jésus. Cette peinture, de facture agréable, fut peinte, en 1635, par Ant. Barthélemy.

Ce rétable fut doré, en 1647, par un doreur agenais, Pierre Launet. Le 19 fructidor an II (3 septembre 1795), il fut vendu à un nommé Fontanié, de la commune de Feugarolles, pour 5.700 livres. Plus tard M. Drouilhet, curé de Lamontjoie, l'acheta pour son église.

Les portes, ménagées de chaque côté du rétable, donnaient accès dans l'abside servant de sacristie et de passage pour aller à la chapelle de sainte Innocente (1).

Nous avons raconté comment le corps de sainte Innocente était venu au Paravis. Dès qu'il fut arrivé au monastère, on songea à bâtir pour lui une chapelle. Le R. P. Elysée, des Grands Carmes d'Agen, en dressa le plan, qui fut bientôt exécuté. C'était un bâtiment rectangulaire appuyé au mur de l'abside. Le rez-de-chaussée servait de cave et de débarras. Le premier étage était la vraie chapelle. Les religieuses y accédaient du 1er étage de la maison par une porte ouverte dans le côté nord de l'abside. Elles traversaient celle-ci sur un plancher au-dessus de la sacristie, puis par une porte au centre, arrivaient dans la chapelle. Une grille et une cloison les séparaient, là aussi, du public.

Contre le mur du fond de cette chapelle se dressait l'autel

(1) J.-R. Marboutin, *L'autel du Paravis*. Agen, Imp. Moderne, 1909.

Digitized by Google

et son rétable, encadrant la châsse où gisait le corps de la sainte. Ce monument fut commandé par la prieure Henriette de Montferrant à Jean Galau, sculpteur d'Agen, et exécuté en 1730. A l'heure actuelle, il est conservé dans l'église de Ligardes (Gers).

Le devant de l'autel est divisé en cinq panneaux, sculptés à jour de motifs Louis XV dorés. Sur le gradin, un tabernacle pentagone, orné de colonnettes et de petits sujets d'applique, est accosté d'un petit rétable. Chaque côté est divisé par des colonnettes torses en deux tableaux. Du côté de l'évangile, le premier tableau représente *l'Annonciation*, le second est ajouré. Du côté de l'épitre, nous voyons *la Visitation*.

Sur le tabernacle, une urne en bois doré, ornée sur les angles de têtes d'anges, porte en faisceau les instruments de la passion. Au-dessus des tableaux, de chaque côté du tabernacle, deux grands anges debout soutenaient d'une main une châsse. Aujourd'hui ces anges sont mal placés et leur geste n'a aucune signification. Il serait facile de corriger l'erreur.

La châsse, ornée de consoles feüillagées, de fleurs et de fruits, surmontée de têtes d'anges et d'une couronne, repose sur un cul de lampe en forme de pyramide renversée. Elle coûta 200 livres.

Au-dessus, un couronnement en arc surbaissé se compose de petits panneaux ajourés et d'une corniche décorée d'oves et de petits modillons. Au centre, deux petits anges, en plein vol, tiennent au-dessus de la châsse une couronne de roses. Ce couronnement repose sur deux pilastres adossés au mur et sur un petit entablement surmonté d'un pot à fleurs, soutenu par des colonnes de marbre rouge.

Ces colonnes galbées sont au nombre de quatre, deux de chaque côté. Elles sont couronnées de chapiteaux composites et s'élèvent sur un piédestal orné d'une plaque de marbre. Elles furent achetées à Toulouse et coûtèrent 227 livres. Le piédestal repose sur un soubassement également garni d'une plaque de marbre, encadrée d'une forte moulure et de roses en relief.

Digitized by Google

Le tout est entouré d'un édicule de bois mesurant 6 m. 15 de hauteur sur 6 mètres de largeur. L'angle intérieur est orné d'une course de feuilles stylisées. Sur la face, des plaques de marbre rouge sont incrustées dans la boiserie, et, séparées par de grosses roses en relief. Au sommet, sur une table de marbre surmontée d'une colombe, se lit l'inscription que nous avons donnée déjà.

Acheté pendant la Révolution par Fontanié pour le prix de 4.520 livres, il est venu, à une époque que j'ignore, à l'église de Ligardes.

Le Cloître. — Au nord de l'église se groupaient les bâtiments du monastère, tout autour du cloître.

En 1569, le Paravis fut ruiné par les protestants, et, les religieuses se réfugièrent à Agen, dans le couvent de l'Ave Maria. Elles rentrèrent dans leur maison après l'orage. Tout ou presque tout était à refaire ou à réparer. Ce fut un long travail. Le cloître fut reconstruit à neuf et terminé en 1604, sous le priorat de Marie de Monluc, fille du maréchal Blaise de Monluc. Cette date est inscrite au-dessus de la porte d'entrée.

Ce cloître est d'une élégante simplicité. Il mesure 32 mètres dans le sens de l'église et 28 mètres dans l'autre sens. Sur le côté le plus long on compte cinq travées, et sur l'autre quatre. A l'extérieur, chaque travée est délimitée par des piliers rectangulaires, accostés de pilastres cannelés. Deux arcades à plein cintre, à clef saillante, retombent de chaque côté sur l'imposte du pilier et au milieu sur une colonne galbée et rudentée, à chapiteau dorique et à base attique. Ces colonnes reposent sur une banquette aux angles arrondis. Les pilastres à chapiteaux doriques soutiennent une architrave, qui fait le tour du cloître. Les écoinçons sont ornés de cartouches bombés et découpés. A l'intérieur, chaque angle du cloître est creusé d'une petite niche peu profonde.

Au premier étage, une galerie formait un cloître supérieur. Des piliers carrés, posés sur une banquette au-dessus de l'architrave, soutenaient le toit.

Digitized by Google

Dans le petit jardin entouré par le cloître, un puits fournissait l'eau à la maison. Il n'est pas tout à fait au centre.

Les bâtiments du monastère se rangeaient autour du cloître et de la galerie supérieure. En U se trouvait une cave voûtée qui existe encore. A côté, le chapitre était divisé en deux nefs de trois travées voûtées. Au milieu, deux piliers carrés recevaient la retombée des arcs. Trois fenêtres, ouvertes sur la galerie E, éclairaient cette salle. Deux passages, P' et P'', conduisaient du cloître à cette galerie et au grand jardin.

Le réfectoire D était partagé en deux nefs par quatre piliers carrés. Chaque nef avait cinq travées voûtées comme celles du chapitre. On entrait au réfectoire par le passage P'. Cinq fenêtres l'éclairaient du côté de la galerie E, et quatre sur la cour des cuisines Q. A la suite se trouvait une cave T.

La galerie E avait quinze travées voûtées d'arête. Ces grandes arcades, ouvertes à l'est, donnaient sur un vaste enclos entouré de hautes murailles, les « *vineæ* », dont il est question dans l'acte de fondation. A l'extrémité nord de cette galerie, un bâtiment carré était surmonté d'un pavillon appelé Mirande. Toute cette partie du couvent, bâtie en pierres de taille, appartenait à la construction primitive, c'était donc la plus intéressante ; elle fut démolie au commencement du XIXe siècle.

Du réfectoire on pouvait entrer dans le chauffoir I, soit directement, soit par le passage P'. Un grand calorifère permettait aux religieuses de venir se réchauffer pendant la saison rigoureuse. De là, on pénétrait dans la grande cuisine F, munie de four, fourneau, cheminée et évier. Elle était éclairée par deux fenêtres ouvertes sur la cour Q. En H, était l'office. Entre celui-ci et la cuisine, un corridor permettait d'aller du cloître à la cour du nord.

Trois chambres J, précédées d'un couloir, se rangeaient à la suite de l'office. Cette aile de notre prieuré, terminée par une tourelle carrée, n'existe plus.

L'aile de l'Ouest seule reste debout. C'était la moins curieuse et la plus moderne. Contre le couloir des chambres J, un large escalier à vis est logé dans une épaisse maçonnerie

Digitized by Google

carrée. A côté était le bucher K, s'ouvrant sur le passage P, surveillé par la portière installée dans la chambre L. Le tour se trouvait en M ; plus tard, il fut aménagé près de la grille du premier parloir N. Il y avait quatre parloirs, chacun muni d'une grille. Il en subsiste encore une en place. Entre les parloirs et le mur de l'église s'étendait une petite cour, dite *cour des parloirs*.

Dans le cloître, on remarque deux escaliers adossés à l'église. L'un d'eux (9) fut bâti en 1547 avec l'argent donné par la reine de Navarre, et appelé pour cela l'escalier de la Reine.

L'autre (10), en pierre, est postérieur au premier.

L'entrée principale du couvent s'ouvrait devant la salle M.

Ce portail (8), bâti en belles pierres taillées en bossage, est un travail du XVII^e siècle. Il donne accès à une salle carrée, voûtée d'arêtes, qui sert de vestibule au passage P, par lequel on allait au cloître. En 1661, un maître maçon de Sempesserre, près Lectoure, fut chargé de faire une voûte au grand portail d'entrée du couvent. C'est la voûte à arêtes qui existe encore, et dont l'enduit de plâtre est décoré de peintures grossières. Au-dessus s'élevait un pavillon.

La porte en bois de chêne, d'un beau travail, fut faite par Simon Lesimple, menuisier à Sainte-Livrade, en 1655.

Adossée à ce portail, la maison des étrangers, 11, bâtie au XVIII^e siècle, est devenue la demeure du propriétaire actuel Paravis.

Au premier étage se trouvaient les cellules des religieuses, l'infirmerie, la pharmacie et l'accès du clocher.

Dans la cour Q, en face des cuisines, un groupe de constructions basses renfermait l'orangerie, la buanderie et les débarras de toute sorte.

A quelques mètres du pavillon terminant la galerie E, existait une fontaine, connue aujourd'hui, sous le nom de fontaine des *binté quouaté escaloun*, à cause des 24 marches d'escalier qu'il faut descendre pour y accéder. Elle est en ce moment couverte d'une voûte en berceau plein cintre, au-dessus de laquelle s'élève la maison du métayer.

Primitivement cette fontaine était en dehors de l'enceinte

Digitized by Google

du couvent, et les habitants du bourg de Paravis venaient y puiser l'eau nécessaire au ménage. En 1547, les religieuses obtinrent la permission d'agrandir leur enclos et d'y comprendre la fontaine. Des murailles, semblables à celles du grand enclos, furent élevées autour d'un vaste terrain, appelé aujourd'hui le petit enclos, et qui s'étendait derrière les bâtiments où se trouvait l'orangerie, 12.

Pour dédommager les habitants du Paravis, les religieuses firent creuser un puits du côté du village, mais en dehors de l'enceinte, et y firent mettre une chaîne et deux seaux.

Toutes ces constructions, cours, enclos grand et petit, maison des étrangers, dépendances de toute sorte entourées de hautes murailles en briques en grande partie encore debout, couvraient une superficie de 8 hectares.

Hélas ! de tout ce beau monastère, un des plus beaux et des plus florissants du Sud-Ouest, il ne reste plus que des lambeaux. Après la main des hommes, le temps continue l'œuvre de destruction et bientôt il ne restera du prieuré du Paravis qu'un monceau de débris, couverts de ronces.

J.-R. Marboutin.

---

Digitized by Google

# L'ABBÉ VALLET

## Curé constitutionnel de Puymirol

*Le prieur-curé Boudon de Lacombe.* — Quand la Révolution éclata, il y avait quarante-deux ans que M. Me Boudon de Lacombe, docteur en théologie, était curé de Puymirol et archiprêtre de Ferrussac. C'était alors un vieillard de soixante-quinze ans (1) dont la santé avait été délabrée par les fatigues d'un long et pénible ministère. Issu d'une famille aristocratique, il signait toujours « *noble Guillaume Boudon de Lacombe* ». En 1755, il prit même la qualification de « *seigneur de Notre-Dame de Grand Castel* ».

L'année précédente, le 17 octobre 1754, Mgr de Chabanes, évêque d'Agen, lui avait attribué le bénéfice de l'ancienne chapellenie de Notre-Dame de la Pitié, consistant en une maison (qui servit depuis de presbytère), en terres labourables (situées à Montpensier, Peyrelade et las Gouffios) et en prairies (faisant suite, aux glacis sud de la ville, aux prés de Saint-Seurin), le tout d'une contenance de 2 carterées 3 quartonnats (2).

Ces immeubles, considérés comme *gleyzage*, auraient dû être affranchis de toutes tailles, mais les consuls de Puymirol les firent figurer sur l'état des biens roturiers. Le prieur-curé réclama le maintien de son privilège et porta l'affaire devant la Cour de l'Election d'Agenais, qui lui donna raison le 21 janvier 1780.

Ces quelques détails permettent de supposer que Me Boudon de Lacombe ne pouvait appartenir à la phalange des prêtres révolutionnaires qui, à l'instigation de Paganel et de

(1) M. Boudon de Lacombe était né à Aiguillon le 28 mai 1714.

(2) La chapellenie de Notre-Dame de la Pitié, fondée en 1503 par Jean Bataillé, recteur de Puymirol, avait possédé au XVIIe siècle 6 carterées rapportant plus de 143 livres.

Digitized by Google

Nauton, prétendirent démocratiser le sacerdoce. Il semblerait plutôt avoir partagé les sentiments modérés de la bourgeoisie puymirolaise dont les conceptions les plus hardies ne dépassaient pas la philosophie de Montesquieu et l'établissement d'une royauté constitutionnelle (1).

D'ailleurs, son grand âge ayant affaibli son tempérament combattif, Boudon de Lacombe se condamna au rôle très effacé de quelqu'un qui aspire au repos. Quand la Constitution civile du clergé fut promulguée, il déclara à la mairie, le 11 février 1791, qu'il prêterait serment le dimanche suivant, et le 13 « il mit sa main sur la poitrine et jura, en présence des officiers municipaux, de veiller avec soin sur les paroissiens qui lui étaient confiés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale (2) ».

M. Boudié (3), son vicaire, prêta après lui le même serment, ce qui ne l'empêcha pas d'être suspendu de ses fonctions par arrêté en date du 29 juin 1791.

Or c'était l'époque où une épidémie implacable sévissait sur la communauté et ses environs, si bien que les personnes atteintes mouraient sans les secours de la religion, faute de prêtres ; M. Boudon de Lacombe, infirme, ne pouvait suffire aux besoins de son ministère. La municipalité s'en émut et demanda à M. Constant, évêque constitutionnel d'Agen, un nouveau vicaire que le prélat eut le regret de ne pouvoir accorder. Le Corps municipal s'adressa alors au Département et, le 7 août 1791, émit le vœu qu'il fut sursis à la déchéance de l'abbé Boudié jusqu'au jour où ce dernier pourrait être remplacé.

---

(1) Les représentants les plus autorisés de ces théories furent, à Puymirol, deux anciens maires de cette ville : *Thomas de Noguères*, député à la Convention, qui, lors du procès du Roi, vota la réclusion jusqu'à la paix avec bannissement dans un moment opportun, la ratification du jugement par le peuple et le sursis à l'exécution, et *François de Lagrange*, député au Conseil des Anciens, qui favorisa le Coup d'Etat de Brumaire et reçut en récompense un siège au Corps Législatif.

(2) Dans la suite, il rétracta ce serment et fut mis en réclusion à la maison Paulin, à Agen, avec les prêtres réfractaires que leurs infirmités ne permettaient pas de bannir.

(3) Lors de la restauration du culte catholique, l'abbé Boudie fut desservant de la Madeleine, commune de Saint-Pierre de Clairac.

Digitized by Google

« Les maire, officiers municipaux et procureur de la commune, organes des besoins, des sollicitudes et des désirs de leurs concitoyens, Considérant que l'exécution de votre arrêté du 29 juin dernier qui déclare M. Boudié déchu de ses fonctions de vicaire de cette ville, les a privés des services religieux qu'ils avaient coutume de recevoir de ce prêtre aussi zélé que charitable, a causé presque une interruption dans la célébration du service divin, vu qu'il ne leur demeure qu'un pasteur octogénaire dont les bonnes intentions méritent sans doute le plus grand éloge, mais qui, empêché par ses infirmités, de remplir le vide laissé par la déchéance de son vicaire, ne peut pas même être aidé par les curés voisins occupés tous suffisamment du soin des nombreux malades de leurs paroisses, Considérant que s'il leur a été utile dans tous les temps de recourir à volonté aux exercices de piété et de religion, il leur devient indispensable aujourd'hui de jouir sans réserve de cette faculté, dans la circonstance malheureuse d'une épidémie aussi opiniâtre que destructive et qui le serait bien davantage sans les secours que votre administration leur accorde... etc... »

M. Constant n'envoya pas de vicaire, mais il donna un remplaçant au curé, et ce fut M. l'abbé Vallet, né à Bordeaux en 1759, fils d'un capitaine de vaisseau, qui vint à Puymirol pour y exercer le culte (1). Il y arriva en temps de contagion et ce fut le premier avatar de sa déconcertante carrière.

*L'abbé Vallet rétablit la procession de Crocotaco.* — Il serait difficile de dénombrer les pertes occasionnées par une épidémie qui durait depuis trois ans, car les Registres paroissiaux étaient fort mal tenus : de nombreux espaces blancs, où des dates étaient seules indiquées, révèlent des lacunes et, d'autre part, le peu de soin qu'on avait pris de respecter

(1) Le 19 septembre 1791, l'Assemblée électorale du district d'Agen nomma curé de Puymirol, en remplacement du réfractaire Boudon de Lacombe : 1° Chapiel, vicaire de la Madeleine, commune de Saint-Pierre de Clairac, ancienne juridiction de Puymirol, lequel refusa, et 2° Vallet, vicaire de Saint-Hilaire d'Agen, qui accepta et fut installé le 2 octobre par la Municipalité.

Digitized by Google

l'ordre chronologique montre que ces cahiers étaient rédigés de souvenir. En vain avait-on demandé des médecins à la ville d'Agen, le fléau empirait toujours. On en rapprocha les effets de ceux de la grande peste de 1363, qui avait donné naissance à la légende de Crocotaco (1), et on se demanda si le courroux du ciel ne s'appesantissait pas sur la région, parce que ses habitants avaient cessé de faire la procession solennellement promise par leurs pères en remerciement de la délivrance du mal. On songea donc à reprendre la tradition interrompue et ce fut l'abbé Vallet qui transmit cette pétition (2).

C'est le seul acte du ministère de cet ecclésiastique dont le souvenir soit parvenu jusqu'à nous. Pour plus de précision, nous ajouterons cependant que la signature du curé constitutionnel figura plusieurs fois en 1792 dans les livres du Bureau de l'*Hôpital de Puymirol* dont il était membre-né, en exécution du Règlement édicté, en 1680, par le célèbre évêque Mascaron.

*Vallet procureur de la commune.* — Un décret ayant prescrit de ne conserver dans les églises que les objets indispensables au culte, les meubles, effets et ustensiles en or et en argent furent inventoriés dans toutes les églises de France. Le 26 octobre 1792, l'abbé Vallet prêta son concours au citoyen Laval chargé de dresser l'inventaire de Notre-Dame de Grand Castel, puis il se rendit seul à Saint-Julien et à Saint-Pierre de Clairac pour y remplir les mêmes formalités comme commissaire de la commune.

En acceptant cette première charge, M. Vallet, qui était alors âgé de 33 ans, prévoyait-il qu'il exercerait jusqu'à sa mort des fonctions administratives et qu'il épuiserait en peu de temps toute la gamme des emplois communaux ? En décembre 1792, au renouvellement de la municipalité, il fut élu

(1) Voir la *Tradition de Crocotaco dans la région de Puymirol* (*Revue de l'Agenais*, novembre-décembre 1921).

(2) La pétition, rédigée le 9 mars, expédiée le 10, fut favorablement accueillie. Le 12, M. Constant autorisait la procession générale, qui fut suivie, le 17, par une foule nombreuse et recueillie.



Digitized by Google

procureur et prêta serment le 14 du même mois. Il se mit aussitôt au travail avec une activité fébrile.

Le 16 décembre, ayant entendu chuchoter dans les environs qu'il était question de transférer à Lamagistère le bureau de poste de Laspeyres qui desservait Puymirol, il attira l'attention du Conseil sur cette affaire qui menaçait les intérêts de la communauté. « Le bourg de Laspeyres, disait-il, étant à mi-chemin de Valence et d'Agen, est tout désigné comme bureau. Lamagistère, qui n'est qu'à une demi-lieue de Valence, peut continuer à être desservie par cette ville. Si le changement projeté s'effectuait, l'équilibre des relais postaux serait détruit, car il n'y aurait qu'une demi-poste de Valence à Lamagistère, tandis qu'il en existerait trois de Lamagistère à Agen. Enfin Puymirol ne doit pas laisser amoindrir Laspeyres, car c'est dans ce port fluvial que ses commerçants embarquent leurs grains, farines et minots (1). »

Le 23 décembre 1792, il convoquait la garde nationale en vue de l'élection de son Etat-Major. (Peu versé dans la hiérarchie militaire, Vallet parlait même d'*officiers généraux*, ce qui dépasse de beaucoup le cadre d'une modeste commune rurale.) En exécution de la loi du 29 novembre 1792, art. XV, il invitait aussi la municipalité sortante à rendre compte, dans les trois jours, de sa gestion financière. Ce délai étant écoulé sans que les comptes aient été remis, l'abbé Vallet vit dans ce retard ou ce refus le témoignage d'une politique d'opposition et, le 27 décembre, il déclarait que « l'ex-municipalité s'était rendue coupable du *crime de lèse-nation* et méritait d'être *dénoncée* à qui de droit ».

Ce langage révolutionnaire, entendu pour la première fois à Puymirol, provoqua-t-il un incident de séance ? C'est bien possible, car l'abbé Vallet déclara brusquement qu'il y avait incompatibilité entre ses fonctions de curé et celles de procureur ; aussi se démit-il de ces dernières, mais conditionnellement.

---

(1) Le 17 octobre 1793, le district de Valence décidait le transfert à Lamagistère du Bureau de poste de Laspeyres, malgré l'opposition des municipalités de Puymirol, Dunes et Caudecoste.

Digitized by Google

« ... Requérons en conséquence que les citoyens âgés de 21 ans et qui ne sont point en état de domesticité ou de mendicité, soient convoqués pour mardi, premier du mois prochain, afin de procéder à une nouvelle élection, n'entendant néanmoins nous démettre de notre mission que lorsque nous serons légalement remplacé et que notre successeur aura prêté le serment prescrit par la loi. »

Le procureur démissionnaire cessa de se rendre aux séances, si bien qu'on finit par ne plus le convoquer ; l'officier municipal Laffargue fit l'intérim. Quand il apprit cela, Vallet courut à la mairie et coucha sur le registre une protestation pleine d'amertume.

« Il est douloureux de faire part de ses sentiments, surtout lorsque, irréprochable, on n'est attaqué que par la haine et terrassé par la vengeance. Le procureur est plus que surpris que, n'étant point absent, il n'ait pas été averti de se rendre à l'assemblée qui eut lieu hier. Il réclame donc contre le *loco* et requiert qu'il soit prévenu chaque fois par la même personne qui convoquera les autres membres. »

Les termes de cette protestation nous éclairent sur les divisions qui avaient éclaté au sein du Conseil. Jusqu'à la proclamation de la République, le corps municipal, reflet fidèle des sentiments royalistes ou girondins de la communauté, avait connu une homogénéité complète sous l'impulsion des maires modérés Thomas de Noguères, Lafontan de Gots, Léonard de Lamouroux et François de Lagrange qui venait de céder sa magistrature à son parent Jean de Lagrange. Mais les élus de décembre 1792 appartenaient à des milieux trop différents pour professer les mêmes opinions politiques. A côté de l'aristocrate Lagrange de Laroche siégeait l'apothicaire Bianabe, qui devait être le maire de la Terreur. Lagrange et Bianabe se firent une opposition systématique et chacun d'eux recruta des partisans parmi les membres du Conseil. Boudon de Lacombe appartenait au premier de ces groupes ; c'était assez pour que Vallet inclinât vers le second. D'autant mieux que ce prêtre assermenté ne paraît pas avoir reçu un accueil enthousiaste dans une ville où les ré-

Digitized by Google

fractaires étaient nombreux et où la plupart des familles bourgeoises avaient un parent dans le clergé régulier ou séculier. Le maire Jean de Lagrange surtout lui témoigna peu de bienveillance. Et tout d'abord, puisque Vallet avait présenté sa démission de procureur, il convoqua l'Assemblée primaire des électeurs pour le 8 février 1793, à l'effet de lui donner un remplaçant. Lacroix neveu fut élu, mais refusa la prestation de serment, et ce fut Vallet qui continua à siéger.

Cela suffit pour amener la retraite du maire. Le 8 avril 1793, Jean de Lagrange dicta à son greffier ses dernières volontés politiques : « Mon amour pour la Patrie me dicte le devoir de *la servir*, mais *l'esprit de parti qui règne parmi les officiers municipaux* me le défend. Je suis forcé de donner ici la démission de la charge de maire que le peuple m'a confiée et je prie le secrétaire devant qui je la donne d'en informer les officiers municipaux pour me donner un successeur plus digne de *leurs cabales et de leurs intrigues* ».

L'opposition victorieuse accepta sur le champ cette démission, mais en corrigea ainsi les termes par surcharge sur le Registre même : « Mon amour pour la Patrie me dicte le devoir de *l'asservir*, mais mon *impéritie* me le défend..... pour me donner un successeur plus digne d'*exercer la place que j'occupais* ».

Les élections complémentaires du 12 mai 1793 se terminèrent par un ballottage, d'autres démissions d'officiers municipaux suivirent ; la dissolution fut demandée et les juges de paix de Laroque et Port-Sainte-Marie vinrent enquêter sur l'opportunité de cette mesure. En attendant, l'anarchie régnait à Puymirol : on voyait des terrassiers s'approprier les carrières communales, des maçons renverser les murs de ville pour faire leur profit des matériaux, les gros négociants en grains spéculer sans retenue, malgré la loi sur les subsistances.

L'un d'eux, Vergnes, fut poursuivi pour crime d'accaparement : ses courtiers achetaient à n'importe quel prix et dissimulaient les sacs de grains dans les nombreux domaines du

Digitized by Google

commerçant, en attendant que celui-ci put les réunir à Laspeyres et les diriger par eau vers les colonies (1).

Le procureur Vallet, qui ne pouvait plus compter sur la collaboration d'une municipalité défaillante, se déclara impuissant à ramener l'ordre et faire observer les lois. Le 17 août 1793, il présenta « sans considérants ni commentaires » une démission irrévocable. Or, sept jours plus tard, le 24 août 1793, le conventionnel Tallien, représentant en mission dans la Dordogne, le Lot-et-Garonne et la Gironde, épurait le corps municipal. Il donna la mairie à Bianabe, destitua cinq officiers municipaux feuillants et les remplaça par cinq clubistes de la Société Populaire. Combien, en apprenant cette épuration, Vallet dut regretter d'être parti si tôt !

*L'autodafé de l'an II.* — Le 17 juillet 1793, la Convention nationale décrétait la suppression sans indemnité de toutes les redevances ci-devant seigneuriales et de tous les droits féodaux et ordonnait de livrer aux flammes tous les titres « constitutifs et recognitifs » de ces droits. La municipalité Bianabe, dépassant les vues de la Convention, fit un grandiose et sacrilège autodafé qui dura plusieurs jours et imagina pour cette solennité un décor à la façon de David, ce grand maître des cérémonies de la République naissante.

L'art. 2 de l'Arrêté pris en cette circonstance disait : « Il sera fait ouverture demain du coffre des archives qui est déposé à l'église pour fouiller et reconnaître tous les papiers, titres, privilèges revêtus du sceau des anciens tyrans, gouverneurs ou tous autres subalternes qui pourraient avoir quelque rapport à des droits tyranniques ou à la féodalité pour être de suite extraits, enlevés et déposés en notre secrétariat afin d'être brûlés sur la Place de la Liberté en présence de tous les bons sans-culottes de notre territoire... ».

Quatre officiers municipaux furent chargés de dépouiller

(1) Afin de dérouter l'opinion publique, qui n'ignorait rien de ces charrois nocturnes, Vergnes avait baptisé du nom de Bramo-fam (Clame la faim) une propriété qui lui servait d'entrepôt. Ses facetieux voisins l'appelèrent Carrossemiche et ce surnom, devenu un lieu dit, figure encore aux matrices cadastrales.

Digitized by Google

ce trésor de gloire. Mais le mérite personnel des commissaires les désignait-il bien pour l'examen de ces parchemins amincis par le temps, lavés par les acides, entamés par les rongeurs, de ces papiers tâchés de rouille d'où l'encre a disparu et qu'on ne lit plus que par transparence, de ces grimoires écrits en latin et en roman avec des abréviations, des contractions et des caractères particuliers que le tailleur Barrasq, postulant garde-champêtre, était bien excusable d'ignorer.

Trente-six ans plus tôt, en 1757, le procureur Canel avait inventorié tous ces privilèges, libertés, coutumes, franchises et immunités accordés, donnés et confirmés par les comtes de Toulouse, ducs d'Aquitaine, rois d'Angleterre et de France, et avait fait construire le meuble à trois serrures qui les renfermait et qui, pour plus de sûreté, avait été déposé dans Notre-Dame de Grand Castel. Parmi ces manuscrits de valeur, il avait signalé les coutumes données en 1100 par les comtes de Toulouse et le Règlement des foires et marchés remontant à la même date, l'acte de cession de l'Aquitaine par Edouard à son fils aîné, les comptes de la fabrique de Puymirol en 1200, le Code de procédure de 1289, un privilège daté de 1292 autorisant l'exode vers Bordeaux des crûs du pays d'Agenais, des lettres patentes de Philippe VI autorisant, contre l'usage, les consuls à imposer les nobles, les lettres de création de deux foires dont l'une, celle de Saint-Hilaire, se tenait pendant huit jours consécutifs et l'autre, celle de Sainte-Foy, durait un mois entier... etc, etc.

Tout cela, joint au fonds ancien conservé dans les greniers de la mairie, disparut le 5 frimaire an II, sous l'œil complaisant des barbares.

Ces détails, qui sembleraient nous éloigner de Vallet, nous ramènent infailliblement vers lui, car il était l'homme le mieux qualifié de Puymirol pour empêcher ce désastre. Il connaissait ce coffre qui était scellé dans son église et confié, pour ainsi dire, à sa garde : il en avait détenu une clef comme procureur de la commune, selon le règlement de 1757 ; s'il n'avait eu la curiosité de parcourir tous ces parchemins, il

Digitized by Google

en avait, du moins, lu l'inventaire déposé à la mairie ; son éducation lui faisait mieux sentir qu'à d'autres le haut intérêt de ces liasses poussiéreuses ; il n'ignorait ni le latin ni le roman de leur texte ; enfin il savait, pour l'avoir appris pendant son passage au corps municipal, qu'un Arrêté du Département autorisait la conservation de tous les documents féodaux utiles à l'histoire, aux sciences et aux arts.

Il aurait donc suffi que l'abbé Vallet signalât le fait à son ami Bianabe pour préserver de l'autodafé tous ces précieux vestiges de l'antique splendeur de Puymirol, et les érudits lui reprocheront cette indifférence ou cette complicité beaucoup plus que les palinodies de sa politique versatile ou de sa dévotion chancelante.

*Le culte de la déesse Raison.* — On sait comment la Constitution civile, sous prétexte d'accorder un statut à une nouvelle catégorie de fonctionnaires, amena par étapes rapides la suppression du culte. Le 7 novembre 1793, l'évêque métropolitain Gobel abdiquait devant la Convention nationale ses fonctions religieuses ; quatre mois après, on ne comptait plus dans l'étendue de la République que 150 églises environ où la messe fut encore célébrée.

L'abbé Vallet, ce Montagnard de la première heure, n'avait pas attendu jusque là pour renoncer au culte catholique.

Non seulement il avait adhéré aux *Amis de la Constitution*, mais il faisait partie du Comité de Surveillance de cette Société populaire (1). En cette qualité, il accepta même de veiller au maintien de l'ordre lors de la fête inaugurale de la déesse Raison.

Le décadi, 20 frimaire an II, tandis qu'à l'autel de la Patrie dressé entre les maisons du marchand Lespaut et de la veuve Leboc (actuellement maisons de MM. Marty, notaire, et Galtié Ferdinand) pontifiait Marie-Amblard Bianabe (2) entourée

(1) Les 12 commissaires étaient Héraut, Rivière, Vallet, Delboulbès aîné, Grenier père, Delpuch Chatille, Soubiran, Cortège aîné, Berni, Perdigon, Lafargue aîné de Merle, Bezombes aîné.

(2) Fille du maire de la Terreur.

Digitized by Google

de douze citoyennes patriotes (1), l'abbé Vallet, portant comme insigne distinctif une branche de chêne à la cocarde, se mêlait au public pour assurer la police (2). Est-ce au cours de cette cérémonie qu'il se laissa séduire par les charmes d'une orpheline de Tayrac, Marie-Justine Delmas, dont il devint l'époux le 26 thermidor an II (3).

*Vallet salpêtrier, banquier et gérant de la boulangerie et de la boucherie municipales.* — Si, par son mariage, Vallet n'était devenu propriétaire à Puymirol, nul doute qu'il eût quitté une ville qu'il ne connaissait que depuis trente mois à peine et où il n'avait été appelé que pour exercer un ministère dont il venait de se démettre. Qu'eut-il fait dans une localité où il n'avait plus ni charge, ni revenus, ni maison ? (Depuis le 28 ventôse an II, il ne disposait plus du presbytère, où la municipalité venait d'installer les services de la mairie.)

Désormais, il avait trop de loisirs pour refuser son concours aux officiers municipaux, toujours en quête de commissaires pour les inventaires, réquisitions, visites domiciliaires sans cesse renouvelés. Il débuta, le 20 brumaire an II, par le *recensement* des grains dans la section de Saint-Julien.

L'ex-curé constitutionnel ne tarda pas à remplir des fonctions payées. Tout d'abord, il fut gérant de la *boucherie municipale*, dont la création avait été imposée par la rareté des vivres. Le 21 floréal an II, on décida de « recenser tous les animaux à grosse ou petite corne au-dessus des besoins de

(1) Les deux filles de Merle boulanger, la fille Laboulbène, la fille de Vidal marchand, la fille de Rives greffier, la fille de la veuve Duthil (adoptée par le conventionnel Noguères), Françoise Lespaut, la fille de la veuve Bissière, Sophie Parriel, la fille de Boulet sabotier, la fille de Jean Barre, la fille Bouyssou.

(2) En compagnie de Merle, officier de santé, Bezombes aîné, Bianabe jeune, Lespaut aîné, Rivière, Auguy, Laval, Daydou fils aîné, Richard, Soubiran, Faure fils.

C'est aussi comme membre de la Société des sans-culottes que, le 17 fructidor an II, il fut chargé de présenter les devis des réparations à effectuer au Club populaire et au Temple de l'Eternel.

(3) De ce mariage naquirent deux filles : Julie-Hélène et Marguerite. La première épousa, le 24 septembre 1812, Etienne-Justin Depau, avoué à Agen ; la seconde se maria le 24 décembre 1817 avec Bonaventure Delpuch, négociant à Saint-Maurin.

Digitized by Google

l'agriculture et d'en abattre la quantité nécessaire pour être distribuée à ceux qui n'avaient pu se procurer d'autres subsistances ». Des bouchers furent requis de sacrifier et dépecer ces animaux. Vallet assura la vente au détail et paya le personnel selon le salaire prévu par la loi du Maximum. Mais des besoins plus urgents avaient déjà réclamé ailleurs l'emploi de son zèle patriotique.

La Patrie venait d'être déclarée en danger et le pays entier n'était plus qu'un vaste camp armé. On ouvrit à Puymirol un atelier pour l'extraction et la préparation du *salpêtre*, et Vallet fut chargé de le diriger par délibération du 9 prairial an II.

« Attendu qu'il est indispensable de nommer à la tête de cet établissement un citoyen ami de la Révolution et doué des qualités requises pour extraire plus que jamais le salpêtre qui se trouve dans les entrailles de la terre, nous nommons à cet effet le citoyen Vallet, auquel la municipalité payera cinquante sous par jour pour lui donner l'émulation et l'activité qui conviennent à cette importante opération. »

Le matériel nécessaire fut réquisitionné chez les habitants du chef-lieu et principalement chez les suspects. Vallet mit surtout à contribution le chai d'André Bernard de Léonard, dit Léonard de Lamouroux, alors détenu à Agen comme père de deux émigrés.

Quand l'ex-abbé eut mis en marche ce service, il en céda la direction à Richard fils (2 messidor an II) et vérifia, en collaboration avec Lagrange aîné et Bianabe cadet les comptes du percepteur de 1790, qui était le boulanger Roudanès (25 fructidor an II).

Puis, le 8 vendémiaire an III, il accepta de procéder, avec Rivière, à l'*échange des billets de confiance* (1). (Par suite de

(1) Ces billets rectangulaires (3 pouces ½ sur 2 pouces ½) étaient entourés d'une vignette d'encadrement semée de fleurs de lys alternativement affrontées et adossées, laissant aux angles un carré vide de 4 lignes de côte dans lequel la valeur de ce papier-monnaie était indiquée en chiffres arabes. Dans des espaces blancs ménagés au milieu de la bordure, était inscrite la première partie de la fière devise de la cité : « Fiat pax in virtute tua ». Au centre, se détachaient sur la première ligne « Puymirol », sur une 2e ligne « Billet de confiance de x sols ». A l'intention des illettrés, on avait dessiné

Digitized by Google

la rareté du numéraire, on avait décidé de faire lithographier chez Noubel des coupures de 20 sous, 10 sous et 5 sous : 1.000 billets de la 1re catégorie, 2.000 de la 2e, 4.000 de la 3e, délibération du 15 avril 1792.)

Le remboursement de ces 3.000 livres fut beaucoup plus long qu'on ne l'avait cru ; peut-être même n'est-il pas encore terminé ! Les particuliers détenteurs de ces vignettes indésirables, où figuraient encore les attributs du dernier tyran, les rapportèrent sans délai, mais les comptables communaux montrèrent moins d'empressement. Le 22 messidor an II, des commissaires furent nommés pour retirer les billets de confiance existant à la boulangerie. Le 8 thermidor de la même année, d'autre délégués se transportèrent chez tous les collecteurs passés ou présents, généraux ou particuliers, pour procéder au même échange. Mais Antoine Vallet, qu'on avait dès le début désigné pour cette opération ne se trouvait pas parmi eux. Il avait, une fois de plus, changé de profession ; il avait même quitté la commune. Aussi, le 12 fructidor an III, fut-il officiellement remplacé par Laval pour le retrait de ce papier monnaie local.

On dut, par la même occasion, lui trouver un successeur à la tête de la *boulangerie municipale*, dont il avait été le premier gérant.

Le 15 brumaire an III, en effet, le Conseil général de la commune, ému par le manque de grains, avait décidé de surveiller la répartition du pain et de confier cette mission délicate à des révolutionnaires éprouvés.

« Dans un local suffissant et commode seront apportés les grains et farines ainsi que le pain aussitôt fabriqué par les boulangers pour être distribués aux bureaux secondaires. » Les citoyens Vallet et Grenier fils assumèrent cette charge et reçurent 300 livres chacun à titre d'indemnité et de récompense.

---

sur une 3e ligne autant de fleurs de lys que le nombre 5 était contenu de fois dans le montant de la coupure (une fleur verticale pour 5 sous, 2 fleurs accolées horizontalement pour 10 sous, 4 fleurs accolées en croix pour 20 sous). Sur une 4e ligne on lisait « payable au porteur en assignats de 5 livres ». Enfin, sur une 5e et dernière ligne, un numéro d'ordre suivi de 3 signatures : Laval, Rives, Lespaut.

Digitized by Google

L'affaire fut heureuse : le 7 pluviose an III, Vallet accusa un bénéfice de 1186 livres au profit de la commune, mais il demandait en même temps à être relevé de cet emploi, car il venait d'entrer dans *l'instruction publique*.

*Vallet instituteur public à Saint Jean de Thurac.* — Malgré l'arrêté du département, en date du 22 germinal an II qui interdisait toutes les charges de l'instruction publique « aux ministres d'un culte quelconque, même ceux qui auraient remis leurs lettres, ou abdiqué leurs fonctions, ou abjuré leur qualité de prêtre », l'ex-abbé Vallet avait obtenu du jury d'instruction séant à Agen, le certificat d'aptitude à l'emploi d'institeur primaire à Saint Jean de Thurac, petite commune du canton de Puymirol.

Antoine Vallet avait bien demandé le poste du chef-lieu de canton, mais c'était Delmas, instituteur à Agen, qui l'avait obtenu.

Le 5 germinal an III, le corps municipal désignait Lafargue « pour se transporter à Saint Jean, ceint de l'écharpe, présenter au public, le nouveau fonctionnaire et parler avec l'éclat qui pénètre les citoyens de la vénération et du respect que méritent les fonctions importantes d'instituteur. »

Nous connaissons fort peu de chose sur le séjour de l'ex-abbé dans cette section reculée et le seul renseignement qui nous soit parvenu serait de nature à nous surprendre, si nous ne commencions à pénétrer le caractère de notre déconcertant héros : Le 5 jour complémentaire, sans culottide ou épamonide de l'an III, l'instituteur Vallet déclara « vouloir exercer à Saint Jean, le culte catholique, apostolique et romain. (1). »

Comment l'ancien curé-jureur qui avait introduit lui-même la déesse Raison dans le temple qu'on lui avai tconfié pour un

(1) Ce jourd'hui 5e jour complémentaire de l'an III est comparu devant moi, Jean Gary aîné, secrétaire-greffier adjoint, le citoyen Vallet, domicilié de la section de Saint-Jean de Thurac, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de culte catholique, apostolique et romain, dans toute l'étendue de cette commune, et a requis qu'il lui soit décerné acte de sa soumission aux lois de la République, conformément à la loi du 11 prairial an III.

Digitized by Google

autre usage, osait-il encore parler de culte romain ? Rénégat et schismatique, ne s'était-il depuis longtemps séparé de cœur et d'intention du chef visible de l'Eglise ? Arborerait-il, s'il remontait à l'autel, la cocarde barrée d'un rameau de chêne qu'il étalait naguère dans le cortège de la citoyenne Bianabe ?

Mais voici qu'une refonte administrative à l'étude depuis quelques mois venait de détacher Saint-Jean-de-Thurac du canton de Puymirol pour l'annexer à celui de Lamagistère, district de Valence d'Agen. Si Vallet n'obtenait pas un changement de résidence, il n'aurait plus de rapports avec la commune où il s'était marié, où il était propriétaire et où l'appelait de tous ses vœux le maire Bianabe-la-Montagne. Il demanda donc le poste de Puymirol ; la municipalité émit un avis favorable et présenta elle-même la pétition au Jury d'instruction. Vallet comparut devant ce Comité le 27 messidor an IV et obtint gain de cause le 4 thermidor suivant.

*Vallet, instituteur de Puymirol.* — En retournant à Puymirol, Vallet revendiqua comme instituteur le presbytère qu'il avait occupé comme curé ; à cet effet, oubliant son récent passé ecclésiastique, il eut l'impudeur d'invoquer l'arrêté du Département, en date du 18 messidor an II, « qui mettait à la disposition des maîtres primaires les presbytères construits aux frais de la crédulité et de l'ignorance pour les ci-devant ministres de l'erreur et du mensonge. » (1)

Or, la municipalité qui, depuis plus d'un demi-siècle, ne possédait plus d'hôtel de ville, avait installé ses bureaux dans l'immeuble devenu libre par la démission du curé. Elle refusa d'en sortir pour faire place à l'instituteur, à qui elle accorda seulement un salon au rez-de-chaussée pour recevoir les élèves, la jouissance du jardin et une indemnité de cent francs pour loger en ville. Vallet ne voulut pas céder, il en appela au Département, qui ne fit connaître sa décision que quatre ans plus tard, le 5 nivôse an IX. « La municipalité chercherait ailleurs un local pour tenir lieu de mairie et remettrait au

(1) Signalons pour mémoire qu'un an après, le 1er vendémiaire an VI, il demandait une fois de plus à exercer le culte catholique dans cette église Notre-Dame, encore toute vibrante de ses professions de foi montagnardes.

Digitized by Google

maître d'école la ci-devant maison presbytérale. » (Il convient de noter que, dans l'intervalle, les édiles puymirolais, regrettant que le Directoire de Lot-et-Garonne n'ait pas consenti à relever la rétribution scolaire de Vallet, que sa nouvelle profession était loin d'enrichir, lui avaient accordé une allocation annuelle de 20 francs pour amélioration du jardin et avaient porté de 100 à 150 francs son indemnité de logement.)

Or Vallet possédait en propre des immeubles dans la localité et, lorsqu'il fut parvenu à chasser la municipalité du presbytère-école, il lui loua une de ses maisons pour hôtel de ville et une autre pour tribunal de paix, montant ensemble à 95 francs de loyer.

D'ailleurs, l'ex-abbé se montra toujours intraitable en matière de logement. Même après s'être démis de ses fonctions d'instituteur, le 12 messidor an X, il refusa d'abandonner le local à son remplaçant, Guillaume Lafon, sous prétexte que, lorsqu'il était arrivé lui-même à Puymirol, il était demeuré plusieurs semaines sans être logé aux frais de la commune.

Ce conflit n'avait cependant pas brouillé Vallet avec les officiers municipaux, qui ne cessaient de le défendre contre ses adversaires et d'exalter ses mérites auprès de l'administration supérieure. Ils le faisaient parfois avec une complaisance voisine de la naïveté, comme on peut en juger par ce rapport de vendémiaire an VI.

« *Quel est l'instituteur de votre canton qui a le mieux rempli ses devoirs ? Peut-il être cité comme modèle dans son état? A ce titre mérite-t-il un coup d'œil favorable du gouvernement ?* — Sans vouloir infirmer les connaissances et le zèle des autres instituteurs, nous vous citons celui de Puymirol.

« *En est-il qui aient des méthodes d'enseignement plus simples et plus abrégées que la routine ? Quelles sont ces méthodes ?* — Oui, et elle consiste à bannir des écoles la routine si pernicieuse de faire épeler les enfants et à mettre entre les mains de ceux qui sont de même force les mêmes livres. Ce serait la méthode de l'instituteur du chef-lieu, mais le manque de livres propres le force d'employer malgré lui la routine.

Digitized by Google

« *Avez-vous remarqué des progrès ?* — Oui, mais les progrès deviennent infructueux par la malheureuse manie qu'ont la plupart des parents de ne faire fréquenter les écoles à leurs enfants que pendant la saison de l'année la plus rigoureuse et la moins favorable à leur avancement.

« *Les élèves ont-ils récité ou écrit la Déclaration des Droits et des Devoirs, l'Acte constitutionnel ?* — Non, vu l'impossibilité où sont les instituteurs de résoudre les parents de procurer à leurs enfants les livres nécessaires, la plupart ne voulant qu'on leur fasse lire que le Nouveau Testament et la Bible et menaçant les instituteurs de les leur retirer s'ils n'accèdent à leurs vœux. »

Il faut croire que le zèle patriotique de Vallet porta ses fruits car, le 28 thermidor de la même année, le commissaire du Directoire exécutif Delboulbès constatait avec plaisir que « les élèves de l'école publique connaissaient maintenant la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et l'avaient récitée en public avec une fermeté qui leur avait valu les applaudissements de l'Assemblée. »

*Vallet, orateur du Club populaire.* — Les élections du 1er floréal an VI avaient renversé Bianabe la Montagne, qui, après l'effondrement de Thermidor, n'était plus qu'un anachronisme. Depuis longtemps déjà, on sentait qu'il ne jouissait plus de la faveur publique et, bien qu'il eut coutume de prendre la parole à toutes les réunions décadaires, le vide s'était fait autour de ces cérémonies et les Fêtes civiques elles-mêmes avaient dû être supprimées, faute d'assistants.

Pezet le remplaça comme maire ; pour des raisons qu'il n'était peut-être pas seul à connaître, il ne parla jamais devant les citoyens assemblés et laissa à l'instituteur du chef-lieu de canton le soin de prononcer en son nom les « discours analogues aux circonstances ».

L'ex-curé-jureur retourna donc à la vieille église de Notre-Dame, dont les titulaires et patrons avaient cédé la place aux Amis de la Constitution... et dans ce même bruit de chaises retournées qu'il entendait naguère lorsque, ayant posé sa

Digitized by Google

chape sur l'autel pour monter en chaire où il allait proclamer la gloire du Dieu vivant, l'abbé Vallet, devenu le rénégat Vallet, escaladait de nouveau les degrés pour inviter les bons sans-culottes « à n'avoir plus d'autre religion que celle de la nature, d'autre temple que celui de la Raison, d'autres autels que ceux de la Patrie, d'autres prêtres que les législateurs, d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ».

Le 14 juillet 1798 (26 messidor an VI), ayant suivi dans leur évolution les prêtres-législateurs devant lesquels il s'était effacé, il abandonna la *Raison* pour s'adresser à l'*Etre suprême* : « Etre des êtres, toi dont l'essence te fait le suprême arbitre des humains, ne permets jamais que les Français qui ont reconquis les titres précieux dont tu décores tous les hommes au moment où ils sortent de tes mains créatrices, courbent la tête sous le joug des tyrans. Fais plus : inspire à tous les mortels les mêmes sentiments qui nous dirigent, et bientôt le nom de tyrannie sera pour toujours banni de dessus la terre... ».

Puis il adopta les rêveries des Théophilantropes — et la colombe liturgique qui, depuis 1640, éployait son envergure inspiratrice sur les orateurs sacrés, s'étonna d'entendre un ci-devant prouver l'existence de Dieu et de la vie future d'après Confucius, Pythagore et Sénèque, sans le Christ, sans les Apôtres, sans les Pères de l'Eglise.

Ne voulant pas abuser des citations, nous laisserons dormir de leur sommeil inviolé les discours du clubiste Vallet qui furent, par ordre, transcrits sur les registres communaux, la mode n'étant pas encore à l'affichage. Nous croirions cependant avoir oublié un détail important du portrait de notre orateur si nous ne rappelions sa phraséologie tour à tour triviale et ampoulée, selon le moule de l'époque, « un individu appelé roi, les nobles ses subalternes, distinctions révoltantes, droits imprescriptibles, le vaisseau de la République, les hochets de la tyrannie, le fantoche de Blanckemburg, les machinations du royalisme, les sifflements empoisonnés des partisans du trône, etc., etc. ».

Digitized by Google

*Vallet, collecteur principal.* — Le souci de cette éloquence décadaire devait apporter quelque trouble dans la préparation quotidienne de la classe de l'instituteur Vallet ; il nuisit surtout à l'exactitude de sa comptabilité publique, car, depuis le 1er floréal an V, l'ex-abbé était collecteur principal de Puymirol ; il le demeura jusqu'en l'an X, battant ainsi tous les records antérieurs de la durée, les comptables communaux ne dépassant guère une année d'exercice. Comme percepteur, il ne reçut pas un traitement fixe, mais un sou par livre de recette. On finit par s'apercevoir que Vallet n'était pas même capable de se mandater sans erreur de « ce sou par franc, comme une servante », tant ses livres de comptes étaient mal tenus. Vallet avait, en effet, accepté concurremment avec ses fonctions déjà trop multiples, celles de secrétaire de la mairie ; ces dernières finirent par l'absorber complètement sans qu'il parvint, avoua-t-il un jour, « à aller aussi vite que les lois ». Aussi, le 21 fructidor an X, se vit-il retirer par le Corps municipal la charge de collecteur. « Le Conseil, voulant faire cesser le désordre et la confusion qui règnent dans la comptabilité, a résolu de séparer la recette des fonds communaux d'avec les fonctions de secrétaire de la commune. Sur quoi, le Conseil arrête la nomination au scrutin secret et à la pluralité de 8 voix contre une du citoyen Rives père pour receveur de la commune, en remplacement du citoyen Vallet. » L'ex-collecteur conserva cependant une caisse publique, celle de l'*hôpital* dont il demeura receveur jusqu'en 1823, époque où il se retira à Agen. Comme *syndic des pauvres*, il avait procuré à cet établissement charitable des recettes imprévues, notamment lorsque, le 17 brumaire an VIII, ayant été diffamé par le citoyen Caussé, il renonça à exercer des poursuites qui auraient conduit trop loin cet aristocrate, moyennant une amende volontaire de 100 livres que ledit Caussé s'engageait à verser à l'hôpital à titre d'aumône aux pauvres.

*Vallet, secrétaire de mairie.* — Le 13 floréal an V, Vallet s'était chargé de redresser, en collaboration avec le secrétaire Gary, les actes de l'état civil qui, depuis la création de ce service, n'avaient pas toujours été rédigés très régulièrement.

Digitized by Google

A partir de cette date, l'instituteur ne cessa de remplacer le greffier communal chaque fois que ce dernier était empêché. C'est regrettable, car Vallet, bien qu'instituteur, écrivait comme un chat. Même dans un concours de médecins, il n'aurait pas remporté le prix d'écriture ! Si bien qu'après avoir laissé brûler les archives du fonds ancien, il a rendu celles de la Révolution à peu près indéchiffrables.

Il se trouva, précisément, que l'avalanche des lois, décrets, arrêtés et circulaires qui tombaient en averse continue sur nos mairies rurales, avait transformé chacune d'elles en véritable sous-préfecture ; le Conseil siégeait en permanence et le greffier disparaissait sous l'amas des paperasseries. On dut lui donner des aides et, en l'an VIII, Vallet fut nommé secrétaire-rédacteur, aux gages de 25 livres par mois. Puis, quand Gary prit sa retraite, il lui succéda comme secrétaire en chef et griffonna pendant vingt ans d'illisibles grimoires.

Vers le même temps, il accepta aussi les fonctions de greffier de la Justice de Paix.

La municipalité ne tarda pas à constater l'irrégularité d'un travail que le nouvel employé ne fournissait que par intermittences. Peut-être, toutefois, était-elle mal fondée dans ses doléances, car elle était la première à détourner Vallet de la tenue des registres en lui imposant des occupations qui ne relevaient nécessairement pas de sa charge.

Comme, à cette époque, la commune aliénait de nombreux terrains qui ne lui étaient pas utiles, le secrétaire devint géomètre et parcourut la campagne, une chaîne d'arpenteur à la main. Quand on construisit de nouveaux chemins pour faciliter la reprise économique, on ne le vit plus qu'avec un niveau d'eau sous le bras. Enfin, quand on se décida à construire un nouvel hôtel de ville, on chargea Vallet d'en dresser les plans et devis. (C'est donc l'ex-abbé-procureur-instituteur-percepteur qui fit édifier sur l'emplacement de la Grande Boucherie la Mairie actuelle.)

Le secrétaire devint même le banquier de la commune et l'on comprend assez mal les raisons pour lesquelles il soldait toutes les dépenses de fournitures et travaux faits pour le



Digitized by Google

compte de la municipalité et en demandait ensuite le remboursement au receveur, si bien que la plupart des mandats émis l'étaient au nom de Vallet.

Agent d'affaires de la mairie, il ne tarda pas à devenir celui des particuliers ; il spécula même pour son propre compte sur les propriétés communales, afferma les prairies de Cat del Pech et jusqu'aux carrières du Tour de Ville pour en exploiter la pierre. Quand on abaissa à la hauteur d'accoudoir les anciennes fortifications, il en acheta les matériaux pour les revendre.

Après avoir été toute sa vie le fonctionnaire le plus occupé de Puymirol, il en devint sur ses vieux jours l'homme le plus indispensable..... trop indispensable même, car une cabale s'ourdit contre lui.

La Restauration bourbonienne avait appelé à l'hôtel de ville d'irréductibles ci-devant qui ne lui pardonnèrent pas son inconscience de girouette. L'hostilité persistante du Conseil municipal présidé par De Caussé le poussa à prendre sa retraite. Abandonnant, en 1824, la ville dont il avait si longtemps centralisé toute l'administration, il se retira à Agen et occupa ses loisirs à plaider contre la commune de Puymirol : estimant que ses anciennes fonctions de secrétaire n'auraient dû comporter que des travaux de bureau, il demanda des honoraires comme géomètre et architecte pour avoir arpenté des terrains communaux et conçu et dessiné des édifices publics.

Les édiles en furent outrés, et chaque fois qu'un dossier arrivait en retard ou incomplet à la Préfecture, le maire invoquait « l'état de désordre dans lequel M. Vallet avait laissé les papiers de cette administration, dont il en manquait un grand nombre ».

Ce sempiternel refrain finit par lasser le préfet qui, à la date du 30 mai 1827, écrivait au maire : « Je vois toujours avec beaucoup de peine qu'en fait de papiers égarés dans votre mairie, vous en attribuez constamment la faute à l'ancien secrétaire et je crois m'être aperçu que vous m'en avez dit autant au sujet de pièces transmises à votre commune

Digitized by Google

longtemps après la sortie de M. Vallet et que cependant l'on n'avait point retrouvées ».

Ces polémiques duraient encore quand, le 30 décembre 1831, Antoine Vallet s'éteignit dans sa 72e année à Agen, rue Maillé.

Ainsi disparut ce Frégoli administratif qui avait tour à tour occupé dans la même commune les fonctions de curé, procureur, surveillant du Club populaire, directeur de l'atelier du salpêtre, gérant de boulangerie et de boucherie, instituteur, secrétaire de mairie, greffier de justice de paix, receveur municipal, syndic de l'hôpital, géomètre-arpenteur, architecte et fermier

Encore ne connaissons-nous de sa vie que ce que les registres publics en révèlent et peut-être ce que nous ignorons présenterait-il plus d'intérêt que ce que nous venons d'exposer.

Ernest Lafont.

---

Digitized by Google

# Renan et le patois d'Agen

Le temps n'est pas loin de nous où, sur les variétés locales de la langue d'oc, on jetait, comme une flétrissure, l'appellation de *patois*. Alors que, sans intention de dénigrement, les philologues romanistes usaient de ce terme pour désigner les divers parlers de France, tant ceux du Nord que ceux du Midi, de nombreux publicistes, parlant de ces derniers malgré leur ignorance, firent si bien que patois et pathos furent établis devant le public comme synonymes.

Etait-ce bien, pour tous, l'ignorance et non pas, pour quelques-uns, le parti pris ? On peut se le demander en lisant dans les *Mélanges d'histoire et de voyages* (1) de M. Ernest Renan, cette singulière diatribe écrite en 1853 :

« Le patois est à la mode : on se l'arrache ; l'Académie le couronne ! Encore si c'était un reste de quelqu'un de ces idiomes annoblis par le génie et qui ont mérité un moment le nom de langue, si c'était le Provensal des troubadours du XIIe siècle, un souvenir de la langue de Bernard de Ventadour ou de Rambaud de Vaquères que l'on cherchât à faire revivre, cet écho du passé pourrait ne pas être sans charme. Mais le jargon des rues d'Agen, un patois sans règles, sans flexions, sans titres de noblesse, du mauvais français en un mot, dont tout le mérite consiste à dire *barquo* pour *barque* et *foulo* pour *foule*, cela ne devrait pas s'écrire et c'est un signe alarmant qu'en dehors d'Agen on consente à l'admirer. »

Il serait oiseux aujourd'hui de s'attacher à prouver au contraire que le « jargon des rues d'Agen » est la suite de la langue des troubadours et non pas du mauvais français ; qu'il a des règles et des flexions tout autant que le français formé parallèlement avec lui ; que, même avant Jasmin, couronné

(1) Paris ; Calmann Lévy, 1898 : *Origines de la langue française*, page 206.

Digitized by Google

par l'Académie, il avait des titres de noblesse dans les œuvres de François de Cortète.

Mais ne faut-il pas s'étonner qu'un philologue réputé s'avance ainsi dans une question que très visiblement il n'a pas étudiée, au risque d'infirmer auprès de beaucoup sa compétence sur d'autres matières linguistiques ?

Comme tout lettré, il avait appris qu'aux XIIe et XIIIe siècles une pléiade de beaux poètes illustra le Provensal. Connaissait-il assez cette langue et aussi le sous-dialecte agenais pour que, les ayant comparés, il pût prononcer que celui-ci n'est qu'un bâtard du français et non un descendant légitime du vieux parler de nos ancêtres ?

Si on eût tenté l'impossible résurrection de l'état ancien, cela aurait trouvé grâce devant son dilettantisme. Alors, pourquoi ne pas être logique jusqu'à répudier la transformation de la langue française et prôner la reviviscence de l'état connu par les trouvères ?....

Le parti pris est donc flagrant. Si nous en recherchions les mobiles, peut-être serions-nous mis sur la voie par ce fait que la charge est poussée contre le seul parler d'Agen. Certes, parmi les auteurs méridionaux, ses contemporains, Jasmin fut le plus marquant, le plus acclamé ; mais lui tout seul n'aurait fait que figure de phénomène : il n'aurait pas suffi pour « mettre le patois à la mode ». Quelque peu avant lui ou simultanément, ils y avaient contribué des poètes très appréciés dans leur contrée, à Toulouse, Béziers, Montpellier, Nîmes, Avignon, Marseille, Nice et autres endroits ; poètes dont les dialectes étaient aussi tributaires que l'Agenais d'apports hétérogènes. En vertu de quoi l'Agenais est-il seul bafoué ? Serait-ce qu'on a prétendu atteindre tous les autres dans la personne de celui qui les dominait ? Rien ne l'indique. N'y aurait-il pas là dessous une rancune assouvie ? car je tiens de Jasmin fils que son père, s'étant trouvé en présence de Renan, fut traité de haut par lui et... le remercia comme tout bon Gascon sait le faire en pareil cas.

Telles sont les réflexions nées de la lecture que le hasard vient de me procurer. Quoi qu'il en soit, l'opinion d'un homme

Digitized by Google

si en vue ne pouvait manquer d'être adoptée aveuglément par ses admirateurs qui l'ont propagée. C'est un peu de tous côtés que nous la trouvons reproduite en des termes presque identiques ; nous la rencontrons parfois jusques chez nous. Il peut donc être à propos de redire des choses bien connues.

Oui, jusqu'à présent, la grammaire de l'Agenais n'a pas été rédigée ; mais cela peut-il faire que les règles n'existent pas ? Son vocabulaire, de même ; mais les vocables reposent dans les écrits de ses auteurs et sur les lèvres de nos concitoyens.

Oui, comme toutes les langues, celle d'oc a évolué, depuis le moyen âge ; en général conformément à son génie propre, quelquefois incorrectement, sous l'influence du français qui a eu la fortune politique. Mais cette influence, il convient de n'en pas exagérer les effets.

Nous avons moins importé de gallicismes qu'exporté de gasconismes.

Nos radicaux sont demeurés intacts. Si on trouve les mêmes dans le français, c'est que les deux langues les ont reçus du latin par l'intermédiaire du roman primitif.

La corruption n'affecte que de rares désinences faciles à restituer pour qui veut écrire purement. Elle vient aussi de l'introduction d'un certain nombre de mots français, quelquefois en place de l'équivalent agenais ; le plus souvent, à côté de celui-ci. Là encore l'épuration remédie aisément.

Quant à la persistance du fond ancien, voici. Dans le seul *choix des poésies originales des Troubadours* publié par Raynouard, j'ai recueilli deux mille mots y existant avec la même forme et le même sens qu'ils ont dans l'Agenais actuel.

Le dépouillement complet des autres poésies et surtout celui des livres des Jurades donnerait sans doute un supplément de même importance.

Voilà un « jargon » qui vient de loin et qui a la vie dure en dépit de ses nombreuses condamnations à mort et des coups qui lui ont été portés.

Ch. Ratier.

---

Digitized by Google

# LES TERRITORIAUX LOT-ET-GARONNAIS

## DANS LA ZONE DES ARMÉES (1)

---

### Grande guerre 1914-1918

1914. — Le mois d'août 1914 venait de commencer au milieu des difficultés suscitées par l'Allemagne. A la déclaration de guerre à la Russie (1er août) venait de succéder celle du Kaiser à la France (3 août). L'Europe, dans la plus grande agitation, allait être entraînée dans une longue série d'événements devant changer sa physionomie et sa constitution.

En France, toute la nation est debout pour la lutte contre l'agresseur. Répondant à l'ordre de mobilisation générale, tous les hommes en état de porter les armes sont appelés. Aux jeunes complétant les 9e et 20e régiments actifs, les 209e et 220e de réserve, se joignent, le 4 août, les territoriaux lot-et-garonnais allant constituer à Agen et à Marmande, dans les 129e et 130e, ces unités de futurs « *Pépères* », si appréciées dans les travaux essentiels de l'arrière.

Comme l'histoire des corps actifs et de réserve, celle des régiments territoriaux doit être connue. Si elle vient à paraître moins brillante, moins tissée d'actions d'éclat, que la précédente, elle n'en est pas moins digne d'être fixée devant les générations futures. Elle leur montrera combien l'on doit admirer ces hommes d'âge mûr subissant toutes les souffrances physiques et morales et une existence de labeur, sous une discipline ferme acceptée avec une tenacité qui, jamais, ne se démentit.

---

(1) Suite aux Corps de troupe lot-et-garonnais dans la grande guerre. *Revue de l'Agenais*, année 1922, bulletin n° 1.

Digitized by Google

*Départ pour la frontière d'Italie.*

A Agen, sous le commandement du lieutenant-colonel Lepetitpas, à Marmande, sous celui du lieutenant-colonel Delaplane, les 129e et 130e se forment, s'habillent, s'équipent et s'arment. Constitués à deux bataillons et deux sections de mitrailleuses, les deux régiments sont prêts à être embarqués, le 10 août.

A ce moment, l'Italie, alliée naturelle de la France, par la parenté des races, est encore liée avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie par les conventions de la Triple Alliance (20 mai 1882), alliance formellement défensive. Un corps français d'observation est donc indispensable sur notre frontière commune. Les 129e et 130e unis au 131e de Cahors (formant la 181e brigade territoriale) sont destinés à entrer dans la 91e division (général Lacroisade), formation qui doit se constituer sur le territoire de la 15e région (Marseille) (1). Ce sera un des éléments d'infanterie de l'armée des Alpes. Le 14 août, les deux régiments débarquent à Draguignan.

Mais la neutralité de l'Italie est assurée. L'armée des Alpes est dissoute, le 20 août. Ayant profité de la période d'attente pour perfectionner leur instruction par des marches-manœuvres et des tirs, nos territoriaux se préparent à être appelés sur d'autres fronts.

*Dans le gouvernement militaire de Paris.*

Réembarqués à Draguignan, les 129e et 130e sont transportés dans la région de Tours, où ils séjournent, puis dans les environs de Paris. Le premier est vers Mitry, le second vers Ivry, faisant partie du G. M. P. (gouvernement militaire de Paris) (14-23 septembre).

Désignée pour remplacer la 92e division territoriale, la 91e se porte, par étapes, au nord-est de Creil. En octobre, tandis

(1) La 91e division était formée de 2 brigades, 181e et 182e ; cette dernière était constituée avec les corps territoriaux de Toulouse, Foix et Mirande. La division comprenait 2 groupes d'artillerie de campagne et un G. B. D. (groupe de brancardiers divisionnaires).

Digitized by Google

que le 130e occupe Pont-Saint-Maxence et Verberie, le 129e est vers Senlis, Rousseloy, Epineuse. En station, la division doit y organiser défensivement les hauteurs de la rive gauche de l'Oise en de puissantes positions de repli, avec emplacements de batterie, redoutes d'infanterie, constituant des travaux nombreux et pénibles à exécuter hâtivement et sans arrêt. Il est indispensable que toute velléité du Boche de reprendre sa marche « Nach Paris », soit immédiatement enrayée. Nos territoriaux s'y emploient avec ardeur et obtiennent des résultats matériels surprenants.

*Dans les tranchées de Champagne* (*octobre 1914-juin 1915*).

Mais si nos éclatants succès sur la Marne ont obligé au recul les armées allemandes ; ces dernières ne renoncent pas encore à leur manœuvre d'enveloppement de l'aile gauche française. Stabilisant leur front des Vosges à l'Oise, ils transportent leurs forces de leur gauche à leur droite. Aussi le haut commandement français se trouve dans l'obligation de s'opposer à cette situation nouvelle. Le front s'allonge, les effectifs s'usent et la minute a sonné pour nos territoriaux de prendre le service des tranchées. Dans ce rôle pénible, périlleux, ils vont montrer qu'ils sont aussi bons « *poilus* » que leurs fils ou leurs neveux.

Dans la nuit du 15 au 16 octobre, les 129e et 130e sont enlevés, dirigés sur la Champagne et débarquent à Saint-Hilaire au Temple au nord de Chalons-sur-Marne ; ils sont affectés au 12e corps de la IVe armée. Le 17 octobre, la 181e brigade (129e 130e et 131e) est rassemblée au camp de Chalons et ses éléments relèvent dans les lignes les corps actifs destinés à d'autres missions. Le 129e tiendra les secteurs de Jonchery, Auberive, Bracone, tandis que le 130e est vers Saint-Hilaire le Grand et Jonchery. La division prend le service des tranchées avec les 45e et 46e brigades.

Malgré la relève qui se fait d'abord tous les trois jours puis tous les quatre jours, nos troupes sont épuisées par ce service très pénible pour des soldats de leur âge ; mais le terrain con-

Digitized by Google

fié à leur garde reste toujours intact et inviolable. Les périodes de repos se passent au Quartier national (Camp de Chalons) où des exercices et des travaux de défense à faire sur la deuxième position de défense occupent leurs loisirs.

Le 19 novembre, pour soutenir une attaque des tranchées allemandes menée par un de nos régiments actifs (107e R. I.), nos territoriaux acompagnent de leurs feux bien ajustés les vagues d'assaut, sous un violent bombardement qui occasionne des pertes sérieuses. Le 130e se fait particulièrement remarquer par son sang-froid et sa discipline des feux. Le 18 décembre suivant, ce même régiment est mis provisoirement comme réserve générale à la disposition du général commandant la 60e division de réserve, non loin de Suippes (attaque de Souain).

Le service régulier des tranchées continue toujours avec alternance des bataillons dans les première et deuxième positions et le repos au Quartier National. Les deux régiments lot-et-garonnais rivalisent de zèle et d'endurance, malgré les rigueurs de ce premier hiver glacial et les pertes dues au feu. Le 19 décembre, le secteur tout entier passe à la 91e division avec P. C. au Quartier National.

1915. — Le 5 janvier 1915, le 130e reçoit dans les termes qui suivent, les félicitations du général commandant la division (1) :

« Le général commandant la 91e D. I. T. félicite les deux « bataillons du 130e R. I. T. pour l'effort remarquable qu'ils « ont fourni en achevant ces derniers jours, malgré un temps « épouvantable et de nombreux obus, une nouvelle tranchée « de 400 mètres de long, reportant ainsi, sur ce point, le « front de près de 200 mètres en avant. Le général félicite ces « vaillantes troupes de l'effort accompli et du résultat ob- « tenu. »

Au cours de ce long séjour en Champagne, nos deux régi-

(1) Le général Radiguet ayant remplacé le général Lacroisade.

Digitized by Google

ments fournissent aux corps de réserve des officiers et de nombreux renforts pris dans leurs plus jeunes classes.

*Dissolution de la 91e D. I. Nouveau rôle de ses éléments.*

A la date du 12 juin 1915, par décision du généralissime (1), la dissolution de la 91e D. I. T. est prononcée. Ses éléments sont affectés à des formations actives. Le 129e passe au 2e corps (cavalerie) et le 130e au 12e corps. Le premier stationne quelque temps encore dans la région de Champagne et y fait certains mouvements tandis que le second, rattaché à la 23e division, quitte le camp de Chalons, le 17 juin.

*Le 129e dans l'Oise, dans la Somme et pendant l'offensive de 1916*

1915-1916. — Le 129e quitte enfin le secteur de Champagne, témoin de sa longue endurance, et débarque dans l'Oise. Passant bientôt dans la Somme, il y coopère à l'organisation de l'arrière front et des positions éventuelles de repli. De là il se rend dans le secteur de Château-le-Plessis, près de Lassigny où il séjourne cinq mois (18 février-fin juillet 1916).

A la veille de la formidable offensive qui va se déclancher dans la Somme, et pendant le mois qui précède l'attaque, le 129e exécute journellement des travaux en première ligne : construction de parallèles de départ, places d'armes, interminables boyaux d'évacuation, postes de secours, etc... ; le travail est pénible, la tâche aride et sans gloire, les pertes lourdes sous les violents bombardements de l'ennemi, mais qu'importe ! Les « *Pépères* » ne marchandent ni leur peine, ni leur dévouement, et quand l'heure de l'assaut a sonné pour les troupes d'attaque, Dompierre, Besquincourt, Assevillers, Belloy, tous ces villages fameux, verront chaque nuit les compagnies du 129e venir ravitailler les combattants de la première ligne (2).

Cette période de journées pénibles et de nuits agitées ar-

(1) Note du G. Q. G. du 8 juin 1915.
(2) Historique du 129e R. I. T., page 6.

Digitized by Google

rive à son terme ; le 129e est retiré du front. Nous le trouvons le 1er octobre à Wiencourt (Somme) où il est alternativement occupé à des travaux de renforcement de position et à la construction et à l'aménagement du camp 102.

De là il est remis au repos et à l'instruction, d'abord à Briot, dans l'Oise, puis à Vassogne (Aisne).

*Le 130e dans l'Artois, les régions de Montdidier et de Verdun et dans l Aisne.*

1915-1916. — Débarqué à Longueau (faubourg d'Amiens) le 18 juin, le régiment est affecté à la 23e division du 12e corps et séjourne à Allonville. Un moment, mis à la disposition du 14e corps (cantonnements de Warfusée, Aboncourt, Villers-Bretonneux, Rozières), il est employé sous la direction du génie à remettre en état des tranchées de 2e position ou des travaux de mine en première ligne, travaux dangereux où plusieurs hommes trouvent la mort.

Réaffecté à la 23e D. I. qui est au nord d'Arras, il occupe Etun et Louez. Son chef prend les fonctions de major de tranchées pendant que ses compagnies sont occupées à des travaux de mine.

Dans la journée du 25 septembre 1915, le 130e joue le rôle de soutien immédiat des corps actifs qui attaquent et il est chargé du ravitaillement en munitions des unités de première ligne. Le bombardement très violent pendant toute la durée de l'attaque fait subir aux compagnies des pertes sensibles en tués et blessés. Tous les hommes font preuve d'un grand dévouement et d'un profond mépris du danger. Cette belle tenue leur vaut des félicitations de l'autorité supérieure.

Pendant les quinze jours qui suivent l'attaque, des corvées commandées par des officiers ravitaillent de jour et de nuit les éléments avancés en vivres, munitions et matériel. Les hommes n'ont aucun repos et sont surmenés. Enfin, le 13 octobre, les deux bataillons du régiment rejoignent, exténués, les cantonnements de repos dEtun et de Louez.

Pendant l'hiver de 1916, tout le monde se remet à l'aména-

Digitized by Google

gement de tranchées et de boyaux, aux travaux de mine de 1re ligne et au transport des vivres et des munitions. Les deux compagnies de mitrailleuses reçoivent l'ordre de prendre position et participent à la défense du secteur avec les compagnies actives de la D. I. Dans l'attaque allemande du 24 janvier l'une d'elles est très éprouvée par les coups de grenades d'un groupe ennemi, sans pouvoir faire usage de ses pièces.

A la fin de mars 1916, embarqué à Hesdin, le corps après quelques jours d'entraînement à la marche dans la région de Montdidier, se rend en auto-camions à Baleycourt (à 8 kilomètres ouest de Verdun). Gagnant Verdun, il prend ses cantonnements dans Belleville (un kilomètre au nord de la place) et à la caserne Niel.

La hauteur de Belleville, en arrière et au pied de laquelle se trouve le village du même nom, est garnie de batteries lourdes qui attirent la riposte allemande. Et le village est soumis à des bombardements, la nuit surtout, aux heures où les troupes de ravitaillement viennent approvisionner les troupes du secteur. Bientôt ce ne sont partout que ruines et seules quelques caves consolidées peuvent être occupées. Ces bombardements incessants ne cessent de causer des pertes dans les unités au repos.

Plusieurs officiers du 130e vont occuper les forts de Regret (capitaine Delpoux), Chaulnes (lieutenant Saucillon) Belleville (capitaine Gazeau) ; leurs hommes y subissent des pertes.

Le village de Belleville devenant inhabitable, le général commandant la 23e D. I. le fait évacuer. Le bataillon qui l'occupe va s'installer dans le Bois la Ville où il bivouaque.

Le 2 juin, pendant l'attaque de la Côte du Poivre, défendue par la 23e D. I., des compagnies du 130e occupent des tranchées de 2e position et y sont maintenues jusqu'au 15 juin.

A Verdun comme en Artois, le corps a eu une tenue parfaite. Animé d'un très bon esprit, il a toujours conservé un moral très élevé. Plusieurs officiers et de nombreux soldats s'y font remarquer par leur dévouement et leur courage et sont l'objet de citations à l'ordre du régiment et de la division.

En juin 1916, le 130e passe dans l'Aisne où il cantonne suc-

Digitized by Google

cessivement à Chancenay, Château-Thierry, et près de Soissons. Désigné pour contribuer à la défense du secteur Vaux-Merein, terrain coupé de marais et couvert de bois, il s'y fait remarquer par son activité. Aussi est-il embrigadé le 9 septembre avec le 135e R. I. T. (Mirande) pour former la 215e brigade (Général Combaut de Séréville).

Du secteur de Vaux-Merein, il passe à l'est de Soissons dans un nouveau secteur (pont du faubourg St-Waast, coude de l'Aisne). Le commandement du régiment, exercé jusqu'à ce jour par le lieutenant-colonel Delaplane, passe successivement aux lieutenants-colonels Lefebure et Torollion. A la fin du mois de décembre, le 130e quitte la région de Soissons.

*Le 129e jusqu'à sa dissolution.*

1917. — Au début de l'année 1917, le 129e est à Vassogne (Aisne).

Désigné pour coopérer à l'offensive d'avril 1917, les soldats quittent encore une fois le fusil pour la pelle. Grâce à leur labeur infatiguable, le front se couvre de nouvelles tranchées, reliées par des boyaux, des pistes et des chemins toujours plus nombreux.

Le 17 avril, le 129e prend part aux attaques du plateau des Dames, assure le ravitaillement en vivres et en munitions, le service d'ordre, la conduite des prisonniers.

Mis à la disposition de la VIe armée, il s'emploie activement à la réfection des routes du Sud de l'Aisne.

En mars, il embarque à Fère-en-Tardenois pour Bayon et Lunéville (Meurthe-et-Moselle). De là, il va relever le 60e R. I. T. dans le secteur de la forêt de Parroy. C'est là où il est atteint, le 20 août 1917, par la décision du généralissime qui a prononcé sa dissolution.

*Le 130e jusqu'à sa dissolution.*

1917-1918. — Nous trouvons, en janvier 1917, le 130e dans la région de Fismes (Marne) où il s'installe en cantonnement. Certains villages tels que celui de Beaurjeux sont soumis, du

Digitized by Google

25 au 28 avril, à un violent bombardement par pièces à longue portée ; les unités qui les occupent y subissent des pertes.

Pendant l'année 1917, les compagnies sont employées à la réfection des routes, à l'extraction de pierres dans les carrières, à la manutention dans les gares ou à la garde des prisonniers, au service de la X^e^ armée. Malgré quelques déplacements, elles ne quittent guère cette région entre Aisne et Marne. Cette besogne se continue dans le mois de janvier 1918.

En février, par décision du G. Q. G., la dissolution du 130^e^ est prononcée. Elle se termine le 22 février.

Comme le 129^e^, le régiment concourt à la formation de bataillons de pionniers.

## CONCLUSION

Les 129^e^ et 130^e^ R. I. T. pouvaient être fiers, le premier de ses trois années de campagne, le second de ses quarante deux mois. Toujours à la peine et rarement à l'honneur, ils avaient rempli un rôle des plus précieux pendant la longue guerre. Atteints fréquemment par le feu des pièces à longue portée ou les projectiles lancés par les avions ennemis, il n'avaient cessé d'avoir en première et seconde ligne, dans les cités bombardées, les camps ou les routes avoisinant le front, une belle attitude, malgré les fatigues dues à des travaux pénibles mais essentiels, pour la bonne marche des services de l'arrière. Leurs cadres et leurs hommes avaient droit à une large part des éloges adressés aux troupes d'opération, dont ils sûrent faciliter la tâche par leur dévouement et leur abnégation. A plusieurs reprises, les corps actifs y avaient fait de larges emprunts en hommes et en officiers.

En toutes circonstances, les 129^e^ et 130^e^ ont rempli leur rôle obscur avec la plus grande énergie, la discipline la plus stricte et le dévouement le plus absolu. Commandés par des officiers énergiques, ils ont fait honneur à leur petite patrie. Ils ont bien mérité du pays.

Salués une dernière fois à Agen, le 19 février 1922, par le

Digitized by Google

colonel Martinet, à la tête du 9e d'infanterie, leurs glorieux drapeaux aux ors ternis, aux soies élimées, ont été dirigés sur Paris. Après avoir été reçus, le 21 février, avec les étendards des régiments dissous par le Maréchal Pétain, entouré des grands chefs aux noms prestigieux, ces emblèmes vénérés, témoins de tant d'efforts, ont été déposés dans la galerie de Turenne du Musée de l'Armée (Hôtel des Invalides). Avec leurs aînés des demi-brigades de volontaires lot-et-garonnais, les voilà pour nos enfants entrés dans la Légende !

Commandant Labouche.

### Liste des chefs de corps

129e Lieutenant-colonel Lepetitpas, promu colonel en 1916.
130e Lieutenant-colonel Delaplane (1914-1916).
Lieutenant-colonel Lefebure (1916).
Commandant Gay (1916).
Lieutenant-colonel Torollion (1916-1918).

### Pertes subies par le feu.

129e : 3 officiers, 2 sous-officiers, 8 caporaux, 160 soldats.
130e : 1 officier, 9 sous-officiers, 10 caporaux, 43 soldats.

### Citations.

Faute de documents, il ne nous a pas été possible de faire le relevé complet, par régiment, du nombre de citations à l'ordre de l'armée, du corps d'armée et de la division qui ont été accordées. Mais nous pouvons affirmer que leur chiffre connu, relativement élevé, fait honneur aux braves territoriaux des deux corps.

---

Digitized by Google

# LA DÉPOPULATION DU LOT-&-GARONNE

## LA CAUSE. — LE REMÈDE

La diminution de la population française est manifestement due à l'affaiblissement de la natalité dans les campagnes. Les villes augmentent toutes plus ou moins, tandis que les campagnes se dépeuplent. C'est un mal universel, quelque chose comme une épidémie sociale qui sévit non seulement en France, mais plus ou moins dans la chrétienté tout entière. La France, étant une nation essentiellement agricole, devait en souffrir plus que toute autre, mais les autres pays n'en sont pas exempts.

Ainsi, la Grande-Bretagne a vu diminuer considérablement sa population agricole depuis plus d'un siècle. Mais, comme elle a fait en même temps le sacrifice très net et très raisonné de son agriculture, et comme, d'autre part, elle a tout mis sur le développement de ses mines, de son commerce et de son industrie, développement qui lui a donné, jusqu'ici, une compensation visible, elle triomphe du fait de sa puissance économique. Elle ne s'inquiète donc pas de ce qui lui paraît un échec partiel et la rançon d'une prospérité générale.

En Allemagne, vu le nombre des travailleurs occupés dans l'industrie qui a pris, depuis 1870, un développement inoui, les villes ont toutes augmenté ainsi que les usines. La population qui s'y est portée y a trouvé un bien inespéré pour elle. Et le chiffre *général* de la natalité ne s'est pas encore ressenti de cette transformation.

Mais elle s'est fait remarquer dans les campagnes, vu que le chiffre des habitants de l'Empire, déduction faite de ceux qui habitent incontestablement les villes, n'aurait plus qu'une moyenne de 7 par kilomètre carré, alors que, dans l'ensemble de l'Europe, on compte sur une moyenne de 20 à 25. Ce chiffre de 7 était donné avant la guerre par M. Morin, alors correspondant ordinaire du journal l'*Univers*, à propos d'un congrès catholique allemand. Citons à l'appui un passage du livre de M. Herriot, maire de Lyon. (*Créer*, 1er volume, page 43). Ce sénateur invoque la statistique. « Elle est appelée, dit-il, à redresser bien des erreurs. Pour ne « citer qu'un exemple, c'est une opinion bien répandue que l'Al- « lemagne a besoin de colonies et de nouveaux territoires pour



Digitized by Google

« assurer un débouché à son émigration. C'est la doctrine sur la-
« quelle Bernhardi fonde toute sa politique. L'examen des statis-
« tiques démontre la fausseté de cette thèse répandue à dessein
« par des écrivains pangermanistes, et que, depuis 1824, l'Allema-
« gne, manquant de main-d'œuvre, importe des hommes au lieu
« d'en exporter. Si Hambourg vit de l'émigration, c'est aux frais
« de l'Europe orientale. »

Chose qui doit coûter plus encore à l'amour-propre des pangermanistes dont il vient d'être parlé, c'est que, de toutes les nationalités qui couvrent le territoire de l'Empire allemand, la nationalité germanique est celle qui décroît le plus, ce qui explique la résistance de nos adversaires à faire le sacrifice des Polonais de la Haute-Silésie et des Danois, tant du Holstein que du Schleswig.

L'Italie, surtout dans le sud de la presqu'île, et l'Espagne elle-même, se plaignent d'un mal analogue. Il n'y a pas jusqu'à l'Algérie que nous peuplons, où le contingent *européen* ne voie diminuer sa population agricole. On dit, il est vrai, que le contingent indigène augmenterait. Et il faudrait aller dans les contrées soumises à l'Islam ou dans la Chine et le Japon, c'est-à-dire hors de la chrétienté, pour ne pas constater cette tendance.

Nous n'avons pas, comme les Etats-Unis, la ressource d'une immigration organisée et constante pour corriger les vices d'un état social que les observateurs désintéressés déclarent bien plus désastreux que celui de toute l'Europe, surtout dans les Etats les plus anciens, comme ceux fondés avant Washington. Il semble que le Nouveau-Monde compte sur l'ancien pour remplacer les familles qu'il dévore, au moins dans l'Amérique du Nord. Mais nous assistons à ce spectacle bizarre de voir les familles *françaises* se décupler au Canada et aussi dans l'Argentine, tandis qu'elles s'étiolent au point de disparaître dans leur pays d'origine. D'où il me paraît assez légitime de conclure que la cause du mal doit être en Europe et surtout en France, pour ce qui la concerne, et qu'il doit suffire de l'étudier sur place, sans parti pris, pour découvrir cette cause et y porter remède. Etudions surtout la France qui nous intéresse plus particulièrement et que nous pouvons observer plus facilement que les autres pays.

Le fait brutal et indiscutable est établi par M. Bonnat dans un article inséré à l'*Annuaire de Lot-et-Garonne* de 1913. Il donne les résultats du recensement de l'année 1846, résultats qui parurent si invraisemblables à nos administrateurs de cette époque, qu'ils refusèrent d'y croire ; on déclara qu'il y avait maldonne. Mais après avoir refait toutes les additions, il fallut bien reconnaître que la population totale du Lot-et-Garonne avait diminué de 813 habitants. Depuis 1846, le mal n'a fait que s'aggraver. Les recensements

Digitized by Google

mentionnent, il est vrai, l'augmentation de la population des villes les plus importantes, proportionnellement à leur importance industrielle, tandis que la diminution des habitants de la campagne suit une proggression géométrique. La population totale passe donc de 1845 à 1921, c'est-à-dire en 76 ans, de 347.073 à 239.972, diminution de 30 %.

On comprend comment un fait aussi frappant a occasionné un étonnement dont nous ne sommes pas encore revenus.

Mais s'il est dans la nature des choses que les campagnes déversent leur trop plein dans les villes où elles sont refoulées et si c'est, en quelque sorte, une loi historique, les hommes de notre temps n'ont pas besoin de grandes explications pour comprendre que cette loi historique ne s'applique plus à notre époque et que le paysan a, au contraire, bien des raisons pour accourir dans les cités, au risque de dépeupler la campagne en la quittant. Les salaires y sont plus forts ; le confortable, sinon le luxe, y est plus souvent.

Depuis que la lutte contre le prolétariat est à l'ordre du jour, il y a eu une véritable émulation entre l'initiative individuelle et la prévoyance administrative pour faire assaut d'efforts charitables afin de venir au secours de la classe ouvrière dans les villes. Il est certain que la vieillesse, la maladie, le chômage, trouvent, en ville, des ressources qui n'existent pas à la campagne. Mais ce qui contribue plus encore à faire déserter le travail agricole, ce sont surtout les satisfactions d'amour-propre et l'attrait des plaisirs faciles qu'on ne cesse de développer devant les populations pour les transporter en ville, et cela sans aucun contrepoids.

Le séjour à la ville est le sujet de bien des avantages et de bien des satisfactions. Mais à côté de ces avantages, il y a aussi des inconvénients, et à côté des satisfactions d'amour-propre il y a aussi bien des peines et des humiliations. Cependant la vie rurale n'est pas sans offrir des dédommagements et des satisfactions et le plus évident c'est la plus ou moins stabilité en quoi consiste la véritable indépendance.

Le travailleur des villes, qu'il soit manœuvre, ouvrier de métier, commis ou même fonctionnaire, n'est guère qu'un sujet salarié. Il a toujours un maître qui exige de lui une obéissance plus ou moins servile, vu que sa dépendance est toujours très étroite et que l'inférieur est le plus souvent révocable *ad nutum*. L'ouvrier de métier, qui avait autrefois son lendemain assuré par sa qualité de *maître* dans sa corporation, ne peut plus être patron que s'il possède un outillage devenant de plus en plus coûteux. Sous le système moderne, soi-disant libéral, surtout depuis l'éclosion de la grande industrie, l'ouvrier se sent tellement subjugué par le capital qu'il n'a plus pour celui qui l'emploie que des paroles de haine et qu'il

Digitized by Google

attend la justice d'une révolte toujours à l'état latent. C'est le fonds de ce qu'on appelle la question ouvrière sinon la question sociale qui n'est pas, comme le voudraient les socialistes, une pure question de salaire, mais plutôt une question d'amour-propre, de dignité, de stabilité et d'indépendance.

Au contraire, le paysan, sauf le cas du journalier et celui du domestique à gages, lesquels sont plus malheureux que ceux des villes avec lesquels ils partagent tous les inconvénients du salariat, mais en y joignant, le journalier, le long et inévitable chômage de l'hiver, et le domestique la quasi-impossibilité de la vie de famille et la difficulté bien autrement forte qu'à la ville de parer à un renvoi immédiat; le paysan, dis-je, jouit de garanties très appréciables. Grâce à l'institution des baux à ferme et surtout des baux à colonat, si usités dans notre pays de petite culture, le paysan, même celui qui n'a que ses bras, trouve dans son bail une sûreté indéniable contre un renvoi immédiat, jusqu'à ce qu'il ait amassé sa récolte. Sa situation reste précaire en ce sens qu'il peut être renvoyé ; mais il n'est congédié qu'à des dates et dans des conditions qui lui permettront d'envisager l'avenir et de tirer parti des avantages qu'il offre lui-même aux employeurs. Il n'est pas, comme souvent l'ouvrier, renvoyé par son patron, en présence du néant. Il a, comme il le dit, le temps de se retourner. Il y a dans cette différence un grand avantage. Je ne parle pas des ressources que peut offrir la propriété parcellaire. C'est un *luxe*, comme la jouissance d'un jardin à la ville. Etant données les conditions économiques actuelles, le travail d'un homme qui n'a que ses bras pour mettre la terre en valeur, est si peu lucratif que le produit en est dérisoire. Il ne faut pas un grand effort d'intelligence pour comprendre que le laboureur ne peut labourer sans avoir du bétail de travail, pourquoi il faut une étable et des fourrages, c'est-à-dire une exploitation complète. La possession d'une ou plusieurs parcelles est donc plutôt une charge qu'un moyen d'existence, le travail des bêtes que le possesseur serait obligé de louer en pareil cas, ce qui est très difficile, dépasse en valeur le prix des produits réalisables. Cela ne convient qu'à un fermier ou métayer qui se réserve d'utiliser pour le travail de ses propres parcelles, avec la tolérance du maître, le matériel d'une autre exploitation.

Elle peut valoir encore, mais très exceptionnellement, pour l'acquisition de fruits très recherchés, comme ceux du jardinage et en très petites quantités. Mais, pour les récoltes proprement dites, la seule propriété utile est celle qui joint le domaine organisé à la direction d'un travail continu et surtout au travail lui-même.

Il ne s'agit pas, comme on voulait en faire un mérite au code civil, de morceler la propriété pour la rendre accessible à tous. Le

Digitized by Google

travail des champs implique la culture par exploitations raisonnées qui peuvent, il est vrai, être confiées à des paysans ne possédant rien, mais à la condition d'être assorties d'un outillage fourni par un capitaliste.

Aussi, l'ambition du travailleur agricole est surtout d'acquérir un domaine qui lui procure un travail suffisant pour être rémunérateur. Si, par des accessions successives, ce paysan arrive à posséder la maison, la grange, le puits, la prairie, la vigne, la friche avec le bois dont il a besoin pour son ménage, ensemble les champs avec une contenance nécessaire à l'exercice de son activité, alors et alors seulement, il se trouvera *chez lui* et verra couronné son vœu, non pas d'égalité, mais d'indépendance qui lui importe plus que la liberté.

Il n'en a jamais été du peuple des champs comme de celui des villes, qui évoque le souvenir des corporations et des luttes sociales. « Dispersés dans les campagnes, dénués de tous renseigne-« ments sur leurs forces, dit M. Hanotaux dans son ouvrage sur « *la France en 1614*, dans l'impossibilité de se connaître et de « s'unir, ignorants d'un droit qui existait à peine et dont la chi-« cane gardait l'entrée, les paysans en étaient réduits à tout atten-« dre du temps et de je ne sais quelle foi instinctive en un avenir « meilleur. »

Mais après avoir exposé, exagéré peut-être, la misère du paysan, M. Hanotaux ajoute : « Une pareille race ne désespère ja-« mais. Son énergie s'accompagne et se soutient d'une bonne hu-« meur naturelle qui désarme le sort. Au moindre rayon, la pros-« périté reparaît ; c'est ce qui explique les contradictions apparen-« tes des récits des voyageurs et des historiens à dix années de « distance... Qu'on laisse seulement le paysan respirer : il sort de « la misère comme une marmotte de son sommeil... ».

« Le peuple des villes voulait acquérir la fortune pécuniaire ; « l'autre ne pouvait avoir qu'une ambition : posséder le sol. »

Or, loin de favoriser cette tendance, l'administration fiscale de l'ancien régime comme ensuite l'administration centralisatrice qui a remplacé celle de la royauté, lui ont toujours opposé des obstacles. Le pouvoir semble avoir été toujours plus ou moins jaloux du paysan arrivé à ses fins. Il ne lui pardonne pas d'avoir vaincu les difficultés de sa vie et, ne pouvant plus s'en prendre à lui, il fait la guerre à ses enfants.

A la campagne, la possession de la maison et du domaine est, non seulement la satisfaction de l'agriculteur, mais la base bien claire de toute classification sociale. Etre *chez soi* est une sorte de noblesse et d'aristocratie. Le fils du paysan tient à posséder la maison paternelle et le domaine paternel autant que le fils du roi

Digitized by Google

pouvait tenir à posséder le royaume. C'est un avantage que la famille acquiert quelquefois très longuement et très péniblement, mais qu'elle s'habitue à perdre beaucoup plus difficilement encore. Le paysan propriétaire ne supporte pas, non seulement pour lui-même mais pour sa famille, la menace de déchoir. Il se complait, pour son compte, dans la satisfaction d'avoir un domaine assez étendu pour le faire vivre de son travail, lui et sa famille, et, ce domaine acquis, il n'est plus tourmenté par une fièvre d'enrichissement. Mais l'idée qu'un de ses enfants, au lieu de vivre *chez lui*, pourrait être réduit à louer ses services, l'humilie profondément au point qu'il aime mieux ne pas multiplier sa progéniture que de la vouer au salariat, je veux dire que de la condamner pour toujours à être dans la classe des salariés. Si le paysan a plusieurs enfants, il faudra donc qu'il les dirige vers la ville parce qu'il ne peut leur promettre à tous une vie semblable à la sienne, ni conforme aux habitudes, aux idées qu'il leur a données, à la classe sociale dans laquelle il les a fait entrer. Le désir qu'il en aurait est cependant la première idée qui se présente à son esprit. Mais elle trouve dans notre législation un obstacle tellement insurmontable qu'il faut bien y renoncer.

A chaque génération, il faut une liquidation et un partage qui détruise l'œuvre si laborieusement construite. Il faut que les enfants, s'il y en a plusieurs, morcellent un domaine qui suffisait à faire vivre une famille, mais dont une partie, si importante qu'elle soit, ne peut servir à aucun, parce que ce n'est plus un tout complet et organisé.

L'homme qui a réussi presque toujours par suite de circonstances heureuses, souvent imprévues, à plus forte raison celui qui doit son domaine et l'unité de son domaine à l'hérédité, est bien autorisé à se demander si tous ses enfants auront la chance qu'il a eue lui-même et même s'ils auront seulement le courage d'envisager la possibilité du succès. Quelle que soit la confiance qu'un tel homme puisse avoir dans la Providence, il paraîtra évident à tous ceux qui voudront bien y réfléchir sans parti-pris que la prudence doit lui conseiller de chercher une carrière autre que l'agriculture à chacun de ses enfants, ou de se résigner à leur déchéance générale.

Si seulement il pouvait préserver un seul de ses enfants de ce changement d'état, on pourrait lui conseiller de l'essayer : mais que peut-on répondre à un arrêt de la Cour de cassation ainsi formulé :

« Les partages d'ascendants sont soumis, pour leur validité, aux « règles qui tiennent *essentiellement* à la nature des partages, no-

Digitized by Google

« tamment à celle qui veut que tous les lots entre cohéritiers soient « composés d'objets de même nature. Ainsi *doit être annulé* le « partage dans lequel la totalité ou la presque totalité des immeu- « bles a été attribuée à l'un des enfants, moyennant une soulte à « payer aux autres enfants, alors surtout que les immeubles « n'étaient pas impartageables. »

Or, dans le cas le plus fréquent, il n'y a qu'un domaine qui est la propriété de la famille quelquefois depuis plusieurs générations, et ce domaine est toujours rigoureusement partageable, à la condition de mettre la maison dans un lot, la terre cultivable dans un autre. Les experts, à ce sujet, ne reculent devant rien. Il y a dans les grandes villes des maisons dont le rez-de-chaussée appartient à un propriétaire, le premier étage à un autre et le second à un troisième. Cette solution peut satisfaire des experts. Mais pour cultiver une terre, il faut avoir une maison à proximité de la terre cultivable, une grange près de cette terre et surtout près de la maison. Que me sert d'avoir du bétail s'il faut l'amener paître à plusieurs kilomètres, que ferai-je d'une grange si je n'ai ni bétail ni charrette, ni charrue ? Il est donc indiqué qu'étant donné un partage pareil, chacun des cohéritiers ne peut que retirer son lot pour le vendre, parce que sa part ne peut pas être utilisée, et aller chercher fortune ailleurs.

Mais, pour aller chercher fortune dans un autre métier, il faut y avoir été préparé par un apprentissage et, pour cela, qu'une décision soit prise le plus tôt possible, faute de quoi l'enfant sera voué à l'insuccès le plus probable, pour ne pas dire le plus certain, si c'est un garçon, et sera impropre à adopter une vie nouvelle si c'est une fille. Il y a plus : la génération actuelle est elle-même frappée à mort par les exigences de la législation et de la jurisprudence. Si un homme a plusieurs enfants dont aucun ne doit vivre avec lui et l'aider dans son travail, c'est une triste vieillesse qui se prépare pour lui. Quel est l'enfant qui acceptera de servir son père pendant 10 ans, quelquefois 20 ans, quelquefois 40, de travailler comme un étranger, comme un mercenaire, lui, sa femme et ses enfants, s'il en a, avec la perspective de voir revenir un jour ses frères et sœurs pour lui imposer un partage rigoureusement exact, alors que les frères et sœurs, travaillant librement au dehors, auront amassé une fortune ? Cette perspective fera reculer l'aîné et, après lui, les cadets. Les vieillards devront donc rester seuls ; heureux si, à défaut d'enfants, ils ne sont pas obligés de payer des auxiliaires qui pourraient leur coûter plus cher que les bénéfices de l'exploitation. L'idée se présente donc tout naturellement à l'esprit du paysan de n'avoir qu'un enfant pour l'associer

Digitized by Google

à son travail. Il ne faut pas chercher ailleurs que dans ces constatations trop évidentes la cause de la dépopulation de notre agriculture.

Telle a été, depuis fort longtemps, l'opinion de tous les hommes de loi, des magistrats et de l'unanimité des notaires de cette contrée.

Dans la première moitié du XIXe siècle, ils ont eu l'illusion d'obvier à cet inconvénient en conseillant aux familles des *partages d'ascendants* (art. 1075 et 1076 du Code civil), partages dont les enfants, même les moins favorisés, reconnaissaient les avantages. Mais il a fallu y renoncer. La cour d'Agen, notamment, complice du notariat, a maintenu pendant plus de vingt ans, contre la Cour de cassation, une jurisprudence qui confirmait, à moins de lésion par trop évidente, les partages faits par les pères et mères, soit par actes entre vifs, soit par testament. Mais il ne servait à rien de faire gagner leurs procès à ceux qui voulaient seconder les intentions de leurs parents : le jeu des divers degrés de juridiction amenaient ceux qui résistaient à subir finalement et fatalement un nouveau partage, celui-ci selon les règles, avec l'inconvénient d'être finalement condamnés à quatre ou cinq mille francs de frais, c'est-à-dire, pour un paysan, à une ruine définitive et irréparable. L'arrêt que je viens de résumer, et qui est à la date du 16 août 1826, fut suivi d'une foule d'autres, brisant des résistances analogues. Ainsi, il est de jurisprudence formellement acquise que, dans les partages, les biens doivent être estimés à leur valeur, non pas à l'époque du partage, mais à l'époque du décès de l'auteur commun. Or, s'il arrive que le père de famille survive au partage et jouisse de la paix qu'il aura voulu procurer à sa famille cinq ans, dix ans, quelquefois vingt ans, il est rare que dans cet intervalle quelque événement comme la guerre, la variation du prix du blé ou d'une autre récolte, les modifications survenues dans le voisinage et seulement dans les moyens de transport, n'aient pas influé sur la valeur des propriétés. On ne peut cependant pas exiger que le testateur connaisse par avance le jour exact de sa propre mort et estime ses biens en conséquence. Or, malgré que chacun soit entré en possession de son lot, qu'il en ait joui, qu'il garde même le droit de le conserver s'il y trouve avantage, il a le droit de faire annuler le partage pendant *dix ans*, si c'est un partage entre vifs, et pendant *trente ans* si c'est un partage testamentaire, au cas de lésion de plus du quart ; et le quart sera quelquefois bien peu de chose, car il s'agit non du quart de la fortune totale, mais du quart de la part de chaque enfant. (V. Cassation, 12 février 1851-4 juin 1862-28 juin et 23 août 1864.)

La Cour d'Agen ne s'est pas contentée de rendre des arrêts. Plu-

Digitized by Google

sieurs de ses membres les plus éminents, comme M. le premier président Réquier, ont pris la plume et publié des brochures, sinon des traités, pour justifier la résistance de leur compagnie. On en trouvera les traces dans la *Bibliographie de l'Agenais*, de M. Andrieu, comme d'une brochure du conseiller Dubernet du Bosc, intitulée : « Une réponse à M. Demolombe ». Mais les dédains de nos légistes modernes exigeaient qu'ils fussent mis en présence d'un adversaire plus redoutable. Et ils l'ont trouvé dans la personne de l'illustre Frédéric Le Play.

Nous avons parlé de la dépopulation des campagnes comme d'une maladie sociale affectant la chrétienté tout entière. Permettez-moi de parler de la Révolution avec la même liberté, et d'y voir aussi un malaise social européen. La Révolution française, comme l'a dit très justement M. de Mun, n'est ni une date ni un fait ; c'est, d'après lui, une doctrine qui, laborieusement quoique inconsciemment élaborée en France pendant tout le XVIIIe siècle, après avoir éclaté tout d'un coup d'une manière imprévue, saisit ses propres agents étonnés, avec une force singulière, leur imposant des actes non seulement audacieux mais souvent horribles, dont ils étaient bien loin d'avoir entrevu la possibilité, encore moins la convenance. Ils eurent surtout une ténacité surprenante à tirer les conséquences des principes posés, au point de bouleverser non seulement la France, mais l'Europe tout entière.

Un grand génie militaire fut son instrument pour la propager partout et faire triompher, mais souvent à son insu, quelquefois même contre son gré, le fameux principe des nationalités qui est comme le *revers* de la souveraineté populaire. Ce n'est pas sans raison qu'un grand historien comme Saurel a confondu les guerres de Bonaparte avec celles de la Révolution, dont elles ont été non seulement la suite mais le complément fatal. Le principe des nationalités fut la réaction de l'Europe contre les conquêtes de Napoléon, réaction dont il fut la première victime. C'est aussi de la réaction des nationalités italienne et allemande que son œuvre fut victime plus tard, en 1870, ce qui nous valut une nouvelle défaite et une nouvelle invasion.

Mais, au début, la France ne voyait que la *souveraineté populaire* et le désir de fonder le pouvoir sur un principe nouveau, c'est-à-dire la guerre à toutes les autorités antécédentes qui furent indistinctement vouées au discrédit sous le nom d'*ancien régime*. Le succès de cette idée fut tellement général que les protestations les plus autorisées se perdirent au milieu de l'isolement et du silence.

Il y eut cependant des protestations. Des hommes de génie comme Chateaubriand, J. de Maistre et de Bonnald avaient tenu

Digitized by Google

tête à Napoléon et à la doctrine révolutionnaire. Ils avaient même, avec Chateaubriand, eu un succès assez grand pour posséder, au moins en apparence, le pouvoir quelques instants. Mais ils ne furent pas compris. L'attention publique ne fut pas seulement ébranlée par leurs observations les plus judicieuses. On n'en voulait pas. La Révolution ne fut pas arrêtée un seul instant dans sa marche et continua son chemin, pour ne pas dire ses ravages dans l'Europe entière, jusques et y compris la Russie, où il est permis de croire qu'elle agonise aujourd'hui. Car, ayant abouti en ce pays à ses derniers excès, il peut bien se faire qu'elle ait atteint sa période décroissante devant un monde désormais désillusionné.

Pour en revenir aux grands hommes qui, en leur temps, ont regardé la Révolution en face, Le Play, qui était appelé à propager la plupart de leurs idées, ne les avait pas connus avant de prendre la plume, tellement il avait été aveuglé, comme tout le monde, par les idées libérales.

Il apprit les idées de Bonald par Sainte-Beuve (V. Organisation de la famille, avertissement, note 9, p. XI. Alfred Mame, éditeur, Tours, 1875). Cependant, il avait déjà dénoncé les *faux dogmes* de 89, avant d'avoir lu Bonald. Mais il avait été conduit au programme de la *Réforme sociale* par une méthode que les hommes de la Restauration étaient loin de soupçonner. Le Play fut, par sa méthode scientifique, ce qu'on appelait alors (sous le second Empire) un *positiviste*, c'est-à-dire un des écrivains de ce groupe dans lequel s'illustrèrent des hommes comme Littré, Taine et Théophile Gautier.

Le Play eut l'idée d'appliquer aux sciences morales la méthode d'observation. C'est assez naturel pour l'histoire qui ne peut même avoir d'autre base que les faits. Mais c'était une entreprise originale pour la sociologie. Le Play fit donc des *monographies* pour justifier des thèses en les appuyant sur des faits. Il cherchait la voie du progrès dans l'étude des nations prospères. Et son premier principe fut qu'on ne le trouverait jamais en dehors de la pratique du *Décalogue*; qu'il appelait *universel*, parce qu'il est contenu plus ou moins implicitement dans toutes les législations religieuses et politiques qui ont dirigé utilement l'humanité. Il ne parlait pas du Décalogue sans y comprendre la croyance en Dieu qui est, à son estimation, non seulement la base, mais la condition *sine qua non* de toute morale.

Ce qui lui paraît aussi manifeste, c'est la nécessité, non pas comme aux hommes de la Restauration, d'une noblesse proprement dite, mais de ce qu'il appelait les *autorités sociales*, bien différentes des autorités politiques en ce sens qu'elles n'ont pas, même de notre temps, pour origine le suffrage populaire, malgré

Digitized by Google

qu'elles s'imposent généralement à tous, notamment celles qui dérivent de la fortune, de la science, de la vertu et même de la naissance. Il insiste sur le *devoir* qui s'impose aux autorités sociales, aujourd'hui comme de tous temps, de justifier leur influence par leur dévouement aux classes laborieuses, c'est-à-dire par la pratique du patronage.

Enfin, il fait ressortir la nécessité pour une nation de renforcer les traditions ancestrales et, pour cela, tout d'abord, l'autorité du père de famille qui s'exerce naturellement et généralement d'une façon plus désintéressée qu'aucune autre pour le bien commun des enfants. Or la principale sanction de cette autorité, surtout lorsque les enfants sont parvenus à l'état adulte, lui paraît être la liberté de tester et c'est par là que nous rentrons dans notre sujet, car, ce droit de tester, notre code civil le refuse aux citoyens, au mépris du droit de propriété, ou n'en laisse qu'une partie dérisoire.

Le code civil, en effet, teste pour les parents sans les consulter et sans tenir aucun compte de leur avis, ni sur les aptitudes personnelles de chaque enfant ni surtout de sa conduite vis-à-vis de ses parents, ni des services qu'ils ont pu se rendre réciproquement. Il attribue à chacun des enfants, à peu de choses près, une part égale dans la succession de leur père. L'autorité qu'il laisse à ce dernier est donc illusoire et elle favorise non seulement l'indifférence mais l'ingratitude.

La Révolution et son code civil sont l'œuvre des légistes de la *Terreur*, qui n'ont vu, dans cette question de succession, que les familles aristocratiques qu'ils avaient à cœur de détruire ou tout au moins d'humilier. Aussi ont-ils prohibé non seulement le *droit d'aînesse*, mais tout ce qui était majorats et substitutions de nature à conserver ces fortunes, sauf les réserves que Napoléon exigea en faveur d'une noblesse nouvelle qu'il voulut fonder pour perpétuer sa gloire et son autorité personnelle.

Vis-à-vis de l'ancienne noblesse, les conventionnels furent unanimes. Ils votèrent tout ce qui favorisait la destruction des grandes propriétés et d'abord leur morcellement, ce qui se comprendrait à la rigueur. Mais ils ne songèrent pas qu'il faut aussi des familles d'agriculteurs pour cultiver le blé dont nous vivons, faute de quoi nous serions, comme les Anglais, tributaires de l'étranger qui pourrait nous affamer, comme on l'a craint un instant pendant la dernière guerre. Or, pour faire aux agriculteurs une situation sortable, il aurait fallu sceller, par des institutons positives et intelligentes l'union des familles agricoles avec la terre.

C'est pour ne l'avoir pas compris qu'ils ont créé cette situation déplorable et menaçante, puisque M. Rendu a pu dernièrement constater à la tribune que les agriculteurs représentaient moins de

Digitized by Google

50 % du chiffre total de la population, alors qu'autrefois ils étaient 70 à 80.

Cette union si désirable de la famille rurale et de la terre, M. Le Play a cherché à le formuler dans l'étude qu'il a faite consciencieusement d'une famille du Lavedan. Il a observé une famille prise comme au hasard aux environs de Cauterets, s'appelant la famille *Mélouga*, qu'il a décrit au cours de plusieurs générations, avec un luxe de documentation qui ne laisse rien à désirer.

Cette famille possède, depuis quatre générations, un domaine qu'il estime d'une valeur de 32.000 francs. Ce domaine n'a jamais été divisé au cours de la période observée et la coutume veut qu'il ne le soit jamais. Il est donc transmis intégralement, à chaque génération, à l'un des enfants, non pas le fils, mais la fille aînée. Le gendre héritant du domaine est qualifié par la basoche locale, non pas d'héritier, puisque c'est sa femme qui hérite, mais d'*adventif*. Il faut dire que chaque génération a de 7 à 12 enfants qui vivent sur le domaine jusques à la fin de leur éducation. On leur promet une dot qui doit être comptée à chacun lorsqu'il sera adulte. Cette dot, dans la famille Melouga, varie selon les circonstances plus ou moins heureuses que traverse la culture, de mille à deux mille francs. Les filles, sauf l'aînée, prennent leur dot en se mariant. Elles épousent presque toutes des hommes de leur classe sociale, je veux dire des paysans propriétaires. Quelques-unes ne se marient pas et restent au foyer avec la dot dont elles sont titulaires, au moins en principe, mais dont elles font fixer le chiffre et qu'elles laissent par testament à leur sœur aînée, comme leur bien personnel, ce qui assure leur dignité au foyer où elles contribuent non seulement à la culture de la terre, mais à l'éducation quelquefois longue et laborieuse de la génération suivante, avec la jouissance de profit sur quelques bêtes du troupeau de la communauté. Dans les familles riches de la bourgeoisie, on a des servantes quelquefois très nombreuses que l'on trouve difficilement, même en les payant très cher, pour soigner les enfants. Mais on ne voit pas une paysanne, se mêlant aux travaux agricoles et préparant seule la nourriture d'une quinzaine de personnes, on ne voit pas, dis-je, cette même femme soignant et surveillant plusieurs enfants en bas âge, sans auxiliaire, surtout lorsqu'elle est nourrice. Sans ces sœurs ou cette sœur qui ont renoncé au mariage, la génération serait donc fermée et la fécondité de la famille serait tarie. Quant aux garçons, ils partent, chacun de son côté ; quelques-uns se marient dans le voisinage ; il y a généralement quelque prêtre ou quelque Frère dans chaque famille des Pyrénées ; il y a surtout des émigrants qui partent pour l'*Argentine* avec leurs dots, grâce auxquelles ils constituent ce que Le Play appelle une *émigration riche*,

Digitized by Google

c'est-à-dire qui a toutes chances de réussir et qui réussit le plus souvent. Quelques-uns enfin, beaucoup plus rares, restent à la maison comme célibataires, conservant, sans déchoir, leur rang social dans le pays et travaillant comme feraient des domestiques, mais bien mieux, parce que travaillant pour la famille, ils ajoutent à son bien-être et à son renom. Le rôle des oncles et des tantes est donc nettement prévu dans la communauté où il n'a rien de ridicule ni surtout de pénible.

Ainsi, avec ces 32.000 francs de cheptel, de constructions, de terres, de meubles, d'outillage, chaque génération remplit son programme à la satisfaction générale. Si le père vient à mourir avant d'avoir établi tous ses enfants, l'*adventif* qui le remplace et qui a pris toutes les charges en prenant tout le domaine, place les membres de la génération de sa femme avant de songer à ses propres enfants. Le domaine a donc suffi à tous, et notamment à la génération présente comme il suffira à la génération future. S'il y avait partage, le partage consommé, il ne resterait plus rien pour personne dans l'avenir et ceux qui auraient échoué ne sauraient où se retirer. Au lieu d'être ce que Le Play appelle une *famille souche*, les Melouga seraient tombés au rang des familles *instables* et seraient perdus plus ou moins promptement dans le prolétariat, mot qui est bien loin de signifier l'abondance et la perpétuité de la famille.

C'est grâce à cette institution du domaine indivisible, ou, du moins, à des coutumes analogues, que des familles nombreuses ont pu se conserver dans les Pyrénées.

Est-il besoin d'ajouter que Le Play et son collaborateur M. Claudie Jeannet se sont honorés en rendant aux magistrats agenais l'honneur d'avoir découvert et signalé la cause de la décroissance de la natalité plus de cinquante ans avant qu'elle ait produit ses effets, non seulement indésirables, mais angoissants, pour parler comme M. Bonnat. Nos devanciers ont, en effet, mené une lutte ingrate, mais très consciente, non seulement dans l'intérêt de leurs justiciables mais au nom de tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont à cœur l'avenir de la patrie française. Mon âge me permet de parler de ce que j'ai vu et entendu dans ma jeunesse. Cet éloge de la perspicacité de nos devanciers, pour ne pas dire de nos pères, est un acte de justice. Mais la justice aussi nous oblige à constater que, dans la même génération, tout le monde n'a pas eu la même perspicacité ou que, du moins, dans d'autres provinces de la France, on s'est, bien avant nous, désintéressé de la lutte.

Dans des pays qu'on nous vante comme des pays de grande culture, notamment dans les environs de Paris, on ne constate pas, comme chez nous, la diminution de la population agricole.

Digitized by Google

Est-ce parce que la population s'occupe à des travaux autres que l'agriculture ou parce que la population agricole a complètement disparu ? Ce qu'il y a de certain, c'est que les fermiers qui dirigent la culture, sans cultiver eux-mêmes, ont des domestiques autant qu'il leur en faut, non pas pour la culture, mais pour nourrir et soigner les chevaux qui leur seront nécessaires pendant l'été. L'été venu, ils engagent des gens étrangers au pays, des Bretons, des Auvergnats, des Flamands qu'ils paient à la tâche, par exemple à tant le mètre carré, pour faucher le blé, et qui, la saison terminée, retournent chez eux pour vivre avec leur famille. Ce n'est pas que les fermiers ou les grands propriétaires, s'il y en a qui méritent ce nom, ne les encouragent pas à rester : il vaudrait la peine de faire, pour cela, des sacrifices afin de les fixer aux alentours de la ferme. Mais ils n'y réussissent pas. Le journalier préfère, après avoir consommé la plus grande partie de son salaire, loin de la surveillance de sa femme, apporter le reste au pays où il vit le plus souvent dans la misère. Autour de la ferme, en hiver, il ne reste donc personne. La Beauce et une partie du département du Nord sont, m'assure-t-on, logés à la même enseigne. Il serait curieux de savoir ce que pensent les économistes de la dépopulation des campagnes dans ces pays. Il est probable qu'ils trouvent notre culture arriérée.

Je ne serais pas étonné qu'il y ait parmi eux de sévères censeurs qui, au lieu de défendre nos paysans opprimés, les accusent de lutter par l'enfant unique contre les entraves de la loi. Après tout, ils devraient bien reconnaître qu'il nous reste des paysans pour cultiver nos terres. Il y a bien, ici, une population un peu diminuée peut-être, mais encore très vivante, qui a fait la guerre avec intrépidité, comme le montre le commandant Labouche dans un récent article de la *Revue de l'Agenais* et qui suit les progrès agricoles avec une intelligence à laquelle tous nos professeurs d'agriculture rendent successivement hommage quand ils ont eu le temps de l'apprécier.

Le mal est grand sans doute, mais tant que le malade subsiste, le médecin peut espérer la guérison. Le pire de tout, il me semble, serait de renoncer à l'avenir. Car, ainsi que Le Play le fait remarquer dans une citation placée en tête d'un de ses ouvrages, et j'ai oublié lequel : « Dieu a fait les nations guérissables ». Ce texte est attribué par lui à Salomon et extrait, dit-il, du livre de la *Sagesse*. Je ne doute pas qu'il ait vérifié cette citation.

Puisque nous avons parlé de l'article si remarquable, si intéressant, si bien documenté de M. le commandant Labouche, si flatteur pour le patriotisme local et qui nous rend si fiers du zèle de nos compatriotes à défendre l'honneur du drapeau français,

Digitized by Google

qu'il me soit permis d'y relever un des traits les plus saillants de notre population rurale, je veux parler de sa patience incroyable mais héroïque qui n'exclut pas l'indépendance du Jacques Bonhomme de nos contrées. Il serait difficile, si on ne l'avait pas vu, de se faire une idée de toutes les attaques dont l'armée française a été abreuvée pendant les vingt ans qui ont précédé la guerre. Pour ne citer que la principale, les outrages dont l'état-major a été l'objet à propos de l'affaire Dreyfus. Mais ce n'est pas tout : les journaux populaires, les seuls que lisent les paysans, étaient pleins, chaque jour, d'attaques contre le militarisme, disons-le, d'appels explicites à la révolte, ce qui n'a pas empêché la mobilisation de s'effectuer avec une exactitude minutieuse, ce qui n'a pas empêché notre 9e et notre 20e de ligne d'affronter les combats les plus meurtriers et d'y reparaître avec cette résignation, cette souplesse dans l'obéissance que montrent nos populations à payer, depuis près de vingt ans, le denier du culte, non pas avec un enthousiasme débordant, mais avec une fidélité rassurante sur la simple demande de leurs prêtres, qui ne disposent d'autre moyen de contrainte que l'approbation du devoir accompli, et cela malgré les excitations incessantes de la même presse. Notre population fait bien ce qu'elle veut faire dans ces deux cas. Heureusement, il y a quelque chose de changé : la vérité met longtemps à pénétrer dans les esprits ; mais, si lente que soit la propagande des idées, il ne faut pas en désespérer. Avant la guerre, Le Play était un simple réactionnaire dont les libéraux ne voulaient pas entendre parler. Les revues que publiaient ses partisans et les congrès que tenaient ses amis étaient marqués à l'encre rouge. Aujourd'hui les congrès les plus libéraux retentissent de l'écho de ses paroles. Des hommes comme M. Deschanel ont invoqué son autorité. Pour faire toucher du doigt l'influence que ses idées ont acquises dans les milieux les plus opposés, relevons quelques passages du livre de M. Borel, député de la Vienne, hier ministre de l'agriculture et du ravitaillement, livre intitulé : *Pour et par la Terre* (Paris, Payot et Cie, 1921, p. 72 et suivantes).

« Il n'est pas exagéré d'affirmer que le régime successoral ins-
« titué par le code civil a eu une action déterminante sur la pré-
« sente crise agraire. Il ne faut pas que la loi et la jurisprudence
« aillent à l'encontre de l'instinct le plus noble, en même temps
« que le plus naturel, le désir de l'homme de se survivre, de se
« perpétuer dans son œuvre ainsi que dans sa postérité. Or, avec
« notre régime successoral, le plus humble des cultivateurs, tout
« comme le plus riche propriétaire, se trouve devant ce dilemne :
« ou il pense à son bien et le préserve après lui, en n'ayant qu'un

Digitized by Google

« enfant, rétablissant ainsi une sorte de droit d'aînesse, ou il ac-
« croît sa famille, et c'est, après sa mort, le partage forcé poussé
« jusqu'à l'absurde parce qu'il se répète de génération en généra-
« tion. C'est, en même temps que la détresse de la terre, la dé-
« chéance de la famille dissoute en individus qui *n'ont plus de*
« *centre*.....

« On se plaint que le rural se dégoûte de la terre et l'abandonne;
« mais c'est la terre qui s'effrite sous ses pieds.

« Que peuvent faire les enfants d'un paysan qui savent qu'à la
« mort de leur père, le petit bien sera inévitablement vendu et
« qu'il leur restera seulement quelques écus en poche ? Que peu-
« vent-ils faire ? sinon se désaffectionner de la terre et la fuir dès
« qu'ils seront en âge, vers l'usine, vers l'antichambre ou vers
« quelque administration.

« S'agit-il de moyenne propriété que peuvent faire les enfants
« d'un propriétaire devant la certitude de voir le domaine paternel
« émietté et réduit, pour chacun d'eux, à une part insuffisante pour
« les retenir ? Eux aussi sont contraints à se réfugier dans des pla-
« ces et des emplois qui leur procurent une existence telle qu'elle,
« en les dispensant de tout effort inutile puisqu'ils constatent l'im-
« possibilité de rien fonder de durable.

« C'est par milliers que les familles rurales sont chaque année
« brutalement déracinées sans qu'un seul de leurs membres puisse
« continuer le labeur paternel et faire souche à son tour. Dès le
« second Empire, dit toujours M. Borel, Le Play évaluait le nom-
« bre des foyers ainsi détruits à six mille par an. »

Il n'est, dit-il, que temps de réagir. « Si nous ne nous y em-
« ployons pas, notre sol sera exploité, soit à la façon socialiste,
« soit par des sociétés anonymes, avec les bras d'un prolétariat
« agricole. La masse des Français déracinés ne sera plus alors
« qu'une foule fluctuante d'individus vivants ou de fonctions mul-
« tipliées et de coupons de toutes couleurs. »

Ce que j'ai dit de la culture aux environs de Paris, nous donne déjà un aperçu du prolétariat agricole qui est destiné à travailler nos terres. M. Borel n'en veut pas et il conclut avec raison : « La « propriété paysanne s'impose, mais il ne faut pas qu'elle ait le « caractère d'un viager ». Or, qu'on le remarque, c'est précisément le caractère que lui donne la défense faite au père de famille de disposer de son bien, les enfants estimant qu'ils n'ont qu'une chose à faire, attendre la mort de leur père pour jouir de ce qu'il a en le vendant.

Aussi M. Borel ajoute : « Pénétrons-nous bien de cette idée que « la démolition des *fonds familiaux* à chaque génération, au lieu

Digitized by Google

« de consolider le labeur accompli, diminue peu à peu et détruit « le *fonds national* lui-même. Aux maux dont souffre notre terre, « on ne peut plus parer par des remèdes lénitifs et anodins, mais « par une opération chirurgicale énergique. Procédons, dans no- « tre code, à l'ablation de toutes les dispositions qui imposent le « partage forcé de la propriété familiale que nous voulons multi- « plier. Restituons au père de famille une plus large liberté testa- « mentaire ; enfin instituons des mesures propres à faire des pe- « tits et moyens domaines l'organe le plus directement utile à la « vie agricole du pays, parce qu'il en sera le plus stable.

« A l'heure présente, la désertion des campagnes apporte tris- « tement la preuve que le but de cette politique (la politique ru- « rale) ne peut pas être le partage des terres. Il ne s'agit pas de « chercher où prendre le sol pour le donner aux hommes. Il s'agit « de trouver des hommes pour les ramener au sol et d'y maintenir « ceux qui ne l'ont pas encore quitté. Pour y réussir, le moyen le « plus puissant me paraît être de se servir de l'instinct de la « propriété. »

La citation est trop longue, je le reconnais. Mon excuse est de penser que vous admirerez, avec la vigueur du style, la décision bien claire de l'homme d'Etat. Mais ce serait sortir de mon sujet et surtout abuser de votre patience que d'examiner en détail les solutions proposées par M. Borel et même de les énumérer. J'en dirai autant des projets de MM. Isaac et Duval-Arnould, car M. Borel n'est pas seul à protester.

J'ai voulu simplement montrer à quel point cette question importante est locale dans son origine et justifier la part qu'ont le droit de prendre à sa discussion votre Société et votre Revue.

Guillaume Moullié.



Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

## M. de Lacvivier

Les regrets et la tristesse unanimes qui ont accompagné la mort de de M. de Lacvivier lui ont déjà rendu l'hommage qu'il méritait. En l'absence des discours que ses dernières volontés avaient écartés de sa tombe, ils furent l'expression aussi précise et encore plus précieuse de l'estime publique à son endroit. Il parut bien alors que M. de Lacvivier n'avait guère que des amis.

La Société Académique ne peut se contenter, cependant, de ce témoignage discret. Elle se doit à elle-même d'adresser à son ancien président, à peine sorti de charge, quelques mots d'adieu, destinés à payer sa dette de sympathie et d'estime, aussi bien qu'à fixer des souvenirs qui lui sont chers.

Issu d'une ancienne famille, dont on trouve des ramifications en Roussillon et au pays de Foix, M. de Lacvivier portait un nom qui n'était pas sans avoir laissé des traces plus qu'honorables dans l'histoire de ces provinces. M. le commandant Labouche nous les révéla naguère au moment où M. de Lacvivier prenait possession de sa charge de président. J'en retiens ceci, à savoir que la science du droit et une forte culture générale furent pour notre compatriote une sorte d'héritage. Sa vie a montré combien il était digne de le recevoir et combien il sut l'honorer.

Né à Fleurance, non loin des confins de cet Agenais où devait se dérouler la plus grande partie de son existence, il fit au lycée de Toulouse de brillantes études secondaires. Bientôt après, lauréat des Facultés, docteur en droit, reçu premier au concours d'entrée dans la magistrature, institué par M. Dufaure, substitut dans le ressort de Paris, Joseph de Lacvivier voyait s'ouvrir devant lui une superbe et brillante carrière, lorsque les décrets de Jules Ferry contre les congrégations enseignantes vinrent poser devant sa conscience un problème douloureux. Il le résolut en abandonnant les perspectives heureuses qui s'ouvraient devant lui et se retira à Agen. Dès lors, sa vie nous appartint tout entière. On sait quelle activité, quelle probité, quelle franchise, quel esprit de sociabilité accueillant et charmant il y déploya pour la rendre à la fois aimable à tous et utile à beaucoup.

Digitized by Google

Soit dans son étude de notaire, soit dans les charges multiples qui vinrent à l'envi s'offrir à lui, au sein de diverses associations ou religieuses ou politiques de la cité, il dépassa ses obligations par sa loyauté, sa compétence et la vivacité de sa prompte et fine intelligence. Conteur charmant, plein de saillies et d'imprévus, il savait joindre à l'attrait d'un esprit sans cesse en éveil où s'embusquait toujours, jaillissant à l'occasion, quelque remarque ou quelque riposte savoureuse, celui d'une simplicité parfaite qui invitait à la confiance et presque à l'abandon. Mieux que tout cela encore, sa forte et large culture, sa vaste et constante lecture, donnaient à sa conversation un tour constamment élevé, que l'on sentait conduit par des idées générales solidement établies et sans cesse entretenues. Parmi ces idées, la plus profonde, la plus intime et qui nourrissait visiblement de sa substance toutes les autres, était, nul ne l'ignore, l'idée religieuse. Personne ne fut plus sincère en cette matière. Mais cette idée, tout le monde le sait encore, n'avait chez lui aucun aspect gênant. Je crois qu'on peut le dire : ses convictions lui ont servi à mieux comprendre et à mieux aimer ses concitoyens.

Toutes ces qualités, à la fois aimables, fortes et brillantes, nous en avons joui longtemps ici même. Mais, membre de notre Société depuis de nombreuses années, M. de Lacvivier devint notre président en 1922. C'est alors, Messieurs, vous vous en souvenez, que ces qualités apparurent vraiment aux yeux de tous nos collègues. L'intérêt intelligent que notre président portait à toutes les questions traitées ici, l'entrain plein de bonne humeur qu'il apportait, quand il y avait lieu, à leur discussion, les fusées spirituelles avec lesquelles il dissipait le moindre nuage ou son apparence, d'autre part, l'activité qu'il mit avec l'avantage de ses relations étendues, au service de l'organisation et de la réception du tout récent Congrès archéologique réuni à Agen, tout cela, Messieurs, vous vous en souvenez. C'est l'histoire d'hier. Comment l'aurions-nous oubliée ? Pourquoi faut-il donc qu'aujourd'hui, si proche d'hier, en soit cependant si dissemblable et qu'après avoir espéré revoir M. de Lacvivier encore une fois à notre tête ou tout au moins longtemps parmi nous, nous soyions obligés d'exprimer sur sa tombe nos regrets et notre deuil ?

Eheu ! fugaces, Postume, Postume,
Labuntur anni, nec pietas moram
Rugis et instanti senectæ
Afferet, indomitæque morti.

Cette constatation mélancolique du poète latin s'impose à tout

Digitized by Google

esprit humain. Mais elle ne contient pas heureusement pour nous toute la vérité. La vie est courte, il est vrai, et la mort est inflexible. Mais elle ne peut ravir à l'homme de bien ni le bien, ni la joie qu'il a répandus autour de lui, pas plus que ses espérances futures. Saluons, Messieurs, une dernière fois, sur la tombe de M. Joseph de Lacvivier, cet inaliénable héritage et ces douces espérances, en priant tous les siens d'agréer, par avance, l'attachement fidèle que nous garderons ici à son aimable mémoire.

Chanoine MARTINON.

## M. André Ducom

M. André Ducom, membre correspondant de la Société Académique d'Agen, vient de mourir à Paris. Fils de Jean Ducom, poète et littérateur de Valence-d'Agen, qui alliait un esprit très cultivé au plus vif sentiment poétique, André Ducom naquit à Valence le 23 juillet 1861. Ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste à la Chambre des Députés, puis secrétaire général de la questure, il est l'auteur d'une thèse remarquable, qui lui valut le diplôme d'archiviste paléographe, sur *l'Histoire et l'Organisation de la commune d'Agen jusqu'au traité de Brétigny (1360)*. Cet Essai, œuvre de maître, qu'a publié la Société Académique d'Agen, n'a malheureusement pas eu de suite. Si les nécessités de la vie éloignèrent André Ducom des recherches historiques, il n'en garda pas moins un amour très grand pour son joli coin de Valence et un goût très vif pour tout ce qui touche à l'Histoire.

R. B.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

**Discours de M. le chanoine Martinon, président de la Société Académique d'Agen.** — En prenant possession, pour l'année 1923, du fauteuil présidentiel, M. le chanoine Martinon, supérieur du collège Saint-Caprais, a prononcé une spirituelle allocution où il a mis agréablement en parallèle le passé et le présent de la Compagnie. Nous en extrayons les passages suivants, qui constituent un chapitre nouveau à ajouter à l'excellente histoire de la Société, écrite par Philippe Lauzun en 1900.

« C'est sous le parrainage de mon collègue M. le chanoine Durengues et du regretté M. O. Fallières que je suis devenu membre de votre Compagnie en 1893. A cette époque la Société, si florissante aujourd'hui, comptait très peu d'adhérents, si, du moins, l'on en jugeait par le nombre des membres présents aux séances. Tout se passait sans bruit, et l'atmosphère de recueillement religieux qui régnait dans la salle où nous sommes ne laissait pas de vous pénétrer d'un grand respect pour ce saint lieu, pour les prêtres de l'archéologie locale qui y révélaient gravement les mystères de notre histoire ancienne, et pour cette histoire elle-même. Jeune professeur, peu initié à ces recherches spéciales, j'étais, je l'avoue, assez intimidé. Prenant, comme il convenait, mon air le plus modeste, je me contentais de recueillir les fortes leçons de patience qui émanaient des longues et méticuleuses recherches dont l'exposé nous était fait... et de manquer quelquefois les séances. Attendant le coup de la grâce qui inclinerait mon cœur sous le charme de la divinité du lieu, j'en étais encore à me demander — veuillez me pardonner ce lamentable aveu — comment elle se nommait : Pallas ou le Dieu Terme ?

« Tout cela n'est pas à mon éloge, et quand je parlais tout à l'heure de votre bienveillance, vous voyez, Messieurs, si j'avais raison.

« En réalité, mes chances étaient belles et je ne tardais pas à m'en apercevoir. J'avais le bonheur d'entendre des travaux remarquables et des hommes aussi éminents que courtois. Tout d'abord le regretté M. Tholin, alors et depuis longtemps secrétaire perpétuel, dont la science aimable et avertie savait, avec une douceur et une clarté parfaites, mettre au point toutes les questions soulevées ici, ensuite M. O. Fallières, qui avait hérité de la devise de

Digitized by Google

Boileau : « J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon », lecteur insatiable, conscience sévère, qui vannait d'une main dure la matière historique et séparait sans indulgence le bon grain du mauvais ; un peu plus tard, M. Philippe Lauzun, dont la curiosité sans cesse en éveil et l'activité toujours tendue vers un but nouveau, enrichissait sans cesse la fertile production, et dont la passion et l'ardeur semblaient celles d'un vrai chevalier.

« Tel il cherchait, en effet, l'obstacle pour le mesurer. Tel il parcourait le champs de notre histoire agenaise pour arracher à leurs ténèbres des figures oubliées, et c'était sa joie, sa joie épanouie et visible, de les présenter aussitôt retrouvées, à ses collègues, comme des parents enfin revenus d'un long voyage. Enfin je m'en voudrais, en rappelant quelques-unes des « valeurs » du tableau lointain que j'ai encore sous les yeux, presque une estompe, hélas ! de ne pas nommer mon collègue M. le chanoine Durengues, dès ce moment consacré pour toujours au culte de l'histoire locale et menant, d'une main sûre et d'un zèle toujours égal, dans la charmante solitude d'un presbytère voisin, des travaux de résistance comme le *Pouillé du Diocèse d'Agen*.

« Je m'arrête et je me limite volontairement, sachant, du reste, que je commets des oublis.

« Et puis, le temps ne passe-t-il pas, et, sous prétexte de vous présider, faudrait-il, pour débuter, que je vous enlève la parole ?

« Autre temps, autres mœurs. C'est la loi même du mouvement, qui préside à la vie. Vous ne retrouvez plus sous vos yeux, dans cette assemblée, l'image tout à fait ressemblante de celle que j'ai esquissée en quelques traits sommaires. C'est pourtant bien la même. Elle a seulement grandi, je dirai même s'est fait une situation. Nous sommes, actuellement, une sorte de petit parlement, et les journaux parlent de nous. Toutefois notre âme n'a pas changé. Elle n'aspire à rien de plus ni à rien de moins que par le passé, je veux dire à la recherche impartiale de la vérité et au culte de la beauté, au sein d'une atmosphère de mutuelle estime et de mutuelle sympathie... »

**Un maréchal autrichien de la grande guerre (1914-1918) était-il apparenté à une famille agenaise ?** — Dans un très intéressant travail sur le château de Castelnoubel et ses seigneurs, publié en 1912 dans la *Revue*, notre érudit collègue M. Marboutin donne la composition de la famille des propriétaires du château au XIXe siècle (p. 89). Nous y relevons que Joseph-Marie-Etienne Giraud, chevalier des Echerolles, écuyer, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, ancien secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne, des-

Digitized by Google

cendant d'une vieille maison du Bourbonnais, avait eu onze enfants de son mariage célébré à Séville, en 1810, avec Marie-Louise-Lucienne de Leygonie, fille d'émigrés français en Espagne. Le premier de cette nombreuse et belle famille fut une fille, Maria, née à Véronette (Italie), le 21 juin 1811. Elle devait se marier avec le comte autrichien Guillaume *d'Holtzendorff*. C'est à elle que sa tante Alexandrine des Echerolles dédia son ouvrage, *Quelques années de ma vie*, si apprécié de Lamartine. Après la révolution, Alexandrine séjourna dans le Wurtemberg, puis en Bavière. Son livre a été réédité en 1907 sous le nouveau titre, *Une famille noble sous la Terreur* (Plon, Paris).

Or tout le monde sait qu'un Conrad von *Holtzendorff* était chef d'état-major général de l'armée austro-hongroise, en 1914, au début de la grande guerre. Placé, depuis l'année 1906, à la tête de cette armée, il s'y est maintenu jusqu'en 1917. Au cours de cette dernière année, l'empereur Charles le transféra à un commandement d'armée dans le Tyrol, en attendant la date à laquelle il devait le révoquer comme responsable de la défaite de la Brenta.

Le gendre de Joseph Giraud des Echerolles, comte autrichien, porta un nom absolument identique à celui du maréchal Conrad, autre comte autrichien. Il serait donc curieux de connaître les degrés de parenté très rapprochée, à notre avis, qui ont pu lier ces deux nobles autrichiens, le second auteur indirect de tant de malheurs qui ont fondu sur sa patrie victime de la guerre qu'elle avait provoquée.

Commandant LABOUCHE.

**Distinctions honorifiques.** — M. Marcel Lacroix, membre correspondant de la Société Académique d'Agen, de l'Escolo Gascouno, de la Société Deros Pyrenéos, vient d'être nommé officier d'Académie. La même distinction a été accordée, à l'occasion du cinquantenaire des Ecoles normales, à MM. Sorbé, instituteur à Agen, et Lacour, instituteur au Passage, également membres correspondants. A tous nos félicitations.

**Jeux Floraux.** — Parmi les lauréats de cette année, nous relevons les noms de M. Jean de La Jaline (capitaine de frégate Henri Joubert), membre correspondant de la Société Académique d'Agen, qui a obtenu l'églantine pour son *Ode aux vivants et aux morts*, et de Mme Madeleine Mérens-Melmer, d'Agen, à qui la violette d'argent a été décernée pour son poème : *Paroles dans la Nuit*.

**Société Académique d'Agen.** — La Société Académique d'Agen a tenu sa première séance de l'année le jeudi 11 janvier, sous la présidence de M. le chanoine Martinon, Supérieur du collège Saint-

Digitized by Google

Caprais, récemment élu pour l'année 1923. En prenant possession de ses nouvelles fonctions, M. Martinon remercie ses confrères de la marque d'estime qu'ils lui ont octroyée et brosse, de la docte compagnie, un tableautin fort amusant où il met spirituellement en parallèle le passé et le présent.

M. Bonnat, secrétaire perpétuel, donne lecture des remerciements des membres correspondants élus au cours de la réunion de décembre : M. le baron de Montesquieu et M. le docteur Margerite. Il signale les recherches d'un érudit périgourdin, M. Dujarric-Descombes, pour savoir où, quand et comment mourut en Agenais un économiste du XVIIIe siècle, Guyon de la Plombanie, et celles de M. Viau, professeur à l'Ecole dentaire de Paris, sur Jacques Gardette.

Né le 13 août 1756, Jacques Gardette est un déraciné qui, devenu chirurgien de la marine, accompagna La Fayette aux Etats-Unis et s'implanta comme dentiste à Philadelphie, après la guerre de Sécession. Il y acquit une grande célébrité. Les Américains le considèrent comme l'importateur de l'art dentaire dans leur pays. Gardette appartenait à une vieille famille agenaise, dont une branche alla se fixer à Bordeaux, et qui compta parmi ses membres un commissaire des guerres pendant la Révolution, l'un des terroristes les plus marquants de la ville d'Agen en 1793.

Continuant ses études toujours minutieuses et documentées sur l'histoire économique d'une vieille famille puymirolaise, M. Ernest Lafont montre comme évoluèrent les Léonard et comment, de basse extraction, ils accédèrent peu à peu à la bourgeoisie et usurpèrent la noblesse. Au XVIIe siècle, Joseph, marchand, maquignon, roulier, commença la fortune des siens. Il devint propriétaire et banquier. Les fils de ce bourgeois cossu porteront, au XVIIIe siècle, le chapeau brodé. La famille s'aristocratise peu à peu, soit en s'éloignant des professions qui font déroger, soit en acceptant des fonctions publiques qu'avaient tenues des gentilhommes, soit en fréquentant la noblesse dont elle adoptait les façons. L'histoire des Léonard est de tous les temps. Le David, fils de Joseph, sujet de la communication de M. Lafont, vécut de 1673 à 1743. Lieutenant au régiment de Piémont, nouveau converti au catholicisme, il se retira à Puymirol où il exploita les propriétés paternelles. C'est lui qui s'affubla de la particule et se titra du nom de ses terres : il devint David Léonard, sieur de Moissaguel, ou Léonard de Lamouroux. Plus tard, dans les registres paroissiaux d'état-civil, on l'intitula « noble David de Léonard » et ses enfants bénéficièrent de la même faveur. En 1789, ils n'avaient encore aucun droit à la noblesse puisqu'ils ne furent pas convoqués avec cet ordre lors de l'élection des députés aux Etats-Généraux.

Digitized by Google

La communication de M. Ernest Lafont abonde en renseignements intéressants. En voici quelques uns : l'église de Puymirol est une véritable nécropole : sous les dalles sont couchés, suivant un rite curieux, plus de fidèles que la commune ne compte d'habitants aujourd'hui.

Léonard prêtait à 5 et 5 livres 11 sols % avec une paire de chapons comme redevance. Au milieu du XVIII^e siècle la prune se vendait 4 livres le sac, le tabac 40 sols la livre. Un porc, en 1724 se payait 14 livres ; les poules 15 sols, les chapons 20 sols la paire. A la foire du Gravier une paire de bœufs fut payée 123 livres, et, la même année, la bonne des Léonard, Margot, fut engagée moyennant 15 livres de gages, 1 chemise et 1 tablier, plus un quarton de blé,...à condition qu'elle n'allât pas glaner !

Après cette communication très appréciée et ces considérations sur le pouvoir d'achat de l'argent au XVIII^e siècle, M. Saint-James, conseiller honoraire à la cour d'Agen, lit un poème de sa composition : *Rêveries. Les clartés et les ombres. Souvenirs.* Ce sont, comme tient à le souligner M. le Président Martinon, des alexandrins pleins de délicatesse et de patriotisme.

M. Granat, professeur agrégé d'histoire au Lycée Palissy, est, au Conseil municipal, rapporteur général du budget. Il a eu l'idée de remonter à plus de 200 ans en arrière et d'étudier, à partir de 1691 et jusqu'en 1914, les variations des recettes et dépenses d'une ville de population et d'étendue moyennes comme Agen. C'est dire l'intérêt d'ordre économique et statistique que présente sa communication. En 1691, Agen comptait environ 10.000 habitants. C'était déjà une ville boueuse, sale et mal pavée, et aussi très mal éclairée. Les recettes de la communauté se chiffraient par 5.375 livres. Elles provenaient surtout des droits de bac, péages, boucherie, *souchet* perçu pour l'entrée des vins. Les dépenses atteignaient 4.900 livres, 3 sols, 6 deniers, sur lesquels 1.600 livres étaient affectées aux travaux urbains. Il y avait donc un excédent de recettes de 475 livres qui valut à la population — chose rare en matière budgétaire — une diminution d'impôts. Félicitons, avec M. Granat, les consuls et l'intendant de 1691.

Avant de s'ajourner au jeudi 1^er février, la Société procède à l'élection, comme membre résidant, de M. le docteur Capdeville, en remplacement du regretté Paul Bitaubé.

*Réunion de février.* — La Société a tenu sa séance mensuelle, comme nous l'avions annoncé, le jeudi 1^er février, sous la présidence de M. Bordes, professeur agrégé de lettres au lycée Palissy. Après l'approbation des comptes annuels présentés par M. le Trésorier, M. Ferrère, docteur ès-lettres, a donné lecture de

Digitized by Google

sa réponse en vers latins aux souhaits de nouvel an adressés aux compagnies savantes par la Société Archéologique de Montauban. C'est une vieille tradition que perpétue M. Ferrère. On retrouve dans son œuvre la facture élégante et classique et la noblesse de sentiments qui font toujours apprécier ses écrits.

Le poème français, *La Cigale et la Fourmi*, que donne ensuite M. Saint-James, conseiller honoraire à la Cour d'Agen, est d'une autre nature. C'est une glose poétique de l'apologue toujours vivant du fabuliste sur la jeunesse insouciante et prodigue. Le commentaire de M. Saint-James se recommande de la morale très large et très humaine du grand Lafontaine, comme le constate le président Bordes.

L'abbé Marboutin, d'après un petit livre de M. de Coynard, conte agréablement l'histoire du chevalier de Lauzun et d'une jeune turque, une *turquesse*, comme on disait alors, qu'il fit élever. Et c'est l'analyse de tout un roman vécu. Ce Lauzun était le frère cadet du fameux duc, favori de la grande Mademoiselle et de Louis XIV. Il ne possédait ni la souplesse, ni les agréments de son aîné, mais son existence fut tout aussi extraordinaire. Engagé, contre le gré du roi, dans la lutte que la chrétienté soutenait en 1685 contre les Turcs, il sauva près de Buda-Pesth, à Néhaussel, des mains des reîtres allemands un enfant de trois ans, Julistanne, fille du Pacha qui commandait la ville et qui fut tué au cours de la lutte. Lauzun se chargea de l'enfant et la fit élever en France par sa sœur la comtesse de Nogent. Le fils aîné de la comtesse s'amouracha de la jeune et belle orientale ; une fille naquit et l'on régularisa la situation par un mariage secret. La fille de la *turquesse* eut une vie encore plus agitée que celle de sa mère. On en trouvera les détails dans le livre de M. de Coynard.

Après cette communication où l'histoire paraît tenir du roman, le commandant Labouche présente la biographie du comte de Castillon, que vient de publier M. le chanoine Bédouret, correspondant de la Société. Homme de grand caractère, ami passionné de l'agriculture et des beaux-arts, M. de Castillon laisse une riche collection d'émaux de Limoges. On sait aussi le goût très sûr qu'il apporta à la restauration de son beau château du Parron, près de Mézin.

Grâce au numéro du 4 septembre 1870 d'un journal rarissime, *Le Vœu National, écho du pays Messin*, le commandant Labouche rappelle la mort héroïque, à Gravelotte, d'un ancien officier supérieur du 9e d'infanterie, tué le drapeau du 73e à la main, le colonel lot-et-garonnais Supervielle, gendre de l'ancien représentant du peuple en 1848 Boissié, maire de Laugnac. Il pose enfin

Digitized by Google

une question très intéressante sur la parenté rapprochée qui semble exister entre la famille des Echerolles, propriétaire du château de Castelnoubel, près d'Agen, et le maréchal Conrad von Hoetzendorff, chef d'état-major général des armées austro-hongroises en 1914.

Avant de s'ajourner au jeudi 1er mars 1923, la Société procède à l'élection comme correspondants de MM. d'Anglade, ministre plénipotentiaire, de Barbaste, Pardieu, d'Agen, et Costes, de Bordeaux.

*Séance du 1er mars.* — Au cours de la réunion que présidait M. le chanoine Martinon, la Société Académique d'Agen a élu *membres correspondants :* MM. Nègre, instituteur à Saint-Maurin ; le lieutenant-colonel Roller, d'Agen ; le commandant Satger, conseiller municipal ; Serres, directeur d'école à Djerissa (Tunisie), et Truchet, vétérinaire municipal.

M. Bonnat, secrétaire perpétuel, présente à la Société deux manuscrits qui intéressent l'histoire du pays et qui paraîtront dans la *Revue de l'Agenais :* le premier, de M. Maurice Joret, sur les Lavayssière, du Mas-d'Agenais, que la légende fait descendre de la fille du charbonnier de Capchicot et d'Henri IV ; le second, de M. Duffau, de Sos, sur les preuves de noblesse fournies devant un notaire de cette ville par la famille Poncet de Rivière, en 1775.

On a fêté, le 27 février, le centenaire de la naissance de Renan. La communication de M. Charles Ratier, félibre majoral, sur *Renan et le patois d'Agen* est donc d'actualité ; elle rappelle en quoi le grand écrivain touche *directement* à l'Agenais : par une charge à fond de train contre les langues romanes méridionales — les patois — que mettaient en valeur, avec Jasmin, des poètes appréciés de Toulouse, Béziers, Montpellier, Nîmes, Avignon et Marseille, et, plus spécialement, par une regrettable diatribe contre ce qu'il appelle le *jargon* d'Agen. « Le patois est à la mode : on se l'arrache, écrivait-il en 1853, l'Académie le couronne ! ... Le jargon des rues d'Agen, un patois sans règles, sans flexions, sans titres de noblesse, du mauvais français en un mot, dont tout le mérite consiste à dire *barquo* pour *barque*, et *foulo* pour *foule*, cela ne devrait pas s'écrire et c'est un signe alarmant qu'en dehors d'Agen on consente à l'admirer. »

M. Ratier et, après lui, M. Ernest Lafont protestent contre une attaque aussi dédaigneuse ; ils montrent tour à tour combien les expressions de *patois* et de *jargon* sont injustes quand elles visent une langue sœur du français, provenant comme lui de l'ancien roman et qui a fourni, avant et depuis Renan, tant de chefs-d'œuvre.

Sur la proposition de M. David, conservateur des antiquités

Digitized by Google

et objets d'art, la Commission des monuments historiques vient de classer comme tels 26 bâtons de pénitents conservés dans l'ancienne chapelle de cette confrérie, à Villeneuve-sur-Lot. M. l'abbé Marboutin, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, les décrit et les explique. Mais il fait constater les erreurs commises par le correspondant agenais de la Commission : Les bâtons, qui proviennent d'une ancienne confrérie de Pénitents *blancs* et non de Pénitents *bleus*, datent du XIXe siècle et *non du* XVIIe. Les archives de la confrérie prouvent qu'ils ont été dessinés et sculptés, en 1806, par Clérac, artiste de Monclar-d'Agenais, et dorés la même année par Courbon, du Port-Sainte-Marie. Si l'erreur est grosse, les bâtons n'en sont pas moins très intéressants par leurs motifs décoratifs et leurs emblèmes religieux.

Après cette communication très goûtée, la Société décide de faire une excursion, au mois de mai, dans le Condomois. La date exacte, le prix et les conditions seront fixés à la réunion que tiendra cette compagnie le 12 avril prochain.

*Séance du 12 avril.* — La Société Académique d'Agen a tenu, ce jeudi 12, une importante séance à laquelle assistaient de nombreux sociétaires. M. le président Martinon y prononça l'éloge funèbre, délicat et ému, de M. Joseph de Lacvivier, récemment décédé. Il rappela en quelle estime l'ancien président était tenu par ses confrères, ls sympathies dont il jouissait, sa large et forte culture et les principales étapes d'une carrière qu'il n'eût tenu qu'à lui de rendre plus brillante.

Deux autres deuils sont venus frapper la Société, et M. Bonnat, secrétaire perpétuel, en fait part à ses collègues : M. André Ducom, de Valence-d'Agen, ancien élève de l'Ecole des Chartes, secrétaire général de la questure à la Chambre des Députés, auteur d'une thèse remarquable sur l'*Histoire et l'organisation de la commune d'Agen jusqu'en 1360*, décédé à Paris ; et M. Cornélis de Witt, petit-fils de Guizot, auteur de deux ouvrages où il se révèle écrivain de race : *En pensant au Pays* et *Au service de la Cause*. M. Cornélis de Witt est mort à Menton le 7 avril dernier.

M. Jean Rodes trace ensuite une biographie très intéressante d'un Agenais, René Fourteau, qui vécut chez nous de longues années avant de devenir ingénieur des chemins de fer au Caire et membre de l'Institut égyptien. René Fourteau, qui s'est éteint à Florence il y a deux ans, a consacré son talent d'ingénieur, de pénibles explorations et des recherches très savantes à l'étude géologique de l'Egypte. Son œuvre considérable se trouve exposée en plusieurs volumes qui lui valurent, dès 1903, le prix Savigny à

Digitized by Google

l'Académie des Sciences et dont M. Jean Rodes, au nom de Mme Fourteau, fait hommage à la Société.

Connue aujourd'hui, dans sa partie lot-et-garonnaise, sous le nom de chemin de grande communication n° 9 de Barbaste au Gers, la *Ténarèse* fut, pendant la période gallo-romaine, l'une des grandes routes commerciales et religieuses des Pyrénées au centre de la Gaule. Mais comme l'ont indiqué MM. Labrouche et Jullian, elle est bien antérieure à cette époque. M. Charles Bastard, ingénieur des T. P. E., avec sa compétence si appréciée, montre qu'elle existait déjà aux temps préhistoriques, et les preuves qu'il en fournit pour la traversée du canton de Mézin, qu'il connaît bien, sont convaincantes : depuis les plateaux de Sainte-Maure jusqu'au delà de Réaup, on a trouvé en effet, en bordure de la Ténarèse, des ateliers préhistoriques à Sainte-Maure, de véritables villages néolithiques sous grottes à Saint-Pé-Saint-Simon, des vestiges de villages gaulois à Sos et d'exploitation minière entre Sos et Meylan, un centre religieux à Meylan, un camp retranché à Réaup.

Avec M. Lacroix, félibre de Saint-Pierre de Buzet, nous revenons aux temps présents. Il a recueilli les chants populaires de la région de Damazan, paroles et musique, et ce travail de folkloriste lui fait honneur. C'est l'âme même de nos campagnes qui s'exhale dans ces rondeaux et ces chansons, à la musique traînante souvent, au parler toujours savoureux, où se trouvent célébrés les mille faits divers de la vie paysanne : fiançailles et mariages, danses et bals, moissons, berceuses, cantiques, que chante agréablement M. Lacroix fils, au grand plaisir des membres de la Société.

La communication que fait ensuite M. Deffontaine célèbre aussi l'Agenais, mais d'une autre façon. Membre de la fondation Thiers, agrégé d'histoire et de géographie, M. Deffontaine prépare une thèse de géographie humaine sur notre région. Au cours de ses recherches, il a trouvé aux Archives Nationales quelques documents inédits sur l'industrie agenaise à la veille de la Révolution, et ces documents confirment ce que nous savions déjà de l'essor magnifique que prenait la cité d'Agen, devenue un centre important de fabrication textile avec ses manufactures de serges et d'étamines et ses métiers si nombreux qui faisaient vivre quantité de gens, en ville comme à la campagne. M. Deffontaine cite des textes curieux sur les foulons et la teinturerie des frères Chemin ; les molletons et les cotons de Darribeau ; les toiles peintes et les mouchoirs de Bory et Guitard ; les toiles peintes et les toiles à voiles de Gounon, qui occupa jusqu'à 6.000 ouvriers, avec ses entrepôts d'Agde et de Cette et son commerce avec l'Espagne ; la filature de

Digitized by Google

cotons d'Aymat, de Marmande, qui employait, en 1790, 120 ouvriers.

Il est curieux de rapprocher cette communication de celle que fait, pour clore la séance, M. Granat, professeur agrégé d'histoire au Lycée Palissy, sur la situation financière de la commune d'Agen en 1715 et 1748, au moment même où la cité commençait à connaître une prospérité économique sans précédent. En 1715 les recettes sont de 5.576 livres ; les dépenses, de 6.249 ; il y a donc déficit, mais les consuls ont embelli la promenade du Gravier, alors plantée de 249 ormeaux, vieux de 85 ans. En 1748, le déficit est encore plus accusé : en *recettes :* 7.165 livres provenant de la ferme des postes d'eau, des droits de pied fourché, de souchet, de chevrerie, de coupe du poisson, etc... ; en *dépenses :* 11.123 livres, mais il y a de nouveaux fonctionnaires municipaux et des dettes arriérées. La ville est devenue plus coquette. Les aqueducs ont été nettoyés ; l'hygiène urbaine s'est organisée ; le service de nettoiement par tombereaux a fait son apparition en 1724 ; il coûte de 410 à 700 livres et il est donné à l'adjudication. On a commencé à paver les rues avec les cailloux de la Garonne ; les portes de ville ont été réparées et le Gravier défendu contre les débordements. Le récit très intéressant de M. Granat, que publiera la *Revue de l'Agenais*, abonde en renseignements précis sur la vie municipale dans la première moitié du XVIII^e siècle.

Avant de s'ajourner au 3 mai, la Société, sur le rapport de son secrétaire perpétuel, fixe au jeudi 31 mai l'excursion projetée à La Romieu-Condom-Larresingle-Ligardes. Le départ s'effectuera à 7 heures moins un quart et le retour vers 19 heures. La route sera faite en autocar de la maison Grenier, de Montaigu. Le prix de l'excursion ouverte à tous les membres de la Société, aux lecteurs de la *Revue de l'Agenais* et à leurs invités est de 35 francs, voitures, déjeuner à Condom et tous frais compris. Ce prix est réduit à 20 francs pour les excursionnistes qui n'utiliseront pas l'autocar. On peut s'inscrire dès maintenant, en s'adressant au commandant Labouche, trésorier, ou à M. Bonnat, secrétaire perpétuel.

René Bonnat.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Jean Rodes** : *Les Chinois* (Paris, librairie Félix Alcan, 1923). — Si l'on veut avoir une opinion sur les races chinoises, « *à certains égards si vieillottes et décrépites* », et qui cependant ne cessent d'étonner nos esprits occidentaux par leur vitalité intense, c'est dans les ouvrages si captivants de notre distingué collègue, M. Jean Rodes, qu'il faut aller la chercher. Ecrits dans un style élégant et précis, ils sont d'une lecture attachante et nous transportent dans des milieux profondément différents des nôtres. Et l'exposé des convulsions dans lesquelles se débat le Céleste Empire devient d'un attrait palpitant.

Après nous avoir montré la Chine avant et après sa révolution et nous avoir traduit des scènes aussi curieuses qu'originales de cette race restée incomprise sous certains rapports, M. Rodes, dans son dernier ouvrage offert à la Société, traite d'un essai de psychologie ethnographique de ces orientaux. Après une introduction sur l'antiquité de ces peuples qui ne paraissent pas posséder ni la civilisation mère, ni la civilisation initiale, l'auteur cherche à nous montrer les Chinois « *tels qu'ils sont* ». Tout en tenant compte des relations des voyageurs anciens ou modernes et des impressions rapportées par les jésuites, si répandus au XVIII^e siècle dans l'Extrême-Orient, il nous fait part de son propre jugement acquis au cours de son long séjour dans les régions asiatiques. M. Rodes conclut en donnant cette définition du Chinois, définition originale et que nous retiendrons : « *Le Chinois apparaît comme un être d'une vitalité intense, d'une nervosité extrême, absolument subjectif et inapte aux spéculations désintéressées. Ainsi constitué, il est livré à l'instinct : c'est l'enfant de la nature.* »

Félicitons l'auteur de nous avoir initié à la connaissance de « *ces natures instinctives tendant invinciblement au désordre..... contenues pendant des siècles par une pénalité terrible et une éducation étroite et méticuleuse* », devenues aujourd'hui impatientes de toute discipline.

**Le colonel Supervielle à Gravelotte (août 1870).** — En 1854, le lieutenant-colonel Supervielle était en Crimée avec le 9^e de ligne et on le retrouve, en juillet 1856, débarquant à Marseille et défilant à la tête de ses soldats sous les arcs de triomphe. Après avoir

Digitized by Google

supporté les épreuves de cette rude et longue campagne et bravé la rigueur des hivers glacés de la presqu'île, il vint se rétablir sous le ciel agenais, car il était le gendre de l'ancien représentant du peuple Boissié (1848-1851), conseiller général de Prayssas et maire de Laugnac. En 1859, Supervielle était en Italie.

Dans un numéro daté du 4 septembre 1870, d'un journal rarissime, le *Vœu National, écho du Pays Messin*, appartenant au bibliophile M. Paul Amblard, correspondant de la Société, nous trouvons les lignes suivantes : « Le brave colonel lot-et-garonnais « Supervielle, du 73e de ligne, a succombé aux bessures qu'il a « reçues à la bataille de Gravelotte. C'est en accomplissant un acte « vraiment héroïque qu'il a été frappé mortellement. Au milieu « d'un ouragan de mitraille sous lequel fléchissaient les hommes, il « s'élance sur le drapeau du régiment, l'emporte comme un tro- « phée et le plante sur un tertre en avant des siens en leur criant « de le défendre. Il se désignait ainsi aux coups de l'ennemi et « s'offrait en holocauste à l'honneur du régiment. C'est à ce mo- « ment qu'une balle l'a couché par terre. »

Nous avons estimé que ces lignes, relatant l'acte de bravoure d'un officier supérieur agenais et extraites des colonnes d'un journal introuvable, pouvaient être reproduites et seraient appréciées par nos poilus de la grande guerre, bons juges en la matière.

**Le Roi,** par Karl Rosner, en langue allemande, traduit par le docteur Castets, membre correspondant de la Société Académique. — *La Maison médicale d'Agen*, dans son sixième bulletin de l'année 1922, publie en variété un passage fort curieux d'un livre paru récemment en Allemagne. Nous y trouvons des détails sur l'existence du Kaiser pendant la dernière offensive allemande sur la Marne, en juillet 1918.

Installé dans un observatoire de 25 mètres de hauteur, dans une clairière de la forêt ardennaise, non loin de Ménil-Lépinois, on le voit suivre tranquillement et à l'abri du feu, les péripéties de la bataille. Le passage donné dans la Revue médicale traite du commencement de l'attaque, dans la nuit du 15 juillet. On y suit le développement des émotions qui étreignent l'esprit du chef suprême.

La traduction est excellente et montre combien le docteur Castets connaît toutes les nuances d'un texte allemand et sait les faire apprécier en langue française

Commandant Labouche.

Agen, Imp. Moderne *Le Directeur-Gérant :* R. Bonnat.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIERRE BOUSSION (1753-1829)

Médecin et Conventionnel

Inspecteur des deux premiers bataillons de volontaires lot-et-garonnais

Digitized by Google

Digitized by Google

SSION 1753-1829

[illegible] volontaires lot-et-garonnais

Digitized by Google

# LES VOLONTAIRES NATIONAUX DE 1792

## EN LOT-ET-GARONNE

---

## I

### Les levées par engagements volontaires (1)

(Formation des 1er, 2e et 3e bataillons de Lot-et-Garonne)

### 1792

---

*Mesures prises pour le recrutement des volontaires nationaux et résultats obtenus par le premier appel.*

A la suite du décret du 21 juin 1791 mettant en activité la garde nationale comme auxiliaire des troupes de ligne, l'administration départementale avait envisagé la formation éventuelle d'un corps de volontaires. Bien que le Lot-et-Garonne ne dût encore rien fournir, elle avait désigné neuf commissaires (un par district) pour s'occuper du recrutement. Dans le nombre de ces premiers agents d'un dévouement rare, nous relevons les noms du ci-devant capitaine d'infanterie Marbotin, chevalier de Saint-Louis, et de D'Auber, maire et commissaire de Marmande. Dans des lettres datées des 30 juillet et 13 août 1791, l'administration leur demandait d'apporter à ce travail toute la célérité et l'équité possibles. Mais D'Auber éprouva particulièrement d'assez sérieuses difficultés pour réunir des gardes nationaux en nombre suffisant pour constituer sur le papier des compagnies de volontaires prêts à répondre à l'appel de l'autorité. Il finit par atteindre un résultat, mais en dominant une certaine résistance qu'il appelle

(1) Suite à *L'Etat militaire dans le Lot-et-Garonne de 1789 à 1792* et aux *Volontaires lot-et-garonnais de la ligne (1792-1793)*. — *Revue de l'Agenais* (années 1920 et 1921).



Digitized by Google

dans ses lettres « de l'indifférence au service de la patrie » (1). A Tonneins, au contraire, les esprits sont pleins d'enthousiasme et, à la date du 23 janvier 1792, la municipalité traduit l'impatience des citoyens en réclamant « l'organisation de régiments nationaux » (2). Et peu à peu, dans le département, l'opinion publique se fait plus patriote et l'annonce prochaine de l'appel définitif des premiers volontaires ne la laisse plus indifférente. Toutefois, au moment de la déclaration de guerre (20 avril 1792), aucun bataillon n'a encore été levé en Lot-et-Garonne, alors que des départements voisins sont plus avancés. Tout se réduit encore à des projets de création d'unités destinées à servir de corps de réserve à l'armée de ligne. Les départs pour renforcer cette dernière sont nombreux et se font au milieu de l'enthousiasme des populations. Mais nous atteignons le mois de mai sans que le premier appel ait donné autre chose que des listes incomplètes établies par canton.

### *Deuxième appel de volontaires.*

Le décret-loi des 5-6 mai 1792 prescrit enfin que les dix départements qui n'avaient pas encore été admis à fournir le contingent volontaire seraient appelés à constituer sans délai, à habiller, équiper et armer chacun deux bataillons (3). Le Lot-et-Garonne compte dans le nombre de ces régions privilégiées jusqu'à ce jour. Il doit donc à son tour se préparer à offrir une partie de ses enfants pour concourir à la défense du sol national envahi. Dès le 11 mai, le Directoire du département adresse une lettre-circulaire aux commissaires des districts chargés de la formation de groupes de volontaires nationaux. Il les engage à donner à leur travail la plus grande rapidité possible pour permettre la constitution très prochaine de leurs bataillons (4). Le 14 mai, il se met en relation avec des fabricants de drap de Lodève pour la fourniture des

(1 et 2) Archives départementales : Lettres de l'administration, tome II, pages 236, 257, 281 et 299 — 254, 255, 258, 308.

(3) Aveyron, Ardèche, Cantal, Dordogne, Gers, *Lot-et-Garonne*, Lozère, Haute-Loire, Tarn.

(4) Archives départementales : Lettres adressées par l'administration, t. III, pages 248 et 250.

Digitized by Google

étoffes nécessaires à leur habillement. Le 19, il lança l'adresse suivante à la population (1) :

Le département est appelé à fournir deux bataillons de gardes nationaux volontaires pour la défense de la patrie et de la constitution. Il vous prévient que les états déjà fournis dans cet objet se trouvent incomplets aujourd'hui par l'engagement de ceux qui vous attendent dans la carrière de l'honneur sous les drapeaux des troupes de ligne. En conséquence, vous tous, citoyens, qui êtes armés pour le triomphe de la liberté, vous tous que des circonstances heureuses favorisent dans l'exécution d'un si généreux projet, vous êtes invités, au nom sacré d'un roy qui donne l'essor à votre courage, à vous rendre au chef-lieu de votre canton pour y être inscrits sur le nouveau registre des patriotes du département. Vos noms attesteront sur cette liste glorieuse à la postérité votre dévouement pour le salut de l'empire et vous n'attendrez plus pour marcher contre les satellites étrangers qui menacent vos foyers que le signal de la Victoire !

Dans les districts cet appel est entendu et la vaillante population lot-et-garonnaise répond avec enthousiasme à la voix des administrateurs du département. Il suffit pour le prouver de citer la lettre de Lassaubole, juge de paix et commissaire pour le district de Casteljaloux, qui présente un tableau de 345 volontaires et qui est navré de ne pouvoir en compter un nombre suffisant pour fournir à lui tout seul l'effectif d'un bataillon (2). « Leur fidélité à la nation, à la loi et au roi, ajoute-t-il, est à toute épreuve ».

D'ailleurs, dans toutes les communes du département, à l'ouverture des registres d'enrôlement, le concours des citoyens est si grand qu'on ne peut y admettre tous ceux qui se présentent. C'est à qui se fera inscrire le premier pour avoir la certitude et la gloire de faire partie des premiers bataillons ; on est persuadé de marcher sans retard à l'ennemi. L'expérience prouva peu de temps après à beaucoup de jeunes gens, capables d'occuper des grades, le tort qu'ils s'étaient fait en se présentant en grand nombre dès le premier appel. Les mili-

(1) Archives départementales : Lettres adressées par l'administration, t. III, pages 248 et 250.

(2) T. III, p. 348. Casteljaloux 43 volontaires, Damazan 88, Buzet 68, Villefranche 62, Bouglon 36, Labastide 36, Fargues 7, Antagnac 4, Saint-Gervais 6. Total 345.

Digitized by Google

taires retirés du service allaient remplir presque tous les cadres. Et si les circonstances exigeaient d'avoir des officiers aptes à l'instruction, un certain nombre d'entre eux eussent dus être exclus pour leur peu de moralité. Mais, comme nous le verrons, l'intrigue fut d'un grand secours à ces derniers (1).

Le 6 juin, la liste des 133 volontaires du canton d'Agen est arrêtée (2). Les premiers inscrits sont :

N° 1 : Joseph *Serret*, âgé de 27 ans, fils de famille, paroisse Saint-Etienne, rue Pont-de-Garonne, Agen.

N° 2 : Raymond *Rigaud*, âgé de 66 ans, chef de famille, 46 ans de service militaire, chevalier de Saint-Louis, né à Port-Sainte-Marie.

N° 3 : Joseph *Baransac*, âgé de 26 ans, ancien soldat, 6 ans de service militaire, rue des Arènes, Agen.

25 anciens militaires, officiers, sous-officiers, caporaux, appointés, grenadiers, chasseurs ou soldats figurent sur cette liste qui compte des pères de famille, des ouvriers de toutes les professions, quelques cultivateurs, des fils de bourgeois, enfin des anciens soldats provinciaux. On peut dire qu'elle représente tout ce qu'il y a de mieux et de plus patriote dans la population agenaise, à cette époque troublée.

Le 10 juin, les listes des neuf districts étant au complet et parvenues au chef-lieu, le Directoire décide de former un premier bataillon avec les volontaires des districts d'Agen, Villeneuve, Valence et Monflanquin ; un second comprendra les hommes provenant des districts de Nérac, Casteljaloux, Tonneins, Marmande et Lauzun. On arrête alors sur les listes le nombre d'hommes à convoquer pour permettre d'atteindre l'effectif de 600 hommes environ par bataillon (3).

Nous allons essayer de relever successivement ce qui concerne chacun de ces nouveaux bataillons :

---

(1) Souvenirs du capitaine Allègre.

(2) Archives départementales : L. 408.

(3) Cet effectif, fixé primitivement à 574 hommes, sera porté à 800 quelques semaines après.

Digitized by Google

### A. — Formation du premier bataillon de Lot-et-Garonne.

Tous les volontaires destinés à former le premier bataillon furent convoqués pour le 17 juin, à Agen. Ils se réunirent, ce jour-là, sur le Champ de Mars, allées du Gravier. On en fit l'appel par commune et les hommes présents furent placés en rang au fur et à mesure qu'ils se présentaient (1).

On divisa la masse des volontaires en compagnies de 100 hommes environ, écrit le capitaine E. Besse dans ses mémoires, et au commandement de : *par la droite*, nous défilâmes jusqu'à l'église des bonnes sœurs de l'*Ave Maria*, où ma compagnie procéda à l'élection de ses officiers. Elle se trouva composée des citoyens de la ville d'Agen et des environs. Nous choisîmes d'abord un président, un secrétaire, des scrutateurs. Pendant cette opération, quelques individus ne restaient pas oisifs. Ils parcouraient les groupes, vantant ou leurs services militaires ou leur instruction dans les exercices et sollicitant les suffrages. Parmi ces candidats, je reconnus, à ma grande surprise, un frère capucin que j'avais vu au couvent d'Agen. Je croyais rêver en l'entendant, lui aussi, parler de ses prouesses guerrières. Il vint à moi d'un air bien différent de celui qu'il avait sous le froc : « Ah ça ! petit, me dit-il, je compte sur ta voix et sur celles de tes amis. Tu verras si je sais commander ». — Je n'ai pas à m'accuser, qu'il m'en souvienne, de lui avoir procuré des suffrages ; mais je me laissai subjuguer par l'ascendant qu'il avait eu sur moi, jusqu'au point de lui donner le mien.

Mon frère capucin défroqué fut élu, non pas capitaine mais lieutenant. Les grades, il faut en convenir, furent la proie de l'intrigue. On ne se connaissait pas. Plusieurs jeunes gens instruits se firent remarquer plus tard ; mais ils étaient confondus dans la foule. Les anciens militaires s'offraient sans modestie aucune, quoique la plupart n'eussent jamais eu l'honneur d'avoir même des sardines sur leurs manches. On éprouvait le besoin d'avoir des chefs qui sussent quelque chose du service. Tous ceux qui affirmaient avoir manié les armes dans un régiment, obtinrent des épaulettes ou des galons ; tous, jusqu'à mon frère capucin, comme je l'ai dit..... L'organisation de la 8e compagnie fut terminée le 17 juin.

Dans des assemblées analogues furent constituées, les 17 et 18 juin, les huit compagnies du bataillon avec les volontaires réunis dans diverses églises de la ville (Les Carmélites, La Chapelle, les Pénitents Blancs, les Jacobins, les Annonciades,

(1) Voir le tableau de la formation du Premier Bataillon.

Digitized by Google

le cloître des Pénitents Blancs, les Pénitents Bleus, le Tiers-Ordre) (1).

Dans l'après-midi du 18, dans le cloître des Pénitents Blancs (Porte St-Antoine) fut organisée une neuvième compagnie formée des grenadiers du bataillon au nombre de 91, ainsi que l'élection de leurs officiers et sous-officiers. Cette nouvelle unité, qui devait avoir le pas sur les autres, réunissait huit groupes de onze hommes choisis parmi les plus grands et les mieux faits.

Enfin le 20 juin, eut lieu l'élection de l'état-major du bataillon. La séance fut tenue dans l'église des Pénitents Bleus à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence du doyen d'âge *Vidalot-Nozières*. Le « respectable » *Campagnol* (2), ancien officier d'artillerie, du district de Villeneuve, déjà désigné comme capitaine de l'une des neuf compagnies, fut proclamé lieutenant-colonel en chef par 312 voix sur 340 votants. *Rigaud* du district d'Agen, ci-devant capitaine d'infanterie (3), recevait le grade du lieutenant-colonel, commandant en second et celui d'adjudant major. *Poirvy-Dunois* d'Agen était désigné comme quartier-maître. Il fut décidé que les grades et les fonctions d'adjudant, tambour-major et armurier seraient accordés ultérieurement par le chef du bataillon aux plus méritants.

Le même jour, à six heures du soir, en présence du commandant de la 20e division, le commissaire des guerres passa la revue des effectifs et fit recevoir, devant la masse des volontaires réunis sur le Gravier, les deux lieutenants-colonels, les officiers et les sous-officiers. Aussitôt après le bataillon, tête découverte et la main levée, prêtait le serment prescrit par la loi, cérémonie imposante et émotionnante.

Sur le terrain, chaque capitaine reçut ensuite 600 livres pour faire des avances aux volontaires qui en auraient besoin

---

(1) Archives départementales, L. 408 ; voir le tableau des Compagnies aux pièces annexées.

(2) Campagnol ou Champagnol, capitaine de la 6e compagnie.

(3) Le même dont le nom avait déjà figuré sur la liste du recrutement des volontaires lot-et-garonnais de la ligne (*Revue* de mai-juin 1921).

Digitized by Google

pour leur subsistance. Le quartier-maître fit faire le décompte des volontaires ; il leur paya les jours de solde à partir de la date du rassemblement et trois sols par lieue suivant l'éloignement de leurs domiciles.

Certains volontaires se trouvaient déjà en uniforme de garde national, d'autres déclaraient vouloir s'en procurer. Le plus grand nombre devait attendre l'envoi des étoffes prescrit par le Ministre de la guerre. Mais tout le bataillon était sans armes (1).

Ainsi fut constitué, du 17 au 20 juin, le premier bataillon de volontaires qui prit définitivement le numéro 1 quelques jours plus tard. En effet, du 21 au 24 juin, s'organisait à Agen dans des conditions semblables un deuxième bataillon avec les volontaires des cinq districts non convoqués le 17 juin ; ce bataillon prit le n° 2. Par suite de l'absence du général D'Esparbès commandant la 20e division, toutes ces opérations furent surveillées ou dirigées par le lieutenant-colonel de Chauron du 7e de ligne (ci-devant Champagne) aidé du commissaire des guerres. Grâce à l'expérience et à l'ascendant acquis par cet officier supérieur, tout se passa dans le plus grand ordre.

A cette époque, la ville d'Agen était en pleine effervescence, remplie de détachements de troupe de passage et de recrues affluent de tous les coins de la France pour le renforcement du 7e de ligne (2). Il était de toute impossibilité d'y maintenir pour son instruction le nouveau bataillon. Aussi, le 21 juin, il quittait la ville. Il arrivait le 23 à Marmande après avoir fait étape à Port-Sainte-Marie et à Tonneins. Ce court déplacement montra l'urgence d'une organisation sérieuse et d'une première instruction de détail.

---

(1) Lettre du Directoire au département de la Dordogne qui demande des renseignements sur l'organisation des bataillons (Archives départementales : lettres écrites aux départements).

(2) Voir l'Etat militaire dans le Lot-et-Garonne de 1789 à 1792.

Digitized by Google

*Séjour à Marmande.*

A l'arrivée du bataillon, la 8e compagnie (volontaires d'Agen, capitaine Francès), seule, fut casernée dans un couvent dont les moines devaient être expulsés ; les huit autres compagnies furent réparties en logement chez l'habitant où les volontaires reçurent un accueil affectueux. Puis, pendant deux mois, on s'employa à développer les principes de l'instruction de détail sans armes, tâche dans laquelle les cadres comme la troupe avaient tout à apprendre. Mais tout le monde vivait dans la fièvre causée par l'impatience de marcher aux frontières et l'écho des joies bruyantes et patriotiques qui constituaient l'aliment journalier des populations.

Cette période de dressage sans armes ni équipement, avec un habillement plus que disparate ne pouvait durer sans inconvénients et, dès le 1er juillet, le Conseil d'administration faisait connaître au Directoire du département qu'il venait d'écrire au Ministre de la Guerre pour le prier de ne pas retarder un seul instant l'envoi des effets et armes destinés aux volontaires. « Un trop long retard pourrait peut-être « refroidir l'ardeur guerrière des volontaires, ajoutait-il, et « vous sentez aussi bien que nous que, pour être bientôt en « état de servir notre patrie et repousser les tyrans qui vou- « draient l'asservir, nous devons être armés et exercés ». Le bon esprit et la bonne volonté règnent dans le bataillon ; il ne s'agit plus que d'entretenir l'un et perpétuer l'autre. Aussi le Conseil compte-t-il sur le civisme du Directoire pour que ce dernier appuie sa demande au Ministre. De plus, la loi lui accordant un chirurgien major, il en réclame un (1). Le quartier-maître Dunois, chargé de porter lui-même la lettre du Conseil d'administration à Agen fera toutes les instances utiles en même temps qu'il s'occupera du remplacement des

(1) Le 21 juillet, le bataillon recevait satisfaction. Lasserre d'Agen était nommé chirurgien-major ; Larrat de Villeneuve, primitivement désigné, passa au 2e bataillon.

Digitized by Google

volontaires mis en congé définitif ou renvoyés pour maladie (1).

Le 12 juillet, nouvelle demande adressée au Directoire, exposant l'état de dénûment du bataillon. « Une assez grande « partie des volontaires est dans un état de dénûment de har- « des presqu'incroyable et extrêmement douloureux pour « nous. Il en est qui n'ont aucune paire de bas ; il en est « qui n'ont même pas de souliers. Il en est plusieurs dont « l'unique paire de culottes ne peut être portée décemment ; « il en est qui ont leurs habits à ce point usés qu'il n'est pas « possible de songer à les leur faire réparer. Tout cela fait « rougir les uns et décourage les autres, et nous dirons da- « vantage, cela fait murmurer jusques à un certain point et « peut nous faire craindre des mouvements fâcheux et pro- « chains ». Le Conseil d'administration réclame surtout des culottes, des guêtres et l'équipement ; il s'étend encore sur l'état de nudité d'une grande partie des volontaires (2).

Le 16 juillet, tout en accusant réception de 1.200 livres, on réclame de nouveaux fonds, car d'après les instructions du Ministre, le bataillon doit toucher par mois 6.000 livres (3). Son effectif primitivement fixé à 574 hommes est maintenant de 800, soit une augmentation de 226 hommes (4). Ne recevant pas de pain en nature, les volontaires doivent recevoir un sou de plus par jour. On profite de l'envoi de cette missive pour faire connaître que le corps est toujours animé des meilleurs principes. « Si jamais il était tenté de s'écarter soit en deça soit au delà de la ligne de la constitution, ajoutent les membres du « Conseil, nous vous rappellerions à son souvenir et « nous nous étudierions à lui persuader qu'en suivant votre « exemple et vos traces, il ne sortirait jamais de la voie du « patriotisme ». D'ailleurs, un volontaire accusé de vol a été rayé immédiatement de l'effectif de sa compagnie, dégradé

(1) Lettres adressées à l'administration départementale T. III, p. 406.

(2) Lettres adressées à l'administration départementale T. III, p. 407, 415, 416.

(3) Lettres de l'administration. T. III, p. 267. L. 159.

(4) Dans ces 800 hommes, le district d'Agen fournit 299 volontaires, celui de Villeneuve 235, celui de Valence 187 et celui de Monflanquin 79.

Digitized by Google

devant le front du bataillon et livré aux tribunaux ordinaires, faute de code militaire (institué par la loi du 19 octobre 1791) dont le Conseil réclame un exemplaire avec instance.

Le 21 juillet, le Conseil d'administration revient à la question urgente de l'habillement et de l'armement des volontaires. Au lieu d'attendre l'envoi des habits, guêtres, souliers, etc., fabriqués par les magasins sur deux ou trois tailles, mal faits, allant mal, il demande le transport direct à Marmande des effets et des fournitures aussitôt après leur acquisition. Les entrepreneurs viendront prendre mesure, eux-mêmes, à chaque volontaire, ainsi que le prescrit l'article 4 de la loi du 3 février, paragraphe 3. Au sujet de l'armement, nous relevons les lignes suivantes :

Il paraît que nous ne recevrons nos armes qu'au lieu de notre disposition (*sic*) parce que la lettre du ministre reçue le 14 juillet semble laisser entrevoir que nous ne demeurerons pas longtemps dans la honteuse oisiveté où nous sommes depuis un mois et que bientôt, rapprochés du théâtre de la guerre, nous pourrons prouver que nous sommes dignes d'être libres en ayant la faculté de nous livrer aux généreux sentiments qui nous animent sous un autre point de vue. Ce retard dans la réception de nos armes est on ne peut plus dommageable. La privation de fusils fait languir et rend presque nulle notre instruction. Les volontaires se plaignent chaque jour de ce qu'ils n'acquièrent point les connaissances qui leur sont nécessaires. Ils regardent comme perdu tout le temps que nous passons ici. Heureusement le bon esprit qui règne dans le bataillon nous rassure et nous espérons que le dégoût ne s'emparera pas des volontaires, qu'ils continueront de se livrer aux exercices ordinaires, ne fut-ce que pour éviter l'oisiveté et les maux incalculables qui en sont la suite. Mais si nous avons une route à faire, c'est alors qu'un certain nombre d'armes nous deviendrait pour ainsi dire indispensable. Vous le savez, il faut une garde à une troupe en marche, et qu'est-ce qu'une garde qui n'est point armée ? D'après cette considération, nous avons pensé qu'il serait urgent de mettre à notre disposition au moins 90 fusils que nous répartirions également dans les neuf compagnies du bataillon. (1)

Les réclamations ne cessent de se renouveler dans la correspondance entre Marmande et Agen, sans que le Directoire

(1) Archives départementales : Lettres adressées à l'administration, T. III, page 427.

Digitized by Google

puisse donner satisfaction aux demandes réitérées des administrateurs du bataillon. Heureusement, le bon esprit règne au milieu du désordre et, grâce à la patience des volontaires, il ne se produit pas un seul jour de révolte. Le dévouement au pays maintient chacun à sa place.

L'arrivée du chirurgien major Lasserre a permis un examen très sérieux de l'état de santé des hommes ; un grand nombre de réformes sont prononcées. Aussi le bataillon prie le Directoire d'insister auprès des Directoires des districts en vue d'apporter dans le choix des recrues de remplacement un peu plus de précautions (1). En effet, la loi impose au département l'appel de volontaires nouveaux pour toute modification dans les effectifs.

Le Ministre de la Guerre fait connaître enfin que les fusils et les sabres nécessaires sont préparés pour permettre la transformation des volontaires en soldats ; leur délivrance sera prochaine. Aussi le bataillon réclame-t-il, à la date du 30 juillet, des drapeaux : car ces signes de ralliement « ne sont pas pour lui un vain appareil (2). Le désir de les conserver « intacts ajoutera à sa bonne volonté et à sa valeur naturelle ».

Mais la date du départ de Marmande est annoncée et la joie de cette bonne nouvelle, communiquée par le district, se fait sentir dans la lettre du 8 août adressée au Directoire du département. « Avant dix jours, le bataillon sera arraché à un état « qui met le désespoir au cœur de tous les braves camara- « des ». Et, de nouveau, on réclame des fusils afin « d'arracher « les volontaires de l'état de dénuement où ils ont été laissés « pendant près de deux mois et de les distraire avantageuse- « ment et agréablement ». Plusieurs, en effet, demandent vivement à être autorisés à quitter le corps pour des formations plus actives et armées sur la frontière. Il est urgent de ne pas permettre ces départs et de distribuer des armes. Le Ministre de la Guerre a fait savoir que le bataillon était attaché à

(1) Archives départementales : Lettres adressées à l'administration T. III, pages 419 et 425.

(2) Archives départementales : Lettres adressées à l'administration T. III, page 426.

Digitized by Google

l'armée du Midi et aussitôt le chef de bataillon s'est empressé d'écrire au général Montesquieu (1).

*Au camp sous Paris. Départ pour le Rhin.*

La date du départ de Marmande est enfin fixée. Le Directoire du département la fait connaître aux directeurs des étapes. Tout d'abord, le premier bataillon doit rallier Agen après avoir quitté Marmande, le 18 août, dans la matinée.

C'est au milieu des populations se pressant pour les saluer une dernière fois que les volontaires prennent la route du chef-lieu. Le soir du 18 août, ils couchent à Tonneins et, le 19, ils arrivent à Port-Sainte-Marie. Le 20 août, ils font leur entrée dans Agen. A six heures du matin, le Conseil général du département, en surveillance permanente, se rend à la porte Saint-Antoine, au devant du bataillon, au milieu d'un grand concours de citoyens et de parents des volontaires. Le président prononce « un discours analogue à la circonstance » et remet au commandant Campagnol un drapeau où les trois couleurs se marient de la façon la plus fantaisiste et sur la soie duquel brillent en lettres d'or les grands mots de *Liberté, Egalité, Fraternité* à côté de l'inscription : *Premier Bataillon des Volontaires nationaux de Lot-et-Garonne*. Les volontaires entrent ensuite dans la ville, le drapeau déployé, dans un ordre parfait, chantant des airs patriotiques et acclamés par une population en délire poussant le cri nouveau de « Vive la Nation ! » (2)

Le lendemain, 21 août, le bataillon quittait Agen, y ayant trouvé l'ordre de rallier l'armée du Nord. Son départ est l'occasion d'une nouvelle manifestation de la population saluant une dernière fois les bons citoyens qui partent pour la défense des frontières.

Cependant la guerre avait été déclarée, écrit le capitaine J.-E. Besse. Le 20 août, le bataillon reçut l'ordre de se rendre à Cambrai par Périgueux, Angoulême, Poitiers et Tours où un contre-ordre

(1) Archives départementales : Lettres adressées à l'administration, T. III, pages 431 et 274.

(2) Archives départementales : L. 29.

Digitized by Google

change notre destination et nous envoie à Pontoise, en passant par Blois, Orléans, Etampes, Villeneuve-Saint-Georges et Saint-Denis. Ce fut une espèce de marche triomphale. Les populations venaient à notre rencontre. Dans toutes les communes, on se disputait le plaisir de nous loger, de nous fêter : c'était un enchantement. Si j'avais été plus dévôt, j'aurais attribué ces bonnes fortunes à la bénédiction que nous donna Mgr l'évêque de Blois, pendant que nous défilions sous le balcon de son palais. Quoiqu'il en soit, nous arrivâmes à Pontoise le jour mémorable du 22 septembre, le premier de cette république qui devait être, selon les orateurs des clubs, une, indivisible et qui plus est impérissable, — la pauvre république. (1)

C'est au milieu de la fièvre du déplacement que le corps apprend qu'il doit être renforcé par une nouvelle unité dite compagnie de canonniers nationaux. Le ministre affecte au bataillon deux pièces de canon de campagne provenant d'anciens canons refondus (loi du 17 août) ; ces pièces ne lui parviendront d'ailleurs qu'en novembre.

En cours de route, le Conseil d'administration avait continué à entretenir une correspondance suivie avec le directoire du département. Les volontaires se conduisent bien, affirme-t-il ; ils laissent fort peu de malades en arrière. Mais on se plaint que les guêtres sont de mauvaise qualité, mal confectionnées et, en général, trop étroites. Les souliers sont fort légers et le petit équipement laisse plus qu'à désirer. Il faut que la fourniture par adjudication soit supprimée (2) ; il est indispensable que les nouveaux cuirs soient faits rapidement. D'ailleurs l'habillement, l'armement et le grand équipement laissant à désirer dans tous les bataillons en général, tant à l'intérieur qu'aux armées, l'Assemblée nationale s'en occupe dans plusieurs séances du mois d'août. Elle prescrit que faute de fusils, on désarmera les canonniers pour en armer les volontaires. Pour maintenir et entretenir leur zèle, elle institue en même temps des récompenses honorifiques.

Arrivés à Pontoise, les 1er et 2e Bataillons de Lot-et-Garonne (3) occupent cette ville, Gonesse et le quartier du Lou-

(1) Ces souvenirs ont été écrits sous la Restauration.

(2) Archives départementales. Lettres adressées à l'administration, T. III, pages 448 et 468.

(3) Le 2e bataillon a suivi la même route que le 1er, à une étape de distance.

Digitized by Google

vre. Ils vont y cantonner jusqu'au 19 novembre, date à laquelle ils recevront des ordres les dirigeant vers le Rhin. Tout le mois d'octobre est employé à compléter la tenue fort délabrée des hommes et à leur donner des armes. Six cent fusils sont distribués. Aussi Boussion, député du Lot-et-Garonne à la Convention, peut-il écrire au directoire que les volontaires sont presque tous armés et les trois-quarts habillés. (1) Ils sont aussitôt exercés au détail du maniement d'armés qui leur était inconnu.

A peine fûmes-nous ébauchés, écrit le capitaine Allègre dans ses souvenirs, que nous demandâmes à aller à Lille y partager les dangers de nos frères d'armes et concourir avec eux à la défense de cette ville que les Autrichiens bombardaient, dans le même temps que les Prussiens pénétraient en Champagne. Notre demande fut écartée sans doute, mais comme nous savions à peine exécuter quelques temps du maniement des armes, étant de plus dans l'ignorance absolue des moindres manœuvres ; comme, d'un autre côté, on ne voulait point dégarnir les environs de la capitale, nous restâmes dans notre garnison, faisant partie de l'armée de réserve du camp de Paris, aux ordres du général Berruyer.

Deux mois s'étaient écoulés depuis que le bataillon était à Pontoise et environs. Les Autrichiens ayant été obligés de lever le siège de Lille et les Prussiens ayant dû prendre le chemin de la retraite, le camp établi sous Paris fut en partie disloqué et notre bataillon fut désigné pour marcher vers le Rhin. Jusqu'à ce moment là, la préparation des volontaires à la vie de campagne s'était faite avec assez de calme et de méthode. Aussi le recrutement des troupes de ligne en avait-il souffert. Bientôt ce malaise va gagner les bataillons nationaux, et le commandant fera aussitôt des efforts pour enrayer le mal. Il cherche déjà à empêcher que les jeunes soldats demandent et obtiennent des formations anciennes ou récentes où l'administration est mieux dirigée et les ressources de toute nature mieux réparties. Si, peu confiant dans la discipline des

(1) Lettres de l'Assemblée nationale, T. I, pages 68 et 70. Le conventionnel Boussion avait reçu la mission d'inspecter les deux bataillons de Lot-et-Garonne, de rendre compte de leur état matériel et de la possibilité de les diriger sur les armées. Il était seconde par le conventionnel Paganel.

Digitized by Google

volontaires, le commandement craint que leur fougue entrave le succès des opérations, il craint aussi le mal de la défection. (1) Déjà les hommes éloignés de leurs foyers et croyant n'en être partis que pour quelques mois, expriment le désir de s'en rapprocher ou d'y rentrer. On voit le député Boussion recommander le 26 novembre, au directoire du département, deux volontaires du 1er bataillon qui désirent entrer dans la gendarmerie. (2) La nostalgie fait des ravages dans les corps nouvellement créés à l'intérieur et la Convention se voit obligée de donner des secours aux familles ayant des chefs ou des fils à l'armée et d'accorder des congés temporaires afin d'enrayer le découragement. Il est temps de diriger les bataillons sur les frontières, car la situation de la France continue à être pleine de périls. Et l'on remarque les mesures prises par les ministres de la guerre et de l'intérieur redoublant d'efforts. On enlève les armes à la garde nationale pour lui délivrer des piques ; l'Etat prend à sa charge l'habillement confié jusqu'à ce jour aux départements. D'ailleurs le Lot-et-Garonne, qui a vu s'éloigner au mois d'août ses deux premiers bataillons, se trouve obligée d'en former en toute hâte deux autres (3) et il commence à se désintéresser des deux premiers. Ceux-ci quittent le même jour Pontoise, Gonesse et le quartier du Louvre, suivant la même route par Château-Thierry, Dormans. Epernay, Chalons-sur-Marne, Vitry-le-François, Saint-Dizier, Ligny, Toul, Nancy, Lunéville, Blamont, Sarrebourg et Saverne. Réunis quelques heures à Phalsbourg, ils entrent dans des divisions différentes de l'armée du Rhin commandée par le général Custine. En ce moment, la campagne de 1792, qui avait si mal commencé pour nous, se terminait par les plus beaux succès. Mais de nouvelles puissances venaient de se déclarer nos ennemies : l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande vont joindre leurs efforts à

(1) Dèprèz : Volontaires nationaux (1791-1793).

(2) Archives départementales : Lettres écrites par les particuliers, Registre I, page 37.

(3) Le 3e Bataillon destiné au camp de Soissons et le 4e constitué pour l'armée des Pyrénées.

Digitized by Google

ceux de l'Autriche et de la Prusse. Aux victoires françaises vont succéder des revers ; la République, sur le bord du précipice, fera appel à toute son énergie pour ne pas succomber.

B. — Formation du Deuxième Bataillon de Lot-et-Garonne

A peine le premier bataillon venait-il de s'organiser à Agen, qu'il quittait la ville encombrée de recrues destinées à l'armée de ligne, pour permettre la réception des volontaires des districts de Nérac, Casteljaloux, Tonneins, Marmande et Lauzun convoqués à leur tour. Sous la haute surveillance du lieutenant-colonel de Chauron, du 7e, officier supérieur distingué, accompagné du commissaire des guerres et avec l'aide de leurs officiers et sous-officiers, se répétaient du 21 au 24 juin les opérations que nous avons détaillées à l'occasion de la formation du premier bataillon, savoir : un premier appel pour constituer les compagnies ; des élections par unités nouvelles réunies dans les églises de la ville (les Carmélites, la Chapelle, les Pénitents Blancs, les Jacobins, les Annonciades, le cloître des Pénitents Blancs, les Pénitents Bleus, le Tiers-Ordre) pour désigner les cadres en officiers, sous-officiers et caporaux. Le 23, la compagnie de grenadiers s'organisait dans le cloître des Pénitents Blancs. Enfin, le 24, avait lieu la désignation de l'état-major aux Pénitents Bleus. Pour clôturer les opérations, une revue des effectifs était passée par le commissaire des guerres, et il était procédé à la réception des nouveaux officiers et sous-officiers devant le bataillon assemblé. Enfin une dernière cérémonie avait lieu, consistant dans la prestation du serment solennel de dévouement à la patrie par l'ensemble des cadres et des volontaires, sans armes et dans les tenues les plus invraisemblables (uniformes de garde national, de soldat provincial ou de garde bourgeois ; vêtements de citadins, de fils de famille ou d'ouvrier ; habits de paysan), formant un spectacle ridicule aux yeux mais sublime à l'esprit. Le nouveau bataillon constitué prenait ensuite le numéro deux. (1)

(1) Le bataillon était fort de 795 hommes savoir : 167 du district de

Digitized by Google

Le bataillon avait à sa tête Elie-Etienne *Labruyère*, ci-devant officier d'infanterie, avec le grade de lieutenant-colonel commandant en chef (1), secondé par Jean-Romain *Beyssac*, lieutenant-colonel commandant en second et adjudant-major. Tous les deux étaient originaires de Marmande, ainsi que le quartier-maître Jean *Vigouroux*. Il avait été décidé que les grades et les fonctions d'adjudant, de tambour-major et d'armurier seraient donnés ultérieurement par le chef de bataillon aux plus dignes.

Les capitaines désignés par les suffrages des volontaires étaient :

*Barrère*, Jean-Baptiste-Guillaume, de Barbaste.
*Mispoulet*, Jean-Félix, de Clairac.
*Labarthe*, Jean, de Monbahus.
*Serbué*, Jean-Joseph, de Damazan.
*Gerbon-Lagrange*, Ardouin, de Mézin.
*Larégnière*, Pierre-Jean, de Lévignac.

Les électeurs n'avaient pu se mettre d'accord sur la désignation de deux capitaines de compagnie et du capitaine de grenadiers. Mais les places de lieutenant et de sous-lieutenant étaient toutes occupées. (2)

### *Séjour à Villeneuve d'Agen.*

Ainsi que nous l'avons déjà rapporté, la ville d'Agen était, en ce moment, encombrée de troupes. Aussi, dès le 26 juin, le bataillon prenait la route de Villeneuve pour s'y installer en cantonnement chez l'habitant. Il devait y procéder à une organisation régulière complétée par une première instruction de détail aussi utile aux cadres inexpérimentés qu'à la troupe formée en bandes désordonnées, malgré tout le zèle du lieutenant-colonel de Chauron à y imposer un peu de cohé-

---

Nérac, 62 de celui de Casteljaloux, 239 de Tonneins, 168 de Marmande, 153 de Lauzun et 6 du district d'Agen en excédent au 1er bataillon.

(1) Elie Etienne Chopin de la Bruyère, né à Tonneins, résidait à Marmande en 1792.

(2) Voir le tableau de la fondation du bataillon d'après les archives départementales, L. 409.



Digitized by Google

sion. (1) Dès son arrivée, on reçoit comme chirurgien major *Larat*, de Villeneuve, primitivement désigné pour servir au 1er Bataillon. Son premier soin est de faire placer dans la chapelle de l'hôpital tous les lits prêtés par la municipalité, afin de traiter les malades militaires. Les compagnies sont logées par quartiers avec leurs officiers au milieu d'elles. Les habitants s'empressent de faire le meilleur accueil à ces nouveaux et dévoués défenseurs du pays.

Dès les premiers jours de juillet, nos jeunes soldats sont exercés par un dressage individuel et s'initient aux évolutions. Mais malgré les ordres pressants que le ministre de la guerre, inquiet pour l'avenir, adresse à l'administration du département ; l'instruction marche lentement, faute de vêtements indispensables, d'équipement et d'armes. D'ailleurs les cadres sont presqu'aussi novices que la troupe ; mais tous déploient le zèle le plus méritoire pour faciliter leur transformation en soldats exercés. Ils ne négligent pas cependant de suivre le cours des événements, témoin la lettre du commandant en second Beyssac. Le 30 juillet, il écrit aux administrateurs du département au sujet des prêtres non assermentés, demandant, au nom de ses camarades, de prendre vis-à-vis d'eux « tous les moyens pour réprimer ces ennemis déclarés « de la sainte Constitution ». (2)

De leur côté, les administrateurs ne perdent pas leur temps. On régularise les opérations suivies pour la formation des deux premiers bataillons. Le 25 juillet, on relève les noms de tous les volontaires ayant servi dans les ci-devant troupes de ligne et l'aptitude de chacun d'eux à faire campagne. Les administrateurs donnent des ordres pour activer la délivrance d'objets d'habillement et d'équipement, ne cessant de réclamer des armes à l'autorité militaire supérieure. (3)

---

(1) Archives départementales : Lettre écrite par le Lot-et-Garonne au département de la Dordogne sur la méthode suivie dans la formation de ses premiers bataillons. Le lieutenant-colonel de Chauron se rendra à Dordogne.

(2) Archives départementales : Lettres adressées à l'administration T. III, page 427 ; T. III, page 272.

(3) Archives départementales : Lettres adressées à l'administration, T. III, page 268.

Digitized by Google

Mais l'installation des volontaires à Villeneuve, ville où la voirie est dans un état fort négligé, laisse à désirer et, à la date du 9 août, le Conseil d'administration du bataillon fait connaître cette situation lamentable dans les lignes suivantes :

Nous avons beaucoup de malades. L'air que l'on respire ici, infesté par les vapeurs qui s'élèvent des eaux croupissantes dans les rues et les fumiers de toute espèce entassés dans les endrones, dans les cours et presque sous les lits, nous semble en être la principale cause. L'infection augmentera avec les chaleurs et le nombre des malades avec elles. Combien ne serait-il pas déplorable que les généreux soldats de la liberté vissent leur courage s'éteindre dans cette atmosphère impure. Nous nous adressons avec confiance à vous, Messieurs, pour nous préserver de ce malheur. Daignez solliciter notre translation dans un autre lieu. S'il nous était permis de l'indiquer, nous vous dirions qu'Agen est celui qui nous paraît réunir le plus d'avantages. Un air sain, des casernes, un champ de mars, des fusils, et ce que des citoyens soldats apprécient infiniment, les vœux des habitants et l'honneur d'environner le premier corps administratif du département..... (1)

Ce dernier ne tarde pas à répondre que le projet de faire rentrer le bataillon à Agen a été arrêté dès la nouvelle du départ prochain du 7e de ligne ; mais depuis ce moment, la réunion de 500 nouveaux volontaires doit y être réalisée, ce qui fait prévoir une augmentation de frais pour les habitants surchargés déjà par le logement des troupes ou les fournitures à faire aux casernes. Il ajoute que le projet ne sera pas perdu de vue et qu'aussitôt après le départ des nouveaux volontaires à rassembler la semaine suivante (volontaires du futur 3e bataillon destinés au camp de Soissons), il s'empressera de rappeler à Agen le 2e bataillon, si mal installé à Villeneuve. (2)

Ce projet reste irréalisable, car l'ordre est transmis au bataillon d'avoir à se préparer à rejoindre l'armée du Nord. Il suivra l'itinéraire fixé pour le 1er bataillon qui le précédera et qui quittera Agen le 21 août. Il s'éloignera à son tour de Villeneuve le 25 août. L'annonce de ce départ tant souhaité trans-

(1) Archives départementales : Lettres adressées à l'administration, T. III, page 429.

(2) Archives départementales : Lettres adressées par l'administration, T. III, page 270.

Digitized by Google

porte de joie les volontaires dont l'émotion se transmet à toute la cité et à ses environs. Aussitôt, la municipalité villeneuvoise décide d'offrir aux partants un drapeau aux trois couleurs nationales, que les citoyennes s'empressent de confectionner à la hâte et de couvrir d'inscriptions de circonstance. Le 24 août, le bataillon est réuni sur le champ de mars de la Fédération, près de l'arbre de la Liberté, à la porte de Monflanquin. (1) Le drapeau est remis solennellement au chef de bataillon. L'étoffe porte en lettres dorées les inscriptions :

DEUXIÈME BATAILLON DE VOLONTAIRES DE LOT-ET-GARONNE.

et plus bas :

LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ
OU LA MORT.

La cérémonie, coupée de discours patriotiques et de chants, se termine par un défilé triomphal des volontaires à travers les rues de la ville. Le lendemain, 25 août, ils quittent Villeneuve au milieu des vivats.

### *Au camp sous Paris.*

Destiné à faire partie des forces à réunir près de Cambrai, le bataillon prend la route qui, par Périgueux, Angoulême, Poitiers, atteint Tours. Il y est touché par un contre-ordre lui donnant Paris comme nouvelle destination. Traversant alors Blois, Orléans, Etampes, Villeneuve-Saint-Georges et Saint-Denis, il est arrêté, comme le 1er Bataillon, dans les environs de Pontoise. Sa traversée du centre de la France n'a été qu'une longue marche triomphale.

En cours de route, le Conseil d'administration n'a cessé de se mettre en relations écrites avec l'Administration départementale et nous enregistrons un certain nombre de lettres intéressantes. De Poitiers, il se plaint, le 8 septembre, de la mauvaise qualité des guêtres et des souliers. Les guêtres parvenues en ballots n'ont pu être distribuées qu'à Bergerac. Entrant dans les détails de confection, le Conseil a été sur-

(1) Registre du district de Villeneuve, Tome III, page 256.

Digitized by Google

pris de la négligence et de la mauvaise foi apportées par le fournisseur adjudicataire : « Mauvaise toile, fausse coupe, coutures informes et détestables, mauvais boutons », rien n'y manqué en fait de malfaçon. Quant aux chaussures, plusieurs paires prises à Villeneuve ont dû être abandonnées à Périgueux pour mauvaise qualité. Enfin, détail qui a vivement affecté les soldats : « le drapeau qui doit diriger vers la liberté « ou la mort est dans le plus mauvais état, en raison de la « mauvaise qualité de la fourniture. La devise n'a pu résister « à un peu de pluie ; elle est déjà totalement effacée. Nous « ne ferons aucune observation à cet égard, ajoute-t-on, « quelque mortification que nous éprouvions de voir déjà no- « tre bannière chérie présenter l'image de l'insouciance de « ceux qui l'ont fournie. » (1)

De Tours, le 10 septembre, le Conseil réclame des hommes pour remplacer les soldats qui ont été renvoyés pour maladies ou infirmités. Quant à la nécessité de pourvoir le bataillon de fusils, il écrit :

Instruit qu'un grand nombre de bataillons nous précédant qui, comme nous, marchent sans armes et craignant avec quelques raisons de ne pas en trouver à notre destination, le Conseil s'est décidé à députer le commandant vers le ministre de la Guerre pour en réclamer. Comme il pourrait arriver que, malgré ses vives instances, sa démarche fut infructueuse, vu le grand nombre de réclamants, nous vous prions, Messieurs, de ne pas perdre cet objet de vue. Les derniers décrets du corps législatif vont remettre entre les mains des directoires les armes qui furent distribuées aux citoyens l'an dernier. Celles-ci pourraient et sont même destinées à nous armer. Nous ne pourrions les recevoir dans un moment où elles fussent plus utiles. Nous espérons que vous ne négligerez rien pour seconder le zèle dont nous sommes embrasés pour l'honneur et la défense de notre patrie. (2)

Nous avons vu que le bataillon, poursuivant sa route, a fini par atteindre les environs de Paris. Tandis que le premier s'installe en grande partie à Pontoise, le second cantonne à Gonesse et environs. Tous les deux font partie de

(1) Archives départementales. Lettres à l'administration. T. III, page 452.
(2) Archives départementales. Lettres à l'administration, T. III, page 453.

Digitized by Google

l'armée de réserve du camp de Paris, aux ordres du général Berruyer. C'est là où ils vont recevoir leur complément d'habillement et d'équipement. Aussitôt armés, ils perfectionneront leur instruction en vue d'entrer en campagne.

Le 3 octobre, à peine installé à Gonesse, le Conseil rend compte en ces termes, au directoire d'Agen, de la tenue de tous en cours de route :

Intimement persuadés de l'intérêt que vous prenez aux défenseurs de la patrie, qui devant vous se sont rangés sous les drapeaux de la liberté, nous nous empressons de vous donner de leurs nouvelles, à leur arrivée à Gonesse, et de vous témoigner leur reconnaissance sur les soins que vous avez pris pour tout ce qui les concerne.

Malgré le mauvais temps qui a régné pendant une grande partie de la route, le bataillon ne s'est pas beaucoup ressenti de la fatigue d'un aussi long trajet. Les volontaires se sont très bien comportés partout. Le patriotisme a applaudi à leur discipline. Partout l'aristocratie a été obligée d'admirer leur conduite. Cet éloge mérité ne vous sera pas sûrement indifférent. Il nous est un garant certain de la bonne contenance que vos concitoyens tiendront devant l'ennemi et de la gloire qu'ils feront rejaillir sur notre département.

Nous sommes presque entièrement armés et habillés ; mais il nous manque beaucoup de choses du petit équipement. Nous n'avons fait encore aucune demande au ministère sur cet objet, parce qu'il a été dit que vous y aviez pourvu et que vous aviez fait un envoi considérable Veuillez, citoyens administrateurs, nous renvoyer tout de suite un état de tous les objets que vous nous avez expédiés, afin que s'ils ne sont pas suffisants nous puissions nous pourvoir auprès du ministre de la Guerre. Il n'y a pas un moment à perdre pour satisfaire à l'intérêt de la patrie et à l'impatience de nos volontaires à se présenter devant l'ennemi..... (1)

Le député du Lot-et-Garonne à la Convention, Boussion (2), s'occupe spécialement de l'armement. Dans les premiers jours d'octobre, 600 fusils sont délivrés dans les compagnies. (3) Chargé d'aller inspecter le bataillon avec deux col-

(1) Archives départementales : Lettres écrites par les particuliers, Registre I, page 2.

(2) Si le créateur des premiers bataillons de Lot-et-Garonne fut le lieutenant-colonel de Chauron, officier supérieur d'une rare expérience, il faut reconnaître que c'est grâce aux démarches et au zèle du conventionnel Boussion que ces troupes furent munies en temps utile de l'attirail de campagne leur permettant de rejoindre l'armée au mois de décembre 1792.

(3) Archives départementales : Lettres de l'Assemblée nationale, Tome I, page 68.

Digitized by Google

lègues dont Paganel, il le trouve « supérieurement bien orga-« nisé, armé, habillé et équipé ». A le voir manœuvrer et à voir sa belle tenue, on dirait que le bataillon a fait la guerre. Tous les habitants des villages dans lesquels sont réparties les compagnies, se louent de la conduite des volontaires. Paganel et Boussion cherchent à le faire employer et ils comptent qu'il le sera bientôt. « En somme, affirme Bous-« sion, le bataillon est bien noté. » (1) Aussi le directoire du département s'empresse-t-il de lui adresser l'expression de sa satisfaction pour l'ordre et la discipline qu'il observe, sa conduite digne d'éloges, présage certain de la gloire qui l'attend. Mais il s'excuse d'avoir été obligé de distribuer à un nouveau bataillon qui s'organise dans le département (le 4e bataillon) et qui doit partir incessamment pour la frontière d'Espagne les effets d'équipement qui avaient été réservés pour le 2e. (2)

Comme dans tous les corps nouvellement créés, la nostalgie commence à faire des ravages. Les volontaires, croyant n'être partis que pour quelques mois, expriment le désir de se rapprocher. Les uns écrivent qu'ayant quitté père, mère, biens et toutes leurs petites ressources pour courir à la défense de la patrie, ne la jugeant plus en danger, l'ennemi venant d'évacuer le territoire national, ils demandent au directoire d'entrer dans la gendarmerie départementale ; (3) d'autres, plus coupables, quittent leur compagnie pour rentrer chez eux. (4) Aussi, le 4 novembre, le bataillon réclame-t-il un renfort de 66 hommes pour le compléter, c'est-à-dire remplacer les volontaires qui ont formé la compagnie nouvelle de canonniers et ceux qu'il a perdus tant en route qu'en station. Sa demande a un caractère urgent, car il compte recevoir sous peu les ordres pour aller à la frontière. (5)

---

(1) Archives départementales : Lettres de l'assemblée nationale, Tome I, pages 70 et 72.

(2) Archives départementales : Lettres adressées par l'administration T. II, page 278.

(3 et 4) Archives départementales : Lettres écrites par les particuliers Registre I, pages 20 et 30.

(5) Archives départementales : Lettres écrites par les particuliers, Registre I page 28.

Digitized by Google

En effet, la date du départ de Gonesse est fixée. Le 20 novembre, les deux premiers bataillons quitteront leurs cantonnements pour prendre la direction de l'Est. Leur départ s'effectue exactement ce jour-là. Ils suivent à une demi-journée de marche la même route jalonnée par Château-Thierry, Dormans, Epernay, Châlons, Vitry-le-François, Saint-Dizier, Toul, Nancy, Sarrebourg, Saverne. Réunis une dernière fois à Phalsbourg, ils entrent dans des divisions différentes de l'armée du Rhin, où ils vont rivaliser de courage, de valeur et de discipline sous les ordres de Custine.

C'était le moment où se terminait la campagne de 1792 avec les plus beaux succès. Mais nos ennemis allaient se multiplier et la jeune république allait courir les plus grands dangers. (1)

### C. — Formation de compagnies franches.

Tandis qu'en application du décret-loi des 5-6 mai 1792, les administrateurs du département préparaient l'organisation des deux premiers bataillons, ils recevaient du général Servan, ministre de la guerre, une proclamation datée du 5 juin qui se terminait ainsi : « Messieurs, six millions d'hom-« mes armés doivent se préparer dès à présent à jurer de-« vant vous, sur l'autel de la patrie, la destruction de la ty-« rannie et la paix, l'union, la fraternité avec tous les hom-« mes qui, comme vous, feront le serment de vivre libres ou « mourir ! » Comme conclusion, 20.000 hommes seront pris dans les gardes nationales des départements pour augmenter les forces de Paris. Cette levée, comptée par compagnies de 81 hommes, fixe pour le Lot-et-Garonne un contingent à fournir de trois compagnies. Ces 20.000 hommes devront être arrivés à Paris, dès le 14 juillet, et devront y remplacer, du moins on le déclare, des troupes de ligne destinées à rejoin-

(1) Le capitaine Castera de Nérac qui ne changea jamais de corps et servit dix-huit années comme capitaine n'a pas écrit, à notre connaissance, des mémoires sur les campagnes du 2e bataillon et celles des demi-brigades où il fut amalgamé. Aussi l'historique de ce corps nous a-t-il obligé à mille recherches. Malgré sa vaillance, son existence n'a été contée par aucun mémorialiste et le récit que nous en écrirons sera bien court.

Digitized by Google

dre les frontières. En réalité, on a trouvé l'esprit de ces dernières un peu tiède, car elles contiennent dans leurs rangs un trop grand nombre de « ci-devant ».

Le directoire d'Agen, préoccupé de l'appel des 1er et 2e bataillons qui s'organisent du 17 au 24 juin, ne paraît pas s'émouvoir de cet appel de 243 hommes. Le 2 juillet, l'ordre arrive de diriger sur Soissons, emplacement de la réserve, les 20.000 volontaires, supposés en marche sur Paris, sans que le département ait encore préparé le recrutement de ses 243 hommes. Il faut arriver au décret-loi des 4-5 juillet qui déclare pour la première fois la *patrie en danger*, pour que les conseils du département, des districts et des communes commencent à s'émouvoir. En effet, il est prescrit que dans les trois jours, les gardes nationales doivent être rassemblées par canton. Le directoire du département aura réparti d'avance, par districts et cantons, le nombre des gardes volontaires à fournir. Les citoyens ayant obtenu l'honneur de marcher dans les assemblées cantonales, devront se rendre, trois jours après, aux districts pour s'y former en compagnies, en présence d'un commissaire délégué. Les nouveaux volontaires pourront faire le service soit avec les effets militaires qu'ils pourront se procurer ou sans être revêtus de l'uniforme national. D'ailleurs tout homme résidant ou voyageant en France est tenu désormais de porter ostensiblement la cocarde nationale.

Les 11 et 12 juillet suivants, un acte législatif non sujet à la sanction du roi, vient déclarer encore les *dangers de la patrie*. Le 20 juillet, une proclamation de Louis XVI vient confirmer qu'il s'agit « de sauver ce que les Français ont de plus « cher, leurs mères, leurs femmes, leurs enfants. Ce n'est « plus le temps des discussions et des discours : c'est celui « des actions éclatantes. L'Europe entière se ligue pour vous « combattre; réunissons-nous pour repousser ses efforts.... » Aussi le département est-il disposé à l'exécution, quand lui arrive le texte de la loi du 22 juillet relative au complément de l'armée de ligne et à la levée de 42 bataillons de volontaires gardes nationaux destinés à former les corps de ré-

Digitized by Google

serve. Dans le tableau de répartition des réserves sur les 83 départements, le Lot-et-Garonne doit fournir à l'armée de ligne 300 hommes (1) et, pour la levée des 42 bataillons, cinq compagnies d'un effectif égal à celui fixé pour les compagnies déjà réclamées par le ministre Servan, le 5 juin. (2)

Devant ces nouvelles prescriptions à appliquer d'urgence, le directoire se décide à faire un appel à tous les districts, en demandant à chacun de faire un effort pour donner satisfaction. Les commissaires sont donc invités à réunir en toute hâte assez de volontaires pour pouvoir en former une compagnie par district. Les compagnies constituées seront dirigées sur Agen pour y recevoir la solde du jour de leur formation et trois sous par lieue pendant leur marche. Aricoste et Brescon sont nommés commissaires pour accélérer cette levée dans le département. (3) La répartition des volontaires entre les districts est ainsi fixée :

Agen fournira 74 hommes ; Nérac, 57 ; Casteljaloux, 30 ; Tonneins, 60 ; Marmande, 56 ; Villeneuve, 80 ; Valence, 53 ; Monflanquin, 46 ; Lauzun, 44. — Total : 500 hommes.

C'est sur le rapport de Barsalou que l'assemblée départementale vote le 30 juillet ces prescriptions. Elle ordonne de plus, pour le 5 août, la lecture solennelle dans les chefs-lieux de canton de l'acte du corps législatif déclarant *la patrie en danger*. Elle ajoute : « Les officiers municipaux députés des « communes, tous revêtus de leurs écharpes et auxquels se « réuniront les notables de la municipalité du chef-lieu de « canton, se placeront en amphitéâtre près de l'arbre de la « liberté, au haut duquel sera attaché un pavillon tricolore « portant ces mots imprimés : « La Constitution ou la Mort ! « Citoyens, la patrie est en danger, partons ! » L'ouverture

(1) Voir les *Volontaires de la ligne* du commandant Labouche.

(2) Cette loi parvient au département accompagnée d'une seconde datée du 25 juillet qui autorise les généraux d'armée à requérir une portion des grenadiers et chasseurs des gardes nationales départementales. En cas de demande, le Lot-et-Garonne dirigera un contingent sur l'armée du Midi.

(3) L. 29. Registre des délibérations du conseil, tome III.

Digitized by Google

des registres d'inscription (1) et d'enrôlement sera alors annoncé aux roulements du tambour.

Dès que ces prescriptions sont exécutées, on compte partout des inscriptions. Pour les multiplier, Lamarque, du district de Casteljaloux, ordonne que les commissaires de canton seront accompagnés de 2 ou 3 jeunes gens qui déjà engagés iront chercher des camarades, et il obtient les meilleurs résultats. A Laroque-Timbaut, il y a 16 inscrits le premier jour. A Villeneuve, on atteint le chiffre de cent ; d'ailleurs, dans ce district, 600 hommes ont demandé à marcher tant pour le complément de la ligne que pour les compagnies franches. (2) Partout, dans le département, on n'a qu'à se féliciter des résultats obtenus ; dans quelques rares localités du canton de Nérac seulement, il se produit un peu de désordre. dre.

Le 15 août, parvient le décret relatif à la formation du camp retranché de Paris (loi du 12 août) et, quelques jours après, celui de l'organisation d'un camp de 40.000 volontaires nationaux. Les 1er et 2e bataillons quittent aussitôt Marmande et Villeneuve pour rallier le premier groupement ; le 26 août, des ordres parviennent pour diriger sur Soissons les compagnies formées dans les districts au fur et à mesure qu'elles auront été passées en revue à Agen par le commissaire délégué du département.

Le 28 août, les premières compagnies prêtes à partir sont acheminées vers le Nord, suivant à plusieurs journées de marche en arrière les 1er et 2e bataillons ; les dernières compagnies franches quittent le département dans la première quinzaine de septembre.

L'organisation, bien sommaire cependant, de ces nouvelles unités, ne s'est pas exécutée sans quelques difficultés de détail. Dès le 15 août, nous relevons une lettre de Malecaze d'Auvillars sur l'indécision de certains de ses 42 volontaires

(1) Archives départementales, L. 28.

(2) Archives départementales. Lettres à l'administration departementale, T. III, pp. 434 et 435.

Digitized by Google

appartenant à sa compagnie de « jeunes scévolas » (1) à laquelle le directoire répond en indiquant l'organisation à adopter dès l'arrivée de ces Messieurs (*sic*) de Monflanquin, Casteljaloux et Tonneins. (2) Il est donc indispensable de hâter le départ des compagnies franches pour le Nord. Et le directoire du département s'y emploie avec énergie.

Les volontaires sont mis en route ; mais leur ardeur ne semble pas se maintenir longtemps dans certaines de ces compagnies isolées les unes des autres. Dès la fin du mois d'août, Fabe, capitaine, rend compte de Bergerac d'un incident. Le commissaire délégué par le département avait bien passé une revue d'effectif au passage, à Castillonnès ; mais depuis cette date, l'effectif de ses hommes a changé. « Il a « fait, écrit-il, le recensement de sa compagnie et, sur 105 « hommes inscrits, il n'en a déjà plus que 96. » Il donne la liste des manquants et il termine ainsi sa lettre : « Les dénom- « més ci-dessus sont fortement réclamés par les volontaires « de leurs cantons respectifs et je ne puis contenir ces der- « niers que par les promesses que je leur fais que vous use- « rez de toute l'autorité que vous avez en mains pour les « forcer à rejoindre dans le plus court délai possible ». (3) D'ailleurs le capitaine Fabe lui-même ne paraît pas s'être suffisamment renseigné sur sa destination, car nous trouvons une autre lettre de lui écrite de Saint-Amand du Cher, le 3 septembre. Ayant voulu, de sa propre initiative, prendre la route le dirigeant vers le Rhin, il en a été détourné à Montluçon. « Je dois vous prévenir que ma route d'Agen à Colmar a été « interrompue par le district de Montluçon, au département « de l'Allier. Je n'avais qu'une journée de marche pour me « rendre à Moulins, lorsque cette administration m'a fait « prendre la route de Soissons, en vertu des ordres du mi- « nistre. Je ne sais, Messieurs, si vous en avez été instruits,

(1) Archives départementales. Lettres adressées à l'administration départementale. Tome III, p. 438.

(2) Archives départementales. Lettres adressées à l'administration départementale, Tome III, p. 273.

(3) Archives départementales. Lettres adressées à l'administration départementale, T. III, pp. 444 et 451.

Digitized by Google

« mais, quoiqu'il en soit, j'ai commencé par obéir. Je suis « parti de Montluçon et j'arriverai demain à Bourges. » (1)

D. — Organisation du 3e bataillon de Lot-et-Garonne.

Lentement les neuf compagnies franches atteignent Soissons dans les derniers jours de septembre. Elles y sont groupées aussitôt (1er octobre) afin de permettre la formation d'un des 31 bataillons à organiser dans le camp. Le jour de sa constitution, ce nouveau corps prend le 24e rang dans la liste des bataillons dits des réserves ; pour compléter son effectif, il reçoit un renfort d'hommes étrangers au département. Toutefois, en raison de la région d'origine de la majorité de ses soldats, il prend la dénomination de 3e bataillon de Lot-et-Garonne.

Le commandant désigné est le citoyen *Danglade*, ancien militaire, sur lequel nous ne possédons aucun renseignement. Le commandant en second, adjudant-major, est le citoyen *Darlaud*. Tous les deux sont originaires du département. Les noms des autres officiers ne nous sont pas parvenus. (2)

Aussitôt constitué, le Conseil d'administration s'empresse de se mettre en relations avec le directoire d'Agen, car il est utile de compléter les compagnies, afin de leur permettre de constituer les nouvelles unités, grenadiers et canonniers, de création non prévue. Il est donc indispensable de faire appel à la bonne volonté des districts lot-et-garonnais et cette opération se poursuit au cours des derniers mois de l'année 1792. Elle est assez laborieuse, car elle se trouve entravée par le recrutement imprévu de trois nouveaux bataillons (4e, 5e et 6e) réclamés aux gardes nationales du département.

Le 5 décembre, à l'une des séances du Conseil départemental, un membre annonce que des volontaires formés en détachement et partant le lendemain pour aller rejoindre le 3e bataillon à Soissons, demandent à se montrer avec leur sac sur

(1) Archives départementales. Lettres à l'administration, Tome III, pages 444 et 451.

(2) Le 29 octobre, le Directoire départemental dirige sur Soissons *Belloc* fils, nommé chirurgien-major du 3e bataillon. Archives départ., L. 53.

Digitized by Google

le dos et prendre ainsi congé de l'administration. Ils sont introduits aussitôt. Le procureur général syndic demande qu'il soit adressé des paroles élogieuses pour le zèle des volontaires qui se rendent à Soissons, où le 3e bataillon n'attend que leur arrivée pour voler aux frontières. Le président leur adresse alors la parole pour les complimenter et les invite « à n'oublier jamais qu'ils sont les enfants du département « où ils seront toujours traités en frères et amis par leurs con- « citoyens ». Une quête est faite à leur bénéfice. Ils prennent alors congé, aux cris de : « Vive la nation ! Vive la liberté et « l'égalité ! » Le Conseil « ayant éprouvé successivement « dans cette séance plusieurs sensations également délicieu- « ses, on demande, par acclamations, que la séance soit le- « vée, ce qui a lieu ». (1)

Dans les premiers mois de 1793, le département se trouve avoir fourni au 3e bataillon, tant au départ des compagnies franches que dans les détachements de renfort, les effectifs suivants :

Districts d'*Agen*, 100 hommes ; de *Nérac*, 53 ; de *Castelja-loux*, 64 ; de *Tonneins*, 47 ; de *Marmande*, 65 ; de *Villeneuve*, 236 ; de *Valence*, 62 ; de *Monflanquin*, 193 ; de *Lauzun*, 48.

L'ensemble forme un total de 868 hommes.

*Au camp de Soissons et dans les places du Nord.*

Les volontaires étaient partis d'Agen en toute hâte, presque sans effets militaires et avec quelques armes seulement. Malgré toutes les promesses du ministre, ils durent attendre longtemps avant de les recevoir de la capitale. Aussi dans sa correspondance adressée à Agen, le Conseil d'administration revient sans cesse sur l'état de nudité des volontaires, les difficultés de toutes espèces qu'il rencontre pour le faire cesser, la mauvaise volonté des fournisseurs, et il supplie constamment le directoire de mettre en route les hommes de renfort avec quelques effets d'habillement ou de grand équipement.

(1) L. 59. Registre des délibérations du Conseil général du département, 5 décembre.

Digitized by Google

Le directoire s'emploie à donner satisfaction à ces demandes légitimes. Mais le souci de diriger des secours de même nature sur les deux premiers bataillons stationnés en Alsace, et l'organisation à Agen de nouveaux corps réclamés pour l'armée des Pyrénées Occidentales, sont des obstacles qui entravent sa bonne volonté.

Le 2 février 1793, le directoire reçoit, conformément à la loi du 13 décembre, une liste des déserteurs et la note des effets appartenant à la nation et emportés par eux. A la suite de cette liste, le Conseil d'administration écrit les lignes suivantes :

Nous ne nous dissimulons pas, citoyens administrateurs, que nous craignons d'avoir à vous faire, à chaque courrier, de pareils rapports, si vous ne vous décidez à prendre au plutôt des mesures rigoureuses et terribles contre ces lâches déserteurs. Un grand nombre de nos camarades, vous le savez, ne supportent l'assujettissement et la fatigue de notre nouveau métier qu'en se pénétrant de l'idée que dans un gouvernement républicain, chaque citoyen doit défendre personnellement sa patrie lorsqu'elle est en danger ; rien ne les décourage autant que de voir des camarades s'en exempter impunément, lorsque la loi veut qu'ils soient arrêtés, tenus de payer le montant des effets qu'ils ont emportés à la Nation et flétris par une inscription infâmante. C'est, par exemple, citoyens administrateurs, dans l'exécution de ce dernier point de la loi qu'il est facile d'inspirer le remords aux coupables. Les municipalités ne devraient-elles pas mander devant le Conseil général de la commune les déserteurs, leur faire déclarer hautement, en présence du public, s'ils se refusent au service de la patrie et s'ils se soumettent à être inscrits comme mauvais citoyens ? Quel est le Français qui supporterait un tel appareil ? Et s'il s'en trouvait d'assez vils, ne serait-il pas convenable qu'en exécution de la loi des 12 et 13 août derniers, la municipalité les fît désarmer comme suspects. De pareils moyens seraient d'un effet immanquable. . . .....

..... Vous pourriez dans cet état de choses, vu l'empire des circonstances, adopter des mesures puisées uniquement dans le salut public et arrêter, à l'exemple des départements des Basses-Pyrénées, du Gers, etc., que les déserteurs seront conduits à leur corps par la gendarmerie. Ce moyen a réussi merveilleusement. (1)

Le 9 février, le Conseil départemental fait remettre sa réponse au capitaine *Delar*, des grenadiers, envoyé par le

(1) La lettre contient un état des effets fournis au bataillon par le département en habillement, équipement et armement. — Archives départementales. Lettres écrites par les particuliers, Registre I, page 87.

Digitized by Google

3e bataillon pour obtenir une solution favorable à la question posée. Elle est adressée à Saint-Front, où le capitaine *Delar* l'attend dans sa famille. Le directoire lui déclare qu'à l'avenir, pour obtenir de nouveaux renforts en hommes, il devra imiter les commissaires envoyés par les 2e et 4e bataillons ; que les moyens coercitifs sont proscrits et que les citoyens doivent avoir la plus grande liberté. (1) Au sujet des déserteurs, le directoire a pris des arrêtés énergiques qui invitent les corps administratifs et municipaux à employer la rigueur contre eux. Ces dispositions et l'influence personnelle du capitaine *Delar* devront « suffir pour porter le bataillon au complet « dans le plus court délai ». Mais il doit s'occuper immédiatement de ce recrutement et faire tout son possible pour que la concurrence des commissaires des 2e et 4e bataillons ne diminue pas les ressources où il pourra puiser pour avoir le contingent qui lui manque..... (2) Le capitaine *Delar* réussit-il dans ses démarches ? Nous en doutons ; car ses camarades des 2e et 4e bataillons, officiers délégués comme lui, avaient pris les devants. C'était déjà une course au raccolage des volontaires.

### *Aux armées de l'Ouest et des Pyrénées Occidentales.*

Après avoir stationné à Doullens en janvier 1793, à Pont-Audemer en février, le bataillon désigné pour faire partie de l'armée de l'Ouest est à Saint-Malo en avril. Le 6, le citoyen *Carbonneau*, nouveau commandant en second, écrit au département pour réclamer encore des hommes pour compléter les effectifs. Ce renfort est indispensable pour permettre au général commandant la 13e division d'utiliser le bataillon dans les opérations militaires projetées. « Faites, citoyens, écrit-il, « que nous apprenions le plus tôt possible que des jeunes frè- « res viennent nous seconder dans une cause que vous défen-

(1) On n'en est pas encore à la réquisition mais on parle déjà de ce moyen souverain.

(2) Archives départementales. Lettres adressées par l'administration, T. III, page 313.

Digitized by Google

« dez avec tant de zèle et de succès dans un pays que nous « n'avons quitté que pour le défendre contre des tyrans éloi- « gnés. » (1) Mais le directoire paraît être resté sourd à cet appel, car il a d'autres soucis plus urgents. Aussi *Carbonneau* s'en plaint dans une nouvelle lettre datée du 28 avril, adressée encore de Saint-Malo, et dans laquelle il réclame des secours à distribuer aux femmes nécessiteuses et aux enfants des volontaires. Ces dernières écrivent constamment à leurs maris qu'elles sont sans moyens d'existence et les découragent en leur déclarant qu'elles vont être obligées de vendre leur maison ou leur champ pour subsister. Le directoire fait droit, cette fois, à ces plaintes fondées et prend immédiatement des dispositions pour les faire cesser. (2)

A partir du mois de mai, les archives départementales ne contiennent plus que quelques rares notes sur le bataillon dirigé sur le nouveau théâtre d'opérations de la Vendée. Il quitte Saint-Malo et nous perdons sa trace dans la nouvelle armée organisée sommairement et où les corps de troupe et les divisions sont l'objet de plusieurs remaniements.

Commandant Labouche.

---

(1 et 2) Archives départementales : Lettres écrites par des particuliers. Registre I, pages 216 et 251.



Digitized by Google

# AUTOUR DES MÉMOIRES DE M. HÉBERT

En outre des manuscrits et imprimés qu'il avait laissés ou légués soit à l'Evêché soit au Séminaire d'Agen, on savait que M. Hébert avait écrit sur la Cour de Louis XIV des Mémoires qui existaient en 1756, mais encore inédits. Dans la préface de son ouvrage sur Mme de Maintenon, publié à cette date, La Beaumelle cite « les Mémoires de M. Hébert d'abord curé de Versailles, ensuite évêque d'Agen, toujours mêlé dans les affaires de l'Eglise et toujours instruit de celles de l'Etat. » Et il ajoute : « Ce prélat jouit pendant vingt ans de la confiance de Louis XIV et de celle de Mme de Maintenon. Retiré dans son diocèse, il écrivit les divers événements dont il avait été témoin avec l'exactitude d'un homme qui avait tout vu et avec la liberté d'un homme qui n'écrivait que pour lui-même. M. des Molis est propriétaire de l'original et mérite de l'être ; il en prépare une édition fidèle et enrichie de notes. Les curieux avoueront qu'on ne pouvait leur faire de plus agréable présent, ni le faire avec le plus de goût. » (1)

Les curieux furent déçus car l'édition ainsi promise ne parut point. Comme il faut donner à toute chose une explication, quelques-uns virent là un coup des Jésuites. M. Hébert lui-même n'avait-il pas écrit : « Dix-huit ans de séjour à la Cour, et par dessus cela la confiance dont le roi m'a honoré, m'ont appris bien des choses qu'il est de leur intérêt que je ne découvre pas ». (2) C'était le cas ou jamais d'appliquer l'adage : *Is fecit cui prodest.* Le continuateur anonyme de Béraut-Bercastel, l'abbé Aimé Guillon, n'y a pas manqué. Commentant le passage ci-dessus cité de La Beaumelle, il dit : « Cette annonce devenait un stimulant de plus au parti qui

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon.* — Préface.
(2) *Lettre à l'évêque de Marseille*, de 1718, p. 56.

Digitized by Google

les craignait (les *Mémoires* d'Hébert), pour les soustraire tout à fait à la connaissance de la postérité : ils n'ont point paru et nous craignons qu'ils ne soient maintenant perdus pour elle comme pour nous.» (1)

Cet affligeant pronostic ne devait pas décourager nos savants régionaux. Pour retrouver ce document dont ils s'exagéraient l'importance, les plus qualifiés d'entre eux, M. Adolphe-Magen, M. Tamizey de Larroque fouillèrent avec un zèle inlassable, les collections publiques et particulières de Paris et de Versailles. Mais l'ἀγαθὴ Τύχη des chercheurs ne leur fut pas favorable. Le premier a raconté ses efforts et son échec dans une lettre qu'il adressa à la *Correspondance littéraire* et qui parut dans cette revue le 25 février 1862. Le second ne s'est jamais consolé de n'avoir pu ajouter cette pièce à ses innombrables découvertes. Leur digne ami et émule, M. Léonce Couture partageait leurs regrets et désespérant de voir reparaître un document « inappréciable pour l'histoire de la Cour de Versailles, il est bien triste, disait-il, d'avoir à en faire son deuil ».

Plus heureux que ces illustres devanciers, nous avons réussi à mettre la main, non sur le manuscrit original, mais sur une copie des *Mémoires* tant convoités. Cette pièce se trouve aux archives des Affaires étrangères, série *Mémoires et Documents*, n° 1182. (2) Elle a été intercalée par hasard ou plutôt de façon tout arbitraire dans un recueil factice portant ce titre : *Journal des Expéditions contresignées pendant l'année 1711.*

Ce *Journal* occupe les 188 premières feuilles. Puis viennent nos *Mémoires* de la feuille 189 à 255, soit 66 feuilles. Le reste du volume (fol. 255-342) contient divers actes dont l'énumération serait ici sans intérêt.

Notre document comporte deux titres, tous les deux d'une autre main que la copie. L'un est inscrit sur un feuillet annexé à la feuille 188 du recueil : il est ainsi libellé : *Mémoire de*

---

(1) *Histoire générale de l'Eglise pendant le* XVIII*e siècle*, t. I. (c'est le seul qui ait paru), p. 601.

(2) Depuis ces lignes écrites, par suite d'un dépouillement nouveau, ce document a été classé sous la cote *France*, même n° 1182.

Digitized by Google

*François Hébert, curé de Versailles et ensuite devenu évêque d'Agen.* L'autre est en tête du texte et porte : *France 1711. — Manuscrit de M. Hébert, curé de Versailles, nommé à cette cure en 1686 et fait depuis évêque d'Agen. — Commencé le 2 juillet 1710 et fini au commencement de 1711.*

Ce sont bien là les *Mémoires de l'Evêque d'Agen.* Pour en avoir la preuve décisive, il suffit de les confronter avec les passages plus ou moins défigurés qu'en a cités La Beaumelle. On remarquera l'extrême différence qui existe entre la pagination indiquée par cet auteur et celle du manuscrit des Affaires étrangères. C'est ainsi, par exemple, que la feuille chiffrée 488 chez La Beaumelle ne correspond qu'à la feuille 57 de notre texte. Une page de la copie en vaut donc quatre ou cinq de l'original. Or, comme l'original comptait au moins 800 pages — La Beaumelle cite la 799e — et que notre copie s'arrête brusquement à sa 66e feuille, il est facile de calculer que cette copie représente approximativement les sept dixièmes de l'œuvre totale.

Il existe encore au même dépôt des Affaires étrangères (Volume *France*, 78, fol. 49-69) une autre copie d'un notable fragment des *Mémoires d'Hébert*, sous ce titre : « *Sur la Révocation de l'Edit de Nantes par le roi Louis XIV en 1685, et l'abolissement du Calvinisme en France* ». Après le titre suit cette mention : « On voit sur ce sujet dans un Mémoire d'anecdotes de François Hébert, de la Congrégation des Missionnaires Lazaristes, devenu curé de Versailles en 1686 et évêque d'Agen en 1704, ce qui suit... »

« Mémoire d'anecdotes », tel est bien le juste titre qui convient à l'ouvrage et qui en détermine exactement la valeur. La cure de Versailles sans doute, était un excellent poste d'observation, mais l'observateur était médiocre. Mme de Maintenon écrivait au cardinal de Noailles le 21 février 1700 : « Ne croyez pas toujours M. le Curé de Versailles. Il est rempli de bonnes intentions, mais *il ne connaît pas ce pays-là* ». On voit encore par cette citation le degré de la confiance que cette dame, au dire de La Beaumelle, accordait à M. Hébert. Et comment aurait-elle eu confiance en un homme dont l'indis-

Digitized by Google

crétion était notoire et même proverbiale ? On lit dans une autre de ses lettres à M. de Noailles : « Le Père de la Chaise dit au Roi dans le commencement que nous avons été ici que je disais tout au curé de Versailles, qui de son côté redit beaucoup de choses à M. Boileau. Une des choses que j'ai dites, c'est que je vous ai fait archevêque de Paris et *plusieurs autres aussi fausses* ». Cette réputation de « courtisan indiscret » comme s'exprime La Beaumelle sans crainte de se contredire, n'était pas de nature à valoir au futur mémorialiste des communications ou des confidences d'un intérêt important. On ne lui révélait guère que ce qu'on voulait bien qui fût crié sur les toits. Le P. d'Avrigny le représente comme ayant été « toute sa vie grand homme d'intrigue et de négociation ». De fait, il s'ingérait volontiers dans les affaires des autres même sans en être prié. Mais ceux qui demandaient ou qui agréaient ses services ne l'employaient guère qu'à des besognes inférieures et n'allaient pas jusqu'à l'initier à leur secret. Non, il n'avait pas *tout vu*, n'en déplaise au premier historien de l'épouse secrète de Louis XIV. Et ce qu'il avait vu, il ne l'a que très superficiellement vu, car il est loin de posséder l'acuité de vision d'un Saint-Simon. Lui qui est toujours à la suite de quelqu'un, comment aurait-il des idées propres et originales ? Son esprit de formation toute primaire, est sans envergure. Rien de plus mesquin et pitoyable que ses jugements sur les grands événements dont il est témoin, sur la politique religieuse de Louis XIV, par exemple, sur des hommes de génie comme Racine et Boileau qui vivaient sous ses yeux, sur des chefs-d'œuvre comme *Esther* et *Athalie* qu'il a tout fait pour étouffer. Mais s'il est à courte vue, il a l'oreille fine, perçoit tous les bruits qui courent et ne les oublie plus. « Votre Eminence, écrivait-il un jour au cardinal de Noailles, paraît surprise de la fidélité de ma mémoire. Je lui dirai confidentiellement que je l'ai eue autrefois fort bonne ». (1) A cette mémoire dont il est justement fier, il est trop tenté, avec son tempérament naïf, un peu vain, dénué de sens critique, de tout confier le vert et

(1) Lettre datée d'Agen le 15 novembre 1711. — Bibl. Nat. mss. 23217.

Digitized by Google

le sec, le vrai et le faux, indifféremment, sans discernement et sans contrôle. On sait, d'autre part, combien il avait l'écriture abondante. De nos jours il eût été le modèle des reporters. Après quoi on comprend que ses *Mémoires* sur la Cour de Louis XIV offrent surtout un intérêt simplement anecdotique et qu'ils n'apportent qu'une assez mince contribution à l'histoire.

L'auteur commence par l'annonce en termes pompeux et solennels de sa nomination à la cure de Versailles. « L'an 1686, Innocent XI étant Souverain Pontife, je fus nommé pour être curé de la paroisse royale de Versailles... » Les grands événements exigent, paraît-il, une pareille mise en scène. Ecoutez l'Evangéliste parlant de la naissance du Christ : *Anno quintodecimo imperii Tiberii Cæsaris, procurante Pontio Pilato*, etc. Les Lazaristes possédaient cette cure royale depuis 1674. Voici comment d'après les documents conservés aux archives de la Congrégation, ils y avaient été appelés. « Dès 1671, le roi commença à se préoccuper du service religieux de Versailles. Il y avait alors un curé nommé Charles Langlois qui était aidé par un vicaire. Le roi, connaissant les Lazaristes, voulut les avoir à Versailles. Il en fit parler à M. Almiras (supérieur général), par M. de Harlay, archevêque de Paris. Versailles dépendait alors de son diocèse. Almiras parle de ce projet dans sa circulaire de janvier 1672 : « Le roi veut nous mettre à Versailles ; nous sommes très embarrassés parce que nous faisons de très grandes difficultés de nous charger de cures, comme nous fîmes pour celle de Fontainebleau. Malgré un *placet* le roi persista en disant à l'Archevêque que sa volonté était que nous prissions la cure et que s'il était besoin d'un commandement pour cela, il le commandait ». M. Almiras étant mort le 2 septembre de cette même année 1672 et le roi ne parlant plus de fondation de Versailles, M. Jolly (nouveau supérieur général) crut qu'il avait changé d'avis. Mais en 1674, le roi lui fit dire d'exécuter la promesse faite par son prédécesseur et le 6 octobre 1674, Louis XIV signa le brevet d'établissement et de fondation des Lazaristes à Versailles. Cinq jours plus tard, le 11 octobre, l'archevêque de Paris signait le décret d'union de la paroisse de Versailles

Digitized by Google

à la Congrégation de la Mission. La pièce est en latin. Elle indique les motifs allégués : 1° Nécessité pour les évêques de donner aux paroisses des prêtres remarquables par la science et l'intégrité des mœurs (mot bien placé dans la bouche de M. de Harlay), et en nombre suffisant ; 2° Agrandissement de Versailles ; 3° Enquête de *commodo et incommodo* prescrite par l'Archevêque et faite par son Official, M. J. Fromaget, dont le résultat porte que l'union est désirée. Les obligations des religieux investis sont ainsi déterminées. « Lesdits prêtres devront être approuvés par Nous ou nos vicaires généraux ; ils feront des conférences aux ecclésiastiques ; il y aura trois frères laïques de la même Congrégation; nous nous réservons, à nous et à nos successeurs, la juridiction sur lesdits prêtres ; ils seront soumis à notre visite, aux constitutions diocésaines ; le curé devra assister personnellement aux assemblées synodales.

Il fallait assigner des ressources à cet établissement. Le roi poursuivit en cour de Rome, l'union de l'abbaye de Saint-Rémy-lez-Sens à la paroisse de Versailles. Le Pape procéda à cette union à charge par la maison de Versailles de payer les *quindennia* et autres droits dûs à perpétuité à la Chambre apostolique. Le Chapitre de Sens fit opposition et il y eut procès entre ce Chapitre et les Pères de la Mission. Mais les parties s'accordèrent et Antoine Béjat, vicaire général de l'archevêque de Sens, primat des Gaules et d'Allemagne, fulmina la Bulle d'Innocent XI, le 14 septembre 1679. Le même jour, M. J. Lebeauchamp, prêtre de la Mission, supérieur du Séminaire de Sens, prit possession de l'abbaye annexée, comme procureur des Lazaristes de Versailles.

Ces religieux avaient pris possession de cette paroisse par une mission donnée, à partir du 23 octobre 1674, par MM. Le Bas et Mathe. Le premier curé et supérieur, M. Thibault, n'arriva qu'à la fin de la mission, le 10 novembre suivant. Les desservants étaient au nombre de neuf. En 1682, douze autres leur furent adjoints pour le service de la chapelle du Château. Tous ne formaient qu'une seule et même communauté qui fut logée, à partir de 1684, dans un immeuble qu'on venait de

Digitized by Google

construire pour cette destination et qui prit le nom de *Mission de Notre-Dame*. Cette maison, située rue de la paroisse, fut vendue nationalement pendant la Révolution avec son vaste jardin et appartient depuis à divers particuliers. (1)

L'église était sous le vocable de Saint-Julien. Elle fut démolie en 1679 pour faire place au Grand-Commun, aujourd'hui l'Hôpital militaire. On la rebâtit dans la ville neuve toujours sous son vocable de Saint-Julien. « Elle était fort petite, d'une construction peu élégante et assez incommode. Son intérieur, qui répondait à sa construction, était d'une grande simplicité. Elle fut abattue de nouveau en 1797. » (2) M. Hébert y avait enterré La Bruyère en 1696 et Pellisson en 1693. L'acte de décès de ce dernier, conservé à la mairie de Versailles, est ainsi libellé : « Messire Paul Pellisson Fontanier, chevalier, conseiller du roy en tous ses conseils, maître des requestes ordinaire de son hôtel, abbé de l'abbaye de Gimond, diocèse d'Auch, âgé de soixante-et-huit ans, étant décédé en cette paroisse, le jour d'hier, septième février mil six cent quatre-vingt-treize, a esté inhumé dans le chœur de notre ancienne église, cejourd'huy huitième dudit mois et an, par moi soussigné, supérieur de la maison de la Congrégation de la Mission de Versailles et curé du mesme lieu... Hébert, curé ».

Cette église était bien vite devenue insuffisante. En 1684, Mansard fut chargé d'en construire une autre sur de plus vastes proportions. Le nouvel édifice auquel fut transféré le titre paroissial fut consacré sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption et livré au culte le 30 octobre 1686. M. Hébert en a été de fait le premier desservant.

L'église Saint-Louis, qui fut aussi paroissiale, est de beaucoup postérieure. Louis XIV avait appelé les Récollets à Versailles en 1670, à peu près en même temps que les Lazaristes. Du couvent où il les avait établis en 1671, il les transféra, en 1684, dans un autre qu'il fit bâtir derrière le Grand-Commun.

---

(1) Cf. Le Roi, *Histoire de Versailles*, t. I, p. 124.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Leur chapelle, dont la première pierre avait été posée le 10 mars 1684 fut bénite le 4 novembre suivant. L'intention du roi était que cette chapelle servît pour les exercices du culte aux habitants du vieux Versailles, en compensation de la primitive église de Saint-Julien récemment démolie. Cette chapelle, d'une grande simplicité, fut à son tour abattue en 1796.

Cependant la ville ne cessait de prendre de l'extension. On dut construire dans le *Parc-aux-Cerfs* une nouvelle église qui prit le nom de Saint-Louis et qui fut bénite le 21 septembre 1730. Une paroisse y fut attachée qui comprenait les quartiers du Parc-aux-Cerfs et du vieux Versailles. Les Lazaristes furent encore chargés de la desservir. Cette église fut remplacée par une autre plus grande dont on posa la première pierre le 12 juin 1743 et qui ne fut achevée qu'en 1754. C'est la Cathédrale actuelle.

Plus tard, l'église de Saint-Symphorien, commencée en 1764, inaugurée en 1770, devait remplacer l'ancienne église de Montreuil. (1)

Tel est le champ d'action offert par Louis XIV aux Pères de la Mission. Ces religieux ne pouvaient apporter à la Cour la plus fastueuse du monde que les glorieuses bassesses du Christianisme, comme parle Bossuet. Mais n'est-il pas écrit : « Dieu a choisi ce qui est infirme pour détruire ce qui est puissant ? » (2) Saint-Simon, sans doute, ignorait cette loi mystique. Jamais il ne trouve d'invectives assez fortes contre « ces cagots abrutis de barbichets des missions qui ont, dit-il, la cure de Versailles ». On sait que ce sobriquet de *barbichets* avait été donné par dérision à ces Pères à cause d'un bouquet de barbe qu'ils portaient au menton à l'imitation de Saint Vincent de Paul et conformément à un décret de l'Assemblée de 1673. Dans une de ses additions au *Journal de Dangeau*, l'orgueilleux duc et pair n'a pas craint d'écrire : « Le roi et Madame de Maintenon s'infatuèrent de la nouvelle Congré-

(1) Cf. Eckard. — *Recherches sur Versailles*, Versailles 1836 et surtout Le Roi. *Histoire de Versailles*, passim.

(2) I Cor. I, 27.

Digitized by Google

gation de la Mission, qui, sous cette protection, s'est multipliée et enrichie à l'excès, a fait des établissements infinis et des édifices somptueux de tous côtés, en sorte qu'elle est devenue comme un ordre nouveau au détriment de l'Etat qui en regorge, et de l'Eglise où elle ne fait que des ignorants, dont le mérite consiste en leur crasse affectée et en leurs simagrées. Leur institut est de n'habiter jamais en ville et de se répandre dans les campagnes pour faire la mission aux pauvres villageois et d'apprendre à lire aux enfants et la religion aux pères et aux mères. La grossièreté première est demeurée avec l'ignorance à ces messieurs ; la finesse, la politique, l'avarice et la domination leur sont venues avec le crédit ; les richesses, les séminaires et les palais dans les villes. Les exceptions qui font les règles ont peut-être produit une douzaine de très bons sujets en tout le royaume. Un de ceux-là était le sieur Hébert, qui, de curé de Versailles passa à l'évêché d'Agen qu'il a longuement et saintement gouverné ». (1). Ce n'est pas l'unique fois que Saint-Simon couvre ainsi d'éloges M. Hébert. L'adversaire des Jésuites, l'ami du Cardinal de Noailles lui fait-il oublier le fils de marchand, l'ancien barbichet, le roturier parvenu ? On s'expliquerait alors ce traitement de faveur.

Deux curés seulement de la Congrégation de la Mission avaient précédé à Versailles M. Hébert. Le premier, M. Nicolas Thibault, dont il a été déjà question, était né le 1er août 1633, à Boissy-le-Châtel, diocèse de Meaux. Il entra dans la Congrégation le 21 septembre 1649 et fit ses vœux le 21 novembre 1653, en présence de M. Almiras. Il fut ordonné prêtre au Mans, à la Noël de l'an 1657, sur le désir qu'en manifesta M. Vincent au supérieur du Mans. Il était curé et supérieur de Richelieu lorsque fut fondée la maison de Versailles en 1674. Il mourut le 27 février 1686 et fut inhumé dans le chœur de l'église Saint-Julien. C'était un homme peu versé dans les manières du monde. M. Jolly le loua d'avoir conservé à la Cour le caractère d'un enfant.

Charles Turpin de Jouhé succéda à M. Thibault. Il était né à Poitiers en avril 1644. Reçu dans la Congrégation le 16 mars

Digitized by Google

1666, il avait fait ses vœux le 17 mars 1668. Il était supérieur de la maison des Invalides à Paris depuis 1673 lorsqu'il fut nommé à la cure de Saint-Julien de Versailles en 1686. Il quitta cette cure, devenue Notre-Dame de Versailles, au mois de novembre de la même année pour reprendre la direction de la Chapelle royale des Invalides. « Il s'était rendu digne, dit M. Hébert, dans ses *Mémoires*, par son rare mérite, sa vertu consumée (*sic*), ses manières d'agir nobles et aisées de la bienveillance du Roi et de l'estime de toute la Cour. Peu de temps avant son départ une grande maladie qu'il eut qui eut de fâcheuses suites, qui obligèrent qu'on le retirât de cet emploi, qui est accompagné d'une fatigue incroyable, (quelle harmonie imitative dans cette phrase !), il lui arriva une affaire qui mérite d'être contée. » En effet cette affaire fut, à n'en pas douter, la cause et de cette maladie et du brusque départ qui s'ensuivit. Le 29 mars 1686, Sophie de Lœvenstein, « la plus nymphe de la Cour » avait épousé le marquis de Dangeau. Dans l'acte de mariage dressé par le curé, elle avait osé se faire inscrire sous le nom de Sophie de Bavière. C'était une usurpation, car elle ne se rattachait à la maison des Wittelsbach que par une union morganatique. La Dauphine, née de Bavière, vit là un attentat. Elle entra dans une fureur indescriptible et le pauvre curé, plus mort que vif, dut lui apporter son registre qu'elle lacéra de ses propres mains. M^me^ de Sévigné a aussi noté le fait, mais d'un autre style que M. Hébert. « Enfin, écrivait-elle le 3 avril 1686, tout a été effacé, rayé, biffé, M. de Strasbourg (cardinal de Furstemberg) ayant demandé pardon et avoué que sa nièce est d'une branche égarée et séparée depuis longtemps, et rabaissée par de mauvaises alliances... C'est à ce prix qu'on a fini cette brillante et ridicule scène... » (1) Oui, mais le curé ne se releva pas du coup. Devenu impossible à Versailles, il fut trop heureux de rentrer dans sa cure des Invalides.

Son successeur, François Hébert, était né à Tours, le 13 septembre 1651. Comme son lieu de naissance a été contro-

(1) Lettre au President Monceau.

Digitized by Google

versé, il ne paraît pas inutile de rapporter ici son acte de baptême qui tranche la difficulté. « Le treiziesme septembre mil six cens cinquante un, a esté baptisé François, fils d'honorable homme André Hébert, marchand bourgeois de Paris y demeurant et de Marthe Marchand, sa femme. Parrain, noble homme François Goulard, sieur des Landes, marreine, Louise Marchand, fille d'honorable homme Mathurin Marchand, par moy curé, soubsigné. Aussi signé : Goulard, Marchand et Martin, avec paraphes. » (1) Il semble bien, d'après cet acte, que sa famille, au moins du côté maternel, était de Tours. Mais il fut élevé, dans la maison de son père, à Paris, paroisse de Saint-Médéric, *alias* Saint-Merry, sous la direction du « moëlleux » Abelly, l'ami de ses parents. L'influence de ce Mentor, historiographe de M. Vincent et hôte de Saint-Lazare, ne fut sans doute pas étrangère à sa vocation. Il avait à peine seize ans lorsqu'il entra au Séminaire, interne de la Mission, le 21 octobre 1667. Il fit ses vœux, deux ans après, suivant la coutume, le 22 octobre 1669. Vers 1674, après la mort de M. de Gondrin, archevêque de Sens, il fut envoyé au Séminaire de cette ville, pour y enseigner la théologie. Il avait alors 23 ans.

En 1678, on le nomma supérieur du Séminaire d'Alet. Cette ville alors épiscopale, aujourd'hui rattachée au diocèse de Carcassonne, comptait à peine un millier d'habitants. Située dans un pays perdu et sauvage, elle avait donné lieu pour sa part, au proverbe languedocien :

Beati qui habitant urbes,
Exceptis Alet, Saint-Papoul et Lombez.

Vincent de Paul, grand distributeur des bénéfices sous la régence d'Anne d'Autriche, y avait fait nommer, comme évêque, en 1637, son ami et collaborateur Nicolas Pavillon, si célèbre depuis par son jansénisme et son opposition à la Régale. Ce prélat avait établi dans sa maison et avec ses propres

(1) Arch. Dep. de Lot-et-Garonne, G. 57 bis. — Extrait des registres des baptêmes de Saint-Pierre du Boille.

Digitized by Google

ressources, le Séminaire d'Alet, pour lequel il obtint en 1670 des lettres patentes portant confirmation. Il eut pour successeur en 1677 cet Alphonse de Valbelle, qui, transféré dans la suite à Saint-Omer, devait être si dur pour Fénelon après la condamnation des *Maximes*. Plus orthodoxe que Pavillon et en même temps moins austère, il était « ardent à la fortune » dit Saint-Simon. Mme de Sévigné qui le connaissait bien car il était apparenté aux Grignan, l'appelait couramment « le freluquet ». Elle l'égratigne ainsi dans une de ses lettres : « M. d'Alet, courtisan adulateur, qui joue, qui soupe chez les dames, qui va à l'Opéra, qui est hors de son diocèse : tout cela nous frappe d'abord, mais voilà qui est fait, on s'accoutume à tout ». (1) Avant de partir pour Alet, il passa le 16 mai 1678 avec le supérieur général de la Mission, un Concordat d'après lequel le Séminaire de cette ville était confié aux Lazaristes. (2)

M. Hébert fut le premier supérieur désigné par sa Congrégation. Mais il ne garda cette fonction qu'un an de 1678 a 1679. En 1681 il fut nommé supérieur du Séminaire d'Arras. A cette date était évêque d'Arras, depuis 1670, Gui de Sève de Rochechouart. A la vérité, ce Prélat n'était guère plus de Rochechouart que la marquise Dangeau n'était de Bavière. Avec ses frères, il avait pris le nom et les armes de sa mère Marie-Marguerite de Rochechouart qui n'avait pas craint de déroger en épousant, en 1637, Alexandre de Sève, simple conseiller d'Etat et prévôt des marchands de la ville de Paris. M. Tronson, le célèbre sulpicien, fils de Claude de Sève et neveu d'Alexandre, était son cousin germain. A peine M. Hébert était-il arrivé à Arras que M. Gui de Sèves, dit de Rochechouart, lui donna toute sa confiance, le prit pour confesseur, en fit son vrai vicaire général. Malheureusement accusé de jansénisme auprès de Louis XIV, il avait été exilé de la Cour. M. Hébert raconte dans ses *Mémoires* comment, étant curé de

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. VI, p. 535 et t. VII, p. 6.

(2) Archives de l'Aude, G. 124. — Cité par Etienne Dejean, *Un prélat indépendant au* XVIIe *siècle. Nicolas Pavillon, évêque d'Alet* (1637-1677). — Paris, Plon, 1909, p. 294.

Digitized by Google

Versailles, par ses interventions auprès de Mme de Maintenon, auprès du roi lui-même, à l'insu de Louvois hostile, il fit lever cet ostracisme. Gui de Sèves fut l'ami de Fénelon, même aux plus mauvais jours. Seule, sans doute, la crainte d'une nouvelle disgrâce l'empêcha de s'engager à fond pour son archevêque dans l'assemblée provinciale de Cambrai où l'évêque de Saint-Omer « n'eut pas honte, comptant plaire, d'ajouter douleur à la douleur » (1) et de faire condamner avec les *Maximes* les autres livres composés pour la défense de cet ouvrage. Il attendit timidement que la séance fût levée pour protester contre « toute extension du jugement du Pape ». Cette réserve ne devait pas le mettre à l'abri des reproches de Bossuet. En 1719, on lui donna comme coadjuteur avec future succession, son neveu de même nom que lui ; il se démit de son évêché en 1721 et mourut en 1725. Son neveu ne put obtenir ses Bulles à cause de son attachement au Jansénisme. Louis XIV était donc mieux informé que ne le supposait M. Hébert. Finalement, le roi nomma à l'évêché d'Arras Louis Baglion de la Salle qui fut sacré en 1727.

Du Séminaire d'Arras, M. Hébert fut transféré vers la fin de 1686 à la cure de Versailles. Avant d'entrer en fonction, il devait être présenté au Roi. Or ce prince venait de subir (18 novembre) la « grande opération » et il fallut attendre sa convalescence. Notre grave mémorialiste en profite pour nous servir une anecdote qui eût fait les délices du curé de Meudon. Après avoir raconté comment Louvois avait rassemblé à la Charité, c'est-à-dire à l'hôpital de Versailles, une trentaine de malheureux atteints de la même affection que le roi, pour permettre au premier chirurgien Félix de se faire la main, il ajoute :

Plusieurs en guérirent parmi lesquels il y eut un prêtre nommé Sauga, qui, après sa guérison, ne pensa plus qu'à profiter de cette occasion qu'il se persuadait devoir lui être très avantageuse pour obtenir du Roi un bénéfice. En effet, après la guérison de ce prince, il lui présenta un *placet* dans lequel il eut l'impertinence de se qualifier *frère de sang de Sa Majesté*, qui lui donna enfin un canonicat

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Boislille, t. p. 156.

Digitized by Google

dans l'église métropolitaine de Sens. Comme il continua, dans cette place, de se vouloir faire valoir par ce même endroit et qu'il avait la sottise de faire croire aux simples qu'il avait du crédit en Cour, il s'attira une raillerie piquante du sieur Boileau, doyen de cette Eglise ; car un jour de chapitre, ayant eu encore la sotte vanité de faire sonner bien haut la protection qu'il s'imaginait avoir du Roi, par la grâce duquel il avait été fait chanoine, ce Doyen, qui était au moins aussi piquant que son frère Despréaux l'était dans ses satires, lui dit en le tournant en ridicule : « Vous avez, M. Sauga, bien raison de vous vanter de la manière dont vous êtes entré dans notre corps, car enfin vous avez été fait chanoine pour avoir montré votre c... (le mot est en toutes lettres dans les *Mémoires*) ; ce qui ôta la parole à cet homme mais non pas sa hardiesse, car, dans les occasions, oubliant ce que lui avait dit son Doyen, il ne cessait de parler de son aventure comme lui étant la plus glorieuse de sa vie.

Cependant le Roi s'était assez vite rétabli. On s'empressa de lui présenter le nouveau curé. De sa première entrevue avec Louis XIV, M. Hébert a donné dans ses *Mémoires* cette relation :

M. Jolly, supérieur général de la Congrégation de la Mission, fit demander pour lors au Roi, par M. Bontemps, de trouver bon que je lui fusse présenté pour la cure de Versailles, et, l'ayant accordé, on en avertit M. du Harlay, archevêque de Paris, et on prit le jour qu'il avait coutume d'aller en Cour pour rendre compte au Roi, avec le Père Confesseur, des affaires de l'Eglise. Ce fut donc la première occasion de rendre mes hommages à Sa Majesté. Elle témoigna d'abord en me voyant de la peine de perdre celui à qui j'allais succéder, mais en même temps Elle ajouta qu'il avait déjà appris par M. de Louvois, qui lui avait dit beaucoup de bien de moi, qu'il me jugeait capable de réparer la perte que la Cour faisait d'un si bon pasteur. Ayant répondu au Roi que je ferais tous mes efforts pour m'acquitter d'un si saint ministère et que j'espérais ne rien faire qui pût déplaire à Sa Majesté, il me fit l'honneur de me répondre de la manière qu'il a coutume de faire, c'est-à-dire le plus obligeamment du monde, qu'il était persuadé que je ne ferais rien qui ne fût digne d'un parfaitement honnête homme. Il ajouta ces autres paroles : « Je suis même assuré que vous apprendrez à toute la Cour et à moi, en particulier, ce que nous devons faire *pour nous sauver* ». Ces dernières expressions du Roi surprirent tous ceux qui les entendirent. M. l'archevêque de Paris fut lui-même si étonné et lui firent faire tant de réflexions différentes, que le lendemain il en écrivit à M. Jolly et lui demanda s'il n'avait pas été comme lui dans la même surprise de ce discours.

Ce n'est pas à moi à examiner maintenant les raisons qui purent engager le Roi de me tenir ce langage. Je puis seulement dire ici en

Digitized by Google

passant que pendant près de dix-huit ans que j'ai demeuré à la Cour, je n'ai pas cessé d'enseigner la vérité et je puis même, pour en rendre la gloire à Dieu seul à qui elle est due, ajouter que Dieu donna beaucoup de bénédictions à mes travaux et aux instructions publiques et particulières que mon emploi m'engagea de donner et à la Cour et à tout le peuple de Versailles.

On trouve là autour de M. Hébert quelques personnages qui font plus ou moins figure dans l'Histoire. C'est d'abord M. Jolly, disciple de saint Vincent de Paul, puis son successeur après M. Almiras comme supérieur général de la Mission. Edme Jolly était né le 24 octobre 1622 à Donc, village du diocèse de Meaux où son frère était procureur fiscal du seigneur. Entré dans la Congrégation le 13 novembre 1646, il reçut la prêtrise le 1er mai 1649. Ses vertus principales étaient la piété, l'humilité, l'exactitude. Sa douceur était inaltérable et sa modestie angélique. Il parlait peu, mais ses paroles étaient graves, mesurées et fort dévotes. M. Bajoue, son directeur, le louait de son peu de curiosité pour les livres. De fait, il n'en eut pas d'autres, durant son noviciat, que Philothée ou l'*Introduction à la Vie dévote*. M. Vincent lui confia plusieurs postes et missions de confiance. C'est lui qui, en 1655, obtint du Saint-Siège l'approbation des vœux de la Compagnie. Plusieurs autres avant lui avaient échoué, il ne lui fallut que deux mois et demi pour réussir. Il fut élu supérieur général le 5 janvier 1670. Quand il mourut le 26 mars 1697 il avait augmenté la Compagnie des deux tiers soit en sujets soit en établissements.

M. Jolly, M. de Harlay, quel contraste ! François de Chanvallon de Harlay, né à Paris en 1625, archevêque de Rouen en 1653 et de Paris en 1671 devait mourir le 6 août 1694, « dans les bras de son confesseur ordinaire ». Orateur brillant, administrateur de premier ordre, ce prélat avait à un degré éminent, toutes les qualités de son état, une exceptée mais non la moins essentielle. D'après M. Hébert, « archevêque de Rouen, il avait rempli tout son diocèse du bruit de son incontinence. Ses dérèglements lui valurent l'archevêché de Paris. Le Roi et Mme de Montespan craignaient un censeur

Digitized by Google

rigide ; ils se flattèrent qu'un pasteur gangréné de vices n'aurait pas le front de leur reprocher leurs faiblesses ». (1) Or, au moment de l'arrivée de M. Hébert à Versailles, ces « faiblesses » avaient cessé. Mme de Montespan s'était éloignée de la Cour et vivait à Paris. Aussi bien M. de Harlay en avait-il déjà ressenti le contre-coup. Au mois de janvier 1687 le marquis de Sourches notait dans ses *Mémoires* : « Il y avait longtemps que l'on s'apercevait à la Cour que le crédit de M. l'archevêque de Paris auprès du Roi avait beaucoup diminué ». Il pouvait craindre une entière disgrâce, ainsi s'expliquent les perplexités que lui causèrent ces paroles de Louis XIV à M. Hébert : « Vous apprendrez à toute la Cour et *à moi, en particulier*, ce que nous devons faire pour nous sauver ». Cet enseignement, M. Hébert ne manqua pas de le donner au Roi et voici comment, d'après La Beaumelle : Mme de Maintenon laissait à Hébert, curé de Versailles et au P. de la Chaise, le soin de décider si Mme de Montespan (qui avait encore son appartement dans le Château) devait être exilée de la Cour. M. Hébert, dévot importun, prêtre sévère, courtisan indiscret, espion de tous ses amis, voyait impatiemment Mme de Montespan dans sa paroisse. Le P. de la Chaise, aussi droit, quoique plus prudent, croyait que puisque le mal était cessé, on pouvait souffrir le reste. Le curé, soit uniquement poussé par son zèle, soit qu'il se flattât de plaire à Mme de Maintenon, lui dit que « les provinces, que Paris même ne pouvaient se persuader que ce scandaleux commerce fût rompu, tant qu'on voyait Mme de Montespan à la Cour ; qu'il est dangereux d'avoir sans cesse sous les yeux, l'objet de son péché ; que les cœurs les moins tendres à la tentation succombent aux pièges que tend le souvenir des plaisirs criminels. — Je suis persuadée de tout ce que vous me dites, répondit Mme de Maintenon, et le Roi le ferait aisément, mais le P. de la Chaise ne l'est point. — Le curé répliqua que tous les confesseurs obligeaient un particulier de se séparer des femmes avec lesquelles ils avaient péché, que c'était là le bras qu'il

(1) Citation très suspecte d'ailleurs de La Beaumelle, *op. cit.*, t. IV, p. 8.



Digitized by Google

fallait couper, l'œil qu'il fallait arracher et que les rois n'avaient pas une autre conscience que leurs sujets. Raisons qui tendaient à éloigner les enfants avec la mère. — Je conviens, reprit Mme de Maintenon, de tout ce que vous avancez et je voudrais de tout mon cœur que les choses allassent autrement ». « Elles changèrent enfin. » Ce changement eut lieu en 1691.

Le troisième témoin de la présentation de M. Hébert est le Père Lachaise qui tenait tous les vendredis chez le Roi le conseil de conscience avec l'archevêque de Paris. François de la Chaise, né au château d'Aix en Forez, en 1624, de la Compagnie de Jésus comme son grand-oncle le P. Cotton, confesseur du roi depuis 1675, devait mourir le 20 janvier 1709. On a vu comment M. Hébert — La Beaumelle a raconté tout au long cette tentative — avait essayé de le supplanter auprès de son royal pénitent. Dans sa grande lettre au comte de Pontchartrain M. Hébert a fait le récit d'une entrevue qu'il eut avec son heureux rival. C'était le moment où les Jésuites étaient en train de se brouiller avec le cardinal de Noailles. L'occasion était trop bonne pour ne pas intervenir. M. Hébert la saisit au vol, court chez le confesseur du Roi et lui tient ce langage :

Il s'agit, mon révérend Père, de votre réunion parfaite avec M. le Cardinal. Je vous dirai simplement qu'on n'est point édifié à la Cour de tout ce qui se passe, et je vois, pour vous parler naturellement, qu'on vous donne le blâme dans cette affaire. Je vous avoue que, de mon côté, mon inviolable attachement pour M. le Cardinal et la tendre affection que j'ai toujours eue pour votre Compagnie me la rend très sensible et me cause une très vive douleur. Dès que j'eus dit ces mots, le P. de la Chaise, prenant la parole me dit que je lui faisais le plus grand plaisir de lui faire cette ouverture de cœur. Il me témoigna d'abord le chagrin qu'il avait toujours eu de tout ce qui s'était passé. Il m'assura qu'il n'avait pas tenu à lui que les choses n'eussent allé autrement : qu'il avait, de son côté, contribué autant qu'il avait pu, à ne pas donner à M. le Cardinal des sujets de peine... Il me protesta qu'il avait toujours eu une très grande estime du mérite et de la piété de M. le Cardinal...et il m'ajouta même qu'il ne pensait pas que Son Eminence eût rien de particulier contre lui. — Pardonnez-moi, mon R. P., lui répliquai-je, M. le Cardinal a sujet de se plaindre de ce que, sans rien lui communiquer, vous rendez souvent compte au Roi des affaires qui regardent son diocèse, desquelles il croit être mieux instruit que vous et dans lesquelles on peut vous surprendre. Il me répondit sur cela plusieurs choses... et promit

Digitized by Google

satisfaction. « Vous pouvez, Monsieur, déclarer de notre part à M. le Cardinal que tous les Jésuites sont prêts à se mettre jusqu'au cou pour son service — ce furent ses propres termes — et j'espère qu'il sera content de nous. — Voilà, lui dis-je, mon Père, les meilleures dispositions du monde, et je ne doute pas que, dans le récit que je lui ferai de notre entretien, M. le Cardinal ne les approuve avec plaisir. Mais, mon Père, Son Eminence demandera autre chose que des paroles prononcées dans une conversation particulière et sans témoins. Votre éloignement de sa personne a été public ; il faut faire de votre part quelque déclaration publique par laquelle il paraisse que votre compagnie recherche avec empressement sa bienveillance. — Faites-moi, je vous prie, me dit-il, le plaisir de marquer en particulier ce que nous pourrions faire pour y réussir et je vous proteste que nous l'exécuterons de point en point. »

On convint sur la proposition de M. Hébert ,que le premier ouvrage important qui serait publié dans la Compagnie serait dédié au Cardinal. De fait, quelque temps après, les sermons du P. Girou, S. J., parurent avec la dédicace promise. La paix semblait assurée lorsqu'un nouvel incident vint la compromettre définitivement.

Dans sa Lettre à MM. de Luçon et de la Rochelle, M. Hébert avait aussi cité un trait de la vie du P. Confesseur qui aurait jeté les Jésuites dans une sorte de consternation. Voici son récit :

Un illustre seigneur de la Cour (M. le marquis de Noailles), autant distingué par sa naissance que par ses rares qualités, sa piété, son bon cœur, le rang qu'il tenait, les charges, les grands emplois et qui m'honorait très particulièrement de sa bienveillance, j'ose même dire de son amitié, étant de retour avec la Cour de Fontainebleau (c'était dans le temps qu'on commençait d'attaquer sourdement le P. Quesnel) me dit : Je vais vous raconter une aventure que j'ai eue et qui pourra vous surprendre. J'allais un jour rendre visite au P. de la Chaise qui demeurait dans la maison des Mathurins. Je ne le rencontrai point dans son appartement, et je résolus de l'attendre. J'aperçus un livre sur la table ; la curiosité me poussa à l'ouvrir et à en lire quelques pages. (C'était le Testament du P. Quesnel). Cependant le P. Confesseur revint ; après quelques discours, je lui dis : Mon Père, j'ai été un peu surpris de trouver sur votre bureau un livre qu'on dit être suspect de jansénisme ; au moins a-t-il été composé par un auteur qui en est justement accusé, ce qui me doit faire croire que le livre n'est pas si mauvais qu'on veut le faire entendre. — Comment, répondit le P. de la Chaise, peut-on condamner un si bon livre ? Je vous avouerai franchement que, depuis deux ans, j'y prends chaque jour

Digitized by Google

le sujet de ma méditation, me sentant fort touché de ce qu'il contient. (1)

Saint-Simon, dans une de ses *Additions au Journal* de Dangeau confirme ainsi le fait révélé par Hébert : « Le P. de la Chaise avait toujours sur sa table le *Nouveau Testament* du P. Quesnel, dont la condamnation fit après ce Père, un si long et si horrible fracas, et qu'on s'en étonnait à cause de l'auteur, il répondait qu'il aimait le bien partout où il le trouvait, qu'il ne connaissait point de plus excellent livre ni d'une plus abondante instruction, qu'il y trouvait tout et que, comme il avait peu de temps par jour à donner à des lectures de piété, il préférait celle-là à tout autre ». (2)

Il est piquant de rapprocher de cette anecdote celle-ci que raconte Voltaire : « Je sais que l'abbé Renaudot, l'un des plus savants hommes de France, étant à Rome la première année du pontificat de Clément XI, allant un jour chez ce pape, qui aimait les savants et qui l'était lui-même, le trouva lisant le livre du P. Quesnel. — Voilà, lui dit le pape, un livre excellent. Nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi. — C'est le même pape qui, depuis, condamna le livre ». Voltaire ajoute fort judicieusement : « Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de Clément XI et les censures qui suivirent les éloges comme une contradiction. On peut être très touché dans une lecture des beautés frappantes d'un ouvrage, et en condamner ensuite les défauts cachés ». (3)

On a vu avec quelle naïve fatuité M. Hébert a calligraphié dans ses *Mémoires* son rôle à Versailles pendant ses dix-huit années de pastorat. Le jour où il se rendait à lui-même pareil témoignage, il n'avait pas pris apparemment comme sujet de méditation la parole du Christ : « Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien ». Comme pour rehausser son mérite, il décrit tout d'abord l'ingrat terrain dévolu à son zèle. Dans

(1) Pages 46-48.
(2) *Journal de Dangeau* à la date du 20 janvier 1709.
(3) *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXVII.

Digitized by Google

cette cour, où il arrive au plus beau moment du règne, il ne sait voir que des coupables. Le plus grand de tous c'est le Roi dont l'exemple a perverti ses sujets. Que reproche-t-il à ce prince ? — Ses onéreuses constructions dont la dépense, selon lui, dépasse 300 millions. Ce chiffre est moins exagéré que celui donné par Voltaire : 500 millions (1), ou par Mirabeau : 1.200 millions (2), ou par Volney : 4 milliards 600 millions (3). De nos jours il a été établi (4) que la dépense totale de la construction de Versailles, y compris Trianon, ne s'est élevée de 1661 à 1715 qu'à la somme de 65.651.257 livres et, d'après le savant annotateur des *Mémoires de Saint-Simon*, ce chiffre peut être regardé comme définitif. Louis XIV, il est vrai, bâtit beaucoup et il fut imité. « Les particuliers, à son exemple, dit Volaire, élevèrent dans Paris mille édifices superbes et commodes ». (5) Mais est-il sûr que cet exemple ait été aussi pernicieux que le veut M. Hébert ? L'auteur du *Siècle de Louis XIV* semble bien avoir vu plus juste lorsqu'il écrit : « Les maisons que tous les seigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, et leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politesse, qui retirèrent les jeunes gens de cette vie de cabaret qui fut encore longtemps à la mode, et qui n'inspirait qu'une débauche hardie ». (6)

Notre mémorialiste n'a pas assez d'anathèmes contre ce luxe du roi qui de Versailles passa à Paris et à la province. « Mais, ajoute-t-il, ce qui était très déplorable était de voir que ceux-là mêmes qui devaient le plus fortement s'opposer à ce torrent des maximes du siècle, s'y laissaient entraîner avec les autres. On vit, avec étonnement, dans les évêques mêmes, ce luxe qu'on devrait condamner dans les femmes. Leurs trains, leurs équipages, leurs ameublements se sentirent de la corruption du siècle, que le seul usage avait pu

(1) *Essai sur les mœurs.*
(2) *9e lettre à mes commettants*, 1789.
(3) *Leçons d'histoire prononcées à l'Ecole Normale en l'an VI*, 1795.
(4) J. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi*, t. V, p. 953-954.
(5) *Siècle de Louis XIV*, ch. XXIX.
(6) *Idem.*

Digitized by Google

autoriser, et contre lequel, pour cette seule raison, ils auraient dû le plus s'élever. Cet Etat si saint s'avilit par l'abondance et l'amour des richesses. On ne les employait qu'à la vanité, quoique destinées au soulagement des pauvres ». De là pour nos Prélats la coutume de changer de diocèses pour en occuper de plus riches : de là pour eux l'habitude de ne plus observer la résidence. « Pour obtenir de plus riches évêchés, ils étaient sans cesse à Versailles, faisant leur cour au P. Confesseur, aux courtisans influents, à certaines dames, etc. ». Tous couraient après ce titre de poursuivant, sans lequel, disait Bossuet, on croirait n'être plus au monde.

La Cour si policée du grand roi n'est plus dans nos *Mémoires* qu'un coupe-gorge et un mauvais lieu. Versailles n'est qu'un vaste tripot. « On a vu, dit avec stupéfaction M. Hébert, des bouchers jouer avec des cordons-bleus. » Les dames de la plus haute volée se livraient à un jeu d'enfer et l'on se demandait d'où leur venaient les sommes folles qu'elles jetaient sans compter sur le tapis vert. Les plus honnêtes monnoyaient leur influence et leur crédit. Telle princesse, joueuse et voleuse, ajoutant l'hypocrisie à ses vices, communiait deux ou trois fois par semaine. Dans ces conditions, rien de plus négligé que l'éducation des enfants, rien de moins respecté que la sainteté du mariage, sans parler d'autres vices encore plus abominables. M. Hébert ne manque pas de stigmatiser en termes crus, les goûts ultramontains de Monsieur, frère du Roi.

C'est bien là, en vérité, « la liberté, dont parle La Beaumelle, d'un homme qui n'écrivait que pour lui-même ». Ces *Mémoires* sont une sorte de cryptographie qui ne devait et ne pouvait être révélée aux contemporains. Ils seraient pour l'historien un document de premier ordre si réellement ils avaient été écrits « avec l'exactitude d'un homme qui a tout vu ». Mais peut-on dire d'un tableau qu'il est vrai lorsqu'il ne porte que des ombres ? Dans le sien, M. Hébert aurait pu mettre quelques rayons de lumière. Quand il vint à la Cour un grand mouvement de réformation était en train de s'y accomplir. La pieuse Esther y avait remplacé l'altière Vasthi. C'était le moment où, comme on l'a dit, le siècle devenait dévot. Tout

Digitized by Google

n'était pas taré dans une haute aristocratie qui comptait des représentants comme les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse. Et pourquoi ne pas opposer à quelques prélats intrigants et mondains tant d'évêques irréprochables comme Bossuet, Fénelon, de Noailles, Godet des Marais, etc. Au reste, de nos jours, l'histoire impartiale atteste contrairement aux conclusions d'Hébert « qu'à quelques exceptions près, les mœurs du clergé se signalèrent dès lors par une décence beaucoup plus grande et que la résidence des évêques dans leur diocèse, au lieu d'être une rareté, devint de plus en plus la règle ». (1)

M. Hébert termine son chapitre sur la Cour par ce portrait de Louis XIV qui s'ajoute aux trente ou quarante que le dernier annotateur des *Mémoires* de Saint-Simon a pris soin d'énumérer : (2)

Ce prince, de l'aveu de tout le monde, est né avec des qualités très éminentes, capables de le faire distinguer de tous les Rois, qui avant lui avaient porté la couronne de France. Il est d'une taille fort haute et très bien proportionnée. Il a six pieds de hauteur ou peu s'en faut, gros à proportion de sa grandeur, les épaules larges, la jambe bien faite, le visage très majestueux, le nez aquilin, les yeux assez vifs, le poil chatain, les lèvres de dessous un peu avancées depuis qu'il n'a plus de dents, la mine et le regard sérieux et qui imposent et impriment du respect à ceux qui le voient et qui ont l'honneur de l'approcher, la voix un peu faible mais agréable, la démarche ferme et assurée, qui, dans les occasions représente mieux par son air grave et modeste que tous les souverains qui règnent aujourd'hui. Toute sa personne paraît si respectable et on y remarque je ne sais quoi de si grand que ceux qui ne l'ont jamais vu lorsqu'il se trouve au milieu de ses courtisans, le distinguent facilement de tous les autres. Il n'aime pas beaucoup à être vêtu magnifiquement, ses habits étant toujours assez modestes, et lorsqu'il est obligé d'en prendre de très riches dans de certaines occasions ou cérémonies, il les quitte dès qu'elles sont finies. »

A. Durengues.

---

(1) Lavisse et Rambaud, *Histoire Générale*, t. VI, p. 207. — Article signé M. G. Lacour-Gayet.

(2) *Mémoires de Saint Simon*, éd. Boislille, t. XXVIII, p. 479.

Digitized by Google

# LE PARAVIS

## Fondation et accroissements

Les établissements monastiques de l'Agenais ont pris naissance pour la plupart au XIe siècle. Quelques-uns, il est vrai, pouvaient revendiquer une antiquité plus reculée et s'enorgueillir, à tort ou à raison, d'une origine Carolingienne. Les abbayes d'Eysses, Clairac, Condom, en effet, ne connaissaient pas très exactement la date de leur fondation (1). Pour les autres, au contraire, les documents authentiques précisaient l'année de leur naissance : Moirax 1049, Saint-Maurin 1060, Calezun 1095, Mézin, Monheurt, Montaut, Virazeil, Duras, etc., avaient vu le jour dans ce siècle, un des plus féconds en fondations religieuse.

Ce mouvement continua et se développa même au XIIe siècle. Les Cisterciens jetèrent les fondements de Gondon vers 1120, de Pérignac vers 1150, et l'ordre naissant, mais déjà puissant, de Fontevrault établissait en Agenais deux prieurés de religieuses, l'un au Paravis sur les bords de la Garonne, l'autre à Fongrave, sur les bords du Lot.

Le Paradis ou Paravis (1) est situé à deux kilomètres de Port-Sainte-Marie, dans cette magnifique plaine qui s'étend de la Garonne aux coteaux de Feugarolles, Bruch, Montesquieu et dont les terres fécondées par les alluvions du fleuve,

---

(1) L'abbaye d'Eysses, d'après les uns, aurait été fondée au IVe siècle, par ordre du pape Sylvestre. D'autres en attribuaient l'origine à Charlemagne. V. *Pouillé*, *Historique du diocèse d'Agen*, par l'abbé Durengues, Agen, Ferran, 1894, p. 320. *L'abbaye d'Eysses en Agenais*, par Ant. de Lantenay, Bordeaux, Feret, 1893. Clairac aurait été fondé par Pépin le Bref, mais le diplôme sur lequel on s'est appuyé a été reconnu faux, *Pouillé*, p. 620. Condom aurait aussi une origine fabuleuse, *Cartulaire de Condom*.

(2) Au Moyen-Age on trouve les formes : Paradis, Paravis, Parvis.

Digitized by Google

arrosées par l'Auvignon, sont d'une étonnante fertilité. Au XIIe siècle, déjà, ces terres grasses étaient cultivées par une population diligente groupée autour de nombreuses églises, Sérignac, Béquin, Resteaux, Niolles, Saint-Martin de Lauzets, Meneaux, Saint-Laurent et le Paravis, sans compter Feugarolles, Bruch, Montesquieu, Saint-Léger sur la bordure des coteaux. Une très vieille route romaine, dite la Carrérasse, permettait d'aller au sud-est vers Agen et à l'ouest vers Calezun, la Fines des romains, et de là, au gué de Thouars, près de Meneaux, qui permettait de passer aisément sur la rive droite du fleuve (1).

Toutes ces paroisses appartenaient alors au diocèse d'Agen et étaient comprises, les unes dans l'archiprêté de Villandraut : Feugarolles, Meneaux, Saint-Laurent, Bruch, Saint-Martin-de-Lauzets, Niolles, le Paravis, les autres, dans celui du Bruilhois (2).

La partie de cette plaine comprise entre Meneaux, Port-Sainte-Marie, l'Auvignon et la Garonne, s'appelait au XIIe siècle l'île de Vic, et appartenait à deux familles puissantes, celle d'Amalvin de Paravis et celle de Gauthier du Fossat. C'est là, dans un site charmant, que devait s'élever le prieuré du Paravis, de l'ordre de Fontevrault.

Au début de ce siècle, la fondation du monastère double de Fontevrault avait fait sensation et la renommée en disait des merveilles. Son auteur, Robert d'Arbrissel, du nom de son village natal au diocèse de Rennes, était né, vers 1045, de parents pauvres. Après avoir étudié à Rennes, à Paris, avec beaucoup de succès, être passé par l'administration et l'enseignement, il se retira dans la forêt de Craon et se livra à une pénitence fort austère. Bientôt affluèrent autour de lui admirateurs et disciples qui se mirent sous ses ordres.

Ce fut vers 1099 ou 1100 que Robert d'Arbrissel commença

---

(1) M. l'abbé Dubos a dressé la carte des routes romaines sur la rive gauche de la Garonne. *Quelques voies romaines sur la rive gauche de la Garonne en Agenais, Bazadais et Bordelais*, in *Revue de l'Agenais*, 1917.

(2) Pouillé, manuscrit du diocèse de Condom, par Lagutère, archives départementales du Gers.

Digitized by Google

à bâtir à Fontevrault quelques cellules, et qu'il sépara les deux sexes en des demeures différentes. Ce fut bientôt insuffisant et il fallut construire des monastères spacieux, trois pour les femmes, un pour les hommes. Il établit pour chef et supérieure de son ordre, Pétronille de Craon de Chemillé, qui fut la première abbesse de Fontevrault.

L'ordre nouveau reçut la règle de saint Benoît avec des statuts particuliers d'une grande austérité. Le fondateur « ordonna l'abstinence continuelle de la viande, n'en permettant pas même l'usage aux malades. Les religieuses, entre autres choses, devaient garder le silence en tout temps, aller toutes ensemble à l'église et en revenir de même. Leurs voiles devaient toujours être abaissés et cacher entièrement leur visage. Elles ne devaient être revêtues que de tuniques faites des plus viles étoffes du pays, de la couleur naturelle de la laine, sans être tondues. Les surplis blancs leur étaient défendus aussi bien que les gants. Une religieuse ne pouvait sortir hors du cloître, pour quelque ouvrage que ce fut, sans la permission de l'abbesse. Quand les prieures allaient dehors, elles ne devaient mener avec elles aucune religieuse, et elles devaient être accompagnées pour le moins d'un religieux et d'un séculier ; nulle autre que l'abbesse ou la prieure ne pouvait parler dans le chemin, jusqu'à ce que l'on fut arrivé dans l'hôtellerie. Le dortoir était toujours gardé, le jour par une converse, et la nuit par deux ou quatre. Les malades ne pouvaient recevoir le viatique ou l'extrême-onction que dans l'église ; et quand on les portait en terre, elles devaient être couvertes d'un cilice.

« Quant aux religieux, ils devaient dire en commun l'office canonial, vivre en commun sans avoir rien en propre. Ils ne portaient ni manteaux, ni chemisettes noires ; ils avaient une ceinture en cuir, à laquelle était attaché un couteau de la valeur de deux deniers et une gaîne de la valeur d'un denier. Ce que l'on desservait de leur table devait être rendu aux religieux, pour être ensuite distribué aux pauvres. Tous les dimanches et fêtes, ils devaient aller à l'habit (c'est ainsi qu'on

Digitized by Google

nomme le monastère des religieux) pour y entendre la messe et assister au Chapitre, d'où ils ne sortaient qu'avec la permission du prieur. Ils ne devaient point recevoir d'églises paroissiales, ni leurs dîmes, ni donner leurs biens à ferme à des séculiers ; il ne leur était pas permis de recevoir des femmes dans leur monastère pour y travailler ; il leur était défendu de faire des serments, de subir l'examen du feu, de servir de caution et d'être fermiers. Les provisions de vin, le poisson, l'argent et les autres choses nécessaires à la vie étaient entre les mains de la cellerière et distribuées par l'avis et l'ordre de l'abbesse ou de la prieure. Les religieux ne pouvaient aussi recevoir personne à la religion ; ce droit appartenait à l'abbesse. » (1)

A la mort de Robert d'Arbrissel, 25 février 1117, son œuvre était prospère. Il avait parcouru la France prêchant la pénitence et fondant partout des monastères. Vers 1114 et 1115, il traversa l'Agenais et le Périgord, où il fonda Cadouin. C'est peut-être à ce passage dans nos régions qu'est dûe la fondation du Paravis.

Elle est de 1130. Le P. de Mainferme la fait remonter à 1124 : « Ex agennensibus episcopis, Raymundus Bernardus ad annum 1124, missæ Fonte Ebraldi moniales excepit et loco donavit cui nomen Paradisus » (2). C'est une erreur, Raymond Bernard ne fut évêque d'Agen qu'en 1128.

L'acte où est rapportée la fondation du Paravis n'est pas une charte proprement dite. C'est simplement une lettre de l'évêque d'Agen à l'abbesse de Fontevrault Pétronille de Chemillé, où sont résumées les trois premières donations qui ont permis de jeter les fondements du prieuré. Ce texte est assez court pour que nous le donnions ici.

« R. P. Dei gratia agennensis ecclesie episcopus, P. abbatisse

(1) *P. Héliot. Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, in *Encyclopédie* Migne. Dictionnaire des ordres religieux. Paris, 1847. T. II.

(2) P. de Mainferme. Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis, 3vol in-8°, Parisiis, 1684.

Digitized by Google

Fontis Evraudi ; nec non et ancillis domini sibi commissis salutem et benedictionem et amicitiam Junctam in Lomino.

Amalvinus Paradisi et uxor illius eorumque filii Amalvinus, Arnaldus atque Guillelmus, mutuare cupientes pro manentibus transitoria, pro sempiternis caduca, pro celestibus terrena, dederunt et concesserunt Domino ejusque genitrici ad opus ancillarum Fontis Evraudi, pro sua, suorumque salute, quicquid habebant in insulâ. Ad hoc dederunt et concesserunt prædictis ancillis Domini, quamdam partem terre supra Casiellum suum ad edificationem vinearum. Hæc autem dona, concedentes affirmaverunt in manu Raymundi Bernardi, venerabilis atque laudabilis divina disponente gratia agennensis ecclesie episcopi et in manu Fortonis de Vico. Preterea ipsi predicti datores reliquerunt decimam cujusdam ecclesie de Lecmon dicitur, quam sub periculo anime tenebant, predictio episcopo, quam sue gratie dedit proxime nominatis Paradisi habitatoribus, retento tantum episcopali jure. Illorum equidem predictorum donorum testes fuerunt Hugo et Arsius archidiaconi et Arnaldus de Angayrac, Sanzaners de Fanolhet, Arnaldus de Bovisvilla, et Petrus de Gontaldo et alii multi. [*Item*] Gauterius del Fossach et ejus fratres Arnaldus atque Giraldus et mater eorum Giralda dederunt Domino et genitrici ejus atque Fortoni de Vico, insulam quæ est intra Portum et Menaux, pro sua suorumque salute, eis manu Aldeberti agennensis ecclesie episcopi, testibus Amalvino Paradisi et uxore sua, Fortone de Vico et multis aliis. Postea vero Forto de Vico ipsis volentibus et concedentibus dedit sanctimonialibus Fontis Evraudi et quidquid acquisiverat vel acquisturus erat in Orteilheno, coram Ramundo Bernardi episcopo et Hugone archidiacono. Hec autem facta sunt anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo trigesimo, epact. VIII, indictione XIII, concurrente siclo decem. novonali et illo die fuit nonas et luna XVI (1). »

Tous ceux qui se sont occupés du Paravis ont donné ce texte comme la charte originale. Il suffisait de lire attentivement ce document pour se convaincre qu'il n'en est rien. La formule initiale terminée par les mots *salutem et benedictionem et amicitiam*, nous indique une lettre. Nous dirions aujourd'hui que c'est un bordereau énumérant les premières

(1) L'original de ce document était autrefois conservé aux archives municipales de Nerac, il est en ce moment, en mains particulières. Ce texte a été publié par Samazeulh. *Dictionnaire géogr., hist. et arch. de l'arrondissement de Nerac.* — Nerac, L. Durey, 1881, p. 571. Il y a quelques variantes avec le texte que nous donnons ici, et que Labenazie a donné dans son *Histoire manuscrite d'Agen*. Cette version nous paraît la meilleure.

Digitized by Google

donations faites en faveur des religieuses, sans tenir compte de l'ordre chronologique.

De ce texte il résulte que déjà, sous l'évêque Aldebert, il y avait eu une première donation. Gauthier du Fossat, ses frères Arnaud et Giraud, leur mère Giraude, donnent à Dieu, à la Vierge et à Forton de Vic, l'île de Vic (1) située entre Meneaux et Port-Sainte-Marie. Amalvin du Paravis et sa femme sont témoins à l'acte.

Aldebert fut évêque d'Agen de 1118 à 1128. La donation de Gauthier du Fossat est donc antérieure aux autres, faites sous l'épiscopat de Raymond Bernard 1128-1149. La famille du Fossat était riche et puissante. Originaire de l'Agenais, elle possédait à Aiguillon un fief important, dont elle portait le nom (2). Gauthier du Fossat, le donateur, suivit Guillaume IX, duc de Guyenne, comte de Poitiers, et signait avec lui, en 1125, une charte en faveur de l'abbaye de la Sauve dans l'Entre-deux-mers.

Raymond Bernard, qui succéda à Aldebert comme évêque d'Agen, appartenait à cette famille du Fossat. Il fut d'abord moine à la Sauve, puis abbé de Saint-Sever. La fondation du prieuré du Paravis et son accroissement paraît avoir été une de ses préoccupations.

La seconde donation, et la plus importante que nous révèle le texte cité plus haut, fut celle d'Amalvin du Paravis. Celui-ci, Honor, son épouse, ses fils, Amalvin, Arnaud et Guillaume, donnent à Dieu et à sa Mère, pour l'œuvre des religieuses de Fontevrault et pour le salut de leur âme, ce qu'ils ont dans le lieu appelé Paravis, ce qu'ils possèdent dans l'île et, auprès de leur château, une terre pour y construire une enceinte. (3)

---

(1) Dom Estiennot. Antiquitatum in Vasconia Benedictinarum Pars prima complectens brevia chronica cœnoborum congregationum cluniacensis, cisterciensis, Fontelbrandensis exemptorum et Sancti Mauri, in novempopulania pagisque Nitiobrigum, Vivi-corum, Biturig. — Bibl. nat. Fonds latin 12751.

(2) *Histoire de la ville d'Aiguillon*, par l'abbé Alix. — Agen, Ferran, 1895, p. 59 et 60.

(3) Dans le texte on lit « quamdam partem terræ super Castellum suum ad-edificationem vinearum ». L'abbé Barrère, *Hist. relig. et mon. du diocèse d'Agen*, T. I, p. 320, a traduit « une terre située près de leur château pour être

Digitized by Google

Ils abandonnent en même temps la dîme de la paroisse de Limon. Les témoins de cet acte furent Hugues et Arsius, archidiacres, Arnaud d'Engayrac, Sansaners de Fauillet, Arnaud de Boville, Pierre de Gontaud, et d'autres encore.

En troisième lieu, l'évêque note le don fait par Forton de Vic, en faveur des mêmes religieuses, de tout ce qu'il a acquis ou qu'il pourra acquérir à Hoteillan (1).

Il y eut à ce moment d'autres donations qui ne sont pas mentionnées dans la lettre de l'évêque. Dans l'inventaire des archives du prieuré du Paravis, fait au XVIII^e siècle, on trouve ceci :

« Actes en original contenant les premières et principales fondations faites au monastère de Paradis, tant par son fondateur que par divers autres particuliers, jointes dans un même acte au nombre de vingt-trois par Raymond Bernard, évêque d'Agen, qui les confirme de son propre sceau, environ l'an 1130 (2) ». De ce nombre devait être le don fait par l'abbé de Condom, Anessance, qui donne à Forton de Vic, une terre voisine du Paravis (3).

Amalvin de Paravis n'est pas le seul donateur et bienfaiteur

---

plantée en vignes ». C'est évidemment une mauvaise traduction. Il y a *edificatio* et non *plantatio*. Vinea, d'après Du Cange, signifie aussi villa, hortus, et à notre avis il faut traduire, une terre pour y faire un jardin clos de muraille. Ce qui existe encore.

(1) Horteillan est un lieu dit, de la commune de Fourcès, Gers.

(2) Cet inventaire est un gros registre couvert en basane, et conservé aux archives départementales de Lot-et-Garonne, Suppl. E. 2785. Il a pour titre « Répertoire ou inventaire des titres primordiaux et autres, arrêts, procédures, mémoires et autres pièces et documents qui sont dans les chartres des archives de très illustres dames religieuses du monastère de Paradis, ordre de Fontevrault, diocèse de Condom dont les dites chartres sont garnies de cinq layettes ou tiroirs, chacune, cotés par lettre alphabétique dans lesquelles layettes ou tiroirs sont tous les papiers et vieux cartulaires des dites archives en liasses numerotées depuis le 1^er nombre jusqu'à celui de 33, fait par Monsieur Maître Joseph Delort, chanoine de l'église cathédrale Saint-Jean de Bazas, en 1705, estant prieure dudit monastère Dame Marie de Gérès de Gassies et Dame Anne Daste, dépositaire ». — M. O. Fallières avait numéroté à la suite chaque article. Nous citerons souvent cet inventaire en nous servant des n^os de M. Fallières, sous cette forme : Inventaire Delort, n°...

(3) Anessanctius abbas et conventus S. Petri de Condomio quamdam territorii partem cœnobio vicinam dimisere. Quidam vir nobilis eadem cessit domui Insulam de Vico cum terris cultis et incultis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve discursibus. Dom Estiennot, loco. cit. f. 103.

Digitized by Google

du prieuré ; mais il en est le principal fondateur. Sa famille possédait de nombreux domaines, avait un château au Paravis, un autre à Limon, et, au XIIIe siècle, un à Feugarolles. (1) Le prénom d'Amalvin paraît avoir été l'apanage de l'aîné.

Le cartulaire de Condom (2) note qu'un Amalvin de Paravis, ses fils et ses filles, firent don, à l'abbaye, de l'église de N.-D. de Molles et reçurent en échange un cheval et 10 sous (3). Bernard de Paravis, qui avait pris l'habit monastique dans l'abbaye de Condom, donna avec sa mère un franc de revenu sur le lieu d'Estoubet. Amalvin de Paravis donne à Condom l'église de Saint-Jean de Compocenter, de Saint-Oriens (Thouars) sur la Garonne, de Saint-Luper de Rimbès. Toutes ces donations, confirmées par son fils, portant lui aussi le prénom d'Amalvin, sont du XIIe siècle (4).

C'est, très probablement, ce dernier qui fit la donation en faveur des religieuses de Fontevrault, et devint ainsi le fondateur du prieuré. Nous remarquons en effet que dans la confirmation des dons faits par son père, à l'abbaye de Condom, figure parmi les témoins Gauthier du Fossat, un des premiers bienfaiteurs de notre monastère.

Après ces donations, on se mit à l'œuvre et on construisit

---

(1) *Bulletin de la Soc. des letires, sciences et arts d'Agen*, 2e série, t. XIII.

(2) Le Cartulaire de l'abbaye de Condom a été publié en grande partie par Dom Luc d'Achery dans le Spicilège.

(3) L'église de N.-D. de Molles a disparu. Mais il se pourrait qu'il faille lire Niolles. N.-D. de Niolles n'existe plus, mais son emplacement a gardé le nom. Elle était située sur le ruisseau de La Gaule, au milieu de la plaine, entre Bruch et la Garonne.

(4) Plusieurs généalogistes ont voulu rattacher Amalvin de Paravis à la famille de Malvin de Montazet. Cette erreur paraît remonter à d'Hozier. On n'a pas remarqué que le vocable Amalvin était un prénom assez répandu aux XII et XIIIe siècles. Le nom patronymique est de Paravis. Au reste, grâce aux documents conservés dans le fonds de Malte à Toulouse, nous pouvons parfaitement suivre la filiation de la famille Malvin de Montazet, jusqu'au XIIe siècle. Le premier que nous trouvons, N. Amalvi, bourgeois de Nérac, qui, en 1261, fait une reconnaissance de fief au Commandeur d'Argentens. En 1334, Bertrand d'Amalvi est bailli de Nérac pour le puissant seigneur Bernard d'Eyzi d'Albret. A la fin du XIIIe siècle, pour la première fois, la qualification de noble est donnée à Imbert de Mauvin en 1483 ; il est dit seigneur de Lalanne. Lalanne était un château dans la banlieue de Nérac, non loin de Nazareth.

Digitized by Google

l'église du Paravis, les édifices claustraux et cette enceinte prévue dans l'acte donné plus haut, par les mots *ad edificationem vinearum*. Dom Estiennot nous dit que cette enceinte mesurait trois milles (*regularia septa muris conclusa ad tria fere milliaria*).

C'est au nord de l'église que fut établi le monastère dont les bâtiments se rangeaient autour d'un cloître. Celui-ci, démoli pendant les guerres de religion, fut rebâti à neuf à la fin du XVI^e siècle et terminé en 1604. Il en reste quelques vestiges que nous avons décrits. Le plan que nous avons donné peut aider à se faire une idée du prieuré du Paravis.

A l'ouest, s'élevait le couvent des religieux en dehors de l'enceinte. Ce bâtiment fortement remanié au XVI^e siècle, existe en grande partie, nous le décrirons ailleurs.

Le monastère était bâti : restait à le peupler. L'abbesse de Fontevrault ne répondant peut-être pas assez rapidement aux demandes de l'évêque d'Agen, celui-ci y avisa par un acte audacieux. Ayant appris qu'un convoi de vingt religieuses de cet ordre, venant du prieuré de Bragayrac, devait descendre le fleuve pour faire route vers Fontevrault, il donna ordre de l'arrêter lorsqu'il passerait en face du Paravis. Il agissait en plein accord avec Forton de Vic et Amalvin de Paravis. L'ordre fut exécuté et, bientôt, les vingt religieuses s'installèrent au nouveau prieuré.

Cet acte, même au XII^e siècle, devait paraître étrange, prêter à la critique et déplaire à l'abbesse de Fontevrault. L'évêque le comprit très bien et voulut s'en excuser en écrivant à l'abbesse Pétronille de Chemillé :

« Raymond Bernard, ministre quoique indigne de l'église d'Agen, à la vénérable Pétronille, abbesse de Fontevrault, salut et sincère dilection en N.-S. J.-C.

« Vingt religieuses de votre ordre, vous étaient envoyées par le prieur de Bragairac, selon le désir que vous lui en aviez exprimé. Elles descendaient le fleuve de la Garonne, qui est dans notre diocèse, lorsque, de concert avec Forcius de Vic, Amalvin de Paravis et son épouse, nous les avons retenues, pour le seul amour de Dieu, et à cause même de la grande célébrité de votre religion. Nous les avons placées dans une église de notre diocèse, en un lieu qu'on appelle

Digitized by Google

le Paradis. Nous prions donc votre charité de ne pas écouter les médisants qui pourraient dénaturer la pureté de notre intention. Ce que nous avons fait, ce n'a été que par l'inspiration de la charité et de la piété. Nous espérons donc que vous donnerez à cette maison les mêmes règles et les saintes constitutions qui fleurissent dans les autres églises dépendantes de votre monastère. Vous ne cesserez de veiller sur vos religieuses du Paradis ; vous les dirigerez comme votre troupeau et avec cette même charité qui nous les a fait recueillir. Car la vérité a dit : Heureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde ! Salut, et priez pour nous » (1).

Devant le fait accompli, l'abbesse s'inclina et se réjouit de voir son ordre s'étendre et s'agrandir d'une maison nouvelle.

Le prieuré de Bragayrac, d'où étaient parties les vingt religieuses qui peuplèrent le Paravis, portait aussi le nom de Saint-Aignan. Il était situé sur la rive gauche de la Garonne, en aval de l'abbaye de Belleperche et non loin de Castelsarrasin. C'est aujourd'hui une commune du canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne).

Antérieurement au XIe siècle, les religieux de Moissac avaient établi là un prieuré du nom de Bragayrac. Détruit dans le cours de ce siècle, il fut rebâti par les soins de Robert d'Arbrissel, qui venait de fonder Fontevrault et le monastère de Lespinasse dans le Toulousain. En 1132, le prieur Aimery et les religieux le cédèrent à l'ordre de Fontevrault. Le nom de Bragayrac avait prévalu, mais à cette époque et plus tard, on trouve presque toujours les mots « prieuré de Bragayrac ou de Saint-Aignan » (2).

Si la date 1132, donnée par Moulenq, pour la cession de Saint Aignan à Fontevrault est exacte, le fait étrange dont l'évêque d'Agen s'excuse auprès de Pétronille de Chemillé ne peut être que de 1133 ou 1134. Il se serait donc écoulé trois ou quatre ans, entre la donation d'Amalvin de Paravis et l'arrivée des religieuses. C'est pendant ce temps que les bâtiments auraient été construits.

---

(1) Nous donnons la traduction de l'abbé Barrère : *Hist. relig. et monum. du diocèse d'Agen*, t. I, pp. 321 et 322. Voir texte latin dans le *Dictionnaire géographique et historique de l'arrondissement de Nérac*, par Samazeuilh, édit. Faugère-Dubourg, Nérac, Durey, 1881, p. 570.

(2) Moulenq. *Documents hist. sur le Tarn-et-Garonne*. Montauban, Forestié, 1894, t. IV, p. 184.



Digitized by Google

Nous ignorons les noms de ces premières religieuses et celui de leur prieure. Ce n'est que quelques années après que nous trouvons le nom d'une novice du Paravis, Brune de Valens. Elle était fille d'Isarn de Valègs ou Valens. A l'occasion de son entrée au monastère, le père fait don de plusieurs biens qu'il avait près de Valens, et cela en présence de Bernard, abbé de Gondon, et avec l'approbation de l'évêque Raymond Bernard du Fossat, donc avant 1149. (1)

La famille de Valeys ou Baleys, alias Valens, était originaire des environs de Cancon. Le château de Valens s'élevait sur un promontoire dominant la vallée du Tolzat, dans la commune actuelle de Moulinet. Son emplacement, parsemé de débris de toute sorte est connu sous le nom de Lamotte de Valens ou de Castella. (2) Cette famille avait aussi des domaines à Montpezat, à Casseneuil, etc. Un Seguin de Balens défendit Casseneuil contre Simon de Monfort en 1209.

La réputation des religieuses du Paravis s'étendit peu à peu et attira de nouvelles recrues. Bientôt même, elles purent essaimer et allèrent fonder en pleine Gascogne un nouveau monastère, *Vaupillon*, sur les coteaux dominant la rive gauche de Losse, entre Mouchan et Beaumont au sud-ouest de Condom. Là, vivaient, entre 1140 et 1149, Arnaud de Vopillon et son épouse Esquive et leurs filles Espagne, Meliar et Tudèle. Gagnés par la réputation de sainteté des sœurs Fontevristes du Paravis, entrainés par le courant religieux de l'époque, ils résolurent de se consacrer à Dieu et de fonder sur leur terre un couvent de l'ordre de Fontevrault. Dans une charte solennelle, ils promettent de vivre là, religieusement, et à cet effet, ils donnent aux religieuses de N.-D. de Paravis toute

---

(1) Raymundus Bernardi bonæ memoriæ episcopus agennensis amator hujus loci de Paradiso et ei multa bona fecit et laudavit ea quæ datæ fuerant eidem loco et ancillis Dei in ipso permanentibus Izarnus de Valeys quando fecit filiam suam Brunam monialem in loco B. M. de Paradiso dedit eidem loco plura apud Baleys et alibi laudavit autem hoc domum Raymundus Bernardi agennensis episcopus et hujus testes fuerunt Bernardus abbas Gondoniensis et alii plures. Dom Estiennot, loc. cit. f° 404 verso.

(2) Massip. Histoire de Cancon.

Digitized by Google

la terre qu'ils ont ou auront à Vaupillon. Ce don est fait entre les mains de Raymond Bernard, évêque d'Agen, en présence d'Anessance abbé de Condom. (1)

Les religieuses acceptent, se mettent à l'œuvre et bientôt le nouveau monastère est construit. A l'heure actuelle il n'en reste que des ruines. L'église, autant que nous pouvons en juger par la partie encore debout, était bâtie sur le modèle de celle du Paravis. Elle n'avait qu'une seule nef, dont il subsiste une travée, délimitée par des dosserets saillants ornés de colonnes engagées. Le chœur se compose d'une abside, voûtée en cul de four ovoïde et d'une travée de chœur voûtée en berceau brisé. L'imposte qui règne sur tout le pourtour est simplement chanfreinée. Les chapitaux sont décorés de grosses feuilles de faible relief ; l'un d'eux, cependant, représente de façon rudimentaire Daniel dans la fosse aux lions. Les bases des colonnes ont deux tores, dont l'un plus petit, réunis par une scotie.

Cette église est intéressante parce qu'elle est approximativement datée. Elle a été bâtie de 1140 à 1153 environ, entre la première donation sous l'épiscopat de Raymond Bernard, évêque d'Agen (1128 à 1149) et la seconde faite sous l'épiscopat d'Hélie, évêque du même diocèse, et vers 1153 au dire de Dom Estiennot. A cette date, en effet, Esquive de Vaupillon, ses filles et son frère Arnaud de Vaupillon renouvellent la donation de toute la terre *où a été bâti le couvent et où sont les*

---

(1) Dom Estiennot, loc. cit., fol. 404. Carta V. Notum sit omnibus X' fidelibus tam presentibus quam futuris, quod ego Arnaldus de Vopilhon et uxor mea et filiæ meæ, nos omnes insimul donamus Deo et B. M. ac fratribus et sororibus Fontis Ebraldi in loco Paradisi, Deo servientibus nosmetipsos et ibi nos religiose victuros promittimus. Donamus insuper eidem loco terram quam habemus apud Vopilhon cultam et incultam cum acquis, pratis, pascuis et aliis pertinentiis suis. Factum est autem hoc donum in manu Bernardi Raymundi aginnensis episcopi qui et illud laudavit et confirmavit, testes fuere Anessancius abbas Sancti Petri de Condomio et alii plures. (Ex tabulario Vallis piloni et Paradisensi). — Aux preuves, t. II, fol. 521. — « Carta Ia, Notum sit.... quod ego Arnaldus de Vopillon et uxor mea Nœsquiva, et filiœ meæ Hispania et Meliars et Tudela obtulimus nos Deo et Sanctæ Mariæ a Paradiso et sanctimonialibus ejusdem loci et promisimus nos ibi religiose victuros, etc.

Digitized by Google

*maisons et les murs d'enceinte* (*vineæ*). (1) Cet acte est fait entre les mains de Guillaume Arnaud d'Andozille, archevêque d'Auch, en présence d'Hélie, évêque d'Agen. (2)

La fondation de ce nouveau prieuré donna au Paravis une vie plus intense et lui attira de chaudes sympathies qui se manifestèrent par des donations nombreuses.

C'est vers la fin du XII^e siècle que nous trouvons le nom de la première prieure qui nous soit parvenu. Elle s'appelait Brune, et tout nous porte à penser qu'il s'agit de Brune de Valens, entrée au couvent vers 1140. Elle reçoit, en 1191, l'église de N.-D. de Béquin (3) avec ses dépendances et une partie de sa dîme. La donation est faite par l'évêque d'Agen, Bertrand de Beceyras et le chapitre Saint-Etienne. Les religieuses devront payer chaque année au chapitre cinq sols agenais, au jour de la Toussaint. (4)

La fin du XII^e siècle et le commencement du XIII^e furent assombris par l'hérésie des Albigeois, qui devinrent si nombreux dans notre pays qu'on les a appelés parfois Agenais, et par la croisade que l'on fit contre eux. Pendant cette expédition guerrière, l'évêque d'Agen, Arnaud de Ravignan, se signala.

Il était d'origine agenaise et sa famille avait de grands biens à Buzet, Port-Sainte-Marie, Casseneuil, etc. Il était chanoine de la collégiale Saint-Caprais d'Agen, lorsqu'il fut élu évêque en 1209. Caractère ferme, énergique, il prit une part active à la croisade et à la tête d'une troupe il rejoignit l'armée de

---

(1) Dom Estiennot, t. II, f. 521. Carta 2a. Nœsquiva de Volpilhon cum filiabus meis Ypania, Meliars et Tudela, et ego Arnaldus de Volpilhon frater ejus, donamus Deo et sanctimonialibus totam terram ubi conventus est edificatus et ubi sunt domus et vineæ cum aliis pertinentibus suis. Et hoc donum nos insimul fecimus pro remedio animarum nostrarum in manu Guillelmi auxitani episcopi sedis apostolicæ legati. Testes fuere Helias episcopus agimnensis et alii. Elie de Castillon fut évêque d'Agen de 1149 à 1182.

(2) Guillaume Arnaud d'Andozille de Montaud, fut un des grands archevêques d'Auch au XII^e siècle. M. l'abbé Dégert, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, lui a consacré une savante et curieuse notice. *Revue de Gascogne*, 1920, p. 193 et suivantes.

(3) N.-D. de Bequin est une paroisse du canton de Lavardac, Lot-et-Garonne. Elle est bâtie sur la rive gauche de la Garonne.

(4) Inventaire Delort, Ef. 13, n° 446.

Digitized by Google

Simon de Monfort. Mais ces luttes sanglantes ne le détournaient pas des soins de sa charge, et il manifesta une grande sympathie aux établissements religieux de son diocèse. Le prieuré du Paravis profita de sa générosité.

Etant au Mas d'Agenais en 1216, il donne pour le salut de son âme les trois parts de la dîme de Saint-Vincent de Preissas, du Port-Sainte-Marie, la troisième partie de la dîme de Romas, (1) celle de Saint-Laurent (2) et de Saint-Etienne de Bordes, (3) la dîme d'une culture dite le Brulh, près du château de Freixet. Par le même acte, il confirme la donation de la quatrième partie de la dîme de Saint-Vincent de Preissas, faite jadis par le prêtre Eusèbe, son frère Sanche, sa sœur Terrenia et leur mère Brune, au temps de l'évêque Raymond Bernard du Fossat. Chaque année, du revenu de ces dîmes on fera un repas solennel pour tout le couvent, le lendemain de la fête de Saint Jean-Baptiste, pendant la vie du donateur et, après, au jour anniversaire de sa mort. En l'honneur de son père et de sa mère, avec les mêmes revenus, on fera un repas solennel pour le salut de l'âme de sa mère au jour anniversaire de sa mort. Les témoins de cet acte furent R. B. de Sainte-Foy, archidiacre de Vesaulme, Odon de Cuzorn et A. de Saint-Félix, curé du Paravis. (4)

L'église de Saint-Vincent de Preissas était située à 200 pas hors les murs, au midi de la ville du Port-Sainte-Marie. Elle avait, intra-muros, une annexe, Saint-Christophe. Ruinée par les guerres anglaises, elle ne fut pas relevée. Le service paroissial se fit dans l'annexe Saint-Christophe jusqu'en 1609, où il fut définitivement transféré dans l'église du Temple. (5).

---

(1) Romas était le centre d'une petite paroisse sous le vocable de St-Pierre, elle est au nord-est de Port-Sainte Marie, à flanc de côteau.

(2) Saint-Laurent, sur la rive gauche de la Garonne, en face de Port-Sainte-Marie.

(3) Saint-Etienne de Bordes a échappé à mes recherches. Ne faudrait-il pas le placer à Pont-de-Bordes, près Lavardac ?

(4) Archives départementales de Lot-et-Garonne, H. 16. Acte original.

(5) Abbé Durengues. *Anciens établissements religieux de Port-Sainte-Marie*, in *Revue de l'Agenais*, 1914, p. 471 et suivantes.

Digitized by Google

Pendant que les évêques et les seigneurs du voisinage agrandissaient le patrimoine du Paravis, les Souverains Pontifes concédaient à l'ordre tout entier de précieux et nombreux privilèges. Par une bulle donnée au Latran en 1201, Innocent III confirmait l'abbaye de Fontevrault en tous ses biens et dépendances, parmi lesquels on trouve le prieuré du Paravis. Le pape Honorius III exempte l'ordre de toute dîme sur les prés, moulins, bois et terres, en 1223 (1).

L'année suivante, des plus puissants seigneurs de la Gascogne, Odet de Cazaubon, donnait au Paravis toute la dîme qu'il possédait en la paroisse de N.-D. de Garbiey, au terroir de Cazaubon (1223) (2). Cazaubon est aujourd'hui un chef-lieu de canton du Gers. L'église de Garbiey n'existe plus. Elle s'élevait à 1500 mètres, à vol d'oiseau, au couchant de Cazaubon, sur les coteaux qui dominent la Douze. (3)

La seconde prieure que nous connaissons, c'est noble dame Guiraude, que nous trouvons en fonctions en l'année 1229. A cette même date le prieur du couvent des hommes s'appelait Prévost. Selon la règle primitive de Fontevrault, à côté du monastère des religieuses, s'élevait celui des religieux, mais le prieur et ces derniers étaient soumis à l'autorité de la prieure et dans les affaires temporelles, il agissait souvent au nom de celle-ci.

La maison des religieux s'appelait l'Habit et était ordinairement sous le patronage de saint Jean l'Evangéliste. « Dans l'ordre de Fontevrault, on nomme la demeure des religieux de l'ordre qui servent de chapelains et de confesseur aux dames auxquelles ils sont soumis, l'Habit. » (4) Au Paravis, Saint-Jean de l'Habit était bâti à l'ouest du grand monastère. C'est un bâtiment en briques, avec de jolies fenêtres à fines moulures du XV^e ou XVI^e siècle. L'histoire de Saint-Jean de

(1) Inventaire Delort, N. L. 24, n° 756.
(2) Inventaire Delort, F. L. 15, n° 512.
(3) *Revue de Gascogne*, t. XXIV (1883), p. 205.
(4) *Dictionnaire de Trévoux*, édit. 1671, t. IV, p. 198, col. 2.

Digitized by Google

l'Habit est la même que celle du prieuré des religieuses. Pendant le moyen âge, les frères furent assez nombreux. Après la Réforme, ils sont tout au plus deux ou trois chargés des confessions. Nous citerons les prieurs à la date de leur rencontre.

En l'année 1229 donc, le prieur Prévost et la prieure Guiraude, reçoivent pour leur monastère le quart de la dîme de la paroisse de Meneaux. Fortz ou Fortius de Talhac, pour le salut de son âme et de toute sa famille « tot so linhatgé » donne le huitième de la dîme de Meneaux « *la mitad del cart als fraires et a las serors de la meissa maio* ». Noble W. Doad Dissurt donne l'autre huitième « *l'autra mitad daquest meiss cart* ». Noble Guillaume « *prior* » de l'église de Meneaux renonce à tous les droits qu'il pouvait prétendre sur ce quart. Cet acte, en langue romane, fut passé au début d'avril 1229, le siège épiscopal d'Agen étant vacant. (1)

La famille de Talhac est peu connue. Elle était installée à Montesquieu et elle en portait le nom. Nous voyons, en effet, un Fortius de Talhac de Montesquieu, le même très probablement qui fit la donation au Paravis, remettre à l'évêque d'Agen la huitième partie de la dîme d'Estilhac. Une noble Durana de Talhac, fille de N. de Talhac et de dame Indie de Montinhac, abandonne les dîmes de Saint-Jean de Montesquieu, Saint-Lazare, Saint-Pierre de Verneuilh (2).

Quelques années après, un membre de cette famille, noble Galhard de Talhac, donne à frère Raimond de Lavaur, prieur du Paravis, pour la rémission de ses péchés et de ceux de Bertrand de Navarre et Guiraude de Navarre, sa femme défunte, toute la terre de Meneaux et ses dépendances. Il fera approuver cette donation par noble Bertrand de Navarre, son fils, et noble Bernarde, sa fille, quand ils seront majeurs. Cet acte, en langue romane, fut passé le 10 juillet 1240, sous l'épiscopat de A. (Arnaud de Galard), en présence de A. de

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Suppl. E. 2782 *bis*.

(2) *Bullaire de Jean de Valier*. Bulles A. H. — F. E.

Digitized by Google

Moncaut, A. Forner, R. de Peugmala, frères du Paravis, V. Faur, castellan de Montesquieu. (1)

Ainsi peu à peu les biens du Paravis s'agrandissaient et les revenus devenaient importants. A côté, au contraire, les descendants des fondateurs, par le malheur des temps, s'appauvrissaient et, jetant les yeux sur la fortune grandissante du prieuré fondé par leurs ancêtres, ils se prenaient à regretter leur générosité. « Circonstances à retenir et qui révèlent tout au moins la piété et la gêne dans ce milieu de chevaliers gascons, presque toutes les donations consenties en faveur d'un couvent étaient l'objet des contestations de la part des héritiers des bienfaiteurs. Ces conflits n'avaient d'autres objets que d'amener les moines à composition et d'obtenir d'eux en retour d'un désistement, soixante sols, cent sols, un bon cheval ou tout autre aubaine ». (2)

Le prieuré du Paravis ne fit pas exception à la règle. Le principal fondateur, Amalvin de Paravis et ses descendants, indépendamment de la terre du Paravis, avaient donné d'autres biens, notamment la terre de Romas attenante à Port-Sainte-Marie. Vers 1236, Guillaume de Paravis, fils d'Amalvin, contesta aux religieuses la possession de cette terre et leur intenta un procès terminé par une transaction entre *Dame Raymonde, prieure*, et lui. Guillaume reconnait que son père avait bien donné au prieuré la moitié de la terre de Romas. La prieure lui concède l'autre moitié qu'il tiendra en fief sans pouvoir l'aliéner. S'il meurt sans enfants mâles cette seconde moitié reviendra aux religieuses. (3)

Ce même Guillaume de Paravis prend en fief la terre de Brenon, qui appartenait au monastère (1241). Mais son caractère dur, emporté en faisait un mauvais voisin pour les religieuses dont la richesse grandissante excitait sa jalousie. Depuis plusieurs années, en contestation avec elles à l'occa-

(1) Arch. dép. de Lot-et-Garonne, H. 16.

(2) *Cartulaire du prieuré de Saint-Mont*, par J. de Jaurgain avec introduction par J. Maumus, in *Archives hist. de la Gascogne*, p. VII.

(3) Inventaire Delort, J. L. 19.

Digitized by Google

sion des donations faites par ses aïeux, il en arriva à un tel degré d'exaspération, qu'il en vint aux actes de violence.

Vers 1246, à la tête de serviteur armés, il attaque le monastère, tue un officier de la maison, en blesse plusieurs autres, envahit le couvent, le met au pillage et se retire avec son butin. Mais dans ces natures violentes et un peu barbares, la religion a marqué une profonde empreinte et les remords ne tardèrent pas à naître dans l'âme de Guillaume de Paravis. La crainte d'un châtiment matériel peut-être vint aussi en aide aux remords. De fait, bientôt il propose de réparer le grave dommage causé aux religieuses, aux parents de l'officier tué et des blessés et, à cet effet, il conclut un traité avec la prieure en 1247.

Il concède au couvent toute sa tere Deissant, proche le château de Feugarolles. Il promet en outre d'affranchir tous les habitants du bourg de Paravis, tous leurs effets et marchandises de toute sorte d'impôts, péage et leude. Il leur permet de couper du bois dans ses forêts, tant pour le chauffage que pour le logement et leur travail, à la réserve des grands arbres, nonobstant tout règlement contraire, et les tient quittes de tout ce qu'ils pourraient devoir jusqu'à ce jour. A l'égard de ceux qui ont tué le serviteur du monastère et blessé les autres, il veut que nul d'entre eux ne puisse approcher du couvent et du bourg, au-delà des bornes énumérées dans l'acte, sans avoir au préalable donné satisfaction aux religieuses, aux parents et aux amis du mort et des blessés. (1)

Les religieuses du Paravis eurent d'autres adversaires, entre autres, le bayle de Lavardac. Il leur contestait la possession de la troisième partie du bois de Montardon et le droit de coupe pour les bestiaux dans les deux autres parties. Il eut même recours à la violence pour les empêcher de jouir de leur droit. Cependant, après une information sérieuse, il reconnut le droit du couvent, répara le tort qu'il avait fait, en le maintenant en possession de la partie du bois en litige, en 1241. (2)

(1) Inventaire Delort, N. L. 24, n° 765.
(2) Inventaire Delort, O. L. 25, n° 818.

Digitized by Google

C'est aussi le prieur de Buzet qui entre en conflit avec le prieuré du Paravis. Dans la paroisse de Buzet, les religieuses possédaient, non loin de la pile romaine de Peyrelongue, une métairie appelée Boisse. Le prieur de Buzet réclamait au Paravis la dîme de cette propriété. Les religieuses se fondant sur les privilèges de leur ordre, concédés par les papes, prétendaient n'avoir rien à payer. Une sentence arbitrale rendue par l'évêque d'Agen, le prieur de Mézin et celui de Port-Sainte-Marie termina le différend.

Il fut décidé, en 1243, que les religieuses paieraient tous les ans au prieur de Buzet, en la fête de Saint Michel, trois conques de froment et de mesture, mesure de Buzet et, au cas où les Dames auraient plus de deux labourages en ladite métairie, elles devraient payer aussi une conque et demie de froment en plus et une de mesture par labourage, à moins qu'elles ne viennent à vendre, échanger ou inféoder ladite métairie. (1)

En 1248, c'est Guillaume de Paravis et sa femme qui pour terminer le procès qu'ils ont avec le Paravis pour une terre sise à Romas, acceptent l'arbitrage de l'official d'Agen et de Guillaume de Tornadel. Ledit Guillaume reconnaît que la maison du Paravis tient bien cette terre par un don de P. de Saint-Avit, cependant le couvent devra lui payer et lui paie en réalité une somme de quarante livres arnaldéses. (2)

Ces vexations, ces conflits violents n'arrêtèrent pas les générosités. Les donations continuaient, arrondissant le domaine du monastère. Au mois d'août 1241, c'est une vicomtesse du Béarn qui leur donne quelque terre dans la paroisse de Béquin. (3) En 1244, c'est Guiraude de Nivers qui cède tous ses droits sur certains fiefs en la paroisse de Romas. (4) Cette même année, noble Amanieu d'Albret accorde à perpétuité le droit de coupe dans tous ses bois et le droit de pacage

(1) Inventaire Delort, D. L. 12, n° 410.
(2) Arch. dep. de Lot-et-Garonne, H. 16, texte roman.
(3) Inventaire Delort, E. L. 13, n° 449.
(4) Inventaire Delort, G. I. 16, n° 547.

Digitized by Google

pour les bestiaux. (1) Toujours en 1244, B. de Padiern (2) confirme la donation d'un fief à Romas faite par ses ancêtres, il y avait cent ans. (3)

Parfois, c'est par des achats que les prieures agrandissent le domaine. En 1243, on achète une terre près de Primet, en la paroisse de Mazères. (4) En 1247, la prieure, *Dame Guillaumette de Bouville* acquiert pour 18 livres une terre dans la paroisse de Saint-Laurent. Cette prieure appartenait à la puissante famille de Beauville, originaire du château de ce nom en Agenais. (5)

A ce moment, la renommée du prieuré du Paravis s'étendait dans tout le sud-ouest, et les familles les plus distinguées du pays envoyaient là leurs filles, pour être religieuses ou pour faire leur éducation. C'est peu-être ce qui lui valut l'honneur d'être, pendant quelques mois, le gardien des restes d'un personnage illustre, Raymond VII comte de Toulouse.

Raymond VII, fils de Raymond VI et de Jeanne d'Angleterre, de la famille des Plantagenets, naquit à Beaucaire, en 1197. Il se jeta dans le parti albigeois et soutint la guerre contre Amaury de Monfort. Il se réconcilia avec l'Eglise cependant et, ayant fait la paix avec Saint-Louis, il promit de faire le voyage de Terre Sainte. Il retarda son départ et mourut sans avoir exécuté sa promesse. Se sentant près de mourir, il fit son testament à Millau, le 23 septembre 1249. Il veut

---

(1) Inventaire Delort, o. L. 25, n° 794.

(2) La famille de Padern ou Padiern paraît être originaire des environs de Nérac où nous trouvons un lieu dit portant ce nom. Elle avait des possessions à Montgaillard, à Sainte-Bazeille, à Savignac près Laroque-Timbaut, v. *Château de Savignac*, par l'abbé Marboutin, p. 17.

(3) Inventaire Delort, G. l. 16, n° 529.

(4) Inventaire Delort, A. C. I, n° 28. — Le petit château de Primet se trouve sur la route de Port-Ste-Marie à Aiguillon, non loin de Mazères. Une branche de la famille de Malvin s'y établit au XVI° siècle, elle fournit plusieurs religieuses au Paravis.

(5) Pour cette famillle, v. *Revue de l'Agenais*, t. XXXI (1899), p. 173. — *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, par B. de Laffore, t. IV, p. 231. Notice hist. sur La Sauvetat-de-Savères, par J. R. Marboutin, Agen, Imp. Moderne, 1901.

Digitized by Google

être enterré à Fontevrault, aux pieds de Jeanne d'Angleterre sa mère.

« In primis sepulturam nostram elegimus apud monasterium Fontis ebraudi, ubi jacet rex Henricus Anglie avus noster, et regina Johanna mater nostra, ad pedes silicet ejusdem matris nostræ » (1).

Ce désir ne se réalisa pas immédiatement.

« On embauma, en effet, son corps et après l'avoir enfermé avec beaucoup de soin dans un cercueil, on le transporta avec pompe à Albi, Gaillac, Rabastens jusqu'à Toulouse où on le mit sur la Garonne dans un bateau qu'on y avait préparé et qui le conduisit par eau au monastère du Paravis, en Agenais, de l'ordre de Fontevrault, où il demeura en dépôt jusqu'au printemps de l'année suivante, qu'on le transfera à l'abbaye de Fontevrault. » Ce fut un spectacle digne de compassion, ajoute Guillaume de Puylaurens, de voir les peuples aller en foule au-devant du convoi ou le suivre en pleurant et en gémissant sur la perte de leur seigneur naturel et sur ce qu'il ne laissait aucune postérité masculine. C'est ainsi qu'il plut à Notre Seigneur Jésus-Christ de faire voir à toute la terre, qu'il tirait vengence du pays, à cause de l'hérésie dont il était infecté, en enlevant aux peuples celui qui les gouvernait » (2).

Ce fut au printemps que le corps de Raymond VII quitta l'église du Paravis pour être transféré à Fontevrault, où il fut inhumé le 1er mai 1250, aux pieds de sa mère, comme il l'avait demandé.

Les donations si nombreuses faites au prieuré du Paravis n'eurent pas seulement pour effet de le doter richement, elles donnèrent aux prieures une autorité étendue et le droit de nommer les curés à plusieurs paroisses. Elles nommaient le prêtre qui devait recourir à l'évêque pour recevoir le titre nécessaire. En 1251, nous en avons un exemple pour la paroisse de Centuville (Saint-Léger) (3). Ce droit, la prieure l'exerçait à Meneaux, à Béquin, à Saint-Vincent de Preissas, etc.

En dehors du diocèse d'Agen, les religieuses du Paravis eurent aussi des bienfaiteurs. Le 10 août 1253, les trois frères

---

(1) *Histoire du Languedoc*, edit Privat, t. VIII, col. 1255.

(2) *Histoire du Languedoc*, t. VI, p. 805. Sur les tombeaux des Plantegnets à Fontevrault. Voir une note de Louis Courajod dans *Gabrielle de Rochechouart de Mortemart*, par Pierre Clément, Paris-Didier, 1869, p. 366.

(3) Inventaire Delort. d. l. 12. n° 412.

Digitized by Google

Bonel, Guillaume et Arnaud de Lasserre, cédèrent à R. de Lavaur, prieur du Paravis, et au couvent toutes les terres cultes et incultes, qu'ils possédaient dans la paroisse de Saint-Pierre de Lucbon « en l'arcevesquat d'Auch ». Lubbon est situé entre Gabarret et Houeillès. (1)

En cette même année, nos religieuses recevaient le 9 décembre des droits importants près de Nérac. Pierre et Bertrand de Mirambel, bourgeois de cette ville, reconnaissent que toute la dîme de la paroisse de Lomiers et du territoire de Casaux du Bosc, appartient de plein droit à la maison du Paravis. Ils confessent qu'ils ont pris pendant quelque temps cette dîme au préjudice des religieuses. Ils la restituent et en réparation du dommage, ils donnent une pièce de terre qu'ils ont dans la paroisse de Lomiers, entre l'église et la fontaine de Lapiche. (2)

Le 6 juillet 1254, noble Raymond del Quirol de Nérac donne à Guilhaumette de Bauville, prieure du Paravis, et à Raymond de Lavaur, prieur, une terre confinant au Casaux-du-Bosc dans la paroisse de Saint-Christophe de Lomiers.

En 1258, W. Arn. de Metge donne tout ce qu'il possède en la paroisse de Lomiers, en présence de frère V. Ebrard, prêtre, frère R. de Peiramala, frère W. Arn., frère Gaston de Buset, frères de la maison du Paravis.

En 1272, le 11 février, R. Faur, Arn. Faur, G. de La Lobère et Fort, son frère, bourgeois de Nérac, donnent au Paravis tout ce qu'ils ont dans la paroisse de Lomiers. De La Lobère reconnaît qu'il a eu des conflits à cause de ces terres, avec fr. W. Sirvent, curé de Lomiers, il lui demande pardon pour le tort qu'il a pu lui faire. Cette donation est faite à frère W. de Tarn, prieur du Paravis. (3)

La paroisse de Lomiers n'existe plus depuis longtemps, le

---

(1) Arch. dép. de Lot-et-Garonne, H. 16. V. texte en appendice.

(2) Arch. dep. de la Haute-Garonne. Fonds de Grand prieuré. Puy Fort Aiguille, L. VIII, 12. Notes relevées par M. l'abbé Bénaben.

(3) Arch. dép. de la Haute-Garonne. Fonds de Grand prieuré de Malte. Puyfortaguille.

Digitized by Google

nom lui-même a disparu. Son territoire est compris dans la paroisse de Puy-Fort-Aiguille, commune de Nérac (Lot-et-Garonne).

Les papes eux-mêmes veillaient à l'augmentation des biens de Fontevrault et des maisons qui en dépendaient. Ainsi, Alexandre IV, par plusieurs bulles, exempta les dîmes de leurs menses, du droit de novalles.

Guilhaumette de Bauville que nous avons déjà nommée, était prieure en 1258 et 1259. A cette date, elle fit plusieurs échanges de vignes dans la paroisse de Romas. (1)

Signalons en passant un curieux testament de W. de Sangos, bourgeois du Port-Sainte-Marie, en 1260. Il donne à sa fille Elise, religieuse au Paravis, 100 sols arnaudens de rente annuelle, une bonne pelisse neuve de bonnes peaux d'agneaux, tous les deux ans. « E laisset a Helycia, sa filha, monia de Paravis, c. sols arn. redens cada an tout cum el vivra E maiss una bona pelissa nova de bonas pels blancas d'anhels de dus en dus ans. (2)

Les accroissements considérables des biens du monastère avaient excité les convoitises. Ce ne sont pas seulement, maintenant, les descendants du fondateur qui s'attaquent au temporel du couvent. Plusieurs voisins, tant ecclésiastiques que laïques prétendent être légitimes propriétaires de terres usurpées sur le domaine du prieuré. Au besoin ils s'y maintiennent par la force. Que peuvent de faibles femmes contre ces violences, sinon élever la voix, et se plaindre à la grande autorité des papes. Urbain IV, en 1263, faisant droit à leur plainte, adresse une lettre au chantre du diocèse de Périgueux, lui enjoignant de faire une enquête sur les usurpations et aliénations des biens du Paravis. (3)

En 1270, c'est un différend avec les dames de Molimer au sujet de certains biens dans Meneaux et Saint-Laurent. Une sentence rendue par l'arbitre frère Etienne de Peyret, recteur

(1) Invent. Delort. G. I. 17. n° 561 - 584.
(2) Arch. dep. de Lot-et-Garonne, H. 16.
(3) Arch. dep. de Lot-et-Garonne, H. 16.

Digitized by Google

de Saint-Vincent, accorde les terres contestées aux dames Molimer, moyennant 4 sols de censive, payés au couvent, à défaut de paiement ces biens reviendront de plein droit au Paravis. (1)

Bientôt ce furent les dîmes de Bruch qui amenèrent un conflit entre noble Gaston, vicomte de Béarn, le prieur de Nérac et les religieuses. Hugues de Roquefort, prieur du Port-Sainte-Marie, Jourdain de Tournefort, archiprêtre de Bruch, arbitrèrent ce différend en 1275. Le vicomte eut la dîme de N.-D. de Niolles, le prieur et les religieuses celle de Bruch (2).

Au milieu de toutes ces difficultés, les parties s'énervaient, s'irritaient, et parfois les serviteurs dépassaient la mesure et commettaient des actes de violence toujours répréhensibles. C'est ainsi qu'en cette année 1275, le bayle de Laplume et le lieutenant du vicomte de Béarn accusèrent les serviteurs du prieuré de violences sur leurs propres serviteurs. Il doit y avoir un peu de vrai, puisque dans l'accord survenu, les religieuses, bien qu'elles soient relevées de l'imputation portée contre elles, devront cependant payer 50 sous au bayle et au lieutenant du vicomte. (3)

En 1280, c'est le seigneur de Sainte-Colombe, Rudel de Seissas, qui après avoir disputé au curé de N.-D. du Port-Sainte-Marie et aux religieuses du Paravis les dîmes de Saint-Martin d'Antenac, est condamné à les leur délaisser à perpétuité. (4)

Nous avons mentionné déjà en 1224, la donation de Garbiey au Paravis. Messire Jourdain de Lisle, le jeune, devenu seigneur de Cazaubon, en conteste la valeur. C'était un bien puissant et redoutable adversaire. Pour éviter la lutte, on entre en pourparlers et on recourt à l'arbitrage. L'arbitre choisi fut Fors des Monts, prêtre et confesseur ès lois, qui

---

(1) Inventaire Delort, c. l. 6, n° 173.
(2) Inventaire Delort, E. l. 114, n° 471 bis.
(3) Inventaire Delort, M. l. 22, n° 694.
(4) Inventaire Delort, E. l. 14, n° 476. — Saint-Martin d'Antenac, ne serait-ce pas Mourrens ?

Digitized by Google

rendit sa sentence le 9 mai 1287. Les trois quarts du fief de Garbiey appartiendront désormais à Jourdain de Lisle et l'autre quart sera aux religieuses. Ce quart, mesuré et bien délimité, consistait en 150 conques de terre, pour lesquelles le couvent devra l'hommage d'une paire de gants blancs. (1) Le prieur du Paravis, frère Benoît, et la prieure ratifièrent l'accord.

Quelques année après, c'est la donation de Lubbon qui est attaquée. Arnaud Garsias de Lubbon prétendait avoir hérité de tous les droits que son père et son frère avaient dans la paroisse de Saint-Pierre de Lubbon et de Saint-Martin d'Arrulha. Le prieuré du Paravis, représenté par le prieur Benoît de Corneille, fort des donations antérieures, maintenait son droit. Il fallut recourir à l'arbitrage. Les arbitres, noble Bernard de Lubbon et maître Arnaud Gautier, bourgeois de Port-Sainte-Marie, décidèrent qu'Arnaud Garsias de Lubbon céderait tous les droits qu'il pouvait avoir, moyennant la somme de 15 livres morlanes. L'accord fut passé le 11 mars 1297 par de Magenciac, notaire d'Agen, devant plusieurs témoins, parmi lesquels Bernard de Xaintrailles, chevalier, Jean de Brazalem, etc. (2)

Ainsi, dans ce XIIIe siècle, les principales donations faites au couvent du Paravis, furent contestées, et chaque fois les religieuses étaient obligées de consentir quelque sacrifice, soit de terre, soit d'argent. Cela ne ralentit pas le mouvement de générosité. En 1271, ce fut la donation de la pêche de Béquin par B. de Quittimont, chevalier, et Marquèze de Lacoste, sa femme. (3)

Le 8 novembre 1273, Arnaud Guaissias de Lacarrère et sa femme, Guiraude de Folquier, abandonnent au couvent la quatrième partie de la dîme de Saint-Pierre de Meneaux qu'ils tiennent depuis longtemps. (4)

---

(1) Arch. dép. de Tarn-et-Garonne, A. 297. Saume de Lisle, f. IXx XLVII.
(2) Arch. dép. de Lot-et-Garonne, H. 16.
(3) Inventaire Delort, d. L. 14, n° 470.
(4) Arch. dép. de Lot-et-Garonne, H. 16, texte roman.

Digitized by Google

En 1280, l'évêque d'Agen, Arnaud de Goth, donne la quatrième partie de la dîme de N.-D. de Centuville (Saint-Léger, près de Damazan). (1)

En 1299, les deux frères B. et V. de Bragairac de Bruch se donnent eux et leurs biens au prieuré du Paravis et veulent être enterrés dans le monastère. (2)

La famille du Paravis vivait alors au château de Feugarolles. Ses biens s'étendaient tout à l'entour, sans que nous puissions en préciser les limites. Le cartulaire de Condom nous révèle qu'Amalvin du Paravis, peut-être celui qui fonda notre monastère, fit donation à l'abbaye de Condom de l'église de Molles ou Niolles, de Saint-Laurent, de Rimbès, ce qui suppose des biens étendus et dispersés.

Non loin de Feugarolles s'élevait l'église de Cadiet, appelée jadis Saint-Jean de Cariet. Au XII^e siècle, un Amalvin de Paravis en fit don à l'abbaye de Condom. Dans ce même siècle, Armand Othon de Lomagne acheta la moitié de la dîme de cette paroisse et en affecta les revenus à l'abbaye de Condom pour l'entretien d'une chapelle et pour deux anniversaires qu'il y fonda. Dans le cartulaire qui nous donne ces détails, il est question d'un Cenebrun de Gobbès, qui acheta lui aussi pour le prieuré de Nérac, la moitié de la dîme de Cariet (prope castrum de Feugarolis). (3)

Aussi bien, après toutes ces ventes et donations, nous ne nous expliquons pas comment, à la fin du XIII^e siècle, Cariet était la propriété de la famille du Paravis. En tout cas, si nous en croyons les documents analysés dans l'inventaire Delort, cette famille appela en paréage le comte de Périgord, en la paroisse de Saint-Jean de Cariet pour y fonder une bastide.

Le comte de Périgord était un riche et puissant seigneur, devenu propriétaire en Gascogne, par un don fait à sa femme.

---

(1) Cette église est en face du passage connu aujourd'hui sous le nom de Port-du-Pascau, et autrefois sous celui de Centuville. V. *Histoire d'Aiguillon* par l'abbé Alix, pp. 77, 79, 80, 205.

(2) Invent. Delort, E. L. 13, n° 436.

(3) Cartulaire de Condom.



Digitized by Google

Le 21 juin 1270, Alphonse de Poitiers donne à Marie, comtesse de Périgord, 300 livres tournois de revenus et, à cet effet, il assignait à son mari, Archambaud III, le château de Lavardac, le repaire de Couderoue, et ce qu'il possédait à Limon. Si cela ne suffit pas, il charge son sénéchal d'Agenais de lui remettre aussi les biens confisqués pour crime d'hérésie à Gontaud, à Fauillet, Grateloup et Hautesvignes. Il lui accorde en même temps une part d'un four situé à Casseneuil, confisqué à un hérétique, Hugues de Castelmauron. (1)

C'était un beau cadeau de noces, nous apprend l'hommage de la baillie du Port-Sainte-Marie, fait au roi de France, en 1271. Il y est dit que cette donation du faite à l'occasion du mariage de Marie, fille de Pierre Bermond d'Anduze, avec Archambaud de Périgord (*pro matrimonio uxoris sui ; filie quondam Domini P. Bremundi d'Andusia*) (2) Cette générosité s'explique par le lien de parenté existant entre la femme du comte de Poitiers et Marie d'Anduze, femme d'Archambaud de Périgord. Ils étaient cousins au 2e degré. (3)

---

(1) Correspondance d'Alphonse de Poitiers, publiée par Molinier, t. II, nos 2117 et 2118.

(2) Recueil de la Société des lettres, sciences et arts d'Agen, 2e série, t. XIII (1897), p. 79.

(3) Le tableau suivant fera comprendre facilement le degré de parenté qui existait entre Alphonse de Poitiers et le Comte de Périgord.

RAYMOND VI

de JEANNE D'ANGLETERRE — de BÉATRIX DE BÉZIERS

- RAYMOND VII, SANCIE D'ARAGON
  - JEANNE mariée à ALPHONSE DE POITIERS
- CLÉMENCE ou CONSTANCE mariée à : 1° SANCHE LE FORT, roi de Navarre. 2° PIERRE BERMOND, seigneur de SAUVE: du second mariage.
  - PIERRE BERMOND mariée à JOSSERANDE DE POITIERS
    - N.
    - MARIE mariée à : 1° OTHON DE LOMAGNE, 2° ARCHAMBAUD COMTE DE PÉRIGORD
  - RAMOND
  - Etc...

Digitized by Google

Quelques années après, Amalvin de Paravis passait avec le comte un acte de paréage pour le lieu de Cariet. L'acte de paréage ou pariage « était un contrat par lequel les seigneurs inférieurs associaient des suzerains plus puissants à la co-propriété commune, indivisible et inaliénable de droits ou de lieux déjà existant, ou de territoires destinés à fonder des bastides ». (1)

Le paréage au sujet de Cariet nous est révélé par un arrentement fait en 1282, par les « membres de le famille de Paravis aux dames du monastère de 45 sous morlas d'oublies, en la bastide de Saint-Jean de Cariet, possédée en paréage par les dits seigneurs et par Archambaud, comte de Périgord, lequel donne pouvoir au baile de Lavardac de ratifier en son nom ledit acte ». La femme d'Amalvin de Paravis, dame de Tens, ratifia cet arrentement quelques jours après. (2)

Voici donc une bastide inconnue qui a dû s'élever entre 1271 et 1282. C'était le temps où, dans le sud-ouest et dans l'Agenais, en particulier, s'élevèrent ces nombreuses villes neuves ou bastides, d'aspect si particulier, qu'on les reconnaît sans peine au premier coup d'œil.

En 1283, la famille de Paravis, dont la situation devenait tous les jours plus précaire, engagea la nouvelle bastide, ou du moins la moitié qui lui revenait, aux religeuses du Paravis, moyennant la somme de 70 livres. Le comte de Périgord consentit à cet engagement. (3) Toujours dans le but de venir en aide à cette famille, fondatrice du prieuré, les religieuses concèdent à Amalvin de Paravis, sa vie durant, la jouissance de deux prés et d'une forêt situés sur la paroisse de Saint-Jean de Cariet. Le comte de Périgord promet à Benoît, prieur du Paravis, de ne point troubler cette jouissance. (4)

De cette bastide de Cariet il ne reste rien ; seule, l'église de

---

(1) Curie Seimbres. *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux* XIII*e et* XIV*e siècles sous le nom générique de Bastides*. Toulouse, 20. Privat, 1880, p. 91.

(2) Inventaire Delort, n°s 646, 654.

(3) Inventaire Delort, n° 649.

(4) Arch. dép. de Lot-et-Garonne, H. 16, texte latin.

Digitized by Google

la paroisse de Saint-Jean est encore debout. Le voisinage de Lavardac et, bientôt, la fondation de Vianne, à deux pas, dans une situation plus agréable, sur le bord de la Baïse, dut lui être funeste. De fait, on ne retrouve plus rien sur le compte de cette bastide, après la fin du XIIIe siècle.

Une autre bastide peu connue, ou plutôt méconnue, fondée grâce à la générosité du couvent du Paravis, par le représentant du roi d'Angleterre, ce fut Bologne. Curie Seimbres (1) ne la cite pas, Tholin pas davantage, (2) ni Mademoiselle Domengie (3) ; Bémont, l'éditeur des Rôles gascons, croit devoir l'identifier avec Boulogne-sur-Gesse. (4) Il s'agit de Bologne, ville neuve bâtie sur un plateau au-dessus du Rimbès, dans la commune actuelle de Saint-Pé-Saint-Simon.

Depuis longtemps, le couvent du Paravis possédait par là d'importants domaines, entre autres, le lieu dit Lanegrasse ou Lande grasse. Il les devait très probablement à la générosité des seigneurs de Gabarret ou de Lubbon. Vers le milieu du XIIIe siècle, le vicomte de Gavarret leur en contesta la propriété. D'où conflit, procès et naturellement arbitrage. L'arbitre fut un prêtre du Port-Sainte-Marie, appelé Bibens. Il fut décidé que toutes les terres de Lanegrasse resteraient au monastère du Paravis, à la condition cependant que le quart de tous les revenus de ces terres serait donné à la sœur du vicomte, nommée Borguette, religieuse au couvent de Vaupillon, sa vie durant, après quoi tout reviendrait au prieuré (5).

C'est là que fut édifiée la bastide de Bologne. Frère Benoît de Corneille, prieur du Paravis, donne au roi d'Angleterre, en 1289, huit concades de terre sur un plateau (in planitie) dans le lieu de Lannegrasse ou Landegrasse, pour y construire

(1) *Essai sur les Villes, etc.*

(2) G. Tholin. *Les bastides du département de Lot-et-Garonne* in *Congrès arch. de France XLI<sup>e</sup> session. Séances tenues à Agen et à Toulouse*, en 1874. Paris, 1875, p. 179 et suiv.

(3) Yvonne Domengie. *Les Bastides en Agenais* dans la *Revue de l'Agenais*, année 1919 et suivantes.

(4) Rôles gascons publiés par Charles Bémont.

(5) Inyent. Delort, n° 310.

Digitized by Google

une bastide, et le lieu où on a déjà commencé une motte de terre pour y établir un fort. Le prieur se réserve deux places libres, près du lieu où doit être bâtie l'église. Il se réserve, de plus, les prés, les moulins et la moitié de la terre pour une paire de bœufs. Il se réserve ce qui est au delà des 8 concades du côté de sa grange, de telle sorte que si des maisons y sont construites, elles dépendront du prieur et du monastère. Les autres terres que le couvent possédait là, il les donne et les livre au public selon la coutume de la bastide (1).

Il semble que cette donation ne fut pas très spontanée, et que la nouvelle ville se bâtissait avant cet acte, sur un terrain usurpé. Un mois et demi avant l'acte de concession, une lettre du roi d'Angleterre au sénéchal de Gascogne nous montre les habitants du château de Cazaubon et de ses dépendances se plaignant des entreprises des bayles et des gens des bastides de La Rée et de Bologne (2). Il faut, en effet, remarquer l'expression de la donation à propos d'un fort que l'on avait commencé sur une motte de terre : « *locum ubi mota incepta est pro fortilecio faciendo* ». On avait donc fait cette entreprise sans avoir obtenu le consentement du propriétaire et, celui-ci, trop faible pour protester, fit contre mauvaise fortune bon cœur, en donnant tout le terrain nécessaire.

Cette bastide, complètement disparue, était bâtie, nous l'avons déjà dit, sur un plateau au-dessus du moulin de Bologne, situé sur le Rimbès. On y voit encore quelques ruines, et les débris dont le sol est couvert indiquent bien qu'il y eut là jadis un centre d'habitations. L'emplacement de cette ville neuve est compris dans la commune de Saint-Pé-Saint-Simon, mais il ne faut pas le chercher à Saint-Pé même, qui s'appelait alors Saint-Pé-d'Homimort.

Quelques années après sa fondation, les seigneurs du voisinage portaient des plaintes contre ses habitants. En 1293, Bernard de Trenquelléon se plaint que le bayle et les habi-

(1) Ch. Bémont. Rôles gascons, t. II, p. 503, n° 1624.
(2) Ch. Bémont. Rôles gascons, p. 437, n° 1414.

Digitized by Google

tants de Mézin et de Bologne, empiètent sur les droits qu'il avait en plusieurs paroisses du voisinage (1).

Au moment de sa fondation, la bastide de Bologne reçut du roi d'Angleterre sa charte de coutumes. Dans l'inventaire des papiers du Paravis, on attribue cette charte à Jean de Grailly et on la date de 1298. Il y a évidemment une erreur. Ces coutumes existaient déjà, le 28 mai 1293, lorsque le roi d'Angleterre recommandait à son sénéchal de Gascogne et aux officiers de sa terre de veiller à faire observer les coutumes et libertés qu'il avait concédées à ses chers et fidèles habitants de la bastide de Bologne-Grasse dans le diocèse d'Auch (2). A cette date Jean de Grailly n'était plus lieutenant du roi depuis 1286 (3).

L'histoire de la ville de Bologne sort de notre sujet. Nous la trouvons mentionnée dans plusieurs documents du moyen-âge jusqu'à la fin du xv^e siècle. Plus tard, son territoire devint le vicomté de Boulogne en Albret. En 1785, le comte de Dijon acheta cette terre à M. le comte de Prayssac, pour le prix de 66.000 livres et 66 louis (4).

Vers cette même époque, le couvent du Paravis réclamait au roi d'Angleterre l'exemption du droit de péage dans toutes ses terres, pour les denrées qui viennent de la maison ou lui sont destinées. La raison donnée par le prieur était fondée sur les privilèges que les rois avaient accordés à l'abbaye de Fontevrault et aux maisons qui en dépendent. Le prieur demandait en outre que l'on fît cession à la maison de la moitié de la pêche de Marmande qu'elle tenait d'un don de Jeanne, reine de Sicile et comtesse de Toulouse. A cet effet, le roi manda à son sénéchal Jean de Grailly, le 3 mars 1283, de faire une enquête sur l'objet de cette requête et de bien s'informer si le don de la pêcherie de Marmande est bien réel (5).

---

(1) Ch. Bémont. Rôles gascons, t. II, p. 72, n° 2120.

(2) Ch. Bémont. Rôles gascons, t. III, p. 74, n° 2128.

(3) Ch. Bémont. Rôles gascons, t. III, introduction.

(4) Archives du château de Lasserre.

(5) Ch. Bémont. *Rôles gascons*, t. II, p. 177, n° 650. Jeanne, fille de Henri II et d'Aliénor d'Aquitaine, fut successivement épouse de Guillaume II, roi de Sicile, puis de Raymond, vicomte de Toulouse.

Digitized by Google

Le même jour il faisait écrire à la prieure du couvent de Fontevrault pour la remercier de ses prières et l'assurer qu'il s'est occupé de l'affaire du Paravis ; le porteur de la lettre devait lui dire de vive voix ce qu'il avait fait à ce sujet (1).

L'enquête fut favorable et le couvent fut mis en possession de ce qu'il demandait.

L'année suivante ayant reçu des plaintes contre plusieurs voisins, le roi d'Angleterre prend le prieuré du Paravis sous sa sauvegarde spéciale et enjoint à ses officiers de veiller à ce que personne ne se permette d'injurier, molester les religieuses et de causer aucun préjudice dans les biens ou les personnes qui leur appartiennent et ils veilleront à faire faire réparation de tout ce qui aurait été commis contre elles (2).

J.-R. Marboutin.

---

(1) Ch. Bémont. *Rôles gascons*, t. II, p. 178, n° 653. V. abbé Barrère. *Hist. relig et mon. du diocèse d'Agen*, t. II, p. 45, et Tamizey de Larroque, *Hist.*
(2) Ch. Bémont. *Rôles gascons*, t. II p. 225, n° 801.

Digitized by Google

# RENÉ FOURTAU

Je suis chargé par la veuve de notre regretté collègue, René Fourtau, de faire hommage, à la Société académique, des ouvrages qu'il a laissés. La plus grande part de cette œuvre est consacrée à la paléontologie de l'Egypte. On y trouve surtout des études sur les Echinides fossiles, sur les vertébrés fossiles et sur les collections d'invertébrés fossiles du musée géologique du Caire, dont il avait été chargé de rédiger le catalogue. Les derniers travaux sont encore à l'impression.

Pour vous dire la haute valeur scientifique de ces divers écrits, il suffira de vous lire le rapport qui accompagnait le prix (prix Savigny) que lui décerna, en 1903, l'Académie des Sciences de Paris.

« Ce prix, expliquait le rapporteur, est accordé à M. René « Fourtau, ingénieur civil au Caire, membre de l'Institut égyptien. « Depuis longtemps fixé au Caire, M. Fourtau a consacré son ta- « lent d'ingénieur, de pénibles explorations et des recherches très « savantes, à l'étude géologique de l'Egypte. Grâce à sa connais- « sance des invertébrés fossiles et à ses aptitudes d'observateur, il « est parvenu à jeter une vive lumière sur l'histoire des terrains « qui avoisinent la mer Rouge, et l'on peut prévoir le jour où les « dépôts égyptiens seront inscrits sur les cartes avec la même pré- « cision que ceux de l'autre rive méditerranéenne.

« M. Fourtau s'est d'abord intéressé à la géographie physique « et à la structure générale de la région érythréenne. Après avoir « débuté par une curieuse étude sur « les puits artésiens et les « puits forés de l'Egypte », il a fait paraître coup sur coup deux « estimables opuscules, l'un consacré à « la côte ouest du Sinaï », « l'autre à « la partie septentrionale du désert arabique ». Ces « deux mémoires sont d'une lecture captivante et remplis d'obser- « vations originales. Quand il les écrivit, l'auteur était déjà très « documenté sur la géologie de l'Egypte et il a profité de ses con- « naissances pour expliquer le facies des régions précitées. On ne « saurait mieux comprendre, ni traiter plus largement, la géogra- « phie physique d'une contrée.

« M. Fourtau est bon géographe parce qu'il présente avant tout « les qualités d'un excellent géologue. Les douze notes ou mémoi- « res qu'il a consacrés jusqu'ici à la stratigraphie égyptienne, sont

Digitized by Google

« remplis d'aperçus nouveaux et suggestifs : il y montre que le « grès nubien sans fossiles s'est formé successivement à des époques diverses ; qu'entre ce substratum et les couches éocènes « prédominantes en Egypte, s'intercalent les dépôts du cénomanien et du crétacé supérieur ; que la barre rocheuse d'Alexandrie, derrière laquelle se forma le delta nilotique, remonte à « l'époque quaternaire et s'appuie sur les calcaires du pliocène « supérieur ; enfin que l'Egypte était submergée ou incomplètement découverte au début de la période quaternaire, et que les « silex taillés qu'on y trouve sont bien postérieurs à l'époque paléolithique. On ne saurait entrer dans le détail des nombreuses « études que M. Fourtau a consacrées aux terrains tertiaires « d'Egypte : elles sont longues et approfondies, très concluantes « toutes les fois que l'observateur a pu réunir des matériaux suffisants, marquées au coin d'une sage prudence dans le cas contraire. Si M. Fourtau n'hésite nullement à établir qu'aux environs des Pyramides les fossiles du sable pliocène proviennent « d'une dissémination anormale et sont issus de couches fort diverses, s'il interprète avec une grande netteté les trois niveaux « à Poissons qu'on trouve au même lieu dans les strates lutétiennes ; par contre, il ne croit pas qu'on puisse fixer exactement l'âge « des bois pétrifiés du désert ; bien plus, malgré sa connaissance « profonde du sujet, il hésite à tenter un essai de classification « des terrains éocènes du pays égyptien.

« Pour donner à ses recherches stratigraphiques toute la rigueur désirable, M. Fourtau s'est efforcé de connaître à fond les « nombreux Oursins qui, avec les « Ostrea », sont les fossiles les « plus caractéristiques de l'Egypte. Il s'est fait, en quelque sorte, « le paléontologiste des Echinides égyptiens, et a su s'acquérir une « véritable autorité dans cette matière. Après s'être essayé dans « maintes notes préliminaires, il a publié, dans les « Mémoires de « l'Institut égyptien », une « Revision des Echinides fossiles de « l'Egypte », qui est une œuvre approfondie et de longue haleine. « Ce travail suffirait pour justifier vos suffrages, tant il est riche « de faits nouveaux et écrit avec précision : pourtant, il n'a pas « satisfait l'auteur et a été suivi par deux suppléments non moins « volumineux qui en font un ensemble des plus complets.

« Pour mettre plus en lumière la belle conscience scientifique « de M. Fourtau, il est nécessaire d'ajouter que ce laborieux savant ne recule pas devant des recherches zoologiques pour couronner son œuvre. Persuadé à juste titre que la faune moderne « est la suite des faunes éteintes et peut servir à les expliquer, il « s'est fait le continuateur des Savigny, des Audouin et des Rossières, et a entrepris dans ce but une étude complète des Echini-

Digitized by Google

« des actuellement vivants dans le golfe de Suez. L'important ma-
« nuscrit qui est le résultat de cette étude, a été déposé pour le
« présent concours ; comme les œuvres précédentes, il mérite des
« éloges et fait honneur à ce bon Français qui continue en Egypte
« les nobles traditions de la France.

« L'Institut s'est rarement trouvé en présence d'un tel ensemble
« de travaux relatifs aux régions de la mer Rouge ; votre Com-
« mission estime hautement cette œuvre et vous propose de décer-
« ner le prix Savigny à M. Fourtau. »

Les considérants qui accompagnent ainsi cette récompense décernée par une Académie savante, qui n'a point coutume de prodiguer les éloges et qui ne les accorde qu'à bon escient, suffisent pour nous faire connaître à quel point René Fourtau nous faisait honneur et combien a été profondément regrettable sa fin prématurée. Ceux qui, parmi nous, l'ont connu autrefois, comme maîtres ou comme condisciples, au collège Saint-Caprais, comprendront certainement que je veuille ajouter, à cette consécration scientifique, quelques détails sur sa vie et aussi le souvenir que nous gardons de lui-même.

Doué d'une vive intelligence et d'une exceptionnelle mémoire, il fut un excellent élève. Les baccalauréats pris et ses goûts l'inclinant vers les sciences naturelles, il alla, à Paris, suivre les cours du Muséum, s'attachant surtout à la géologie, branche à laquelle il devait faire par la suite, comme on vient de le voir, un si intéressant apport.

Il aurait pu, certes, fournir une belle carrière, c'est-à-dire amasser des diplômes, des grades, conquérir une situation fructueuse, mais à tous ces avantages il préférait les joies plus aiguës et plus rares du voyageur et du chercheur. Il partit pour l'Egypte et il entra, au titre d'ingénieur, à la Compagnie des chemins de fer de l'Etat, où il fut chargé des études de terrain, puis au Geological Survey of Egypt. Ses fonctions, dans ces deux services, lui permirent de mener la vie qu'il aimait passionnément : il parcourut le Mariout, le Fayoum, la Marmarique, et il séjourna à diverses reprises sur la côte asiatique de la mer Rouge, dans la presqu'île du Sinaï. Au milieu de solitudes désertiques, où il ne pouvait rencontrer que des Bédouins, il vivait sous la tente, passant ses jours à fouiller et interroger le sol, sous un soleil écrasant. Cette dure existence a dû certainement contribuer à l'user précocement, mais il était ainsi tellement heureux qu'il ne voulait pas s'en rendre compte; il m'a même eu dit qu'il ne se portait bien que dans de telles conditions. Il avait vraiment une âme d'explorateur.

Sa culture n'était pas seulement scientifique et il lui eût été pos-

Digitized by Google

sible de briller en d'autres matières. On s'en aperçoit, en lisant la Notice ci-jointe qu'appréciait particulièrement l'égyptologue Maspéro, sur « la Navigation dans la cataracte d'Assouan aux différentes époques de l'Empire égyptien ». Sa vaste érudition apparaît encore dans l'étude, que vous trouverez également ici, sur la Marmarique. Je conseillerai même la lecture — point du tout aride — de cette dernière communication à ceux qui ont vécu avec lui durant sa jeunesse. Tel ils l'ont connu, sur les bancs du collège, avec son tour d'esprit caustique, tempéré de bonhomie et d'une inaltérable bonne humeur, tel ils le retrouveront dans ces pages où la connaissance géographique et historique du pays s'allie, dans la forme sardonique et spirituelle qui lui fut toujours propre, à la psychologie la plus fine des peuplades qu'il y a rencontrées.

René Fourtau sera en quelque sorte mort à la tâche. Il s'est éteint en effet brusquement, il y a deux ans, en Italie, à Florence, au retour d'une expédition sur la côte arabique de la mer Rouge, alors qu'il classait les résultats de ses recherches et qu'il rédigeait son rapport. Sa fin a été vivement ressentie par les diverses sociétés qui avaient eu à s'occuper de ses travaux : par l'Institut d'Egypte, celui-là même que fonda Bonaparte, par la Société Khédiviale de Géographie, la Société Géologique de France, dont il était membre, et par le Muséum d'Histoire naturelle de Paris, dont il était correspondant. Tous les regrets exprimés ont bien montré en quelle estime il était tenu dans les milieux scientifiques.

Pour moi, son camarade d'enfance, son condiscíple à Saint-Caprais et son parent, je remplis un pieux devoir en honorant sa mémoire et en rendant justice à son labeur de savant intrépide, modeste et désintéressé.

Jean Rodes.

Digitized by Google

# Stances à la Patrie

(1914-1918)

---

Quand, enivré d'orgueil, sur notre capitale
L'Allemand vainqueur se ruait ;
Quand, deux fois sur la Marne, à quatre ans d'intervalle,
Le sort du Pays se jouait.

Lorsque, sur notre sol labouré par les balles,
Un clair soleil d'été brillait,
Que, dans tous les hameaux et dans les cathédrales,
Le peuple de France priait.

Sur les champs infinis de l'immense bataille
Quand la voix du canon grondait,
Qu'aux clameurs des Germains, à travers la mitraille
La *Marseillaise* répondait.

Sous une angoissante et patriotique étreinte
Quand nos poitrines haletaient
Qu'alternativement, d'espérance et de crainte
Nos cœurs, à se rompre, battaient.

— Nous avons lors vécu des jours inoubliables
Jours de poignante anxiété !
Nous en avons aussi vécu d'ineffaçables
Jours de triomphante fierté !

Lorsque, traîtreusement, la perfide Allemagne
Nous a, tout à coup, menacés,
Et que, d'un même élan, en ville, à la campagne
Soudain, nous nous sommes dressés !

Quand éclata le cri des premières alarmes,
Vibrante proclamation,
Grande voix du Pays nous appelant aux armes
Contre la lâche agression.

Quand le flot des Germains lancés à la curée
En pleine ivresse du succès ;
S'est heurté sur sa route à l'union sacrée,
L'union de tous les Français !

Digitized by Google

Quand, le cœur embrasé par une même flamme
Riches, pauvres, nobles, bourgeois
Ne formant qu'un seul corps, n'ayant qu'une seule âme
Marchaient vers les mêmes exploits !

Lorsque, de la Patrie écoutant la prière,
A de futurs et grands combats,
Travailleurs de l'usine, ouvriers de la terre,
Accouraient tous du même pas !

Quand, sous un seul drapeau, le drapeau de la France,
Monarchistes, républicains
A l'appel du Pays, volaient à sa défense
Ensemble, les mains dans les mains.

— Avec quelle assurance, ô soldats magnanimes
Vos fiers bataillons défilaient.
Oh ! de quel éclat et de quelle ardeur sublimes
Vos clairs regards étincelaient ;

Quand, sur votre passage, une foule attendrie
Frémissante d'émotion,
Acclamaient en vous tous l'espoir de la Patrie,
L'avenir de la Nation !

Lorsque nos voix, bien haut, disaient notre espérance
Ou que nos yeux vers vous tendus
Exprimaient, tout bas, notre entière confiance
Dans vos ancestrales vertus.

Quand vous avez senti l'ardent sang de vos pères
Dans tout votre corps bouillonner
Et les tressaillements de leurs âmes altières
Dans tout votre être frissonner.

Quand sur vous a passé le souffle héroïque
Qui, jadis, au temps de Fleurus
Animait ces soldats, fils de la République
De même, à sa voix accourus.

— Vous avez, depuis lors, enduré la souffrance
De quatre ans d'incessant labeur,
Vous avez, avec une indomptable vaillance,
Lutté contre l'envahisseur.

Vous avez acquis une impérissable gloire
En maints combats victorieux,
Vous avez, brillamment, illustré notre histoire
Comme le firent vos aïeux !

Digitized by Google

Enfin vint le jour où, de défaite en défaite,
Inlassablement poursuivi,
L'Allemand vaincu dût arrêter sa retraite
Pour se rendre à votre merci !

— Ce jour-là fût un jour d'indicible allégresse
Quand, partout, le triomphal bruit
Remplissant tous les cœurs de radieuse ivresse
Soudainement se répandit.

Quand les cloches sonnant à joyeuse volée,
Quand, flottant au vent, nos drapeaux
Annoncèrent la fin de la grande épopée
Jusques dans les moindres hameaux.

Quand, délivrés par vos frères du joug infâme
De notre implacable ennemi,
Vous avez pu, Lorrains, déployer l'oriflamme
De la Vierge de Domrémy !

Et quand, ayant repris parmi nous votre place,
Pour célébrer votre retour,
Vous avez pu chanter, ô frères de l'Alsace,
L'hymne de France et de Strasbourg !

— Ah ! puisse maintenant, ô ma belle Patrie,
Ton nom à jamais respecté
Par la grâce de ceux qui t'ont donné leur vie,
Aller à l'Immortalité !

SAINT-JAMES.

Digitized by Google

## LE JARDIN DE JAYAN

par François Laulan

Notre collègue François Laulan, paysagiste apprécié, chante avec sa palette les sites merveilleux des rives de Garonne. Au salon des « Indépendants » il a exposé, cette année, *la Garonne à Agen, le Château de Beauregard, le [illegible] de la Garonne à Beauregard* et *la Garonne au-dessus de Beauregard* ou, comme [illegible] la *Revue Moderne*, d'accord avec la *Revue du Vrai et du Beau* et le *Journal des Arts*, « l'artiste montre une belle liberté dans le maniement du pinceau [illegible] la vérité bien observée des tons. Tout cela est empreint d'un silence, [illegible] paix que reposent l'esprit. François Laulan est un amateur, mais l'a [illegible] que doivent lui envier bien des professionnels ». Nous publions ici le *Jardin de Jayan* que M. Laulan exposa l'an dernier aux *Indépendants*.

Digitized by Google

Digitized by Google

## LE JARDIN DE JAYAN

par François Laulan

Notre collègue François Laulan, paysagiste apprécié, chante avec sa palette les sites merveilleux des rives de Garonne. Au salon des « Indépendants » il a exposé, cette année, *la Garonne à Agen*, *le Château de Beauregard*, *le Barrage de la Garonne à Beauregard* et *la Garonne au-dessus de Beauregard* où, comme l'écrit la *Revue Moderne*, d'accord avec la *Revue du Vrai et du Beau* et le *Journal des Arts*, « l'artiste montre une belle liberté dans le maniement du pinceau, dans la vérité bien observée des tons. Tout cela est empreint d'un silence, d'une paix que reposent l'esprit. François Laulan est un amateur, mais il a un talent que doivent lui envier bien des professionnels ». Nous publions ici le *Jardin de Jayan* que M. Laulan exposa l'an dernier aux *Indépendants*.

Digitized by Google

Digitized by Google

# CHRONIQUE

**Excursion en Condomois.** — L'excursion en Condomois organisée par la Société Académique d'Agen s'est effectuée dans d'excellentes conditions, le jeudi 31 mai. Quarante touristes y prirent part dans le confortable autocar de M. Grenier, de Montaigu, ou dans des autos particulières, plus confortables encore. Partis à 7 heures, les excursionnistes se trouvèrent si bien qu'ils prolongèrent leur tournée jusqu'à 21 heures. Par Layrac et Le Pergain-Taillac, où la pittoresque enseigne d'une auberge excita leur hilarité, ils allèrent, en suivant la voie romaine de La Peyrigne, au village de *La Romieu* dont M. l'abbé Daugé, secrétaire de la Société archéologique du Gers, leur fit les honneurs avec M. l'abbé Marboutin.

Quelle belle collégiale y fit construire, au début du XIVe siècle, le plus illustre des enfants de La Romieu, le cardinal d'Aux ! L'église, flanquée de deux tours, est un vaste vaisseau à une seule nef, du style gothique le plus pur. Les visiteurs en remarquent surtout le portail, l'architecture très dégagée, les quatre enfeus où furent déposés les tombeaux, aujourd'hui disparus, du cardinal et de trois membres de sa famille, le chemin de ronde entouré de machicoulis et percé de meurtrières qui la domine avec la tour de guet, où l'on accède par un solide escalier de pierre. Le cloître, qu'ils parcourent ensuite, est d'une rare élégance avec ses arceaux à quatre feuilles et son ornementation très sobre. De la même époque que l'église, il est assez bien conservé, malgré les mutilations des soldats de Montgommery dont le vandalisme sera stigmatisé à maintes reprises, au cours de la journée, par l'impitoyable M. Mazéret, archiviste-bibliothécaire de Condom.

La cité épiscopale de Bossuet, où l'aigle de Meaux ne parut jamais, pas même comme aiglon, est proche de La Romieu. La cathédrale, l'un des types les plus parfaits des églises à grande nef bordée de chapelles latérales, a été construite par l'évêque Jean Marre, au commencement du XVIe siècle et achevée par son successeur Hérard de Grossolles de Flamarens. Elle retient longuement l'attention par la hauteur et la légèreté de ses voûtes, dont les clefs sont semées d'armoiries, par sa nef très large, ses beaux chapiteaux, sa sacristie voûtée en étoile, sa salle capitulaire, les

Digitized by Google

tombeaux et certains autels de ses chapelles, sa porte latérale sur le côté sud et la chapelle de la Vierge, plus ancienne que le reste de l'édifice. De compendieuses explications sont fournies par M. Mazeret qui va bientôt publier sur la *Cathédrale de Condom* un volume de 300 à 350 pages. L'abbé Marboutin précise quelques points encore controversés du problème archéologique que présentent certaines parties de l'édifice. Je rappelle moi-même que, selon toutes probabilités, Monluc est enterré dans le chœur de la cathédrale et j'en profite pour demander à M. Mazeret d'étudier aussi et de décrire la nécropole qu'est le sous-sol de l'église de Condom. Ce sera 25 pages de plus.

Après cette visite qui ne dura pas moins d'une heure, les excursionnistes allèrent dire un mot au bon déjeuner qu'avait préparé l'hôtelier du *Lion d'Or*. Et comme il n'y a pas de repas — même frugal — sans discours, j'eus l'agréable mission de remercier, au nom de la Société académique, les excursionnistes des deux sexes qui avaient répondu à son appel. J'effeuillais devant eux, et aussi devant elles, quelques fleurs d'une rhétorique inférieure. Osez reprocher ensuite à notre Compagnie de ne pas admettre les dames dans son sein !

Immédiatement après le déjeuner, M. Mazeret reprit la direction de la caravane qu'il conduisit dans le très beau cloître gothique, renversé en 1793, aujourd'hui en partie reconstruit, qui fait communiquer la cathédrale avec l'ancien palais épiscopal. Rapidement M. Mazeret et M. l'abbé Marboutin en montrèrent l'intérêt. La chapelle de l'évêché à la voûte croisée en fleurs de lys, la délicieuse porte Renaissance si finement dentelée, avec sa tête de Saint Paul ou de Saint Pierre, et donnant accès à la sous-préfecture autrefois palais épiscopal, attirèrent longuement l'attention.

Que dire du Musée de Condom ? Qu'il est embryonnaire et que Montgomméry passant par là ne saurait être traité de vandale ? Faut-il signaler encore la Mairie où figure un joli fanion tricolore dont le commandant Labouche s'empara sans lutte et qui était destiné à un régiment de hussards qui ne vit jamais le jour ?

*Laressingle*, que l'on visita après Condom, fut une heureuse surprise pour les excursionnistes. C'est un petit village fortifié, à peu près tel qu'il se trouvait au Moyen-Age, avec son enceinte de tours et de murailles presque intacte, son château du XIII^e^, sa minuscule église romane « dont la nef fut détruite pour la construction du château et qui, devenue trop étroite, fut allongée, peu après, par le percement de l'abside », comme l'explique très clairement M. Marboutin. L'ensemble est très pittoresque. Il évoque si puissamment le monde féodal que les visiteurs réclament son classement comme monument historique. Avant de quitter ce village si cu-

Digitized by Google

rieux, M. Mazeret tint à demander aux Agenais quelques précisions sur des objets conservés à l'école de Larressingle et qu'on attribue à la période gallo-romaine. Les spécialistes examinent un intéressant petit glaive — qui donne lieu à controverse — et un mors qui leur paraît être un simple Wellington.

L'autocar conduisit ensuite à *Ligardes*, qui possède un beau rétable du XVIII^e siècle provenant du couvent du Paravis, œuvre du sculpteur agenais Jean Galau — comme l'explique M. l'abbé Marboutin — et à *Lamontjoie*, où dans l'église si remarquablement restaurée par notre regretté confrère Edouard Payen, les excursionnistes admirèrent deux œuvres d'art remarquables : une petite châsse en cuivre émaillé de Limoges, du XIII^e siècle, sur laquelle on lira plus loin une intéressante notice parue dans *La Petite Gironde* sous la signature A. L., et le beau rétable en bois doré, du XVII^e siècle, qui en est l'ornement. L'abbé Marboutin, assisté de M. le curé, en fait rapidement l'histoire et la description. Moins lourd d'aspect que celui de Fongrave, moins riche aussi, ce rétable est dû, comme lui, aux religieuses de l'ordre de Fontevrault et, comme celui de Ligardes, au prieuré du Paravis, dont il constituait le grand autel. Il est l'œuvre de Cochoy, menuisier de Paris, et du sculpteur Dousset, de Verdun. Le tableau qui figure au centre du monument et qui représente le Christ en croix, a été exécuté en 1635 par le peintre A. Barthélémy. A signaler encore dans l'église la *Pieta*, de facture élégante, qui sert de monument aux morts de la paroisse, et les croix de Malte qui tapissent la nef et dont la provenance est indéterminée.

Avant de quitter la vieille bastide de Lamontjoie, les excursionnistes sont les hôtes de M^me Chastang, veuve d'un ancien commandant du 9^e de ligne. Assistée de M^me Edouard Payen, elle a très aimablement tenu à leur offrir le coup de l'étrier. Il ne leur restait plus dès lors qu'à enfourcher les 25 chevaux de M. Grenier pour regagner Agen par Astaffort et la route de Layrac qui surplombe si délicieusement la Garonne turbulente.

René Bonnat.

**La main de Saint-Louis.** — A Lamontjoie, les invités de notre Société académique ont pu admirer et la châsse du XIII^e siècle, en cuivre émaillé de Limoges, où des anges nimbés sont naïvement ciselés sur fond blanc à orbe rouge, et le reliquaire, dont les niches dorées abritent les métacarpiens du roi Saint Louis.

Sont-ils authentiques ? La tradition le veut ainsi, puisque une dévotion spéciale y est constituée. L'excellent abbé Durey de Longa, qui fit, en 1893, un rapport aussi complet que possible sur



Digitized by Google

la question, est bien obligé de convenir que « cela repose surtout sur une tradition ».

Cette tradition est principalement conservée par la famille Lussagnet, descendante des consuls, qui auraient reçu les envoyés de Philippe IV, apportant, à la Bastide de La Montjoie, les reliques de son saint patron.

A ce moment, La Montjoie était place forte, aux limites de l'autorité royale ; et peut-être a-t-on voulu, par la puissance des reliques, suppléer à la faiblesse de la garnison.

Cet argument est-il suffisant ? Oui, pense l'abbé Durey. Il ne fut pas suffisant pour un certain nombre, car il s'éleva une controverse ardue, basée surtout sur le fait qu'il n'avait été trouvé aucun acte officiel ou pièce accompagnant le dépôt d'un présent de telle valeur !

Les partisans de l'authenticité des reliques l'ont-ils emporté ? Ils se sont rangés derrière l'opinion de François Bladé, notre original compatriote, de son vivant correspondant de l'Institut, qui avait groupé ses arguments en un faisceau de quatre points : « 1. La châsse royale du XIII^e siècle n'est pas à Lamontjoie sans objet et sans emploi ; 2. les os conservés sont bouillis dans le vin (coutume de la Maison de France) ; 3. la tradition de ces reliques est locale depuis le XIV^e siècle et constante dans la jurade ; 4. il y a controverse à ce sujet ; mais les adversaires n'existent plus; ils sont morts (*sic*). » C'est, de toute évidence, une très élégante façon de terminer une controverse !

La châsse est très belle ; elle était autrefois surmontée de clochetons qui ont disparu avec juste raison: on n'a tenté aucune restauration, qui n'aurait été, malgré toute l'habileté déployée, qu'un affreux replâtrage sur la patine du temps.

Elle fut solennellemnt identifiée par les très savants archéologues Gauthier et Quicherat comme datant à peu près probablement d'une vingtaine d'années avant la mort de Saint Louis.

Il lui arriva, comme à toutes les pauvres choses humaines, des aventures. En 1623, l'ordre des religieux de Saint François de l'Observance vont à Lamontjoie. Son but était de garder les saintes reliques ; mais M. le curé veillait jalousement sur son bien. On plaida, on disputa, on batailla si longtemps, avec tant d'habileté et diplomatie savante, qu'en 1648 seulement, la solution fut trouvée, digne de Salomon dans toute sa gloire. Par traité passé entre le curé Gardère et le vénérable père Antoine Lamothe, gardien du couvent, il fut convenu que « M. le Curé posséderait les reliques, mais qu'elles seraient sous la garde des religieux. » Jasmin aurait dit : « Tenguén, tenguén ! »

Pendant la Révolution, la châsse fut sauvée par la fille du bou-

Digitized by Google

langer, Marie Lapeyre, qui la cacha dans le fournil, fort heureusement, pour la joie des archéologues et la satisfaction des visiteurs émerveillés, lesquels reçoivent de la part de M. le Curé actuel de Lamontjoie, — tout fier de ces reliques et dont il ouvre à la demande de ses hôtes les fortes grilles de fer — l'accueil le plus cordial et le plus charmant. A. L.

**Le Jasmin d'argent.** — Régal littéraire et régal des yeux, tel fut, le 2 Juin, au Théâtre d'Agen, le 3e Jasmin d'argent. Animateur de la fête, toujours heureux, M. Jacques Amblard y prononça une belle allocution toute embaumée des parfums de l'Attique. M. de Lacaze effeuilla un joli bouquet de fleurs des champs, écloses au soleil de Gascogne et choisies avec le goût le plus délicat. M. Marcel Prévost y fut lui-même et sut se faire désirer une quatrième fois. Quant à la comtesse de Noailles, depuis longtemps célèbre par son « *Cœur innombrable* », elle fit, bien qu'absente, « sentir sa présence dans le mystique arôme du clair Jasmin d'argent » par un discours tout scintillant et de fort belle allure. L'éloge empanaché qu'elle donna de la Gascogne et de l'Agenais fut particulièrement applaudi.

Deux jeunes grâces du Conservatoire de Paris, Mlles Deliane et Laugier y chantèrent — avec la fameuse voix d'or qu'on croyait éteinte — les œuvres des lauréats. Elles dansèrent aussi et le public en fut fort aise. En langue occitane, Ernest Lafont leur donna brillamment la réplique, en lisant *Noço blanco* qui a cueilli le Jasmin d'argent et dont les vers sont chantants et dansants à la fois. Voilà bien ce qu'il y eut de mieux comme partie musicale, avec le quatuor Serret-Lapoujade. Et que dire du beau *Recueil* du 3e Jasmin d'argent, parfaitement édité par l'imprimeur auscitain Sauriac, et splendidement illustré par le maître A. Calbet ! C'est une œuvre d'art qui honore aussi bien Jacques Amblard qui l'a conçue que le grand artiste qui l'a composée.

Du palmarès qu'il contient et que les rapporteurs proclamèrent, j'extrais les noms des lauréats qui appartiennent au Lot-et-Garonne :

*Poésie française :* Mlle Machet, 2e médaille d'argent : Henri Pozzi, 1re médaille de bronze : Mlle Mathilde Sabathé, 3e médaille de bronze : C. Valantin, 6e mention : Jean de La Jaline, 7e mention.

*Poésie occitane :* Jasmin d'argent à M. Gaston Lavergne, de Colayrac-Saint-Cirq, instituteur à Oran : Vayssières, de Monclar-d'Agenais, 3e médaille de bronze ; Gabriel Courtès, de Poudenas.

Digitized by Google

**A travers les Sociétés savantes : Distinctions.** — L'Académie de Médecine vient de décerner une médaille d'or à notre collègue M. le docteur Molinéry, directeur de l'établissement thermal de Luchon, à qui nous adressons toutes nos félicitations pour cette haute distinction.

M. Molinéry n'est heureusement pas le seul de nos collègues que nous ayons à complimenter. Nous avons l'agréable mission de constater ici que notre excellent confrère Jean Rodès vient d'obtenir la médaille d'or de la Société de Géographie pour l'ensemble de ses remarquables études sur la Chine, dont la plus récente, *Les Chinois* (Alcan, 1923), a été analysée dans le dernier numéro de la *Revue de l'Agenais*.

**Les Lot-et-Garonnais aux Salons.** — Voici la liste des œuvres exposées par nos compatriotes de Lot-et-Garonne aux divers salons de cette année.

A Paris, à la Société des Artistes français : Altairac (Mme) : Miniature. — Barlangue (Gabriel) : Une rue de Villeneuve-sur-Lot et un portrait (eau-forte) de Mme Barlangue (*médaille d'argent*). — Boyé (Abel) : Sur le torrent : les horizons bleus. — Calbet (Antoine) : Léda ; Surprises. — Crochepierre (André) : Par la porte entr'ouverte un rayon vient d'entrer (Ballade gasconne). — Dastrac, d'Aiguillon, qui obtient une mention honorable. — David (F.) : Jour d'avril en Gascogne ; bords du canal. — Didier-Tourné : Dans le parc (panneau décoratif). — Mondineu (Etienne) : Portrait ; le battage du seigle (Landes) ; Coloquintes. — Pradère (Léopold) : Six aquarelles. — En sculpture : Bacqué (Daniel) : Porte en bronze du monument aux morts d'Agen (fragment). — Descomps (Jean) : Crainte (statue plâtre). — Lamourdedieu : Buste. — A Paris, aux *Indépendants* : François Laulan, dont nous venons de parler.

A Toulouse, à la Société des Artistes méridionaux, M. Chevrier, professeur à l'Ecole pratique d'Agen, une aquarelle bien venue : Les platanes du Gravier avec, comme fond de tableau, le pont de pierre.

**Protection des sites et monuments naturels de la France.** — La loi du 21 avril 1906 a organisé dans chaque département la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique. En 1909, le Comité de Lot-et-Garonne a fait classer la *Garenne* de Nérac. Depuis, ce Comité ne s'est plus réuni. Sur de nouvelles instructions ministérielles et la proposition du Conseil général en date du 27 avril 1923, M. le Préfet a réorganisé la Commission par arrêté du 15 mai 1923. Elle est ainsi composée : MM. Laboul-

Digitized by Google

bène, sénateur, et Evariste Malbec, conseillers généraux élus par leurs collègues et cinq personnalités choisis par le Conseil général dans le monde des arts, des sciences, de la littérature ou du tourisme : M. Bonnat, archiviste départemental ; Recours, conservateur du Musée ; Ernest Lafont, instituteur à Puymirol ; Lacoste, substitut du procureur de la République à Agen, membre du Conseil d'administration du Syndicat d'initiative de Lot-et-Garonne, et Pardieu, président d'honneur de ce Syndicat. Dans sa prochaine séance, cette Commission aura à examiner les demandes de classement faites par M. René Bonnat pour l'ensemble du village de Clermont-Dessous, pour le site de Gavaudun et aussi pour le joli petit coin de Frespech, si pittoresque et si curieux.

**Monuments historiques : Lauzun.** — Par arrêtés ministériels du 1er mai, ont été classés comme monuments historiques la façade Nord-Est du château de Lauzun, les deux splendides cheminées de la Renaissance et l'autel votif situé dans le parc du château. Nos lecteurs en retrouveront les reproductions en simili-gravure dans notre numéro de mars-avril 1920.

Il convient de féliciter hautement M. E. Reynaud, le nouveau propriétaire du château de Lauzun, d'avoir donné, le 13 avril 1923, son consentement à une mesure de protection réclamée depuis longtemps, et aussi toutes les personnalités qui ont contribué à obtenir ce classement, notamment M. Lavigne, l'aimable et très actif conseiller général du canton de Lauzun.

**Bonaguil.** — Au cours de sa session d'avril, le Conseil général a voté une subvention de 6.000 francs pour sa contribution aux travaux qui vont être effectués par les Monuments historiques au château de Bonaguil. C'est encore là une mesure heureuse.

**Classements d'objets d'art comme monuments historiques.** — Par arrêtés ministériels du 8 mai 1923 ont été classés comme monuments historiques les antiquités et objets d'art suivants :

*Anthé*, à l'église, un plat de quête en cuivre repoussé, xve siècle ;

*Casseneuil*, à l'église, déjà monument historique, un plat de quête en cuivre repoussé, du xvie siècle ;

*Cassignas*, à l'église, deux plats de quête en cuivre repoussé du xve siècle ;

*Castillonnès*, à l'église, un plat de quête, cuivre repoussé, xvie siècle ;

*Cuq*, à l'église, un plat de cuivre repoussé, xive siècle (*sic*) ; et un bénitier portatif en cuivre de la même époque (*resic*) ;

Digitized by Google

*Frespech*, sur la place publique, trois mesures à grains du XIIIe siècle ;

*Laroque-Timbaut*, à l'église des Bordiels, un plat de quête en cuivre repoussé du XVIe siècle, et le Christ en Croix, statue en bois du XVIIe ;

*Layrac*, à l'église, une statue de marbre au-dessus du maître-autel, XVIIe siècle ;

*Lédat*, à l'église, un plat de quête en cuivre repoussé du XVe siècle.

*Marmande*, à l'église Saint-Benoît, un autel et rétable, en bois doré et polychrome, du XVIIe siècle, et deux chapiteaux du XIVe formant bénitiers.

*Saint-Sardos*, au cimetière, posés sur le mur de clôture, deux chapiteaux en pierre du XIIe siècle.

*Villeneuve-sur-Lot*, église Saint-Sulpice, trois plats de quête, en cuivre repoussé, du XVe siècle.

Il y a lieu de faire toutes réserves sur ces classements. Les indications chronologiques des arrêtés ministériels sont trop souvent inexactes. Il en est même de ridicules. Les bâtons de Pénitents, récemment classés à Villeneuve-sur-Lot comme étant du XVIIe siècle, sont du XIXe. Les documents d'archives l'établissent indiscutablement. Les plats de quête en cuivre repoussé du XIVe siècle font sourire ou hausser les épaules *ad libitum*. La statue en marbre du maître-autel de *Layrac* date du XVIIIe siècle, non du XVIIe. Les mesures à grains de *Frespech* sont bien anciennes, mais il faut la sagacité professionnelle bien connue du correspondant agenais des Antiquités pour les attribuer au XIIIe siècle. Il est vrai qu'il y a des gens qui n'en sont ni à un Louis, ni à un siècle près. Mais il est dommage, pour le bon renom de la Commission des Beaux-Arts, qu'elle accepte un peu à l'aveuglette les propositions qui lui sont faites et qu'elle ne s'entoure pas des références utiles. Les Beaux-Arts, qui passent actuellement un mauvais quart d'heure, y gagneraient, en vérité !

René Bonnat.

**La villa gallo-romaine de La Chapelle (Moncrabeau).** — A trois cents mètres environ de la célèbre villa de Bapteste, en allant vers Moncrabeau, se trouve la propriété dite de *La Chapelle*.

La situation de La Chapelle se trouve être à peu près la même que celle de Bapteste, c'est-à-dire à l'extrémité d'un plateau qui brusquement descend dans la basse plaine de la Baïse. Comme à Bapteste, on y jouit d'une vue agréable, sinon étendue.

Digitized by Google

Cette propriété appartenait depuis fort longtemps à la famille Descudé, dont le dernier représentant a été, durant de longues années, sous-préfet de Nérac. Son neveu, M. Emile Roquaing, l'a vendue depuis quelques années à M. Masseret, originaire de la Suisse.

Au milieu du XVIII^e siècle, cette propriété avait appartenu à M. de Romas — dont M^me Roquaing, née Descudé, était la petite nièce — l'inventeur, avant Franklin, du cerf-volant électrique, d'où découlèrent les lois de l'électricité. Longtemps méconnu, sa gloire est aujourd'hui incontestée.

Ces jours derniers, M. Ernest Nicolet, gérant de M. Masseret, en arrachant un vieil ormeau qui se mourait derrière sa maison, fut étonné de trouver entre les racines des tuiles à rebord, beaucoup de débris de bâtisse et des ossements.

Intrigué, il poursuivit les recherches ; il en fut récompensé, car, à 1 m. 80 du niveau du sol, il rencontra une mosaïque.

Avec un soin minutieux qui fait l'éloge de son intelligence, il déblaya alors une surface approximative de 15 mètres carrés.

Il découvrit ainsi un angle de cette mosaïque, très bel encadrement de 0 m. 40 environ.

Le milieu représente des pampres de vigne avec de très beaux raisins. Les mosaïques ont cinq couleurs : Blanc, jaune, rouge, bleu et violet.

Poursuivant ses recherches, il découvrit à gauche une autre chambre avec des mosaïques qui représentent également des feuilles de vigne.

Et à droite une troisième chambre aux figures géométriques rappelant la Croix de Malte.

Ces trois mosaïques sont admirablement conservées.

Les ossements n'ont pu être exactement identifiés, mais ne sont pas des ossements humains.

La pièce du milieu a la forme d'une abside et celle de gauche semble octogonale. Ces pièces sont séparées par de gros murs.

Entre deux de ces pièces existe une porte assez étroite.

Les murs ont encore 0 m. 60 environ de hauteur, sauf ceux qui soutiennent le coteau, qui ont environ 1 m. 50. On y voit des traces de stuc (couleur bleue et rouge).

Le propriétaire a formé, dans un appartement de sa maison, un petit musée de ses trouvailles.

On y voit : Un *bracelet en or* légèrement guilloché, à petites dents. Il est remarquable pour avoir gardé toute sa souplesse et sa forme normale.

Encore, un pendant en bronze d'un diamètre de 0 m. 02 environ représentant un serpent.

Digitized by Google

Plusieurs monnaies assez mal conservées : Une d'un diamètre d'une de nos pièces d'un franc ; deux comme des pièces de 0 fr. 50. Plusieurs très petites, sans doute des triens mérovingiens, soit 1/3 du sou d'or.

Des verres irisés en lambeau.

Des vases rouges et noirs en lambeaux dont l'un, noir, a dû être très joli.

Des lingots de plomb, fondus par le feu.

Des fûts de colonne en marbre (deux) et des morceaux de marbre, dont l'un très beau.

Un poids de tisserand, marteau, lance, clous de différentes formes, etc...

De belles tuiles plates bien conservées, avec les tuiles intermédiaires.

Enfin, ce qui semble le plus intéressant, un morceau d'ivoire admirablement conservé, poli comme une bille de billard. Diamètre, 0 m. 0450 à la base, un côté plat et l'autre se terminant en forme de fusée d'obus. Hauteur, 0 m. 05 environ. Circonférence, 0 m. 14.

Quel pouvait en être l'usage ?

Il est à remarquer qu'il y a en dessous de La Chapelle une fontaine très abondante et très bonne, avec un lavoir.

La fontaine ayant déviée, il y a une quinzaine d'années, on fit des recherches pour y remédier et, à quelques mètres du griffon, on rencontra une superbe mosaïque au milieu de laquelle coulait la source. On croit qu'au dessus de la fontaine il y a un champ plein de mosaïques, se reliant ainsi à celles récemment découvertes.

Peu après, on combla ces terrassements. Heureusement Mlle Madeleine Lebègue en releva le dessin, qu'elle est heureuse de communiquer à ceux qui sont friands des antiquités gallo-romaines.

Il est probable que c'est le sort qui va être réservé aux mosaïques de La Chapelle.

Les hypothèses émises sur la destruction de Bapteste peuvent également s'appliquer à sa si proche voisine.

En quelques mots, quelles sont ces hypothèses ?

Si nous consultons les chroniqueurs gascons qui ont cherché à déchiffrer les mystères de l'Histoire, depuis Du Pleix, Ducros et Darnalt jusqu'à Samazeuilh et Tholin, nous voyons que tous ne rendent pas les Sarrazins de 732 responsables du pillage et de l'incendie de l'Agenais.

Agen, en effet, joua un trop grand rôle sous les règnes de Pépin le Bref et de Charlemagne, quelques années après l'invasion sarrazine.

L'abbé Barrère rapporte qu'en 765 le pape Etienne écrivit de

Digitized by Google

Figeac à l'Eglise d'Agen, que Pépin le Bref reçut, à Agen, la soumission des seigneurs gascons et aquitains, toujours en lutte contre la monarchie franque. C'est également d'Agen, en 766, que Pépin fonda ou combla de bienfaits l'abbaye de Clairac.

Ce monarque pouvait-il résider dans une ville en partie détruite ? Les seigneurs gascons et aquitains qui venaient se soumettre à son autorité ne pouvaient qu'habiter les belles villas dont tous les jours nous retrouvons les traces et les débris.

Charlemagne s'intéressa également à Agen, la capitale d'une région qu'il affectionnait beaucoup. Prise à l'improviste par un chef sarrazin, Turpin nous rapporte les faits principaux d'un siège qui dura sept mois, tant il importait à Charlemagne d'occuper notre cité. Ne va-t-on pas jusqu'à dire qu'il donna à Agennum les armoiries que la ville possède encore.

Son école était alors célèbre et rayonnait dans toute la région. Charlemagne lui envoya de Trèves le recteur Ejecius (*cantor et ordenis autor*), dit Labenazie, pour apprendre le chant grégorien et reformer les livres liturgiques, peut-être empreints de la première poussée manichéenne qui eût lieu en Agenais vers 694.

Saint-Amans dit que le tombeau de ce savant, qu'il appelle Eicius, se trouvait dans le cloître Saint-Caprais et qu'il en a vu les débris. Son épitaphe est reproduit dans l'*Histoire religieuse* de l'abbé Barrère.

C'est pendant le siège dont nous venons de parler que Charlemagne aurait fondé sur le coteau qui domine Agen une église, dite de Sainte-Croix, où il aurait reçu chevalier son neveu, le légendaire Roland.

Mais après la mort de Louis le Débonnaire commencent les incursions des Normands. Ces guerriers, venus du Nord, trop souvent appelés, hélas ! par des rivalités locales, se jettent sur l'Aquitaine en remontant les cours d'eau sur leurs barques légères.

Les conquêtes territoriales n'étaient pas en principe leur but : mais un pillage raisonné. Ils détruisaient pour détruire, s'emparaient de tout ce qui était précieux et, leurs barques surchargées de richesses, ils redescendaient les rivières et regagnaient leurs pays, exhortant à leur retour leurs concitoyens à les imiter et à revenir avec eux procéder à des nouveaux pillages toujours très fructueux.

Pendant cinquante ans, l'Aquitaine fût à leur merci et l'Agenais, chanté par Pline, Ausone, Salvien et Cashiodore, qui l'appelait l'œil et le centre de l'Aquitaine, se trouva à leur départ dans l'état lamentable que Nicolas Bertrandi a décrit en traduisant les cartulaires de Bigorre.

Les Normands firent en Aquitaine deux grandes invasions en



Digitized by Google

844 et 853. C'est entre ces deux invasions qu'eût lieu, vers 850, le vol pieux des reliques de sainte Foy, peu avant la destruction d'Agen en 853.

Maîtres de Bordeaux en 848, ils ne prent s'emparer de Toulouse, et ce ne fût qu'après de nombreuses tentatives que, désespérant du pillage de la glorieuse cité, ils quittèrent le pays sans esprit de retour.

Après leur départ, les villes respirèrent et commencèrent à se rebâtir, surtout celles comme Agen, dit Labenazie, qui avaient conservé pieusement le tombeau des martyrs.

Il n'en fut pas de même des villas, presque toutes situées dans des plaines fertiles. Dévastées et ruinées, elles n'étaient d'aucune ressource pour leurs propriétaires prudents et anxieux. Ils préférèrent construire leurs demeures dans des endroits escarpés, faciles à défendre, et y appelèrent leur clientèle dispersée. Tels furent les débuts de la féodalité et de nos châteaux forts.

Et si, d'après la légende, les ruines de Baptoste étaient apparentes encore au XIII^e siècle et signalées dans les *Rôles gascons de la Tour de Londres*, c'est que très probablement sa splendeur même en fit, pendant les incursions normandes, la demeure de quelque grand chef qui la protégea d'un désastre complet, triste apanage de ses voisines.

Ce n'est qu'une hypothèse, d'ailleurs probable, mais confirmant le dire de nos vieux chroniqueurs, que ces belles villas, joyaux de l'Aquitaine, si nombreuses en Agenais, furent surtout détruites et leurs ruines laissées à l'abandon, dans le milieu du IX^e siècle.

Paul AMBLARD.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**René Bonnat** : *Cryptographie agenaise ou Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817*, par Florimond Boudon de Saint-Amans. — Agen, Imprimerie Moderne, 1922 ; grand in-8°. Prix : 7 francs.

M. René Bonnat, archiviste départemental et secrétaire perpétuel de la Société Académique d'Agen, vient de publier un livre extrêmement curieux : *La Cryptographie agenaise* ou *Journal secret d'Agen, de 1814 à 1817*, œuvre de Boudon de Saint-Amans, qui présida pendant près de 30 années le Conseil général de Lot-et-Garonne. C'est le récit confidentiel, écrit au jour le jour, des événements qui marquèrent chez nous la chute de Napoléon et la rentrée en France des Bourbons.

Il nous fait assister aux dernières convulsions du Premier Empire et aux conflits incessants entre bonapartistes et royalistes dont la ville était saturée. On y voit en action les agitateurs bourboniens, types qui se sont singulièrement multipliés de nos jours, les demi-soldes, très nombreux à la Porte du Pin, pour cela dénommée l'île d'Elbe. On y peut mesurer jusqu'où conduit la passion politique, qui fait traiter Napoléon de *bête féroce* et les généraux de la grande armée des gens aussi nombreux et aussi dangereux que les *sauterelles d'Egypte*. L'esprit public s'y montre déformé au point qu'une bonne partie de la population applaudit au désastre de Waterloo, qu'elle considère comme une victoire française.

A côté de ces aperçus sur les événements politiques, on y trouve quantité d'anecdotes savoureuses sur les Agenais d'il y a cent ans, sur les autorités, le préfet des Cent-Jours qui force la caisse du payeur général et flanque des taloches à sa femme ; les conseillers de préfecture dont l'un est un conventionnel régicide et l'autre un ci-devant curé chassé d'une présidence de réunion au chant de *l'Ite, missa est* ; le général, conduit de nuit au violon municipal, les professeurs du collège conspués par leurs élèves ; le clergé séculier et régulier, l'évêque Jacoupy, criblé de coups d'épingle, etc...

La cryptographie agenaise qu'offre au public M. R. Bonnat est un gros volume de 400 pages, remarquablement édité et abondamment annoté. A travers la narration si vivante de Saint-Amans mise au point par M. Bonnat, on sentira souvent battre le cœur de la cité, si ardente, si prompte à s'émouvoir, mais où, quand même, le bon sens finit toujours par l'emporter.

**Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique**, con-

Digitized by Google

tinué, après la lettre T, par les soins de M. Emile Cartailhac. Tome 2, fascicule 5°. — Paris, Imprimerie Nationale, 1921.

J'ai déjà signalé cette publication dans la *Revue de l'Agenais* (1920, n° 4). Le fascicule actuel, paru après la mort de M. Cartailhac, est consacré à la lettre S, qu'il n'épuise pas. L'Agenais est représenté par les noms de Sainte-Colombe de Duras, Saint-Etienne de Villeréal, Saint-Léon, Sainte-Maure de Peyriac, Saint-Pastour, Saint-Sernin de Duras, Saint-Vite, Samazan, La Sauvetat-sur-Lède, Sauveterre-la-Lémance, Savignac de Monflanquin, Sérignac de Laplume, Les Sotiates. Ces notices intéressantes sont souvent incomplètes, insuffisantes, quelquefois insignifiantes. Quelle est la commune de Lot-et-Garonne dont on ne pourrait pas dire comme pour La Sauvetat-sur-Lède « *Vestiges divers de l'âge de la pierre* ». L'article « *Sotiates* » qui est, au point de vue local, le morceau de résistance, est faible, étriqué, incomplet. L'auteur résume en quelques lignes la controverse de l'identification de l'oppidum des Sotiates, soulevée entre l'abbé Breuils et Camoreyt, mais il ignore, ou du moins ne parle pas des découvertes plus récentes, des fouilles faites avant la guerre.

J'ai dit, en 1920, que ce *Dictionnaire* rendrait des services aux chercheurs, je le crois encore, mais je me demande si des publications de ce genre, faites à grands frais, valent bien l'argent qu'on y dépense. R. M.

**Le Gaulois** du 3 avril publie une note de notre compatriote, M. Augustin Boyer (Boyer d'Agen) sur *Renan et Jasmin*. Après Léon Rabain (Jasmin, sa vie et ses œuvres : Paris, Firmin Didot, 1867) M. Boyer, « continuateur de l'œuvre de Jasmin parmi les paysans de Gascogne, ses frères... », rappelle que le poète agenais, moribond, voulut avoir constamment sur sa poitrine un exemplaire de son *Epître à M. Renan* et demanda qu'on mît dans son cercueil cette profession de foi en la divinité du Christ.

— Du même auteur, le *Figaro* du 4 avril nous porte un article : *Mistral et Jasmin*, annonçant que Gascons et Provençaux veulent honorer la mort de Jasmin (octobre 1864) et la terminaison de *Calendal* (Noël 1866), cinquantenaires en retard à cause de la grande guerre.

Nous ignorons ce qui en est du projet des Provençaux. Quant au cinquantenaire de la mort de Jasmin, la Société Académique d'Agen s'est prononcée. Sollicitée de deux côtés d'en prendre l'initiative, elle décida de s'abstenir, jugeant qu'après avoir provoqué et organisé les inoubliables manifestations du centenaire de la naissance, il n'était pas en son pouvoir de faire quoi que ce soit qui ne serait pas une diminution.

Charles Ratier.

Agen, Imp. Moderne — *Le Directeur-Gérant :* R. Bonnat.

Digitized by Google

# NOTES SUR LES PÉAGES
## au pays d'Agenais

Tout ce qui facilite les relations rapides entre les hommes dispersés sur la surface de la terre est un élément de prospérité matérielle et d'ententes profitables. Les Romains l'avaient bien compris et ce fut une des causes de leur grandeur. Pour fixer leurs conquêtes, pour maintenir l'union entre des peuples qui s'ignoraient ou vivaient en ennemis, ils multipliaient les moyens de communication. Ils avaient créé, notamment dans les Gaules, un admirable réseau de routes faites pour durer, car elles étaient bâties de blocs de pierre. Nous restons surpris d'en reconnaître encore autant de traces dans le petit pays des Nitiobroges.

A la fin du VIe siècle, ce réseau fut restauré et complété par une femme d'une rare intelligence, la reine Brunehaut (1). Malheureusement, elle n'eut pas d'imitateurs. Il y eut plutôt une décadence durant une période de plus de mille ans.

L'extrême fractionnement du pays d'Agenais au moyen âge explique, sans l'excuser, l'abandon dans lequel furent laissées les anciennes routes, partout transformées en fondrières (2).

On juge du résultat d'une pareille incurie. Mais, ce qui est plus étrange, c'est que, sur quelques points, la circulation ait été de plus en plus entravée par des barrages artificiels. On exploitait les passants en leur imposant des péages.

---

(1) Notons que son souvenir s'est conservé dans une portion de la voie romaine d'Agen à Cahors, sur les limites de la commune de Laroque, dite de *na Bruniquel*, dame Brunehaut, dans un acte de l'an 1300. (Arch. dép. E. S' 690.)

Il est surprenant que la reine Brunehaut ait pu exercer son action si loin de l'Austrasie.

(2) Consulter à ce sujet un registre de 289 feuillets des archives d'Agen (DD. 17), qui contient des procès-verbaux de la visite de chemins, faite en 1584. Certaines visites s'étendaient au-delà des territoires de la banlieue d'Agen.



Digitized by Google

Les routes sont l'ouvrage des hommes. Il est des ouvrages de la nature non moins utiles : les fleuves et les rivières navigables, qu'on a justement définis « des chemins qui marchent ». L'Agenais était bien doté sous ce rapport : il est traversé, dans son entier, de l'est à l'ouest, par la Garonne, et, dans une partie considérable, du nord-est au sud-ouest, par le Lot, aux bords escarpés, aux eaux profondes. C'est grâce à ces deux rivières qu'un grand trafic pouvait se faire de Toulouse et de Cahors à Bordeaux. Il arriva que, bien loin de faciliter les transports, en utilisant ces voies naturelles, on les rendit très onéreux. L'esprit de lucre prévalut trop souvent sur l'intérêt public.

Des péages temporaires ou très réduits peuvent être légitimes. Ainsi la construction d'un pont pour la traversée des grandes rivières, d'un barrage pour rendre possible la navigation coûtent toujours fort cher. Rien de plus juste que de percevoir des droits de passage afin d'amortir le capital dépensé. Les risques encourus peuvent même justifier quelque bénéfice ; mais, en dehors de ces conditions et de celles dont nous allons parler, aucune redevance n'aurait dû être perçue sur les routes, les ponts et les rivières.

Certains péages étaient établis avec l'assentiment du Roi, soit à son profit, soit pour décharger le pays ou quelque bonne ville du fardeau de dépenses exceptionnelles ou de dettes dont on ne pouvait autrement se libérer.

Dans un temps où le souverain n'avait pas le droit de mettre des impositions sur le pays, c'était un expédient pour se procurer de l'argent sans provoquer des protestations. Bien plus, ces mesures extraordinaires, quand elles avaient pour résultat le dégrèvement d'une ville, pouvaient avoir l'assentiment du peuple.

Durant tout le moyen âge, le domaine de l'Agenais n'a jamais été une source importante de revenus pour ses possesseurs. Sous le roi Louis XI, en 1467-68, les sommes du débit et du crédit étaient en juste balance : recettes, 1.084 livres ; dépenses, 1.080 livres.

Si l'on remonte un siècle plus haut, au temps de la domina-

Digitized by Google

tion anglaise, on constate des fluctuations. Les comptes accusent : en 1364, un excédent de 4.643 livres ; en 1365, un excédent de 1.966 livres ; en 1366, un déficit de 1.365 livres.

En 1363-64, le roi s'étant attribué le péage de Marmande, il avait été perçu de ce fait une somme de 3.887 livres. En 1365, le même péage produisit 1.887 livres ; en 1366, 2.196 livres.

En 1362-63, on s'était privé de cette ressource et les conséquences s'en étaient fait durement sentir.

Donnons comme exemple de la création d'un péage dans le but d'achever une œuvre des plus utiles, celui qui fut appliqué à la restauration ou plutôt à la reconstruction du pont d'Agen. Il fallut renouveler onze fois cette concession entre les années 1285 et 1372 (1).

Ce caractère d'utilité publique ne saurait être invoqué pour justifier les péages nombreux perçus par des particuliers ; et, généralement, ceux-ci ne pouvaient se prévaloir d'aucun titre.

Si, dans le pays d'Agenais, tout le monde avait le droit d'édifier un château fort, aucun texte ne prouve qu'on eût aussi le droit d'établir un poste douanier sur ses terres ou sur les rives d'un cours d'eau navigable. Cependant ces usurpations de péages, très fréquentes, ne paraissent pas avoir été réprimées. Elles étaient d'autant plus dommageables que ces péages restaient permanents.

Nous aurons à citer onze péages sur le Lot, usurpés au commencement du XIV^e siècle. Nous verrons aussi qu'un même nombre de péages sur la Garonne, situés entre Nicole et Meilhan, étaient aux mains des seigneurs d'Albret entre les années 1365 et 1478. Bien qu'un arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu à cette dernière date, ait reconnu leur droit, nous restons sceptique sur la légitimité de leur origine (2).

---

(1) Les ponts sur la Garonne ont été l'objet d'une étude de Labrunie, que j'ai publiée, avec quelques additions, dans la *Revue* (1878, p. 439).

Les anciens ponts — il y en eut deux sur des emplacements voisins, comme le démontrent des fondations de piles visibles aux basses eaux — étaient situés à peu près sur le point où existe aujourd'hui la passerelle.

(2) Cet arrêt ne nous est connu que par une cote d'inventaire. Son texte serait à rechercher. Il est possible que les d'Albret aient invoqué tout simplement la prescription.

Digitized by Google

C'est trop. Par quels éminents services les d'Albret auraient-ils pu mériter ces onze concessions !

Il ne faut pas croire que les villes ou les seigneurs fussent les seuls à posséder des péages. Des constructeurs de barrages sur le Lot ou de simples propriétaires riverains figurent parmi ceux qui exploitèrent à leur profit les péages sur le Lot.

Les péages pouvaient être mis en vente et tout le monde pouvait être acquéreur. Ils pouvaient appartenir à une association. On négociait même des parts minimes, comme on trafique aujourd'hui des actions et des obligations.

En 1276, le péage de Lafox appartenait aux Alaman, en 1283 aux Lautrec.

En 1310, un Guillaume de Noailhan rendit hommage au sire d'Albret pour la soixante-dixième partie d'un péage à Meilhan.

Au moyen âge, le principe le moins appliqué est celui de l'égalité. Sous le régime des privilèges, on se disputait les bénéfices qu'ils procurent, on ne craignait pas de s'enrichir au détriment des voisins, mais il arrivait aussi que les voisins s'évertuaient à défendre leur bourse. Les péages étant onéreux, on cherchait à s'affranchir des péages.

Le roi Philippe de Valois paraît s'être appliqué, plus que tout autre, à se rendre agréable aux Agenais. Il était allé peut-être même au devant de leurs désirs en leur accordant l'exemption des péages royaux perçus dans tout le royaume (1341. Ce privilège, qui devait donner lieu à tant de contestations, avait été cependant commenté toujours dans le sens le plus large, dans plusieurs actes subséquents. D'après une charte de décembre 1342, il comprenait tous péages imposés sous les noms de « *leudarum*, *costumarum*, *pedagiorum*, *vestigalium et aliorum similium* ». D'après une charte du 14 février 1353-54, il comprenait aussi la gabelle.

Mais le droit étant acquis, voyons les difficultés de l'application.

---

(1) J'ai publié ces trois chartes dans les *Arch. hist. de la Gironde*, 1898, pp. 112 et 130, et 1899, p. 167.

Digitized by Google

Qu'on nous pardonne de faire fi, pour un instant, de la gravité de l'histoire en supposant une scène dialoguée qui a dû se passer bien des fois , au fil de l'eau, sur la Garonne, sur la Loire et même sur la Seine :

Le gabeleur. — Accostez !

Le patron de la barque. — J'obéis, mais pour vous dire que je n'ai rien à payer.

Le gabeleur. — Pas de plaisanteries. Combien de tonneaux de vin, de sacs de blé ?

Le patron. — Ceci importe peu, puisque j'ai la franchise. Je suis d'Agen.

Le gabeleur. — Vous êtes d'Agen ! Cela m'est bien égal. *La plaisanterie continue.*

Le patron. — C'est très sérieux. Voici mes papiers :

1° Lettres patentes de Philippe de Valois exemptant les Agenais des péages royaux dans tout le royaume (1341) ;

2° Mon acte de baptême : Guillaume Delpech, en la paroisse Saint-Etienne, à Agen ;

3° Pour éviter toutes les méprises, un passeport, avec mon signalement, délivré par les consuls d'Agen. C'est clair. Lisez bien, regardez-moi bien ; puis, au nom du roi, laissez-moi continuer mon voyage.

Tout cela paraît simple, mais il se rencontrait des gabeleurs récalcitrants faisant appel au corps de garde du poste douanier. Il pouvait s'ensuivre des contestations, de longs procès, comme nos archives le démontrent.

Il y en eut dès le début et fort loin du pays. Pour faire admettre le privilège, il fallut envoyer en Normandie l'original des lettres de Philippe le Valois (1).

Les relations étant si faciles entre les pays de Guyenne et

(1) Charte du 9 février 1352-53. *Arch. hist. Gironde*, 1899, p. 167. Il s'agissait probablement de transport par la Seine.

Une charte du 9 octobre 1333 (*Arch. hist. Gironde*, 1898, p. 84), prouve qu'au XIVe siècle les marchands d'Agen trafiquaient même à l'étranger, jusque dans les Flandres.

Digitized by Google

de Languedoc, on s'explique mal l'obstination que les péagers de Moissac, de Verdun et de Toulouse mirent — et cela pendant des siècles — à méconnaître ce privilège des Agenais. Les ordonnances des rois et des gouverneurs furent si souvent réitérées en leur faveur qu'il serait fastidieux d'en donner la liste. Bornons-nous à citer comme remarquable une décision du roi Jean du 15 avril 1363 (1). Bien que la ville d'Agen fût alors en la possession du roi d'Angleterre, il voulut que ses habitants ne fussent pas pour cela privés de leur droit à la franchise.

Deux siècles après l'octroi de ce privilège, les gabeleurs de Castelsarrasin et de Verdun soulevaient encore des difficultés. Il fallut que le Parlement de Toulouse, par un arrêt rendu le 15 septembre 1550, déclarât de la façon la plus formelle que les habitants d'Agen étaient exempts de tous péages royaux (2).

Ce qui paraît encore plus fort ce sont les oppositions soulevées dans le pays même d'Agenais, à Marmande. Il est vrai que les péagers prétendaient avoir des griefs contre certains trafiquants d'Agen, qui, d'après eux, se livraient à une sorte de contrebande, en transportant des marchandises étrangères. Un arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu en 1551, décida que les habitants d'Agen avaient bien la franchise pour le transport des blés, vins et autres marchandises provenant de leur pays, mais non pour le transport des mêmes marchandises d'une autre provenance (3).

Mais alors, pour chaque sac de blé, pour chaque tonneau de vin, il fallait produire des certificats d'origine ! Quels éternels sujets de chicane ! Les suspicions donnaient lieu à des procès particuliers, même sous le règne d'Henri IV.

---

(1) *Arch. hist. Gironde*, 1899, p. 183.

(2) Archives d'Agen, AA. 16. Un exemplaire de cet arrêt est imprimé sur parchemin. Il est probable que les patrons de barques avaient des exemplaires pareils plus imposants et plus durables que les exemplaires sur papier.

(3) Archives d'Agen, AA. 16, et, pour les procès en cours, de 1459 à 1610, FF. 146.

Digitized by Google

Après ces quelques aperçus généraux sur les péages, il faut en venir au détail.

Les péages sur routes paraissent avoir été bien moins nombreux que les péages sur les rivières. Nous n'avons sur eux que de rares mentions.

Cette étude sera limitée aux péages sur la Garonne, le Lot et la Baïse (1).

## Péages sur la Garonne

Le premier qui se présente, en allant d'amont en aval, est celui du *Bruilhois*, dont nous ne dirons rien, car le poste douanier était situé en dehors de l'Agenais, sur la rive gauche de la Garonne. M. l'abbé Dubois l'a identifié avec Le Ha, commune de Sérignac (Tarn-et-Garonne) (2).

*Agen.* — Des péages existaient au commencement du xm^e^ siècle. Raymond VII, comte de Toulouse, exempta, en 1221, les habitants d'Agen d'une partie de ces péages (3).

Autre mention, dans un accord très important, car il nous révèle l'indépendance qu'avaient alors les grandes villes du Sud-Ouest. En 1227, les villes de La Réole et de Saint-Macaire, du domaine du comte de Poitiers, d'une part, et les villes d'Agen, du Port-Sainte-Marie et du Mas-d'Agenais, du domaine du comte de Toulouse, d'autre part, passèrent un traité pour assurer la liberté du trafic, *per terra e per aiga*, tout en respectant *las dreitas costumas* (4).

---

(1) Pour simplifier les références à des ouvrages qui seront souvent cités, nous écrirons : *Chartes d'Agen* pour : *Archives municipales d'Agen. Chartes* par A. Magen et G. Tholin, Villeneuve-sur-Lot, imp. X. Duteis, 1876, in-8° ;

*Arch. hist. Gironde* pour : *Archives historiques du département de la Gironde* ;

*J. Dubois, Albret*, pour : *Inventaire des titres de la maison d'Albret*, par M. l'abbé J. Dubois dans *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, 2^e^ série, t. XVI.

Les documents faisant partie des Archives communales du département de Lot-et-Garonne seront cités simplement d'après leur numéro dans le supplément à la série E.

(2) J. Dubois, *Albret*, p. 125.

(3) *Chartes*, p. 17.

(4) *Chartes*, p. 25.

Digitized by Google

Cependant, au milieu du XIIIe siècle, les péages sur eau étaient devenus si onéreux qu'il importait de les abolir. On peut en juger par un document aujourd'hui perdu, cité dans un ancien inventaire.

« Lettres du compte (*sic*) Ramons, mendans lever tant d'ar-
« gent qu'on pourroict pour ouvrir le chemin de la rivière de
« Garonne et autre rivière, qui portoint grand dommaige.
« Dattés de l'an mil deulx cens quarante huict » (1).

Sous la domination anglaise, en 1286, Edouard Ier fit régulariser, en Agenais, les droits de transit des vins, comme ils l'avaient été par un accord passé entre le sénéchal de Gascogne et les villes de Toulouse, de Montauban et de Moissac. Ses lettres mentionnent une augmentation des droits de péage et aussi des péages perçus par plusieurs seigneurs, mais sans autre précision. Elles édictent diverses mesures pour éviter les conflits ou les résoudre de la façon la plus équitable (2).

En raison de la destruction du pont d'Agen, le même souverain étendit à dix années la concession d'un péage (*barragium*), faite pour trois années. La somme à payer était d'un denier bordelais pour chaque cavalier et d'une obole pour chaque piéton (3).

Les rois de France, redevenus souverains de l'Agenais, n'eurent pas moins de soucis pour la réfection du pont sur la Garonne.

En 1325, Charles IV accorda, pour quatre ans, aux habitants d'Agen un péage sur le fleuve, dont les produits seraient appliqués à cet ouvrage (4).

Cette concession fut renouvelée : en 1328, par son successeur, Philippe de Valois, pour quatre années ; par le même, en 1334, pour quatre années ; et, par ses lieutenants, pour trois ans, en 1337, pour cinq ans, en 1344.

---

(1) Archives d'Agen, II 37.
(2) *Chartes*, pp. 113, 117.
(3) *Chartes*, p. 123. Mais ce *barragium* n'était-il pas un péage sur route plutôt qu'un péage sur la Garonne ou mieux un droit de passage en barque d'une rive à l'autre ?
(4) *Chartes*, p. 312.

Digitized by Google

En 1350, ce privilège fut de nouveau concédé par le roi de France pour trois années. Le tarif du péage fut fixé, pour le vin, à 12 deniers tournois par tonneau et 6 deniers tournois par pipe (1).

En 1352, le roi Jean-Le-Bon prorogea ce droit de péage pour cinq ans.

En 1362, sous la domination anglaise, même concession pour dix années ; mais le gouverneur de Guyenne, Jean de Chevreston, modifia ainsi les droits à percevoir : 2 sterlings pour chaque tonneau de vin ou de pastel ; 1 sterling par pipe de vin (2).

Nous sommes mal fixés au sujet des péages qui purent être imposés par les rois de France redevenus seigneurs de l'Agenais. Nous passons, sans transition, à un acte émané du futur Henri IV. Le roi de Navarre, qui occupait la ville d'Agen, en 1577, régla les droits de péage à percevoir, une seule fois, pour tout le parcours sur la Garonne, le Tarn, le Lot et la Dordogne. Ces droits étaient de 40 sous par pipe de froment et 30 sous par pipe pour toutes les autres sortes de grains (3).

Seize ans après, la ville d'Agen, qui s'était déclarée pour la Ligue, obtint du duc de Mayenne la prorogation d'un péage sur la Garonne qui faciliterait le remboursement d'une dette de six mille écus. Toutefois, les Agenais avouaient leur peu de confiance dans le résultat, la Garonne « ayant été occupée « et chargée de diverses contributions tant à l'un que l'autre « party, le commerce y a présque du tout cessé, tellement « qu'à grand peyne lesdits suppliants ont peu lever les inté- « rêts de ladite somme de 6.000 escuz » (4).

*Thouars.* — Dans une étude sur les voies romaines (5) j'ai indiqué les raisons qu'on a de placer à Thouars le point *terminus* de la Ténarèse. C'était le port sur la Garonne du grand

(1) *Arch. hist. Gironde*, 1898, p. 171.
(2) *Arch. hist. Gironde*, 1899, p. 179.
(3) *Arch. hist. Gironde*, 1894, p. 153.
(4) Lettres patentes de Mayenne, du 28 septembre 1593. *Arch. hist. Gironde*, 1894, p. 263.
(5) *Revue*, 1896, p. 43.

Digitized by Google

chemin des Pyrénées. Il est question dans quelques textes du moyen âge d'un château de Thouars. Des substructions en petit appareil, détruites à une époque récente, marquaient sans doute son emplacement.

En 1280, un péage était perçu, au passage de Thouars, par la famille des Alaman.

En 1297, ce péage appartenait à Bertrand de Lautrec, qui le vendit, pour le prix de 3.000 livres, à Raymond-Guillaume de Gout (1).

En 1478, il appartenait aux d'Albret (2).

*Monheurt.* — Les renseignements sur ce péage sont tirés des fonds d'Albret et peuvent se résumer ainsi.

En 1286, le péage appartenait à Guillaume-Raymond de Piis et à Bet de Cazenave.

En 1334, il fut vendu par les Piis à Bernard Serbat, marchand, et ses consorts.

En 1478, il appartenait aux d'Albret.

En 1577, Henri, roi de Navarre, le vendit, pour le prix de 7.000 livres tournois et le racheta peu après (3).

*Tonneins. — Lagruère.* — Ces deux péages sont cités dans un acte de 1478 comme appartenant aux d'Albret (4).

*Mas-d'Agenais.* — En 1387, Blanque de Canen, bourgeoise du Mas-d'Agenais, vendit aux FF. Mineurs du Mas ce qu'elle possédait sur les péages.

En 1470, Pierre de Basseran avait des droits sur les péages.

En 1478, les droits du sire d'Albret sur les péages du Mas furent confirmés par arrêt du Parlement de Bordeaux (5).

*Taillebourg.* — En 1362, mention d'un péage appartenant à Pierre Pelet.

---

(1) *Domaines agenais des Alaman*, par Ed. Cabié et L. Mazens. *Revue*, 1882.

(2) Dubois, *Albret*, p. 73.

(3) Dubois, *Albret*, pp. 73, 122 à 125.

(4) Dubois, *Albret*, p. 73.

(5) Dubois, *Albret*, pp. 73, 111, 109.

Digitized by Google

En 1390, Talèse d'Albret avait hérité des péages de Taillebourg ayant appartenu à Claire de Piis, sa fille.

En 1478, les droits des d'Albret sur ce péage furent confirmés (1).

*Caumont.* — Le péage appartenait aux d'Albret en 1478.

Lors du séjour à Agen du roi de Navarre, le futur Henri IV, en 1577, le poste de Caumont fut désigné, avec celui d'Agen, pour la perception, en une fois, des droits sur les grains transportés par la Garonne (2).

*Marmande.* — Ce péage, qui paraît avoir été de fondation ancienne, rapportait de grosses sommes.

En 1221, les habitants d'Agen obtinrent du comte de Toulouse des réductions sur les droits à payer. C'était pour eux 4 deniers par tonneau de vin et un denier par conque de blé.

En 1239, Raymond VII fut obligé de majorer les tarifs pour solder des dettes criardes. On devait percevoir 4 sous arnaudins par tonneau de vin et 12 deniers par conque de blé (3).

A la fin du XIIIe siècle, le comte de Périgord avait le droit de percevoir une rente de 220 ou 225 livres sur le péage de Marmande.

Au commencement du XIVe siècle, ce droit fut légué à Annissans de Piis par dame Jeanne de Périgueux (4).

Les habitants de Marmande avaient bien quelque droit à bénéficier de leur péage. Au commencement de l'année 1575, comme ils étaient chargés de grosses dépenses pour l'entretien des troupes, ils demandèrent au maréchal de Monluc de les autoriser à percevoir aussi un péage. Nous ignorons quel furent le résultat de cette requête (5).

*Sainte-Bazeille.* — *Meilhan.* — Les documents concernant

(1) Dubois, *Albret*, pp. 172, 179, 73.
(2) Dubois, *Albret*, p. 73. *Arch. hist. Gironde*, 1894, p. 153.
(3) *Chartes d'Agen*, pp. 14 et 18.
(4) Ces deux paragraphes résument les cotes de diverses pièces dans lesquelles on peut relever des contradictions, dont quelques-unes n'ont pas échappé à l'éditeur. Dubois, *Albret*, pp. 103 à 106.
(5) Archives de Marmande, E. S' 1657 *bis*.

Digitized by Google

ces péages ont été analysés par M. l'abbé Dubois. Je ne puis que renvoyer à l'inventaire du fonds d'Albret (1).

## Péages sur le Lot

Il y a longtemps que j'ai signalé les travaux exécutés, à la fin du XIIIe siècle, pour rendre le Lot navigable de Cahors à son confluent avec la Garonne, à Nicole (2).

Je rappellerai seulement que, de Fumel à Villeneuve, on avait fait onze barrages, dont la plupart avaient facilité la construction de grands moulins et permis d'établir dans les passes de fructueux péages (3).

Cette vaste entreprise avait été exécutée, notamment par Edouard Ier, roi d'Angleterre, aux frais de l'Etat — comme on dirait aujourd'hui — ce qui n'empêcha pas les constructeurs ou les riverains de profiter des troubles causés par les guerres pour usurper tous ces péages.

Entre Villeneuve et Nicole, les trafiquants n'étaient pas non plus libérés de toute charge.

D'après un acte de l'année 1450, des droits de péages étaient perçus à Pujols et à Casseneuil (4).

Il en était de même au Temple dès l'année 1289. Le péage était perçu au profit de la commanderie et voici quel était le tarif :

Pour la pipe de vin, de blé, de sel, d'huile, de miel, de poisson salé, de seigle, de fèves, de pois, 6 deniers arnaudins ;

Pour la pipe d'avoine, d'orge ou d'autres grains, 4 deniers arnaudins ;

Pour toute marchandise se vendant au poids, 4 deniers arnaudins par charge de deux quintaux ;

---

(1) Pp. 153 et suiv., pp. 113 à 118.

(2) *Revue*, 1897, p. 263, et 1898, p. 171.

(3) Six moulins sont mentionnés dans ces documents du plus haut intérêt, car les moulins datant du Moyen-Age sont encore privilégiés de nos jours au point de vue des impositions.

(4) E. S' 3669.

Digitized by Google

Par trousse de drap de douze pièces, 5 deniers arnaudins (1).

Et ce n'était pas tout. L'abbaye de Clairac possédait deux moulins édifiés sur les deux rives du Lot, ce qui suppose un barrage et des droits de passe. Elle percevait aussi un péage à Nicole, dont le revenu était, au XVII^e siècle, d'environ 200 livres (2).

Au milieu du XVII^e siècle, le Lot n'était plus navigable qu'en aval de Villeneuve. L'intendant Pellot, qui fit preuve de grandes initiatives, voulut remédier à cette situation. Il eut la bonne fortune d'avoir l'assentiment de Colbert et de pouvoir confier l'entreprise à l'un des meilleurs ingénieurs de France, Clerville (3).

A partir de l'année 1663, les travaux furent rapidement exécutés. C'est alors, sans doute, que furent supprimés cinq barrages sur les onze établis à la fin du XIII^e siècle. Dans les anciennes passes, on fit partout des écluses doubles à la façon de Hollande.

### Péages sur la Baïse

Après le Lot, de tous les affluents de la Garonne, il n'y avait d'autre rivière navigable que la Baïse, sur laquelle on percevait des droits de péage à Barbaste et à Buzet, au XIV^e siècle, à Nérac, au XVI^e siècle (4).

Les pièces que nous venons d'utiliser sont en si petit nombre qu'elles sont loin de nous renseigner sur bien des points. Assez souvent l'origine des péages ne peut être déterminée. Il n'est pas non plus toujours facile de discerner ceux qui n'étaient que temporaires de ceux qui restaient permanents.

---

(1) E. S^t 3607.

(2) E. S^t 2204 et 2206.

(3) Ces renseignements sont tirés d'un excellent ouvrage de M. E. O'Reilly, *Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot*, Paris, H. Champion, libr., 1881, T. I, p. 534 et suiv.

L'auteur cite un mémoire de Clerville « sur la navigation du Lot et sur les « ouvrages qui sont à y faire pour en faciliter la navigation ». Cette pièce, conservée à la Bibl. Nat. (vol. 123, f° 83 et suiv. des 500 Colbert), renferme sans doute des détails qu'il serait intéressant de connaître.

(4) Dubois, *Albret*, pp. 45, 52, 140.

Digitized by Google

Bien que la présente étude reste des plus incomplètes, il en ressort néanmoins un enseignement qu'il importe de mettre en lumière. La multiplicité des entraves a pour conséquence de paralyser tout un pays.

Si, à certains époques, tous les péages que nous avons énumérés pouvaient être perçus, sur le Lot et sur la Garonne, dans la seule traversée du territoire de notre département, il y avait plus de vingt-cinq postes douaniers grevant de redevances les marchandises transportées de Cahors à Bordeaux. Réduisons les péages à la moitié, si l'on admet que la plupart n'étaient que temporaires, c'est encore une exploitation non moins ruineuse qu'arbitraire.

Tels étaient les résultats d'un régime inauguré au moyen âge, au rebours de la politique avisée de nos premiers maîtres, les Romains. Tout en souffrait : l'industrie, le commerce, l'agriculture, enfin tout le monde qui payait tout plus cher, à commencer par le blé. Après cela, faut-il s'étonner que le paupérisme fût devenu si commun dans l'ancienne France ?

Malheur au pays où l'exploitation du faible par le fort devient la règle ! Nous voyons des embuscades dressées, légalement ou arbitrairement, à tous les contours de rivière, à nombre de carrefours. Le souci des intérêts privés l'emporte, dans toutes les sphères, sur le sentiment du bien public. Des cloisons artificielles sont élevées entre les plus proches voisins. Les villes libres ne sont pas moins jalouses que les barons de leur autonomie égoïste. Chacun avait ses barrages, ses octrois. On estimait à Agen que les vignes de Laroque ou de Madaillan produisaient des vins contre lesquels il fallait défendre ceux qu'on récoltait dans la juridiction (1). Le chacun pour soi provoquait naturellement des représailles.

C'est le résumé d'une histoire de huit ou dix siècles.

De grandes modifications se produisirent au XVII^e siècle.

---

(1) Il ne faut pas cependant assimiler les redevances perçues au profit des villes, dont elles réduisaient les charges, à celles dont bénéficiaient seuls des particuliers qui trop souvent trouvaient ce moyen facile de s'enrichir sans pouvoir invoquer un droit légitime.

Digitized by Google

Grâce à leurs pouvoirs très étendus, les intendants de Guyenne, dont la plupart furent d'excellents administrateurs, ont pu supprimer des barrages, améliorer et créer bien des routes. En revenant aux bonnes méthodes, ils assuraient la prospérité de la province. Leurs contemporains n'ont pas été toujours bons juges pour apprécier leurs œuvres. Cela s'explique cependant, car, d'une part, les villes ont eu à souffrir de la suppression de bien des privilèges, dont quelques-uns favorisaient leur inertie et, d'autre part, la noblesse vit tarir quelques sources de ses revenus.

G. Tholin.

---

Digitized by Google

# LES VOLONTAIRES NATIONAUX DE 1792

## EN LOT-ET-GARONNE

(SUITE)

---

## II

### La première levée sur réquisition

(Formation du 4e bataillon de Lot-et-Garonne)

---

Pendant que s'acheminaient lentement et péniblement vers Soissons, les compagnies franches nouvellement levées, sans armes, à peine habillées et équipées et que l'administration départementale se félicitait du gros effort obtenu en donnant au pays deux bataillons, dix compagnies destinées à en constituer un troisième et un très grand nombre de recrues dans les vieux corps de l'armée de ligue, le général Montesquiou, inquiet pour les frontières des Pyrénées, est sur le point de lui adresser une réquisition pour l'inviter à préparer les éléments destinés à former trois nouveaux bataillons.

*Situation sur la frontière des Pyrénées.*

En effet, au mois d'avril 1792, une armée du Midi a été décrétée par le roi et elle a reçu un commencement d'organisation. Elle comprend le territoire de six divisions militaires. Mais la grande étendue des frontières des Alpes aux Pyrénées ne permet qu'une occupation très insuffisante. Les essais d'organisation ont pourtant un résultat : on visite les places et les forts et on se rend un compte exact de leurs besoins. Mais la situation devient plus alarmante. L'Espagne organise une armée dans le Guipuzcoa tandis que, de notre côté, les forces restent insuffisantes. Le Ministre de la guerre envoie alors

Digitized by Google

LACUEE DE CESSAC

Adjudant general des armées
Ministre de la Guerre
et Membre de l'Acad[illegible] française

Digitized by Google

Digitized by Google

LACUÉE DE CESSAC

Adjudant general des armées
Ministre de la Guerre
et Membre de l'Academie française

Digitized by Google

Digitized by Google

deux officiers, *Lacuée* et *Louvet*, à Bayonne, pour organiser sérieusement la défense. Elle a été jusque là confiée au maréchal de camp *Gestas* devenu suspect. En même temps, l'armée du Midi est coupée en deux (1er octobre) ; l'aile droite prend le nom d'armée des Pyrénées et l'aile gauche celui d'armée des Alpes. *Servan* et *Montesquiou* en sont respectivement les généraux en chef. Le premier comptera sous ses ordres le territoire de quatre divisions militaires et le département du Lot-et-Garonne (1er janvier 1793), c'est-à-dire le territoire entre les bouches du Rhône et l'estuaire de la Garonne. L'enthousiasme gagne peu à peu les populations de la frontière qui demandent la guerre avec l'Espagne. L'adjudant général Lacuée est même obligé d'insister auprès du Ministre pour qu'il ne se laisse pas entraîner par cette ardeur. Il exprime au contraire le désir que les hostilités ne commencent pas avant le mois de mars 1793. « Nous ne sommes pas en état, écrit-il, « d'agir offensivement. Nous ne pourrions pas nous défendre « avec gloire » (1). Les quelques troupes qui constituent nos forces sont, en effet, dans le dénuement le plus absolu. Il est urgent de les renforcer. Le détachement du 7e régiment d'infanterie, en ganison à Navarreins, et dont l'état-major est à Agen, vient de perdre ses officiers qui ont déserté pour émigrer. Aux rares troupes restées fidèles, il faut joindre à la hâte des bataillons de volontaires, de peur que la déclaration de guerre les surprenne aux débuts de leur organisation. Aussi des masses de volontaires vont être dirigées sur la région de Pau. Et nous verrons, en 1793, cinq bataillons nouveaux levés dans le Lot-et-Garonne prendre la route des Pyrénées.

### *Formation d'un quatrième bataillon.*

La loi du 25 juillet 1792 avait autorisé les généraux d'armée à requérir les grenadiers et les chasseurs des gardes nationales du royaume et le département compte dans les

(1) Lettre de l'adjudant général Lacuée au ministre de la guerre du 4 novembre 1792. (*Le chef de brigade Harispe et les chasseurs basques*, par le capitaine Labouche, Pau, 1894.)



Digitized by Google

trente dont la force publique est aux ordres du général commandant l'armée du Midi Aussi dans les premiers jours de septembre, le général Montesquiou adresse au Conseil du département une réquisition en vue de préparer l'organisation successive de trois bataillons destinés à entrer dans l'armée du Midi. Bien que surpris par ce nouvel appel aux ressources du département en hommes et en matériel, le Directoire prend des mesures aussitôt et fixe à la date du 13 septembre la répartition des nouvelles recrues à demander aux districts. Les 2.400 hommes réclamés pour l'armée du Midi seront pris suivant le tableau qui suit :

| | |
|---|---|
| District d'Agen. . ..... | 450 hommes. |
| District de Casteljaloux.. | 150 hommes. |
| District de Lauzun..... | 200 hommes. |
| District de Nérac..... | 300 hommes. |
| District de Tonneins..... | 250 hommes. |
| District de Marmande.... | 250 hommes. |
| District de Villeneuve.... | 350 hommes. |
| District de Valence..... | 250 hommes. |
| District de Monflanquin... | 200 hommes. |

Ces nouveaux volontaires seront convoqués à partir du 10 octobre. A cette occasion, le Directoire fait afficher sur les murs des municipalités l'adresse suivante :

CITOYENS,

Au moment où le danger de la patrie a été déclaré, le conseil du département a pris les mesures pour seconder le zèle qui vous portait à voler à la défense de la patrie. Vos administrateurs éprouvent aujourd'hui une bien douce satisfaction, en vous annonçant que leurs espérances sont presque réalisées. Plusieurs cantons ont donné de grandes preuves de leur amour pour la liberté ! Citoyens ! Au premier bruit de la résolution prise par la nation française d'opposer une masse imposante à la ligue des esclaves conjurés contre un peuple qui a le courage de poursuivre tous les abus, de détruire la dîme, la féodalité, la noblesse, les corvées, la milice, les impôts illégitimes, les privilèges et les privilégiés, les cohortes ennemies s'éloignent de nos frontières. Mais il ne suffit pas qu'elles perdent tout espoir quelconque d'envahissement, il faut porter chez les tyrans de la terre, avec l'étendard de la guerre, le germe précieux de notre heureuse révolution.

Digitized by Google

Citoyens, empressons-nous d'offrir nos bras pour voir réaliser un si grand projet, conçu par le bonheur des nations étrangères, à toutes les factions ; n'ayons qu'un seul cri de ralliement : la constitution ou la mort ; et en devenant soldats de la patrie, opposons à ceux qui gémissent encore dans l'esclavage que le pain du despotisme est un vrai poison pour l'homme et que la liberté est le seul aliment qui puisse le nourrir.

Citoyens, nous savons qu'il est inutile d'exciter votre zèle pour concourir à l'augmentation de la force de nos armées ; notre civisme nous garantit que vous exécuterez ce dont vous pouvez être capables comme vous devez croire que nous serons toujours dignes de la confiance dont vous nous avez honorés (1).

En raison de la formation prochaine des nouveaux bataillons et afin de soulager les habitants d'Agen surchargés par le logement des troupes de garnison et de passage, le Directoire s'occupe de la transformation du collège en caserne. Le capitaine du génie *Bazignan*, de Bordeaux, a été chargé d'étudier la question et d'évaluer le montant des dépenses qu'elle entraînera pour la ville. Le 16 septembre, il fait part au Directoire de ses propositions. A sa rentrée de mission à Agen, il a présenté à son directeur, *Sorlus de Bart*, son projet de transformation et il ajoute :

J'imagine, Messieurs, que vous allez procéder incessamment à la levée de nouveaux bataillons, que vous serez bien aise de les former au chef-lieu de votre département et de les caserner au moment de leur formation afin qu'ils puissent apprendre les premières règles du service... Je vous prie, Messieurs, de prendre ma demande en considération, de vouloir bien l'appuyer auprès du Ministre de la guerre, d'en solliciter l'expédition, afin que je puisse de suite mettre la main à l'œuvre, par là, préparer les nouvelles casernes et éviter aux citoyens d'Agen de loger ces nouvelles troupes. Vous êtes, je pense, aussi jaloux que moi de procurer ce soulagement à vos concitoyens (1).

Le 9 octobre, le Conseil départemental se rend près de la porte Saint-Antoine, chez l'hôtelier *Castan*, pour recevoir les trois commissaires de la Convention, *Garreau* de Ste-Foy, *Lamarque* et *Carnot*, accompagnés de *Lacuée*, colonel adju-

---

(1) Archives départementales : L. 29. Registre des délibérations du Conseil général du département.

(2) Archives départementales : Lettres adressées à l'administration. T. III, page 455.

Digitized by Google

dant général de l'armée du Midi. Dans la salle des séances, les trois corps administratifs d'Agen se réunissent. *Lacuée* prête le serment de liberté et d'égalité. Il annonce qu'il doit vérifier les frontières du côté de l'Espagne, de Bayonne à Perpignan. La mission de Garreau, de Lamarque et de Carnot consiste dans l'exécution des prescriptions suivantes :

Mettre la frontière espagnole en état de défense ; rétablir l'ordre partout où il serait troublé dans les lieux où ils passeront ; le même droit les autorise à prononcer provisoirement la suspension des officiers des états-majors et de tous les autres officiers civils et militaires dont le déplacement leur paraîtra nécessaire ; même à faire mettre en état d'arrestation les personnes qu'ils jugeront suspectes.

Leur mission, dans le Lot-et-Garonne, concerne surtout les subsistances et le recrutement (1).

Mais le général commandant l'armée des Pyrénées se fait plus pressant. Aussi le Directoire se décide-t-il à convoquer, pour le 13 octobre, à Agen, les volontaires déjà inscrits, bien qu'en nombre insuffisant, pour en former un bataillon. On complètera les effectifs ultérieurement au cours de la période d'instruction. Le lieutenant-colonel de Chauron et le 7e d'infanterie ayant quitté la ville, les opérations relatives à la formation seront dirigées par des officiers en congé, aidés par les gendarmes nationaux.

Un premier appel des hommes a donc lieu sur le Gravier ; la désignation des cadres se fait par compagnie dans les églises de la ville ; l'on suit d'ailleurs l'ordre des réunions successives déjà adoptées, lors de la constitution des 1er et 2e bataillons. Au moment de l'élection de l'état-major, le commandement du bataillon est confié à un vieil officier, *Coudroy*, en résidence dans le département. Quant à la désignation des officiers de compagnie, il ne nous a pas été possible d'en retrouver les noms. Dans les unités, les hommes sont réunis, autant que possible, par district.

---

(1) Archives départementales : L. 29. Registre des délibérations du Conseil général du département.

Digitized by Google

*Séjour à Marmande.*

Quelques jours après son organisation, le bataillon quitte la ville d'Agen, en raison des plaintes des habitants qui ont si longtemps logé les soldats du 7e de ligne et qui sont prévenus que ces derniers seront remplacés très prochainement. Le bataillon prend le numéro 4 et il est dirigé par étapes sur Marmande, où il va recevoir peu à peu son complément d'effectif et un commencement d'instruction avec son habillement et son équipement. D'ailleurs, le Directoire espère le diriger prochainement sur les Pyrénées, car on le voit se préoccuper déjà de lui offrir un drapeau (1). Son éloignement à Marmande est d'ailleurs utile, étant donné que l'administration se trouve absorbée par l'appel des vétérans nationaux, la formation de détachements de cavaliers et de canonniers volontaires. La préparation des listes de complément et de renforcement des unités déjà créées à Soissons ou en route vers le Rhin nécessite que le Directoire soit dispensé pour l'instant du souci de loger le quatrième bataillon dans Agen. Enfin, il faut ajouter que l'élan des populations semble se ralentir et que les listes d'engagements se remplissent plus lentement que par le passé, malgré le zèle des commissaires. Et on entrevoit déjà la nécessité de recourir fatalement à un mode de recrutement, se basant sur autre chose que la bonne volonté des citoyens.

Le 18 octobre, en présence de certaines résistances, on décide que le contingent du canton de Clairac sera pris tant sur la liste des volontaires que sur celle des citoyens à désigner d'office, c'est-à-dire suivant le mode nouveau dit le « scrutin au choix ». Les commissaires du district de Tonneins se plaignent, en effet, que sur les seize volontaires appelés à marcher le 22 octobre, onze seulement se sont présentés ; il n'y a pas

(1) Archives départementales : L. 53. 298 1792. Payement de 110 livres 10 sols au profit du citoyen *Pauliac* pour un guidon aux trois couleurs réservé à la gendarmerie départementale et au drapeau destiné au 4e bataillon.

Digitized by Google

un seul inscrit sur la liste du détachement qui doit être fourni le 15 novembre (1).

Du district de Casteljaloux, Lassaubole, écrit le 22 octobre :

En vertu de votre réquisition, le directoire du district m'avait nommé commissaire pour la formation de nos volontaires en trois classes dont la première se rend aujourd'hui auprès de vous, la seconde se rendra le 15 novembre et la troisième attendra des ordres ultérieurs.

Après s'être défendu d'avoir accepté son poste d'office, il s'étend sur l'exposé de ses sentiments patriotiques et sur la conduite du canton de Villefranche qui, malgré certaines affirmations ne contient pas de rebelles à la loi. Les commissaires qui l'ont précédé s'y sont fort mal pris dans leurs opérations de recensement. Ainsi quatre grenadiers qui « comme les autres, avaient convenu de se désigner » n'ont pas été inscrits sur la liste qui se trouve incomplète, grâce à une cabale. Il demande que la justice soit égale pour tous afin que le premier départ facilite les deux suivants. Et l'on voit à travers les lignes de sa longue lettre que tout ne marche pas pour le mieux dans ce district. Il y a encore des résistances à vaincre (1).

La question de l'habillement devient, elle aussi, tous les jours plus difficile à résoudre. Déjà, le 13 septembre, les citoyens *Soulès* et *Darnaudery*, de la ville de Paris, avaient reçu la mission de se rendre en Lot-et-Garonne pour régler définitivement la question de l'équipement des 1er et 2e bataillons, en ce moment à Pontoise et à Gonesse (2). Nous ne savons pas s'ils ont obtenu satisfaction. Toutefois, il est certain qu'à Agen on ne perd pas de vue que trois bataillons nouveaux (4e, 5e et 6e) devront être pourvus d'uniformes au fur et à mesure de leur formation. Aussi le Directoire reçoit-il de nombreuses offres de service de la part des fabricants de drap de Lodève. L'un d'eux s'exprime ainsi :

---

(1) Archives départementales : L. 29. Lettres écrites par les particuliers, Registre 1, pages 7 et 8.

(2) Archives départementales : Lettres écrites par les particuliers, Registre 1, page 13.

(3) Archives départementales : L. 29.

Digitized by Google

Comme votre département avoisine les Pyrénées, je pense que vous avez été requis pour la levée des nouveaux bataillons qui doivent composer l'armée des Pyrénées. Il paraît que les commissaires de la Convention vous ont autorisé à prendre vous-mêmes les mesures nécessaires pour pourvoir à l'habillement de vos bataillons. Nous confier celui-là, c'est effectivement le moyen de les voir bientôt habillés et de bonne étoffe.

Et la lettre datée du 23 octobre est suivie d'une liste fort curieuse à consulter sur les prix du moment des draps bleu, blanc, écarlate, du tricot pour culotte et pour guêtres, du cadis blanc pour les doublures des draps forts pour capotes, de la toile, etc., etc. Elle se termine par la nécessité de faire des commandes le plus tôt possible, en raison d'une hausse menaçante sur les prix de fabrication et de la main-d'œuvre et le conseil d'adopter de préférence les draps bleus teints en pièce plutôt que les draps bleus teints en laine (1). Le Directoire prend une décision ferme et rapide concernant les fournitures de drap et l'on constate qu'il fait savoir, le 16 novembre, au citoyen *Ballias*, commissaire des guerres, que l'habillement du 4e bataillon est assuré, qu'il est nanti à Marmande des étoffes qui lui sont nécessaires et qu'enfin il va faire travailler sans délai à la confection (2).

En effet, il faut se hâter de pousser l'instruction, d'habiller et d'équiper le bataillon, car nous trouvons une lettre inquiétante de l'ingénieur *Lomet*, adjoint à Lacuée, qui écrit au département du poste de Baïgorry, près de Saint-Jean-Pied-de-Port. A la suite de renseignements donnés sur la situation fort tendue sur la frontière, nous détachons ce passage :

Les Espagnols ont fait enlever toutes les matières d'or et d'argent qui décoraient les églises dans toute la partie comprise entre l'Ebre et les Pyrénées. Il en passe chaque jour d'énormes charges qui filent sur Madrid. Il pourrait bien arriver que cette belle précaution coûtât fort cher au gouvernement espagnol, car les dévots avaient beaucoup plus de confiance aux reliques dorées qu'on leur enlève qu'aux soldats qu'on enverra pour les défendre.

---

(1) Archives départementales : Lettres écrites par les particuliers, T. 1. pages 17 et 18.

(2) Archives départementales : Lettres adressées par l'administration, T. III, page 281.

Digitized by Google

Je m'abstiens sur toute réflexion sur l'influence qu'a eu le succès de nos armées dans le Nord, pour déterminer l'Espagne au repos, il est trop aisé de sentir que le monarque espagnol attendait que nous fussions hors de combat pour donner le coup de pied de l'âne au lion mourant...

Et il termine par ces mots :

Il est de la sagesse de la république de ne pas ralentir ses préparatifs (1).

A Marmande, le citoyen *Coudroy*, commandant le bataillon, éprouve les plus grandes difficultés à loger ses hommes dont les effectifs augmentent tous les jours. Les habitants qui ont déjà donné l'hospitalité aux volontaires du 1er bataillon pendant deux mois et demi, restent surchargés par le logement des soldats du 4e, celui des détachements de passage et les groupes de gens de mer ; ils ne cessent de réclamer. Ils sont réduits à n'avoir plus de lits pour eux et leur famille.

Pendant l'été, assure la municipalité, ils se sont gênés au point de se priver de leurs couches pour en faire part aux volontaires du 1er bataillon ou les partager avec eux, ne prenant leurs repas que sur des planches, etc., etc.

Il ne peut plus en être ainsi avec les temps froids qui s'approchent. Aussi propose-t-elle de diviser le 4e bataillon en trois portions cantonnées à Tonneins, Marmande et Sainte-Bazeille. Les deux premières localités prendront chacune quatre compagnies et la neuvième compagnie ira à Sainte-Bazeille. Ce projet de morcellement est appuyé de nombreuses raisons relatives à l'hygiène et à la santé générale des populations (2). Bien que la demande de la municipalité de Marmande paraisse très légitime, on l'invite à patienter en raison des nécessités de l'instruction et ce n'est que le 20 décembre que le Directoire, obsédé par les réclamations, met la question en discussion dans la séance de ce jour. Un de ses membres fait observer, au nom des habitants de cette ville, qu'ils se trouvent très foulés depuis longtemps par le logement conti-

(1) Lettre de Lomet, ingénieur, Baïgorry, près de Saint-Jean-Pied-de-Port, le 3 novembre 1792.

(2) Archives départementales . Lettres des districts, T. I, pages 43 et 44.

Digitized by Google

nuel des gens de guerre et réclame l'éloignement des volontaires, malgré la dernière lettre du citoyen Lacuée, adjudant général à l'état-major de l'armée des Pyrénées (cet officier demandait que le 4e bataillon restât à Marmande jusqu'au 10 janvier, époque à laquelle il devra partir pour Oloron). Le conseil prononce sa division entre Tonneins et Marmande. Au cours de la discussion, il est dit que les soldats ne sont encore *ni armés, ni équipés*, et que par suite le département est libre de changer leur garnison. Les formations nouvelles de volontaires ne sont aux ordres du Ministre et des généraux que lorsqu'elles sont armées et équipées. On trouvera dans le partage en deux portions plus de facilités à habiller les hommes. La proposition est enfin adoptée, mais l'état-major restera à Marmande (1).

Dans les derniers jours de décembre, l'armée des Pyrénées se subdivise en deux parties. Les quelques troupes, sous les ordres du général Servan, appelés à défendre l'espace compris entre le Val d'Aran et l'Océan, c'est-à-dire une partie des sommets les plus élevés et le littoral, forment le noyau de la nouvelle armée dite des Pyrénées occidentales. Aussitôt les départements voisins sont invités à diriger leurs unités constituées vers les débouchés des montagnes. Le 29 décembre, la compagnie de canonniers du bataillon reçoit par l'intermédiaire de Lacuée l'ordre de se rendre à Bayonne, en passant par Bazas pour renforcer le corps de défense de la place. L'ordre de route rappelle que les canonniers ne doivent être armés que de sabres et que le Directoire doit faire retenir les fusils et les gibernes qu'ils possèdent pour armer les volontaires et, en cas d'excédent, les hommes des levées qui doivent suivre (5e et 6e bataillons encore à créer) (1). A peine les canonniers ont-ils quitté Marmande que le 4e bataillon est informé qu'il quittera en entier cette ville le 9 janvier 1793 pour se rendre à Oloron en passant par Nérac.

---

(1) Archives départementales : L. 29. Registre des délibérations du Conseil général, séance du 20 décembre.

(2) Archives départementales : Lettres du Procureur général syndic, T. I, page 5.

Digitized by Google

*Départ de Marmande*
*pour les Pyrénées occidentales.*

Le 8 janvier un contre ordre au départ est donné par le Directoire. Il est nécessaire de retenir encore un jour nos volontaires, car devant faire étape le 9 à Tonneins, le 10 au Port-Sainte-Marie et le 11 à Nérac, ils s'y rencontreraient ce même jour avec le 9e bataillon de la Gironde qui doit être le 9 à Casteljaloux, y séjourner le 10 et atteindre Nérac le 11 (1). Et afin qu'il ne se produise aucun désordre dans cette dernière ville, par suite de l'encombrement, il est essentiel que nos Lot-et-Garonnais, encore novices dans l'exercice des règlements militaires, se trouvent seuls à Nérac du 11 au 12. Le 4e bataillon quitte donc définitivement sa garnison le 10. De Nérac, par Condom, Auch, Mirande, il atteint Tarbes, d'où par Pau il gagne Oloron. Son instruction et son armement vont y être complétés. Il est indispensable qu'au printemps, il soit prêt à aller renforcer la défense des vallées dont Oloron est le débouché, car la déclaration de guerre avec l'Espagne ne peut plus tarder.

*Difficultés croissantes dans le recrutement des volontaires.*

Avec le vide produit par le départ du 4e bataillon et les mesures plus sévères prises pour obtenir son complément d'effectif, on peut dire que le zèle des populations pleines d'enthousiasme jusque-là semble s'être ralenti. L'on voit le 29 décembre, Dessoliès, juge de paix à Laplume, recevoir du procureur général syndic des ordres fermes pour arrêter les manœuvres sourdes destinés à empêcher de nouveaux jeunes gens de s'enrôler dans les 5e et 6e bataillons (2). Le 23 janvier 1793, au citoyen Chapès qui fait des difficultés pour rejoindre le 4e bataillon, le Directoire répond dans les termes qui trahissent l'état d'esprit qui commence à s'emparer de certains Lot-et-Garonnais.

---

(1) Archives départementales : Lettre adressée par le département au citoyen Lacuée (lettres aux particuliers), T. III, page 29.
(2) Archives départementales : Lettres du Procureur général syndic, T. I, page 7.

Digitized by Google

Nous avons lu avec attention le mémoire que vous nous avez adressé et nous y avons vu avec mal au cœur, la répugnance que vous manifestez pour vous rendre au poste où l'honneur et le devoir vous appellent. Les deux raisons que vous donnez ne sont pas recevables et à vous parler vrai, elles détruisent l'opinion favorable que vous voudriez nous donner de votre civisme et de votre amour pour la patrie. En effet, citoyen, s'avouer jeune, belhomme, et robuste et se refuser à voler au secours de la patrie menacée, sous le vain prétexte qu'on n'est pas accoutumé à la marche, c'est se déclarer mauvais citoyen, mauvais soldat. Ce langage vous déplaira peut-être, mais vous parler autrement ce serait trahir la confiance de nos administrés, votre intérêt même. Car, où en serions-nous si par des fantaisies souvent déplacées, chaque volontaire demandait à rentrer dans ses foyers ou à y rester lorsqu'il y est venu par congé. La patrie sans doute serait bientôt la proie des tyrans et chaque français obligé de courber la tête humiliée sous le joug du despotisme. Mais le dernier des français périra plutôt que de permettre qu'il soit porté la moindre atteinte à notre liberté. Citoyen, pendant que vos frères du 1er bataillon bravent sur les bords du Rhin l'intempérie de la saison et les soldats du despotisme et que 600.000 autres vous fournissent le même exemple, oseriez-vous sous de vains prétextes rester sur vos foyers dans une mollesse indigne d'un républicain. Non, nous aimons à nous persuader que vous ne le ferez pas et que vous vous rendrez à Oloron où est en garnison le 4e bataillon. Si contre notre attente, il en était autrement, songez qu'il ne sera pas permis à votre municipalité de vous dispenser de l'inscription sur le registre destiné à inscrire les noms de ceux qui sont notés d'infamie. Notre devoir nous impose l'obligation de le lui prescrire.

Quant à votre demande de passer dans les troupes de volontaires à cheval, la loi dont vous vous autorisez ne vous est pas favorable. Elle permettait, il est vrai, aux volontaires dont les bataillons n'étaient pas armés de s'enrôler dans les troupes de ligne ; mais le vôtre est armé et équipé. Aussi, il ne vous est pas possible de le quitter ni à nous de vous le permettre. Nous ne disons rien de la demande que vous nous faites de vous inscrire pour la gendarmerie ; toutes les places sont prises. Ne le fussent-elles pas, nous n'y admettons que les hommes dont le civisme nous est entièrement connu et nous ne serons sûrs du vôtre qu'à votre retour à votre bataillon.

D'après toutes ces considérations, nous ne doutons pas, citoyen, que vous ne vous rendiez à votre poste. Notre devoir est de vous y inviter (1).

---

(1) Archives départementales : Lettres adressées par l'administration, Tome III, page 298.

Digitized by Google

Chapès obéit-il ? Nous n'en savons rien. Mais sûrement il dut marcher en 1793 avec la réquisition.

Le 7 février suivant, *Vacqué*, lieutenant de la compagnie des canonniers du 4e bataillon, dénonce au Directoire quatre déserteurs de sa compagnie dont, chose plus grave, le sous-lieutenant (1). Le mal de la désertion commence à ronger nos armées et l'insoumission ne tardera pas à se montrer. On sent que les pouvoirs publics vont être obligés de prendre des mesures de rigueur. La Convention en prendra sous peu l'initiative ; son énergie croîtra avec les progrès de la contagion encouragée par les menées de la contre-révolution.

*Le recrutement par engagements volontaires va prendre fin.*

Par la loi du 23 juillet 1792, nous avons vu que les généraux pouvaient prendre sur eux de mettre en réquisition les hommes qui leur manquent. Et, dans le département, la création du 4e bataillon en a été une première conséquence. Mais l'organisation des 5e et 6e, demandée par le commandement, n'est même pas ébauchée au moment du départ du quatrième ; les recrues manquent. Aussi l'administration supérieure est disposée à passer à des mesures de rigueur. On peut donc dire qu'avec les premiers mois de 1793, prend fin le recrutement par engagements volontaires et nous allons entrer dans une période plus troublée : celle du service obligatoire par contingents fixés suivant les besoins des armées qui se multiplient. L'enthousiasme va se voiler un peu dans nos populations, bien qu'elles soient toujours prêtes à tous les sacrifices. Les formations nouvelles ne partiront plus sous les fleurs ; mais leur dévouement, leur amour du pays et leur abnégation seront toujours les mêmes. Au milieu des dangers extrêmes que la République va traverser, le département offrira tout ce qu'il peut donner : hommes, vivres, vêtements, argent, etc. Si les

(1) Archives départementales : Lettres écrites par les particuliers, Registre I, page 84.

Digitized by Google

insoumis et les déserteurs augmentent, les exemples d'énergie vont se multiplier. A la belle période de 1792 succédera le sombre, mais héroïque 1793. N'oublions pas que le département obtiendra, au cours de cette dernière année, la belle citation : « *Le Lot-et-Garonne a bien mérité de la patrie !* »

Commandant LABOUCHE.

---

## ANNEXES

---

### I. — Composition du premier bataillon de Lot-et-Garonne à sa formation à Agen (17-20 juin 1792)

(Archives départementales. Lettre L. n° 408)

*Etat-major :*

CAMPAGNOL, David, Pierre, lieutenant-colonel en chef, de Penne, district de Villeneuve.

RIGAUD, Raymond, commandant en second, adjudant-major, de Port-Sainte-Marie, district d'Agen.

POIRVY-DUNOIS, François, quartier-maître, d'Agen.

N..., adjudant ; N..., tambour-major ; N..., armurier.

*Compagnie de grenadiers :*

MAUREL, Antoine, capitaine, de Hautefage, district de Villeneuve.

LANAU, Géraud, Martin, lieutenant, de Villeréal, district de Monflanquin.

DUMAS, Laurent, sous-lieutenant, d'Agen.

1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 91 grenadiers choisis sur l'ensemble du bataillon.

*Compagnie n° 1 :*

BONNAL, Toussaint, capitaine, de Sainte-Livrade, district de Villeneuve.

ROUX, Jean, François, lieutenant, de Sainte-Livrade, district de Villeneuve.

LARTIGUE, Jean, Louis, sous-lieutenant, de Sainte-Livrade, district de Villeneuve.

1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 72 hommes, originaires des districts d'Agen, Villeneuve et Monflanquin.

Digitized by Google

*Compagnie n° 2 :*

Boissié, Pierre, capitaine, de Laugnac, district d'Agen.
Jarleton, Pierre, lieutenant, de Puymirol, district d'Agen.
Vergnes, Jean, Baptiste, sous-lieutenant, d'Agen, district d'Agen.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 89 hommes, originaires des districts d'Agen et de Valence.

*Compagnie n° 3 :*

Malespine, Corne, capitaine, de Fumel, district de Monflanquin.
Villeréal, Etienne, lieutenant, de Fumel, district de Monflanquin.
Laval, Jean, Louis, sous-lieutenant, de Fumel, district de Monflanquin.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 71 hommes du district de Monflanquin (1).

*Compagnie n° 4 :*

Bory, Jean, Baptiste, capitaine, d'Agen, district d'Agen.
Magoutès, Blaise, lieutenant, d'Agen, district d'Agen.
Branet, Benjamin, sous-lieutenant, d'Agen, district d'Agen.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 74 hommes du district d'Agen (2).

*Compagnie n° 5 :*

Pinède, Jean, Baptiste, capitaine, de Dunes, district de Valence.
Noguères, François, lieutenant, de Tournon, district de Villeneuve.
Fournel, Alexis, sous-lieutenant, de Tournon, district de Villeneuve.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 70 hommes, dont 32 du district de Villeneuve et 38 du district de Valence.

*Compagnie n° 6 :*

N..., capitaine (Campagnol nommé lieutenant-colonel en chef) (3).
Bonsot, Pierre, lieutenant, de Penne, district de Villeneuve.
Maury, Pierre, sous-lieutenant, de Montagnac, district de Villeneuve.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 79 hommes du district de Villeneuve.

*Compagnie n° 7 :*

Vernet, Bertrand, capitaine, de Monflanquin, district de Monflanquin.
Deytié, Jean, François, lieutenant, de Monflanquin, district de Monflanquin.

---

(1) Le second sergent de la 3e compagnie est *Besse*, de Cancon, l'auteur d'un journal fort intéressant.

(2) Le sergent-major est *Serret* premier inscrit de la liste des volontaires d'Agen ; le second caporal est *Barransac* troisième inscrit de la même liste ; le troisième caporal est *Martinelly*, le futur lieutenant, puis capitaine, de la compagnie des canonniers du bataillon.

(3) Ci-devant *Delart de Campagnol*, officier supérieur d'artillerie, élu capitaine, puis commandant du bataillon.

Digitized by Google

Paga, Raymond, l'aîné, sous-lieutenant, de Monflanquin, district de Monflanquin.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 79 hommes du district de Monflanquin.

*Compagnie n° 8 :*

Fourcès, Pierre, capitaine, d'Agen.
Lormand, lieutenant, d'Agen.
Mathias, Caprais, sous-lieutenant, d'Agen.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 80 hommes de la ville d'Agen et des environs (1).

**II. — Composition du second bataillon de Lot-et-Garonne à sa formation à Agen (21-24 juin 1792)**

**(Archives départementales. Lettre L. n° 409)**

*Etat-major :*

Labruyère, Elie, Etienne, lieutenant-colonel en chef, de Marmande, district de Marmande (2).
Beyssac, Jean, Romain, commandant en second, adjudant-major, de Marmande, district de Marmande.
Vigouroux, Jean, quartier-maître, de Marmande, district de Marmande.
N..., adjudant ; N..., tambour-major ; N..., armurier.

*Compagnie de grenadiers :*

N..., capitaine.
Prévot, lieutenant, de Marmande, district de Marmande.
Dumarais, sous-lieutenant, de Marmande, district de Marmande.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 70 grenadiers, choisis sur l'ensemble des volontaires du bataillon.

*Compagnie n° 1 :*

Barrère, Jean, Baptiste, Guillaume, capitaine, de Barbaste, district de Nérac.
Castéra, Jean, lieutenant, de Nérac, district de Nérac.
Dayre, Joseph, sous-lieutenant, de Nérac, district de Nérac.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 91 hommes du district de Nérac.

*Compagnie n° 2 :*

Mispoulet, Jean, François, capitaine, de Clairac, district de Tonneins.

---

(1) Dans cette compagnie comptent les volontaires Jérome, Etienne *Besse*, et *Allègre* futurs capitaines, auteurs de mémoires fort curieux sur la période des guerres de la République et de l'Empire.

(2) Ci-devant *Chopin de Labruyère*, ancien officier.

Digitized by Google

Dubosq, Jean, lieutenant, de Clairac, district de Tonneins.
Dubousquet, Joseph, sous-lieutenant, de Laparade, district de Tonneins.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 82 hommes du district de Tonneins.

*Compagnie n° 3 :*

N..., capitaine.
Faget, Pierre, Adam, lieutenant, de Marmande, district de Marmande.
Faget, Jean, Faustin, sous-lieutenant, de Marmande, district de Marmande.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 91 hommes du district de Marmande.

*Compagnie n° 4 :*

Labarthe, Jean, capitaine, de Monbahus, district de Lauzun.
Marcolin, Pierre, lieutenant, de Castillonnès, district de Lauzun.
Joussaume, Jean, sous-lieutenant, de Castillonnès, district de Lauzun.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 96 hommes du district de Lauzun.

*Compagnie n° 5 :*

Serbué, Jean, Joseph, capitaine, de Damazan, district de Casteljaloux.
Denis, Joseph, lieutenant, de Casteljaloux, district de Casteljaloux.
Renous, Bertrand, sous-lieutenant, de Damazan, district de Casteljaloux.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 74 hommes, dont 47 du district de Casteljaloux, 15 du district de Marmande, les autres des districts d'Agen et de Lauzun.

*Compagnie n° 6 :*

Gerbons-Lagrange, Ardouin, capitaine, de Mézin, district de Nérac.
Dunogué, Pierre, lieutenant, du Mas, district de Tonneins.
Oriol, Jean, Baptiste, sous-lieutenant, de Bruch, district de Nérac.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 81 hommes des districts de Tonneins et de Nérac, et 3 hommes provenant des municipalités du Gers (Monréal, Gondrin et Cazampom).

*Compagnie n° 7 :*

N..., capitaine.
Boudon, Jean, Abraham, lieutenant, d'Aiguillon, district de Tonneins.
Audié, Paul, Elie, sous-lieutenant, d'Aiguillon, district de Tonneins.
1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 97 hommes du district de Tonneins.

Digitized by Google

*Compagnie n° 8 :*

LARÉGNIÈRE, Pierre, Jean, capitaine, de Lévignac, district de Marmande.

BEAUNE, François, lieutenant, de Lévignac, district de Marmande.

RAGOT, Jean, sous-lieutenant, de Seyches, district de Marmande.

1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour, 81 hommes des districts de Marmande et Lauzun.

**III. — Composition des troisième et quatrième bataillons de Lot-et-Garonne formés le troisième à Soissons, le 1er octobre 1792, et le quatrième à Agen, le 13 octobre 1792.**

Il ne nous a pas été possible de retrouver dans les archives départementales la composition des cadres en officiers et sous-officiers de ces deux bataillons organisés à neuf compagnies, dont une de grenadiers. Comme dans les premier et deuxième bataillon, une dixième compagnie, dite compagnie de canonniers, fut créée quelques mois après la formation.

Le commandement du 3e bataillon fut confié au citoyen DANGLADE (1), ancien officier, avec le citoyen DARTAUD comme adjudant-major, remplacé bientôt par CARBONNEAU. Le vieux militaire COUDROY prit le commandement du 4e bataillon, après avoir été désigné par les suffrages des volontaires (2).

Commandant LABOUCHE.

---

(1) Ci-devant *D'Anglade*, ancien officier.

(2) Ci-devant *Coudroy de Lisle*, ancien capitaine des gendarmes de la reine.



Digitized by Google

# AUTOUR DES MÉMOIRES DE M. HÉBERT

A s'en rapporter à son propre portrait peint par le chevalier Dumée et gravé par Thomassin, M. Hébert avait, sous un front ample, de gros yeux à fleur de tête, beaucoup mieux appropriés, semble-t-il, à la pénombre d'un séminaire qu'à l'éclat de la plus brillante des cours. Jeté brusquement de sa cellule d'Arras, au milieu des splendeurs de Versailles, il fut comme ébloui. On devine aisément aussi combien fut choquée son âme puritaine. Non, vraiment, il n'était pas « de ce pays-là ». Aussi bien son récit, à condition comme il convient et comme nous l'avons fait, de ne l'accepter que sous bénéfice d'inventaire et sous toutes réserves, ne manque-t-il pas de saveur. Ecoutons-le.

La France, dit-il, qui se voyait dans une prospérité très grande, qui s'était rendue redoutable à ses voisins, qui avait étendu fort loin les bornes de son Empire, qui avait, de tous côtés, des places très fortes qui couvraient ses frontières, avait sujet de croire qu'elle jouirait longtemps de la paix qu'on avait faite à Nimègue, qui lui était fort glorieuse et qui paraissait lui assurer toutes les conquêtes qu'elle avait faites depuis plusieurs années. Mais Dieu disposait par sa providence tellement toutes choses qu'il faisait servir ce bonheur, dont elle prétendait profiter, aux desseins de son infinie sagesse et de sa plus terrible justice, préparant l'esprit des peuples jaloux de cette grande prospérité, à se liguer contre elle pour la perdre sans ressource ou pour l'abaisser, de manière qu'elle eût toutes les peines de s'en relever : ce que nous avons vu depuis quelques années s'accomplir si exactement, qu'il ne nous est pas permis d'en douter. Je vais rapporter les sources de ces grands malheurs qui sont venus fondre de tous côtés sur la France, afin que ce que j'en dirai puisse servir d'instruction aux princes qui, dans la suite des temps, gouverneront cette monarchie. *Et nunc reges erudimini...*

Je trouvai en arrivant à la Cour un luxe extraordinaire. L'origine n'en venait pas seulement de ce fonds d'amour-propre, qui fait chercher avec empressement tout ce qui fait plaisir aux sens, mais du mauvais exemple qu'avait donné le Roi, qui avait surpassé non seulement tous ses prédécesseurs en magnificence, mais tous les autres souverains de l'Europe. Il n'était pas possible, en entrant dans les superbes appartements de Versailles, qu'on ne fût frappé d'un grand

Digitized by Google

étonnement d'y voir partout briller l'or et l'azur, d'y considérer la somptuosité des meubles, le grand nombre des tableaux des plus illustres maîtres, des vases d'argent ciselé d'une grandeur prodigieuse, des lits d'une richesse et d'une beauté surprenante, et tout le reste qui accompagnait ces précieux ameublements qui répondaient à ces bâtiments magnifiques. Rien de ce qui paraissait au dehors n'égalait les richesses qui n'étaient pas exposées aux yeux de tout le monde. J'entends parler du grand nombre de pierres précieuses, d'agates, de diamants, de bijoux qui étaient hors de prix (1). Cette royale maison que le Roi avait bâtie dans un fonds fort ingrat, a coûté des sommes immenses, car on assure, avec beaucoup de vraisemblance, que le Roi y a employé plus de trois cents millions pour la mettre dans l'état où nous la voyons. Il n'est pas, ce me semble, difficile de le connaître quand on fait attention à la beauté, à la grandeur des jardins, à l'abondance des eaux qu'on y a fait venir de tous côtés, au prodigieux nombre et à la grosseur monstrueuse des tuyaux de fonte qu'il a fallu faire pour les conduire dans une infinité de réservoirs, de bassins et de fontaines, aux statues antiques de marbre qu'on a fait venir de tous côtés et celles qui ont été faites en France et qui ne cèdent presque en rien aux anciennes, aux marbres précieux qu'on y a employés partout dans les bassins, les degrés, les bosquets et enfin à tout ce qui rend ce très superbe château la plus belle chose qui se voie dans l'Europe et par conséquent dans le reste du monde.

Ce luxe excessif a donné lieu à celui qui s'est d'abord insinué dans l'esprit des courtisans et qui ensuite s'est répandu dans Paris et dans toute la France. On n'a pas de peine d'imiter ce qui flatte si agréablement l'amour-propre. La Cour était d'une magnificence excessive ; rien n'y était médiocre dans les meubles, les habits, les équipages, la dépense de la table, la livrée, le nombre des domestiques. Les grands seigneurs, à l'envi les uns des autres, faisaient des dépenses extraordinaires pour orner et embellir leurs maisons de la ville ou de la campagne ; on voyait tous les jours de nouveaux hôtels et des bâtiments d'un goût et d'une architecture merveilleuse. Ce n'était pas seulement dans les appartements de ces seigneurs qu'on remarquait la propreté et la magnificence : il n'y avait personne qui eût un peu de bien, qui ne crût devoir donner dans ce qui était devenu si fort à la mode. Les simples bourgeois, dès qu'ils avaient acquis quelque bien, en employaient une bonne partie à ces dépenses superflues. On voyait partout beaucoup de vaisselle d'argent et des meubles somptueux, et ce qui autrefois chez nos pères, aurait été regardé comme une profusion condamnable, était devenu, en ce temps-ci, une modération louable, tant la vanité s'était emparée de tous les cœurs des

(1) Sous Louis XIII, dit Voltaire, « il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenant à la couronne. Le cardinal Mazarin n'en laissa que pour douze cent mille, et aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres ». (*Siècle de Louis XIV*, ch. XXV.)

Digitized by Google

Français et leur avait fait oublier ce que la modestie doit inspirer à tout le monde. Il n'y avait plus sur ce point aucune distinction d'état ou de condition. Celui qui était devenu riche égalait en dépenses les personnes les plus élevées. Les habits étaient proportionnés à ce luxe des meubles ; on cherchait tous les jours de nouvelles inventions des étoffes les plus riches, on ajoutait aux brocards d'or et d'argent des broderies d'un grand prix ; tout le reste était à peu près sur le même pied, l'on avait sujet de dire que le raffinement pour la magnificence était poussé si loin qu'il était bien difficile d'y rien ajouter dans la suite.

Ici se place le passage sur le luxe des évêques que nous avons cité en partie et qui se poursuit ainsi :

C'est cette détestable coutume du siècle qui inspira à plusieurs le désir d'être transférés dans des églises dont les revenus étaient plus considérables que celui de leurs premières épouses, et ces translations devinrent communes, parce qu'on ne désirait pas travailler au salut des âmes, mais d'avoir plus de bien et plus de moyens de satisfaire à la vanité et d'être en état d'avoir une meilleure table, un plus grand nombre de domestiques, plus de commodités de la vie, de sorte qu'on pouvait dire, avec quelque vérité, que ces premières places de l'Eglise étaient devenues, par la conduite de ceux qui les occupaient, comme des dignités séculières. Cette maxime si détestable dans tous les chrétiens et si absolument condamnable dans les ministres du Seigneur, fut la cause que plusieurs d'entre eux ne résidaient que rarement dans leurs diocèses, parce qu'ayant en vue d'en obtenir de plus riches, il n'y avait rien qu'ils ne fissent pour les obtenir. On les voyait faire bassement leur cour au Père confesseur, ou même à des courtisans qu'ils savaient être en faveur, et, ce qui est encore plus indigne, à des dames dont ils devaient, s'ils eussent voulu s'acquitter de leurs obligations, reprendre avec zèle leurs dérèglements.

Les *Mémoires* continuent ainsi :

Le jeu accompagnait le luxe. Partout on ne voyait que des assemblées de joueurs qui employaient, à cette indigne occupation, la plus grande partie du jour et de la nuit. Les jeux où l'on pouvait, d'un coup de dés ou sur le hasard d'une carte, gagner le plus, ou, pour mieux parler, perdre davantage, étaient les plus à la mode. Il n'est pas croyable jusqu'où on avait porté cette fureur de jouer. On en a vu y perdre presque tout leur bien, ruiner leurs maisons et mettre leurs terres, au défaut d'argent, sous les dés ou sur une carte. On en a vu qui, d'une fortune très médiocre, sont devenus puissamment riches en très peu de temps ; ce qui est plus surprenant c'est qu'on admettait à ces jeux excessifs indifféremment toutes sortes de personnes de quelque condition qu'elles fussent. Il leur suffisait d'avoir de l'argent pour être du jeu même des princes et des princesses. On

Digitized by Google

a vu des bouchers jouer avec des cordons bleus. Cette licence effrénée a causé des maux infinis ; car je sais que plusieurs familles ont été absolument abimées par le jeu. D'ailleurs les dames, qui avaient au moins autant que les hommes, cette passion de jouer, n'ayant pas tout ce qu'il leur fallait pour la contenter, faisaient bien des choses indignes de leur naissance et quelquefois de leur honneur. On en parlait en ces termes assez hautement à la Cour ; car comment, disait-on, peuvent avoir tant d'argent ces dames joueuses ; nous savons qu'elles n'ont que tant chaque année pour leur dépense particulière ou leurs habits et cependant on les voit quelquefois perdre, à une seule séance de jeu, des sommes plus considérables ; que font-elles donc pour avoir toujours de l'argent comptant pour satisfaire à leur jeu et à leur vanité ? Il était facile de comprendre ce qu'ils voulaient dire ; on m'en parlait quelquefois plus ouvertement, ce qui me donnait beaucoup de douleur. Mais sans entrer dans la recherche de tous les moyens dont elles se servaient pour ne manquer jamais d'argent pour leur jeu et leurs autres folles dépenses, je ne puis m'empêcher d'en marquer ici un qui réussissait à plusieurs et dont j'ai souvent rougi pour elles, et contre lequel je me suis vu contraint, pour satisfaire à mon devoir et à mon ministère, de déclamer fortement en public, dans la chaire et dans les exhortations que je faisais chaque mois aux dames de la Cour, dans les réunions de charité. Ce moyen était de s'intriguer dans les maisons des contrôleurs et des intendants de France ou chez les fermiers généraux, de témoigner beaucoup d'amitié à leurs femmes, d'être toujours comme à l'affût des nouvelles affaires qu'on pouvait proposer pour établir de nouvelles taxes, de se charger elles-mêmes d'en proposer de cette nature, avec promesse que, si elles réussissaient, on leur donnerait, ou dans un seul payement une somme considérable, ou un certain revenu chaque année, ce qui leur faisait chercher des gens industrieux à inventer de pareilles manières de faire de nouveaux impôts ou de créer de nouvelles charges, leur crédit auprès des ministres ou des financiers leur était d'un très grand secours. Elles devenaient riches en un moment et vendaient ainsi le sang des peuples par leurs paroles. Elles étaient si avides de ce gain honteux et injuste que j'en ai vu souvent aimer mieux perdre leur réputation que de manquer d'amasser de l'argent. Rien ne leur paraissait indigne d'elles pourvu qu'elles pussent trouver ces avantages, etc...

Ces dames avaient leurs commis affidés au ministère de la guerre. Par eux, elles participaient aux grandes affaires de ce département. De même, elles touchaient de fortes pensions des gens de finance, de grosses commissions et des présents considérables de ceux qu'elles faisaient entrer dans les fermes du Roi. C'était le triomphe des pots de vin. Leurs maris ne suivaient que trop leur exemple pour satisfaire eux aussi leur

Digitized by Google

passion du jeu. De là pour les enfants ni surveillance ni éducation ; de là, dans les mœurs, un dévergondage effréné et la ruine des foyers.

M. Hébert n'était pas de ces pasteurs complaisants et lâches que l'Ecriture compare à ces chiens muets qui ne sauraient aboyer. (Is. LVI, 10). Aussi écrit-il en terminant cette partie de ses Mémoires :

Il est vrai, car il faut tout dire, que j'aurais fort désiré que le Roi eût agi avec fermeté pour s'opposer à ces détestables vices. J'eus à cette occasion un fort long entretien un jour avec Mme de Maintenon. Je lui représentai le plus fortement qu'il me fut possible, l'obligation dans laquelle je la croyais être d'en parler au Roi et de le porter efficacement à employer toute son autorité pour empêcher une si épouvantable corruption. Elle me dit l'avoir fait plus d'une fois. — Mais, Madame, lui répliquai-je, le Roi n'a-t-il pas été sensiblement touché de vos raisons et Sa Majesté ne peut-elle pas savoir que de pareils crimes sont capables d'attirer sur son royaume toutes sortes de maux et la vengeance de Dieu qui ne les laisse jamais impunis. — Je lui ai dit, me répondit cette dame, et un jour que je le pressais d'y mettre ordre, il me répliqua : Il faut donc que je commence par mon frère. Elle m'ajouta que c'était la considération qu'il avait pour ce prince qui l'arrêtait. Mais je ne balançai pas de lui marquer, comme j'y étais obligé par mon ministère, que devant Dieu cette raison ne devait pas arrêter le Roi de remédier promptement à un si effroyable désordre et qu'il devait le corriger dans son frère comme dans tous les autres sujets. J'ajoutai même que Sa Majesté, en lui parlant fortement, ferait par cet exemple trembler les coupables, et qu'enfin, de ne point s'y opposer, c'était en charger sa conscience. Tel fut l'entretien que j'eus pour lors avec cette dame. Le mal ne cessa point. Un prince de la maison de Lorraine entretint toujours ce prince (Monsieur) dans les mêmes engagements, et l'un et l'autre moururent enfin de la manière la plus tragique : l'un d'apoplexie qui lui ôta les moyens de recevoir les sacrements et l'autre, par une impiété insigne dont il avait fait profession toute sa vie, les refusant absolument.

## II

M. Hébert ne pouvait échapper à la loi d'après laquelle un curé ne voit partout que des clochers. Après ce rapide coup d'œil sur la Cour de Versailles, son regard ne se porte plus que sur les affaires ecclésiastiques. Suivant l'ordre logique, adopté depuis par tous les historiens, il s'occupe d'abord de l'*abolissement* du Calvinisme en France. Pour traiter cette

Digitized by Google

question, il ne remonte pas dans l'histoire, comme Voltaire, jusqu'au paganisme, mais seulement au règne d'Henri IV.

Henri IV, dit-il, né dans le sein de l'hérésie, qu'il abjura ensuite très sincèrement avait cru, par rapport à la situation de ses affaires et de l'état de son royaume, devoir ménager les hérétiques et publia même en leur faveur ce fameux *Edit de Nantes*, qui leur donnait la liberté de conscience et de professer tranquillement leur religion. Louis XIII avait eu souvent occasion de leur faire la guerre ; il les avait réduits à ne plus se révolter, surtout depuis la prise de La Rochelle. Ce prince, qui avait beaucoup de religion, aurait bien désiré détruire entièrement l'hérésie en France, mais il lui fut impossible d'entreprendre une si grande et si épineuse affaire. Le nombre des prétendus réformés était si prodigieux dans ses Etats, ils étaient si fort appuyés par plusieurs grands seigneurs de sa Cour, qui étaient de leur secte, et si bien soutenus par les princes protestants, que le Roi voyait bien que ce serait de nouveau troubler la paix de son royaume qu'il avait eu tant de peine à procurer, que d'entreprendre cette affaire. Il fit, de son côté, ce qu'il put pour les resserrer dans les plus étroites bornes qu'il lui fut possible, par plusieurs Edits qu'il fit contre eux et en veillant et en faisant exactement veiller sur leur conduite de peur qu'ils n'entreprissent rien contre l'Etat, l'expérience lui ayant fait remarquer dans tous les temps que ceux qui sont révoltés contre Dieu et contre son Eglise, sont fort portés à secouer le joug de leurs souverains. Quand nous n'en aurions pas d'autres exemples que les domestiques nous n'en serions que trop convaincus, n'étant presque pas croyable combien de maux, de séditions, de guerres, de soulèvements, de meurtres ils ont causés dans le royaume depuis le règne de François Ier, jusques au temps où leur religion a été totalement abolie dans la France.

Le Roi, pénétré de cette vérité, avait dès son enfance conçu le dessein de bannir absolument de ses Etats cette dangereuse secte. Ceux qui en faisaient profession s'aperçurent bientôt de cette disposition du prince à leur égard et ils s'attendirent à toutes sortes d'événements pendant tout le cours de son règne. Ils ne se trompèrent pas dans leurs pensées et ils éprouvèrent bientôt les effets du zèle du roi pour la religion catholique romaine et de l'aversion qu'il avait pour leur prétendue réforme.

A pas un moment, M. Hébert ne se demande si l'Edit de Nantes, déclaré « perpétuel et irrévocable », confirmé par Louis XIII (Edit de Nîmes, 1629), par Louis XIV (Déclarations des 8 juillet 1643 et 21 mai 1652), pouvait dépendre des dispositions du cœur d'un souverain. Aux protestants rebelles, Richelieu avait enlevé leurs privilèges politiques. Depuis, ils s'étaient maintenus dans un loyalisme parfait. De ce côté,

Digitized by Google

aucun reproche ne saurait leur être adressé qui puisse justifier l'Edit de Révocation. Pour expliquer cette mesure, est-il juste de dire avec M. Hébert, que « Louis XIV suça avec le lait une grande horreur contre l'hérésie et contre les hérétiques » ? On sait que ce prince fut initié au gouvernement par le cardinal Mazarin qui se montra toujours de la plus extrême tolérance envers les Calvinistes. Peut-on affirmer, comme M. Hébert, que « le Roi avait dès son enfance conçu le dessein de bannir absolument de ses Etats cette dangereuse secte ? » Louis XIV nous apprend lui-même dans ses *Mémoires* (T. I, p. 84), qu'il ne forma qu'en 1661 le plan de toute sa conduite envers ses sujets de la religion prétendue réformée. Il ne s'agissait alors non de les presser par aucune rigueur nouvelle, mais de ne leur rien accorder au delà de ce qu'ils avaient obtenu et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance le pouvaient permettre. L'idée d'une proscription totale n'entra que bien plus tard dans l'esprit du Roi. On lit dans une lettre que M^me^ de Maintenon écrivait en août 1681 : « Le roi commence à penser sérieusement à son salut et à celui de ses sujets ; si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume ». D'où il appert une fois de plus que l'œuvre d'Hébert ne supporte pas le contrôle de l'histoire.

Les anecdoctes de notre mémorialiste valent mieux que ses considérations. En voici une que Voltaire a jugé bon de reproduire (1), mais sans détails : « Le sieur Ruvigni (2), gentilhomme de distinction, très zélé partisan de cette maudite secte, né avec les préjugés qu'une fausse religion a coutume d'inspirer à ceux qui l'embrassent, avait été choisi par leurs

(1) *Siècle de Louis XIV*, ch. XXVIII.

(2) Henri de Massué, marquis de Ruvigny, né le 9 avril 1648, député général des églises protestantes de France en 1677, émigré en Angleterre en 1686, colonel en 1688 d'un régiment de cavalerie composé de réfugiés français ; en 1691 vicomte de Galway, comte de Tyrconnel et pair d'Irlande ; en 1692, maréchal de camp général ; en 1694, lieutenant général et résident britannique à la cour de Savoie, commandant des troupes anglaises en Portugal et en Espagne pendant la guerre de Succession ; mort à Stratton (Hampshire), le 8 septembre 1720. (Cf. *Mém. de Saint-Simon*, éd. Boislille, t. I, p. 260, note 1.)

Digitized by Google

Consistoires pour être leur agent général à la Cour. Cette qualité lui donnait assez souvent la facilité de parler au Roi en faveur de ses frères (1). Un jour lui représentant qu'en bien des endroits, ils souffraient beaucoup de la part des catholiques et que les Edits de pacification n'étaient pas exactement observés comme ils l'étaient pendant le règne de Louis XIII, son père, et d'Henri IV, son aïeul, le Roi lui répondit, dans son style précis, ce peu de mots : « Le roi mon grand-père vous a « aimés et le roi mon père vous a craints ; mais moi je ne vous « crains ni ne vous aime. » Et M. Hébert ajoute : « C'est cette disposition de cœur que ce prince a fait éclater pendant tout le temps de son règne ».

Suit la série des dispositions prises contre les protestants avant l'Edit de Révocation.

Le Roi commença de leur faire sentir ses sentiments leur retranchant tout ce qu'il put des grâces que les rois ses prédécesseurs leur avaient accordées. Il cassa les *Chambres de l'Edit* et les réunit à ses Parlements. Il écoutait volontiers les plaintes que les évêques lui faisaient de leurs manœuvres. Il ordonna qu'en chaque prêche un commissaire de sa part assisterait pour examiner de près ce qu'ils diraient et pour les empêcher d'invectiver contre la religion catholique, ce qui faisait auparavant un des points essentiels de leurs sermons. Lorsqu'ils s'échappaient dans des déclamations contre les articles de notre sainte religion, le Roi faisait fermer ou même détruire un de leurs temples, faisait interdire le ministre qui avait mal parlé ou le bannissait de son royaume. Sur les plaintes des évêques qui représentaient à Sa Majesté que certains temples avaient été bâtis depuis le fameux Edit de Nantes, ou qu'on y avait contrevenu en quelque point, aux conditions sous lesquelles il leur avait été permis de les construire, il ordonnait par de bons arrêts qu'ils seraient incessamment abattus sans vouloir écouter sur cela aucune de leurs remontrances. Et comme il était facile de les trouver souvent dans quelque contravention, on voyait partout plusieurs de leurs temples fermés ou renversés.

Il les privait de toutes les charges honorables ou des fonctions publiques ; de sorte que ceux qui parmi eux n'étaient pas nés gentilshommes ou n'avaient pas de grands biens, se jetaient dans le *commerce*, qui était la seule chose qui leur était permise, ou embrassaient la profession des armes. Ces traitements engageaient plusieurs d'entre eux de sortir du royaume et de se retirer dans l'Allemagne

(1) Voir Galtier de Laroque, *Le marquis de Burigny et les protestants à la cour de Louis XIV* (1643-1685) ; 1892.

Digitized by Google

parmi les protestants, ou en Hollande et dans l'Angleterre où la liberté de religion est entière, c'est-à-dire où on les souffre toutes, parce qu'à dire vrai, ils n'ont nulle religion par la diversité des sectes qui y sont établies.

Les *Mémoires* arrivent ainsi à l'Edit de Révocation et exposent dans quelles conditions il fut promulgué.

Le Roi tint, à l'égard des calvinistes français, cette conduite qui leur paraissait très rigoureuse jusqu'en l'année 1685. Il venait de donner la paix à l'Europe après plusieurs conquêtes qu'il avait faites sur les alliés, ennemis de son royaume. Il crut que le temps était propre pour achever le *grand dessein* qu'il avait conçu dans son cœur de détruire entièrement l'hérésie dans tous ses Etats. Il se voyait si fort absolu dans son gouvernement qu'il était persuadé que personne n'eût osé ou n'eût pu contredire ouvertement à ses ordres. D'ailleurs, ayant fait travailler efficacement à la *conversion des plus grands seigneurs*, qui étaient nés dans l'hérésie et qui s'étaient enfin réunis à l'Eglise catholique, il savait qu'ils n'auraient pu trouver aucun chef qui eût eu le pouvoir ou la hardiesse de se mettre à leur tête. Les voyant ainsi sans ressource dedans et dehors le royaume, il prononça cet arrêt fatal à leur secte, par lequel il cassait le fameux Edit de Nantes, sur lequel ils appuyaient leur confiance et leur espérance ; ordonna en le faisant publier que tous les temples seraient abattus dans toute l'étendue de son royaume, dans lequel il ne voulait plus souffrir que la seule religion catholique, apostolique et romaine. Il défendit, sous de très graves peines, l'exercice de la religion prétendue réformée, et, sous peine de mort, les assemblées et conventicules des religionnaires. Il commanda aux ministres, dans un certain temps qu'il leur assigna, de sortir de son royaume ou de faire abjuration de leurs erreurs.

M. Hébert donne ensuite quelques détails sur la manière dont fut exécuté l'Edit.

Dès qu'il fut publié à Paris et dans les provinces, les catholiques, qui en ressentirent la plus sincère joie qu'on puisse avoir, *détruisirent partout en peu d'heures* tous leurs temples. Le Roi fit envoyer partout des missionnaires pour instruire ces égarés. Mais, en même temps, il dispersa partout ses troupes pour les retenir dans le devoir et les obliger, par la crainte, de revenir à l'Eglise, leur mère. Il n'est pas ici question d'expliquer ou d'écrire dans le détail, tout ce qui se passa dans l'exécution des ordres du Roi. Si quelques-uns des *officiers de guerre* commirent des violences, ce n'était pas la faute de notre prince, mais un effet de l'emportement de ces sortes de gens, qui, pour l'ordinaire, ne gardent pas beaucoup de mesure dans les expéditions de cette nature qui leur sont confiées.

On trouvera peut-être un peu faible cette apologie pour

Digitized by Google

l'auteur des dragonnades. Depuis quand ne serait-on pas responsable des moyens que l'on emploie et que l'on emploie d'ailleurs en parfaite connaissance de cause. Poursuivant son récit, M. Hébert donne les résultats de l'opération.

Ce qui est très certain c'est que plusieurs de ces hérétiques étaient retenus par une fausse honte, ou par des considérations purement humaines dans cette fausse religion, qui furent ravis de trouver une porte honnête pour en sortir et pour faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine, que leurs pères avaient abandonnée lâchement par un pur esprit de libertinage.

Le plus grand nombre des ministres sortirent du royaume et allèrent chercher des établissements dans les Etats des princes protestants ou calvinistes.

On fit faire partout abjuration à ces dévoyés. Les uns la faisaient sincèrement, mais il faut avouer que le plus grand nombre ne la faisaient que pour éviter d'être accablés par les gens de guerre ou par une pure dissimulation.

Il y en eut un nombre incroyable qui, envoyant leur argent dans les pays étrangers, s'y retirèrent, quoique partout on veillât sur les ports pour les arrêter quand ils s'y présentaient, ce qui ne les empêcha pas de tenter le passage et plusieurs y réussirent. De sorte que le royaume souffrit beaucoup de la désertion de tant de peuples, par le dommage que tant de sommes considérables emportées hors de la France y causa.

Ceux qu'on arrêtait en voulant prendre la fuite étaient condamnés à la prison ou même aux galères. On enfermait les jeunes filles et les femmes dans les couvents, ce qui en a fait convertir plusieurs.

Le Roi fut informé que la sortie des ministres causait beaucoup de maux dans son royaume par de fréquentes lettres qu'ils nommaient *pastorales*, qu'ils adressaient à leurs frères pour les consoler dans cette prétendue persécution et les fortifier dans leurs premiers sentiments. On faisait courir partout ces dangereux écrits qui faisaient de fâcheuses impressions sur les esprits des personnes faibles et très chancelantes dans la foi.

Ici M. Hébert cite un fait qui semble avoir assez peu retenu l'attention des historiens. Les commentaires qu'il y ajoute ne laissent pas que de donner sur ce point quelque intérêt à ses *Mémoires*.

On découvrit dans ces pastorales le venin de la plus horrible doctrine du monde qui ne pouvait avoir été inspirée que par le prince des ténèbres, car on leur marquait, en des termes bien précis, qu'ils pouvaient extérieurement faire profession de la religion catholique pour obéir au prince, et conserver dans le cœur les sentiments dans lesquels ils avaient été élevés et instruits. Ces méchantes Lettres pro-

Digitized by Google

duisirent l'effet que les ministres avaient prévu, car on s'aperçut bientôt de la profonde dissimulation et de l'exécrable hypocrisie, avec laquelle ces nouveaux et mal convertis agissaient.

Cet événement donna lieu à beaucoup raisonner sur la conduite que le Roi avait tenue à l'égard de ces ministres. On disait qu'il eût mieux valu pour le bien du royaume, et pour procurer à ceux qu'ils avaient trompés en leur enseignant des erreurs, les faire tous arrêter, les faire enfermer séparément dans les prisons ou citadelles et prendre le temps d'entrer avec eux en conférence sur les matières de religion, leur faire entendre qu'on ne leur rendrait la liberté que lorsqu'on serait pleinement convaincu de leur véritable conversion ; que s'ils en donnaient des marques ou des assurances, outre qu'ils jouiraient de la liberté qu'on leur avait ôtée, on leur ferait des pensions, au moins aussi considérables et même beaucoup plus fortes que celles qu'ils avaient sur les biens de leurs Consistoires. On ajoutait que, par ce moyen, les ministres, ou plusieurs d'entre eux, étant parfaitement convertis, ils attireraient les peuples qui avaient été séduits par leurs discours à une conversion sincère.

J'entendais tous les jours à la Cour et ailleurs de pareils discours. Je me souviens en particulier qu'un jour, rendant une visite à feu M. du Harlai, archevêque de Paris, il s'en expliqua en ces termes. Il fit comprendre la raison pour laquelle il était de cet avis, car il protesta que le Roi ne lui avait pas demandé ses conseils sur cette affaire, ajoutant qu'il en aurait donné à Sa Majesté de contraires à ce qui avait été fait et sur tout ce qui regardait les ministres, qu'il aurait, dit-il, souhaité qu'on n'eût pas laissé sortir du royaume. Je fus néanmoins persuadé qu'il ne parlait en ces termes que par la peine qu'il avait de n'avoir pas été consulté sur cette affaire, qu'il croyait qu'on ne devait pas entreprendre sans sa participation, étant une affaire de religion, car il était si courtisan et en avait si fort l'esprit et les manières qu'il était le premier, en parlant au Roi de ce qu'il avait fait pour l'extirpation de l'hérésie en France, de le louer plus qu'aucun autre, de l'Edit qu'il avait publié contre eux et en particulier sur ce qui regardait les ministres. Mais le Roi ne jugea pas à propos de le consulter, soit parce qu'il voulait tenir cette affaire très secrète, soit parce qu'il y avait déjà du temps qu'il n'avait ni estime pour ce prélat, ni confiance en lui à cause de sa conduite peu réglée.

Cette fois, M. Hébert est pour le roi dont il présente ainsi au long la défense :

On n'avait pas, ce me semble, sujet de censurer ce que le Roi avait ordonné touchant l'expulsion des ministres de son royaume. Sa Majesté connaissait mieux que personne le génie, le caractère, la malice et l'opiniâtreté de ces prédicants. Il savait, par une longue expérience, que ces sortes de gens étant attachés par intérêt et par un misérable point d'honneur à défendre et soutenir un mauvais parti dans lequel ils s'étaient engagés dès leur naissance, ils avaient plus de peine que

Digitized by Google

les autres à changer de sentiment ; qu'ils avaient eu d'ailleurs tout le temps de faire de sérieuses réflexions sur ce qu'ils avaient à faire, puisque, depuis plusieurs années, ils avaient pu facilement prévoir qu'il était dans la résolution d'extirper entièrement leur hérésie. Ils avaient vu d'un autre côté que le Roi traitait bien ceux d'entre eux qui, par une connaissance de cause, étaient sincèrement rentrés dans l'Eglise, leur ayant donné de bonnes pensions. Enfin Sa Majesté était convaincue que quand il les aurait tous fait arrêter, si quelques-uns eussent paru se convertir, leur abjuration n'aurait été que grimace et auraient ensuite continué de répandre secrètement le venin de leur pernicieuse doctrine. Toutes ces considérations l'engagèrent à aimer mieux qu'ils se retirassent dans les pays étrangers que de les souffrir dans son royaume, dans lequel ils avaient fait des maux infinis, et n'auraient pas manqué, à la première occasion qui se serait présentée d'exciter des troubles et même des révoltes et des séditions dans la France.

L'événement n'a que trop clairement justifié la conduite de notre prince, puisque, malgré toutes les précautions qu'on avait prises et dans l'assurance qu'ils avaient, qu'il faisait très mauvais pour eux de repasser dans le royaume, quelques-uns ont été assez téméraires pour y revenir en cachette et parcourir, en habit déguisé, les provinces pour soulever les peuples contre leur souverain et fortifier leurs frères dans leur opiniâtreté à ne se point rendre à la vérité et à la juste volonté de leur prince.

L'événement avait surtout clairement montré — et sur ce point Louis XIV était singulièrement mieux informé (1) que M. Hébert — que l'Edit de Révocation, au point de vue économique et politique, avait provoqué une sorte de désastre national. De plus, l'application de la mesure devint très vite, pour son auteur, une source de difficultés inextricables. Certains embarras du roi sont ainsi rapportés dans nos *Mémoires :*

Il y eut une chose qui fit au moins autant de peine au Roi que tout ce qui s'était passé à l'égard des religionnaires, qui était la diversité de conduite des évêques du royaume envers ces nouveaux convertis. Les uns souhaitaient qu'on employât contre eux toute la force de la puissance du Roi pour les contraindre de venir à l'église, d'entendre la messe, de se rendre assidus aux instructions, d'approcher des sacrements et même de celui de la sainte Eucharistie. Les autres croyaient qu'on pouvait, à la vérité, les contraindre de venir aux instructions publiques, mais, pour ce qui regarde la messe ou la fréquentation des sacrements, on ne devait y employer que la voie des

(1) Cf. Clément, *La police sous Louis XIV*, 1866. — Abbé J. Dedieu, *Le rôle politique des protestants français*, surtout les pages 216-223, 1921.

Digitized by Google

exhortations, de peur qu'en les forçant de communier on ne fît que des hypocrites et on ne les exposât à commettre une foule de sacrilèges.

Des sentiments si différents, qui étaient souvent rapportés au Roi, lui faisaient de la peine avec beaucoup de sujet et donnaient lieu à beaucoup de plaintes et de murmures. Car ces nouveaux convertis voyant que, dans les diocèses voisins, on agissait avec ces nouveaux réunis avec patience et douceur et qu'on les traitait, dans leurs diocèses, d'une manière bien contraire, ils en murmuraient hautement. Ils approuvaient la conduite des pasteurs doux et modérés et condamnaient hautement la conduite des autres, qui agissaient avec fermeté et quelquefois même avec une dureté qui les révoltait et leur donnait un grand éloignement pour l'Eglise.

Le Roi aurait bien désiré qu'on eût observé partout une conduite uniforme, mais il voyait que la chose était fort difficile, à cause de cette variété de sentiments, d'autant plus que des évêques très vertueux et très zélés étaient partagés sur ce qu'on devait faire. Sa Majesté chercha néanmoins les moyens qu'il crut les plus propres et les plus efficaces pour apporter quelque ordre dans un point si essentiel de la religion.

Pour y réussir et venir à la fin qu'il s'était proposé, il fit écrire à tous les évêques et leur ordonna de mettre par écrit leurs sentiments et de les adresser à M. de Noailles, archevêque de Paris et ensuite cardinal. Cela fut exécuté très ponctuellement. Ce prélat, très zélé pour le bien de l'Eglise, et avec lequel j'avais l'honneur d'avoir de grandes relations, ayant reçu tous ces mémoires, me les communiqua. J'avoue que je fus très surpris de voir que des évêques, qui doivent plus que les autres avoir des sentiments de douceur et de clémence, étaient d'avis qu'il fallait employer les voies les plus rigoureuses pour engager les mal convertis à remplir les devoirs de catholiques et s'approcher même des sacrements.

Ils croyaient être appuyés de l'autorité de S. Augustin, qui paraissait avoir changé de sentiment sur la conduite qu'on devait tenir à l'égard des Donatistes ; car, ayant employé d'abord tout son crédit pour engager les gouverneurs d'Afrique de les traiter avec bonté et de les ramener par la douceur à leur devoir, il avait connu par son expérience que cette manière d'agir avait été fort inutile, et, changeant de sentiment, il les avait priés d'employer contre eux toute la rigueur des lois et la puissance qui leur avait été confiée par les empereurs. Ils citaient principalement pour faire valoir leurs sentiments, les lettres que ce grand docteur de l'Eglise avait écrites aux comtes Boniface et Marcellin. Je fus surpris que de si savants évêques voulussent employer, dans la conjoncture présente, le nom, l'autorité et les termes de S. Augustin, presque aussi connu dans l'Eglise de Jésus-Christ, par le fonds inépuisable de sa douceur et de sa patience, que par l'étendue de son esprit, la profondeur de sa science et la sublimité de son génie. J'en dis mon sentiment fort ouvertement à M. l'archevêque de Paris. Je lui dis que je m'étonnais

Digitized by Google

que de si habiles gens qu'étaient ces évêques, qui penchaient si fort du côté de la sévérité, voulussent se servir de l'autorité de S. Augustin pour la soutenir, qu'il était vrai que ce saint évêque avait prié ces comtes, ses amis, de réprimer l'insolence de plusieurs Donatistes et principalement les Circoncellions qui persécutaient à outrance les catholiques, et de rétablir dans l'Afrique la sûreté des chemins publics où ces malheureux commettaient des désordres affreux, où ils attendaient les catholiques pour les assommer de coups, les égorgeaient ou les mutilaient ; qu'il n'y avait pas d'autre moyen à employer dans ces sortes d'occasions, dans lesquelles il était nécessaire de réprimer par la force une si grande violence ; que d'ailleurs S. Augustin et les autres évêques d'Afrique avaient employé pendant plusieurs années les voies les plus douces et les plus charitables, qui leur avaient été inutiles par l'opiniâtre fureur des Donatistes ; qu'enfin quand il serait bien véritable que S. Augustin et ses confrères eussent été contraints de recourir à des moyens si extrêmes, il y avait dans nos affaires une si grande différence de celle des schismatiques d'Afrique que S. Augustin, même s'il eût vécu de notre temps, n'eût pas pris un même parti à l'égard de nos religionnaires de France. Je remarquai encore qu'on ne trouvait ni dans S. Augustin ni dans les autres Pères aucun vestige de la conduite qu'on voulait inspirer envers nos frères séparés ; qu'on n'y verrait point, par exemple, qu'on les eût voulu forcer de s'approcher du sacrement de la pénitence et encore moins de la sainte communion ; qu'au contraire cette manière d'agir était absolument opposée à la discipline de l'Eglise, non seulement de celle des premiers fidèles, mais encore de celle qui s'observait de notre temps ; qu'on n'avait qu'à consulter nos rituels sur ce qui regardait les excommunications, desquelles sont frappés en particulier les hérétiques, lesquels par conséquent doivent être chassés de nos églises, dans le temps de la célébration de nos saints mystères, et qu'en tout cas, si maintenant on les y tolérait, ce n'était que parce qu'on ne les connaissait pas, ou par une pure condescendance dont on croyait devoir user envers eux pour les attirer plus doucement à la vérité. Mais qu'il était inouï qu'en quelque temps que ce fût, on eût jamais contraint les excommuniés d'entrer dans nos églises, assister à la messe et les forcer de participer aux sacrements ; qu'il était inutile de dire que, puisqu'ils avaient fait abjuration, ils n'étaient pas liés des censures de l'Eglise, étant très certain que la plupart de ces abjurations, faites à la hâte, n'avaient point été sincères, mais feintes et trompeuses, que tous les jours on les entendait dire qu'ils ne croyaient rien de ce l'Eglise romaine leur enseignait, surtout ce qui regardait la doctrine des sacrements, le sacrifice et la réalité du corps et du sang de J.-C. dans l'eucharistie ; et qu'ainsi ils doivent être regardés et traités comme des hérétiques, puisqu'on ne pouvait dissimuler de savoir qu'ils étaient dans des sentiments qu'ils déclaraient ouvertement à tous ceux qui voulaient les entendre.

La plus grande partie des évêques du Languedoc étaient dans cette

Digitized by Google

opinion qu'il fallait agir avec ces hérétiques dans toute la rigueur. M. Godet des Marais, évêque de Chartres, qui était beaucoup en crédit à la Cour par le moyen de Mme de Maintenon, était aussi du même avis. Mais il y en avait un plus grand nombre qui pensaient autrement. M. l'archevêque de Paris et feu M. Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, si connu dans l'Eglise par sa capacité et ses doctes écrits, étaient à la tête de ces derniers et ne croyaient pas qu'on pût employer ces paroles de J.-C. parlant au serviteur qui avait été envoyé pour inviter de la part du père de famille aux noces de son fils : *Compelle intrare*, étant persuadés que c'était détourner le sens de ces paroles que de vouloir s'en servir pour faire violence à ceux de nos frères séparés, et de les contraindre d'assister à nos mystères et participer à nos sacrements.

Le Roi ayant donné jour à M. l'archevêque de Paris pour lui rendre compte de cette affaire et pour examiner les sentiments des évêques, pour le faire plus notamment, ce prélat avait fait un extrait de leurs avis. Il les porta au Roi qui voulut voir, malgré leur longueur, tous les mémoires en particulier. Comme M. l'archevêque n'avait pu prévoir que Sa Majesté voulût se donner la peine de lire et d'examiner tous ces papiers et ces écrits, dont quelques-uns étaient fort longs et chargés d'un grand nombre de citations, il ne les avait pas apportés. Ainsi il fut obligé d'envoyer en poste les chercher à Paris. Le Roi les lut tous après un après-dîner avec ce très digne prélat.

Le résultat de cette discussion fut qu'on envoya à tous les évêques un écrit par lequel on marquait ce qui pourrait s'observer pour la parfaite conversion de ces mal convertis. Mais Sa Majesté n'autorisa en rien la conduite outrée et sévère qui avait été du goût de quelques évêques.

Il s'agit dans cette page des *Mémoires d'Hébert* de la grande consultation de 1698. Vingt-cinq évêques seulement — non pas tous comme le dit notre auteur — furent consultés et leurs mémoires ont été récemment publiés (1). Ces prélats sont unanimes à vouloir le maintien de l'Edit de Révocation. Mais les uns, ceux du nord, sauf l'évêque de Chartres, sont pour l'emploi de la douceur, les autres préconisent les voies de rigueur et ces derniers, contrairement à l'assertion de M. Hébert, forment la majorité. Cette divergence de vues chez les évêques empêcha Louis XIV de prendre des mesures décisives dans un sens ou dans l'autre. Les anciens errements furent à peu près maintenus, mais on recommanda aux agents du pouvoir plus de douceur et de modération dans l'exécution.

---

(1) Jean Lemoine, *Mémoires des Evêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés*, (1698). Paris, Alph. Picard, 1902.

Digitized by Google

La partie des *Mémoires d'Hébert* relative à l'Edit de Révocation renferme une digression qui n'est pas sans intérêt pour notre histoire locale. Sous l'ancien régime, la petite ville de Sainte-Foy sur Dordogne appartenait au diocèse d'Agen. Elle passait pour être dans le pays un des foyers les plus ardents de l'hérésie calviniste, si bien que Labrunie l'appelle, non sans raison, la Genève de l'Agenais. Le culte catholique y avait été aboli par acte de jurade en 1561 ou 1562. Par un autre acte de jurade du 26 août 1685, les habitants abjurèrent et se convertirent. « L'action, écrit Labénazie, contemporain de l'événement, fut fort éclatante. Ces habitants qui s'étaient, dès la naissance du calvinisme, pervertis par un acte de jurade, par lequel ils délibérèrent de chasser la messe et la religion de la ville, après les conférences engageantes de M. l'évêque (Mascaron), firent un acte de jurade où ils délibérèrent de revenir dans le giron de l'Eglise. M. l'évêque les a absouts pontificalement ».

Ce sont ces faits que M. Hébert rapporte ainsi dans ses *Mémoires :*

Je ne puis m'empêcher d'écrire ici un fait qui regarde une des principales villes de mon diocèse, qui a été longtemps le boulevard de l'hérésie et qui s'est signalée par ses révoltes contre son souverain. Sainte-Foy-la-Grande, située sur la rivière de Dordogne, à l'extrémité du diocèse d'Agen, avait toujours été considérée comme l'une des villes de la France la plus attachée aux dogmes et aux erreurs de Calvin. Dans le temps que cette infame secte s'établissait dans le royaume, les habitants de cette ville, entendant parler de cette prétendue réforme qui admet en tout le joug de l'Evangile et retranche ce qui peut faire de la peine à l'homme sensuel, s'assemblèrent un jour en jurade, qui est le terme dont ils se servent en ces pays pour exprimer une assemblée de ville. Ils y délibérèrent sur le parti qu'ils avaient à prendre dans les conjonctures présentes. Leur délibération roulait à savoir s'ils persisteraient dans la profession de la religion catholique, apostolique et romaine, ou s'ils embrasseraient la nouvelle et fausse religion. Cette matière fut fort longtemps débattue. On y dit les raisons de part et d'autre et enfin il fut conclu, à la pluralité des voix, que toute la ville embrasserait le parti de Calvin.

Il est étonnant qu'en moins d'une heure, une ville toute catholique changea si précipitamment de sentiment, qu'en sortant de leur assemblée, ces aveugles et insensés devinrent tout d'un coup hérétiques, et, sans aucun examen ni preuves des dogmes de cette fausse religion, en furent les plus outrés défenseurs.



Digitized by Google

Ils sortirent comme des furieux de leur jurade qui fut, à cet égard, une vraie synagogue de Satan, allèrent abattre les églises, firent souffrir la mort aux prêtres qu'ils rencontrèrent, massacrèrent plusieurs religieux dont ils jetèrent les corps dans un puits et persécutèrent cruellement ceux qui voulurent persévérer dans la sainte religion de leurs pères, dont le nombre cependant fut très peu considérable en le comparant à celui de ceux qui se déclarèrent pour la nouvelle secte.

Ce qui m'a donné occasion de faire, en peu de mots, le récit de cette histoire est que, lorsque le Roi eût donné cet Edit par lequel il révoquait celui de Nantes, et abolissait la religion protestante dans son royaume, les habitants de Sainte-Foy, exhortés par les missionnaires et pressés par les gens de guerre de faire leurs abjurations, demandèrent la permission de tenir une assemblée de ville ou leur jurade, pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire, ce qui leur fut accordé. Il y fut résolu, par un consentement unanime, qu'ils abjureraient les erreurs de Calvin et embrasseraient la religion romaine.

Ce qui est à remarquer est que cette assemblée se tint le même jour (?) que cent ans auparavant s'était faite celle par laquelle ils s'étaient eux-mêmes retranchés volontairement de son sein, de sorte que par jurade ils s'étaient faits hérétiques, et par jurade ils se firent catholiques.

Les lecteur me pardonnera cette petite digression que j'ai crue utile pour faire connaître, par les caractères de l'hérésie, l'esprit des novateurs.

## III

D'après M. Hébert, le Pape, content au fond, ne manifesta officiellement aucune satisfaction de cet *abolissement* du Calvinisme en France. La cause de cette froideur, il faut la chercher surtout dans l'affaire de la Régale et la Déclaration de 1682. Ce sujet est ainsi longuement développé dans nos *Mémoires :*

Peut-être qu'on sera bien aise de savoir ce qu'on pensa et dit à Rome sur ce que le Roi venait de faire pour détruire l'hérésie dans son royaume. Personne ne peut douter que le Pape n'ait eu beaucoup de joie de cette ferme résolution de notre prince ; mais tout le monde fut surpris qu'il ne lui en écrivît aucun bref, afin de lui témoigner combien cette conduite lui avait été agréable et lui était glorieuse. Ce parti du silence qu'observa le Souverain Pontife en cette occasion, venait de la mauvaise intelligence qu'il y avait depuis quelques années entre le Roi et lui sur quelques affaires. Innocent XI était un grand pape irréprochable dans ses mœurs et très ferme dans les affaires qu'il entreprenait pour le bien de l'Eglise. Quelques-uns de

Digitized by Google

nos évêques et entre les autres, feu M. de Pavillon, évêque d'Alet, et M. de Caulet, évêque de Pamiers, dont les diocèses étaient situés dans une des quatre provinces jusqu'alors exemptes du droit de Régale, s'étaient adressés à ce Pape pour les soutenir contre les entreprises du Roi, qui, en suivant le projet du feu roi, son père, avait, par un Edit, étendu ce droit de Régale sur toutes les églises de son royaume. Innocent XI prit leur défense, le croyant nécessaire, juste et d'obligation pour maintenir les droits et les immunités de l'Eglise et l'observation d'un Canon du deuxième Concile général de Lyon, par lequel il est défendu expressément à qui que ce soit, aux princes et aux rois mêmes, d'étendre la Régale sur les églises qui, jusqu'alors, n'y avaient point été soumises. Il écrivit à ce sujet des Brefs très pressants, très vifs et très vigoureux au Roi et à quelques prélats du royaume. Il ne ménagea point en particulier l'archevêque de Toulouse, parce que le diocèse de Pamiers étant dans le ressort de sa province, les pourvus en Régale, sur le refus de l'évêque de Pamiers, s'étaient adressés à lui, à qui il avait donné des provisions et dont ce prélat avait interjeté appel à Rome. Il avait aussi menacé les évêques qui s'étaient assemblés à Paris par ordre en 1682 de procéder contre eux par les voies de censure, et leur avait adressé un Bref fulminant pour avoir, leur disait-il, contre l'honneur de leur caractère et leur devoir, accordé au Roi le droit de Régale dans toutes leurs églises, ce qu'ils n'avaient pu faire contre les décisions d'un Concile général. Il avait aussi la douleur de voir que, dans cette assemblée, on avait fait passer quatre propositions qui n'étaient pas favorables au Saint-Siège, dont les principales étaient que le Pape était soumis aux Conciles et que ses décisions pouvaient être réformées ; propositions que le Roi voulait ensuite être enseignées en Sorbonne et dans son royaume, et à l'occasion desquelles il y eut de vénérables docteurs, qui avaient toujours passé pour être très sages et très zélés pour la défense de la sainte doctrine, envoyés en exil parce qu'ils avaient parlé avec liberté dans une assemblée de Sorbonne, dans laquelle il s'agissait de recevoir ces propositions du Clergé de France. Il faut avouer de bonne foi qu'on aurait rendu un service très important au Roi de l'avoir détourné, par de sages conseils, d'entreprendre cette affaire de la Régale et de ne pas le porter à la soutenir d'une manière si vive, le sujet ne le méritant pas assez, et d'ailleurs la possession dans laquelle étaient les églises des quatre provinces étant un titre plus que suffisant pour les maintenir dans leur exemption ; il est fâcheux qu'on ait à reprocher à des évêques une lâche complaisance en de pareilles occasions, leur étant très facile de faire de très humbles remontrances au Roi, qui, assurément, a de grands sentiments de religion, et ne devant pas se livrer, comme ils le firent, à la volonté de M. du Harlay, archevêque de Paris, que tout le monde savait être vendu à la Cour, et qui cherchait beaucoup moins les intérêts de l'Eglise que les siens, n'y ayant eu personne, de son temps, qui recherchât avec plus d'empressement la faveur de son prince.

Digitized by Google

Chacun sait que cette conduite de nos évêques français attira sur eux l'indignation du Pape qui leur écrivit un Bref très véhément et qui est capable de les flétrir dans l'esprit des pays étrangers catholiques. Ce Pape poussa plus loin son ressntiment, car il prit la résolution de refuser des Bulles pour des évêchés et des abbayes à tous ceux qui s'étaient trouvés à cette assemblée, à moins qu'ils ne rétractassent ce qui s'y était fait. Il exécuta, en effet, ce qu'il avait résolu, car depuis longtemps il n'y avait eu dans l'Eglise un Pape d'une fermeté plus inflexible. Le Roi ne voulut point aussi que ceux qui ne s'étaient pas trouvés à cette assemblée, et qu'il nomma à des évêchés, prissent des Bulles de Rome, à moins qu'on ne les accordât également aux autres ; ce qui causa de grands désordres dans les églises particulières qui se trouvèrent, pendant plusieurs années, privées de leurs pasteurs. On y voulut suppléer par un moyen qui jusqu'alors ne s'était point pratiqué, car le Roi voulut que les Chapitres de ces églises vacantes choisissent pour grands vicaires ceux qu'il avait nommés à des évêchés. Ainsi l'on vit dans l'Eglise de France des évêques transférés à d'autres évêchés, quitter leurs propres églises et aller recevoir des Chapitres les pouvoirs de vicaires généraux dans celles dont ils n'étaient pas encore pourvus, ce qui paraissait être un renversement de la discipline de l'Eglise. Le successeur d'Innocent XI, qui fut Alexandre VIII, tint la même conduite, car quoique élevé sur le Saint-Siège, par la faction des cardinaux français, et qu'il en eut l'obligation au Roi, promettant toujours, il ne fit jamais rien de ce qu'on souhaitait, et même, peu de jours avant sa mort, ayant déclaré qu'il ne pouvait se résoudre à aller paraître devant le tribunal de J.-C., ayant cette affaire sur la conscience, il fit publier une Bulle très forte contre la Régale, confirmant tout ce que son prédécesseur avait fait à cette occasion.

Pour sortir de ces inextricables difficultés, il fut question de créer un Patriarche en France. L'idée n'était pas nouvelle. En 1589, le cardinal Cajetan avait été envoyé par le Pape auprès de la Ligue, en qualité de légat *a latere*. Il était accompagné de Robert Bellarmin. On lit dans le *Journal de Peyricaud* consacré à cette mission : « Nous restâmes à Paris depuis le 20 janvier jusqu'au commencement de septembre 1590 », (c'est-à-dire pendant le siège). « Dans ces circonstances, X... (Bellarmin) ne fit rien, à part une lettre latine qu'il écrivit, au nom du cardinal légat, aux évêques de France, pour les détourner d'un schisme ; car le bruit courait qu'ils voulaient réunir un Concile national et y créer un patriarche indépendant du Siège apostolique ; ce qui fut empêché ».

Plus tard, Richelieu aurait eu quelque velléité de se revêtir

Digitized by Google

de cette dignité. Un jésuite, Michel Rabardeau (1), pour y préparer les esprits, publia son livre : *Optatus gallus de cavendo schismate benigna manu sectus* (2). Cet ouvrage, dans lequel il soutenait la possibilité de créer un patriarche en France, même en dehors de toute intervention de Rome, sans crainte de provoquer un schisme, fut condamné par le Saint-Siège en 1643 ; l'assemblée du Clergé de France reçut ce décret le 10 septembre 1645, et le fit enregistrer dans son procès-verbal.

Hébert raconte longuement la nouvelle tentative qui eut lieu de son temps :

C'était, dit-il, avant la fin du pontificat d'Innocent XI que se leva le bruit, en France, qu'on allait y élire un patriarche auquel on aurait recours dans les affaires ecclésiastiques ; de la même manière que les Orientaux l'avaient pratiqué à l'égard des patriarches d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople et de Hiérusalem. On ne parlait partout que de cette nouvelle érection d'un premier siège en France. Quelques évêques, et en particulier M. de Saint-Georges, nommé à l'évêché de Clermont, puis à l'archevêché de Tours et enfin à l'archevêché de Lyon, qui s'était trouvé à l'assemblée de 1862, en parlait assez hautement et, j'ose dire, avec beaucoup d'imprudence. Les esprits brouillons qui aiment les changements, autant dans l'Eglise que dans l'Etat, et ceux qui s'attachent aux nouveautés, étaient ravis de cette affaire. On se donnait la liberté de dire tout ce qu'on pensait sur une affaire si délicate. On louait ce projet comme le plus juste et le plus merveilleux du monde. On le regardait, disait-on, comme une barrière insurmontable à toutes les entreprises de la Cour de Rome. On s'imaginait que l'Eglise de France, qui est déjà très brillante, en recevrait un nouvel éclat. On se persuadait mal à-propos que par ce moyen l'Eglise gallicane soutiendrait avec plus de facilité ses libertés et ses privilèges. Qu'ainsi on se contenterait de recourir à Rome pour les causes majeures, et que, conservant toujours l'union avec le Saint-Siège, par l'unanimité de la foi, on ne dépendrait plus d'Elle pour toutes les autres choses.

C'était une ridicule idée qu'on se faisait d'une érection d'un siège patriarchal dans le royaume. Les gens les mieux sensés, les plus sages, les plus attachés à l'Eglise, les plus versés dans la science des saints Canons et de la discipline, voyaient bien que c'était une chimère qu'on se formait à plaisir et une espèce d'épouvantail qu'on voulait donner à Rome. Car comment et par quelle autorité aurait-on pu élever un patriarche en France ? Les évêques ont-ils le pouvoir de le faire ? Le saint Concile de Nicée n'est-il pas opposé à ces dangereu-

(1) Né à Orléans en 1572, mort à Paris le 24 décembre 1649.
(2) Paris, 1641, in-4°.

Digitized by Google

ses nouveautés ? Ne sait-on pas que c'est dans des Conciles généraux que les Patriarches de Constantinople et de Hiérusalem ont été établis avec toute la peine imaginable ; qu'ils ont été tolérés que pour des raisons essentielles et qui ne se trouvent pas à l'égard de la France ?

Mais se pouvait-on persuader que toute l'autorité du Roi eût pu déterminer tous les évêques de son royaume d'accepter sans résistance un établissement si inouï ? D'ailleurs, quand tous les évêques y auraient consenti, auraient-ils pu y faire donner le consentement à tous les ecclésiastiques de leurs diocèses ? Combien ne s'en seraient-ils pas trouvés qui auraient écrit contre cette nouveauté si étrange, qui auraient inspiré aux peuples leurs mêmes sentiments, qui, par cet endroit, auraient conçu du mépris et peut-être de l'aversion de leurs évêques ? Qui sait même si cela n'aurait pas causé des révoltes et des séditions dans le royaume ; car rien n'est plus capable de produire ces mauvais effets que le moindre changement dans la religion, comme on ne le connaît que trop par l'expérience de tous les siècles.

Mais, d'ailleurs, ne pouvait-on pas être convaincu que, quand bien même, ce qui cependant n'aurait pas été, tout le Clergé séculier de France eût donné dans cette nouveauté, jamais les religieux et principalement les mendiants, qui ont tant d'intérêt d'être toujours parfaitement soumis au Saint-Siège, n'auraient pu se résoudre de s'y rendre. Quels maux n'en fussent-ils pas arrivés ! Combien de personnes conduites par ces religieux n'auraient pas embrassé leur parti ? Ce qui aurait causé d'infinis désordres, et aussi infailliblement produit un schisme des plus dangereux qu'eût jamais souffert l'Eglise de Jésus-Christ.

Rome n'aurait pas, dans une occasion de cette importance, dissimulé son juste ressentiment : les Papes auraient procédé par les censures ecclésiastiques et auraient peut-être pris la terrible et funeste résolution de mettre le royaume à l'interdit, auquel plusieurs auraient obéi et contre lequel d'autres se seraient révoltés : ce qui sans doute aurait causé dans l'Etat la plus fatale de toutes les divisions. Enfin quel privilège aurait eu l'Eglise de France au-dessus de celles d'Espagne, d'Allemagne, de Pologne et de toutes les autres d'Europe, ou quel mauvais exemple ne leur aurait-elle pas donné pour les engager, dans de pareilles occasions, de faire la même chose ? Les hérétiques, d'un autre côté, en auraient triomphé, eux qu'on sait avoir une haine aussi injuste qu'implacable contre le Souverain Pontife.

Je ne doute nullement que toutes ces raisons et peut-être de plus fortes que je ne connais pas, firent prendre au Roi la résolution de ne rien changer en cette matière dans l'Eglise de France et de rejeter le conseil que des flatteurs lui avaient voulu donner sur une entreprise si préjudiciable à la paix de son royaume.

(A *suivre*) DURENGUES.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## Société Académique d'Agen

*Séance de mai 1923.* — Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. Bonnal donne lecture d'un article et d'une communication de M. le duc de Trévise, président de « La Sauvegarde de l'Art français », sollicitant l'adhésion de la Société Académique à la campagne entreprise, à Paris comme en province, contre ce qu'il appelle l'*elginisme*, c'est-à-dire l'exportation de nos monuments anciens à l'étranger, où on les achète avec d'autant plus de facilité que le change est très bas.

La Société, à l'unanimité, s'empresse d'acquiescer à cette demande, justifiée par de trop nombreux abus, que cite le duc de Trévise dans un article du *Figaro*, et destinée à empêcher le dépeçage de nos collections artistiques.

En une communication extrêmement attachante, M. le chanoine Durengues présente à ses confrères les *Mémoires* — que l'on croyait perdus — de François Hébert qui, avant de devenir évêque d'Agen en 1703, fut curé de Versailles pendant 18 ans. Et ces mémoires sont pleins de détails piquants. Le futur prélat, protégé de M^me^ de Maintenon, s'y livre à des réflexions dépourvues d'indulgence sur les gens et les choses de son temps, et il écrit avec âpreté. Il jette un coup d'œil indiscret et plaisant, mais manquant souvent de justesse et d'acuité, sur la luxueuse cour du grand Roi, qu'il compare à un vaste tripot, sur les courtisans qu'il accuse parfois de vénalité et de légèreté de mœurs. Il dit son mot sur les hommes du jour et les grands événements politiques ou religieux de son temps et ses jugements sont loin d'être tous confirmés par l'Histoire. Comme le constate M. le chanoine Durengues, Hébert a tracé de son époque un tableau trop sombre où débordent les ombres.

Du grand siècle nous passons, avec M. le commandant Labouche, à l'époque héroïque des volontaires nationaux, mais il s'agit encore de mémoires. Ceux qu'a écrits le capitaine Guillaume Besse, de Cancon, sous le titre de « *Livret d'un sergent du 1^er^ bataillon de Lot-et-Garonne (1792-1799)*, sont un carnet de route émaillé d'anecdotes vécues. Le commandant Labouche, avec son habituelle clarté, en fait d'abord une analyse succincte, puis donne lecture de trois épisodes divertissants contés par ce vétéran de la Révolution. Le

Digitized by Google

premier fournit des détails sur les débuts de la campagne de 1793 ; le second relate l'entrée des Lot-et-Garonnais à Stuttgard en 1796 ; le troisième signale la fin des opérations en Helvétie et le passage du Rhin en 1799.

Le journal de Besse est original et curieux. Le patriotisme qui l'anime se retrouve encore dans les *Stances à la Patrie* (*1914-1918*) que M. le conseiller Saint-James a lues avec tout son cœur et qui font honneur à sa délicatesse de sentiments. C'est un coup de clairon bien donné.

Avant de s'ajourner au 7 juin, la Société procède, au scrutin secret, à l'élection comme membres correspondants de MM. Georges Béraud, de Bordeaux ; Camus, capitaine au 9e de ligne ; d'Ainval, ingénieur honoraire des chemins de fer ; Laffitte, de Cocumont ; Lalanne, du Passage-d'Agen ; de Lapeyrière, au château de Mirail par Damazan ; Leparguneur, docteur en médecine à Bouglon ; Jacques Lebègue, professeur au collège d'Oloron-Sainte-Marie ; Jacques Marraud, conseiller de préfecture à Bordeaux ; et Vidal de Marquet, de Puymirol.

Dès le début de la séance de juin, le président *M. Bordes* félicite, au nom de ses confrères, M. Jean Rodes, publiciste, qui vient d'obtenir la médaille d'or de la Société de Géographie pour l'ensemble de ses remarquables études sur la Chine ; M. Jacques Amblard, pour la si complète réussite de son 3e Jasmin d'argent, et M. le docteur de Nazaris, appelé à la présidence du Comité départemental de la Croix-Rouge.

*M. Ernest Lafont*, toujours minutieusement documenté, continue ensuite l'histoire de la vieille famille agenaise des Léonard, à qui il a déjà consacré une longue étude. Aujourd'hui c'est de la vie privée d'André-Bernard de Leonard, sieur de Lamouroux (1724-1809), qu'il entretient ses confrères. Il montre comment, à la faveur du droit d'aînesse et d'un riche mariage, Bernard de Léonard devint possesseur d'un gros portefeuille, de nombreux immeubles, de dix métairies dans la région de Puymirol, d'un mobilier superbe et d'une abondante garde-robe. La communication de M. Ernest Lafont, comme les précédentes, fournit maints détails curieux sur la vie aux champs au XVIIIe siècle, sur les dépenses qu'entraînaient alors les moindres déplacements, les frais d'auberges et de postes, le prix des pensionnats qui, au collège de Sorrèze, déjà célèbre, dépassaient 300 livres par an. Les livres de comptes du sieur de Lamouroux donnent des indications précieuses sur le pouvoir d'achat de l'argent au XVIIIe siècle dans la région de Puymirol. En 1747, l'eau-de-vie valait 1 livre le pot ; une paire de bœufs de travail fut vendue 400 livres ; la paire de bœufs pour la

Digitized by Google

boucherie, de 260 à 330 livres ; un taureau d'un an, 120 livres ; les dindes, 6 l. 15 sols la paire, etc... M. Ernest Lafont continuera son étude par l'histoire, autrement plus agitée, du fils aîné de Bernard de Léonard, qui devint secrétaire du maréchal de Castries, chef de cabinet de Louis XVIII pendant l'émigration.

Le docteur *Emmanuel Labat* a publié tout récemment dans la *Revue des Deux-Mondes* un article magistral où, délaissant les questions qui touchent à la vie paysanne, il parle de la conversation du médecin, de sa valeur d'investigation et de ses vertus d'apaisement. *M. Bordes* analyse très finement cet article écrit dans le style prenant et si personnel que l'on connaît. La conclusion qu'il cite mérite d'être rapportée : la conversation est indispensable au médecin : c'est par elle qu'il s'instruit ; c'est par elle qu'il apaise, qu'il soulage souvent et, dans une certaine mesure, qu'il guérit.

L'entrée en campagne des soldats agenais et villeneuvois dans l'armée de Custine, en 1793, fait l'objet d'une communication très attachante du commandant *Labouche* qui conte les premiers faits d'armes de ces jeunes troupes mal habillées, mal équipées et trop insuffisamment instruites. M. Labouche analyse les impressions de ces ardentes recrues telles qu'elles se dégagent de la correspondance échangée entre les directoires de département et de district et les chefs vaillants qui les conduisaient, Campagnol, Rigaud et Bory. Il termine par le récit de leurs premiers engagements avec les Austro-Prussiens, sous le rude climat rhénan et en face d'un fleuve complètement pris par les glaces.

Cette étude d'histoire militaire lot-et-garonnaise clôt la séance. La suivante aura lieu au mois de juillet.

Au cours de cette dernière, que présidait M. le vicaire général Couzard, docteur ès lettres, la Société Académique d'Agen a élu membres correspondants MM. Ficat, docteur en médecine à Moncrabeau, fondateur des *Veillées gasconnes* ; Lanna, ingénieur principal des chemins de fer ; Pouymat, lauréat du prix Philippe Lauzun, et Carbonnel, curé de Fauillet.

Au nom de M. Maurice Joret, M. Bonnat présente une intéressante étude sur le Protestantisme au Mas-d'Agenais, où la Réforme s'implanta au milieu du XVIe siècle. M. Jean Rodes, en une substantielle analyse, signale le livre récent dû à M. Lacoste, maire du Passage, où se trouvent imprimés tous renseignements sur les formalités administratives et l'application des lois. Deux des membres de la Société ont été d'actifs collaborateurs pour M. Lacoste, MM. Lacour, secrétaire de mairie, et Marboutin, auteur d'une petite monographie de la commune.

M. de Jaudonnenc analyse plus longuement l'œuvre nouvelle de Boyer d'Agen, *Cadurciana*, joli petit volume de vers illustré par

Digitized by Google

Gusman, où notre compatriote chante le Quercy, ses sites et son passé.

M. Charles Bastard, ingénieur des T. P. E. à Mézin, est un spécialiste de la préhistoire ; il fait à ses confrères une communication très appréciée sur *La Molère*, station préhistorique près de Saint-Pierre de Buzet. On y a trouvé des outils taillés et polis de l'époque moustérienne, et tout porte à croire qu'elle fut habitée depuis l'époque acheuléenne jusqu'au Moyen-Age. Une intéressante discussion s'engage sur la préhistoire et sur le Pech de Ber qui aurait été, au dire de certains érudits, la grande station néolithique du département.

Les Agenais appellent *Ecuries du Roi* le bâtiment qui fait saillie dans la rue Louis-Vivent, à l'intersection de la rue du Manège, aujourd'hui rue du général Emile Arlabosse, et les Agenais ont tort, comme le démontre péremptoirement M. Marboutin, à l'aide du plan d'Agen dressé par Lomet en 1789 et des documents conservés aux archives départementales. Les vrais Ecuries du Roi, toutes voisines, n'existent plus : elles se composaient de deux corps de logis appuyés au mur de ville et réunis par un auvent à arcades appelé le Manège. Elles furent construites, aux frais du Pays d'Agénois, de 1645 à 1647, pour loger la cavalerie du gouverneur de la province, le duc d'Epernon, qui avait déserté Bordeaux pour Agen où le retenaient les charmes d'Anne de Maurés, plus connue sous le nom de Nanon de Lartigue. Pendant la construction des Ecuries on perça dans le mur de ville une porte qui permit, grâce au pont jeté sur le fossé, aujourd'hui rue Palissy, de conduire les chevaux à la Garonne. Ce fut la porte Saint-Louis, démolie en 1808. Les Ecuries du Roi disparurent au cours du XIXe siècle.

Avant de se séparer, la Société examine deux jolies armes que lui fait présenter M. le docteur d'Antin, d'Aiguillon. Comme l'explique M. Pardieu, la première est un sabre d'officier d'infanterie, de l'époque Louis XVI : la seconde, un glaive que portaient pendant la Révolution les élèves de l'Ecole de Mars.

René Bonnat.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Le Médecin : Sa conversation et son esprit clinique**
par M. le Docteur LABAT

Le docteur Em. Labat, a fait paraître dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril un article d'un intérêt plus immédiat encore que les précédents. Délaissant la terre et les questions qui touchent à la vie paysanne, il nous parle de la conversation du médecin, de sa valeur d'investigation et de ses vertus d'apaisement. Le sujet est nouveau et vieux à la fois : nouveau, parce qu'il n'a guère été étudié ; vieux, parce qu'il n'est pas de médecin qui, un jour, n'ait senti le besoin de faire causer son malade.

Quand l'auscultation est faite, quand le laboratoire et tous les instruments d'exploration ont établi leurs fiches, le diagnostic n'est pas complet. Une parole ancienne veut qu'il n'y ait pas de maladies, qu'il n'y ait que des malades. Cette formule est sans doute trop absolue, mais la part de vérité qu'elle renferme est grande. Un accord musical est composé de notes dont le rapport peut s'exprimer par des chiffres. Ce qui ne saurait s'exprimer, c'est le sentiment de joie ou de tristesse qu'elles vont éveiller chez celui qui les entend. Ce sentiment, en effet, varie d'un homme à l'autre ; il varie chez le même homme selon le caprice des circonstances, de l'humeur même passagère, de la santé. Un mal que le savant désigne par des mots et des formules précis provoque aussi des réactions différentes chez les divers malades, différentes chez le même malade au gré de mille contingences capricieuses et délicates à déterminer. Ici, le laboratoire se récuse parce que c'est l'âme qu'il faut interroger.

L'interrogatoire est un moyen grossier : le malade, dont l'esprit est toujours en éveil, est immédiatement sur ses gardes : il se défend ou il déforme la vérité. Il la déforme toujours, même quand il a une volonté courageuse de la dire tout entière. Ce n'est que par hasard, et si sa vigilance est un instant en défaut, qu'on obtient la réponse précieuse, celle qui éclaire toute une enquête.

Pour cette exploration délicate, seule la conversation vaut, la conversation familière où le malade, peu à peu, oublie la méfiance et s'abandonne : « le médecin qui ne cause pas est en état d'infériorité manifeste. »

Digitized by Google

Vouloir donner des règles pour cette conversation est impossible : elle est aussi ondoyante que la nature humaine. C'est en cette matière surtout que la parole citée plus haut est vraie, il n'y a pas le malade, il y a des malades ; il n'y a pas le médecin, être abstrait, il y a des médecins. Deux hommes sont en face : l'un et l'autre ont leurs tempéraments, leurs caprices, leurs préoccupations ; l'un des deux même est dans un état où le manque d'équilibre et de stabilité est sa règle. Vouloir ordonner leurs rapports et leurs entretiens, c'est vouloir imposer une règle aux caprices du vol d'un papillon.

Et cependant l'expérience a fait ses observations même en cette matière changeante, et ces observations, qui n'ont jamais eu la prétention d'être des préceptes, ont le charme de tout ce qui touche à l'étude de l'âme humaine. Ici nous laissons la parole au docteur Labat. On n'analyse pas une œuvre de moraliste ; dans les écrits de ce genre, si la pensée a de la valeur, le style seul de l'écrivain peut en faire éclater toute la profondeur ou toute la délicatesse :

« Le sujet de choix, pour la conversation du médecin, c'est le malade lui-même. La maladie fait naître un égoïsme intense, parfois féroce, chez les meilleurs d'entre nous. Si leur bonté reparaît au cours de la maladie — et elle reparaît souvent — c'est qu'ils sortent d'eux-mêmes, oubliant leur mal. Ils ne peuvent l'oublier devant leur médecin, dont la présence le leur rappelle, et, pendant qu'il est là, ils veulent jalousement pour eux seuls toute sa pensée. Que le médecin dise un mot, un seul mot, sur ses affaires ou ses propres souffrances, et voilà le malade en émoi : « Mon pauvre docteur me néglige ; hier, il ne m'a parlé que de son automobile et aujourd'hui de sa sciatique. »

Parlons au malade de lui, toujours de lui.

. . . . . .

« Choisissons ces sujets de telle manière que l'égoïsme du malade y trouve également son compte. Egoïste, il est encore un jaloux. Il l'est de ceux qui se portent bien, tout naturellement de son médecin qui représente officiellement la santé devant lui. Il est couché et vous êtes debout ; il est à la diète et vous sortez de table avec le teint réjoui ; il n'a pour horizon que le plafond de sa chambre, et vous venez de voir la beauté du printemps sur les jardins en fleurs. Choisissez un sujet où le malade excelle et retrouvera ses avantages sur vous. Parlez-lui musique s'il est musicien, viticulture s'il est vigneron. Ce sera l'occasion d'une discrète revanche. Les revanches sont douces au cœur humilié des mala-

Digitized by Google

des, toniques pour leurs forces physiques, et par surcroît pour les autres. »

Aussi une confiance s'établit, une sorte de résonnance entre deux âmes. Mais cette confiance, cette communion de deux pensées peut créer un état de relations spirituelles bien délicat quand le malade est une femme, et une femme dont le cœur et l'esprit sont distingués.

« ... Bien souvent, les femmes mettent quelque chose de particulier dans le sentiment que le médecin leur inspire, confiance et gratitude. Ce n'est pas l'amour, et, s'il vient, nous tombons dans l'exception et sortons de notre sujet : « L'amitié, dit La Bruyère, peut exister entre gens de différents sexes, exempte de toute grossièreté. Un femme, cependant, regarde toujours un homme comme un homme, et réciproquement un homme regarde une femme comme une femme. Cette liaison n'est ni passion ni amitié. Elle fait une classe à part. » Il est vrai qu'un médecin de la plus grande réputation perd une partie de son prestige auprès de certaines femmes s'il se marie ; il le reprend s'il devient veuf. Ces femmes sont irréprochables, d'une vertu haute et même exquise. Il est vrai encore qu'elles ont une sorte d'émulation entre elles au sujet de leur médecin. Elles souffrent de certaines préférences.

« Qu'est-ce donc que ce sentiment ? Nous répétons qu'il n'est pas l'amour, et qu'il lui faudrait franchir un grand pas pour le devenir. C'est une nuance, un rien, qui tient au sexe comme la douceur de la voix et le dessin de la gorge. S'il en est effrayé, le médecin rendra sa conversation sèche ; si trop il s'y complaît, il risque de la gâter d'une autre manière. »

La conversation ne vaut pas seulement comme moyen d'investigation : elle a des vertus apaisantes qu'on ne nie pas. Qui donc n'a pas souvenance de certaine visite de son médecin qui laissa après elle le calme, l'espérance, la bonne espérance, « source de vie, maître tout-puissant de nos pensées » ? Et parmi tous les baumes inventés pour calmer la souffrance humaine, en est-il de plus doux à l'âme ? Quand tout autour de vous s'assombrit, quand les bonnes pensées s'en vont comme des oiseaux effarouchés par l'approche de l'hiver, quel bienfaiteur que celui dont la parole nous montre que tout n'est pas encore noir dans le ciel, et que l'avenir n'est pas clos ?

« ... Ce n'est pas d'hier que l'âme équilibrée et vaillante du

Digitized by Google

médecin, par le contact, l'exemple et surtout la parole, chasse les idées noires, relève la dépression, rétablit la volonté, refait en un mot le moral de son malade. Jamais la psychothérapie ne fut plus en honneur qu'à la fin du XVIIIe siècle, dans ce temps où, selon le mot de Talleyrand, il fut si doux de vivre, à la veille du cataclysme. Grands seigneurs et financiers, princesses et grandes dames, épuisés par les fêtes, faisaient à leur réveil appeler le médecin qui, dans une heure de conversation, leur rendait *l'influx nerveux* dépensé la veille. Une place dans la ruelle ou le boudoir lui était réservée. Il causait de bien des choses, et toujours de physique, de chimie, de forces invisibles, de sciences occultes, de Mesmer, de Cagliostro. On crut beaucoup au surnaturel à l'époque où l'Encyclopédie préparait l'incrédulité moderne. La main soignée du médecin, relevée d'une fine dentelle, soulignait et ponctuait les phrases en maniant une élégante tabatière. C'était le cadeau que l'on faisait volontiers à l'aimable causeur. Quand Bordeu mourut, on trouva chez lui plusieurs centaines de « boîtes à tabac » d'une grande valeur. »

Toutes ces qualités de la conversation supposent ce que l'on appelle d'un très vieux mot l'*esprit clinique*, celui qu'ignore le laboratoire, où il est inutile, mais qui accompagne le médecin auprès du lit du malade, où son rôle est prépondérant. Il est fait de bonté d'abord, car « malgré l'accoutumance, le cœur est toujours attendri » ; c'est cette bonté qui donne aux paroles « l'enchantement qui fait oublier le mal ». Elle est une garantie encore :

« Car l'homme est sans amour impuissant à comprendre. »

Mais l'esprit de clinique est avant tout intuitif. C'est lui qui permet de distinguer, d'un coup d'œil, les nuances qui décèlent la réaction de l'âme en face du mal, le courage et l'optimisme qui promettent une guérison facile, ou le découragement qui la retardera ; c'est lui qui suggère la médication que le livre n'indique pas, qui provoque la réponse qui éclaire, qui fait trouver le ton, le geste, l'accent qui rassurent. C'est ce que ne possédera jamais celui qui croit à l'absolue valeur des formules, qui n'a pas su apprendre que tout dans la vie est juste mesure, mise au point, adaptation. L'esprit clinique enfin est l'esprit de finesse ; et s'il est l'aide le plus précieux de la conversation du médecin, il est aussi la source où elle s'alimente sans cesse.

L'esprit de finesse, à son tour, ne peut jouer sans les abondantes ressources du langage. Il y a longtemps qu'on nous a appris que si la langue simple du savant suffit à exprimer les idées claires, seul le langage littéraire, et surtout celui du poète,

Digitized by Google

peut exprimer les détails et les nuances de la surface toujours ondoyante de la vie réelle.

Et, par un détour, nous voilà ramenés à la question de la culture générale chez le médecin et à celle plus brillante des humanités. Le docteur Labat l'effleure, se contentant d'apporter une preuve de plus que l'étude de la rhétorique, telle que l'entendirent nos maîtres, c'est-à-dire l'étude de toutes les richesses et de toutes les ressources du langage, doit être la première des préoccupations d'un programme d'éducation. Dans la vie réelle — et quelle vie plus que celle du médecin se passe en pleine réalité ? — bien écrire est d'une utilité plus générale que bien compter.

A ce bel article, il fallait une conclusion. On la devine : « la science est auxiliaire de la clinique, et le laboratoire son serviteur ; l'esprit clinique décide, il est souverain. » Or, l'esprit clinique, qui est avant tout bonté et finesse, ne saurait se passer de la conversation. C'est par elle qu'il s'instruit, c'est par elle qu'il apaise, qu'il soulage quelquefois, et, dans une certaine mesure, qu'il guérit.

L. Bordes.

---

## Notre-Dame de la Rose

Dans les bulletins 27 à 32 de la *Semaine catholique du diocèse d'Agen* (année 1922), M. l'abbé Marboutin a publié, sous le titre qui précède, une histoire fort intéressante de la chapelle de ce nom, située à un kilomètre au sud-ouest de Sainte-Livrade, sur le bord de l'antique voie romaine d'Aiguillon à Eysses.

En 1624, Jean Roche de Fontoux, juge royal de Sainte-Livrade, entreprit de relever à ses frais ce sanctuaire mutilé par les huguenots et dont l'origine remonterait au Moyen-Age. A peine la chapelle était-elle restaurée que les pèlerins affluèrent, et il fallut que l'évêque d'Agen Daillon de Lude confiât sa garde, en 1633, à trois chapelains affiliés aux pères de Notre-Dame de Garaison. En même temps, la générosité des consuls de Sainte-Livrade se faisait sentir par l'achat de terres autour du sanctuaire. Mais la dévotion à Notre-Dame de la Rose grandissant chaque jour, les chapelains furent obligés de céder la place à un plus grand nombre de prêtres de la congrégation de Saint-Lazare.

En 1637, une nièce du cardinal de Richelieu, Marie-Madeleine de Vignerod de Pontcourlay, veuve du marquis de Combalet, achetait la terre d'Aiguillon, érigée depuis 1599 en duché-pairie. Elle appela dans son nouveau domaine des prêtres de la mission de

Digitized by Google

Saint-Lazare. Et à la suite d'une convention passée entre l'évêque d'Agen, d'Elbène et saint Vincent de Paul, la maison de Notre-Dame de la Rose fût confiée à cinq prêtres lazaristes. En 1640, ces derniers s'installèrent et il est souvent question de cet établissement religieux dans la correspondance du saint.

Avec la nouvelle direction, Notre-Dame de la Rose devenait florissante et un des sanctuaires les plus vénérés de l'Agenais et du Condomois. Sa renommée grandissait toujours et les fondations se faisaient plus nombreuses. En 1668, dans sa visite pastorale, l'évêque Claude Joly proclamait la prospérité de cette dévotion. Dans son verbal, il fait une description très détaillée de l'église (ayant 30 pas de longueur, 12 de largeur et 20 de hauteur) de son riche mobilier, des ornements et des vases sacrés. Son personnel était alors de six prêtres et de deux frères. « Mr Claude Joly quitta Notre-Dame au chant du *Te Deum* et fut accompagné par les missionnaires jusqu'à 200 pas de la ville. Là, les consuls, chaperon en tête, vinrent l'accueillir et le haranguer. »

La prospérité de ce sanctuaire ne cessa de grandir pendant la fin du XVIIe et tout le XVIIIe siècle. Mais la Révolution fut fatale à la Rose. Sa vente comme bien national la donna à des mains profanes qui s'empressèrent d'en utiliser les matériaux de construction. Il n'en reste pas même des ruines aujourd'hui (1).

Commandant Laboucche.

---

(1) L'auteur, chercheur infatigable, a donné dans le bulletin 50 de la même année, la rétractation, à la date du 5 juin 1797, d'un prêtre, Joseph Concordan, vicaire cathedral de l'évêque constitutionnel d'Agen, André Constant.

Agen, Imp. Moderne — *Le Directeur-Gérant :* R. Bonnat.

Digitized by Google

Digitized by Google

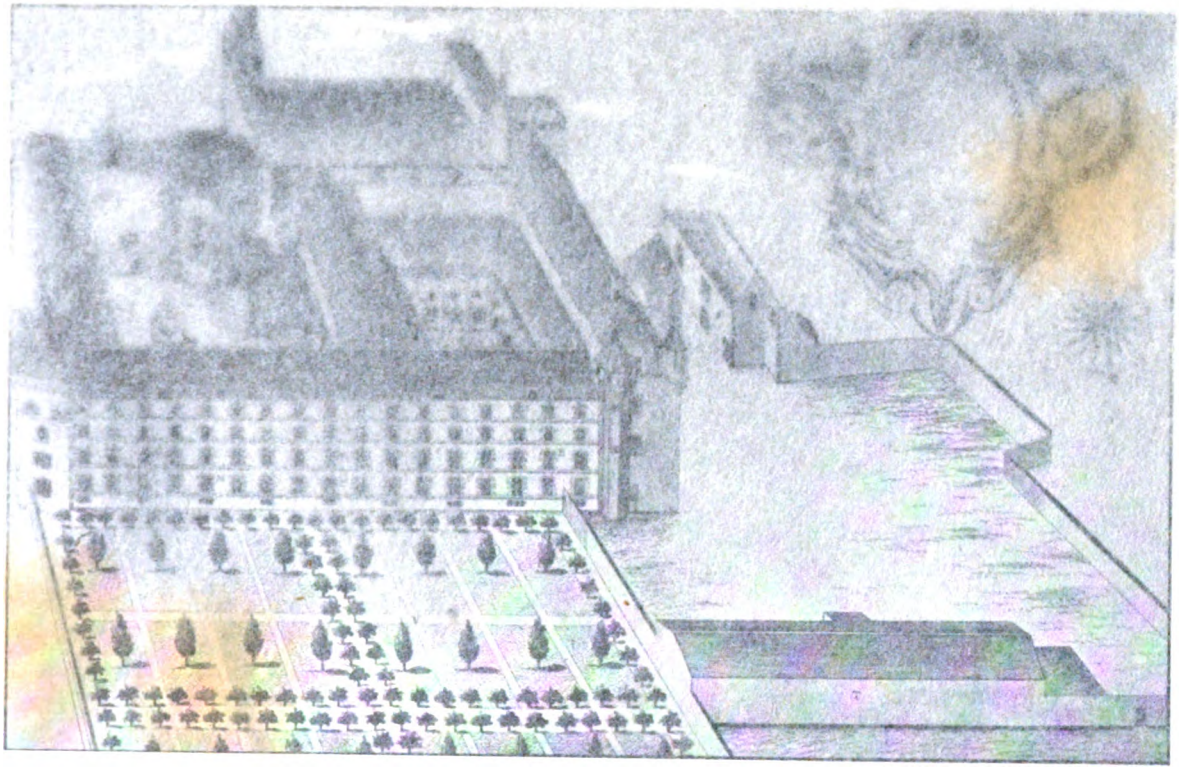

L'ABBAYE DE SAINT-MAURIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# LE DERNIER ABBÉ DE SAINT-MAURIN

## Joseph GALARD DE SALDEBRU

Le 19 décembre 1793, un acheteur, qui venait d'entrer dans la boutique de Byrn, ne put réprimer un mouvement de surprise en apercevant le nouveau comptable que le négociant bordelais voulait associer à ses affaires.

S'étant approché du commerçant, il lui glissa à la dérobée :

— Pourrais-tu, citoyen, me dire le nom de cet employé ?

— C'est un certain Michel, homme très consciencieux et très instruit, mais dont les grandes façons ne sauraient plaire à ma clientèle de sans-culottes.

— Je le crois bien ; c'est un ci-devant ! c'est un despote féodal ! c'est le dernier abbé commendataire de la communauté d'Anglars.

Deux heures plus tard, le suspect comparaissait entre deux baïonnettes devant la Commission militaire dont le nom seul faisait trembler le chef-lieu du Bec d'Ambès.

— Citoyen président, s'écriait l'implacable délateur, je connais cet aristocrate pour être Galard Saldebru, seigneur-abbé de Maurin ou d'Anglars, adversaire irréductible de la Révolution dont il n'a cessé de combattre les lois.

En vain le prévenu essaya-t-il de nier son identité, le témoin persista dans ses affirmations, et le citoyen Michel (alias Joseph de Galard) fut incarcéré dans le fort du Hâ en attendant que deux de ses anciens vassaux, mandés exprès du territoire de l'abbaye, soient venus le reconnaître.

Ce proscrit que la Terreur acculait au mensonge était bien un ci-devant, en effet. Combien même d'innocentes victimes qui allèrent expier sur l'échafaud l'orgueil de leurs pères auraient pu envier la haute antiquité de sa noblesse (1).

---

(1) Voir *les Documents historiques sur la maison de Galard*, par J. Noulens. (Paris, Imp. Claye), 1872-1876, 4 tomes en 5 vol. gr. in-8°.



Digitized by Google

Galard descendait des princes souverains de Gascogne et l'on peut faire remonter sa généalogie jusqu'à *Garsié-Sanche*, dit *Sanche le Courbé*, qui régnait sur notre pays à la fin du IXe et au commencement du Xe siècles. Cinq générations plus tard, un *Garsié Arnaud*, 2me baron du *Goalard* fief du pays d'Armagnac, prit vers 1062, le surnom de*Guallard* ou *Galard*, tiré d'une de ses terres du Bruilhois. Au milieu du XIIe siècle, un *Montasin de Galard* devint seigneur de Terraube et la branche aînée prit alors le nom de *Galard-Terraube*. Vers 1560, un cadet *Gaillard*, seigneur de Berrac, Pauilhac et Balarin, devint le chef de la branche de *Galard de Berrac et Pauilhac* d'où sortit, vers 1616, celle des *barons de Saldebru comtes de Galard* avec Charles-Amaury de Galard, seigneur de Saldebru (1) et de Lézir, capitaine aux régiments de Castelnau, d'Albret et de Calonge. Charles-Amaury fut le trisaïeul de l'abbé qui fait l'objet de la présente communication.

Une maison noble dont la filiation est connue pour une période de plus de mille ans ne peut qu'être apparentée à de puissantes familles. Tour à tour, elle s'était alliée aux Armagnac, Lisle Bozon, Gèlas, Luppé, d'Aurensan, Rigaud de Vaudreuil, Lusignan, du Bouzet de Roquepine, Caumont La Force, Rovignan, Pardailhan, Faudoas, Yssalguier, Linières, Léaumont, Lustrac, Noailles, d'Ornano, Narbonne baron de Taleyran, Marin, Beauville, Béarn, Gourdon de Genouillac de Vaillac, Montausier, Larochebeaucourt, d'Estournel, de Las, Lautrec, Beaufort de Turenne, Marsan, Saint-Gèry, Piac de Gauléjac, de Bastard, d'Esparbès, du Tillet, etc., etc.

Parmi les ascendants et collatéraux qui avaient honorablement porté son nom, l'abbé de Galard pouvait citer quatre ducs et deux vicomtes de Gascogne (2) (900 à 1045) ; l'évêque Gombaud (977 ; l'évêque d'Agen, Arnaud, et son frère Montasin, abbé de Condom (1238 à 1247 ; les croisés Bertrand et Raymond (1246) ; Raymond, évêque de Condom (1340) ;

(1) Dans les actes authentiques de cette branche cadette, on a écrit indifféremment Saldebru ou Salledebru.

(2) Les dates citées se rapportent aux dates concernant les personnages indiqués en regard.

Digitized by Google

Pierre, baron de Limeuil, grand-maître des arbalétriers de France, gouverneur des Flandres et de Guyenne (vers 1350) ; Bertrand III, conseiller intime du comte d'Armagnac, chambellan du roi de France, grand-maître des eaux en Aquitaine (1393-1446) ; Géraud ou Guiraud, grand-bailli du Berry, chambellan de Charles VII (1406-1437) ; Pierre, grand-sénéchal du Quercy (1431) ; Hector, chevalier de Saint-Michel, chambellan de Louis XI, capitaine de 120 gentilshommes de sa garde, que Pierre Gringonneur, inventeur du jeu de cartes, popularisa sous les traits du valet de carreau (1) ; Galardon, gouverneur de l'étendard du sire d'Albret, qui figura avec La Hire et Xaintrailles parmi les capitaines gascons entrés dans Orléans avec Jeanne d'Arc ; Jean, chambellan des rois de France et de Navarre et leur sénéchal en Armagnac (1484-1486) ; autre Jean, conseiller et chambellan du duc de Vendomois, abbé commendataire de La Caze Dieu (1534) ; Arnaud, capitaine du château de Lombez (1470-1515) ; Octavien, abbé de Simorre (1566) ; Jean III, capitaine de 50 hommes d'armes, échanson du dauphin, gentilhomme de la chambre de François Ier, ainsi que son frère Annibal (1552) ; Gaillardon, lieutenant du maréchal de Biron (1580-1597) et sa sœur Charlotte, abesse de Sainte-Claire de Nérac (1618) ; Jean, gouverneur de Saint-Jean d'Angély et Chatellerault, ambassadeur à Rome, gouverneur de Lorraine, ministre d'Etat (1602) ; Jean Georges, commandant des chevaux légers du maréchal de Roquelaure, major de Lectoure, capitaine général des forêts (1651) ; Guillaume Alexandre, maître de camp au régiment de Bretagne-Cavalerie, premier chambellan du roi Stanislas, grand bailli de Lorraine (1714) ; François, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Riblemont, mort centenaire en 1732, etc., etc.

L'abbé de Galard pouvait tirer vanité de certains cousins plus ou moins rapprochés qui vivaient en même temps que lui : Jean-Jacques, chevalier de Malte, lieutenant-colonel au

(1) Depuis cette époque, les mâles de cette famille ont toujours eu parmi leurs prénoms celui d'Hector.

Digitized by Google

régiment de Picardie (1741-1778) ; Marie-Joseph, évêque du Puy (1774) ; Arnaud Louis, lieutenant-colonel au régiment de Royal Cravate-Cavalerie ; Louis-Antoine-Marie-Victor, contre-amiral, gouverneur de l'école de marine d'Angoulême, Jean-Jacques-Rose-Victor, page de Monsieur, capitaine au régiment de dragons de la Reine ; Anne Hilarion, premier écuyer de Mme Victoire de France, fille de Louis XV ; Alexandre-Guillaume, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, frère de Louis XVI ; Adélaïde, gouvernante des enfants du comte d'Artois ; le comte Philippe-Ignace, seigneur de Luzanet et Pellehaut, capitaine au régiment de Picardie-Cavalerie, dont un fils devait être colonel sous la Restauration ; Joseph, marquis de l'Isle-Bozon, major et lieutenant-colonel de cavalerie ; Thibaud, comte de Galard Brassac seigneur d'Argentine ; Julie-Elisabeth de Galard, nièce du marquis de Mirande, abbesse du couvent de N.-D. des Clairettes, en 1782 ; Pierre de Galard de Blanzaguet, seigneur de Vivier-Jusseaud ; le comte Jean-Henri Galard de Béarn, baron de Lamothe-Mongaule, gouverneur de Bordeaux ; Louise-Marie-Marguerite, chanoinesse et comtesse du chapître de Metz, etc., etc. (1).

La branche des Galard de Saldebru, encore représentée par Philippe-Hector, fils du comte Louis-François-Hector et de Laure de Ségur, fille du général comte de Ségur, membre de l'Académie, avait eu des origines relativement modestes. Nous avons vu qu'elle avait eu pour fondateur Charles Amaury, seigneur de Saldebru et de Lézir. De son mariage avec Jeanne de Cethon était né Daniel Ier qui épousa, le 14 janvier 1664, Anne Testas de Colombier, parente du pasteur réformé de Puymirol qui s'expatria en Hollande quelques mois avant la Révocation de l'Edit de Nantes. Le deuxième de leurs enfants

(1) Sur le tableau des Emigrés, la famille de Galard fut représentée par le marquis Arnaud-Louis, lieutenant-colonel au Cravate-Cavalerie ; son frère, le contre-amiral Louis-Antoine-Marie-Victor ; son autre frère, Jean-Jacques-Rose-Victor ; Raymond, marquis de l'Isle-Bozon et ses deux frères, le comte Rose et Philippe-Jean-Charles-Guillaume ; Philippe-Paul et Théodore de Galard, son frère, comtes de Lavaur et seigneurs d'Argentine, tués tous deux à Quiberon, etc...

Digitized by Google

Daniel II, capitaine au régiment de La Châtre, continua la lignée après avoir épousé sa voisine, une Sorbier de la Tourasse, qui lui donna entre autres fils Gaspard, seigneur de Saldebru et de Lagarde, lequel épousa, le 18 novembre 1739, Anne Geniez du Sap, mère de l'abbé de Galard.

L'abbé avait pour aîné Jean-Baptiste, comte de Galard seigneur de Lagarde et Saldebru, époux de Jeanne du Périer de Larsan, et pour cadet, Michel, baron de Galard, capitaine au régiment de Montauban, qui épousa, le 12 janvier 1782 Jeanne de Gauthier de Savignac.

S'il faut en croire ses détracteurs (1), Joseph ne naquit pas au sein de l'opulence : « Son père et sa mère végétaient obscurément dans un petit village de la juridiction de Saint-Maurin, n'ayant pour fournir à leurs divers besoins et à ceux de cinq ou six enfants, que le modique produit d'un petit domaine, vendu naguère quinze mille livres, et les secours d'un frère curé. Ce curé fournit les premiers moyens d'éducation à l'abbé de Galard, et, ce qui valut le mieux, il lui inspira du goût pour les commodités de la vie ecclésiastique. Une place gratuite, qu'il obtint au Petit Séminaire de Cahors, le mit à même d'achever ses études ; il fut fait prêtre, et puis successivement vicaire de Montjoye et curé de Sainte-Croix ». La gentilhommière de Saldebru, paroisse de Perville, où l'abbé vit le jour en 1739, est située sur le flanc d'un coteau à 2500 mètres au sud, à vol d'oiseau, du bourg de Saint-Maurin et à 1000 mètres du fief de Lagarde, qui en dépendait. C'est un vaste bâtiment rectangulaire dont la façade principale, orientée vers le Nord, débouche sur une belle terrasse à laquelle la raideur de la pente a fait donner le contrefort massif de murs épais et de tours de soutènement. La porte d'entrée, percée dans la face méridionale où est la cour, s'ouvre sur un large vestibule où un escalier à galerie s'accroche aux murs. A l'extrémité ouest du rez-de-chaussée est une cuisine voûtée

(1) Phiquepal d'Arusmont, avocat, et Labène, procureur : « Réponse pour le syndic et les habitans de Saint-Maurin au Mémoire de messire Joseph de Galard-Saldebru, abbé commendataire de l'abbaye royale dudit Saint-Maurin ». In-4° carré de 38 pages. Agen, veuve Noubel et fils, 1787.

Digitized by Google

sorte de tunnel éclairé au sud par une fenêtre au ras du sol. La cheminée, fort curieuse, est tout entière creusée dans la paroi courbe de cette voûte. Divers motifs d'ornementation, qui datent de la seconde moitié du XVIIIe siècle, permettent d'attribuer à l'abbé la restauration du vieux manoir.

Grâce à la protection de la branche aînée de Galard-Terraube qui jouissait d'un grand crédit à la Cour, le nouveau curé de Sainte-Croix obtint un canonicat au chapitre de Notre-Dame de Paris. Peu de temps après il échangea ce bénéfice contre la grande chantrerie ou Intendance du chœur de l'église de Lectoure dont il venait d'être nommé vicaire général, et les auteurs d'un factum produit devant le Parlement de Bordeaux nous apprennent que « député du clergé il en obtint une pension de 4.000 livres ».

C'est alors qu'il songea à conquérir l'abbaye de Saint-Maurin (1) dont son père avait été l'emphytéote.

Depuis 1473, date à laquelle le pape Sixte IV donna en dédommagement cette abbaye à Jean de Saint-Etienne dont il fallut lever l'excommunication pour qu'il put prêter serment, Saint-Maurin était un fief commendataire. Ecclésiastiques et laïques se disputaient ce bénéfice et les abbés le retrocédaient ou le léguaient à leurs parents. Mettant une seconde fois à profit la haute considération des Galard-Terraube, le vicaire général de Lectoure s'assura la bienveilance royale et amena le titulaire à se démettre en sa faveur de l'abbaye tant convoitée, sous la condition expresse d'une pension de 5.000 livres.

Sur le haut donjon abbatial édifié par les fastueux Lustrac flotta la bannière de Galard portant « d'or à trois corneilles de sable becquées et membrées de gueules ».

« Le 2 novembre 1783, avant midi, par devant Me Dumolin notaire royal et apostolique de la juridiction de Saint-Maurin, en présence de Joseph de Vigué, conseiller du Roi au présidial d'Agen, des sieurs de Las du Grès et de Las de Lamélie.

---

(1) Voir sur l'abbaye de Saint-Maurin, tant pour l'histoire du monastère que pour la description architecturale, le remarquable travail publié par M. le chanoine Durengues dans la *Revue de l'Agenais*.

Digitized by Google

témoins, de MM. les Bénédictins composant le chapître de l'abbaye, de MM. les prieurs de Saint-Caprais, Audechamps et Champi, et de toute l'aristocratie des environs, comparaissait « messire noble Joseph de Galard de Saldebru, prêtre du diocèse de Cahors, vicaire général de celui de Lectoure, grand chantre en dignité de l'église dudit Lectoure, prieur commendataire du prieuré royal de Notre-Dame du Fief Saurin, au diocèse d'Angers, et de celui de Louesme, au diocèse de Langres, demeurant ordinairement au château de Saldebru, pourvu en Cour de Rome sur la nomination du Roy de l'abbaye de Saint-Maurin, ordre de Saint-Benoît, au diocèse d'Agen en vertu des bulles de provision apostoliques accordées en commende et en forme gracieuse à Rome, à Sainte-Marie Majeure, l'an 1783 de l'Incarnation de Notre Seigneur le 5e des ides du mois de septembre, l'an 9e du pontificat de Pie VI, expédiées par les soins de messire Pierre-Jacques Rautrou, avocat au Parlement de Paris et provisions de l'official d'Agen ».

Messire de Galard, mitré et crossé, était mis « en la possession corporelle, réelle et actuelle de ladite abbaye et de tous ses droits, appartenances et dépendances par la libre entrée en l'église abbatiale sur la principale porte d'icelle, toucher de ladite porte, prise d'eau bénite, prière à Dieu faite à genoux devant le maître autel, baiser dudit autel, toucher du tabernacle, du pupître, du confessionnal, de la chaire à prêcher, son de cloche, séance en la place affectée à mondit seigneur abbé en ladite église, chant du *Te Deum laudamus*, exibition et lecture desdites bulles et provisions à l'instant rendues à mondit seigneur abbé et par les autres cérémonies et formalités en pareil cas requises et accoutumées... »

Il ne fallait rien moins qu'une telle cérémonie pour transformer la fête des morts en journée de réjouissance. Bénédictins et vassaux persuadés que le compatriote sous l'égide duquel on les plaçait leur prodiguerait à l'envi concessions et privilèges, laissèrent éclater leur joie et témoignèrent des transports d'allégresse dont le seigneur parut ravi.

Hélas ! ce beau jour n'eut point de lendemain et celui qui

Digitized by Google

en avait été le héros ne tarda pas à être frappé d'ostracisme, tous ceux qui avaient applaudi à son arrivée se trouvant rangés contre lui de l'autre côté de la barricade.

C'était fatal ! car si l'on fait abstraction de l'hypothèse toujours possible mais purement sentimentale d'après laquelle messire de Galard, en sollicitant l'abbaye de Saint-Maurin n'aurait eu d'autre ambition que d'assurer le bonheur de ses concitoyens, on ne voit plus dans l'administration de ce fief qu'une opération financière compromise à priori par l'obligation annuelle de 5.000 l. en faveur de l'abbé d'Entragues.

Sans doute, les bénéfices dépendant de l'abbaye étaient nombreux : c'était d'abord, en Agenois, *Saint-Martin d'Anglars* (église paroissiale de Saint-Maurin) relevée de ses ruines en pleine Renaissance, ce qui explique son style ogival flamboyant et ses magnifiques verrières ; puis *Notre-Dame de Ferrussac*, second archiprêtré du diocèse ; *Saint-Amans de Tayrac*, dont l'abbé percevait la moitié des dîmes depuis 1235, époque à laquelle l'évêque d'Agen, Radulphe, les lui octroya l'autre moitié étant achetée, deux ans plus tard, par les religieux ; le domaine de *Comby*, sis près de Saint-Amans et possédé depuis 1747 ; *Saint-Pierre de Lalande*, près Goudourville, *Saint-Sixte* et son annexe *Notre-Dame de Gandaille*, dans la juridiction de la Sauvetat dont l'abbé Guillaume de Belpuch avait acheté les dîmes en 1243 pour le prix de 300 sols arnaudins ; *Saint-Urcisse* dont la nomination à la cure avait suscité entre l'évêque et l'abbé un conflit qui ne fut dénoué qu'en 1234 par l'engagement réciproque de nommer à tour de rôle ce ministre ; *Notre-Dame de Cambot*, ancien lieu de pèlerinage de la juridiction de Puymirol ; *Saint-Georges de Caillabet* dont le prieur prélevait toute la dîme au 11e et payait 75 l. 10 s. à l'abbé ; *Saint-Caprais de Cauzac le Vieux* où prieur et curé se partageaient le revenu, le premier en prenant les trois quarts et le second le reste ; *Saint-Julien de Magabal*, annexe de Saint-Pierre de Hautefage, juridiction de Penne ; *Sainte-Foy de Frespech* donc le curé partageait les fruits décimaux avec l'abbaye ; *Saint-Vincent de Serres*, annexe de Bimont ; *Saint-Pardoux-Garguihile*.

Digitized by Google

En Quercy, le seigneur commendataire étendait ses droits sur *Saint-Pierre del Pech* et son annexe *Saint-Julien de Lasserre*, *Notre-Dame de Perville* au diocèse de Montauban et baylie de Puymirol ; *Saint-Jean de Lagarde*, vassale de Ferrussac et Clermont-Dessus et que la seigneurie de Saldebru occupait presque en entier : *Saint-Pierre de la Capelle de Bretous*, juridiction de Montjoye, dont faisait partie le château d'Andas ; *Planels*, belle station gallo-romaine ; *Saint-Germain de Moyssaguel* dont l'abbé était haut justicier ; *Saint-Martin de Posicastels*, église primitive de Montjoy, la vieille bastide d'Alphonse de Poitiers ; *Saint-Pierre de Montmagerie* dont les dîmes, longtemps disputées entre les seigneurs de Beauville et l'abbé, ne restèrent à ce dernier que grâce à l'intervention de l'évêque de Cahors ; *Saint-Paul de Bugat*, enclave de la seigneurie de Brassac ; *Saint-Pierre de Grayssas*, juridiction de Clermont-Dessus ; *Saint-Vincent de Lespinasse*, juridiction de Goudourville dont l'évêque d'Agen céda la dîme en échange de celle de Roquecorn ; *Saint-Pierre de Segonhac*, ancien temple à Cybèle, célèbre par ses tauroboles ; enfin le prieuré limitrophe de *Saint-Guerin du Bourg de Visa* et les lointains prieurés du *Mas-Sainte-Puelle* au diocèse de Papoul et de *Saint-Martin de l'Etoile*, au diocèse de Valence, en Dauphiné.

Que cette longue énumération, qui semble indiquer de gros revenus, ne nous induise cependant pas en erreur, car il n'y avait pas de corrélation entre la superficie et la population du fief, d'une part, et son rapport, de l'autre. Tous ces bénéfices réunis produisaient ensemble 3.600 livres... sur lesquelles messire de Galard s'était engagé à en reverser cinq à messire d'Entragues ! (1).

---

(1) Ce déficit était propre à l'abbaye de Saint-Maurin et à ses dépendances et ne compromettait pas les ressources de Joseph de Galard qui, en totalisant Saint-Maurin, la Grande Chantrerie de Lectoure, Notre-Dame du Fief-Saurin, Louesme et sa pension de 4.000 l. sur l'abbaye de Bonport, au diocèse de Rieux, put déclarer, en 1789, 25.000 l. de rentes en bénéfices ecclésiastiques. Mais il faut bien reconnaître que l'abbé n'affirmait pas de prétentions exagérées en voulant que Saint-Maurin se suffît à lui-même et n'escomptât pas le secours des autres fiefs pour établir la balance de son budget.

Digitized by Google

Afin d'équilibrer ce budget difficile, l'abbé se proposa : 1° de diminuer les dépenses en réduisant la pension des religieux et en rejetant en entier sur les consuls les frais d'une justice qu'ils partageaient avec lui ; 2° d'augmenter les recettes en élevant les dîmes et en affermant pour son profit exclusif certains biens communaux de la juridiction.

Pour arriver à l'exécution du programme qu'il s'était tracé, le seigneur-abbé s'éleva, dès le premier jour, contre l'opulence des moines et, afin de les ramener à la pauvreté évangélique, il songea à réduire la pension qu'il leur servait en espèces et la rente qu'il leur donnait en nature. Pour mettre fin à de fâcheuses contestations et éviter les frais et le scandale d'un procès qui n'eut pas été dans cette maison le premier de cette espèce (1), le chapitre capitulairement assemblé signa, le 13 janvier 1784, une transaction confirmant les concordats antérieurs, à l'exception du vin sur lequel les moines consentaient une notable réduction.

«... Lesdits religieux et communauté jouiront à l'avenir des mêmes pensions en grain et en argent que par le passé, c'est-à-dire qu'il leur sera payé annuellement par ledit seigneur-abbé et en la forme accoutumée 216 sacs froment, mesure de Puymirol bon et marchand et aussi beau que le sien propre : 30 sacs meture et 24 sacs fèves susdite mesure, 48 faix paille et 744 livres d'argent... Et quant à l'article du vin, les parties renonçant et dérogeant pour un bien de paix aux anciens usages et concordats à cet égard, sont convenues que tout le vin qui sera fait des dixmaires de Saint-Maurin et du vivant de M. l'abbé de Galard, sera partagé également et par moitié à la canelle entre ledit seigneur-abbé et lesdits religieux, et que les demi-vins resteront, comme par le passé, audit seigneur-abbé et tout cela pour le dédommager en partie des frais de port des vendanges et de la manipulation du vin auxquels il sera tenu ...».

---

(1) En 1533, les religieux firent condamner l'abbé Jean de Lustrac à construire un dortoir et restaurer le monastère. En 1562, ils traduisirent devant le sénéchal d'Agenais l'abbé Jacques de Pompadour, qui leur avait supprimé la moitié de la rente en nature.

Digitized by Google

Bien qu'il eût accepté cet arrangement et signé ce compromis, l'abbé de Galard restreignit peu après le taux des pensions et lésina sur les denrées en grains et en vins, si bien que les moines lui reprochèrent de divertir à leur détriment 2.000 livres sur la mense abbatiale. Les environs retentirent de leurs doléances et les vassaux de Saint-Maurin en prirent ombrage pour la conservation de leurs privilèges.

Messire de Galard employa les premiers profits de son administration à l'acquisition du domaine de Valinde, mais la règle monastique ne lui permettant pas de passer le marché à son nom, il emprunta celui de son frère, le chevalier.

Valinde, ou Valende, ou même Balande, comme l'ont écrit quelques uns — mais on prononce dans le pays Valinde — est situé à 2 km. au nord de Saint-Maurin et à environ 1 km. de la route qui conduit au Bourg-de-Visa.

Cette maison de campagne appartenait aux de Las dont on devine encore l'écusson au fronton des cheminées bien que les niveleurs de 93 en aient raboté le relief « d'azur à l'agneau pascal d'argent portant une croix d'or à la banderole de gueules ». Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, la maison d'habitation, voûtée sur toute sa longueur, était orientée vers le nord et précédée d'un hangar reposant sur une banquette à hauteur d'accoudoir. En 1681, on déclassa ce logement pour n'y laisser que les communs et on en construisit un plus moderne perpendiculaire au premier en son extrémité sud où la vieille cuisine fut conservée. Le nouveau bâtiment, très confortable, présentait à droite de la porte d'entrée une tour ronde dans laquelle un escalier à vis déroulait sa large spirale. Au levant s'étendait une cour spacieuse ; au couchant de beaux jardins conduisaient jusqu'aux vignobles voisins.

L'abbé de Galard sacrifia peu à peu Saldebru à Valinde dont il fit décorer les appartements selon le goût de l'époque. Il s'y enveloppa dans un bien-être fort enviable qui ne pouvait qu'exciter sa vanité originelle. La pensée lui vint de publier les fastes de sa noble famille et, dans cette intention il entra en correspondance avec un feudiste réputé, l'abbé de Lespine.

Digitized by Google

Celui-ci, tout en reconnaissant les superbes origines de la maison de Galard, invitait son confrère à plus de modestie. « Je vous ai déjà parlé, lui écrivait-il, d'un Garsias Arnaud surnommé Gualiard qui, en 1060, souscrivit une charte avec le comte de Béarn, son frère et sa mère. Cet homme ne peut être qu'un cadet des ducs de Gascogne qui prit, le premier, le nom de Galard, ou Goulard, ou Goualard, ou Gaillard, car vous savez que les vôtres ont porté tous ces différents noms... Vous allez être bien ennuyé, mon cher abbé, quand vous aurez lu tout ce galimatias. J'aimerais mieux une pêche de votre verger de Ballande que la peau de bouc sur laquelle fut écrit l'acte de mariage de votre trentième ayeul... » (1).

Loin d'abandonner son dessein, l'abbé de Galard chercha à intéresser à son projet ses nombreux collatéraux. Le 16 janvier 1785 il écrivait à son cousin de Brassac : «... J'ai l'honneur de vous adresser le nouveau plan du *Nobiliairé de Haute Guienne* qui sûrement vous intéressera... Depuis vingt ans je suis lié d'amitié avec l'auteur qui a devers lui une infinité de notes brillantes concernant notre nom et dont nous n'avons point d'idée et qu'il aurait fort à cœur de consigner dans son Nobiliairé, d'autant que votre terre de Brassac est dans la Haute Guienne, et que ma branche qui, dans ses principes, doit attirer toutes les autres, se trouve dans le diocèse de Cahors. L'évêque du Puy rafole de ce projet et me presse fort de me mettre en campagne pour ramasser différens titres... Pour cet effet, il faudroit tous se réunir et faire cause commune ; pour votre compte, mon cher cousin, il faudrait que vous envoyassiez à l'auteur un petit extrait historié de vos titres et signé : Vu Bon de M. Chérin ...» (2).

Etait-ce pour se rendre plus facilement à Valinde et à Brassac que messire Joseph de Galard demanda à la communauté de Saint-Maurin de réparer les chemins du Bourg et de Lamagistère ? Toutes les voies de la juridiction étaient, en vérité,

---

(1) Généalogie sous forme de lettre écrite par l'abbé de Lespine à l'abbé de Galard. (Archives du château de Larochebeaucourt, cahier manuscrit.)

(2) Les notes recueillies en vue de la publication de cet important Nobiliaire, ont été dispersées sous la Révolution.

Digitized by Google

dans un état lamentable et la municipalité ne semblait y prêter grande attention. Elle venait, précisément, de refuser sa participation à la réfection de la route de Lafox au Bourg de Visa par Puymirol, sous prétexte que Saint-Maurin avait peu de relations avec le Bourg et que sa véritable sortie était vers Lamagistère. Elle répondit dans le même sens à l'abbé et déclara que, ne pouvant réparer les deux routes en même temps, on commencerait par celle de Lamagistère, sans pour cela renoncer à l'entretien de celle du Bourg qui desservait Valinde.

Messire de Galard s'éleva contre cette décision et ce fut le point de départ d'hostilités continuelles dont la violence s'accrut à l'approche de la Révolution. Un conflit, réglé à l'amiable, avait déjà surgi le 25 mars 1784, au sujet du banc seigneurial de l'église paroissiale. En exécution d'un acte de jurade du 14 mars 1780, par lequel la communauté consentait que le banc de l'abbé fût placé à l'endroit où ce dignitaire jugerait à propos, Joseph de Galard en déplaça l'assiette et « vouleut que son banc fût placé au lieu occupé par celui des consuls qui estoit du côté de l'Epître ». Les consuls se transportèrent donc du côté de l'Evangile, ce qui entraîna le déplacement de la chaire, laquelle fut reléguée dans la chapelle de Notre-Dame.

Mais les officiers municipaux se montrèrent plus intransigeants dans les différends qui touchaient aux finances communales. De tout temps, quand un nouvel abbé prenait possession de Saint-Maurin, on procédait à l'arpentement général de la juridiction et les frais de cette opération étaient supportés par moitié par le seigneur et par la communauté. Messire de Galard refusa de payer sa part de dépense, ainsi d'ailleurs que les frais de confection du terrier qui, jusque là, avaient été à la charge exclusive du seigneur.

Cette affaire, qui eût été jugée au civil, si elle avait donné lieu à procès, amena l'abbé à se rendre compte que la justice civile était exercée par les consuls, contrairement à l'ordonnance de Moulins, de 1563, art. 71, qui « en privait les officiers municipaux par tout le royaume et enjoignait aux

Digitized by Google

seigneurs haut justiciers de commettre un juge par toutes leurs terres, establi et capable pour exercer icelle ». L'abbé de Villemont, qui possédait Saint-Maurin de 1604 à 1632, dérogea à cette ordonnance et abandonna aux consuls l'exercice de la justice civile moyennant une indemnité de 300 livres, n'apportant à cette cession qu'une réserve dictée par les convenances : le juge abbatial alors en fonctions continuerait, sa vie durant, à distribuer cette justice conjointement avec les consuls, mais après lui, ceux-ci l'administreraient seuls et la communauté ne paierait qu'à ce moment là l'indemnité promise. Les 300 livres furent versées le 18 septembre 1620 et l'abbé les employa au rachat de la seigneurie de Mouyssaguel. Si donc messire de Galard prétendait enlever aux consuls la justice civile, il devait, au préalable, rembourser à la juridiction la somme de 300 l. dont il se trouvait personnellement jouir, Mouyssaguel étant compris dans son bénéfice.

Le seigneur-abbé se livra dans cette circonstance à une étude approfondie des coutumes et privilèges que ses prédécesseurs avaient accordés à leurs vassaux ; il y constata des abus contraires à ses intérêts et, le 7 avril 1785, il demanda à la municipalité de se joindre à lui pour réviser la Charte.

« Forcé, Messieurs, d'en venir à une reconnaissance générale pour soutenir et faire respecter les droits de mon abbaye que vous cherchez à affaiblir, vous voudrés bien assembler incessament la communauté et lui faire part de mes intentions à cet égard ; et comme une pareille opération pourroit entraîner beaucoup de discussions que je suis bien éloigné d'avoir, je propose à la communauté de prendre, avec moi, un conseil sage et éclairé qui nous fixera sur tous nos droits respectifs, et sur lesquels nous transigerons préalablement... ».

L'arbitrage fut refusé par les consuls qui préférèrent prier le seigneur de leur remettre un mémoire dont ils examineraient les articles en jurade.

Le 5 mai 1785, messire de Galard remit la pièce demandée dans laquelle étaient exposés 16 motifs de litige :

1° Les tenanciers devaient payer tous les frais de recon-

Digitized by Google

naissances, les dérogations qu'avaient pu consentir à cet effet les prédécesseurs de l'abbé leur étant personnelles et non applicables à leurs successeurs ;

2° L'abbé ne restituerait les 300 livres versées pour le rachat de la justice civile que si la communauté renonçait à tous les avantages accordés en échange par Mgr de Villemont, les lods des ventes au 12e au lieu du 10e, les rentes des près à 6 liards par journal au lieu de 2 sols par carterée, ce qui était déficitaire car le journal n'étant que d'une demi-carterée, la carterée aurait du produire 3 sols ;

3° Il ne serait pas fourni de dénombrements au roi parce qu'aucun règlement ne l'imposait ;

4° L'abbé possédait seul l'exercice de la justice criminelle, mais si les consuls persistaient à siéger auprès de son bailli, l'abbé et les officiers municipaux en partageraient les émoluments ;

5° Le procureur sindic de la communauté ne pourrait requérir et donner des conclusions ; seul le procureur fiscal pourrait être entendu ;

6° Les officiers abbatiaux (juge et procureur fiscal) assisteraient aux assemblées communales, lesquelles ne seraient plus présidées par le premier consul mais par le juge ;

7° Les amendes prononcées par les consuls sur la requête du procureur fiscal seraient payées au seigneur-abbé et les consuls ne pourraient les remettre ni modérer ;

8° La banalité des moulins de l'abbaye serait de nouveau reconnue ;

9° Le fouage prélevé jadis sur tous les feux de la juridiction serait rétabli au profit de l'abbé (chaque feu payerait un quarton blé, un quarton avoine et une paire de poules) ;

10° C'est par abus que les consuls avaient usurpé le droit d'établir le boucher ; cette nomination ferait retour à l'abbé qui prélèverait, à titre de redevance, la langue de tous les animaux tués ;

11° Le seigneur-abbé entendait que les coutumes locales fussent fidèlement observées ;

12° La communauté devait entretenir, à ses frais et à la

Digitized by Google

diligence du procureur fiscal, tous les chemins publics, lesquels appartenaient sans exception au seigneur-abbé, ainsi que les vaquants et les arbres qui y étaient plantés ;

13° Les consuls n'exigeraient plus à l'avenir les pieds des porcs tués à Saint-Maurin ; ils recevraient à l'église le pain bénit à la façon de tout le monde, les distinctions honorifiques n'étant dues qu'au seigneur et à ses officiers ;

14° L'usage ridicule d'après lequel la population du bourg s'autorisait pendant la semaine de Pâques à danser et garder les bestiaux dans certain prè de l'abbaye cesserait immédiatement ;

15° La dîme des menus grains serait payée dans les champs au taux de 1/20 et non dans les maisons au taux de 1/16 ;

16° On retournerait à l'ancien mode de nomination des consuls par l'abbé et, afin d'être réintégré sans délai dans tous les droits de ses prédécesseurs, messire de Galard demanderait la révocation des commissions qu'il avait plu à Sa Majesté de donner aux consuls actuels.

Une assemblée de jurade à laquelle assistaient de nombreux notables désigna cinq commissaires (de Noguier, Dordé de Couture, Labastide, Bru et Gayral) pour examiner les prétentions de l'abbé.

Le 11 mai 1785, cette Commission déposait un rapport concluant au rejet de 13 articles sur 16 et n'accordant de concessions que sur les 12e, 15e et 16e points (12° reconnaissance de l'autorité du procureur fiscal et du bayle sur la petite voirie ; 15° dîme des menus grains accordée au taux de 1/50 bien que cette imposition fût insolite et arbitraire ; 16° nomination des consuls par l'abbé sur une liste dressée par la communauté et comprenant un nombre double de candidats).

Les commissaires, étant donnée l'opposition inconciliable des demandes et des réponses, émirent le vœu que tout le dossier de l'affaire fût remis de suite à un avocat à qui, le cas échéant, on confierait la défense de la communauté.

La Jurade, assemblée le 29 mai, se montra encore plus

Digitized by Google

irréductible que ses délégués et rejeta en bloc toutes les demandes de l'abbé. En outre, le sieur Pérès, bourgeois et ancien jurat, était chargé d'intenter une action devant le sénéchal d'Agen contre messire de Galard aux fins de restitution de 300 livres avec intérêts « et si l'abbé formait des demandes reconventionnelles ou autres au sujet des dîmes et droits féodaux quelconques, le sindic Pérès aurait pleins pouvoirs pour défendre la communauté, créer et choisir tel procureur qu'il voudrait au sénéchal d'Agen et au Parlement de Bordeaux ». Pour fournir aux besoins du procès, on supplia Mgr l'Intendant d'autoriser une imposition extraordinaire de 1.000 livres. Enfin, à titre de représailles, on décida que le boucher installé par l'abbé serait remplacé par un de ses confrères choisi par les consuls.

Fidèle à son programme, Joseph de Galard adressa au comte de Vergennes, ministre et secrétaire d'Etat, un placet pour demander au roi d'être maintenu dans le droit de nommer les officiers municipaux. Il rappelait dans sa supplique que les abbés en avaient ainsi disposé depuis un temps immémorial et que l'art. 6 du décret de décembre 1767 les confirmait dans cette possession. Son prédécesseur, messire de Créméaux d'Entragues, se croyant troublé dans l'exercice de ce droit, en avait appelé au Parlement de Bordeaux qui avait rendu, le 15 mars 1769, un arrêt en sa faveur. Or, le Roi, appliquant à Saint-Maurin (dont le chef-lieu ne compte que 60 familles et la juridiction entière n'atteint pas 1200 habitants) la même mesure qu'à des communautés voisines plus importantes, nomma par brevets de commission les officiers municipaux. « Les consuls, plaidait-il, exercent la justice au nom de l'abbé. Si ce sont des sujets sans aucun grade ni expérience au fait du droit et de la pratique pour l'instruction et jugement des procédures, bien des crimes resteront impunis. Les parties et le seigneur-abbé seront exposés à des frais considérables par la prévention des juges supérieurs, inconvénients qui n'existeraient pas si l'abbé avait comme ci-devant le choix de la nomination des sujets. En résumé, la justice civile et criminelle appartient à l'abbé, mais les consuls ayant



Digitized by Google

seuls l'exercice de cette dernière, il est naturel et de droit public qu'ils soient par lui choisis et nommés... ».

Les consuls eurent connaissance de ce placet et le refutèrent assez durement : « La demande que vous fait le seigneur-abbé n'est qu'une suitte du sistème de despotisme qu'il s'est permis et qu'il exécute chaque jour à l'égard de la communauté... Il s'en faut bien que le droit de choisir des sujets parmi les habitants soit un droit intéressant pour le bon ordre et pour la distribution de la justice criminelle ; l'inconvénient du choix que le seigneur abbé réclame à cet égard seroit bien plus dangereux par l'intérêt qu'il auroit de choisir des sujets qui lui seroient dévoués tant que les fraix de la punition du crime en seroit sur le compte des seigneurs justiciers : l'impunité y trouvera un azile. Sa Majesté est en possession de choisir et de nommer parmi les sujets de la communauté ceux qu'elle juge les plus dignes de remplir les fonctions d'officiers publics, il est donc mal honnette à M. l'abbé de Galard de se mettre en parallèle avec le Roy pour avoir la préférence sous prétexte de bon ordre... ».

En attendant la décision royale, l'abbé proposa aux consuls de terminer à l'amiable le différend qui les divisait. Les officiers municipaux en firent part aux jurats et notables dans la séance du 17 octobre 1785. L'assemblée décida de prendre un avocat pour débattre avec un de ses confrères choisi par messire de Galard les droits du seigneur et ceux de la communauté.

L'abbé rédigea alors un second mémoire qui était surtout une refonte du premier. Renonçant à la plupart des doléances exprimées le 5 mai 1785, Galard ne relevait plus que cinq motifs de grief : 1° mode d'élection des consuls ; 2° exercice de la justice ; 3° reconnaissances féodales ; 4° droit de place et de banc sous la halle ; 5° menues dîmes et gros millet.

Les trois premiers objets de discorde étant en instance devant le Ministère et devant le sénéchal, la communauté ne se prononça point ; mais dans la réunion du 30 octobre,

Digitized by Google

l'assemblée rejeta unanimement (1) les deux autres articles. Au sujet de la halle où l'abbé prétendait recevoir le loyer des bancs, la municipalité protesta que le sol de la place et de la halle de Saint-Maurin appartenait en fief aux habitants du lieu, comme leur ayant été donné à ce titre par le feu abbé de Villemont (2). En conséquence, les vassaux étaient chargés de l'entretien du bâtiment et de la place, en payaient les vingtièmes nobles au Roi et en faisaient hommage au seigneur-abbé.

Au regard de la boucherie, on exigeait des bouchers un péristyle bien aéré pour abattoir et un étal pour l'exposition. Ils ne pouvaient tuer qu'à l'abattoir et vendre qu'à l'étal. Cet étal propre, suffisamment garni, était ouvert jusqu'à 6 heures du soir les jours ordinaires et jusqu'à 10 heures du soir les samedis et veilles de fêtes. La taxe était observée et les poids étaient vérifiés. Les sangs, abats, etc., étaient recueillis dans des vases fermés et portés, chaque jour, hors la ville.

Au sujet de la dîme des menus grains, celle du blé, sarrazin ou gros millet, de culture récente, se payait non aux champs, au taux de 1/16, mais à la maison à discrétion ; si l'abbé en exigeait le payement aux champs, on ne lui accorderait que 1/50 suivant la jurisprudence constante du ressort.

Vers la fin de 1785, le Roi rendit à l'abbé de Saint-Maurin la nomination des consuls ; ceux-ci devaient être au nombre de quatre (pris, les deux premiers, dits de 1re classe, dans la noblesse et la bourgeoisie, et les deux autres, dits de 2e classe, parmi les laboureurs). Tous les ans, à sa sortie de charge, chaque consul dresserait un tableau de trois successeurs éventuels parmi lesquels l'abbé en élirait un. Les quatre officiers municipaux nommés pour 1786 furent Dordé de Coutures, Boutot jeune, Borie et Delpux. Un seul, le 3e, fit de

(1) On ne saurait pourtant passer sous silence que l'« unanimité » constatée dans le procès-verbal ne fut que relative ; il y eut un protestataire, de Las, le vendeur de Valinde, qui se ravisa après avoir signé, et écrivit de sa propre main : de Las, d'avis contraire.

(2) Acte passé devant Me Tyssère, notaire royal, le 3 mars 1625, à la condition que les habitants y construiraient une halle, ce qu'ils firent de suite.

Digitized by Google

l'opposition systématique et partagea l'animosité du syndic Pérès contre l'abbé, tandis que les trois autres, dévoués au seigneur de Galard, cherchèrent, de bonne foi, un terrain d'entente.

Ils n'en défendirent pas moins l'intérêt public chaque fois qu'il fut menacé. Le 14 mai 1786, ils firent enlever du pilier de la halle une affiche dans laquelle l'abbé annonçait l'adjudication devant le sieur Thibaut de l' « afferme de l'emplacement des bancs pour l'usage des marchands les jours des foires et marchés ». En outre, ils firent publier à son de caisse par le valet de ville que cette enchère aurait lieu à la maison commune et au profit de la juridiction.

L'intriguant Pérès profita de cette occasion pour ourdir une cabale contre l'abbé. Les deux premiers consuls, outrés des procédés de ce terroriste avant la lettre, adressèrent une requête à l'Intendant pour le supplier de refuser l'imposition de 1.000 livres destinée aux frais d'un procès qu'ils n'avaient pas l'intention d'engager contre leur seigneur.

A l'instigation de Pérès, Borie fit tenir, le 15 octobre 1786, une jurade à laquelle il ne convoqua point les trois autres consuls. Il accusa ses collègues absents de s'être oubliés jusqu'à vendre leurs intérêts et ceux de leurs concitoyens sans aucun respect du droit public et des devoirs de leur état. « Ce sont des ennemis, disait-il, de faux frères, des suspects dangereux dont il n'y a plus lieu d'écouter les avis ou d'appliquer les décisions ». A dater de ce jour, la plus grande anarchie règna à Saint-Maurin. Les trois consuls destitués par leur collègue furent poursuivis par la vindicte publique et ne comptèrent plus que sur l'illusoire appui d'un abbé encore plus impopulaire qu'eux. (Le 6 avril, jour de Vendredi Saint, les factieux avaient affiché sur la porte de l'église abbatiale sous la forme d'une chanson en 8 couplets, une virulente satire contre Galard et ses partisans).

Bien qu'ils fussent en majorité, Dordé, Boutot et Delpux ne parvinrent pas à se faire entendre : s'ils convoquaient l'assemblée comunale, les jurats ne répondaient pas à l'appel, mais la foule bruyante envahissait la salle et conspuait les

Digitized by Google

magistrats. On eut dit — trois ans avant la prise de la Bastille — une descente des Sections à la barre de la Convention nationale. Les seules réunions possibles étaient celles qu'organisait le dictateur Borie, lequel, transformant l'hôtel de ville en club populaire, faisait convoquer au hasard ses fidèles et les invitait à délibérer sans chercher à savoir s'ils en avaient le droit. Dans le chaos de cette illégalité, anathèmes et excommunications se croisaient : les premiers consuls en appelaient au Parlement ; Boutot signalait au ministre Vergennes que Borie « commandait à ses acolytes de f... les magistrats à la porte » ; le greffier Lassabathie confisquait le registre de la communauté et le refusait aux consuls pour le mettre à la disposition des séditieux ; le commissaire départi demandait compte des récentes gestions mais sa voix se perdait dans le désert ; Pérès réclamait à nouveau l'imposition de 1.000 livres pour combattre le dernier des abbés féodaux.

Le 3 novembre, Borie et 14 délégués se rendirent devant Mgr l'Intendant pour obtenir ce subside ; ce haut fonctionnaire, circonvenu par Galard, berna la députation en répondant que le procès devenait inutile, le seigneur-abbé ayant admis le principe de l'arbitrage.

Le 26 novembre, les factieux, enorgueillis par les prémices d'une capitulation abbatiale, firent de leur seigneur l'éloge le plus inattendu et lui envoyèrent des commissaires que ce dernier éconduisit sans vergogne.

Avec le 31 décembre, l'heure n'approchait-elle pas où il donnerait pour l'année 1787 à la juridiction si profondément troublée une administration nouvelle ?

On est même tenté de se demander à quel mobile obéit messire de Galard en choisissant les nouveaux consuls. Sur les quatre listes de trois noms que lui soumirent les officiers municipaux sortants, les candidats étaient évidemment placés par ordre de préférence, ce qui correspondait, peut-être, à un ordre de mérite. Or l'abbé nomma de parti pris le dernier postulant de chaque liste, soit qu'il voulut montrer le peu d'estime qu'il accordait au corps municipal, soit qu'il voulut

Digitized by Google

composer un conseil que la médiocrité de ses moyens prédisposerait peu à l'opposition (1).

Effectivement, les assemblées communales ne furent plus tenues à l'hôtel-de-ville mais dans une salle du donjon abbatial, et l'on pourrait croire que les malentendus antérieurs avaient disparu, si l'on ne voyait une jurade du 4 novembre 1787 persister dans sa demande d'imposition extraordinaire de 1.000 livres pour les frais du procès dont certains emphytéotes menaçaient le seigneur (Les consuls déclarèrent cependant ne pas vouloir intervenir dans le conflit qui resterait localisé entre l'abbé et les pétitionnaires).

Enfin, le 24 février 1788, le corps municipal crut devoir protester contre le notaire royal Baboulène que Galard venait de nommer lieutenant de juge et qui en avait profité pour usurper la qualification de « juge civil et conjuge criminel avec les consuls ». Ces derniers déclarèrent qu'ils étaient seuls juges criminels, maîtres de l'entière police, et passèrent outre.

Hélas ! c'est au moment où les querelles intestines semblaient se ralentir que l'exemple de la violence vint du dehors. On devine avec quelle explosion d'enthousiasme la Révolution fut accueillie dans une localité d'esprit voltairien où l'insubordination était depuis quatre ans à l'ordre du jour.

Le 6 février 1790, les émeutiers arrachaient de l'église paroissiale le banc seigneurial et le brûlaient dans le cimetière au bruit des applaudissements. Dans la cour du château abbatial un « mai » fut planté et une farandole patriotique déroula ses anneaux autour de ce symbole de la liberté reconquise.

Pour se conformer à la loi, Joseph de Galard remit le 20 mars de la même année l'état de ses bénéfices, et quand il fut privé de ceux-ci en échange d'une pension ecclésiastique, il se retira dans son domaine de Valinde où il projeta

(1) Ces 4 consuls étaient : Dumoulin fils aîné, Chamaneau père, Raymond Cazottes (du Touron) et Charles Pontou.

Digitized by Google

d'élever une chapelle domestique que l'abbé de Solminiac vicaire général de Cahors, lui promit de venir consacrer.

Ce haut dignitaire lui écrivait le 9 juillet :

«... Je ne vous réponds pas de ne pas vérifier en personne le mortier que vous employerez à cette construction, sauf à revenir en faire la bénédiction quand l'édifice sera parfait et muni de tout ce qui est nécessaire pour nourrir votre piété.. Les villes sont devenues insupportables et j'approuve très fort le progrès que vous faites en fixant votre séjour à la campagne. Je vous promets donc la couronne de votre vœu en attendant celle que Dieu prépare aux braves gens. Ils sont devenus si rares que s'il n'y met la main j'ai peur que les Français n'y auront pas beaucoup de part... ».

Le 6 septembre, Galard paya sa contribution patriotique conformément à son revenu de 1789, faute de quoi il aurait été privé de sa pension.

Mis en demeure, le 13 novembre, de remettre les archives abbatiales entre les mains de la municipalité, il n'effectua ce dépôt que le 20 mai 1791. Ne cherchons pas à savoir ce que devinrent aveux et dénombrements ; le feu les purifia, sans doute.

La loi du 26 décembre 1790, qui imposait le serment constitutionnel ne paraissant pas applicable au ci-devant qui avait renoncé à ses bénéfices, il aurait semblé que Joseph de Galard eût pu vivre dans sa retraite de Valinde en marge de la Révolution. On mit une année entière avant d'objecter que sa qualité de pensionné l'astreignait au serment et le plaçait sous le coup de la loi du 26 août enjoignant aux ecclésiastiques insermentés de quitter leur département avant huit jours et le territoire du royaume avant quinze. Persuadé du contraire, Galard ne se déplaça point, mais ses anciens vassaux le tenaient pour suspect et l'abreuvaient de tracasseries et surtout de réquisitions arbitraires.

Le 21 mars 1793, la municipalité de Saint-Maurin se rendit chez lui pour le désarmer. A la vue des sans-culottes qui prétendaient fouiller sa demeure, le descendant des Croisés, du

Digitized by Google

Valet de Carreau et des compagnons de la Vierge lorraine retrouva tout son orgueil aristocratique.

Laissant les officiers municipaux se morfondre à la grille, il déclara qu'il n'ouvrirait point de peur d'être assassiné. Puis, s'étant emparé d'une canne à lance qu'il brandissait en s'approchant du *clair voir*, il répondit au maire qui lui lisait l'arrêté du Département : « Je me f... du Département et de toutes les lois qu'il peut faire ! ». Le procès-verbal dressé par la municipalité ajoute même que « s'étant dirigé vers le maire, le réfractaire aurait dit : « Je vous ferai sauter la tête en plein midi », ce qu'il aurait répété deux fois, en assurant qu'il le ferait lui-même ».

Le 2 avril, la municipalité de Saint-Maurin retourna à Valinde avec une escorte de 25 gardes nationaux ; les portes s'ouvrirent et la canne à lance fut saisie.

Trois jours plus tôt, le 30 mars, le Département avait pris, sur la réquisition de Garreau et Paganel, un arrêté ordonnant l'arrestation immédiate de tous les prêtres pensionnés par l'Etat qui n'avaient pas prêté le serment de liberté et d'égalité. Galard se trouvait dans ce cas. Le 5 avril, le capitaine Péros et un détachement de la garde reparurent à Valinde : ils trouvèrent la maison vide, car le ci-devant abbé, informé de leur arrivée, avait pris la fuite à travers champs. (D'après une tradition locale, il se serait caché quelques jours dans une grotte voisine). Le lendemain, 6 avril, les scellés étaient apposés sur la porte de la gentilhommière d'où la girouette féodale fut descendue.

Mais on se rappelle que l'acte d'achat de ce domaine avait été passé au nom du frère cadet del'abbé, le chevalier Michel de Galard. Celui-ci voulut faire acte de propriétaire et adressa, le 16 avril 1793, au district de Valence, une pétition tendant à obtenir la levée des scellés. Le 17, le Directoire de District émit un avis défavorable car le véritable acquéreur était l'abbé et le pétitionnaire ne pouvait tout au plus être considéré que comme son procureur. Le Département entra dans les vues du district, constata que Joseph de Galard

Digitized by Google

n'avait pas donné de procuration et que, par sa disparition il avait encouru les peines édictées contre les émigrés.

Le proscrit eut connaissance de cette décision et, pour montrer qu'il n'avait pas franchi les frontières de la République, il commit la fatale imprudence de révéler sa retraite. Il se présenta à l'Hôtel-de-ville de Bordeaux, retira un certificat de résidence et le fit enregistrer à la mairie de Saint-Maurin qui, le 8 juillet, leva les scellés de Valinde.

Quel mauvais génie avait poussé le ci-devant à se réfugier dans une ville où le proconsul Tallien et le farouche Lacombe partageaient une dictature néronienne avec un garçon de vingt ans, Jullien le fils, dont la mère s'était trouvée assise à la même fenêtre que David quand ce peintre avait esquissé le portrait de Marie-Antoinette entraînée à la guillotine (1).

La Convention nationale, dont la législation à l'encontre du clergé fut parfois si hésitante que certains décrets étaient presque aussitôt contredits par d'autres, n'avait pas rapporté celui qui punissait de mort les prêtres insermentés. Le malheureux Galard fut reconnu, ainsi que nous le disions à la première page, dénoncé et écroué malgré la négation de son identité.

Comment, en une époque où la mort était cette voisine de tous les instants que l'on n'invitait pas volontiers à venir chez soi quand elle voulait demeurer chez elle, mais que l'on ne chassait pas, non plus, quand elle se présentait, Galard descendit-il jusqu'au mensonge pour essayer de sauver sa vie ? N'ont-ils pas, au contraire, des droits à l'admiration de leurs adversaires eux-mêmes, ces sympathiques ci-devant qui

---

(1) « L'un des trois Jullien, proscripteur de vingt ans,
Ranime dans Bordeaux les bouchers haletants ;
Les meurtres sont ses jeux, et les têtes coupées,
A cet enfant cruel tiennent lieu de poupées... »

Prudhomme raconte, à ce que rapporte Drumont, qu'on entendit un jour le jeune terroriste s'écrier à la Société Populaire : « Si le lait est la nourriture des vieillards, le sang est celle des enfants de la Liberté qui reposent sur un lit de cadavres... » (Rapport de Courtois sur les papiers saisis chez Robespierre.)

Digitized by Google

montèrent à l'échafaud, un gardenia à la boutonnière et des couplets de Parny sur les lèvres ?

Le 3 pluviose an II, arrivaient à Bordeaux Péros et Labeyrie, dit Bayonnet, mandés par la Commission militaire pour certifier l'identité du détenu. Leurs affirmations catégoriques faisaient présager la sentence.

Galard, convaincu d'imposture, résista cependant jusqu'au bout et invoqua pour sa défense le fait le plus inattendu. « J'ai paru, disait-il en substance, m'opposer aux lois de la République ; en réalité, je les devançais, puisque, avant que l'une d'elles autorisât le mariage des prêtres, j'ai épousé, secrètement, une de mes fidèles, de qui j'ai un fils pour lequel je tiens encore à vivre » (1).

Tout cela était détaillé dans un long mémoire que l'accusé avait rédigé pendant sa détention au fort du Hâ.

Me Grasset-Saint-Sauveur, avocat girondin, en donna lecture à l'audience du 29 pluviose an II (17 février 1794) présidée par Lacombe, ayant Morel, Lacroix, Albert et Barrau pour juges assesseurs. Lacombe demanda à l'accusé : « As-tu fait toi-même le discours que ton défenseur officieux vient de lire ? — Oui ; il est écrit de ma main. — Si un défenseur officieux t'avait prêté ses idées, il serait aussi coupable que toi ».

L'affaire ne traîna pas en longueur. Galard, condamné à la peine capitale, fut exécuté le même jour. Quelque temps après, le bien de Valinde fut mis en vente et adjugé pour la somme de 55.000 livres en assignats.

La grande figure de Galard avait été trop vivante, trop importante, trop obsédante dans la région de Saint-Maurin pour que la légende ne se soit emparée de son souvenir.

---

(1) C'était exact. Galard s'était uni à Elisabeth Dumolin, fille du notaire royal qui avait dressé, le 2 novembre 1783, l'acte de prise de possession de l'abbaye. Le fils auquel il faisait allusion était Joseph Galard qui obtint, sur la requête de son oncle et curateur, Louis-François Dumoulin, le 18 ventôse an XI, un jugement du Tribunal du 1er arrondissement de Lot-et-Garonne, à l'encontre de ses oncles paternels, Michel et Jean-Baptiste Galard, au sujet de la succession du ci-devant abbé.

Digitized by Google

On conte encore dans le pays qu'un citoyen bordelais ayant acheté à l'encan les hardes portées par le condamné au jour de son exécution, trouva dans une poche un billet par lequel le feu abbé léguait à cet anonyme une forte somme enfouie à Valinde.

Toujours d'après cette invraisemblable tradition, l'héritier occasionnel, chassé par l'intendant mais autorisé par la famille, aurait regagné Bordeaux en emportant le trésor caché. Ce n'est évidemment là qu'un tissu d'erreurs... a moins que ce soit une parabole ou une allégorie se rapportant au procès successoral survenu entre le fils et les frères du décédé.

Une autre légende, d'un ordre trop générique pour que l'histoire s'en empare, veut que l'un des deux témoins appelés à Bordeaux pour reconnaître Galard ait eu sa vieillesse entière troublée par de macabres hallucinations. Chaque soir, au crépuscule, ses yeux hagards voyaient se dresser sur la tour de Valinde le spectre de l'abbé portant sa tête sous son bras à l'instar du saint céphalophore sous l'invocation duquel s'était placée l'abbaye. Puis la vision disparaissait par intervalles et c'étaient alors des lueurs mystérieuses qui, partant du manoir en deuil, allaient lentement se poser sur le toit du château des Moulineaux...

Enfin le berceau même de Saldebru vibre encore d'un frisson de terreur superstitieuse au souvenir du disparu. « Voyez-vous, Monsieur, disent les habitants, cette maison était maudite depuis que Montgomméry, coupable d'avoir tué son prince avec la complicité de la Médécis, avait cherché un refuge chez nous ! »

Ernest Lafont.

---

Digitized by Google

# Le Paravis aux XIVe et XVe Siècles

Les chevaliers de l'ordre du Temple s'étaient établis au XIIe siècle dans le Néracais, et, y avaient bâti la commanderie d'Argenten. La faveur dont jouissait cet ordre fit affluer les donations au nouvel établissement, qui fonda tout autour plusieurs maisons. C'est ainsi qu'à une époque incertaine les templiers vinrent au Port-Sainte-Marie.

Le plus ancien document sur le Temple du Port-Sainte-Marie est de 1203. En cette année, Pierre de Pelaporc se consacre à Dieu dans l'ordre du Temple, et donne le service de cinq sous arnaudins, 3 conques froment et 4 d'avoine que lui fait Vidal, de Saint-Laurent, avec ses consorts. Il offre en même temps plusieurs terres dans les environs de Nérac (1).

Il résulte de plusieurs actes que les templiers se fixèrent au Port-Sainte-Marie, dans le fief de Preyssas ; or, dans ce fief, il y avait déjà un prieuré fort ancien, dont les religieuses du Paravis possédaient une partie des dîmes. Fatalement, les nouveaux venus, avec leur activité, leur richesse sans cesse croissante, devaient heurter les premiers occupants.

Au reste, les templiers ne se cantonnèrent pas dans les limites du Port-Sainte-Marie. Ils furent bientôt propriétaires à St-Laurent 1259 (2), où ils furent voisins encore du fief du Paravis. Ils reçoivent des dons ou achètent. En 1270, fr. Ar. d'Aulon, le commandeur d'Argenten, achète un ayrial au Barry du Port (3), une pièce de terre dans la paroisse de Saint-Laurent (4), etc. Les possessions du prieur, des religieuses et des templiers furent ainsi tellement enchevêtrées au

(1) Archives départementales du Lot-et-Garonne. Notes de M. l'abbé Bénaben, tirées des Archives de l'ordre de Malte, à Toulouse.

(2) Inventaire Delort. N° 370.

(3) Inventaire Delort. N° 77.

(4) Arch. dép. de Lot-et-Garonne, H. 16, texte roman.

Digitized by Google

bout de quelque temps, que les conflits ne tardèrent pas à surgir.

Le premier survint en 1255, au sujet de la dîme de Casau-du-Bosc, domaine noble, sis dans la juridiction de Puy-Fort-Aiguille, entre Gorlias et Lomiers. Frère Raymond, prieur du Paravis, réclamait cette dîme au nom de son couvent, tandis que W. d'Aspet, commandeur majeur des maisons de la cavalerie du Temple dans le diocèse d'Agen, prétendait qu'elle appartenait à la maison d'Argenten. L'affaire fut soumise à l'arbitrage du seigneur Pierre, official d'Agen, et l'on promit de s'en rapporter à sa décision, à peine de 50 livres arnaudines (1).

En 1257, il fallut un nouvel arbitrage, l'abbé de Condom ayant à son tour réclamé cette dîme. Le prieur du Paravis, frère Raymond, le représentant du commandeur d'Argenten, frère Guillem Arnaut, et le procureur de l'abbé Guiraut de Lacassagne nomment pour arbitres Audebert de Mélisma, chanoine de Saint-Caprais d'Agen, maître Hélie Nègre, Guillaume Raimond de Puchestremer et l'official d'Agen. Ils décidèrent que le Paravis aurait à perpétuité la moitié de la dîme du blé et du vin ; l'abbaye de Condom et la commanderie d'Argenten auraient l'autre moitié. Les prémices et la dîme du lin appartiendront au Paravis, 17 janvier 1257 (1258 N. S.) (2).

Une contestation s'éleva, en 1271, entre Hugues de Roquefort, prieur du Port-Sainte-Marie, et Arnaud d'Aulon, commandeur d'Argenten et du Port, au sujet de l'établissement d'un cimetière, du droit de fournage et de certaines dîmes. Les parties recoururent à un arbitrage et firent juges de leur différend, Pierre Jerlandi, évêque d'Agen, Sanche Pins, cha-

(1) Arch. dép. de la Haute-Garonne. Fonds de Malte. Dossier Puy-Fort-Aiguille. L. VIII, 6.

(2) Arch. dép. de la Haute-Garonne. L. VIII, 58. Voici le texte « que la maio del Paravis aio e tengo, per tots temps, la mitat de tot la deime del dit *Casal del Bosc* de blat et de vi, en patz e senes tot contrat ; la maio de Condom e la maio d'Argenten, aio e tengo, per tots temps, l'autra mitat de la deima del blat et de vi, la maio del Paravis aio e tengo per tots temps, la premissa e la deima del li ». Tous ces renseignements viennent des notes de M. l'abbé Bénaben.

Digitized by Google

pelain et chanoine de Saint-Caprais, et frère Espagne, précepteur du temple d'Agen ; il y eut accommodement (1).

L'année suivante, 1272, Guillaume et Almavin du Paravis, affermaient pour 13 ans aux templiers le péage du Port avec cette condition, qu'au bout de ce temps, le péage reviendrait à ses premiers propriétaires (2). Il s'agit sans doute du péage de terre, puisque, en 1279, Sicard Alaman donne aux templiers du Port, le passage sur la rivière. En échange, chaque année, dans l'église du Temple, on dira une messe pour le repos de son âme (3).

Bientôt un nouveau conflit s'élève entre le prieur du Paravis et les templiers du Port, en 1281, à propos d'une donation faite par un certain Labourgade. Le différend est soumis à l'arbitrage de l'évêque d'Agen (4).

Les possessions du Temple deviennent de plus en plus étendues, achats, donations, testaments y contribuent. Ce n'est plus à Port-Sainte-Marie seulement, c'est à Romas, à Mazères, à Saint-Jean de Cariet que les domaines des templiers confinent aux terres des religieuses du Paravis. Il semble se dégager de plusieurs dons faits par les divers membres de la famille de Paravis, que ceux-ci ne sont pas fâchés de donner aux moniales des voisins et des concurrents puissants et redoutables. Alors, par exemple, qu'en 1283, ils leur engagent la moitié de la bastide de Cariet, en 1287, ils donnent aux templiers ce qu'ils possèdent encore dans cette paroisse (5).

Les dames du Paravis prirent ombrage de toutes ces acquisitions, d'autant que plus d'une était faite à leur détriment. Mais l'ordre du Temple est puissant, riche et audacieux. Nos religieuses ne sont que de faibles femmes, que faire ? Elles auront recours au roi. Elles lui écrivent et se plaignent des frères du Temple du Port-Sainte-Marie qui s'étendent dans

---

(1) Chanoine Durengues : *Les Etablissements religieux du Port-Sainte-Marie. Revue de l'Agenais*, 1914, p. 172.
(2) Inventaire Delort, n° 104.
(3) Inventaire Delort, n° 43.
(4) Inventaire Delort, n° 54.
(5) Inventaire Delort, n° 20.

Digitized by Google

quelques-uns de leurs fiefs et s'efforcent d'en acquérir à leur préjudice. Le roi entend leur plainte, et, donne ordre à son sénéchal de faire une enquête, et, de prendre énergiquement la défense du prieuré (1).

Mais le roi est loin, le sénéchal ne peut pas grand chose contre les chevaliers du Temple, et les acquisitions continuent. Le 3 janvier 1297, Amalvin de Paravis, chevalier, Arnaud son frère, donzel, Sarida de Tens, sa femme et plusieurs autres membres de la famille donnent à frère B. Borret (capelan et commandaire) du Port, tout ce qu'ils ont dans la paroisse de Saint-Jean-de-Cariet et à Feugarolles (2).

Quelques jours après, frère Borret était mis en possession de 20 concades de terre dans la même paroisse, et, de six livres d'oblies dans le château de Feugarolles, que lui avait léguées un bourgeois du Port. Le bayle de Lavardac procéda à cette prise de possesion (3).

La situation s'aggravait et devenait périlleuse. Les plaintes des religieuses au roi étaient restées sans effet, ou à peu près. Ne valait-il pas mieux s'entendre à l'amiable ? Elles l'essayèrent et réussirent.

Le 1er décembre 1297, dans le couvent du Paravis, un acte d'échange fut signé entre frère Bernard de Larroque, chevalier commandeur de la milice du Temple d'Argenten, frère Bernard Borret, commandeur du Temple du Port-Sainte-Marie, et plusieurs autres commandeurs de différentes maisons, d une part, et dame Honorine, prieure du Paravis, et frère Jean de Saint-Fort, prieur, et les religieuses d'autre part.

Le prieuré du Paravis donne la grange et l'église de Bonnefont, la grange et chapellenie de Lomiers, avec les dîmes de toutes sortes, les terres, ornements et reliques, la maison de Bonnefont et de Lomiers, casaux, airiaux, jardins, etc., avec tous leurs droits, sauf le droit du R. P. en J. C. le seigneur évêque d'Agen, et des vénérables hommes, les sei-

(1) Ch. Bemont : *Rôles gascons*, t. III, p. 67, n° 2102.
(2) Arch. dép. de Lot-et-Garonne, H. 16, texte roman.
(3) Inventaire Delort, n° 653.

Digitized by Google

gneurs archidiacres et archiprêtres de Bruilhois, présents et à venir, en ce qui concerne les procurations et autres choses, que l'on sait leur appartenir pour raison de visite dans la maison de Bonnefont, et pour l'institution des recteurs de cette église, institution qui appartient audit seigneur évêque, sur la présentation que lui en feront les commandeurs d'Argenten.

Les templiers cédaient la chapelle qu'ils ont dans la ville du Port-Sainte-Marie, près la maison du Paravis. *Item* toutes les dîmes grosses et menues et les prémices qu'ils ont et doivent avoir sur la paroisse de Saint-Laurent, contigües à la maison du Paravis. *Item* tous les livres ecclésiastiques, les calices et tous ornements de cette chapelle, voulant et concédant que toutes les reliques existant dans cette chapelle y demeurent, sans diminution, ni soustraction. Ils cédent tout ce qu'ils ont dans la ville du Port-Sainte-Marie et sa juridiction, dans l'honneur du château de Feugarolles, dans la paroisse de Saint-Laurent, dans l'honneur et dans le château de Montgaillard. « *Item* ils donnent et concèdent pour cause de permutation, à la prieure et au prieur susdits et à leurs successeurs, toutes donations, legs, substitutions, faits à leur chapelle ou à leur maison du Port Sainte-Marie, au commandeur et aux frères demeurant dans cette maison, par actes entre vifs, pour cause de mort, faits par toutes personnes ou par les testaments, codicilles ou dernières volontés de Bernard de Preyssac, d'Arnaud Mottiey, bourgeois du Port-Sainte-Marie, et de toutes autres personnes, comme aussi tout ce qui a été donné, à raison des dites maisons et chapelles aux commandeurs et à tous les frères de la maison de Béquin et leur sera dû à l'avenir.

« Sont expressément exceptés et retenus par le commandeur d'Argenten, pour lui et pour tous les frères de cette maison et leurs successeurs, à perpétuité, *les moulins de Lassarens*, qui sont sur le cours de la Gélise, près de l'église de Saint-Jean-de-Bordes, la dîme de la paroisse Sainte-Quitterie-de-Rivet, avec toutes les oublies et les devoirs que le commandeur, les frères et la maison d'Argenten y *avaient*

Digitized by Google

*d'ancienneté, avant la construction du temple de Port-Sainte-Marie* ; toute l'affaire et tenement que la maison d'Argenten avait, et, devait avoir, et, possédait en arrentement ou tout autrement, dans le territoire appelé vulgairement de Marfang, et dans la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Larroque, près le château de Nazareth, et encore, la maison où grulogie du temple de Tachoïres (Taisseras), au comté d'Astarac, avec tous les droits et appartenances des biens retenus et susnommés. »

Voici, exprimées dans l'acte, les raisons de l'échange : « La contiguité et l'égalité de droit de leurs maisons, de leurs manoirs et de leurs terres étant souvent cause et sujet de discussions entre le commandeur et les frères d'Argenten d'une part, la prieure et le prieur du Paravis d'autre part comme trop fréquemment entre leurs prédécesseurs, afin d'éviter à l'avenir toute occasion de mésintelligence, le commandeur et les frères susdits ont concédé et promis, concèdent et promettent de bonne foi, pour eux et leurs successeurs a la prieure et au prieur recevant pour eux et leurs successeurs la concession et promesse que ni eux, ni l'ordre de la milice du Temple n'auront dans les paroisses et honneurs du Port-Sainte-Marie, de Saint-Vincent, de Saint-Laurent et du Paravis, ni église, ni chapelle, ni maison, ni grange, ni manoir, ni habitation à quelque titre que ce soit, qu'ils n'acquéront dans l'avenir et n'auront quoique ce soit dans les fiefs, censives, services, emphitéoses de la maison du Paravis ; et si par cas de donation entre vifs, cause de mort, testament, codicille dernière volonté, il arrivait quelque acquisition à eux ou à leur ordre, ils ont promis de bonne foi, qu'ils la placeraient hors des possessions du Paravis, sans contestation, dans l'espace de l'année à compter du jour de l'acquisition, ou bien que, dans cette même année, ils présenteront un bénéficiaire acceptable, ni religieux, ni noble, ni lépreux et que s'ils ne réalisaient pas l'une ou l'autre de ces dispositions dans l'année, à la fin de cette année, il serait loisible à la prieure et au prieur de la maison du Paravis, sans réquisition aucune, de leur propre



Digitized by Google

autorité, de prendre toutes les choses ainsi acquises, de les avoir et de les retenir à perpétuité. »

L'acte fut fait dans l'église Sainte-Marie du Paravis, le 1er décembre 1298, en présence de plusieurs témoins (1).

Frère Guy Adhémar, général des templiers, ratifia cet acte à Montpelier, le 1er mai 1298, et, l'abbesse de Fontevrault, le 1er juin de la même année (2).

Cet acte, d'une grande importance, donne la première liste de religieuses, venue à notre connaissance, dame Honorine prieure, Assaut de Bréchan, prieure du cloître, Agnès de Paravis, sous-prieure, Comtesse de Rovignan ,dame de Beauville, Agnès d'Euse, Alaide de Feugarolles, Pétronille de Peirelongue, sacriste, Claire Vigerie, cellerière, Viernes de Bretes, Bertrande d'Orgeuilh, Ricarde de Marès, Guillerme de Ganiac, Audiarde de Gotbès.

Les religieux de Saint-Jean de l'habit étaient, Jean de Saint-Fort, prieur et doyen des couvents de son ordre en Gascogne, Pierre d'Estienne, grangier de Saint-Vincent, frère Gilles des Eisseries, frère Guillaume de Cornélie, frère Guy de Pérignac, frère Gilles Hermite, frère P. Brosse, prêtres, frère Pierre de Godz, frère Guillaume de Botet, frère P. Parraca, frère Guillaume de Paramale, grangier de Brocas.

Nous ne savons, ni quand, ni comment, Bonnefont était advenu au Paravis. Bonnefont est encore une annexe de la paroisse de Nomdieu.

L'acte dont nous venons de parler, nous fixe à peu près sur la construction de l'église du Temple. Il est dit que parmi ce qui est retenu par le commandeur d'Argenten, se trouve la dîme de la paroisse Sainte-Quitterie-de-Rivet, « avec toutes les oublies et devoirs que le commandeur, les frères et la maison d'Argenten y avaient d'ancienneté, *avant la construction du temple du Port-Sainte-Marie*. Or nous savons que Sainte-

(1) Arch. dép. de la Haute-Garonne. Fonds de Malte. Puy-Fort-Aiguille, L. VIII, 129. B. Bénaben a publié cet acte dans *La commanderie de Nomdieu, ces annexes et dépendances*. — Toulouse, Imp. Clémence Isaure, 1914, p. 333 et suiv. Il a donné le texte latin et la traduction que nous reproduisons.

(2) Arch. dép. de Lot-et-Garonne, H. 16, et Arch. dép. de la Haute-Garonne. Fonds de Malte. Sainte-Foy de Jérusalem, 1, H.

Digitized by Google

Quitterie-de-Rivet fut cédée au Port-Sainte-Marie par le commandeur d'Argenten, le 17 novembre 1274. Le temple du Port fut donc construit vers cette date.

Rassurées du coté des templiers, les religieuses du Paravis ne furent pas cependant débarrassées de tous leurs adversaires. Les descendants de leur fondateur, Amalvin de Paravis, continuaient à leur créer des embarras. Ils paraissent en être réduits aux expédients, et ils disputent au monastère les moindres parcelles dont, bon gré mal gré, ils ont fait donation ou cession.

Nous avons vu comment les religieuses étaient devenues propriétaires en la paroisse de Cariet. Les divers membres de la famille de Paravis leur avaient donné ou cédé à titre onéreux, plusieurs pièces de terre et de bois. Vers 1300, ils contestèrent la validité de plusieurs de ces actes, et le conflit prit fin comme d'habitude par un arbitrage aux termes duquel, Amalvin de Paravis, chevalier, Arnaud et Gaillard ses frères doivent céder aux religieuses 7 livres tournois d'oublies, moyennant 6 concades de terre, qu'elles leur donnent. En retour, ils paieront chaque année au monastère une conque de froment, le jour de N. D. de Septembre (1). En 1307, il était encore question de six concades de terre, que leur délaisse Guillaume de Paravis. En la même année, Guillaume de Paravis, de Vianne, donzel, vend aux religieuses certains autres biens qu'il possédait dans la paroisse de Cariet, près du ruisseau de Brenon (2).

En Bas-Armagnac, dans la paroisse de Garbiey, le bayle de Gavarret, et, un certain Taillefer disputaient aux religieuses une donation de 3.000 sols morlas, faite par P. Parrat et Gardère, qui s'étaient donnés eux-mêmes au couvent. Une sentence de la cour de Gavarret en 1300 les maintient dans la possession de cette somme (3). En cette même année, elles donnent en ferme à Pélegrin, prêtre, sa vie durant, la grange de Garbiey,

(1) Inventaire Delort, n° 644.
(2) Inventaire Delort, n° 643.
(3) Inventaire Delort, n° 494.

Digitized by Google

pour la rente annuelle de 6 conques de blé et de 40 sous morlas (1).

Plus près du couvent, à Restaux, noble Bellus de Dineur leur contestait la possession de la moitié du territoire de cette paroisse. En 1300, une sentence arbitrale les maintient dans tout ce qui leur est engagé pour 15.000 sous arnaudins. Cette même sentence les confirme dans leurs possessions de la paroisse Sentuville (Saint-Léger), et dans celle d'une maison avec ses appartenances à Château-Comtal (Damazan), moyennant la somme de 32.000 sous arnaudins qu'elles sont tenues de payer au seigneur (2).

En 1302, noble Gauthier du Fossat, seigneur de Barosse fait un accord avec elles pour bien délimiter leurs possessions respectives dans les paroisses de Saint-Martin de Lozets et de Meneaux. La difficulté était venue du fief de Pujol. Ce Gauthier appartenait à la famile qui avait fait don au monastère de l'île de Meneaux. Il était seigneur de Clermont-Dessous (3).

Au début de ce XIVe siècle, plusieurs donations furent faites au Paravis. En 1300, Raymond Castaing, prêtre, donne tous ses biens, et, demande à être enseveli dans le cimetière du monastère (4).

Pélegrin de Saintraille, recteur de Saint-Laurent, se fait oblat du monastère, choisit sa sépulture dans le cimetière et laisse 20 livres tournois (5). En 1301, un certain Robin de Meneaux fait plusieurs dons en faveur du couvent, par son testament du 10 mai 1301. « Esligit sa sepultura al cimeteri de la glheiza de Nostra Dona Sancta-Maria del Paravis e laisset de sos beis, per Deu et per la sua anima a la luminaria de la dicha glheiza del Paravis XII d. arnaudins. Item laisset a la luminaria dels altars de Saint-Miguel et de Sancta Katerina

(1) Inventaire Delort, n° 499.

(2) Inventaire Delort, n° 474. — La monnaie arnaldèse ou arnaudine était frappée par l'Evêque d'Agen. On peut consulter sur elle un article de Léon Lacroix dans le *Recueil de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen*, t. VIII, 1880, et *Revue de l'Agenais*, IXe année, 1913, p. 473, où l'on trouvera la reproduction de l'exemplaire unique de cette monnaie.

(3) Inventaire Delort, n° 212.

(4) Inventaire Delort, n° 222.

(5) Inventaire Delort, n° 322.

Digitized by Google

et de Saint-Johan del Paravis a cada un de lor VI d. d'arnaudens. Item laysset al senhor Dea del Paravis II s. d'arnaudens. Item laysset als capelas dels meis loc del Paravis IV s. arn. e VIII C XXX. Item laisset al clers del dich loc del Paravis XII d. arn. Item laisset a las donas monias del Paravis X. s arn. Item laisset a la segrestana del Paravis VI d. arn. (18 mai 1301). » Le testateur mourût en 1314 (1).

Dès cet instant l'ère des grandes donations est close. Il y aura bien encore, au cours de l'histoire du prieuré, des dons, mais ce ne sera plus cet élan de générosité que nous avons constaté parmi les familles les plus nobles du pays. Le XIIIe siècle a été, à ce point de vue, l'époque la plus généreuse. Le XIVe siècle, par les guerres anglaises, va commencer la décadence matérielle, et, le XVe siècle la décadence morale à laquelle la grande réforme de Fontevrault portera un énergique remède.

Au début du XIVe siècle, le prieuré du Paravis reçoit un honneur dont il dut être fier un peu plus tard, la visite de Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, qui, l'année suivante, devait devenir pape, sous le nom de Clément V. Bertrand de Goth entreprit la visite de sa province, en mai 1304. Il commença par le diocèse d'Agen. Sainte-Foy-la-Grande fut la première paroisse visitée, le 17 mai. Le 30, il est à Clairac, le 1er juin à Sainte-Livrade, il marche vers Monflanquin, Monsempron, Saint-Sylvestre, Eysses, Saint-Sardos, Aiguillon. Il est à Port-Sainte-Marie vers le 20 juin, où il prêche et passe la nuit avec son train. Le lendemain, il se dirige sur Agen. Vers le 28 juin, il passe sur la rive gauche de la Garonne, à Auvillars, Astaffort, Goulens, le Nomdieu, l'abbaye de Condom, Nérac, la commanderie d'Argenton. Entre le 15 et le 20 juillet, il arrive au Paravis. Le document qui relate cette visite est ainsi libellé :

« Abbaye de Paravis. Le 57 porte que le dict seigneur serait parvenu au monastère appellé de Paravis, près le Port-Sainte-Marie, qu'il aurait visité et y faict autres actes requis

(1) Arch. dép. de Lot-et-Garonne, H. 16

Digitized by Google

et y faict séjour avec son train en la maison dudict lieu, aux despens dudit doyen » (1).

En partant de Paravis, il se rend au prieuré de Buzet, où il prêche et officie, et se retire à Damazan. La dernière étape dans le diocèse d'Agen fût le prieuré du Mas.

Ce fût au cours de cette visite de la province, que Bertrand de Goth apprit son élection au souverain Pontificat. La nouvelle lui arriva à Lusignan en Poitou, vers le 20 juin 1305 (2).

Clément V étant à Poitiers, le 5 avril 1308, donne permission à Bertrand de Paravis, un descendant du fondateur de notre prieuré, de permuter une prébende, que lui avait conférée l'évêque Arnaud, dans l'église de N. D. de la Grande, avec la cure d'Hauterive et de Pinel, son annexe, dans le diocèse d'Agen, que tenait Robert de Burnachia (3).

En 1312, la prieure du Paravis s'appelle dame Viguera, elle donne en ferme les granges d'Orteillan et Saint-Aumely, pour la rente annuelle de 20 livres tournois (4).

Le successeur de Clément V, le pape Jean XXII, l'année qui suivit son élection, écrivit au prieur et à la prieure du Paravis, le 20 juillet 1317, pour leur enjoindre de recevoir comme religieuse Honor de Gardia, jeune fille instruite, et il ordonne au besoin à Guillaume de Prat, à Bertrand de Garvo et Vital de Ape, chanoines d'Agen, de les contraindre par censure (5).

Jusqu'ici le prieuré du Paravis a fait partie du diocèse d'Agen, mais en cette même année, au mois d'août 1317, il fera partie du diocèse de Condom. Par bulle du mois d'août, le pape Jean XXII démembrait le diocèse d'Agen et érigeait Condom en évêché. L'abbé Raymond de Galard en devenait le premier évêque, et les moines furent les premiers chanoines du chapitre. Le territoire du diocèse comprit toute la partie du diocèse d'Agen, qui était sur la rive gauche de la Garonne. Désormais le Paravis appartiendra au diocèse de Condom.

---

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIII, p. 311.
(2) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIII, p. 340.
(3) *Regesta Clementis papæ V*, publiés par Dom Tosti, n° 3551.
(4) Inv. Delort, n° 143.
(5) Mollat : Lettres communes de Jean XXII., t. 1, p. 240, n° 2581.

Digitized by Google

Tout ce qui précède, s'était passé au milieu des troubles suscités par la guerre contre les Albigeois, par des guerres particulières entre seigneurs, comme celle de Géraud d'Armagnac contre Géraud de Cazaubon, sans que nous puissions dire qu'elle fut la répercussion de ces sombres événements sur la vie du prieuré. Mais bientôt la guerre va devenir générale, et, à son tour, notre couvent en supportera les conséquences néfastes.

En 1320, ce sont les pastoureaux qui traversent le pays et y sèment la ruine. C'étaient des bergers, des hommes des campagnes sortis de leurs cabanes et voulant, disaient-ils, passer en Palestine pour délivrer les Saints Lieux. Une foule d'aventuriers se mêla à eux. Leurs bandes redoutables s'abattirent sur l'Aquitaine et la Gascogne. Ils entrèrent dans la ville du Mas (1). Au Port-Sainte-Marie, ils s'emparèrent du prieuré en brûlant la porte. Un certain Raimond Bernard de Lafont fut accusé de cet acte : il en obtint le pardon en 1327. « Notum facimus quod cum Raimond Bernardi de Fonte accusatus seu perventus fuit, seu timeat per inimicitias et malivolas ipsius in futurum accusari de morte, seu depredacione Judeorum et expugnatione seu combustione porte prioratus Portus Sainte-Marie, necnon et de super facto Pastorellorum de quibus, ut asserit, est innocens et sine culpa (2). »

Les Anglais s'étaient établis dans nos contrées. Philippe le Bel avait conclu avec Edouard Ier un traité par lequel il lui rendait la Guyenne et l'Agenais sous simple réserve d'hommage. En 1303, Edouard II, fils du roi d'Angleterre, se maria avec Isabelle de France. La vassalité était mal supportée par les Anglais, les querelles anglo-françaises, un instant assoupies, n'étaient pas éteintes et bientôt les plaintes s'élevèrent nombreuses des deux côtés. Une étincelle pouvait ranimer l'incendie, et, la paix était fortement menacée.

En septembre 1323, Charles IV le Bel réclama l'hommage dû par Edouard II, comme duc de Guyenne. Cet hommage, il devait le rendre à Amiens, entre la chandeleur et Pâques

(1) Abbé Barrère : *Hist. relig. et monum. du Diocèse d'Agen*, t. II, p. 160.
(2) *Histoire du Languedoc*, édition Privat, t. X, col. 669.

Digitized by Google

Il renvoya à plus tard. Sur ces entrefaites, l'affaire, arrivée à Saint-Sardos, près de Montpezat, envenima les choses, et amena la guerre. L'armée française entra en Agenais, dès le 3 août 1324, prit Lafox, Agen se rendit après quelques hésitations ; Port-Sainte-Marie, Tonneins tinrent peu de temps ainsi que Marmande, Sainte-Bazeille et Sainte-Foy.

Le couvent du Paravis, au centre de la plaine, à quelques pas du Port-Sainte-Marie, toujours convoité par les partis adverses, entouré par les châteaux de Montesquieu, Bruch, Feugarolles, Thouars, était exposé à recevoir fatalement des coups. Les religieuses essayèrent bien souvent de se protéger par des lettres de sauvegarde. En 1321, elles en obtiennent du roi d'Angleterre, duc de Guyenne, qui fait défense à Bernard de Lucbon, de troubler, en quelque manière que ce soit, les dames du Paravis, en leurs personnes et en leurs possessions et en particulier en ce qui leur appartient sur la Garonne (1)

Mais de quelle efficacité pouvaient être ces lettres, dans un temps, et, sur des hommes qui ne reconnaissaient d'autre maître que la force. Aussi bien, malgré ces recommandations, les religieuses eurent à souffrir de tous les partis.

En 1333, leurs vassaux eux-mêmes, ou du moins ceux qui leur devaient la dîme du vin dans la paroisse de Bruch, méconnurent leur autorité et leur droit, et usèrent de violence à leur égard.

A Bruch, le couvent du Paravis était part prenante aux dîmes avec le chapitre de Condom et le curé. Pour recevoir les dîmes du vin, les religieuses y possédaient une maison où se trouvait un pressoir. En 1333, nous ne savons à quelle occasion, les habitants de Bruch, menés par Bertrand de Lamothe, seigneur du lieu, accompagné de Bertrand de Miremont et de Garsie Daricaud, se précipitèrent dans cette maison et en chassèrent le gardien. La présence de quatre religieuses du Paravis, venues avec sœur Sibille de Rovignan, ne leur en imposa nullement, et ils expulsèrent les religieuses, comme ils avaient chassé le serviteur. Blessées d'une telle injure,

(1) Invent. Delort, n° 821.

Digitized by Google

les religieuses la font constater par un notaire et portent une plainte qui très probablement n'aboutit pas (1).

Sur un ordre du roi, la prieure du Paravis fit, devant le commissaire du roi Orry, en présence du P. Nicolas Millier, vicaire de l'abbaye de Fontevrault, le dénombrement de tous les biens, rentes et possessions du monastère en 1338.

Qui était prieure à cette date ? Nous l'ignorons. Peut-être Condor de Faudoas, que nous trouvons en 1342. Condor de Faudoas était fille de Bertrand de Faudoas, seigneur d'Avensac et de Séguine de Sabaulies. Elle était religieuse fontevriste au couvent de Boulaur, appelé alors de Bonlieu (2) lorsque sa tante Condor de Sabauliès fit son testament en février 1315. Il y a dans ce testament plusieurs legs en faveur de la religieuse (3).

En 1326, nous la trouvons prieure à Saint-Aignan, l'ancien Bragayrac du XII^e siècle. En 1342, elle est prieure du Paravis. Le 29 septembre de cette année, Clément VI étant à Avignon, lui accorde l'absolution pleine et entière de tous ses péchés à l'article de la mort (4).

Le temps où vivait Condor de Faudoas était bien agité pour le Condomois et l'Agenais. La guerre était à l'état endémique. L'an 1342 fut particulièrement mouvementé autour du Paravis. L'évêque de Beauvais, Jean de Marigny, lieutenant du roi de France, se met en route vers l'Agenais. Le 14 juin il est à Agen, le 16 à Marmande, il passa au Castella. Le pays était couvert de forteresses anglaises. Au sud de la Garonne, toutes les places étaient aux mains des Anglais. Le comte Bertrand Jourdain de Lisle aida puissamment l'armée française, et Philippe VI lui promit de lui abandonner Vianne, Damazan et Villefranche du Queyran, s'il parvenait à les réduire. Durance fut le premier château occupé par les Français. Le siège de Vianne commença en juin, et, la place ne se rendit qu'en juil-

(1) Invent. Delort, n° 439.

(2) Canton de Saramon Gers.

(3) *Hist. généal. de la Maison de Faudoas*, Montauban, Descoussat, MDCCXXIV, p. 15.

(4) *La Maison de Faudoas, Gascogne, Maine et Normandie*, par l'abbé Ambroise Ledru, ch. hon. du Mans, et Eugène Vallée. Paris, Lemerre, 1908, t. 1, p. 15.

Digitized by Google

let, elle fut donnée à Jourdain de Lisle. Le 16 juillet, l'évêque de Beauvais est devant Lavardac, le 23 il assiège Damazan qui ne se rend qu'en octobre. Puis c'est le siège de Sainte-Bazeille, Mézin, etc. (1)

Au milieu de tous ces combats et coups de mains, nos religieuses avaient beau se munir de toutes sortes de sauvegardes, elles avaient souvent à essuyer la brutalité des partisans. En 1343, malgré une sauvegarde royale donnée au couvent, le bayle de Port-Sainte-Marie s'emparait, à main armée, d'une pêcherie sur la Garonne qui leur donnait un assez beau revenu. Le sénéchal Robert de Houdetot, chevalier et sénéchal d'Agenais et de Gascogne, auquel les religieuses avaient adressé leurs plaintes, réprimanda le bayle et rétablit la sauvegarde le 16 mai de cette même année (2).

Ce fut bien pis, quelques années plus tard. La guerre ayant repris entre Anglais et Français, Henri de Lancastre, comte de Derby, fit, en 1345, une campagne rapide et victorieuse en Agenais : Montpezat, Castelmoron, Miramont, Aiguillon, Tonneins, Damazan, tombèrent bientôt entre ses mains. Port-Sainte-Marie resta aux mains des Français, et, en fut récompensé, quelques années après, par le duc de Normandie. Celui-ci, étant venu en Agenais pour combattre le comte de Derby et reprendre aux Anglais les places perdues, vint, en 1346, faire le siège d'Aiguillon. A Port-Sainte-Marie, furent installés les services financiers de l'armée (3).

Le voisinage de ces grandes troupes pillardes et peu disciplinées, dut être désastreux pour le Paravis. Quelques années après le siège d'Aiguillon, notre couvent est devenu une vraie forteresse, occupée par les Anglais, et qui nécessite une expédition militaire. En 1350, le comte d'Armagnac et le maître des arbalêtriers, Robert de Houdetot, ancien sénéchal d'Agenais, se mettent à la poursuite des Anglais qui se retirent sur Bordeaux. Beaumont de Lomagne, Cuq, Fals, Astaffort, Dunes Laplume sont emportés. Ils échouent contre le Port-Sainte-

(1) *Hist. du Languedoc*, édit. Privat. Note de Molinier, t. IX, p. 542.
(2) Arch. du château de Lafox
(3) Abbé Alix : *Hist. d'Aiguillon*, pp. 143 et 144.

Digitized by Google

Marie, qui avait été livré aux Anglais depuis quelque temps. Les Français leur prennent la tour de Saint-Laurent du Port, y installent une garnison, marchent sur Montagnac en faisant couper les vignes. Mais deux jours après, Gobert de Beauville et Bertrand de Gout, du parti anglais, s'emparent d'une place en face du Port. Ce ne peut être que le Paravis, dont les murailles étaient faciles à fortifier. Robert de Houdetot, alors à Agen avec 400 hommes d'armes et 800 servants, en est informé. Il rassemble ses gens et, le 28 juin, le lundi après la Saint-Jehan d'été de l'an 1350, il marche sur le Paravis. Il trouve les gens du Port qui « aidaient à fortifier le fort ». Dans une première rencontre, les gens de Robert de Houdetot tuent 50 de ces habitants, les autres réussirent à monter sur des bateaux et à se réfugier dans leur ville. L'assaut fut donné au fort qui fut pris avec tous ses défenseurs, parmi lesquels les chefs, Gobert de Beauville et Bertrand de Gout grièvement blessés. « Et tantost fut pris le fort assailli mout vigoureusement, et tant qu'il fut pris et tous ceux du dedans pris et furent prins Gobert de Bouville et Bertran du Goux, lesquels furent mout durement navrés, mais pas n'en moururent » (1).

Le surlendemain, Robert de Houdetot attaqua le château de Feugarolles à 3 lieues d'Agen. Il y eut dans cet assaut 80 hommes tués. Le seigneur, sa femme et de belles demoiselles furent faits prisonniers et amenés à Agen. Le château fut rasé (2).

Le châtelain de Feugarolles était de la famille de Paravis, fondatrice de notre couvent. Ce fut peut-être la fin de cette race puissante et batailleuse que nous ne retrouvons plus après cette date.

---

(1) *Chronique Normande du XIV^e siècle*, publiée par Aug. et Em. Molinier. Société de l'Histoire de France. Paris, Renouard, 1882, pp. 93-94.

(2) *Chronique Normande du XIV^e siècle*,

« Et lendemain se parti l'ost et s'en alla devant la Plume qui se rendi et puis devant le Port Saincte Marie, qui ne fut mie prise. Et passa l'en la rivière et fut prise une tour, qui estoit a Saint Lorens du Port et garnie de Français pour destourber à ceulx de la ville du Port de recueillir leurs blez et leurs vendenges. Et de là ala l'ost devant Montignac et fist on trenchier les vignes et les blez et destruire le pais d'environ. Et puis se departi l'ost et s'en ala le comte d'Armaignac et ses gens en ses forteresses, et le maistre des arbalestiers s'en ala à tous les siens à la cité d'Aigny et retint bien

Digitized by Google

Quant à Gaubert de Bouville et à Bertrand de Gout, ils sont connus comme de chauds partisans des Anglais. Le premier était de cette famille féconde en guerriers et en hommes d'église, dont une fille avait été prieure du Paravis. Originaire du château de Beauville en Agenais, Gaubert, audacieux et vaillant, s'était jeté dans le parti anglais, auquel il resta fidèle presque toute sa vie, chose rare à cette époque. Il est souvent en campagne, harcèle constamment ses adversaires, fait des courses rapides sur le territoire d'Agen, dont les consuls se plaignent fréquemment de lui. L'année après le combat du Paravis, Gaubert de Beauville, remis en liberté, est compromis dans une affaire d'enlèvement de bétail, commis à Lamothe-Bezat, près d'Agen. Avec son frère Pons, il est dénoncé au sénéchal de Toulouse pour ses razzias incessantes sur le territoire de la ville. En 1352, Gaubert est de nouveau fait prisonnier à La Française. Il l'était encore lorsque le comte d'Armagnac vint mettre le siège devant son château de Beauville. Ses frères Arnaud et Pons furent obligés de capituler. Ils s'engagèrent à rendre le château à condition entre autres que leur frère Gaubert serait délivré sans rançon. Gaubert disparut vers 1380 (1).

Bertrand du Gout était fils de Arnaud Garsie de Gout,

---

avecques lui IIII c hommes d'armes et VIII c servans. Et deux jours après Gobert de Beauville et Bertrand de Goux empererent une place sur la rivière de Garonne de l'autre part de Port Sainte Marie, et, avoient bien VII xx combatans. Et le maistre des arbalestiers le sceut et y ala hastivement à tous ses gens, le lundi après la Saint Jehan d'esté l'an mil CCCL, et vint si hastivement, que ses gens qui vinrent les premiers trouvèrent les gens du Port Sainte Marie qui estoient de l'autre part des Anglais et aidoient à fortifier le fort et furent bien L mors et les autres se recueillirent en bâteaux et passèrent de l'autre part de l'eau en leur ville. Et tantost fut le fort assailli mout viguereusement et tant qu'il fut pris et tous ceux de dedans pris et furent prins Gobert de Bouville et Bertrand du Goux, lesquelz furent mout durement navrès, mais pas n'en moururent. Et le III^e jour après alla le dit maistre des arbalestiers assaillir un chastel nommé Feuguerolles à III lieues d'Aigny et fut prins d'assaut, et y eut bien IIII xx hommes combatans mors et pris, et furent prins le seigneur et la dame de l'ostel et de belles damoiselles, et fut tout amené à Aigny et le lieu destruit et arrasé. » (Il faut lire Agen à la place d'Aigny.)

(1) Abbé Marboutin : *Hist. de la Sauvetat-de-Savères*. Agen, Imp. Moderne, pp. 20 à 23.

Digitized by Google

seigneur de Puiguilhem. Le 7 août 1346, le comte de Derby lui donna la prevôté de Dax.

Il est facile de juger ce que pouvait être notre prieuré du Paravis après cette tourmente. Les édifices endommagés, les les revenus diminués, la vie claustrale troublée. Aussi bien nos religieuses appauvries ne pouvaient plus faire honneur à leurs engagements et payer ce qu'elles devaient. En 1353, le comte Jean d'Armagnac (vicomte de Lomagne, lieutenant du roi en Guyenne et Languedoc), en considération des pertes et dommages que leur monastère avait souffert durant les guerres de ce temps, les décharge du paiement de la somme de 240 livres (1).

D'ailleurs, à la fin du XIVe siècle, le pays, où si souvent les guerres ont sévi, n'est plus qu'une ruine lamentable. Il faut lire dans l'ouvrage du P. Denifle *La désolation des Eglises monastères et hopitaux de France pendant la guerre de Cent Ans*, ou dans l'article de M. Clergeac, *La désolation des Eglises, monastères et hôpitaux de Gascogne* (1356-1378), les détails de ces destructions.

« Dans le diocèse de Condom, les religieuses de Vaupilhon, près de Mouchan et du Paravis, dans l'archiprêtré de Vallandrau (Villandraut), n'ont pu payer le premier terme de la procuration décrété par Urbain V. Pauperes sunt et moniales non habent de quo vivant propter guerras). Quatre paroisses sur onze, dans l'archiprêtré de Bruilhois, peuvent seulement acquitter cette taxe. A coté des autres, on lit : inutilis propter guerras. On ne sait quand l'église de Saint-Pierre de Grazimis fut détruite, mais le prieuré du Mas et l'église de Donzac le furent lors de la prise de ces deux villes par les Anglais (2).

Ce sont les mêmes causes, la guerre, le pillage, l'incendie qui ont probablement détruit les documents de cette époque. Nous ne trouvons à ce moment que des reconnaissances, des baux à fiefs, des accords. Les religieuses, patiemment, se sont remises au travail pour refaire leur propriété et améliorer leur situation.

---

(1) Invent. Delort, n° 721.
(2) *Revue de Gascogne* 1905, p. 313.

Digitized by Google

En 1406, elles font un arrentement en faveur de Bertrand d'Astaffort, pour une durée de 29 ans, d'un emplacement sur le ruisseau de l'Auvignon, avec une tour et les ruines d'un moulin détruit, pour y édifier un autre moulin, à ses propres frais et en jouir pendant la dite période, moyennant la 8e partie des grains que gagnera le moulin. La mouture sera franche pour le couvent du Paravis, et il donnera 5 s. d'oublies payables à la Noël. Elles lui concèdent aussi un bois près du couvent pour couper le bois nécessaire au moulin (1).

Elles passent des reconnaissances pour les terres qu'elles ont à Villeneuve, Saint-Jean de Mézin et Saint-Aumély, en 1409 (2).

En 1439, nous trouvons un très curieux document, qui nous fait croire que la ferveur primitive était déjà loin. Dame Génissa de Bonefont, religieuse du Paravis, fait à deux autres religieuses du monastère, Pétrone de Durand et Jeanne du Laur, à cause d'amitié et intimité qu'il y a entre elles, donation de plusieurs pièces de vignes ou jardins, soit dans la ville du Port, soit en dehors, plusieurs ustensiles de ménage marmites de métal, 6 picolphas, bassines de cuivre, une coitte de plumes. Elle donne une boîte à bijoux où se trouvent 6 anneaux d'or, elle veut qu'ils soient divisés pour le salut de son âme, de ses parents et des autres membres de sa famille, et un anneau d'argent pour réparer la croix de l'église du couvent. Elle donne à l'église du Paravis deux nappes primes... Elle fait plusieurs dons particuliers. Elle donne à l'église du Temple 15 sous, 4 deniers d'oublies à lever pour la chapelle qui existe, ou existera et, chaque année, les chapelains seront tenus de célébrer un obit pour son âme. Cet act fut fait au Paravis, le 2 juin 1439 et écrit par Jean de Lecos, prêtre curé de Saint-Vincent, en l'absence du notaire (3).

La prieure du monastère devait l'hommage au vicomte du Bruilhois. En 1453, le prieur, le P. Dasquéry, rend cet hommage au baile et aux officiers de M. le comte d'Armagnac pour

(1) Inventaire Delort, n° 148.
(2) Inventaire Delort, n° 202.
(3) Arch. dép. de Lot-et-Garonne, H. 16.

Digitized by Google

tout ce que le monastère possède dans le Bruilhois. Mais il est entendu que cet hommage sera rendu au vicomte lui-même au temps voulu (1).

En 1457, la prieure du Paravis est Catherine de Potière que quelques documents appellent de Ledière, de Ferrière. A cette même date nous trouvons une Perine de Duras, religieuse, et Sans Dasquéry, prieur de Saint-Jean de l'habit.

Le couvent du Paravis possédait la dîme de la paroisse de Saint-Sernin de Laprade, aujourd'hui disparue, entre Moncaud et Aubiac, non loin du château des Anges. Avant la révolution, c'était une annexe d'Aubiac. En cette année 1457, un certain Sanxius Daboc, ayant refusé de laisser lever la dîme, l'official de l'évêque de Condom l'excommunia. Son fils Vital Daboc, habitant de Pléchac, appela de cette sentance à l archevêque de Bordeaux. L'official prétendait que la dîme appartenait àl'évêque de Condom (2).

La guerre de Cent ans avait pris fin par l'expulsion complète des Anglais de la France. Mais un de ceux qui avaient le plus contribué à la libération de la Guyenne, le comte Jean V d'Armagnac, de mœurs déréglées et d'humeur turbulente, ne tarda pas à rentrer en lutte avec Charles VII, à propos de la nomination, au siège archiépiscopal d'Auch, de Philippe III de Lévis. Une armée de 24.000 hommes, commandée par le comte de Clermont et les maréchaux de Lohéac, Xaintrailles, entra en Gascogne et occupa bientôt Lectoure.

Ce furent de nouvelles préoccupations pour les religieuses qui obtinrent une lettre de sauvegarde du sénéchal d'Agen en 1460 (3). Cette guerre, ou plutôt cette succession de luttes, valut au pays des destructions nouvelles. A la faveur des troubles, le désordre et l'anarchie envahissaient les campagnes. Les religieuses eurent souvent à se plaindre. En 1461, les tenanciers de Lucbon sont inquiétés par leurs voisins des autres paroisses qui usurpent leurs pacages et leurs coupes de bois. Les religieuses, pour les dédommager, leur permettent

(1) Inv. Delort, n° 714.
(2) Inv. Delort, n° 697.
(3) Inv. Delort, n° 717.

Digitized by Google

de couper l'herbe quinze jours avant N. D. d'Août. Il s'agit évidemment des regains (1).

Mais cela ne suffit pas, les usurpations continuèrent. Il fallut recourir à l'autorité du sire d'Albret, comte de Dreux et de Gaure, captal de Buch qui donna l'ordre suivant :

« Le sire de Lebret, conte de Dreux et de Gaure, captal de Buch. Arrendeurs de nos lanes et herbages en Guienne et en Gascogne. Dame Katherine de Ferières, prieure du Parays (*sic*) est présentement venue devers nous en soy complaignant et disant comme vous la troublez et empeschez au moins les bestiailz delle et de ses hommes qui ont accostume herbaiger et estre nourrir (*sic*) et gouverner (*sic*) en notre terre et seigneurie du dit Parays et ses appartenances et actaintes à son grant grief préjudice et dommaige et de ses dits hommes, si comme elle dit, Requérant notre grâce et provision sur ce et pour ce que nous voulons que la dite dame Katherine, prieure du Parays joisse et use de ce qui a elle et ses dits hommes appartient. Voulons et vous mandons bien a tous et à chacun de vous si comme à lui appartiendra que ses dits bestailz et de ses dits hommes laissez et souffreg (*sic*) doresnavant herbaiger, nourrir et gouverner es herbaiges dudit Parays et es appartenances et actaintes d'icellui, ainsi qu'ils ont accostumé par ci devant jusques ad ce que nous soyons a plain informez de ses droiz et par nous en soit authrement ordonné. Et garder (*sic*) qu'en ce n'ayt point défault. Donné en notre chastel de Nérac, le XXII^e^ jour de juing, l'an mil IIII CL XII. Signé Charles et plus bas Pilet (2) ».

Sans Dasquery, prieur de Saint-Jean de l'Habit du Paravis, montre, à ce moment, une grande activité, pour conserver ou augmenter le domaine du couvent. On trouve, en effet, de nombreux contrats passés par lui, baux à fief, reconnaissances, accords. Il eut surtout à défendre la propriété de la pêcherie de Meneaux, alias Delfoc, qui lui était contestée par

(1) Invent. Delort, n° 807.

(2) Mandement aulx fermiers de laisser joyr du droit d'herbaige de Lucbon. (Copie sur l'original appartenant à M. Oscar de Laroche, d'Estillac, et provenant des papiers de Samazeuilh.)

Digitized by Google

le chapitre collégial Saint-Caprais d'Agen. Il dut produire les actes de propriété remontant à 1343, et fut maintenu dans son droit. Le 5 mars 1465, en effet, en présence de vénérable homme Jean Dalphin, procureur du roi en la sénéchaussée d'Agenais, M. Me Guillaume de Altigue, chanoine et célérier de l'église collégiale Saint-Caprais d'Agen, fit un acte d'abandon de cette pêcherie au prieur du Paravis (1). Quelques années après, il défend son droit sur cette même pêcherie contre plusieurs pêcheurs du Port-Sainte-Marie, et, le 16 octobre de cette année, il l'afferme à Jacques de Costas, Jean de Bonfils, Guillaume de Faudem et Pierre Teréins, qui s'engagent pour 8 ans, à donner la 8e partie du poisson pris, carpes, saumons, anguilles, lamproies et mulles, rendue au prieuré, ou de l'argent correspondant à sa valeur (2).

La prieure du Paravis, à ce moment, était Marie de Capdequi, nièce de l'abbé de Saint-Jean de la Castelle, ordre des Prémontrés diocèse d'Aire, Jean de Capdequi. Une de ses sœurs portant le même nom entre au même couvent, et, devient prieure à son tour (3).

L'ordre de Fontevrault existait depuis près de quatre siècles et, dans ce laps de temps, beaucoup d'abus s'étaient introduits dans les monastères. Les guerres et les désordres qu'elles entraînent, la richesse, et, le bien-être qui en est la conséquence, avaient porté atteinte à l'austérité. Il est évident qu'au moment de la fondation du prieuré du Paravis, aucune religieuse n'aurait pu faire la donation de la sœur Genissa de Bonefont que nous avons rappelée plus haut. Une réforme s'imposait sous peine de dissolution complète.

Dès 1459, la 26e abbesse de Fontevrault, Marie de Bretagne, écrivit au pape Pie II, le priant de remédier à cet état. Le pontife députa à cet effet Guillaume Chartier, évêque de Paris, les abbés de Cormerie et d'Airvault, et le doyen de N. D. de Paris qui reçurent pleins pouvoirs de dresser les constitutions nouvelles. Mais ils rencontrèrent de nombreuses et graves

(1) Arch. du château de Lafox.
(2) Arch. du château de Lafox.
(3) Abbé Marboutin : *Vision d'Ant. de La Pujade aux Dames du Paravis.* Agen, Imp. Moderne, p. 7.



Digitized by Google

difficultés, qui les porta à faire une réforme modérée. « Ils permirent même aux religieuses de sortir de leur clôture avec la seule permission de la prieure, attendue la pauvreté où étaient réduits la plupart des monastères, dont les religieuses ne subsistaient qu'autant qu'elles se procuraient quelque soulagement par leurs sorties (1).

Cette réforme mitigée ne fu pas du goût de toutes les religieuses qui la trouvèrent trop douce et inefficace. Elles engagèrent donc l'abbesse Marie de Bretagne à quitter Fontevrault et à se retirer à la Madeleine, près d'Orléans. L'abbesse suivit ce conseil et dès son arrivée à la Madeleine, se mit à l'œuvre. Elle commença, pour cet effet, par faire un recueil de divers statuts, tirés, en partie, de ce que les visiteurs apostoliques avaient fait, et en partie des constitutions du Bienheureux Robert, comme aussi des règles de saint Augustin et de saint Benoit, et, pria des religieux des ordres de Saint-François des Chartreux et des Célestins de les mettre en ordre, ce qui fut exécuté en fort peu de temps. Sixte IV, sollicité pour donner son approbation à ces nouveaux statuts, députa les archevêques de Lyon, de Bourges et de Tours avec les abbés de Cormerie et de Saint-Laumer, pour les examiner et les changer, s'ils le jugeaient à propos. L'archevêque de Lyon subdélégua Jean Berthelot, chanoine et chantre de Saint-Martin de Tours. Ces statuts subirent quelques retouches et furent publiés et acceptés, le 13 juillet 1475. Sixte IV les approuva le 26 mars 1476. Un décret des commissaires fut placé en tête du livre original de la règle, dite de Sixte IV (2).

Mais la première réformatrice, l'abbesse Marie de Bretagne, était morte, en 1477, sans avoir vu sa réforme s'étendre à l'ordre entier. Deux ou trois monastères l'avaient acceptée. Il était réservé à Anne d'Orléans, élue abbesse de Fontevrault, en 1478, de voir la réforme gagner peu à peu l'ordre tout entier. Ces statuts nouveaux sont remarquables et réforment en effet certains points des anciens usages.

(1) P. Helyot : *Histoire des Ordres monastiques.*

(2) On trouve aux Archives nationales plusieurs copies de cette règle et notamment manuscrits latins 5480.

Digitized by Google

« Le prieur est supprimé et remplacé par un père confesseur, choisi par la prieure, du consentement de la plus grande partie des religieuses et après avoir entendu l'avis des religieux. Ce confesseur, pas plus que les autres religieux, ne doit s'entremettre du temporel ; il peut être relevé de sa charge par le visiteur, où, en son absence, par la prieure. Les pouvoirs de cette dernière sont considérables, elle est appelée major et ceterarum directrix. La prieure, dans son monastère, a autant de pouvoir que l'abbesse. Les biens du monastère sont administrés par un procureur séculier. Un visiteur est élu par les religieuses pour les examiner, diriger, excommunier, absoudre. Ce visiteur agit d'autorité apostolique et absorbe une grande partie du pouvoir de l'abbesse. Mais lorsque celle-ci sera réformée, elle aura sur le dit ordre « liberam potestatem et jurisdictionem » et le visiteur n'agira plus d'autorité apostolique, mais « auctoritate ordinaria abbatisse » dont il sera le vicaire général. Et bien qu'il ne soit pas séant quelle (l'abbesse) sorte pour lors de la clôture, si toutefois pour quelque cause raisonnable, elle obtient du pape la permission de visiter un de ses couvents, elle pourra exercer pleine et entière juridiction sur les personnes dudit couvent. Il en sera de même si elle délègue la grande prieure à sa place. Les religieux doivent servir les religieuses comme leurs mères, avec soumission et respect. Ils doivent à la prieure une obéissance aveugle, même le confesseur qui peut, en cas de nécessité, dispenser des jeûnes et observance régulière à l'égard des religieux, mais s'il n'y a pas urgente nécessité, il doit recourir à la prieure. Ces restrictions apportées au pouvoir du confesseur sont très importantes, de plus il est souvent difficile de dire où commence la nécessité et où elle finit. Cette infériorité de l'homme vis à vis de la femme est bien, il faut l'avouer, fort blessante, et un peu contraire aux règles ordinaires, mais Fontevrault est un monastère dont les constitutions sont très singulières et se prêtent à merveille aux revendications que ne manquèrent pas de faire entendre les religieux. La règle de réformation (cap. de stabilitate sub clausura) allègue une décrétale de Boniface VIII (Contitutioni Periculoso) comme un

Digitized by Google

engagement de faire le vœu de stabilité sans clôture. Et cependant, bien que l'un des commissaires du pape Sixte IV fut archevêque de Bourges, dans le chapitre suivant (De non exeundo a clausura) on n'impose point aux religieuses l'obligation d'avoir recours à MM. les évêques pour les permissions de sortir dans les cas marqués, mais seulement au supérieur, qui est dans ce moment le visiteur, le pouvoir de l'abbesse, chef d'ordre, ayant été suspendu jusqu'à ce qu'elle ait embrassé la réforme comme il est dit au chapitre de l'autorité de l'abbesse.

« Les douces importunitez d'Anne d'Orléans tirèrent du Saint-Siège des priviléges très importants ». En effet, le 22 avril 1483, Sixte IV accorde au confesseur idoine et discrét, prêtre séculier ou religieux de tout ordre, élu en tout temps par l'abbesse de Fontevrault et, avec son consentement par les religieux des deux sexes de l'ordre tout entier, le privilège de conférer l'absolution une fois dans les cas réservés au Saint-Siège, et dans les cas non réservés aussi souvent qu'il en sera besoin. Il pourra, à son gré, comme les ordinaires, absoudre l'abbesse de toute irrégularité dans le sacrement de pénitence et la dispenser de la récitation de divers offices, des jeûnes et des abstinences. Une autre bulle du même Sixte IV, qui pensait que les moines de Fontevrault avaient besoin de sérieux ménagements, autorise l'abbesse de Fontevrault actuelle, et celles qui lui succèderont, de dispenser des jeûnes et abstinences en carême et autres temps, où ces mortifications sont prescrites sur simple avis du médecin et du confesseur, les personnes des deux sexes de l'ordre tout entier. Ce n'est pas tout. Si quelques religieux essayaient de lui résister, l'abbesse pourra choisir un de ses conseillers nés, révocables à sa volonté, qui portera contre les rebelles des sentences écclesiastiques. « Hinc est quod nos, devotis supplicationibus inclinati ut unus ex conciliariis natis, qui, ut asseris ad nutum abbatisse ejusdem monasterii pro tempore existentis, assumi et removeri consueverunt, etc. ». Ce qui précède

Digitized by Google

ne permet pas de mettre en doute le pouvoir spirituel de l'abbesse de Fontevrault (1).

Le xv^e siècle ne vit pas tous les monastères de l'ordre accepter spontanément la réforme. Les premiers couvents réformés furent : la Madeleine, les Filles Dieu, à Paris : l'Encloître, au diocèse de Poitiers ; Foissy, au diocèse de Troyes, 1485 ; Variville, au diocèse de Beauvais, 1490. Le monastère du Paravis restera longtemps sans l'admettre, et ce ne fut qu'au début du xvi^e qu'il entra dans la réforme.

L'année de la mort de l'abbesse, Marie de Bretagne, la prieure du Paravis était Jacquette de la Majourie, 1477. En 1490, étant encore prieure, elle fit faire l'arpentement du bourg et de la paroisse du Paravis (2).

Le P. Dasquery, qui, malgré les nouveaux statuts, prenait toujours le titre de prieur du Paravis, fit hommage au roi et à la reine de Navarre, pour le fief de Lucbon, en 1481. En 1484, il est nommé, par l'évêque d'Agen, curé de Saint-Vincent du Port (3).

Vers 1484 ou 85, les religieuses du Paravis se plaignent des officiers du duc d'Albret. Par leurs procédés, leurs sentences, leurs agissements de toute sorte, ils avaient peu à peu envahi certaines parties de leur territoire, surtout en la juridiction de Feugarolles. Elles le supplient de leur envoyer un commissaire pour vérifier leurs titres. Le commissaire, Raymond Méjan, procureur de Nérac, et le receveur Nodet de Trésols, vinrent et procédèrent à une enquête, examinèrent les titres produits par les religieuses. Ils parcoururent et mesurèrent les lieux contentieux, les bois du Bédat ou de Pujols, la paroisse de Meneaux, etc... et déclarèrent que les religieuses avaient raison (4).

A la suite de l'enquête, il fut passé un acte de transaction entre le duc d'Albret et les dames du Paravis, touchant la

(1) *Revue des Questions historiques*, 1899, 131^e livraison, 1^er juillet, pp. 210 à 217. — *L'abbesse Anne d'Orléans et la Réforme de l'Ordre de Fontevrault*, par B. Palustre.

(2) Invent. Delort, n° 351.

(3) Arch. dép. de Lot-et-Garonne, H. 16.

(4) Invent. Delort, n^os 690-693.

Digitized by Google

directe de Saint-Pierre de Meneaux, de Saint-Jean de Carriet et de Saint-Etienne de Bordes, et autres terres de la juridiction de Feugarolles, aux termes de laquelle il est attribué aux religieuses la moitié de la paroisse de Meneaux, le bois de Bédat appelé Pujols, une pièce au lieu de Brenon et au duc d'Albret le reste, du coté de la rivière de Garonne (1).

Vers le milieu du XIIIe siècle, les religieuses du Paravis avaient eu des difficultés avec le prieur de Buzet, au sujet des dîmes de la grange de Boisse, alias Seguelongue. Les seigneurs de Buzet possédaient, autour de cette propriété 22 concades de terre. En 1487, noble Odet de Noailhan, seigneur de Buzet, passe avec la prieure une transaction, par laquelle ces 22 concades de terre feront partie désormais de la propriété, à condition que chaque année, au lendemain de l'Epiphanie, les religieuses fassent chanter un service des morts pour les parents du seigneur de Buzet (2).

En 1492, la prieure du Paravis, Jacquette de la Majourie, députe son frère, P. de la Majourie, pour rendre hommage au roi et à la reine de Navarre, en la personne de Jean de Pardailhan, abbé du Lézat, pour le fief de Lucbon. Elle ne faisait du reste que réparer un oubli, ou une négligence qui lui avait valu de voir ce fief mis sous séquestre par le bayle de Gavarret. Après l'acte d'hommage rendu le 30 juillet, la prieure obtint main levée de cette saisie (3).

La même année, la prieure Jacquette de la Majourie eût à défendre son droit sur les novales et la dîme des agneaux à Bruch. Depuis un temps immémorial, la prieure du Paravis et le prieur de Nérac, avaient droit aux novales et « à la dîme des agneaux et autre bétail étranger, c'est-à-dire des brebis du Béarn et autres pays voisins, lesquelles venant hiverner dans la paroisse de Bruch y faisaient quelquefois leurs petits avant de s'en retourner ». A la fin du XVe siècle un curé de Bruch prétendit que ce droit lui appartenait. De

(1) Invent. Delort, n° 655.
(2) Invent. Delort, n° 398.
(3) Invent. Delort, n°s 808-825.

Digitized by Google

là, procès et enfin arbitrage. Après une enquête, il fut décidé, en 1492, que dom Jean Marre, de l'ordre de Saint-Benoit, prieur de Saint-Nicolas de Nérac, et dame de la Majorie, prieure du Paravis, seraient maintenus en possession de ces dîmes (1).

L'année suivante, c'est la dîme de la paroisse de Béquin qui est contestée par l'évêque de Condom et les religieuses de Sainte-Claire de Mont-de-Marsan, nous ne savons à quel titre (2).

En 1496, c'est un procès avec le chapître Saint-Caprais d'Agen. Un arrêt du Parlement de Bordeaux adjuge aux religieuses les fiefs contestés (3).

Donation est faite au couvent d'un passage conduisant au bois appelé du Bédat de Pujols, par Arnaud de Sauvatge, alias Menon de Feugarolles, le 5 mai 1498 (4).

Les premières années du XVI^e siècle sont occupées par de nombreux démêlés au sujet des dîmes des paroisses voisines ; c'est d'abord un différend avec les paroissiens de Béquin, sur le mode de paiement de la dîme. Il fut décidé par transactions de 1501, que de 2 piles de 34 gerbes, il doit y avoir 3 gerbes pour les dames et 1 pour le recteur, et que ces 4 gerbes doivent être mises à coté de l'une des deux piles et surmontées d'une branche d'arbre verte, pour marque de la dîme (5).

C'est en 1509, un compromis survenu entre les religieuses Claire de Mont-de-Marsan, pour certaines dîmes de Béquin et de Restaux.

J.-R. MARBOUTIN.

---

(1) Invent. Delort, n°° 418-481.
(2) Invent. Delort, n° 420.
(3) Invent. Delort, n° 136.
(4) Invent. Delort, n° 498.
(5) Invent. Delort, n° 456.

Digitized by Google

# AUTOUR DES MÉMOIRES DE M. HÉBERT

*(Suite)*

---

Une autre petite querelle devenue importante, comme dit Voltaire, commettait encore ensemble le roi et le pape. Il s'agit ici des affaires des religeuses de Charonne ou des Urbanistes.

Ces religieuses de l'ordre de Saint-François, dit M. Hébert, ont été ainsi appelées du nom du pape Urbain, qui, adoucissant les premières austérités de l'ordre, approuva des règlements plus mitigés que ceux qui jusqu'alors y avaient été observés. Il ordonna par la bulle qu'il publia en leur faveur qu'elles éliraient, tous les trois ans, une abbesse dans chaque monastère. Comme ce Pape leur permit d'avoir des biens à fonds et des rentes, plusieurs de ces maisons religieuses acquirent beaucoup de biens et devinrent riches. Ce dernier état de ces couvents porta des religieuses ambitieuses à désirer d'être faites abbesses perpétuelles. Elles trouvèrent bien des gens disposés à favoriser leur orgueil. Il y eut des courtisans et, en particulier, M. du Harlay, archevêque de Paris, toujours prêt à rechercher des affaires qui pussent être agréables au Roi, qui les entretinrent dans ces détestables désirs. Ils le proposèrent au Roi comme un espèce de droit de sa couronne et une suite naturelle du Concordat fait autrefois entre François Ier et Léon X, qui a changé toute la face de l'Eglise Gallicane, et que, pour ce sujet, le clergé de France n'a voulu ni reconnaître ni recevoir.

On prétendait donc que le Roi, ayant acquis le droit de nommer aux abbayes d'hommes et de filles par la concession du Pape, il n'y avait pas de raison que ces filles, qui avaient dans chaque couvent une abbesse à leur tête, fussent exemptes de la loi générale et conservassent la liberté de l'élection. On ne manqua pas d'appuyer ce sentiment de raisons apparentes. On fit surtout valoir qu'il arrivait souvent, dans ces monastères, des brigues et des cabales qui en troublaient la paix, que pendant un trienne on était occupé à penser au choix de celle qui succéderait à l'abbesse qu'on venait d'élire et que plusieurs prétendantes à ces premières places se faisaient par toutes sortes de voies, des amies qui leur promettaient leurs suffrages, ce qui pouvait être cause que souvent la simonie entrait dans ces élections. On ajoutait que des abbesses ainsi élues permettaient tout à des filles à qui elles devaient leur élévation, ce qui avait causé un grand relachement dans plusieurs maisons de cet Ordre. Comme on trouve toujours assez de raisons pour soutenir les entreprises qu'on a envie de faire, celles que je viens de rapporter, paru-

Digitized by Google

rent suffisantes ou au moins spécieuses à ceux qui engagèrent le Roi dans cette affaire.

Il se rendit aux propositions qu'ils lui en firent. Il nomma des abbesses perpétuelles dans ces couvents. Ces filles se voyant dépouillées, dans un instant, de leurs privilèges, refusèrent de reconnaître les abbesses qui leur furent ainsi données. On employa toute l'autorité du Roi pour les contraindre d'obéir à ses ordres : la plupart y résistèrent toujours avec beaucoup de fermeté. Elles ne voulaient pas ouvrir la porte de leurs cloîtres à ces nouvelles abbesses qu'elles déclaraient ne pouvoir et de devoir jamais reconnaître pour leurs légitimes supérieures. Il fallut en venir à de grandes violences dans plusieurs de ces maisons pour les forcer d'y donner entrée à celles qui avaient été ainsi nommées. On rompit pour cela, en quelques endroits, la clôture, on brisa les portes des monastères pour vaincre les oppositions de ces filles, qui voulaient combattre jusqu'à la mort pour la défense de leurs constitutions. On employait des soldats pour les faire retirer Ils entraient dans ces maisons consacrées à Dieu à main armée et menaçaient les religieuses de toutes sortes de mauvais traitements si elles n'obéissaient aveuglément à la volonté du Roi. Ces institutions (intrusions ?) de supérieures faisaient des maux infinis dans ces couvents : elles voulaient se maintenir dans leurs places ; les religieuses les méprisaient ouvertement, de sorte que n'y ayant plus de subordination dans ces monastères, il est facile de juger que tout y était dans un affreux désordre. On exila plusieurs de ces religieuses qu'on éloigna de leurs maisons, mais ces précautions n'empêchèrent point les troubles, qui depuis ce temps-là ont toujours duré. Ces filles ainsi traitées, qui se voyaient enlever un droit que les Papes leur avaient accordé et dont elles avaient joui paisiblement pendant quelques siècles, sans qu'on n'eût jusqu'alors pensé à les troubler, portèrent leurs plaintes à Rome, ne pouvant avoir de recours que du Saint-Siège, dans cette circonstance, de qui elles avaient reçu cette grâce.

Le Pape, très sensiblement affligé de cette nouvelle entreprise de la Cour de France, fit ce qu'il put pour y remédier. Il en écrivit au Roi ; il en fit parler plusieurs fois à Sa Majesté par ses nonces ; il déclara nulles et abusives les nominations de ces abbesses ; il se plaignit amèrement à quelques Evêques, et en particulier à l'archevêque de Toulouse, de ne pas s'être opposés très fortement à une entreprise si contraire aux saints canons, aux bulles de ses prédécesseurs et à l'équité naturelle. Il reprocha, en particulier, à l'archevêque de Toulouse, non seulement d'avoir consenti à cette dangereuse nouveauté, mais d'avoir été lui-même, à la tête de gens armés, faire enfoncer les portes d'un monastère, pour y introduire par violence, une abbesse élue ou nommée contre toutes les règles de l'Eglise. C'est dans ce Bref adressé à cet archevêque, qui était de la maison Carbon de Montpezat, prélat peu instruit de la science des canons et de la discipline de l'Eglise, qui n'avait été élevé à l'épiscopat que par la faveur de son frère qui était archevêque de Sens,

Digitized by Google

que le Pape menaça très sérieusement d'une prochaine excommunication s'il ne réparait le mal et le scandale qu'il avait faits dans cette occasion et dans l'affaire de la Régale, dans laquelle, pour plaire à la Cour, il avait agi fortement contre l'évêque de Pamiers, son suffragant. Le Pape n'avait pas menacé en vain cet archevêque, car après quelques autres monitions, il prononça contre lui la sentence d'excommunication. Nos évêques de France s'en plaignirent, déclarant qu'elle était nulle, étant entièrement contraire à nos usages à nos libertés, les évêques ne devant être jugés que dans le royaume par les conciles de la province, et en cas d'appel au Saint-Siège par des évêques *in partibus* nommés par le Pape. Ces déclarations n'ébranlèrent point Innocent XI dans sa résolution. Il tint ferme sans vouloir rien relâcher de sa première vigueur. J'ai su que cet archevêque ne laissa pas, avec toutes ces assurances qu'on lui donnait de la nullité des censures portées à Rome contre lui, d'être toujours dans une grande frayeur de les avoir encourues. Il s'en fit même absoudre avant de mourir. Ce que je sais, c'est que, selon saint Grégoire, on doit craindre les censures quand même elles seraient injustes.

C'est dans l'Assemblée de 1682, ou plutôt dans la Petite Assemblée qui la précéda en 1681 que le Clergé de France, avait statué, comme le dit M. Hébert, sur le cas de Carbon de Montpezat (1). Après la mort de cet archevêque, survenue en 1687, le Roi lui donna pour successeur Colbert de Villacerf, déjà évêque de Montauban. Ce prélat fut excommunié à son tour pour avoir accepté sa translation sans l'assentiment du Pape. Arrivé à Toulouse, il vit son excommunication affichée sur les portes de la cathédrale et se hâta de revenir à Montauban (2). Il reçut cependant ses Bulles en 1693.

Sur la querelle des franchises ou des quartiers qui finit d'envenimer les plaies, nos *Mémoires* s'expriment ainsi :

Une troisième affaire, qui brouilla le Roi avec Innocent XI, fut celle qu'on appelle des quartiers. Les ambassadeurs des têtes couronnées à Rome avaient fait étendre leurs privilèges touchant les immunités qu'ils croyaient leur appartenir. Ils étaient dans l'usage non seulement de ne souffrir pas que les sbires vinssent enlever des criminels dans leur palais, mais ils étendaient ce droit sur plusieurs

---

(1) Voir dans la *Revue de Gascogne*, an. 1884, p. 59, un article de Jules de Frayssinet, intitulé : *La galerie des portraits de M. de Monbrison*, où on lit : Montpezat de Carbon, archevêque de Toulouse. Figure sévère et ascétique, rude, intelligente. Avec cela, expliquez ses complaisances envers la Cour au sujet de la régale. — Pastel remarquable de Nanteuil.

(2) *Mémoires* de Sourches, à la date 26-27 mai 1688.

Digitized by Google

autres maisons et rues qu'ils prenaient sous leur protection. Cette étendue d'immunité était la source funeste de l'impunité de plusieurs crimes ; car, dès qu'un scélérat en avait commis qui exigeaient, pour le bien public, une punition publique, dès qu'ils se réfugiaient dans un quartier d'ambassadeurs, ils y étaient en sûreté, ou si l'on entreprenait de les y aller arrêter, on s'exposait à toutes les violences, les batteries, les meurtres qu'on peut s'imaginer.

Le Pape se crut obligé en conscience d'apporter quelque remède à ces désordres. Il en parla à tous ces ministres étrangers ; ceux-ci en écrivirent à leurs maîtres. On leur fit réponse qu'on consentirait volontiers à la volonté du Pape si le Roi de France voulait de son côté y donner les mains. Le Pape le fit solliciter puissamment par ses nonces de vouloir bien tendre à un règlement si nécessaire pour le repos de la ville de Rome. Le Roi, qui avait les autres sujets de chagrin dont nous avons parlé, n'y voulut jamais entendre. Le Pape se résolut enfin de le faire faire par autorité, et le Roi, de son côté, prit la résolution de maintenir à force ouverte ses ambassadeurs dans ces sortes de droits qu'ils s'étaient imaginé leur appartenir. On prit des criminels dans leurs quartiers. Le Roi envoya le marquis de Lavardin à Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, avec ordre de soutenir avec hauteur ce privilège des immunités. On fit partir, en même temps, plusieurs gardes marines et d'autres officiers de guerre, qui se rendirent au rendez-vous qui leur avait été marqué et précisément dans le temps assigné. Ce marquis entra dans Rome, accompagné de toute cette troupe de gens de guerre, qui avaient l'épée nue à la main, prêts à se défendre si on les eût attaqués. Ainsi il parut y entrer comme dans une ville de conquête et dans la résolution de soutenir par les armes, ces droits prétendus d'immunités de leurs quartiers.

Le Pape ne fut pas ébranlé par une conduite si extraordinaire quoiqu'il en fût péniblement touché. Il ne balança point sur le parti qu'il avait à prendre dans une conjoncture d'affaire si délicate. Il excommunia M. de Lavardin et défendit dans toutes les églises de Rome qu'on fit aucun office en présence de cet ambassadeur et fit afficher dans la ville la sentence de cette excommunication. L'ambassadeur, qui peut-être ne s'attendait pas à cela, fit de son côté une protestation contre cette excommunication qu'il fit aussi afficher de tous les côtés, dans laquelle il appelait à qui appartenait de cette censure prononcée contre lui. On n'avait pas fait faire cette défense, de la part du Pape, à l'église Saint-Louis, qui est l'église nationale des Français, où M. de Lavardin y assistait à la messe et aux offices.

Ce passage, à la vérité, ne nous révèle rien. L'épisode suivant est plus intéressant.

Pendant que ces choses se passaient à Rome, il en arriva une autre à Paris, à l'égard du nonce, qui dut beaucoup chagriner le Pape. Car, soit que le Roi eût appris, par des avis secrets, que ce

Digitized by Google

nonce, qui était le seigneur Ranousti (lisez Ranuzzi), eût des ordres de Rome de sortir du royaume, ou qu'on eût le dessein de donner quelque mortification au Pape, ou qu'on crût devoir s'en assurer pour mettre à l'abri M. de Lavardin des insultes qu'on pourrait lui faire à Rome, il ordonna au sieur de Saint-Olon, gentilhomme ordinaire, de demeurer auprès de ce Prélat, de le garder à vue, de l'accompagner partout et de veiller jour et nuit sur toute sa conduite. Ce gentilhomme exécuta les ordres de Sa Majesté et se rendit près de ce Prélat qui en fut très fâché. Il résolut pour lasser ce garde, qui lui était fort à charge, de se retirer dans une communauté où il aurait au moins autant de peine de demeurer enfermé qu'il était lui-même gêné d'une compagnie qui lui était pesante. Il jeta les yeux sur la maison de Saint-Lazare. Sans faire connaître son dessein à ce gardien incommode, il prit le prétexte d'aller prendre l'air et, y étant arrivé, il déclara à M. Jolly, supérieur général de la Congrégation de la Mission, qu'il voulait absolument rester. Cela surprit ce vénérable prêtre, qui étant très sage et fort prudent et d'ailleurs fort estimé du Roi, avait quelque appréhension que cette résolution du Nonce ne déplut à Sa Majesté. Il fit d'abord tout ce qu'il put pour engager le Nonce à prendre une autre résolution. Il ne put y réussir car il demeura toujours ferme dans celle qu'il avait prise de demeurer dans cette maison. Alors le général lui dit de ne pas trouver mauvais qu'il en rendit compte au Roi pour recevoir ensuite ses ordres. Le Nonce lui dit de faire ce qu'il jugerait à propos, lui insinuant qu'il ferait plaisir au Pape de lui donner retraite à Saint-Lazare ; ce qu'il devait faire d'autant plus volontiers qu'il savait que Sa Sainteté avait beaucoup d'affection pour la Mission. M. Jolly dépêcha en poste un frère qui porta à Fontainebleau, où le Roi était pour lors, une lettre au Ministre d'Etat, dans laquelle il lui rendait compte de ce qui venait d'arriver, lui mandant qu'il n'avait pu engager M. le Nonce de changer de sentiment, mais qu'il lui avait déclaré qu'il en allait avertir Sa Majesté, pour ensuite exécuter les ordres qu'elle lui ferait l'honneur de lui donner.

Ce ministre en ayant rendu compte au Roi, Sa Majesté fut très contente que M. le Nonce eût pris ce parti et fit écrire à M. Jolly qu'il approuvait la conduite qu'il avait tenue en cett eoccasion, lui faisant ajouter qu'il était plus content que le Nonce demeurât en cette maison que partout ailleurs, par l'estime qu'il faisait de sa prudence. Ainsi ce Prélat (1) demeura longtemps en cette maison où le

(1) Ange-Marie Ranuzzi, en 1683 nonce extraordinaire à Paris pour apporter les langes bénits au duc de Bourgogne, cardinal en 1686, archevêque de Bologne en mai 1688, quitta la France au mois de juillet 1689 et mourut peu après, le 27 septembre 1689, à Fano, dont il avait été évêque. « C'était un très bon homme, qui avait toujours contribué autant qu'il l'avait pu à rétablir l'union entre la France et le Saint-Siège. » (Note aux *Mémoires* de Sourches, t. I, p. 440.)

Digitized by Google

sieur de Saint-Olon avait tout le temps de s'ennuyer et de beaucoup se promener dans son grand enclos !... (1)

On sait que Louis XIV dut céder au Pape sur toute la ligne. M. Hébert le constate comme tous les historiens. Mais persuadé que les fils de France ne manqueraient pas de faire de ses *Mémoires* leur livre de chevet, il a cru devoir, pour leur instruction, tirer de son récit cette moralité :

Si j'étais en état de donner des conseils aux Princes, je les porterais toujours à éviter, par toute sorte de moyens et pour toute sorte de raisons, tous démêlés avec la Cour de Rome et avec le Pape. Il est rare qu'on réussisse en pareilles affaires et il est très ordinaire qu'à la fin on y succombe. Comme ils sont à Rome très sages et très réservés, ils ne se font point une affaire de gagner du temps, de différer le plus qu'ils le peuvent la conclusion des affaires sur lesquelles on les presse le plus vivement. Ils tiennent principalement cette conduite à l'égard des Princes à qui tout réussit, qui peuvent leur nuire par leur puissance et qui sont redoutés de tout le monde par les heureux succès des armes. Quand ils remarquent que les affaires ont changé de face, pour lors ils prennent leur parti et obtiennent ce qu'ils veulent. Il ne faut pas chercher bien loin des exemples qui servent de preuve à ce que j'avance.

Au reste, M. Hébert se flattait volontiers d'avoir l'oreille des grands. Entendez-le dire dans ses *Mémoires* en se rengorgeant : « C'est ce que j'ai souvent dit à la Cour et ce que j'ai souvent écrit depuis que je suis dans mon diocèse à cette illustre dame (M^me^ de Maintenon), ne doutant nullement qu'elle en ait parlé au Roi, étant assuré qu'elle lui fait voir les lettres que j'ai l'honneur de lui écrire ». Mais tout semble indiquer que son rôle ne dépassa pas celui de la mouche du coche et que son influence fut toujours à peu près nulle. Esprit bourgeois, tout de juste milieu, sans idées hautes, il est toujours pour les solutions modérées. Dans les conflits entre le Pape et le Roi, il penche plutôt vers le chef de l'Eglise, moins pour des questions de principes que pour des motifs d'intérêt, d'un intérêt bien compris. Sans doute, il est partisan des Libertés de

(1) Cette affaire des *Quartiers* ou des *Franchises* a été supérieurement traitée par M. Charles Gérin, dans un article de la *Revue des Questions Historiques* (n° du 1^er^ octobre 1874) intitulé : *L'ambassadeur de Lavardin et la séquestration du Nonce Ranuzzi.*

Digitized by Google

l'Eglise gallicane, et il veut bien que le Roi s'en fasse le défenseur, mais avec mesure, dans l'esprit de saint Louis.

## IV

Gallican sincère mais mitigé, M. Hébert se montra toujours de même augustinien fervent sans jamais verser dans les outrances du jansénisme. Rien de plus significatif à cet égard que l'historique qu'il nous donne de cette secte dans ses *Mémoires*.

Ce n'est pas seulement, dit-il, contre les Calvinistes que le Roi a fait éclater son zèle pour la religion et son attachement pour les sentiments de l'Eglise. Il l'a également fait paraître contre les Jansénistes qui, depuis plus de soixante ans, troublent la paix de l'Eglise par la nouveauté de leurs sentiments et par l'opiniâtreté qu'ils ont à soutenir une très mauvaise doctrine. L'auteur de ces nouveautés profanes a été Jansénius, évêque d'Ypres, qui composa contre la France un livre très malin intitulé *Mars Gallicus* (1). Ce docteur de Louvain, disciple de Baius et depuis élevé à l'Episcopat, enchérit beaucoup sur les sentiments de son maître: Il devait plutôt imiter la rétractation qu'il avait faite de ses erreurs que de les embrasser. Son animosité contre les Jésuites ne fut pas le moindre des motifs qui l'engagea à soutenir son système de la grâce dans son fameux livre auquel il donna le titre pompeux d'*Augustinus* (2), y prétendant expliquer ce grand et saint Docteur par ses propres principes, le prenant pour garant d'une doctrine contraire à celle de l'Eglise et qui avait déjà mérité ses censures plus d'une fois.Dès que ce livre parut après la mort de son auteur, qui fut emporté de peste à Ypres, il fit un très grand bruit et causa mille disputes. Les uns voulaient soutenir la doctrine que les autres résolurent de combattre. Ces contestations allèrent si loin qu'il fut nécessaire d'y apporter des remèdes. Ce livre fut déféré d'abord à Urbain VIII.

Les députés de la faculté de théologie de Louvain allèrent à Rome pour le défendre. Il fut condamné (3) et cette condamnation devait inposer silence et engager les vrais enfants de l'Eglise à condamner ce qu'elle jugeait digne de ses censures. Cependant bien loin de se soumettre à un jugement si légitime, les partisans de Jansénius

---

(1) *Mars gallicus*, 1633, in-12, traduit en Français par Charles Hersent, 1638, in-8°.

(2) *Augustinus Cornelii Jansenii Episcopi, seu doctrina sancti Augustini de humanæ naturæ sanitate, ægritudine, medicina, adversus Pelagianos et Massilienses tribus toomis comprehensa.*

On a fait trois éditions de ce livre, les trois *in-folio*, la 1re à Louvain en 1640, la 2e à Paris, la 3e à Rouen en 1652.

(3) Par la bulle *In eminenti* en 1641.

Digitized by Google

continuèrent leurs disputes et leur révolte (1). Plusieurs docteurs français prirent parti les uns contre les autres dans ces contestations. L'abbé de Saint-Cyran, qui avait eu de grandes liaisons avec cet évêque flamand, était à leur tête. Après sa mort, le sieur Antoine Arnaud devint leur chef, et par un si mauvais parti qu'il prit contre son devoir et sa conscience, rendit presque inutiles les grands talents que Dieu lui avaient donnés pour écrire, et d'une science fort étendue qu'il avait des Pères, de l'histoire de l'Eglise et de la vénérable antiquité ; heureux s'il avait, par une prodigieuse lecture, appris à se soumettre avec respect aux décisions de l'Eglise et à n'employer sa plume que pour écrire en sa faveur contre les hérétiques. Quelle gloire n'eût-il pas acquise si, au lieu d'entreprendre de soutenir le livre et les sentimnts de Jansénius, il en eût composé plusieurs de la force, de la solidité, de la beauté de ceux de la *Perpétuité de la Foi* (2) et de l'*Apologie des Catholiques* (3). Son nom serait à présent respecté de tout le monde et sa mémoire serait une bénédiction dans l'Eglise. Au lieu de prendre un parti si juste et qui convenait si bien à un Docteur, il a employé toute sa vie, ou au moins la plus grande partie, à ces sortes de disputes sur la grâce qu'on peut dire avec l'Apôtre être plus propres à produire la dissension dans l'Eglise que l'édification de ses enfants. Une opinion qu'il voulait soutenir sur la chute de Saint Pierre, prétendant que toute grâce lui avait manqué, se fondant sur quelques passages de saint Augustin et de saint Jean Chrysostome, qu'il voulut ensuite défendre avec opiniâtreté, ne déférant pas au jugement qu'en porta la Faculté de Théologie de Paris, après différentes monitions qui lui furent faites, le fit chasser de Sorbonne, où on effaça son nom du catalogue des Docteurs. Cette humiliation ne le rendit pas plus réservé ; il s'attacha toujours à la même doctrine sur la grâce et à défendre le livre de Jansénius. Il n'est pas nécessaire que je décrive ici dans le détail l'histoire de tout ce qui s'est passé sur le sujet de cette nouvelle hérésie. Il suffira que j'en marque ce qui peut être nécessaire à la fin que je me suis proposée dans ces *Mémoires*, c'est-à-dire de parler de ce que le Roi, pour le bien de la Religion et de l'Eglise, a fait pour empêcher que cette nouveauté dangereuse ne fît des progrès dans son royaume, ou pour la détruire entièrement autant qu'il lui a été possible.

Dès que les évêques de France s'aperçurent qu'on tâchait de répandre ces erreurs dans le Royaume, ils crurent que leur devoir et leur conscience les engageaient indispensablement à s'y opposer de toute leur force. Ils agirent pour cela de concert dans les assemblées du Clergé qui se tinrent dans ces mêmes temps. Ils s'adressèrent successivement aux Souverains Pontifes Innocent X et Alexandre VII pour avoir sur ces matières importantes, les décisions du Saint-

(1) L'Université de Louvain résista huit ou neuf ans.
(2) *Perpétuité de la foi de l'Eglise touchant l'Eucharistie.*
(3) *Apologie pour les Catholiques.*

Digitized by Google

Siège, ou, après avoir obtenu la condamnation des cinq fameuses Propositions, avoir une déclaration précise qu'elles avaient été condamnées dans le sens de Jansénius, et pour engager à signer un formulaire, dans lequel on exprimait, en termes formels qu'on les condamnait dans le même sens que l'auteur. Les Papes, après de longs et sérieux examens de ce livre et des demandes si justes que les Evêques leur avaient faites, accordèrent ce qu'on avait jugé nécessaire pour rétablir la paix dans l'Eglise et faire rentrer dans leur devoir ceux qui s'en étaient écartés. Le Roi de son côté avait demandé par ses lettres et fait demander par ses ambassadeurs, les mêmes choses aux Souverains Pontifes. Ainsi Sa Majesté, après que Rome eut prononcé ce qui devait finir toute dispute, se crut dans l'obligation de faire exécuter très exactement les Constitutions. L'Edit qu'elle fit publier dans tout son royaume pour la signature du formulaire fit connaître quelle était sa volonté et qu'on ne s'y opposerait pas impunément. Il ne voulut de sa part donner aucun des bénéfices qui sont à sa nomination qu'après qu'on aurait signé le formulaire. Les évêques le firent signer par tous les ecclésiastiques et les religieux de leurs diocèses. Les seuls Jansénistes contredirent aux ordres du Pape et de leur prince. Pour donner quelque couleur à leur désobéissance, eux qui avaient dans les premiers temps que cette affaire fut agitée à Rome, reconnu que la doctrine qu'on attaquait était celle de Jansénius, voyant qu'elle avait été condamnée dans les cinq propositions qui sont toute la matière de son *Augustinus*, ne pouvant, sans passer pour hérétiques, la soutenir, cherchèrent un faux-fuyant pour se mettre à l'abri des censures de l'Eglise. Ils inventèrent à ce sujet cette fameuse distinction du droit et du fait. Ils convinrent à la vérité un peu malgré eux que la doctrine des cinq propositions était condamnable et déclaraient la condamner sincèrement ; mais il ajoutaient qu'elle n'était point celle de Jansénius que des ennemis lui avaient injustement attribuée, que le sens dans lequel il avait traité ces questions était entièrement différent que celui qui avait, avec justice, mérité la condamnation de Rome ; que c'était plutôt la doctrine horrible de Calvin que celle de cet évêque d'Ypres qui avait été flétrie par ces différentes Constitutions des Papes. Ils firent, pour réussir dans leurs projets et pour jeter de la poussière aux yeux de ceux qui n'examinent que superficiellement ces sortes de questions, l'*Ecrit à trois colonnes* dans lequel on voyait les seas de Jansénius, celui de Calvin et... (un blanc) (1)... Ils crurent, par cet endroit, se garantir de la juste punition que méritait leur désobéissance à l'Eglise. Car ils disaient d'un côté qu'ils condamnaient les cinq propositions et qu'en cela ils étaient prêts à signer un formulaire qui ne contiendrait que cette simple condamnation, mais qu'ils ne pouvaient en conscience signer

(1) *Ecrit à trois colonnes, ou de la distinction des sens*, 1653. Le troisième sens, qui n'est pas indiqué dans les *Mémoires*, est celui des adversaires de Jansénius.

Digitized by Google

le formulaire dans lequel on reconnaissait avec serment qu'on condamnait ces mêmes propositions dans le sens de Jansénius, puisqu'ils étaient parfaitement convaincus que Jansénius n'avait jamais enseigné ces propositions dans le sens dans lequel elles avaient été condamnées ; qu'en tout cas que ces propositions fussent ou ne fussent pas contenues dans le livre de l'évêque d'Ypres, ce n'était qu'une question de fait pour lequel l'Eglise ne pouvait obliger les fidèles à une créance intérieure, puisque J.-C. ne lui avait donné sur les faits une infaillibilité, qu'ainsi elle pouvait se tromper sur ces sortes de questions de fait, même dans un Concile général : qu'il s'ensuivait de ce principe qu'ils ne pouvaient signer le formulaire sans un parjure, puisqu'en se soumettant à cette signature, ils paraissaient reconnaître que le sens condamné dans les cinq propositions était celui de Jansénius, quoiqu'ils fussent très évidemment convaincus du contraire.

Ces nouvelles disputes partagèrent les esprits mais ne firent pas changer de résolution au Roi ni aux Evêques, si on excepte de leur nombre quatre d'entre eux qui se signalèrent en cette occasion et favorisèrent ouvertement le parti et les sentiments des Jansénistes. Le Roi continua de faire exécuter sa Déclaration et les Constitutions des Souverains Pontifes ; les évêques firent très exactement signer le formulaire dans leurs diocèses. Le Roi punit sévèrement les opiniâtres et en exila plusieurs. Les évêques firent le procès à ceux qui refusèrent de signer et en privèrent quelques-uns de leurs bénéfices...

Les Jansénistes ne sont pas mieux traités dans nos *Mémoires* que leurs doctrines. M. Hébert les caractérise d'un mot qu'il met dans leur bouche : *Rigide sentimus libere vivimus.*

C'est de ces Messieurs, (il parle ici des solitaires de Port-Royal), qu'on a beaucoup appris à se donner toutes les commodités de la vie malgré la morale sévère dont ils avaient toujours le nom à la bouche et qu'on prétend qu'en secret ils ne pratiquaient pas si rigoureusement qu'ils semblaient vouloir le faire entendre, ce qui fit dire d'eux avec raison : *rigide sentimus, libere vivimus.* Ce qui est très certain c'est que par rapport à cette grande propreté qu'ils apportaient en toutes ces commodités de la vie qu'ils se procuraient, quand une chose était de bon goût, propre, bien faite, on l'appelait *à la janséniste.* C'est de ces Messieurs que les doubles chassis aux fenêtres, pour garantir du moindre vent coulis, ont principalement tiré leur origine.

On serait étonné de ne pas trouver, dans nos *Mémoires*, une description de Port-Royal des Champs, le principal foyer de la secte. M. Hébert qui avait visité cette abbaye en parle ainsi :

Ce monastère, situé dans le diocèse de Paris, à cinq petites lieues de cette grande ville et à deux de Versailles, est de l'Ordre de Saint



Digitized by Google

Bernard. Il est bâti dans un lieu fort solitaire et assez marécageux, environné de côteaux qui l'enferment presque de tous côtés. La fameuse Mère Angélique Arnauld y établit la réforme, non pas selon les statuts observés par les religieuses réformées de son Ordre, mais selon son esprit particulier, ayant pour cela dressé ou peut-être, pour mieux parler, adopté des Constitutions faites par quelques-uns de sa famille entièrement dévouée au parti des Jansénistes. Cette maison fut regardée par eux comme très propre à leurs desseins. Ils eurent soin de faire de grands bâtiments pour les religieuses qu'on y recevait sans dot et un grand nombre de pensionnaires, filles du parti, qu'on y devait élever. Ils eurent aussi le même soin de faire faire plusieurs grands corps de logis dans l'avant-cour de cette abbaye, qui étaient destinés pour ceux du parti qui voudraient se retirer du monde pour faire pénitence et pour goûter la douceur de la solitude. Il ne fut pas difficile de réussir dans leurs desseins. Car, dès que des personnes riches s'adressaient à eux pour leur direction, on les instituait à cette société de Port-Royal, on les engageait de contribuer à la dépense de ces vastes bâtiments, ou on les portait à se faire à eux-mêmes des appartements commodes. Il y en eut quelques-uns qui s'y bâtirent des petites maisons semblables à celles de nos Chartreux, et j'en ai vu quelques-unes qu'avaient occupées des personnes qui avaient été fort célèbres dans la nouvelle secte et dont on ne manquait pas de faire l'éloge à tous ceux qui allaient, par différents motifs, visiter ce monastère.

M. Hébert insiste sur le prosélytisme plus ou moins intéressé des Jansénistes, sur leurs succès surtout auprès des femmes, parmi lesquelles leur plus noble conquête fut la duchese de Longueville.

Cependant, dit-il, les Jansénistes qui paraissaient gens réformés et qui ne parlaient que de la pureté des mœurs et de la discipline ancienne des premiers siècles de l'Eglise, attiraient une infinité de monde à leur parti, car tel est l'esprit de l'homme qu'il embrasse volontiers la nouveauté. Les femmes plus que les autres donnaient dans ces sortes de faiblesses. Comme elles ont plus de curiosité, beaucoup plus de vanité et plus d'ignorance que les autres, elles se laissent facilement tromper par les apparences extérieures, et, sans rien examiner, donnent grossièrement dans les pièges qui leur sont tendus.

Elles eurent à leur tête, en cette occasion, Madame la duchesse de Longueville, princesse du sang et sœur du fameux prince de Condé si connu par ses différentes aventures et si digne d'être loué par son très sincère retour vers le Roi et par toutes les actions éclatantes de valeur qu'il fit dans les guerres d'Hollande, de Flandre et d'Allemagne. Cette princesse qui avait beaucoup d'esprit, qui autrefois avait, en différentes manières, fait parler d'elle, se signala encore davantage par la protection qu'elle donna au parti de la nouvelle

Digitized by Google

doctrine. La pénitence publique que ses Directeurs jansénistes lui firent faire de leur autorité, quoiqu'il n'appartienne qu'aux évêques d'en prescrire la manière, la retraite au Port-Royal-des-Champs, les règles d'une grande austérité qu'on lui prescrivit et qu'elle observa, le zèle qu'elle faisait paraître pour la pureté de la morale, les soins qu'elle se donnait de faire élever auprès d'elle plusieurs filles dans ses mêmes sentiments ,les louanges infinies que les défenseurs de Jansénius lui donnaient en toute occasion accréditèrent beaucoup leur faction, et surent s'en prévaloir en toute sorte de manières.

Les femmes jansénistes, glorieuses d'avoir pour chef une personne si illustre par la naissance, s'attachèrent plus fortement à la doctrine de leurs directeurs, sans être capables de l'approfondir. Exactes à lire les divers ouvrages qu'ils composaient sans interruption, qu'ils faisaient imprimer très correctement et en beaux caractères et relier très proprement, et dont ils faisaient beaucoup de présents, s'estimaient habiles parce qu'elles ne voulaient point, par orgueil, se soumettre aux décisions de l'Eglise, croyant aveuglément leurs faux prophètes. On les entendait raisonner sur ces matières de la grâce avec plus de hardiesse et d'arrogance que n'auraient osé le faire les docteurs les plus consommés dans la lecture et l'étude des Pères et de la vénérable antiquité...

M. Tronson écrivait en 1667 : « Il y a des jansénistes de doctrine, il y en a d'autresde parti, et, entre ceux-ci, les plus dangereux sont ceux qui déclarent ne prendre aucun parti, mais qui estiment les personnes qui sont de celui-là, ou qui conseillent ou qui ne désapprouvent pas assez la lecture de leurs livres. » M. Hébert dans ses *Mémoires* donne à peu près la même classification mais avec plus de développement.

J'ai toujours, dit-il, distingué trois sortes de Jansénistes à la Cour comme ailleurs. La première espèce est de ceux qui son véritablement attachés à la doctrine de Jansénius, ou qui n'osant pas ouvertement la soutenir, se font une gloire de condamner ce qui s'est fait contre son livre et se déclarent pour être du sentiment que l'Eglise pouvant errer sur les questions de fait, elle s'est effectivement trompée dans celui du livre de Jansénius, dans lequel, depuis la condamnation des cinq propositions, ils prétendent qu'elles ne s'y trouvent pas et défient hardiment de les y montrer.

La seconde classe ou espèce de Jansénistes est de ceux qui favorisent, en tout ce qu'ils peuvent, ceux de la première espèce et sont bien aises qu'on croie qu'ils leur sont unis de sentiments, quoiqu'ils ne savent pas seulement, pour l'ordinaire, l'état des questions agitées, uniquement par la haine et une aversion très déraisonnable et très injuste contre les Jésuites, qui se sont si fort distingués par la défense qu'ils ont entreprise partout de l'autorité de l'Eglise contre ces novateurs.

Digitized by Google

Enfin la troisième classe ou espèce de Jansénistes qui m'a paru faire partout le plus grand nombre, est de ceux qui s'imaginent que parmi ces Messieurs de Port-Royal il n'y a que des personnes d'un très grand esprit, il se persuadent, quoique très ignorants dans les matières contestées et souvent dans toute autre science, qu'ils passent pour avoir de l'esprit s'ils font paraître de l'estime et de l'inclination pour ceux qui en font profession.

Ainsi, pour abréger en peu de mots ce que nous venons de dire, j'ai toujours cru que l'esprit d'opiniâtreté, la haine contre les Jésuites et l'esprit de vanité faisaient ou composaient le corps des Jansénistes qui sont dans le monde. Il y a peu de laïques dans le premier ordre, beaucoup d'hommes et de femmes dans le second ; le nombre des femmes l'emporte de beaucoup dans le troisième...

Dans sa grande lettre au comte de Pontchartrain, M. Hébert reproduira, avec quelques variantes, cette classification. Là, comme il était en train de changer son fusil d'épaule, il accuse les Jésuites de vouloir ajouter une autre classe pour tous ceux qui ne déclamaient pas contre les Jansénistes et se donnaient comme les amis de tout le monde. Comme preuve à l'appui il cite le fait d'un certain P. Chauran, qui, à Sens, disait un jour, à un prêtre de cette sorte, « que d'être ainsi amphibie c'était donner dans le parti, se servant même de ces paroles de de J.-C. : *Celui qui n'est pas avec moi est contre moi.* Application, remarque M. Hébert, qui ne passera pas pour fort juste parmi ceux qui haïssent tout parti dans l'Eglise et qui n'ont pas d'autre devise que celle-ci : Je suis de Jésus-Christ.

Il ne pactise pas pour autant avec l'erreur. Par exemple, il ne manque pas dans ses *Mémoires* de flétrir l'obstination des religieuses de Port-Royal des Champs. Il remarque avec amertume que « l'archevêque de Paris, M. de Péréfixe, fit agir auprès d'elles, pour les ramener, M. de Chamillard (1), docteur de la Sorbonne et très distingué par sa piété et sa science, qui ne put pas réussir ». Plus tard, M. de Noailles ne fut pas plus heureux. A la suite d'une visite au célèbre monastère, il dut faire au Roi un rapport très défavorable.

---

(1) D'où *Les Chamillardes ou Lettres* (il y en a trois) *à M. Chamillard sur la signature du Formulaire*, 1665. Elles seraient de Nicole et non de Barbier d'Aucourt, comme quelques-uns l'ont cru. Racine, alors brouillé avec Port-Royal, leur opposa ses *Visionnaires*.

Digitized by Google

M. Hébert approuva (1) la lettre que ce cardinal écrivit quelque temps après contre ces religieuses insoumises. Mais il n'était pas et c'est là son honneur, pour l'emploi des moyens violents. Quand la destruction de l'Abbaye fut décidée, il adressa à M. de Noailles, cette protestation : « M. l'Archevêque de Bordeaux me mandait qu'il avait appris de Paris qu'on allait démolir l'église de Port-Royal-des-Champs et en exhumer tous les corps. J'ai de la douleur qu'on prenne ce parti, parce qu'il me paraît contraire à la discipline de l'Eglise, et principalement au 24e canon du Concile de Chalcédoine, a l'occasion des moines qui étaient infectés des erreurs d'Eutichès, qu'on devait chasser de leurs monastères et y mettre en leur place des orthodoxes » (2).

Parmi les Jansénistes de marque qu'il recontrait à la Cour, M. Hébert place le grand Racine. A la façon dont il en parle dans ses *Mémoires*, on voit bien qu'il n'a rien compris à cet immortel génie. Il n'en était pas digne sans doute s'il est vrai de dire que comprendre c'est égaler. « Ce poète, dit-il, non sans dédain, se souvenant peut-être des premières instructions qu'on lui avait données (à Port-Royal), peut être lassé de s'appliquer toujours, ou, pour mieux dire, de perdre le meilleur de son temps à des ouvrages si inutiles et si nuisibles et dommageables à la pureté des mœurs, peut-être aussi craignant que sa réputation se diminuerait à proportion que le feu de l'âge se dissiperait... quitta cet emploi et résolut de s'appliquer à des œuvres plus sérieuses. » D'un Marsyas n'est-ce pas là le langage ? Or il y avait beau temps que le glorieux poète ne faisait plus de tragédie et c'est uniquement pour des raisons de religion qu'il avait renoncé *à cet emploi*. Louis Racine sur ce point est plus croyable que M. Hébert.

D'après notre mémorialiste, c'est Mme de Maintenon qui aurait fait venir le poète à la Cour. En vérité on ne peut pas être mieux renseigné. Cette dame songeait à lui demander

(1) Lettre de M. Hebert au cardinal de Noailles du 14 mai 1711. — Bibl. Nat., mss. 23. 217.

(2) Lettre du même au même, du 29 novembre 1711. — *Ibidem*.

Digitized by Google

des pièces pour Saint-Cyr. M. Hébert se demande qui avait bien pu lui suggérer pareille idée. Lui du moins ne fut pas consulté et le monde n'y a pas perdu. Mme de Maintenon, opine-t-il, dut en parler à l'évêque de Chartres (Godet des Marais) et à MM. Tiberge et Brisacier, (des Missions étrangères, confesseurs de Saint-Cyr), qui avaient pour lors toute sa confiance. Quoi qu'il en soit, s'il faut l'en croire, Racine se serait jeté sur « cette occasion de fortune, car il n'était pas devenu très riche. » Racine, il est vrai, n'était pas opulent, il n'était pas non plus tant s'en faut famélique et c'est un fait que le soin d'une réputation qu'il ne voulait pas risquer, lui fit accueillir avec beaucoup d'hésitation les offres de Mme de Maintenon (1).

Nos *Mémoires* constatent d'ailleurs, tout en le déplorant, le succès prodigieux des nombreuses représentations d'*Esther* à Saint-Cyr. Les courtisans s'y pressaient en foule autour du Roi. « On y vit —*o tempora, o mores !* — plusieurs évêques qui, ayant été au nombre des suppliants pour avoir l'entrée dans la maison et une place dans la salle de la Tragédie, furent du nombre des spectateurs et des admirateurs de cette pièce. Des religieux, plusieurs abbés, grand nombre de Pères de l'Oratoire, des Jésuites furent aussi emportés que les autres à y être reçus.

Tout cela causait à M. Hébert « une vraie douleur » et il cherchait le moyen de s'opposer à un tel désordre. A une réunion des Dames de charité, il trouva l'occasion d'intervenir. L'œuvre de ce nom, toute paroissiale, avait été établie en 1684 par Mme de Maintenon dans une maison qu'elle avait bâtie et qu'on appelait la Charité des pauvres. La fondatrice écrivait le 8 mars 1684 à l'abbé Gocelin, son directeur : « Le Roi a trouvé bon que les Dames de la Cour établissent une charité à Versailles pour y prendre le même soin des pauvres que dans les paroisses de Paris. Mme la duchese de Richelieu en est la supérieure ici. Vous n'en aurez pas plus mauvaise idée de notre projet. Nous prétendons pourvoir à toutes sortes de nécessités ; nous nous trouvons déjà chargées d'un certain

(1) Cf. *Mémoires sur Jean Racine.*

Digitized by Google

nombre de personnes qui excitent plus notre pitié qu'elles ne se prêtent à nos intentions. Ce sont des estropiés hors d'état de gagner leur vie. Nous avons aussi de ces innocentes qui courent les rues et qui font commettre bien des péchés ».

Les réunions se tenaient tous les mois. On y voyait, dit M. Hébert, « les dames de la Cour les plus distinguées ». Mme de Maintenon, qui était devenue supérieure après la mort de la duchesse de Richelieu, était des plus fidèles. « Elle n'en manquait aucune. » Un jour qu'elle y était arrivée des premières, la conversation s'était vite engagée sur la tragédie d'*Esther* qui était la grande actualité du moment. C'était parmi ces dames à qui donnerait le plus d'éloges. Voici comment M. Hébert fut amené à manifester sa désapprobation. « Mme de Maintenon, dit-il, après avoir rapporté le nom de ceux du clergé soit régulier soit séculier qui y avaient assisté, ou qui devait y avoir place, après l'avoir fort sollicitée, l'après-midi de ce jour-là même, m'adressa la parole et me dit d'un air fort gracieux, qui lui était si naturel : « Il n'y a plus que vous, Monsieur, qui n'ayez pas encore assisté à cette pièce, n'y viendrez-vous pas bientôt ? » A cela je me levai et lui fis une grande révérence. Elle comprit bien et toutes les dames qui étaient présentes, ce que mon silence voulait dire. Mme de Maintenon parut insister : « Ayant parlé, continue M. Hébert, du P. de Chauvigny (1) de l'Oratoire, célèbre pour sa piété comme par ses bonnes œuvres et qui était pour lors un vénérable vieillard, s'adressant encore à moi me fit la même proposition, y ajoutant que je voudrais bien y aller en si bonne compagnie. — Il fallut pour lors parler sans biaiser... je lui dis que je la suppliais très humblement de m'en dispenser, ayant de très fortes raisons de lui demander cette grâce. Après quoi on n'en parla plus. »

M. Hébert fit comme d'habitude son instruction. Quand il eut fini, il fut abordé par les duchesses de Chevreuse et de

(1) La Beaumelle a lu Chamilly. C'est sans doute le P. de Chevigny. On lit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 14 janvier 1698 : « Le P. de Chevigny, que nous avons vu capitaine aux gardes et en grande réputation, est mort aux PP. de l'Oratoire ; il s'était mis dans cet ordre il y a fort longtemps et y vivait fort saintement ».

Digitized by Google

Beauvilliers « qui étaient beaucoup plus estimables par la grande piété dont elles avaient toujours fait une profession ouverte à la Cour que par le rang qu'elles y tenaient ». Ces dames lui font toutes sortes de remontrances. Il a mortifié Mme de Maintenon qui lui croira « des sentiments outrés sur la morale », il va perdre son crédit auprès d'elle et auprès du roi, qu'il réfléchisse ! M. Hébert offre de porter ses raisons devant les maris de ces dames, et de s'en tenir à leur avis. La proposition est acceptée. Devant ces nobles arbitres il fait valoir qu'il n'a pas agi à la légère. Il tonne à ses prônes et instructions contre les spectacles. Le peuple ne serait-il pas scandalisé s'il voyait un tel écart entre ses actes et ses paroles ? « Croyez-vous, d'ailleurs, ajouta-t-il, qu'il soit fort décent à des personnes de notre caractère d'assister à une tragédie représentée par des jeunes filles fort bien faites et qu'on ne peut se défendre de regarder pendant des heures entières : n'est-ce pas s'exposer à des tentations et le peut-on en conscience ? » Des courtisans n'ont-ils pas avoué qu'il y avait pour eux moins de danger à voir sur la scène des comédiennes de profession ? (1) Au point de vue pédagogique, quelle faute d'exhiber ainsi des jeunes filles sur un théâtre ! Croit-on qu'elles puissent résister à la griserie des applaudissements, alors que les prédicateurs eux-mêmes ont tant de peine à se défendre contre les pensées de vanité ? Enfin il y a le danger de l'exemple. Tous les couvents, les abbayes de religieuses vont s'empresser d'imiter Saint-Cyr (2).

---

(1) « Vives et spirituelles, gracieuses et modestes, comment douter que ces pudiques jeunes personnes n'interprètent à merveille les beautés d'Esther mieux que ne sauraient faire, trop expertes aux roueries de l'art, la Raisin, la des Œillets, la Champmeslé... » (Voir *Etudes* du 30 mars 1923, l'article de Louis de Monbadon : *L'aventure d'Elide à Saint-Cyr*, d'après le livre récent d'Edmond Pilon, *Un roman à la maison de Saint-Cyr, Mademoiselle de la Maisonfort*. Voir aussi Théophile Lavallée sur la maison de Saint-Cyr, Achille Taphanel sur son théâtre, Sainte-Beuve sur l'œuvre et la personne de Racine, Paul Mesnard sur Esther en particulier.

(2) La Beaumelle a reproduit ce passage des *Mémoires d'Hébert*, mais en l'amplifiant, en le dramatisant et même en le falsifiant. C'est ainsi qu'il fait se justifier M. Hebert, non pas devant les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, mais devant Mme de Maintenon directement. (Cf. *Mémoires de Maintenon*, t. III, p. 186.)

Digitized by Google

Ces raisons furent approuvées, mais on n'en tint pas compte. Mme de Maintenon ne devait se rendre qu'aux faits. Mlle de Glapion, l'artiste qui faisait Mardochée, plus tard supérieure de Saint-Cyr reçoit coup sur coup deux billets, jetés par un page pendant la messe. Le coupable est dénoncé, il tue son délateur et s'enfuit en Allemagne. Une intrigue se forme entre M. de Murçay, frère de Mme de Caylus, avec Mlle Deschamp de Marcilly (Zarès). Elle se termine heureusement par un mariage. Toutes les têtes sont à l'envers. De peur de gâter leur voix avec des psaumes et du latin, beaucoup de ces demoiselles en étaient venues à ne plus vouloir chanter à l'Église. Informée de ces désordres, Mme de Maintenon n'hésite pas à laisser tomber les représentations. Mais pour ne pas ébruiter les vrais motifs de sa décision, elle feignit de céder à la pression des puritains qui l'entouraient.

*Athalie* suivit *Esther*, dit M. Hébert. Et il ajoute : « Cette seconde pièce ne fut pas représentée autant de fois que la première. J'eus l'occasion d'entretenir M. l'évêque de Chartres à fond de cette affaire. Il se rendit à mes raisons, et, sans se trop expliquer, il s'en servit, dans la suite, pour abolir entièrement ce mauvais usage ». M. Hébert mérite donc d'être placé au premier rang de ces dévots dont parle la comtesse de Caylus dans ses *Souvenirs*, qui, agissant de bonne foi, donnèrent, à Mme de Maintenon, tant d'avis et lui firent tant de représentations, qu'ils empêchèrent enfin *Athalie* d'être représentée sur le théâtre de Saint-Cyr.

Assurément ces représentations à cause de leur fréquence, de la présence des courtisans, du luxe des costumes, etc ; étaient une faute lourde, comme l'événement ne l'a que trop prouvé. On s'est demandé si, après cette expérience, il convenait d'instituer des séances dramatiques, dans les pensionnats et les collèges. La sagesse, croyons-nous, a dicté cette réponse : « En eux-mêmes les jeux ou exercices de théâtre, à condition qu'ils demeurent dans le plan du jeu et de l'exercice, ne laissent pas que d'être des moyens excellents d'éducation. Ils développent et ornent la mémoire. Ils apprennent à lire avec intelligence, à comprendre un texte, à en saisir

Digitized by Google

les finesses : une récitation à haute voix, bien preparée, vaut la meilleure des analyses littéraires écrites. Ils affermissent le son et le geste et procurent cette distinction aisée qui permet d'être naturel en public et de se sentir partout chez soi sans rien de gauche et d'apprêté. Ils aident à combattre et à détruire les défauts de langue et à se former une diction régulière » (1).

Plusieurs versions ont été données de la disgrâce royale dont mourut Racine. M. Hébert adopte celle qui fait du poète une victime du Jansénisme. « Racine, dit-il, était fidèle à Port-Royal. Le Roi l'apprend et se refroidit. Car de toutes les mauvaises qualités qu'un homme pût avoir, celle d'être janséniste était la plus capable de lui donner de l'éloignement. »

Sur Boileau, également suspect de Jansénisme, nos *Mémoire* ne contiennent que ces quelques lignes d'ailleurs peu bienveillantes ;

Le sieur Despréaux, cet auteur si connu par ses satires qu'il a données au public, frère de ce fameux Boileau, doyen de Sens et depuis, chanoine de la Sainte Chapelle de Paris, auteur de l'impertinente histoire des *Flagellants*, de l'impur livre de Marcel d'Ancyre : *de tactibus impudicis*, du séditieux traité *de Jure antiquo presbyterorum*, était poète comme Racine quoique dans un autre genre, et dans les mêmes sentiments que lui ; mais comme sa surdité l'obligea de se retirer de la Cour et d'aller s'enfermer dans une maison de campagne près de Paris et que je l'ai vu peu à la Cour, je n'en dirai rien davantage.

## V

Il y a des sujets tellement liés ensemble qu'il est impossible de les séparer. Comment, par exemple, discourir sur les Jansénistes sans parler des Jésuites ? Arimane et Oromaze ne s'appellent-ils pas l'un l'autre nécessairement ? Nos *Mémoires* n'ont pas échappé à cette loi.

M. Hébert, par tempérament, n'était pas de ceux qui tracent aux chrétiens des chemins de velours et mettent des coussins sous les coudes des pécheurs. S'il n'était pas pour

(1) Louis de Monbadon, *loc. cit.*

Digitized by Google

les jansénistes, comme on l'a vu, il n'était pas davantage pour les jésuites et eût volontiers renvoyé dos à dos les deux partis. Il applaudit donc, sans réserve, aux décisions de l'assemblée de 1700, qui, dans un synchronisme parfait, avait condamné toute une série de propositions, attribuées soit à des auteurs jansénistes, soit à des casuistes de la Compagnie. « Ce qu'on peut en dire, remarque-t-il avec sagesse, ce qu'on peut en dire raisonnablement et chrétiennement, c'est que les uns et les autres ayant été condamnés par les puissances légitimes de l'Eglise (1), il faut avoir pour leurs décisions, une soumission égale. C'est par cet endroit, je veux dire par cette sincère et humble obéissance que toutes les contestations de part et d'autre cesseraient entièrement, que la paix serait rendue à l'Eglise, que les disputes finiraient, qu'on jouirait de cette parfaite tranquilité que tout le monde désire et estime et qu'on travaille si peu à se procurer ».

Le malheur veut que l'homme ne soit pas un animal raisonnable, comme on l'a cru longtemps. La guerre devait s'éterniser entre les deux camps. C'est Pascal qui avait porté aux Jésuites le coup le plus rude. M. Hébert a noté le tort moral immense causé à ces Pères par les *Provinciales*. « Leurs confessionaux, dit-il, furent moins fréquentés. « Rien de plus significatif assurément. Le succès foudroyant de l'ouvrage s'explique non pas tant par les faits plus ou moins bien établis qu'il révélait que par sa haute valeur littéraire. Il avait au suprême degré la première qualité pour un livre, qui est de se faire lire, car il était écrit, écrit d'une plume d'aigle. M. Hébert s'en est rendu compte plus ou moins confusément. « Ce livre, dit-il, est écrit de la manière du monde la plus agréable ; les expressions en sont enjouées, le tour délicat, le langage pur, les railleries fines et fréquentes, ce qui le faisait lire avec autant de curiosité que de plaisir ». Nicole, sous le nom de Vendroch, le traduisit en latin sans doute pour le faire pénétrer dans toutes les parties de la République des

(1) La plupart des propositions condamnées avaient déjà été censurées par Alexandre VII et Innocent XI.

Digitized by Google

Lettres. Mais la traduction, malgré le talent du traducteur, ne devait et ne pouvait faire oublier l'original.

Dans sa grande lettre au comte de Pontchartrain, M. Hébert raconte, à propos des *Provinciales*, une anecdote qui n'est pas sans intérêt pour notre histoire locale.

J'arrivai, écrivait-il, à Agen, dans un temps où toute la ville était en rumeur pour une affffaire qui s'y était passée. Un Jésuite avait prêché le carême. Il avait appris qu'un gentilhomme avait fait l'éloge des *Provinciales* et en fut choqué, et, dans un de ses sermons, il invectiva contre le livre et ceux qui le lisaient. Nos chers Agenais, qui sont vifs et qui ont tout l'esprit du monde, furent choqués à leur tour du sermon du Jésuite, et comme ils sont naturellement curieux, ils eurent envie de lire ce livre qu'ils ne connaissaient pas même auparavant et dont il n'y avait pas alors des exemplaires à Agen ; celui qui en avait parlé ne l'ayant fait que sur ce qu'il en avait ouï ailleurs. Leur curiosité les engagea à en faire venir. Il fut lu avec empressement et ce fut le fruit du sermon et des invectives de ce Père... Ses confrères le blamaient fort, ils en parlèrent à M. Hébert, ajoute Argenton, en gens sages et lui témoignèrent leur douleur sur le zèle indiscret du prédicateur. Pour moi, je ne sais ce qu'on doit le plus admirer ou du zèle du bon Père ou de l'ignorance de nos chers Agenais, qui « avec tout l'esprit et toute la vivacité du monde » ne connaissaient pas un livre qui, depuis près de cinquante ans, faisait tant de bruit.

Après les *Provinciales*, ce fut une mode de parler partout de la morale relâchée. Tel était l'ordinaire sujet des conversations dans les compagnies, le thème qui fournissait aux jeunes prédicateurs un succès aussi facile qu'assuré. On ne lisait plus que « *La morale des Jésuites* » (1), dont les éditions, chaque fois considérablement augmentées, se succédèrent de 1670 à 1688. A l'abri de l'adage : *Interest reipublicæ cognosci malos*, les auteurs de cette publication « faisaient retentir toute l'Europe du bruit de ce qu'ils avaient pu apprendre ou imaginer de plus capable de perdre de réputation leurs adversaires » (2). M. Hébert ne trouve pas d'expressions assez fortes pour flétrir un pareil procédé.

---

(1) Le vrai titre est : *Morale pratique des Jésuites, extraites fidèlement de leurs Livres par un docteur de Sorbonne.* — Les deux premiers tomes sont attribués au docteur Perrault ou à M. Pontchâteau ; les autres, au nombre de six, à M. Arnaud. Cet ouvrage fut brûlé par arrêt du Parlement de Paris et condamné à Rome le 27 mai 1687.

(2) P. d'Avrigny, *Mémoires*, t. III, p. 99.

Digitized by Google

A vrai dire tous les torts n'étaient pas du même côté. Avec beaucoup d'autres, M. Hébert reproche aux Jésuites et à leurs partisans d'user de leur influence auprès du Roi pour perdre ceux qu'il n'aimaient pas en les faisant passer pour jansénistes. C'est à cette occasion qu'il cite le cas de l'évêque d'Arras qui a été rapporté plus haut. Son plus fort grief contre ces Pères c'est leur animosité contre M. de Noailles, archevêque de Paris, qui avait osé dire : «Je veux toujours être l'ami des Jésuites, mais jamais leur valet ». Son dévouement pour ce Prélat était sans limites et ne devait finir qu avec lui. Il explique, pour ainsi dire, toute sa vie publique. De ce fait, on peut donner cette raison toute psychologique mais sans doute très réelle : c'est que, sans trop se l'avouer, M. Hébert était persuadé au fond qu'il avait fait M. de Noailles archevêque de Paris. Il faut voir, avec quelle complaisance, il raconte dans ses *Mémoires*, l'entrevue qu'il eut avec M^me^ de Maintenon, après la mort de M. de Harlay. Cette dame lui ayant demandé quel successeur lui donnait-on dans le monde, il répondit d'abord : « M. de Fénelon serait tout désigné si sa nomination à Cambray n'était pas si récente. — Mais nous avons encore M. de Meaux et M. de Châlons, reprit M^me^ de Maintenon ». M. Hébert se prononça en faveur du second. Et comme pour bien marquer qu'il s'agissait d'une relation de cause à effet, il ajoute immédiatement que le lendemain M. de Noailles fut mandé auprès du Roi, qu'il dut accepter sa nomination après s'être bien défendu « quoique l'Archevêché de Paris soit la première dignité ecclésiastique du Royaume ». Assertion qui eût fait bondir M. de Saint-Georges, archevêque de Lyon et primat des Gaules.

La page entière mérite d'être citée.

... Quelque temps après arriva la mort de M. l'Archevêque de Paris, de la manière la plus triste et la plus effroyable. Il avait eu tous les chagrins possibles dans l'Assemblée du Clergé de 1695, où il s'était passé bien des choses qui l'avaient jeté dans une amère tristesse. Il n'était plus, il y avait longtemps estimé du Roi. Il était méprisé de tout le monde. Il avait en tout sacrifié le Clergé à la passion qu'il avait de plaire à la Cour. S'étant retiré à sa maison de Conflans, et voulant être seul dans l'appartement qu'il avait fait faire au bout

Digitized by Google

de la galerie, il eut une attaque d'apoplexie. La défense qu'il avait faite à tous ses domestiques de venir l'interrompre quand il avait ordonné qu'on le laissât seul dans sa chambre, fut la cause qu'il ne put être secouru. Il avait pris cette précaution pour empêcher, comme il s'était imaginé, qu'on n'aperçût qu'il tombait quelquefois du haut mal. Mais cette même précaution lui fut enfin très préjudiciable ; car, étant tombé, comme je viens de le remarquer, dans cet accident d'apoplexie, il demeura quelques heures sans que personne osât entrer dans sa chambre. Il fallut bien aller voir enfin ce qui s'y passait. On le trouva dans un état où l'on vit qu'il n'y avait plus rien à espérer et qu'il allait mourir. On se pressa cependant d'envoyer à Paris pour avoir du secours. On avertit Mme la duchesse de Lesdiguières, qui avait une très étroite liaison avec ce Prélat, dont on parlait beaucoup dans le monde. Elle y accourut et cet Archevêque, pour lequel on n'avertit point le curé de la paroisse de venir lui administrer l'extrême-onction, mourut entre ses bras, sans avoir eu le temps de se reconnaître et donner le moindre signe de pénitence, regretté de peu de personnes, laissant de lui une réputation très désavantageuse.

Le Roi était à Marly quand on vint lui apporter la nouvelle de sa mort. Il dit qu'on ne devrait pas penser à lui demander cette place, qu'il ne voulait donner qu'au seul mérite. L'archevêque de Rheims, qui avait toujours mal vécu avec ce Prélat, était à Marly. Il s'échappa d'en dire tout le mal possible, et on l'entendit avec indignation. Le comte de Grammont, l'un des courtisans les plus spirituels et qui avait un talent merveilleux de dire de bons mots et pleins d'esprit, après avoir écouté comme les autres ce que M. de Rheims disait contre son collègue qui venait d'expirer, lui adressant la parole, lui dit : « M. de Rheims, croyez-moi, il est bon de vivre », voulant lui faire comprendre qu'il devait faire attention à ne pas parler d'un Prélat qui venait de mourir et qu'il arriverait la même chose après sa mort, qui donnerait occasion à beaucoup de gens de parler de lui.

Quand la cour fut de retour à Versailles, j'allais rendre visite à Mme de Maintenon. Elle me parla d'abord de la mort de l'archevêque de Paris et me demanda ce qu'on disait dans le monde de son successeur. « On devine, lui dis-je, Madame ; plusieurs pensent que si M. l'archevêque de Cambray n'avait pas été placé depuis trop peu de temps, il aurait eu bonne part à cette nomination ; un grand nombre ne laisse pas de le croire peut-être parce qu'on le désire. — Vous savez bien, m'ajouta-t-elle, ce qui nous empêche de le proposer. Il y en a deux sur qui seuls on peut porter les yeux : sur M. de Meaux et sur M. de Châlons. Dites-moi, continua-t-elle, sur qui vous croyez qu'on doive le plus s'arrêter. — Je ne balancerai pas, Madame, à vous dire mon sentiment puisque vous le souhaitez. Il me paraît qu'on ne peut pas beaucoup délibérer sur le choix de l'une de ces deux personnes. Il me semble que M. de Noailles, évêque de Châlons, doit être préféré ». Je lui en dis les raisons qu'elle ap-

Digitized by Google

prouva. Le lendemain le Roi ordonna au Maréchal de Noailles d'écrire à M. son frère de venir incessamment à la Cour sans s'expliquer sur ce que le Roi lui avait dit. Il s'en défendit. Sa Majesté commanda qu'on lui envoyât de sa part un courrier pour l'obliger de faire ce voyage. Il fallut obéir. Il se rendit auprès du Roi et il ne put se dispenser de se rendre à ses volontés, quelque répugnance qu'il ressentît de se charger de cet emploi où il prévoyait devoir trouver bien de la peine et encore plus de fatigues que d'éclat et d'honneur, quoique l'archevêché de Paris fût la première dignité ecclésiastique du Royaume.

Des frictions n'avaient pas tardé à se produire entre le nouvel Archevêque et les Jésuites. Mais c'est le *Problème* qui les brouilla mortellement. Il « entama l'affaire » qui devait aboutir à la Bulle *Unigenitus* et causer tant de troubles dans l'Eglise et dans l'Etat. Cet écrit séditieux, que l'opinion publique et M. de Noailles attribuaient aux Jésuites, était en réalité, dit M. Hébert, d'un bénédictin janséniste, dom Thierry de Viaixnes. Une visite domiciliaire que l'on fit chez ce religieux aurait amené cette découverte.

Nos *Mémoires*, ou du moins la partie de ces *Mémoires* conservée aux *Affaires étrangères*, ne renferment pas d'autres détails sur la seconde phase du jansénisme. Mais les révélations que M. Hébert pouvait encore faire à ce sujet, on les trouve dans sa grande Lettre au comte de Pontchartrain. Là, il raconte tout au long les grandes conférences qu'il eut, après le scandale du *Problème*, avec les Pères Lachaise et Martineau, pour réconcilier la Compagnie avec l'Archevêque. Comme il jouait toujours de malheur dans les négociations de ce genre, il ne réussit pas. Dès lors, il abandonne le rôle d'arbitre pour se constituer partie contre les Jésuites. En 1711, les évêques de Luçon et de La Rochelle ayant publié un mandement jugé offensant par le cardinal de Noailles, il accuse ces Pères d'être les auteurs de cet acte épiscopal. On est étonné de cette volte-face un peu brusque. « On m'assure, de tous côtés, écrit-il, que les Jésuites se plaignent de moi, de ne les avoir pas assez ménagés dans ma Lettre ; d'y avoir dit des choses qui leur sont très sensibles, qu'ayant toujours compté que j'aimais leur Compagnie, ils avaient été très sur-

Digitized by Google

pris que je me fusse déclaré contre eux dans une affaire de cette importance... et que par ce moyen je pouvais leur attirer l'indignation publique ». A ce reproche, M. Hébert oppose cette mise au point : « J'ai même dit à quelques Jésuites de mes amis, qu'en toutes occasions je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour leur faire plaisir, mais quand il s'agirait d'affaires dans lesquelles l'Episcopat et eux se trouveraient en même temps, intéressés sur des vues différentes, je ne balancerais pas un seul moment sur le parti que j'aurais à prendre et que l'honneur, l'amour et l'estime du corps dont j'ai l'honneur d'être prévaudraient toujours sur quelques considérations que ce pût être ». Un tel sophisme pourrait mener loin et combien est préférable le vieil adage : *Amicus Plato, sed magis amica veritas !*

M. Hébert continue donc de plus belle à pousser sa pointe. Il a une prédilection pour l'argument *ad hominem*. Ce livre des *Réflexions morales* que les Jésuites font un crime à M. de Noailles d'avoir approuvé, il se plaît à le présenter comme faisant les délices de certains Pères et non des moindres de la Compagnie. Outre le cas du P. de Lachaise que nous avons déjà relaté, il cite deux faits qu'il venait d'apprendre — ô douce ironie — du recteur des Jésuites d'Agen et qu'il est heureux de servir tout chauds à M. de Pontchartrain : Il s'agit d'abord de deux gentilhommes qui, de très bonne foi, lisaient Quesnel depuis dix ans. Les Jésuites, disaient-ils, estiment tellement cet ouvrage que le P. N. (Noet ou Noël ?), qui est prédicateur, leur avait assuré qu'il en avait tiré ses meilleurs sermons. « Et quand il en a affaire, ajoutait l'un d'eux, il vient chez moi et m'emprunte son livre. Il me l'a même gardé quelquefois pendant dix mois. » Voici le second fait : « Je sais des Jésuites mêmes, dit M. Hébert, que le compagnon du recteur d'une des premières villes du royaume lut ce livre et le trouva si fort de son goût qu'il en prenait les sujets de méditation pour ses novices. »

Tout cela en vérité est assez anodin. Ce qui est autrement grave c'est l'accusation portée par M. Hébert contre quelques membres de la Compagnie d'avoir appliqué à leur adversaires

Digitized by Google

ce qu'on appelle de nos jours le système des fiches. On lit dans la Lettre au comte de Pontchartrain qu'un jour à la Cour, un Jésuite, qui y avait un emploi (le P. Valois), affirma qu'il y avait dans le royaume deux cent cinquante-deux ou trois mille Jansénistes, et quelqu'un ayant paru douter de ce chiffre, peu s'en fallut qu'il ne fût à l'instant ajouté à la funeste liste qui était envoyée au Roi.

Dans sa Lettre à M. de Belsunce, M. Hébert revient sur ce fait pour le flétrir avec toute son énergie. « Plût à Dieu, dit-il, qu'il fut venu en fantaisie au feu P. Valois de donner son catalogue de prétendus Jansénistes... Qu'on aurait vu de belles choses dans une si rare et si extravagante pièce ! Ce recueil curieux aurait été une preuve très infaillible de l'injustice criante des accusateurs fourbes et calomniateurs, et de l'innocence de ceux qu'ils voulaient perdre dans l'esprit du Prince, et qui leur faisaient ombrage par leur vertu, leur science et leur réputation. »

« Je me souviendrai toujours, dit-il encore au Secrétaire d'Etat, de ce que j'ai vu à la Cour. J'y ai vu l'espace de dix ans, un prêtre habitué d'une paroisse de Paris qui venait régulièrement toutes les fêtes auxquelles le Roi avait coutume de communier. Il ne manquait pas de se faire présenter avec les autres ecclésiastiques pour faire ressouvenir de lui le P. Confesseur et de son emploi et lui procurer quelque bénéfice. Je le pressai de me dire sur quoi il pouvait fonder son espérance. Il me répondit que depuis dix ans il était à la chasse des Jansénistes ».

De loin comme de près on pouvait être victime de ces délations. M. Hébert cite l'exemple suivant : « Quand je fus près de partir de Versailles pour venir dans mon diocèse, le Roi me chargea, par l'entremise de M. le cardinal de Noailles, de m'informer d'un très saint ecclésiastique d'un diocèse voisin, qu'on avait proposé à Sa Majesté, comme très capable de gouverner une église. Dès que je fus arrivé, je m'informai jusqu'au scrupule de la vie, de la conduite, des mœurs, de la capacité et des opinions particulières de ce digne prêtre... Je fus ravi d'avoir à en dire tant de bien... Mais je fus surpris



Digitized by Google

que le Roi était prévenu et qu'on ne l'accusait de rien moins que de jansénisme... Je crus devoir faire des observations toutes nouvelles. Partout on m'en disait du bien. Je lui fis faire des retraites publiques dans mon diocèse, puis une retraite à trois cents de mes curés dans mon évêché à Agen. Rien de janséniste. Après bien des recherches, voici ce que j'ai découvert. Il avait un frère ou un neveu, vicaire dans une ville du même diocèse. Un Jésuite y prêcha, avança des propositions condamnables. Le vicaire trop zèlé monta en chaire après lui et le réfuta... Ce fut assez, bien que l'oncle eût blamé le procédé du neveu. » Il s'agit ici, selon toute vraisemblance de ce M. de Lasserre, archiprêtre de Montcabrier et prieur de Pommevic, dont il a été question ci-dessus à propos de l'affaire Ravenac, et qui, après la mort de M. Hébert, fut vicaire capitulaire, vicaire général de M. d'Yse de Saléon et chanoine de Saint-Etienne d'Agen.

Quelques années plus tard, M. Hébert, dont le tort était certainement de trop généraliser lui aussi, fulminait encore dans sa lettre à M. l'Evêque de Marseille contre « ces personnes qui par la corruption de leur morale, par leurs injustices criantes envers tant de personnes innocentes, par leurs calomnieuses accusations d'un grand nombre de gens de bien et irréprochables dans leurs mœurs et dans leur conduite, par l'abus énorme de leur crédit auprès des puissances, ont mis le trouble, le feu et la guerre dans notre Eglise ».

Au moins pouvait-il se rendre à lui-même ce témoignage qu'il s'était opposé au mal de toutes ses forces et plus d'une fois avec efficacité. « Je déclare, écrivait-il encore, et je déclarerai toujours à toute la terre, qu'ayant eu souvent l'honneur d'approcher de près le feu Roi, ayant eu souvent de secrètes et intimes conversations avec ce grand Prince, j'ai toujours reconnu en lui les sentiments d'un très respectueux attachement pour l'Eglise, la Religion et ses décisions, que j'ai remarqué en mille occasions la parfaite estime qu'il faisait de la piété et de ceux qui en faisaient profession.

« Cela ne veut pas dire que j'ai jamais pensé et que je pense encore que Louis le Grand n'ait jamais été trompé, c'est l'in-

Digitized by Google

gratitude qu'on me reproche, mais qu'elle est mal fondée ! J'ai pris la liberté plus d'une fois de représenter avec tout le respect possible à cet incomparable Prince qu'on l'avait trompé, il m'a fait l'honneur de me croire ; bien loin de regarder ma sincérité comme un manquement de respect et de reconnaissance, il m'en a su bon gré. L'effet a suivi mes respectueuses remontrances, j'ai eu le plaisir et la consolation de voir délivrer de prison des officiers de guerre qui y languissaient depuis plusieurs années, de voir rappeler des gens de bien qui avaient été exilés sur de faux prétextes, de voir revenir à la Cour des prélats qu'on avait rendus suspects à ce grand Prince sur la doctrine et sur son service. Combien de fois m'a-t-il dit, qu'on l'avait trompé, qu'il avait été souvent trompé par ceux-mêmes qui se vantaient le plus d'avoir sa confiance. »

Les deux lettres à M. de Pontchartrain et à M. de Belsunce furent communiquées au Souverain Pontife. « Le Pape après avoir lu la première, marqua, dit-on, sa surprise, ne comprenant pas qu'il pût y avoir en France des Evêques qui attaquassent les Jésuites à visage découvert et qui eussent assez de courage pour dire à toute la terre ce que M. Hébert avait révélé contre eux dans cette lettre (1) ». L'appréciation du Pape relative à la seconde lettre est autrement sévère :

Quod ad Episcopum Aginnensem attinet, maxime doluimus et improbavimus, ut par erat, ejus indignam sacro antistite agendi rationem et gavisi sumus illius impudentiam a te forliter cohiberi. Divinam porro bonitatem enixe precamur ut tribuat voci tuæ vocem virtutis, illi vero cor docile largiatur quatenus aliquando resipiscat et labem abstergat quam famæ animæque inussit plane gravissimam, omniumque sæculorum execratione damnandam.

Pauvre M. Hébert ! Comme il aurait pu prendre pour lui-même le mot qu'il nous rapporte du P. Lombard sur l'évêque d'Hippone « qu'il eût été avantageux que saint Augustin n'eût jamais écrit ».

---

(1) Argenton, qui a écrit cette phrase, donne comme référence *Journal de Dorsanne*, in-12, Paris, 1756, t. I, p. 20. — Nous n'avons rien trouvé de semblable dans les éditions que nous avons pu consulter.

Digitized by Google

Au demeurant, il vécut toujours avec les Jésuites d'Agen en parfaite harmonie. Il devait rester jusqu'à la fin fidèle aux sentiments qu'il exprimait ainsi dans sa lettre à M. de Pontchartrain : « Dès que je fus arrivé dans mon diocèse, je fis connaître aux Jésuites la joie que j'avais de les y voir établis et je n'ai point cessé de leur donner, en toutes occasions, des preuves et des marques d'une amitié très sincère. De leur côté, ils ont toujours vécu avec moi de la manière du monde la plus obligeante. J'ai tout sujet de me louer en tout de leur sage conduite, m'ayant aidé à établir de bonnes œuvres et ayant concouru avec zèle à tout le bien que j'ai eu occasion de faire dans mon diocèse. » On a remarqué qu'Henry Arnaud, évêque d'Angers, un vrai janséniste celui-là, entretenait les plus amicales relations avec les Jésuites de La Flèche qu'il visitait souvent. Il est bon que nous ne soyons ni absolument ni constamment intransigeants, sinon où serait la douceur de vivre ?

(*A suivre*) A. Durengues.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE

**Classement de monuments historiques.** — Par arrêtés ministériels du 15 octobre 1923 ont été classés comme monuments historiques placés sous la protection de la loi du 31 décembre 1913 les objets mobiliers ci-après :

*Cancon* (église) : un cadre en bois sculpté et doré du XVII^e siècle.

*Laroque* (marché-couvert) : quatre mesures à grains en fer du XVIII^e siècle.

*Pujols* (église Sainte-Foy) : un fragment de monument funéraire en pierre sculptée du XVI^e siècle. — Bénitier en pierre sculptée de la fin du XVI^e siècle. — Sont déjà classés dans cette commune de Pujols, l'église du XV^e siècle et un écusson en marbre du XVI^e siècle.

*Sainte-Bazeille* (église) : un cadre en bois sculpté et doré du XVII^e siècle.

*Sénestis* (église) : un rétable en bois sculpté du XVII^e siècle.

*Tayrac* (église) : une statue de Saint Bruno en bois du XVII^e siècle. Déjà, cinq grands candélabres en bois sculpté se trouvaient classés.

*Villeneuve-sur-Lot* (chapelle d'Eysses) : trois cadres en bois sculpté et doré du XVII^e siècle.

**Le Jasmin d'Argent.** — Le concours annuel du Jasmin sera clos le 15 février 1924. Rappelons qu'il est ouvert à tous les poètes français ou gascons du Sud-Ouest et qu'il comporte une poésie inédite de 100 vers au maximum. Les concurrents doivent envoyer leur œuvre sous pli cacheté, en 3 exemplaires, à M. Jacques Amblard, 1, rue Floirac, Agen.

---

## Compte-rendu officiel et complet de la Commission du Musée d'Agen

*Séance du Jeudi 9 novembre 1922*

L'an mil neuf cent vingt-deux et le neuf novembre, à 15 h. 30, la Commission Consultative du Musée, régulièrement convoquée, s'est réunie en l'Hôtel d'Estrade, sous la présidence de M. Maximilien Labat, Maire d'Agen.

*Présents et opinants.* — Etaient présents : MM. Aunac, Bazin, Bonnat, Fumadelles, Laulan, l'abbé Marboutin, Mourgues, Pra-

Digitized by Google

dères, Satger, Trenquet ; membres : MM. Recours et David, conservateurs.

*Excusés :* MM. Aubert, de Sevin, Torthe.

*Secrétariat de la Commission.* — M. le Maire déclare la séance ouverte. Il présente à l'Assemblée M. Roumégoux qui, par arrêté municipal en date du 19 août 1922 a été nommé Secrétaire de la Commission Consultative du Musée.

*Procès-verbal.* — M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance tenue le 5 octobre 1916.

M. Bonnat demande la parole sur ce procès-verbal.

a) *Sur la démission de M. le Dr Brocq :*

M. le Dr Brocq, que le procès-verbal de la séance du 5 octobre 1916 indiquait comme donateur éventuel, a donné sa démission de membre de la Commission Consultative du Musée en raison de ce que « ses occupations ne lui permettaient plus de suivre utilement les travaux de la Commission ».

M. Bonnat exprime ses regrets de la décision prise par M. le Dr Brocq qui constitue une protestation *ironique* contre la non-convocation par l'ancienne administration municipale de la Commission du Musée et qui est de nature à priver la Ville de collections qui lui étaient peut-être destinées.

Comme conclusion, M. Bonnat propose le vote de la motion suivante :

La Commission du Musée, considérant :

1° Que l'article 11 de l'arrêté de 1913 qui la constitue et qui fut approuvé par le Préfet porte que : la Commission sera régulièrement convoquée quatre fois par an... Qu'elle sera réunie par le Maire ou sur la demande du conservateur après entente avec le Maire, et en outre toutes les fois que des propositions seront faites dans l'intérêt des collections ou que des raisons majeures l'exigeront.

2° Qu'elle n'a pas été convoquée depuis 1916, malgré les demandes réitérées de la plupart de ses membres.

Regrette que l'ancienne Administration municipale ait cru bon de se passer de son concours.

Et remercie M. le Maire de faire revivre une Commission appelée à collaborer à l'administration du Musée (conformément à l'article 4) et à rendre les plus grands services à cet établissement.

(La motion de M. Bonnat, mise aux voix, est adoptée.)

M. le Président remercie la Commission des termes élogieux le concernant contenus dans cette motion.

Digitized by Google

Il ajoute qu'il se propose d'étendre la composition de la Commission pour accroître sa puissance d'action.

Des démarches vont être entreprises auprès de M. le Dr Brocq pour essayer de le faire revenir sur sa regrettable détermination.

L'élargissement du cadre actuel de la Commission sera différé jusqu'à la réception de la réponse de M. le Dr Brocq.

M. Bazin dit que le premier devoir de la Commission est de faire cesser l'anarchie qui a existé au Musée d'Agen ; il faut créer une atmosphère de confiance auprès des généreux donateurs.

La Commission du Musée doit se réunir quatre fois l'an ; chacun des membres qui la composent doit donner le meilleur de lui-même à la bonne marche des travaux de cette Commission.

Musée local. — M. Bazin émet l'avis, en terminant, que soit créé un « Musée local » qui constituerait en quelque sorte la synthèse de la vie agenaise.

M. Bonnat s'associe pleinement à la demande de M. Bazin et propose, à cet égard, l'adoption de la motion suivante :

La Commission du Musée émet le vœu qu'une salle consacrée au folklore agenais, aux traditions et souvenirs locaux soit créé au Musée d'Agen, comme il en existe dans d'autres établissements : Muséum Arlatense, d'Arles : Musée pyrénéen de Lourdes, pour ne citer que le principal et le plus récent. (*Adopté.*)

Collection Combes. — M. Mourgues regrette que la Commission ne se soit pas réunie plus tôt ; elle aurait pu, si elle avait été antérieurement convoquée, s'occuper de « la Collection Combes ». M. Mourgues dépeint l'état de délabrement de cette collection. L'absence d'entretien de cette richesse constitue, dit M. Mourgues, un véritable sabotage. Il demande que des mesures immédiates soient prises pour assurer sinon le classement, du moins la conservation en bon état d'entretien de cette collection.

M. Recours, conservateur, indique que cette collection a été délaissée en raison du manque de local destiné à la recevoir.

M. Bonnat s'associe pleinement aux observations présentées par M. Mourgues et rappelle, à cet égard, son intervention de 1913 en faveur de cette collection et les vœux formulés à ce sujet.

Comme sanction aux observations qui viennent d'être présentées, M. Bonnat soumet au vote de la Commission, le projet de délibération suivant :

« La Commission du Musée,

Considérant : 1° l'état lamentable dans lequel gît la collection paléontologique Ludomir Combes, et contre lequel se sont élevées à plusieurs reprises les sociétés savantes et la Presse :

Digitized by Google

2° L'importance exceptionnelle de cette collection achetée 20.000 francs par la Ville d'Agen, le 24 février 1880, sur la proposition de M. le Maire Durand, et riche d'environ 6.000 pièces de géologie, de paléontologie et d'archéologie préhistorique ;

3° Que sa valeur a certainement quintuplé au dire des spécialistes les plus qualifiés ; qu'elle contient des pièces rarissimes, très recherchées des collectionneurs ;

4° Que la Commission du Musée dans ses séances de 1913 et 1914 avait décidé qu'elle serait classée par un spécialiste pour mettre en valeur son importance scientifique incontestée et sa portée pédagogique ;

Décide :

1° Que le classement de cette collection sera fait par des érudits qualifiés et qu'elle sera aménagée comme il convient.

2° Que, sur les fonds affectés au Musée, un crédit sera pris pour pourvoir au frais que nécessitera un pareil travail.

3° Que les pourparlers avec les spécialistes aptes à ce classement, commencés par la Municipalité Laboulbène, seront repris et qu'il sera fait appel au concours de MM. Dubalen, de Mont-de-Marsan, ou de Peyrony, des Eyzies, pour savoir dans quelles conditions financières ils s'en peuvent charger.

La question du local ayant été mise en question, la possibilité de l'installation de la collection Combes, soit dans l'immeuble du Sénéchal, soit dans l'ancien Evêché, devenu propriété communale, est envisagé par la Commision.

M. Bonnat propose, par mesure d'économie, d'abord l'utilisation des salles situées au rez-de-chaussée dans une dépendance directe du Musée au dessous de la salle Aunac.

M. Mourgues intervient à nouveau et, tout en faisant confiance à l'Administration municipale actuelle en ce qui concerne la mise en état de celle collection, signale que des promesses du même genre ont été faites par les Administrations municipales précédentes et n'ont jamais été tenues. M. Mourgues demanderait qu'un délai maximum de trois mois fut fixé par la Commission pour l'exécution de ce travail.

M. le Maire donne à M. Mourgues l'assurance que les engagements pris par lui, quant à la remise en état de la collection, dans un délai aussi rapproché que possible, seront tenus.

La suggestion de M. Bonnat, en ce qui concerne le local, est retenue par la Commission.

Collection Debeaux. — M. Recours indique que la collection

Digitized by Google

Debeaux est dans la même situation que la collection Combes ; les deux collections pourraient être remises en état simultanément.

M. Mourgues propose que ces collections soient provisoirement renfermées dans des caisses pour être placées à l'abri de l'humidité, de la poussière et aussi des tentations des visiteurs éventuels.

Ordre du Jour. — (Observation de M. Pradères). — M. Pradères demande si un ordre du jour de la séance a été établi ; à son avis, la discussion gagnerait en clarté s'il en avait été ainsi.

M. le Président répond que l'établissement d'un ordre du jour de la séance lui a paru *inutile*, la réunion de ce jour constituant surtout une « reprise de contact des Membres de la Commission ». « Il s'agit, dit M. le Maire, d'un échange de vues sur l'ensemble des questions actuellement en suspens depuis la Guerre. Chaque membre de la Commission a le devoir d'apporter les suggestions qui lui paraîtront utiles ».

Question des Conservateurs. — M. Bonnat prend ensuite la parole et fait une vive critique de l'arrêté préfectoral d'octobre 1920 qui donne deux conservateurs au Musée alors que, depuis 6 ans, on ne pouvait en obtenir un. Abondance de bien nuit, dit M. Bonnat. Cet arrêté préfectoral est l'œuvre de l'ancien maire d'Agen. C'est le fait du Prince qui l'a imposé. Il n'en constitue pas moins :

1° Une *faute*, car il crée 2 conservateurs au lieu d'un, constituera une charge pour la Ville, et occasionne une dualité de pouvoir fâcheuse pour la bonne administration du Musée ;

2° Une *illégalité*, car le décret de 1910 qui règle les nominations de conservateur, n'en prévoit qu'un par Musée, assisté, s'il y a lieu, d'un ou de plusieurs conservateurs *adjoints*. Ici, nous en avons deux, avec mêmes prérogatives et même rang ;

3° Une double *injustice* parce que l'un des conservateurs, M. David, a hérité des salles classées, aménagées et répertoriées et de tout le traitement affecté au personnel du Musée, tandis que l'autre, M. Recours, s'est vu confier les salles en vrac, les collections diverses et quantité de pièces non répertoriées. Par compensation, il ne touche aucun traitement au Musée.

La Municipalité, dit M. Bonnat, peut réparer cette double *injustice*, si elle est impuissante sur la *faute* et l'*illégalité* commises par le Préfet à l'instigation de l'ancien Maire et il dépose les conclusions suivantes :

La Commission, considérant que l'arrêté préfectoral du 22 octobre 1920 impose deux conservateurs au Musée ; qu'il n'a fait,

Digitized by Google

entr'eux, contrairement aux prescriptions du décret du 24 juillet 1910, aucune distinction autre que celle des « *rayons* » attribués à ces deux fonctionnaires ;

Considérant que les crédits affectés au personnel des conservateurs ont été jusqu'ici réservés à l'un deux et que l'autre ne touche rien pour sa participation à l'œuvre commune ;

Considérant qu'il y a là une injustice qui doit être réparée ;

Emet le vœu :

Que les crédits affectés au traitement des conservateurs soient partagés entre les deux titulaires de l'emploi.

M. Trinquet observe que cette question intéresse l'Administration municipale et qu'elle n'est pas du ressort de la Commission Consultative du Musée.

M. Bonnat oppose à M. Trinquet les articles 4 et 9 de l'arrêté municipal approuvé par le Préfet, du 3 mars 1913 qui déclarent la Commission constituée pour *collaborer* à l'administration du Musée et qui prévoit son avis pour tout règlement du Musée et les *fonctions des préposés* à cet établissement.

M. Bonnat poursuit. Il n'entend nullement imposer son opinion ; mais il estime de son devoir de faire connaître son avis sur une question intéressant l'administration proprement dite du Musée.

La question de forme ne retient pas l'attention de M. Bonnat. Quand il se trouve en face d'une injustice, il ne se demande pas s'il a le *droit* de protester, mais s'il a le *devoir* de le faire ; il n'envisage que la question de fond et demande instamment aux membres de la Commission de prendre leur responsabilité sur cette question.

M. Bazin, dans un esprit qui, dit-il, sans être absolument semblable à celui de M. Bonnat s'en rapproche cependant sensiblement, fait une critique générale des administrations actuelles ; il déplore notamment le nombre trop élevé de fonctionnaires à responsabilité partagée. Finalement, M. Bazin conclut dans le même sens que M. Bonnat.

M. Mourgues approuve M. Bonnat du dépôt de sa motion ; mais il ne voudrait pas que l'on introduise la politique au sein de la Commission.

M. le Maire intervient pour calmer les appréhensions de M. Mourgues. A aucun moment, il ne laissera s'immiscer de questions personnelle ou des discussions politiques dans les débats de la Commission. M. le Maire sera heureux de suivre les directives

Digitized by Google

qui lui seront tracées par la Commission et de réparer les injustices s'il a pu s'en commettre.

La proposition de M. Bonnat mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

(M. le Maire, appelé à la Mairie, cède provisoirement la présidence de la Commission à M. le commandant Satger.)

Registre d'entrée. — M. Bonnat en arrive à la question du « Registre d'entrée ». Il fait rapidement l'historique de ce registre ; il prend acte des déclarations de MM. Recours et David, conservateurs, qui indiquent que les objets déposés au Musée sont inscrits sur des registres spéciaux tenus par chacun d'eux et séparément, mais il demande que les objets déposés au Musée soient inscrits dans l'ordre de leur dépôt au Musée et à leur date d'entrée, avec le nom des donateurs, sur le registre *unique* « officiel » et commun aux deux fonctionnaires.

MM. les conservateurs précisent que, depuis leur entrée en fonctions ils ont fait toutes réverves en ce qui concerne l'inscription au registre d'entrée des objets déposés au Musée avant leur nomination.

M. Bonnat estime que ces réserves ne suffisent pas. Il y a lieu de constater officiellement et définitivement quels sont les objets portés au registre d'entrée qui ne figurent plus dans les collections municipales. Il reviendra sur cette question. Pour l'instant, il demande l'adoption du texte suivant :

La Commission du Musée,

Considérant : 1° Qu'un registre d'entrée normal et *régulièrement* tenu est indispensable à cet établissement ;

2° Qu'il en existe un, commencé par la Société du Musée, continué par les conservateurs Dombrowski et Momméja ;

3° Quelle a constamment et énergiquement réclamé depuis sa création, en 1913, la continuation et la mise à jour de ce registre où des lacunes étaient apparues ;

4° Que les cahiers ou registres présentés par les conservateurs où sont mentionnés les accroissements de leurs fonds depuis qu'ils en ont la charge n'en peuvent tenir lieu.

Renouvelle ses instructions de 1913 et 1914 et réclame la continuation du Registre d'Entrée où seront inscrits toutes les acquisitions, tous les dons, tous les dépôts faits au Musée au fur et à mesure de leur entrée dans cet établissement. » (*Adopté.*)

Classement des collections. — M. David, conservateur, de-

Digitized by Google

mande qu'un reclassement des collections déposées au Musée soit effectué.

Les collections doivent être exposées par nature, par époque, par âge, par qualité, comme cela se pratique actuellement dans les Musées parisiens.

M. Marboutin appuie cette façon de classer que combat M. Bazin qui craint de voir ainsi nos Musées transformés en nécropoles et en dépôts. Il ne faut pas donner aux Musées un classement d'archives.

M. Bonnat, tout en reconnaissant que la manière de classer proposée par M. David est extrêmement intéressante pour les connaisseurs et aussi au point de vue pédagogique, craint qu'elle ne soit pas goûtée de l'ensemble des amateurs, profanes pous la plupart. Elle tend à faire des musées des manières de grands magasins ou bazars, avec rayons de peinture, sculpture, porcelaines, faïences, objets d'Extrême-Orient, estampes, etc... N'y a-t-il pas, au contraire, intérêt à mettre les collections en relief par une présentation varié et approprié à la nature très diverse des objets exposés. Bien mieux, il est impossible de réaliser ce classement mtéhodique avec les collections léguées à la Ville, comme, par exemple, celle de Chaudordy, qui doivent former un fonds spécial et rester groupées.

M. Bonnat suggère une solution mixte tendant à l'exposition par période, dans une salle spéciale de tous les objets de même nature.

La question ne paraissant pas au point, aucune décision n'est prise à cet égard.

(M. le Maire entre à nouveau en séance et reprend la présidence de l'Assemblée.)

Herbier Sudre. — M. Mourgues soulève la question de l'acceptation de l'Herbier Sudre. Il fait un historique rapide de la question auquel M. le Maire apporte certaines précisions de détail.

M. Duffour, instituteur à Agen, à la date du 24 mai 1921, écrivit à M. le Maire pour l'informer qu'il avait fait l'acquisition de la collection botanique de feu M. le Professeur Sudre et qu'il en faisait don au Musée.

A la date du 8 juin 1921, M. le Maire accusa réception à M. Duffour de sa lettre du 24 mai et déclara accepter le don fait au Musée d'Agen.

Le 22 février 1922, Mme Sudre se faisait connaître à M. le Maire comme première donatrice de l'herbier.

M. Duffour, de son côté, a dépensé une somme d'environ 900 fr. pour la remise en état de cette collection. Et M. Mourgues exprime

Digitized by Google

le désir le désir de voir figurer le nom de M. Duffour au-dessous de celui de Mme Sudre.

M. Duffour se met, en outre, à la disposition de la municipalité pour l'entretien et la conservation, sans rétribution, de ladite collection.

La Commission décide d'accepter — si Mme Sudre y consent — la demande de M. Mourgues tendant à faire figurer le nom de M. Duffour en excicata.

Elle remercie M. Duffour de sa proposition relative à la conservation de cette collection ; mais elle décide de ne pas donner suite à cette offre.

Trésor de Castillonnès. — A la demande de M. Bonnat, la Commission se déclare susceptible de faire procéder à l'achat par la Ville d'Agen du « petit trésor de Castillonnès ».

M. l'abbé Marboutin donne des détails sur la composition de ce trésor.

M. le Secrétaire est chargé d'écrire à M. Fraigneau, maire de Castillonnès pour lui demander des propositions de vente dudit trésor.

Réparation de la Cour intérieure du Musée. — Proposition de M. le commandant Satger.

M. le commandant Satger demande la remise en état de la cour intérieure du Musée.

(Bonne note est prise de ce désir.)

Portrait de Jasmin (Proposition de M. Laulan). — M. Laulan signale à la Commission l'utilité qu'il pourrait y avoir à acheter, pour le Musée, un tableau de Jasmin qui « aurait été remis en souvenir à un habitant de Villeneuve par l'Empereur, lors de son passage en Lot-et-Garonne ».

M. le Maire charge M. Laulan et M. David, conservateur, de s'entourer de tous renseignements utiles quant à la valeur artistique de cette œuvre et sur son prix de vente éventuel.

Incident Bonnat-David. — M. Bonnat indique que lors d'une de ses récentes visites au Musée, en compagnie de M. l'abbé Marboutin, un jour d'ouverture de cet établissement au public, il a constaté avec regret que M. le conservateur David avait donné des instructions aux gardiens du Musée pour que ces agents suivent pas à pas les deux membres de la Commission sus-désignés, dans la visite des diverses salles.

M. Bonnat, appuyé par M. l'abbé Marboutin, s'élève contre cette

Digitized by Google

façon d'agir et adresse un blâme à M. David, devant les membres de la Commission.

M. Bazin demande avec une vive insistance que M. le conservateur David fasse des excuses à MM. Bonnat et Marboutin.

M. David déclare avoir voulu connaître, en agissant comme il l'a fait, s'il ne serait pas question de lui dans les propos échangés par MM. Marboutin et Bonnat.

Statuant sur la demande de M. Bazin, la Commission invite M. David à faire des excuses à MM. Bonnat et Marboutin.

M. David exprime ses excuses aux deux membres de la Commission sus-désignés.

Aucune proposition nouvelle n'étant faite, la séance est levée à 18 heures (1).

*Le Secrétaire,* *Le Maire,*

# BIBLIOGRAPHIE

## Une intéressante initiative

Je voudrais vous faire une courte communication au sujet d'une heureuse initiative prise par le maire du Passage, M. Emile Lacoste. M. Lacoste, ayant constaté que les habitants de sa commune avaient de plus en plus besoin de venir à la mairie, pour se renseigner sur de nombreux points, a fait établir une brochure où se trouvent imprimés tous les renseignements désirables relativement à l'administration communale, aux formalités de l'Etat-civil, au service des postes, aux affaires militaires, aux retraites ouvrières, aux lois d'assistance, aux familles nombreuses, aux victimes de la guerre, aux contribuables, etc... Il a joint des indications sur le mouvement de la population depuis 1836, sur la démographie depuis 1900, ainsi que sur les écoles et les routes, avec une liste des maires de la commune depuis l'an IV de la première république et un tableau complet des professions.

Des habitants du Passage ont apporté, à ce travail, le concours de leur compétence en certaines matières qu'il est utile de connaître. M. de Sevin fait un excellent exposé de la télégraphie sans fil ; le docteur Delteil donne de précieux conseils de médecine et d'hygiène et le secrétaire adjoint de notre Académie, M. l'abbé Marboutin, curé de Dolmayrac, inspecteur départemental de la Société

(1) Procès-verbal adopté à la séance suivante du 4 juillet 1923.

Digitized by Google

française d'Archéologie, trace, dans une notice substantielle, un historique de la commune, de l'époque romaine à nos jours.

La liste des enfant du Passage qui, au nombre de 90, sont morts pour la patrie durant la dernière guerre, occupe, naturellement, dans cet opuscule, la place d'honneur qui lui revient.

Tout cela se présente sous la forme d'un petit in-octavo dont la couverture est ornée d'un joli dessin du peintre David ; de nombreuses photographies accompagnent le texte qui est imprimé sur papier magnifique.

Enfin, cette charmante et utile plaquette ne coûte rien à ses heureux possesseurs, puisque M. Lacoste a pu l'envoyer gratuitement à toutes les familles de ses administrés, grâce aux annonces qu'il a su recueillir et qui ont couvert les frais.

Vous conviendrez j'en suis certain, que cet intelligent effort du maire du Passage mérite d'être proposé en exemple à tous ses confrères et qu'il était, dans tous les cas, digne d'être signalé.

Jean Rodes.

## Cadurciana

Notre collègue de la Société Académique, M. Boyer d'Agen, a eu l'aimable pensée de nous faire remettre son volume de vers, nouvellement paru chez Lemerre, ayant pour titre « *Cadurciana* » et artistiquement orné de trois gravures sur bois de Gusman.

Tous ceux qui ont visité le Quercy ont emporté de ce pays aux rudes assises de granit, aux paysages colorés, à l'histoire captivante, une impression profonde.

Comment, dès lors, un poëte attaché par sa race à ce sol n'y aurait-il pas trouvé matière à de belles et fortes inspirations ?

Le Quercy avait déjà eu, à notre époque, en ce poëte vibrant et doux, à la fois, que fut Francis Maratuech, petit-fils du Maréchal Bessières, un chantre passionné.

> Quercy, cœur indompté de la mère patrie,
> Je n'aimerais jamais qui ne t'aimerait pas,

s'était écrié Francis Maratuech, mettant dans ces deux vers toute la belle flamme poétique et traditionaliste qui vivait en lui, afin d'exprimer son admiration pour sa terre natale.

L'auteur de « *Rocailles* » hélas ! n'est plus ; mais il m'apparaît qu'il a trouvé en M. Boyer, d'Agen, un successeur qui possède, lui aussi, l'amour de ce pays original et fécond.

Je n'ai pas la prétention d'analyser comme il conviendrait « *Cadurciana* » ni, peut-être, d'en saisir toutes les couleurs ; j'allais dire pour être moderne, toutes les vibrations. Il aurait fallu, pour cela, un Francis Maratuech.

Digitized by Google

Je me contenterai donc, en louant d'ailleurs l'ensemble de l'œuvre, de signaler un de ces paysages peints avec la grâce et l'harmonie de Virgile.

Comment ne pas évoquer, en effet, ce vers des *Bucoliques* :

*Et jam summa procul villarum culmina fumant,*

en lisant ces vers de M. Boyer, d'Agen, dans son émouvante pièce « *Le pays natal* » :

Un point seul attirait nos désirs dans l'espace,
Où pour ne repasser, hélas ! si vite on passe,
C'était le bon village où quiconque à son toit,
D'Ulysse à du Bellay, le voit fumer pour soi.

M. Boyer, d'Agen, vient de citer du Bellay. Hasard de l'inspiration ? Certainement non. Plus d'une fois j'ai senti dans ce livre une prédilection pour ce poëte au goût, au tour si français qu'est Joachin du Bellay, prédilection assurément partagée par beaucoup d'amants des Muses.

Ecoutez ces vers de M. Boyer, d'Agen ; n'ont-ils pas la grâce de ceux du poëte de la pléiade ?

Plus que le rameau d'or de la muse volage
Me plaît le chêne vert de mon humble village
Où souffle au vent, sans bruit, son histoire sans nom.

Plus que tout m'est ce bourg sans gloire et sans renom
Où, tel le passereau fidèle à sa gouttière,
Vivant, j'aurai mon toit, et mort, mon cimetière.

En applaudissant ces vers charmants, j'avais l'intention de terminer, tout de suite, par les remerciements que nous devons et que vous m'avez fait l'honneur de me charger d'adresser à M. Boyer, d'Agen, pour le don qu'il veut bien nous faire de son livre.

Je m'aperçois qu'il est juste que ma dernière phrase soit une sorte de protestation.

Notre collègue a écrit, en effet, au début de son œuvre, ces vers, à la conclusion desquels, sa grande modestie dût-elle en souffrir, il me permettra de ne pas souscrire :

Dans ses guérets et dans ses vignes
L'aïeul sillonnait droit ses lignes
Et son gars écrit de travers.

De son métier, content de vivre,
Mon père martelait le cuivre
Et je frappe de mauvais vers.

L. DE JAUDOUNENC.

Agen, Imp. Moderne — *Le Directeur-Gérant* : R. BONNAT.

Digitized by Google

Digitized by Google

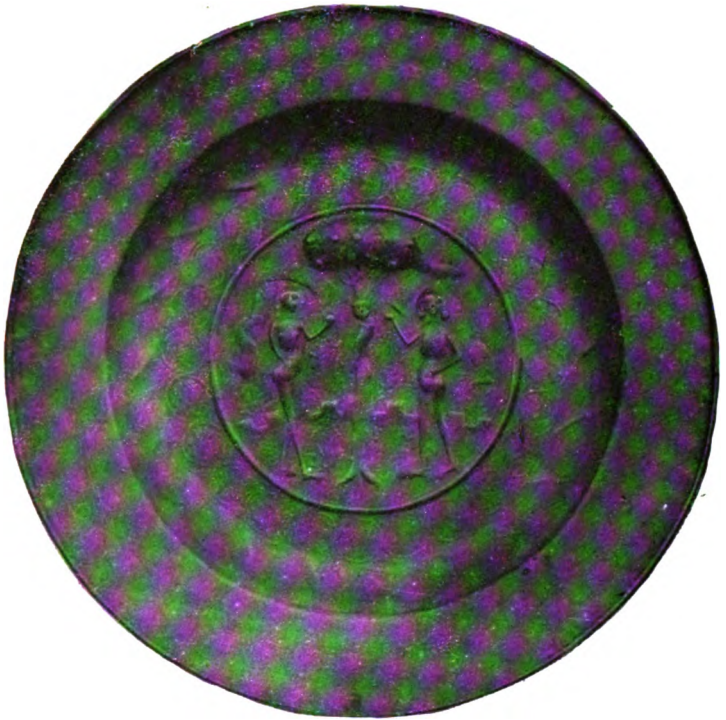

(Cliché Marboutin).

PLATS DE QUÊTE EN CUIVRE REPOUSSÉ DU XVIe SIÈCLE

Digitized by Google

Digitized by Google

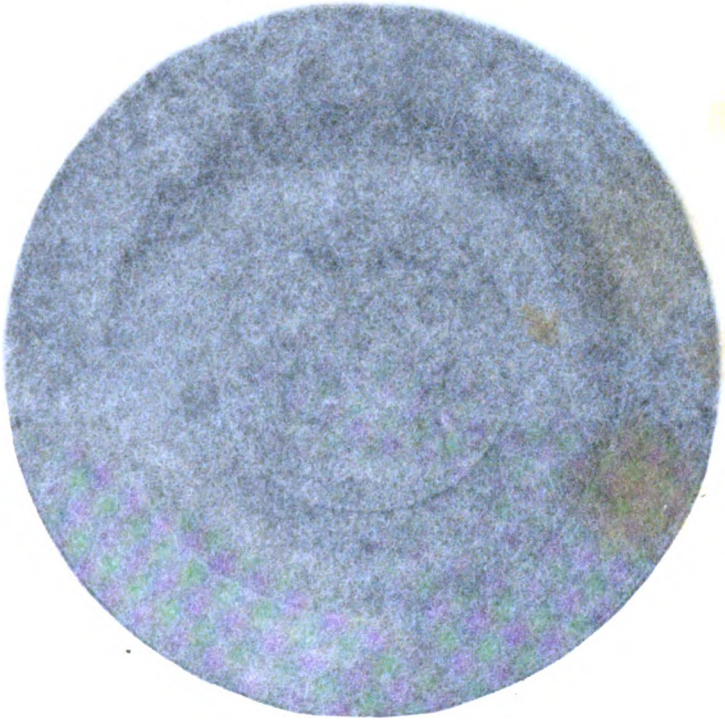

Gravure Marboutin.

PLATS DE QUÊTE EN CUIVRE REPOUSSÉ DU XVIe SIÈCLE

Digitized by Google

# Plats de Quête en cuivre repoussé

Le numéro de mai-juin 1923 de la *Revue de l'Agenais*, signale à ses lecteurs, parmi les objets récemment classés, comme monuments historiques, une série de 11 plats de quête en cuivre repoussé. Les indications de dates vont du XIVe au XVIe siècle. Le correspondant agenais du ministère des Beaux-arts distribue les siècles au petit bonheur, Cuq XIVe siècle, Casseneuil XVe, Cassignas XVe, Castillonnés XVIe, Bordiels XVIe, Lédat XVe, Saint-Sulpice XVe. Nous allons voir, qu'il est possible cependant de préciser grâce aux détails caractéristiques que présentent ces œuvres.

Ces objets fort curieux, sont encore assez nombreux en France et assez recherchés des amateurs d'antiquités, pour que nous puissions nous réjouir d'un classement qui leur donne une garantie nouvelle de protection.

Les plats de quête en cuivre repoussé appartiennent à la série des dinanderies. Ce nom désigne « les ouvrages de cuivre, de bronze ou de laiton fondu, tournés ou repoussés meubles ou ustensiles de ménage, dont on a toujours fait grand usage » (1). La ville de Dinant-sur-Meuse, en Belgique, d'où leur vient leur nom, fut le plus ancien centre de fabrication. Les chaudronniers de Dinant étaient célèbres :

*Les chaulderonniers sont en Dinant*
*Et les bons cuyrs sont en Brabant.*

Philippes de Comines, dit dans ses Mémoires : « En l'an quatre cens soixante et six, fut prise Dinant, assise au pays de Liège, ville très forte de sa grandeur et très riche, à cause d'une marchandise qu'ils faisaient de ces ouvrages de cuivre qu'on appelle Dinanderie, qui sont en effet pots et pelles, et choses semblables. » Cette prise de la ville par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, amena la ruine de l'industrie

(1) Havard : *Dictionnaire de l'Ameublement*. Paris, Quentin.



Digitized by Google

dinantaise. Les potiers dinantais se répandirent dans les Pays-Bas, en Allemagne et en France, et les centres de fabrication se multiplièrent à Reims, à Rouen, à Lyon, à Villedieu-les-poëles en Normandie, mais les plus célèbres furent Dinant, Augsbourg et Nuremberg.

Les chaudronniers dinantais et leurs émules créèrent, à coups de marteau, des œuvres de toutes sortes, objets de ménage, et, objets de luxe, dont plusieurs, comme les plats qui nous occupent, sont de vraies œuvres d'art. De nombreux plats de ce genre se trouvent dans les collections publiques et particulières et dans plusieurs de nos églises rurales.

Leurs dimensions habituelles est de 37 à 40 centimètres de diamètre. Il y en a de plus petits de 27 à 30 centimètres. Ils se composent d'un rebord ou marli, et, d'une cuvette profonde de 3 à 4 centimètres. Les marlis sont décorés de fleurs de lis, de courses de feuilles, de festons gravés. Le fond de la cuvette est orné ou repoussé, d'armoiries, de godrons, mascarons, scènes historiées de la Sainte-Ecriture, ou de la vie des saints, encadrés de rinceaux délicats ou d'inscriptions en caractères gothiques fleuris en Flamand ou en bas allemand, dont quelques unes ont un sens, et d'autres ne sont que des motifs ornementaux.

Ces bassins, qu'ils soient de Dinant ou de Nuremberg, sont toujours repoussés au marteau. Souvent cependant, surtout pour les scènes historiées et principalement dans les ateliers allemands, on se servait de matrices pour obtenir le relief, mais toujours le travail était fini au marteau.

Les sujets qui décorent les plats conservés dans nos églises, se réduisent à cinq ou six, la tentation d'Adam et d'Eve, le sacrifice d'Abrahama, les espions Juifs, Saint-Georges, Saint-Christophe, la Sainte-Vierge.

La scène représentant la chute originelle, est traitée selon une tradition qui remonte à l'art roman, et que nous pouvons retrouver sur les chapiteaux de nos églises romanes. Adam et Eve nus, se tiennent de chaque côté d'un arbre au feuillage touffu, autour duquel, s'enroule le serpent. D'une main, ils cueillent le fruit défendu, et, de l'autre, ils cachent leur

Digitized by Google

nudité. Voilà le thème général, traité de trois façons différentes.

Sur un plat de l'église d'Anthé, identique à un plat du musée de Cluny, Eve est à droite, Adam à gauche, par rapport au spctateur. Le serpent tourne la tête du côté de la femme, qui cache sa nudité de la main droite. Adam, dont les cheveux bouffants rappellent l'époque de Louis XII, cueille le fruit de la main gauche. Dans le fond on aperçoit un mur, et, derrière la femme, une porte monumentale rappelant que la scène se passe dans un jardin fermé.

A l'église de Saint-Sulpice Rivelot, il y a deux plats représentant cette scène. L'un d'eux ne diffère de ceux dont nous venons de parler que par l'attitude des bras et des jambes. L'autre place Eve à gauche et Adam à droite. Au-dessus de leur tête des philactères portent des inscriptions illisibles. Le serpent tient la tête au milieu, et le jardin semé de fleurs est entouré d'un mur bas et crénelé.

Un plat, qui m'appartient, représente le sacrifice d'Abraham. Le patriarche, tête nue, cheveux bouffants et longue barbe, debout au centre de la composition, vêtu d'une jacquette à pans très amples, dont l'un se relève sous l'effet du mouvement, une ceinture serrant la taille, les manches à gigot appellées mahutres ou mahoîtres, les jambes entourées de housseaux retombant au-dessous des genoux, les pieds chaussés de souliers à bouts carrés, lève son sabre de la main droite, pendant que la gauche saisit la chevelure de l'enfant. Celui-ci, Isaac, à genoux sur le bûcher, attend la mort. Un ange dans un nuage arrête le bras d'Abraham prêt à fraper .Dans un coin, à droite, sous un arbrisseau à trois étages de feuillage, un bélier qui va remplacer la victime. La composition est naïve, mais Abraham tout en mouvement a de l'allure et l'ensemble est très décoratif.

Une scène, que l'on trouve souvent, représente les espions juifs revenant de leur voyage d'exploration à travers la terre de Chanaan, rapportant une grappe de raisin. C'est la traduction par l'image d'un passage du livre des Nombres, chap. XIII, versets 24 et 25. Moïse avait envoyé des délé-

Digitized by Google

gués des douze tributs, dans la terre promise, pour se rendre compte de sa richesse, de sa fertilité, et de la difficulté a s'en rendre maître. Ces envoyés « étant allés, nous dit le texte, jusqu'au torrent de la grappe de raisin, ils coupèrent une branche de vigne avec sa grappe, que deux hommes portèrent sur un levier. Ils prirent aussi des grenades et des figues de ce lieu qui fut appelé Nehelescol, c'est-à-dire le torrent de la grappe parce que les enfants d'Israël emportèrent de là cette grappe de raisin ». Num. XIII, 24-25.

Nous connaissons deux variantes de cette scène. Sur un plat de l'église de Cassignas, et sur un plat du musée de Cluny, les deux porteurs marchent à droite par rapport au spectateur. Le premier fléchit sur ses jambes, indiquant que l'énorme grappe est lourde, il la soutient même de la main droite. Le second porte une jupe courte à gros plis, comme Louis XII à son entrée à Gênes, en 1507, et un bonnet pointu à bords relevés. Une épée, sorte de cimeterre, pend à son côté droit. Le bâton, auquel pend le raisin, est porté sur l'épaule gauche des deux hommes.

Un plat de l'église de Marcellus montre les porteurs marchant à gauche. Ils sont vêtus d'un large habit serré à la ceinture, et, sont coiffé d'un bonnet bordé d'un bourrelet. Le bâton, où pend le raisin, est posé sur l'épaule droite de l'un, et, sur l'épaule gauche de l'autre. Leurs vêtements indiquent plutôt des gens de condition inférieure. Ils ont l'air de marcher lourdement.

Saint-Georges et Saint-Christophe étaient très honorés au moyen-âge, il ne faut donc pas s'étonner de retrouver leur légende sur les dinanderies qui nous occupent. Saint-Georges, chevalier sans peur, attaqua un dragon, qui dévorait les habitants de la Cappadoce. On allait lui jeter en pâture la fille du roi, lorsque Saint-Georges, à cheval, se précipita sur le monstre, et, le tua. Un joli plat de l'église de Saint-Sulpice-Rivelot, nous représente cette scène. Le saint est armé comme un chevalier de la fin du xv^e siècle, et avec des souliers à la poulaine. Le dragon vaincu gît sous le cheval, et, dans le lointain, la fille du roi à genoux remercie

Digitized by Google

son sauveur. Ce plat me paraît être le plus ancien de toute la série, et, pourrait bien être de la fin du xv^e siècle.

Nous retrouvons un Saint-Georges sur les plats de Casseneuil et de Sauvagnas. Ici, le chevalier porte le costume à plis, les manches à gigot et les souliers à bouts carrés. La coiffure est bizarre avec ses fleurons au-dessus du bourrelet. Il manque la fille du roi.

Un plat de Sauvagnas nous montre Saint-Christophe, barbe et cheveux longs, vêtu d'une sorte de blouse serrée à la taille, une escarcelle à la ceinture, appuyé sur un tronc d'arbre, qui lui sert de bâton. La tête tournée à gauche, il regarde le petit enfant, debout sur son épaule, qui lui parait plus lourd que le monde.

Saint-Christophe était, au moyen-âge, l'objet d'une dévotion superstitieuse, on disait couramment, *Christophorum videas, postea tutus eas.*

Un plat de Monclar, et un de Sainte-Eulalie de Cauzac représentent la Sainte-Vierge portant l'enfant Jésus sur le bras droit, et, tenant un sceptre de la main gauche. Elle est debout, les pieds appuyés sur le croissant de la lune. Sa tête est coiffée de la couronne royale Le corsage moule le buste, et, la jupe tombe en longs plis symétriques. De sa personne partent des rayons alternativement droits et flamboyants.

La série des plats à godrons de formes variées est nombreuse. On en trouve à Monclar, à Cassignas, à Casseneuil, à Cuq, à Castillonnés, etc.

Les scènes historiées que nous venons de décrire sont de facture naïve, maladroite parfois, mais toujours produisent un effet décoratif incontestable.

Elles sont encadrées de bandes ornées de rinceaux, ou d'inscriptions en lettres gothiques fleuries. Souvent ces inscriptions ne sont qu'un motif ornemental. Il arrive cependant qu'elles se composent de petites phrases flamandes ou allemandes, répétées trois ou quatre fois autour du motif central.

J'ai relevé en 1911, sur un plat de quête appartenant à

Digitized by Google

l'église de Saint-Julien de Boissaguel, une inscription trois fois répétée portant ces mots : « Geluk Al Ze Nien Wart ». J'écrivis pour en avoir l'explication à un archéologue belge très au courant de la question. Voici sa réponse :

« L'inscription est bien flamande comme vous le pensiez.

« La roue centrale, qui est probablement sur un godron central en fort relief, est l'ornementation habituelle de ces dinanderies.

« L'inscription est assez difficile à interprêter, car plusieurs noms ont été élidés.

« Je l'interprête ainsi : « Je vous souhaite bonheur, même si je ne l'avais pas moi-même ».

« Geluk veut dire bonheur, als ze niet wart veut dire si je ne l'étais pas. Donc traduction littérale « Bonheur même si je ne l'étais pas (Heureux geluk kig).

« Le premier membre de phrase devrait être Ik wensch u geluk, et le 2e membre Als ik zelve niet en wart.

« C'est donc à mon avis une inscription touchante qui s'y trouve. Le plat étant un plat de quête, en recueillant des aumônes pour les pauvres le plat semble dire « Donnez aux pauvres, qui tout en étant malheureux, vous souhaitent à vous le bonheur.

« Tel est à mon avis le sens de l'inscription.

« D'après les lettres et le godron, le plat me semble être du XVIe siècle (voisin de 1530) d'après les lettres, quoique l'A soit de forme plus ancienne. »

Je ferai remarquer que le plat de Cuq, daté du XIVe siècle, est exactement semblable, sauf l'inscription, à celui de Saint-Julien de Boissaguel, du début du XVIe siècle.

Tous les plats de quête, que nous avons décrits, sont datés par les détails des costumes ou les caractères des inscriptions. Ils sont tous, du moins ceux que nous connaissons, du début du XVIe siècle, époque de Louis XII et de François Ier. Un seul pourrait être antérieur de quelques années, celui de Saint-Sulpice Rivelot, représentant Saint-Georges Mais aucun, certainement, n'est du XIVe siècle.

J.-R. Marboutin.

Digitized by Google

# LA TÉNARÈZE

**Voie préhistorique**

---

Qu'est-ce que la Ténarèze ?

Au point de vue voirie, la Ténarèze est connue sous le nom de Chemin de grande communication n° 9, de Barbaste au Gers.

Au point de vue historique, M. P. Labrouche nous dit (La Grand'route des Pyrénées)... c'est une voie qui franchit les Pyrénées au Port-du-Plan, où ses traces sont encore visibles, suit la vallée d'Aure, puis la ligne de partage des eaux entre l'Adour et la Garonne jusqu'à Lupiac. De là, elle gagne la plaine de la Garonne par Lannepax, Cazeneuve et Sainte-Maure... Nous pourrions ajouter qu'après Sainte-Maure elle traverse Sos, Réaup, Barbaste, Lavardac, Xaintrailles, se tient sur la ligne de faîte des côteaux de Buzet, puis descend vers Saint-Côme.

P. Labrouche spécifie « qu'elle traverse toute la Gascogne, ne touchant à aucune des anciennes cités aquitaines où les Romains n'auraient pas manqué de la faire passer s'ils l'avaient construite ».

P. Labrouche a voulu réagir contre cette croyance très commune en France que les plus anciennes routes ont été construites par les Romains.

Contre cette croyance se sont élevés également les grands historiens de la Gaule.

« Rome, dit Déchelette, n'eut pas à frayer toutes les grandes voies commerciales de son Empire. Les monumentales chaussées qu'elle édifia en matériaux durables remplacèrent les sentiers depuis longtemps tracés durant le cours des âges, aux prix d'efforts infinis, par les anciens habitants de l'Europe ; sentiers modestes, mais qui facilitèrent la diffusion de la circulation primitive » (*Manuel d'Archéologie préhistorique*, t. I, p. 630).

M. Camille Jullian, dans son très beau volume « *De la*

Digitized by Google

*Gaule à la France* », Hachette 1922, aborde le problème dans toute son ampleur.

Dans ce style imagé, qui rend ses œuvres si captivantes, il nous montre des horizons nouveaux et jette une pleine lumière sur ce qui était jusqu'ici dans l'ombre.

Il passe en revue les diverses périodes de notre histoire depuis les temps paléolithiques jusqu'à la première époque du royaume de France.

Successivement sont mis sous nos yeux l'âge des chasseurs, des agriculteurs, des migrateurs, des prêtres-rois, des guerriers, l'époque impériale romaine, l'époque des royautés barbares.

Et il s'attache à nous montrer le rôle civilisateur de ces voies de communication, simples pistes aux temps paléolithiques, servant aux échanges des tribus humaines, à l'accès des grottes et des plateaux, pistes élargies aux temps des agriculteurs « où les bestiaux pouvaient passer », routes à l'époque des migrateurs « où pouvaient circuler en masse, sans trouble et sans arrêt, et les troupeaux aux époques de transhumance et les guerriers aux mois de campagne, et les caravanes en toute saison ».

M. Camille Jullian dit, dans le même ouvrage, page 144, « quand les Carthaginois ou les Romains entrèrent dans le pays, ils n'éprouvèrent jamais la moindre difficulté à transporter leurs troupes, fantassins, cavaliers, convois d'artillerie ou d'intendance... »

Nous regrettons de ne point partager complètement ce point de vue trop général du savant historien.

Nous croyons au contraire que les Romains furent parfois très gênés par le profil en long des voies anciennes qu'ils empruntèrent en les améliorant.

La Ténarèze utilise presque toujours la ligne droite sans souci des obstacles rencontrés. Elle traverse, par exemple, la vallée de la Gélize, au bas de Sos, avec des déclivités qui dépassent parfois 60 %.

Et c'est peut-être pour ces routes établies sur les vieilles

Digitized by Google

pistes paléolithiques qu'ils furent obligés de réglementer la circulation.

C'est ainsi qu'ils exigeaient un attelage de 8 mules, en été, pour le transport de 1.000 livres, soit 326 kilos. (M. Dessailly, R. P. F. 1921, p. 156).

L'ancienneté de la Ténarèze peut d'ailleurs être établie en dehors de ces considérations stratégiques et techniques.

Pour cela nous n'avons qu'à regarder à droite et à gauche de son parcours.

Nous ne le ferons en ce qui nous concerne que pour sa traversée du canton de Mézin, laissant à d'autres le soin de continuer et d'achever ce travail.

Depuis le plateau de Sainte-Maure jusqu'au delà de Réaup, nous trouvons en bordure de la Ténarèze des ateliers préhistoriques à Sainte-Maure, de véritables villages néolithiques sous grottes à Saint-Pé-Saint-Simon, des vestiges de village gaulois à Sos et d'exploitation minière entre Sos et Meylan, un centre religieux avec dolmen, bois sacré et clots, à Meylan, un camp retranché à Réaup.

*Ateliers préhistoriques.* — Les outils préhistoriques et spécialement les haches polies se rencontrent souvent par hasard un peu partout.

Toutefois, nous devons dire que c'est en bordure de la Ténarèze qu'on en trouve le plus.

Nous possédons un certain nombre de haches polies ramassées sur le plateau de Sainte-Maure à la surface du sol, mais surtout dans le fond des mares desséchées, qui sont les restes de cabanes ou de foyers isolés. Nous n'avons pu jusqu'à présent faire des fouilles qui seraient certainement fructueuses si on en juge par la quantité des haches qui figurent dans les collections particulières et qui proviennent de ces mêmes parages.

Le travail de ces haches est en général fini ; certaines sont d'une réelle beauté. Très peu sont en silex. Nous n'en possédons qu'une seule trouvée avec le nucléus à son côté.

Le silex est brun. Il provient sans nul doute des nombreux

Digitized by Google

rognons erratiques transportés des Pyrénées dans notre région aux époques glaciaires avec le sable qui recouvre le pays landais.

Les autres sont en grès, en ophite, en diorite, en serpentine même.

Nous avons également une hache marteau en pierre verte, dont nous n'osons donner le nom scientifique, percée d'une douille très régulière qui constitue un objet rare et d'un travail soigné.

Nous citerons également deux racloirs en obsidienne, trouvés dans le fond d'une mare, non loin de la Ténarèze, qui nous fut donné par M. Lamarque, ancien maire de Sainte-Maure.

Ces objets ont leur importance. L'obsidienne provient du Massif central ou de l'île de Milo. « L'obsidienne de l'Auvergne, dit M. Déchelette dans son *Manuel d'Archéologie*, p. 628, ne semble pas avoir été exportée dans les régions voisines. Celle des gisements méditerranéens a fait l'objet d'un commerce important aux périodes néolithique et aenolithique ».

Que ces racloirs, dont nous sommes resté longtemps sans pouvoir connaître leur nature, proviennent du Massif central ou de l'île de Milo, ils sont la preuve incontestable d'un fait établi par tous les préhistoriens qu'aux temps paléolithiques et néolithiques « les objets d'industrie ou de parure cheminaient comme les croyances et les coutumes à travers de vastes espaces », Déchelette, même manuel.

D'ailleurs nous trouverons plus loin dans la station de La Molère (Saint-Pierre de Buzet) que nous avons signalée à la Société (*Revue de l'Agenais* 1912) et sur laquelle nous allons revenir très prochainement, de l'ambre et de la jadéite, produits exotiques apportés à travers l'Europe, de proche en proche, d'atelier à atelier, de station à station par des tribus nomades à des tribus sédentaires comme l'étaient, en général, les tribus néolithiques.

Ce double courant du Sud au Nord à influence méditerranéenne caractérisé par la callaïs, que nous n'avons pas trouvée, mais aussi par le jade, et du Nord au Sud, caractérisé

Digitized by Google

par l'ambre de la Baltique, est déjà affirmé par Pline et les auteurs anciens.

Et ces galets des hautes rivières, ces pierres vertes transformées en outils finement taillés trouvés en grande quantité sur les hauts plateaux suivis par la Ténarèze, indiquent d'une façon irréfutable la haute antiquité de cette voie.

M. Mazeret, archéologue, à Condom, nous a montré une collection splendide de haches, racloirs, percuteurs, polissoirs, amulettes, recueillis par lui dans des ateliers, en bordure de cette voie qui fut la grande route des Pyrénées.

Nous devons ajouter que quelques haches en bronze, mais beaucoup plus rares, ont été également trouvées aux abords de la Ténarèze. Nous en possédons deux qui viennent de Réaup.

*Villages néolithiques.* — La Ténarèze venant d'Eauze traverse la vallée de l'Izaute à environ 1 kilomètre de Bretagne et regagne le haut plateau de Labarrère et de Sainte-Maure. Ce plateau est très allongé du nord au sud. Il est limité à l'est par l'Izaute, à l'ouest par l'Auzoue, au sud par la Gélise.

La Ténarèze suit ce plateau à environ 500 mètres de la vallée de l'Izaute.

Cette vallée est étroite, encaissée, sauvage et c'est sur la rive droite de ce ruisseau que se trouvent presque à la crête des rochers, dans la commune de Labarrère, les premières grottes au nombre de quatre.

L'Izaute se jette dans la Gélise dont la vallée est plus large et qui est bordée elle aussi de rochers gris formés par le calcaire de l'Agenais.

C'est dans cette vallée, sur la rive gauche, que se trouve à l'ouest de la Ténarèze le groupe important de grottes du Peyré, de Saint-Michel, de Pont-Neuf et l'abri souterrain de Bournic.

Toutes ces grottes ont été fidèlement décrites par l'abbé Breuil, en 1889 (*Grottes préhistoriques de la Ténarèze*).

Nous ne signalerons ici que leur importance : 5 au Peyré 2 à Saint-Michel, 4 au Pont-Neuf.

Digitized by Google

Ces grottes ont été plus nombreuses à en juger par de nombreux vestiges.

La grotte de Saint-Michel a servi au culte. Elle prit le nom de Saint-Michel de la Roque et une enquête faite en 1546 décrit cette église établie « dessoubs une roche, bien pauvrement bastie en lieu dangereux à descendre ».

D'ailleurs ce groupe de grottes n'est pas le seul ; nous en trouvons, toujours à l'ouest de la Ténarèze, à Haussecame, dans la vallée de la Gueyze et dans les vallées plus étroites de Saint-Georges et de la Boulangère.

A l'est de la Ténarèze elles sont bien moins nombreuses. On en remarque 2 au-dessus de la gare, à Sos, et 2 aux abords de Mézin dans la vallée de la Gélise.

Toutes ces grottes sont situées au sommet des rochers, à plusieurs mètres au-dessus des terrasses dans des endroits très sauvages. Elles sont d'un accès difficile.

L'importance de ces groupes de grottes témoigne de l'existence de véritables tribus aux temps préhistoriques. Elles devaient certainement se relier à la Ténarèze par des pistes par où se faisaient les échanges, pistes encore suivies de nos jours à travers les pente des côteaux par les troupeaux et appelés « carrays ». Des fouilles seules nous renseigneraient sur l'époque probable où ces grottes furent habitées.

Nous en avons fait sur la terrasse de la grotte principale du Pont-Neuf, mais nous n'avons pas été heureux. Nous sommes tombés sur des éboulis d'une grande profondeur sans atteindre le niveau historique. Ce travail est à reprendre, nous le reprendrons. Nous ajouterons que tout le plateau de Pont-Neuf témoigne d'une haute antiquité. Des tombes gauloises ont été trouvées au lieu dit Calonge et le torque en bronze, dont le moulage est au Musée d'Agen, en provient.

*Villages gaulois.* — Nous avons relaté dans notre opuscule « *Au Pays des Sociates* », p. 21, la découverte que l'on fit en bordure de la Ténarèze, à Sos, lors de la construction du tramway, d'une aire battue de pieux rencontrée à 3 m. 40 de profondeur, d'une sépulture à environ 10 centimètres au-

Digitized by Google

dessous de la tête de ces pieux, de poteries grossières séchées au soleil de la fin du néolithique.

Cette aire était établie dans la terre à marais et les pieux découverts se prolongeaient de chaque côté de la tranchée.

Il est incontestables que l'on se trouvait là sur l'emplacement d'un village gaulois bâti sur un terrain marécageux que des bouleversements de terre faits probablement par les Sociates ou les Romains ont recouvert. On ne s'expliquerait pas en effet la sépulture rencontrée à une profondeur aussi grande dans un terrain bouleversé.

*Centre minier et religieux de Meylan.* — A environ 800 m. de Sos, se détache de la Ténarèze un chemin dont on aperçoit encore quelques vestiges, connu sous le nom de voie Antonine et qui, à l'époque gallo-romaine, partait de Bazas et allait à Sos en passant par Tres Arbores et Oscineio. Cette voie coupait le plateau landais de Meylan où avait vécu une population à dolmens. Les dolmens de Las Naou Peyros, de Peyro Soulo ont été décrits maintes fois. Ils étaient au centre de ce vaste plateau limité au nord par les hauteurs de Luquestrany (*Lucus Taranis*) boisées de chêne avec la belle source de Moulin-Neuf à la base, sa laguë de chaffon et ses clots mystérieux.

Entre ce plateau et Sos, toute la région a été le centre d'une exploitation minière qui a dû être importante si l'on en juge par l'étendue des terres exploitées et des scories à la surface du sol.

Ce fer, qui succédait au bronze, que l'ont trouvait sur place, que l'on exploitait plus facilement par des procédés que nous ne connaissons pas, dut être l'objet d'un négoce serieux.

*Camp de la Mothe.* — Un peu avant Réaup et en bordure de la Ténarèze se trouve le camp, du type éperon barré, dit de la Mothe.

Nous le citons simplement comme avait fait avant nous le regretté M. Tholin, dans ses notes sur les stations, oppidum, camps et refuges de l'Agenais, sans nous prononcer sur son antiquité.

Digitized by Google

De Réaup, la Ténarèze se tenant sur les crêtes descend vers Barbaste.

Depuis Barbaste son parcours est beaucoup moins connu. Feu M. Chaux, que nous avons eu l'occasion de voir à Vianne pendant la première année de la guerre, nous dit qu'elle gagnait les coteaux de Xaintrailles et d'Ambrus où se trouvent des grottes et où notre collègue, M. Lacroix, fit, il y a quelques années, la découverte d'une sépulture gauloise fort belle dont le Musée d'Agen a les différents objets.

Nous devions faire une étude en commun sur cette voie. Nous devions le conduire à Meylan dont le passé mystérieux l'attirait. Sa mort a brisé tous ces projets.

Depuis nous avons visité à nouveau les côteaux de Buzet dont elle devait suivre le faîte en passant près de la Pile de Saint-Pierre de Buzet jusque près de Loustalet d'où elle devait descendre vers la plaine de la Baïse, pour traverser la Garonne et se diriger vers Eysses.

Nous pensons avoir démontré suffisamment la haute antiquité de la Ténarèze et si nous envisageons sous un angle plus ouvert cette grande voie des Pyrénées, nous sommes amené à nous dire : D'où venait-elle ? où allait-elle ? et quel a été son rôle.

D'où venait-elle ? des Pyrénées, semble-t-il, de ces Pyrénées qui paraissaient devoir opposer aux hommes, dans leur migration, un obstacle infranchissable qu'ils eurent vite franchi.

En réalité, elle venait de plus loin. Elle franchissait la chaîne au Port-du-Plan. C'est donc qu'elle venait du pays ibérique, qu'elle traversait probablement pour aller vers quelque port méditerranéen.

Elle n'était pas d'ailleurs la seule voie que les premiers hommes empruntèrent dans leurs mouvements du sud au nord et du nord au sud, à travers notre région.

Plus à l'ouest un voie franchissait les Pyrénées au col de Roncevaux et se dirigeait parallèlement à la côte vers ce centre que les Grecs appelaient « comptoir du commerce » « lieu de foire » et qui allait être Bordeaux.

Digitized by Google

Cette voie ne s'arrêtait pas plus à Bordeaux que la Ténarèze ne s'arrêtait à la Garonne.

De Saint-Côme, elle se dirigeait sur Eysses, puis, par les vallées du Lot et de la Lémance atteignait la Vézère et les Eyzies sous des noms différents.

Les Eyzies, cette capitale du monde préhistorique, était en communication certainement avec la Ténarèze ; la station moustérienne de la Molère que nous avons déjà citée en est la preuve. Il en était de même du pays des Arvernes, l'obsidienne du Cantal recueillie à Sainte-Maure le prouve.

La Ténarèze allait donc vers le nord dans la direction de la Loire à cet ombilic gaulois de Fleury, ou Saint-Benoît, où allait se faire par le sentiment religieux l'unité gauloise.

Son rôle ? Nous la voyons comme la voie majeure des temps préhistoriques, gaulois et gallo-romain.

Voie de terre sans doute, parallèle à la voie de la côte, mais réunie à elle par des quantités de pistes qui se prolongeaient également à l'est un peu partout et que l'on retrouve principalement aux abords des emplacements d'anciennes villas gallo-romaines.

C'est ainsi que de Meylan, perpendiculairement à la Ténaràze, se détache un chemin, une piste, que nous avons retrouvé en plusieurs endroits et notamment au bas du château de Carboste et qui se dirigeait vers Cauderoue (*Calida Rota*) et Tastarot (*Tasta rota*) aux abord de la Gélise où devait se célébrer le culte du Soleil (*Oppidium des Nitiobriges*, Monméja).

La Ténarèze se présente donc à nous sous son rôle glorieux de voie commerciale et religieuse.

De voie commerciale, aux époques préhistoriques, par où l'échange des produits se faisait de tribu à tribu : pierres dures des Pyrénées, obsidienne du Cantal, jadeite des Alpes ou de l'Orient, ambre de la Baltique, fer de Meylan et marbre à l'époque gallo-romaine.

De voie religieuse aux époques druidiques, car, ne l'oublions pas, Meylan fut, non seulement un centre minier, mais aussi un centre religieux et rien ne nous dit que toute cette région ne fut pas un de ces marchés sacrés à l'époque néoli-

Digitized by Google

thique, en même temps qu'un carrefour de prière avec ses prêtres, ses idoles, ses rites, où le culte des ancêtres s'alliait au culte de la foudre et au culte plus bienfaisant des sources et des eaux.

Et c'est par la Ténarèze, qui longeait ce plateau, que s'acheminaient et les morts et les vivants. Les uns pour reposer sous les tertres sacrés couronnés par les monolithes, les autres pour y pratiquer les échanges que devait activer la découverte du fer. Car, nous sommes à l'époque des grandes migrations pendant lesquelles le sentiment religieux a joué un rôle prépondérant et, comme le dit excellement M. C. Jullian, sur ces marchés sacrés, établis au carrefour des grandes routes, on y échangeait non seulement des marchandises, mais des idées et des dieux.

Meylan, centre druidique au seuil des solitudes avec ses pierres sacrées servant probablement aux meurtres rituels auxquels devaient participer toutes les tribus assemblées et qui étaient des actes de « communion et d'alliance », comme l'étaient l'érection et l'entretien des dolmens.

Et nous nous figurons les fêtes religieuses qui devaient s'y dérouler : adoration de Taran, dieu du ciel et du tonnerre, cueillette du gui aux solstices d'hiver, prédications des prêtres rois de retour de l'ombilic divin de la Loire.

Car à Fleury ou Saint-Benoît se tenaient les grandes assises religieuses druidiques.

Les tribus gauloises les plus éloignées y envoyaient leurs prêtres qui s'y initiaient au culte, non seulement de Taran, mais d'Esus, dieu des champs et des batailles, de Teutatès, dieu souverain, père et éducateur du peuple (C. Jullian).

Les prêtres-rois de Meylan, par la Ténarèze, devaient comme leurs confrères de la Gaule, s'y rendre pour y prendre le mot de magie et de prière. Ils grossissaient ainsi ce « concile, cénacle de prêtres » où se forgeait l'âme de la patrie naissante.

Ch. Bastard.

---

Digitized by Google

# GUILLAUME DELPRAT

## POÈTE AGENAIS DU XVII^me SIÈCLE

Le 23 avril 1695, — vingt-huit ans après la mort de François de Cortète, — le sieur de Coquet, lieutenant principal du Sénéchal d'Agenais, donnait permission à Timothée Gayau, imprimeur du Roi et de la Ville, d'imprimer *las Bucolicos de Birgilo tournados en bèrs agenez* par Guillaume Delprat. Le livre porte la date de 1696 et s'ouvre par une dédicace à Messieurs les Maires et Consuls d'Agen, dédicace faite en reconnaissance de ce que ces magistrats avaient dispensé l'auteur de loger les gens de guerre.

A cette date, de chez le même imprimeur, étaient déjà sorties deux éditions de *Ramounet* et deux, ou même trois, éditions de *Miramoundo*. Il est donc permis de penser que le succès obtenu par ces pastorales ne fut pas étranger à l'éclosion de la nouvelle composition en langue agenaise. Maître ès-arts, comme il se qualifie, Guillaume Delprat, qui traduisit également en français, l'abrégé de l'histoire romaine d'Eutrope et les Distiques moraux attribués à Caton, estima du moins que des bergers s'exprimeraient plus aisément en parler populaire.

Les renseignements biographiques sur cet auteur font complètement défaut.

M. Jules Andrieu, dans la *Bibliographie générale de l'Agenais*, nous dit qu'il était « professeur de rhétorique au collège d'Agen ». Nous avons vainement tenté de vérifier cette assertion qui doit être gratuite puisque, à cette époque, ledit collège était tenu par les Jésuites et que rien n'indique que Delprat leur appartenait (1).

(1) Dans son *Recueil d'opuscules et de fragments en vers patois, extraits d'ouvrages devenus fort rares*, — Paris, Gayet et Lebrun ; 1839 ; tirage à 125 exemplaires, — le bibliophile Gustave Brunet, reproduisant quelques



Digitized by Google

Il ajoute qu'il est né probablement à Agen, vers 1655 ; ce que nous n'avons pas eu le moyen de contrôler, mais que Delprat, lui-même, nous permet de réfuter quant au lieu de naissance. En effet, sa langue, étant la variété agenaise parlée aux environs de Prades, révèle que son berceau fut voisin de celui de Cortète.

Cela explique qu'il ait choisi, près de là, pour y transporter la scène, l'embouchure de la Séoune. On lit dans l'argument placé en tête des Bucoliques : « *Dins la bersioun que jou n'èi fèit en nostre lengatge qu'es de sigu lou plus propre que counesquen per las Pastouralos, jou fau la scèno en dios ou tres lègos al tour d'Agen, sans passa Garono* ». Si l'endroit n'est pas précisé, celui que nous donnons répond bien à ces indications comme situation et distance d'Agen. De plus, dans la 7e églogue, Mélibée nomme la Séoune ainsi que l'île et le château de Lafox.

Le dessein de transporter la scène chez nous fait donc connaître une partie de l'état civil ; et, nous le verrons, c'est à peu près tout son avantage.

Comment le réalise-t-il ? De temps en temps par l'emploi de locutions, voire de proverbes de notre crû, pouvant donner quelque couleur locale. Par exemple, dans la deuxième églogue :

O formose puer nimium ne crede colori :
Alba ligustra cadunt, vaccinia nigra liguntur.

où ce dernier vers s'efface malheureusement devant le proverbe :

En tan que sios poulit gouiat,
Nou countes re sur ta beutat :
J'èi ausit dire en reproubèrbi
As que nou courron pas lou cèrbi
Que *tèrro negro fa boun blat*
*E la blanco lou fa'scaudat.*

Parfois le transport amène une ajouture au texte, comme dans la première églogue :

---

passages des *Bucoliques* de Delprat, mentionne en note : « Il était professeur au collège d'Agen ». M. Jules Andrieu a-t-il connu cette note qu'il enrichit d'une précision supplémentaire ?

Digitized by Google

Ante, pererratis amborum finibus, exsul
Aut Ararim Parthus bibet aut Germania Tigrim,
Quam nostro illius labatur pectore vultus.

traduit par

Pulèu sera d'accord lou Tigre dan la Sono
De coula dins soun lhèit, coumo *Tarn dins Garono ;*
Dins la Sono pulèu lou Partho abeurara,
Dins lou Tigre pulèu l'Aleman nadara,
Que posque dins moun co s'efassa soun bisatge.

Il arrive aussi que la préoccupation de naturaliser Gascons les interlocuteurs conduit à en prendre trop à l'aise avec le sens. A preuve ceci, encore de la deuxième églogue ; et ici soulignons, dans le texte, ce qui n'a pas été traduit et, dans la traduction, ce qui est étranger au texte :

Pan primus calamos cera conjungere plures
Instituit ; Pan curat oves ovium que magistros.
Nec te pœniteat calamo trivisse libellum ;
Hæc eadem ut sciret, quid non faciebat Amyntas ?
*Est mihi disparibus septem compacta cicutis*
Fistula, Damœtas dono mihi quam dedit olim,
Et dixit moriens : « *Te nunc habet istà secundum.* »
Dixit Damœtas ; invidit stultus Amyntas.
Prœterea duo, *nec tuta mihi valle reperti,*
Capreoli, sparsis etiam nunc pellibus albo,
Bina die siccant ovis ubera ; *quos tibi servo.*
Jampridem a me illos abducere Thestylis orat ;
Et faciet *quoniam sordent tibi munera nostra.*

Ecoutons le Corydon de Delprat :

Pan es lou prumè qu'a ranjat
La cero amb de *plumos d'aucat*
*Per fa l'estiflet de sanaire*
*Qu'estiflo cèrto d'un bèl aire.*
El a toutjour souèn des moutous,
Amai tabé de lours pastous.
Tu n'auras pas maichanto mino
D'abé sus pots sa charamino :
Que n'aurio pas fèit Amyntas
Per aprene so que tu fas ?
*Lou milhou pifre del bilatge*
Me fut dounat en eritatge
Per Dametas, quan me diguèt,
Lou jour medis que mourisquèt :

Digitized by Google

*Jou te preferi à tout lou mounde,*
Inquèro qu'Amyntas ne grounde.
J'èi un parel de craboutets
*Que courron toutjour à sautets.*
Quan jou lous meni de la prado
*Que n'es pas trop assegurado.*
Aques crabots tout bigarrats
Soun d'uno òulho bien aleitats.
Lountems a que la *bourdilèro*
M'a pregat, *coumo fai inquèro,*
*De soufri que lous empourtès*
*Dins soun estable, aci tout près.*
*J'èi pòu que sa perseberenso*
*Me fasque enfin pèrdre pacienso :*
*Mès nous boudrioi pas m'en desfa*
*Se tu boulios lous agrada.*

En somme, l'œuvre de Delprat apparaît plutôt comme une imitation. Ceci soit dit malgré sa précaution de reproduire, en regard de son texte, le texte latin « per fa beire la fidelitat de la traduccioun », dit-il !

Mais imitateur ou traducteur, il ne pouvait rendre vraisemblable que des bergers agenais, à peine terminée la conquête des Gaules, s'entretinssent des faits, personnages ou dieux de Rome. Nous serions choqués qu'il y aît prétendu, si le charme du style ne nous faisait pas vite oublier une pensée si malencontreuse. Derrière les bergers latins, parlant une langue généralement trop savante pour leur milieu, la personnalité de Virgile transparaît, qui ne permet pas une illusion. Au contraire, ceux de Delprat ont tant de simplicité, tant de naturel que leur dialogue nous parvient sans intermédiaire d'auteur. Qu'importe si leur langage n'a pas l'extrême délicatesse et le nombre berceur des hexamètres de l'original. Il possède en revanche un accent de naïveté et de vérité nous rappelant les idylles de Théocrite, modèle de la poésie bucolique.

Pour apprécier davantage la saveur de ces dialogues traités intentionnellement sur un ton familier, il nous faut lire maintenant les pièces qui n'ont pas d'interlocuteurs, les 4me, 6me et 10me églogues. Leur sujet prêtait peu aux écarts tirés de son fond par Delprat qui devient, quelques réserves faites, traducteur scrupuleux. Mais il n'y a là qu'un mérite ordinaire ;

Digitized by Google

tandis que nous sommes séduits par l'harmonie et par l'aisance de ces alexandrins qui accusent chez le versificateur un sens musical et une habileté de main dignes d'éloges. Nous n'hésitons pas à avancer que de telles pages font honneur au dialecte agenais et à regretter que le maître ès-arts n'aît pas écrit l'œuvre poétique personnelle qui l'aurait classé en très bon rang parmi les précurseurs de la renaissance littéraire d'oc.

(de la 4me Eglogue) .....

Aquel efan biura de la bito des Dius.
El beira lous heros e lous dius touts à masso ;
E pèi l'on lou beira damb elses prene plasso,
Quand aura prou regnat en pats permi lous bius.
La terro bous fara sen faissou de presens,
Noun pas belèù, petit, seloun bostre merito ;
Mès qui fai so que pot, me semblo que s'aquito
De tout so qu'el diu fa daban Dieu e las gens.
Elo bous dounara d'èrbos à regourga :
La lèro que pes rocs e sus albres serpento,
L'acanto, lou lisot, lou baccar e la mento
Se mailaran à masso an de bous courouna.
Las crabos tournaran lou braguè ple de lèit,
Lou bèu nou crendra pas lou lioun mai que l'ase ;
Tout, jusqu'al quite brès que bous aura bist base
Bous claufira de flous qu'i bendran per despièit.
Lous serpens crebaran coumo de biels mousquets
E las èrbos tabé que soun empouisounados.
Jusquos à las rasics mouriran cussounados.
L'Assyrio pertout embiara de bouquets.
Talèu que bous pouirés en legin imita
La bito des heros e la de bostre pèro,
Que bous embrassarés la bertut la prumèro,
Lous blats coumensaran pertout de rousseja.
Lou rasin negre e blan la bits penjoulara
Ta pla de sul bouissou coumo de su la trelho
E del casse plus dur qu'aura causit l'abelho,
Coumo l'aigo del riu, lou mèl decoulara.

.....

Apèi, quan bous serés dins un atge plus fort,
Lous marinès faran à la mèr bancorouto ;
Els n'alargaran plus, per trafica, l'escouto :
Touto tèrro sera de pourta tout d'accord.
La tèrro n'aura plus à soufri lou rastèl ;
Lou fausset acouissat fara rire la bigno ;

Digitized by Google

Per prene lous tregans nou caldra plus la ligno ;
Lous bèus seran largats per paisse à pleno pèl ;
La lano n'aura plus de coulous à causi :
Lous moutous, lous agnèls, en paissen dins la prado,
S'habilharan touts souls d'une pelho daurado
Ou de coulou de fèr, ou d'un bel cramousi.....

(de la 6me Eglogue) .....

Ça ! Musos, coumencen. Cromis e Menasilo,
Lous plus balens efans qu'habiten hors la bilo,
An bist tout ajassat, Silèn, al foun d'un roc,
Despèi ièr embeudat e sadoul coumo un croc,
Que teniò d'uno ma pel l'anso sa pichèrro
E laissabo toumba sa garlando per tèrro.
Touts dus, d'aquel bielhard estan souben troumpats,
Per lou fa declama, se soun abenturats
De lou bien estaca dan las cordos medissos
Qu'el nousabo sous flocs de lèro e de narcissos.
La bèlo nymfo Eglé, per lous encouratja,
Se mèt de la partido e bèn lour aduja.
En cresén que dourmis li tinto lou bisatge
D'amouros. Mès lou bièl qu'es fèit al badinatge,
« Que boulès fa, lour dis, efans, destacas me :
Lous cables ni lous fèrs nous bous sèrbon de re.
Coutentas bous anèit de m'abé pouscut beire :
Per bous aus j'èi de bèrs ; mès, elo pot be creire
Que j'èi d'autres presens qu'à bous au à l'i fa. »
.....
Mès per la counsoula de l'amour criminèlo
Qu'elo a per un brau blan « Quino foulhò, la bèlo,
Bous a mountat al cap, malurouso ? li dis.
Las filhos de Pretus quan lour fusquèt abis
Qu'abion cambiat de pèl, per touts lous camps bramabon ;
Mès dambe cap de brau jamai nou s'acouplabon,
En tout qu'ajessen pòu de trigoussa l'arai
E qu'en se tastulhan lou froun lis coumo un mai
I crejesson trouba las cornos d'uno baco.
Ah ! malurouso filho, anèit ta grando estaco
Per un brau te fai courre e per mouns e per bals
Entretan qu'el rumino al foun des tardibals,
Aloungan soun coustat ta blanc coumo la nèjo
Sur la dousso iacinto, à l'abric de la plèjo,
Ou qu'el sièg quauco bimo al mièi d'un gran troupèl.
.....

(de la 10e Eglogue) .....

Entretan j'anèiri, tout en me permenan
Dan las nymfos, cassa lous singlats de Menalo,

Digitized by Google

Sens que lou fret m'empatche aqui sur ma cabalo
D'entourneja lous boscs d'une muto de cas.
M'es abist que deja jou m'en bau al gran pas
Pes rocs e pes talhis oun èi troubat de pisto ;
Acò és ma garisou ; coumo se l'umou tristo
D'aquel diu de l'amour apregn'à mous despens
De se randre plus dous à l'égard de las gens.
Soui deja degoustat de bèrs e de Dryjados.
Fourès retiras bous dan bostros cassenados.
Quan al co de l'ibèr jou serioi nut sul ploun
E quan j'endurarioi las nèjos de Sithoun,
Ou quan, al mes de Jun, jou boudrioi mena paisse
Mas òulhos en Africo, oun d'albre nou pot naisse
Que l'ardou del soulel nou li seque la pèl,
Mas penos nou saurion me lou fa mens cruèl.
L'amou surmounto tout, degun nou li resisto ;
J'abaissi daban el lou ginoul e la bisto.
Per aro aqui n'i-a prou ; Musos countentas bous
Des bèrs que bous èi dit en countan mas doulous.
Tan que m'amusarèi à retorse de sesco
An de fa per bous-aus qualquo poulido desco,
Anas lous fa balé, bous-autros, à Gallus,
— So que bèn de bous-aus n'es jamai de refus, —
A Gallus doun l'amou creis en jou d'ouro en ouro,
Mai qu'al fort de l'estiu nou negrejo l'amouro.
Leben-nous, anen nou'n : l'oumbro del bergnassa
Qu'incoumodo lous blats pouiriò m'enraumassa.
Mas crabos, anas bou'n aro que sès sadoulos ;
Anas bou'n à l'oustal. Aci planti mas boulos.

L'examen philologique des *Bucolicos* aboutit à la confirmation de nos remarques lors de la réédition de Cortète de Prades.

Au milieu du XVII^e siècle, les dialectes méridionaux, dans leur état parlé, avaient déjà adopté un certain nombre de mots français en les revêtant plus ou moins de formes occitanes. Parallèlement, maints de leurs propres mots, conservant leur radical, avaient pris des désinences françaises plus ou moins corrompues par la prononciation locale.

Or l'extrême rareté des auteurs permet de dire que, depuis trois cents ans, l'état écrit n'existait plus.

Faut-il s'étonner, et le leur reprocher, si des écrivains survenant reproduisirent tel quel l'état en usage, au lieu de se livrer à une épuration ? Ne doit-on pas plutôt admirer leur

Digitized by Google

audace de tenter œuvre littéraire, au moyen de ces dialectes, au moment où les Lettres françaises resplendissaient glorieusement ?

D'autres sont venus depuis, que le discrédit subi par les patois entraîna à réserver ces proscrits pour le gros sel ou les fortes épices. Ils sont très gravement coupables d'avoir entretenu et même accru ce discrédit. Cependant, à eux comme aux premiers, il ne sied pas de jeter l'épithète méprisante de « patoisants ! » Car on doit à leurs publications de nous avoir conservé le fond essentiel, — termes, locutions, tournures, esprit, — de notre vieille langue mise en danger par tant de causes.

Donc, il était fatal que nous relevions chez Delprat les mêmes incorrections linguistiques que chez Cortète ; dont la plus grave est l'emploi du pronom sujet dans la conjugaison des verbes. Ils ont cédé avec bien d'autres à l'influence du français. La plupart de ceux qui les dédaignent tous aujourd'hui n'y cèdent-ils pas d'une façon bien plus attentoire au génie méridional, eux qui, trop souvent pensant en français, ne font guère autre chose que des thèmes d'oc ?

— Mais il faut tirer parti des observations qui précèdent. Tout compte fait des critiques et des louanges, une conclusion s'impose : c'est que les *Bucolicos* de Delprat sont injustement tombées dans l'oubli.

Puisque le petit in-12 de Gayau est devenu rarissime, quasi introuvable, nous avons voulu, en attendant qu'il surgisse un rééditeur, marquer la place qui est due à cet ouvrage dans notre histoire littéraire agenaise.

Ch. Ratier.

---

Digitized by Google

# Les Drapeaux du Lot-et-Garonne

## De 1804 à 1815

La description détaillée des emblèmes, drapeaux, bannières ou étendards agenais nous a paru n'avoir tenté jusqu'à ce jour aucun chercheur. Peut-être parce que l'on croit en général que seuls les corps de troupe en ont possédé de vraiment officiels ou authentiques. C'est là une erreur et nous allons essayer dans ces quelques lignes de prouver le contraire, au moins pour une période particulièrement brillante vécue par nos pères, c'est-à-dire celle du premier empire. En effet, il est curieux de savoir que le Lot-et-Garonne a obtenu pendant plus de dix ans un drapeau spécial et on peut dire personnel dont la garde permanente de 1804 à 1815 fut confiée au Préfet dans son hôtel du chef-lieu.

On sait que le décret du 10 juillet 1804 réglementa le remplacement des emblèmes républicains par les aigles impériales. Or à la distribution solennelle qui eut lieu le 5 décembre 1804, au Champ de Mars, les présidents des collèges électoraux de chaque département se tenaient formant un groupe spécial près de celui qui réunissait les colonels sur les degrés du trône. Ils avaient à la main les enseignes de leurs légions départementales de gardes nationales. L'empereur prononça quelques paroles vibrantes auxquelles répondit un immense cri de : « Nous le jurons ! »

Les présidents des collèges électoraux vinrent ensuite prendre place devant les détachements de gardes nationales occupant un emplacement désigné en face du trône, tandis que les députations des corps de troupe étaient massées à droite et à gauche, ayant leurs colonels porteurs de leurs drapeaux, à leur tête. Puis la cérémonie se termina par le défilé des troupes.

Digitized by Google

Bien que le ministre Berthier eût réglé les nouvelles dispositions à donner aux enseignes, sa décision ne reçut qu'une exécution provisoire. On adopta pour la distribution de décembre, un modèle ainsi disposé, rappelant celui adopté dès l'an XI pour l'armée : Tous les étendards et drapeaux avaient au centre un losange blanc ; un triangle bleu et un triangle rouge attenaient à la hampe ; les couleurs des triangles flottants étaient disposés en sens inverse. Cette disposition paraît avoir été reproduite dans le fanion que les dames d'Agen ont offert en 1919 au 9me de ligne rentrant de la grande guerre. Dans le drapeau agenais de 1804, sur une face était en lettres d'or l'inscription :

L'Empereur des Français,
au Département de Lot-et-Garonne.

Au revers était la légende :

Force a la Loi
Fidélité a l'Empereur
Garde Nationale du Lot-et-Garonne.

Pour porter ce drapeau dans les revues, cérémonies et prises d'armes, la garde nationale du chef-lieu possédait un officier porte aigle toujours accompagné de deux sous-officiers appelés 2e et 3e porte-aigles. Ils avaient un uniforme spécial analogue à celui de leurs camarades des corps de troupe remplissant le même emploi. Ils étaient coiffés d'un casque avec crinière rouge pour le 2e porte-aigle et blanche pour le 3e porte-aigle. Leurs épaulettes étaient garnies d'écailles de cuivre ; ils avaient des chevrons d'or sur les bras et les insignes de sergent-major. Leurs armes consistaient surtout dans un esponton accompagné d'une flamme de taffetas rouge pour le 2e, blanche pour le 3e avec sur un côté de la flamme le mot Napoléon en lettres d'or et, sur l'autre, Garde nationale de Lot-et-Garonne. Je ne m'étends pas sur les autres particularités de l'uniforme.

L'aigle de 1804 déposée chez le préfet d'Agen dès la fin de janvier 1805, fut de toutes les cérémonies où ce haut fonctionnaire était en uniforme et où la garde nationale lui faisait

Digitized by Google

escorte. Pour le constater, il suffirait de parcourir les journaux locaux dans leurs comptes rendus des fêtes motivées par les victoires de cette époque mouvementée. En 1807, le triomphe des conscrits lot-et-garonnais devant Dantzig (dernière citadelle des prussiens), sous le commandement du maréchal Lefebvre donna lieu à une des belles journées de réjouissances où l'aigle lot-et-garonnaise parût au grand soleil d'août, plus entourée, plus resplendissante et plus acclamée que jamais. Elle sortit également à l'occasion du voyage de Napoléon en 1808 dans notre région.

En 1811, l'Empire était à son apogée, il était devenu l'empire d'Occident et Napoléon songea à faire remplacer les aigles déjà usées ou déchirées par le temps, en faisant modifier les tabliers comme forme et comme inscription. Il voulait que le drapeau impérial rappelât l'enseigne des Romains, enseigne qui avait l'avantage d'être toujours déployée et par conséquent visible à chaque instant, alors que le pavillon de l'aigle française ne pouvait être déployée que par l'action du vent. Un projet de drapeau fut donc confié à David qui, sous la République comme sous l'Empire, fut toujours chargé de dessiner les costumes officiels civils ou les uniformes militaires. Un moment, Napoléon choisit même la couleur verte pour ses étendards. Mais il ne persista pas dans cette idée. On lui proposa également des modèles sur le type des drapeaux de l'ancien régime, c'est-à-dire avec une croix blanche partageant le tablier en quartiers (comme dans le drapeau anglais actuel). L'empereur finit par se prononcer pour un drapeau uniforme et adopta les trois couleurs placées verticalement. La soie en devait être couverte d'une foule de broderies qui rendait l'ensemble extrêmement beau et riche.

Le décret du 25 décembre 1811 fixe la forme des nouveaux drapeaux de l'armée et de la garde nationale. L'article 5 renouvelait la prescription au sujet de l'enseigne des gardes nationales qui devaient posséder une aigle par département et qui restera chez le préfet, colonel de la compagnie de réserve départementale. Et dans le courant de février 1812, une nouvelle aigle est envoyée à l'administration du Lot-et-Ga-

Digitized by Google

ronne au nom de l'Empereur. Des instructions du duc de Feltre, ministre de la Guerre, accompagnent cette remise et règlent les détails relatifs à sa garde. L'aigle de 1804 a disparu, probablement renvoyée à Paris pour être versée dans un établissement d'artillerie.

Le 13 mars 1812, c'est-à-dire quelques semaines après, un sénatus consulte règle la division nouvelle de la garde nationale en trois bans. Un premier appel de 88 cohortes doit être fait sur les six classes du premier ban. Celui-ci, bien que composé d'hommes jeunes ayant moins de 29 ans, ne devra pas sortir du territoire de l'Empire ; il est exclusivement destiné à la garde des frontières, à la police intérieure, à la conservation des grands arsenaux et des places fortes. Mais les événements l'emportent sur la volonté de l'Empereur. Le 12 janvier 1813, dès sa rentrée de Russie, les cohortes sont enrégimentées ; le 12 mai, elles sont réunies à raison de six cohortes par brigade.

Au mois d'août 1812, la cohorte n° 68 du premier ban de Lot-et-Garonne avait reçu à Agen un drapeau impérial spécial en étoffe de soie à bandes bleue, blanche et rouge, disposées verticalement. L'étoffe portait l'inscription suivante peinte en lettres d'or sur un côté seulement :

*68e Cohorte*
*du 1er Ban de la Garde nationale.*

La hampe peinte en bleu était surmontée d'une simple pique en fer et à jour.

En 1813, les cohortes cessant de faire partie de la garde nationale allèrent se fondre dans les régiments de création nouvelle portant les numéros intermédiaires entre 135 et 156. Nos Lot-et-Garonnais de la 68e cohorte y firent brillamment leur devoir de Français dans les campagnes de 1813 et 1814.

A notre avis et bien que les Archives départementales n'en fassent pas une mention bien nette, la garde d'honneur départementale qui servit d'escorte à l'Empereur dans son voyage de 1808 dut posséder un fanion ou un guidon offert par la ville d'Agen ou le département. Mais il ne nous a pas été possible d'en retrouver la forme ou les couleurs. D'ailleurs, ce

Digitized by Google

fanion ne possédait aucun caractère officiel, n'ayant pas été remis au nom de l'Empereur. Il disparut certainement en 1809 avec le licenciement définitif de la garde d'honneur dont l'histoire éphémère mais intéressante reste toujours à écrire. Elle avait en effet groupé tous les fils des grandes familles de nos contrées, heureuses et fières de prouver à ce moment leurs sentiments de dévouement au couple impérial.

Que devinrent les aigles départementales à la chute de l'Empire ? Il est facile de supposer qu'elles furent brûlées à Agen comme le furent à Paris, le 30 mars, à 9 heures du soir, les 1.800 drapeaux appendus aux voûtes de l'église des Invalides.

Après l'abdication de l'Empereur, le gouvernement provisoire rendit un arrêté, le 4 avril, proscrivant tous les emblèmes, chiffres et armoiries qui avaient caractérisé le gouvernement de Bonaparte. Dès le 12 mars, la cocarde blanche et le drapeau blanc avaient été arborés à Bordeaux et, malgré les démarches pressantes faites auprès du Comte d'Artois pour conserver la cocarde tricolore, la garde nationale dut prendre, à la fin d'avril, les nouvelles couleurs. Celle d'Agen ne paraît pas avoir fait de résistance sérieuse. D'ailleurs, le 16 juillet, la garde nationale de la capitale était réorganisée et celle des départements ne devait pas tarder à l'être.

Avec les Cent jours, les trois couleurs reparaissent. Dans le décret impérial du 22 avril 1815, daté du palais de l'Elysée, relatif à la convocation du champ de mai, on lit dans l'article 7 : « Des aigles seront distribuées au collège électoral de chaque département pour sa garde nationale ». Le décret du 27 mai suivant prescrit en outre que les aigles données par l'Empereur aux collèges électoraux de province seront déposées provisoirement à l'hôtel des Invalides, à l'issue de la cérémonie. Ultérieurement, pour l'envoi des aigles destinées aux départements éloignés tels que le Lot-et-Garonne, elles seront dirigées sur les chefs-lieux destinataires sous l'escorte de détachements de dix invalides commandés chacun par un officier. Arrivées dans les chefs-lieux, elles seront remises par les membres des collèges électoraux à la garde nationale puis

Digitized by Google

déposées à l'hôtel de la préfecture sous la surveillance de gardes réglées par les préfets.

La cérémonie du Champ de mai eut lieu à Paris le 1er juin au lieu du 26 mai, par suite du retard des délégations. Les collèges électoraux placés suivant l'ordre alphabétique des départements occupaient les gradins du centre tandis que les gradins de droite et de gauche étaient garnis par les députations militaires. Mais la remise des aigles aux députations n'eut lieu que le 4 juin en même temps que la réception des députations aux Tuileries. Nous lisons dans la relation officielle :

« Après la messe, S. M. a passé avec son cortège dans la galerie du Museum où elle a trouvé rangés à droite dans l'ordre alphabétique des départements les membres des collèges électoraux et à gauche les députations militaires. Elle a été accueillie par de vives et d'immenses acclamations. L'aigle de chaque département était placée à côté du président du collège électoral et rien n'offrait un spectacle plus magnifique que cette immense réunion de Français dans une galerie si riche des monuments des arts, se pressant tous autour du signe qui doit les rallier pour la défense de leurs foyers.... Chaque aigle a été présentée par le Ministre de l'Intérieur à Sa Majesté qui l'a remise elle-même au président du collège du département auquel elle était destinée. »

Il n'existe ni spécimen, ni gravure, ni document écrit fixant le modèle des étendards des Cent jours. D'après ceux pris par l'ennemi et quelques-uns conservés dans les musées d'artillerie, celui qui était destiné à Agen devait porter simplement en lettres d'or :

L'Empereur Napoléon,
a la Garde nationale du Lot-et-Garonne.

Jamais cette aigle ne parvint à Agen. La bataille de Waterloo et la nouvelle invasion étrangère nécéssitèrent la destruction des nouveaux drapeaux déposés aux Invalides.

Commandant Labouche.

---

Digitized by Google

# AUTOUR DES MÉMOIRES DE M. HÉBERT

*(Suite et fin)*

On serait étonné si on ne trouvait pas dans nos *Mémoires* une *Relation sur le Quiétisme*. Celle de M. Hébert ne fera pas oublier celle de Bossuet. Elle offre cependant çà et là à l'historien quelques éclaircissements appréciables. Tout d'abord l'auteur prend nettement position contre « une pratique contraire, dit-il, à la vraie spiritualité ». La Beaumelle résume ainsi le jugement porté par M. Hébert sur Madame Guyon : « Veuve à vingt-deux ans, maîtresse de grands biens, détachée de la terre, elle résolut de travailler au salut de son prochain. Lacombe lui persuadait qu'elle en était capable soit qu'il fût amoureux et qu'il voulût l'engager à le suivre, soit qu'il la crût propre à inspirer la piété, soit qu'il pensât qu'il ne fallait qu'une effrontée, une femme, des absurdités et des dupes pour faire une religion. M^me^ Guion entra dans les vues de son directeur, non pour être à la tête d'un parti, mais uniquement pour glorifier » (1).

Dans sa *Vie écrite* par *elle-même*, cette dame prétend que M. Hébert avait commencé par approuver ses livres. Mais quelle foi accorder à une personne qui prenait si aisément des politesses pour des adhésions ? Quoiqu'il en soit, l'étourdissement aurait été de courte durée. En juin 1694, Madame Guyon écrivait à ses examinateurs d'Issy : « Trois personnes de probité sont animées contre moi : Monseigneur l'évêque de Chartres..., M. le curé de Versailles, *qui n'a pas toujours été aussi déchaîné contre moi qu'il l'est...*, M. Boileau... Ce sont des personnes qui, par zèle, animent tout le monde contre moi » (2). Dans cette lettre, on le voit, Madame Guyon reproche encore à M. Hébert sa défection. C'est un point qu'il est bon d'éclaicir.

(1) *Op. cit.* t. IV, p. 3, d'après manuscrits de l'Evêque d'Agen, p. 384.
(2) Œuvres de Bossuet, édit. de 1863, t. X, p. 489.

Digitized by Google

A la Cour, plus particulièrement après la conversion du Roi, s'était formé, autour de Madame de Maintenon et des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, un groupe de haute piété. Le curé de Versailles ne pouvait être que bien accueilli dans cette élite de ses paroissiens. Il n'y occupait pas, tant s'en faut, la première place. Le rôle d'oracle y était supérieurement tenu par l'abbé de Fénelon. Petite chapelle fermée, plus suspecte que sympathique à la masse des courtisans. Le marquis de Sourches note dans ses *Mémoires* (1), que le Roi ayant nommé à l'archevêque de Cambrai, le précepteur du duc de Bourgogne, « les courtisans avouèrent qu'ils ne s'étaient pas attendus à ce choix quoique qu'ils ne pussent ni n'osassent dire de raisons pour le désapprouver. » Parlant encore de Fénelon quelques jours plus tard, il dira : « Peu de gens se trouvaient à son sacre » (2). Ce n'est pas, sans quelque complaisance, qu'il écrira, après l'apparition des *Maximes des Saints* (3) : « On trouva à la porte des Récollets de Versailles de sanglantes affiches contre le livre de l'archevêque de Cambrai, comme ces deux-ci : *Apologie des chimères mystiques ; Apologie du système des simples quiétistes*. Cependant ce Prélat ne laissa pas d'entrer en raillerie au sujet de son livre avec le roi et la reine d'Angleterre. »

A ce groupe déjà menacé Madame Guyon devait être fatale. On n'a pas idée de l'éblouissement qu'elle jeta sur tous ces nobles esprits. Qu'aux premières commotions M. Hébert ait été comme les autres sidéré, rien de plus naturel, rien de plus humain. Mais il s'était bien vite ressaisi, comme on l'a vu. Très étroitement lié avec les principaux adversaires de la prophétesse, avec M. Godet-Desmarais, évêque de Chartres, avec M. Boileau (de l'archevêché) et par M. Boileau sans doute, avec M. de Noailles, évêque de Châlons, puis archevêque de Paris, il s'était tout aussitôt dressé à leur côté contre la fausse spiritualité. Ce ne fut pas

(1) A la date du 4 février 1695.
(2) A la date du 10 juillet 1695.
(3) A la date du 28 février 1697.

Digitized by Google

tout à fait pour lui sans dommage. Il eut le mal au cœur de voir les plus aristocratiques de ses pénitentes, la duchesse de Mortemart, la comtesse de Guiche déserter son confessionnal pour celui d'en face, c'est-à-dire abandonner, non sans éclat, sa direction pour se placer, avec Madame Guyon, sous celle du P. Alleaume, un jésuite que Louis XIV ne devait pas tarder à chasser, pour cause de quiétisme, de toute la province de Paris.

Il sut cependant rester en bons termes avec le duc de Chevreuse et garder l'amitié de Fénelon (1). Mais ces grands seigneurs devaient à ce fils de boutiquier faire payer fort cher, sans qu'il s'en doutât, cet excès d'honneur. Manifestement ils ne lui font bonne mine que pour se servir de lui et le manœuvrer au profit de leur cause. Il est avéré que Fénelon n'a composé ses *Maximes des Saints* que pour les opposer aux *Etats d'oraison* et faire pièce à Bossuet. Or il importait de donner le change à l'opinion, car il n'était pas bon que le public connût ce dessein. Pour cela, on proclama d'abord le vrai mysticisme en danger à la suite de la condamnation de M^me^ Guyon. De toute nécessité il fallait lui trouver un défenseur. *Exoriore aliquis*... On fit donc dans ce sens, notamment auprès de M. Hébert, des démarches qu'on savait bien qui n'aboutiraient pas. Faute d'autres, à son corps défendant, cédant à une irrésistible pression, Fénelon se serait enfin dévoué.

Tout ce manège dont il ne voit pas qu'il est lui-même la

---

(1) Une lettre de M^me^ de Maintenon au cardinal de Noailles, de 1695, montre à quel point, à cette époque, M. Hébert était encore inféodé à la pieuse coterie :

« Je viens de voir M. le Curé de Versailles qui a fort insisté pour faire l'abbé de Charost, évêque. Je lui ai dit qu'il passait pour être, comme le reste de sa famille, dans toutes les liaisons avec M^me^ Guyon. Il ne m'a pas paru que M. le Curé compte cela pour grand chose. Voyant que je ne pensais pas de même, il m'a dit qu'il faudrait le faire examiner par Tronson. M. le Curé m'a dit ensuite que M. le duc de Chevreuse était très net sur toutes ces opinions-là et qu'on ne devait pas en être en peine... M. le Curé m'a parlé fortement sur M. l'abbé de Vaubecourt, mais moins que sur l'abbé de Charost. Jamais de réponse par civilité... » (Edit. Geffroy et Lavallée, à la date).



Digitized by Google

première dupe. M. Hébert le raconte ainsi dans ses *Mémoires* :

Plusieurs personnes peu éclairées et même des directeurs de consciences prirent occasion de condamner en général la Vie intérieure et la Théologie mystique. Ils se croyaient autorisés par ces illustres Prélats, qui avaient eu le zèle de poursuivre vivement les erreurs des Quiétistes, et en s'arrêtant à cette partie de leurs censures qui en proscrit les erreurs, ils avaient négligé de faire attention à ce qu'ils disaient de la véritable spiritualité, de l'oraison, de la contemplation, de la vie intérieure, des dons de Dieu, de ses voies dans les âmes (1). Cette négligence fit que, dès qu'on leur parlait de vie intérieure, ils traitaient tout d'illusion et jetaient ainsi les âmes en des perplexités affreuses.

Plusieurs personnes touchées par un motif d'une vraie charité pour ces âmes presque abandonnées, crurent qu'il serait bon d'écrire sur ces matières pour servir d'un côté de préservatif contre les égarements des Quiétistes et de l'autre pour distinguer la fausse spiritualité d'avec la véritable, donner des marques certaines par lesquelles on les pût reconnaître et prescrire des moyens pour aider les personnes spirituelles et attirées à la vie intérieure. Le dessein était louable mais d'une très difficile et hasardeuse entreprise dans un temps où les expressions sur la vie mystique pouvaient être si fort relevées.

M. le duc de Chevreuse me proposa quelquefois d'entreprendre cet ouvrage. Je m'en excusai toujours sur mes grandes et continuelles occupations.

Quel dommage qu'il n'ait pas pris au mot son noble tentateur !

Mais d'ailleurs je lui disais quand il m'en parlait qu'il y avait assez de livres qui traitaient de ces sortes de matières, sans en devoir encore augmenter le nombre. Il persévérait lui et d'autres à désirer qu'on écrivît et c'est ce qui donna enfin l'occasion au livre que M. l'Archevêque de Cambrai composa sur ce sujet et qui a fait ensuite tant de bruit dans le monde, dont il faut que je parle maintenant selon la plus exacte vérité.

Ce Prélat, sollicité par ses amis et principalement par M. le duc de Chevreuse, d'écrire sur la vie intérieure, selon les desseins que j'ai marqués ci-dessus, ne put enfin se défendre de se rendre à leurs poursuites. Etant de retour de son diocèse à la Cour et le voyant un jour en tête-à-tête dans son appartement de Versailles, il me demanda par forme de conversation s'il ne serait pas à propos de composer quelque ouvrage sur la vie mystique dans ce temps où il paraissait que, sous le prétexte de combattre les erreurs du quié-

(1) Bossuet devait composer plus tard son *Mystici in tuto*.

Digitized by Google

tisme, on se déchaînait impitoyablement contre la vie intérieure et contre l'oraison simple à laquelle quelques âmes étaient appelées et de laquelle on les détournait par ignorance ou par d'injustes préventions.

Je me doutais par ce qu'il me disait qu'il s'agissait de lui-même. Cependant, sans paraître m'en être aperçu, je lui dis fort nettement que ce serait commettre la plus grande imprudence du monde d'entreprendre, en ces temps, d'écrire de ces matières ; que, quand bien même on parlerait avec tous les plus sages tempéraments de cette vie mystique, il n'était pas possible d'éviter de se servir de certains termes qui pourraient donner prise sur soi ; qu'ainsi je ne conseillerais jamais à mes amis de travailler à ces sortes d'ouvrages, qui assurément, tels qu'ils pourraient être, feraient beaucoup de bruit dans le public. Je lui parlai en ces termes parce que j'aurais bien voulu le détourner d'écrire, conjecturant qu'il voulait parler de lui-même, quoiqu'il ne crût pas pour lors devoir s'expliquer à moi qu'en des termes généraux.

Naturellement cette consultation n'était qu'une feinte. Fénelon ne suivit pas les avis de M. Hébert et même lorsqu'il eut fait son livre, il le communiqua à ses amis, non à M. Hébert qui ne paraît pas avoir ressenti l'affront. La relation se poursuit en ces termes :

Il (Fénelon) ne laissa pas de continuer son ouvrage, ne jugeant pas à propos de déférer à mes conseils, et, après qu'il l'eut achevé, il le montra à ses amis pour en savoir leurs sentiments. Un de ceux à qui il crut devoir le montrer fut M. Pirot, chancelier de l'Eglise de Paris et ancien professeur de Sorbonne. Ce docteur étant venu à Versailles, il s'enferma avec lui dans son cabinet, et lurent ensemble ce livre. M. Pirot en fut enchanté, et, après avoir quitté M. l'Archevêque de Cambrai, il me vint rendre visite. Il m'entretint, entre plusieurs choses, de deux écrits qu'il venait de lire avec plaisir chez ce Prélat. L'un desquels était une lettre de M. l'Archevêque de Cambrai à M. l'Evêque d'Arras, qui l'avait consulté touchant l'autorité de l'Eglise, sur le vrai sens des livres canoniques, à l'occasion d'une thèse soutenue à Douai, dans laquelle on avait avancé quelques propositions sur cette même autorité, qui ne paraissaient pas assez correctes. Après avoir donné de grands éloges à cette lettre et au Prélat qui l'avait écrite, il m'ajouta : « Mais j'ai vu un traité de lui sur la plus élevée spiritualité, à quoi rien n'est comparable. On ne peut rien dire de plus beau sur ce sujet ; *c'est un livre d'or.*

Si ce docteur a oublié dans la suite en avoir parlé à d'autres personnes en ces termes, comme en effet il a nié l'avoir dit, pour moi je suis obligé de rendre ce témoignage à la vérité ; car il me tint ce langage et m'en parla dans ces propres termes. Un défaut de mémoire est excusable, mais un manque de bonne foi ne peut se pardonner. Il aurait mieux convenu à M. Pirot de dire franchement

Digitized by Google

qu'il avait loué ce livre en le nommant un livre d'or avant qu'il eût eu le temps de l'examiner dans toute la rigueur de la Théologie. On n'aurait pas trouvé mauvais qu'il se fût expliqué ainsi. Mais les hommes ont toujours de la peine d'avouer simplement qu'ils se sont trompés.

M. Pirot ne se contenta pas de dénégations verbales. Il écrivit pour sa défense un plaidoyer qui a été publié de nos jours (1). « Nous avons, dit M. Bremond, son apologie écrite de sa propre main. Elle est écrasante contre lui » (2).

Fort d'une telle approbation, Fénelon dut penser que l'archevêque de Paris suivrait son chancelier. M. Hébert ne le dit pas mais le laisse assez clairement entendre car il ajoute aussitôt :

M. l'Archevêque de Cambrai donna ensuite son livre à examiner à M. l'Archevêque de Paris avec lequel il était lié depuis plusieurs années d'une amitié très étroite. Il le garda pendant cinq ou six semaines, ses grandes occupations ne lui laissant pas le loisir de s'appliquer à d'autres affaires qu'à celles de son diocèse. Il ne put lire ce livre avec toutes les réflexions qu'il aurait pu y faire, s'il en eût pu avoir le loisir. Il y fit néanmoins quelques remarques sur lesquelles M. l'Archevêque de Cambrai changea ce qu'il avait trouvé à propos de corriger. Il le fit lire aussi à M. Tronson et à M. l'abbé Fleury, sous-précepteur de Mgrs les Princes. Il crut ensuite qu'après la révision qu'en avaient faite toutes ces personnes, il pouvait en risquer l'impression. Ce qui l'engagea davantage est qu'il se persuada qu'il avait écrit selon le sens des articles d'Issy.

Les choses allaient ainsi bon train lorsqu'une intervention de M. de Noailles faillit tout arrêter. Ce prélat, qui se tenait à carreau, voulut que Bossuet fût consulté. C'était pour Fénelon l'effondrement de son plan et à aucun prix il ne pouvait admettre cette exigence. M. Hébert raconte, dans le détail, ce fâcheux incident.

Cependant, continue-t-il, M. l'Archevêque de Paris jugea qu'il en fallait parler à M. l'Evêque de Meaux. Il aurait même souhaité qu'on lui eût communiqué ce livre et qu'on s'en fût rapporté à ses lumières. Mais quoique M. de Cambrai eût beaucoup de peine qu'on en parlât à ce Prélat, il ne voulait absolument point consentir qu'on lui montrât [le livre] ni qu'on lui en demandât son sentiment. La peine qu'il

(1) Voir Ch. Urbain, *Revue d'histoire littéraire de la France*, 15 avril-15 juillet 1896.

(2) *Apologie pour Fénelon*, p. 5.

Digitized by Google

en avait était fondée sur ce qu'il croyait s'être aperçu que cet Evêque voulait toujours qu'on déférât à son jugement sur ce qui regarde la doctrine, et que d'ailleurs il se plaignait qu'il ne l'avait pas assez ménagé dans les Conférences qui avaient été tenues à Issy et craignait qu'en lui faisant voir son livre, cela donnerait encore de nouvelles occasions de dispute et de contestations qui ne finiraient jamais.

Il pria donc seulement M. le Cardinal de Noailles (le mot cardinal est mis ici par anticipation) de dire à M. l'Evêque de Meaux qu'il avait jugé nécessaire d'écrire de l'Oraison et qu'il ne devait point être inquiet sur les sentiments qu'il avait pris, étant très conformes à ce qui avait été arrêté à Issy entre lui et les autres Prélats. M. de Meaux fut donc averti du dessein de M. de Cambrai. Ce qu'on avait prévu arriva. Il fut alarmé de l'entreprise de l'Archevêque. Il s'étonna qu'on voulût faire imprimer un livre sur ces matières sans lui en faire part. Il crut entrevoir, dans cette réserve à son égard, quelque mystère. Il s'en plaignit et pressa fort M. le Cardinal de Noailles d'engager M. de Cambrai de lui en donner la lecture. Il fut inutile d'exiger cela de lui. *Il ne voulait pas ramper sous M. de Meaux*, comme un disciple aux pieds du maître. Aussi il refusa toujours constamment ce qu'on lui demanda. On voit bien que ce refus mit M. de Meaux en mauvaise humeur contre M. de Cambrai ; ce qu'il est bon de remarquer pour être plus au fait de ce qui arriva dans la suite. Tout ce que ce Prélat put gagner fut que l'Archevêque ferait paraître au jour son livre qu'un mois après que celui qu'il se proposait d'imprimer sur le même sujet aurait été donné au public.

On sait comment la promesse fut tenue. La suite du récit montre de quelle façon criante M. Hébert fut encore berné dans cette affaire, berné et content. Ecoutons-le.

Cependant M. de Cambrai retourna dans son diocèse. Avant son départ il avait prié M. le duc de Chevreuse et M. le marquis de Blainville, frère de ce duc, de donner le soin de l'impression de son ouvrage. Ils s'aquittèrent très exactement de cette commission. Il y en avait déjà une partie d'imprimée quand M. le duc de Chevreuse reçut une lettre de l'Archevêque de Cambrai par laquelle il le priait instamment de me faire voir son livre et de s'en rapporter entièrement à mon jugement, l'engageant de changer, de corriger, d'effacer, d'ajouter tout ce que je croirais devoir se faire, lui marquant en particulier qu'il voulait à cet égard avoir pour moi la docilité d'un enfant. (on connaît cette chanson). C'est ainsi que ce grand homme savait pratiquer l'humilité. (quelle jobarderie, *salva reverentia !*)

M. le duc de Chevreuse m'apporta promptement cette lettre avec l'original de ce Prélat. Il me fit lire ce qu'il lui avait écrit par rapport à moi. Je reçus cet ouvrage et le tenant entre mes mains, je dis en propres termes à ce seigneur ces paroles : « Je suis très fâché,

Digitized by Google

Monsieur, que M. l'Archevêque de Cambrai ait pris la résolution d'écrire sur la vie mystique. S'il était à la Cour, je le supplierais de ne le point faire achever d'imprimer. Il n'y a que peu de mois que me faisant l'honneur de me demander si je conseillerais d'écrire sur ces sortes de questions abstraites, je lui répondis qu'on ne le pourrait faire sans une très grande imprudence. Ce que j'ai eu, Monsieur, l'honneur de lui dire je vous le répète encore et quoique je ne sache pas ce que contient ce livre et que je ne puisse pas douter que ce qui vient de la plume de ce Prélat ne soit achevé et dans la perfection, je crois vous devoir dire que cet ouvrage tel qu'il puisse être, fera un très grand bruit dans le monde. (M. Hébert écrivait ces lignes prophétiques en 1711, plusieurs années après l'événement.) J'ai cependant, Monsieur, une si grande déférence pour tout ce qui regarde M. l'Archevêque de Cambrai que, quoique je ne puisse lui conseiller de donner au public cet ouvrage, je le lirai avec tout le soin possible. J'y ferai mes remarques par écrit. Je vous les communiquerai, nous en confèrerons ensemble et vous ferez ensuite ce qu'il vous plaira. »

M. de Chevreuse voulut ensuite justifier la conduite de M. de Cambrai sur l'impression de ce livre, me disant entre autres choses que, comme on avait voulu soupçonner ce Prélat d'avoir des sentiments trop favorables aux quiétistes et principalement à Mme Guion, il avait cru être obligé d'écrire pour faire connaître qu'il était bien éloigné de donner dans les opinions des faux mystiques. (La défense de la vraie spiritualité n'était donc qu'un prétexte). — « C'est par cet endroit là même, Monsieur, lui répliquai-je, qu'il me semble qu'il serait plus à propos de ne pas parler de ces matières. Je souhaite que l'événement ne fasse point connaître que le conseil que j'ai donné et que je donne encore est à suivre. »

Nous nous séparâmes après cet entretien. Je pris ce livre manuscrit ; j'aperçus qu'il était crayonné en bien des endroits ; j'y vis en marge plusieurs corrections et additions et je trouvais qu'on m'y avait mis quelques feuilles déjà imprimées. Je m'appliquais à le lire et à y faire mes observations un jour que, selon la coutume, M. le Cardinal vint à la Cour pour les audiences que le Roi lui donne chaque semaine. Il ne m'avait encore jamais parlé du livre de M. de Cambrai. Comme il vit qu'on se hâtait de le faire imprimer, il crut devoir m'en parler. Il s'en expliqua fort au long avec moi. Il me parut inquiet sur cette affaire. Il me demanda si M. de Cambrai ne me l'avait pas communiqué. Je lui fis pour lors le récit de ce qui m'était arrivé dans la conversation dans laquelle je lui avais fait connaître l'imprudence d'écrire de ces sortes de matières. — « C'est donc la raison, reprit M. le Cardinal, pour laquelle il n'a pas jugé à propos de vous le faire voir, quoique je l'en aie fort pressé, me disant pour ses raisons que vous étiez si occupé dans le soin de votre paroisse que vous ne pouviez pas avoir le temps d'examiner cet ouvrage. Il a depuis, répliquai-je, changé de sentiment », et sur cela je lui rapportai ce qui venait de se passer entre M. le duc de

Digitized by Google

Chevreuse et moi et ajoutai à S. E. que j'avais maintenant en main l'original de ce livre dont il y avait des feuilles imprimées. Pour lors il me dit : « Nos amis se pressent trop et j'ai peur qu'ils ne soient pas contents de cette précipitation. Vous me ferez un grand plaisir de lire très exactement cet écrit, de l'examiner à la rigueur, de corriger ce que vous jugerez nécessaire et de faire même mettre des cartons dans les endroits où vous le trouverez à propos. »

Avec de telles prières, qui étaient pour moi des ordres bien précis, je ne pensais plus qu'à me mettre tout entier à ce travail. Dès ce moment je m'y appliquai tout entier. Je fus néanmoins peu d'heures après obligé de me rendre au Château, dans les appartements du Roi. M. le Cardinal de Noailles sortait de l'audience. Dès qu'il m'aperçut il vint à moi et me dit que ces Messieurs, chargés de l'impression du livre de M. de Cambrai, se pressaient de le faire paraître, comme il venait de l'apprendre, et qu'ils ne croyaient pas devoir faire ce qu'on avait arrêté, qui était que le livre de M. de Cambrai serait débité qu'un mois après que celui de M. l'Evêque de Meaux aurait paru, et qu'il me recommandait fort de faire toute sorte de diligence pour le lire et l'examiner.

Ce qui obligea ces Messieurs de si fort hâter cette impression de ce livre fut qu'ils craignaient que M. de Meaux, sachant qu'il était imprimé, il n'en fît supprimer l'édition. Ils apprirent même, à ce qu'ils ont dit depuis, qu'ayant tu au libraire le nom de l'auteur, afin qu'aucun des garçons imprimeurs ne pût parler et découvrir ce qui se passait ; ayant été obligés de donner la première feuille où le nom de M. de Cambrai paraissait, un de ces garçons en avait aussitôt donné avis à M. de Meaux qui en avait été surpris.

Ce que M. le Cardinal venait de me dire m'engagea de m'enfermer ce jour-là dans ma chambre et de m'appliquer tout entier à le lire avec soin. J'en lus en effet la plus grande partie sur laquelle je fis mes remarques, et, dès le lendemain matin, je me remis à cette lecture et à cet examen. Mais je fus étonné lorsque, vers les sept heures de la matinée, on me vint apporter un exemplaire relié de ce livre et me dire qu'on allait ce matin là même en faire les présents au Roi et à toute la Cour. (*Risum teneatis.*)

J'avoue que j'en ressentis une peine d'autant plus sensible que l'amitié qui était entre M. de Cambrai et moi me faisait entrer très vivement dans tous ses intérêts, et que je voyais très évidemment que ce livre allait causer de mortels chagrins à son auteur et à tous ses amis. Je fis connaître la cause de ma peine à qui m'apporta ce livre et qui était un de ceux à qui on se fiait davantage sur cette affaire. Je l'ouvris en sa présence et lui montrai quelques endroits qui méritaient des corrections. Mais il n'était plus temps d'y penser, et les précautions de M. le Cardinal de Noailes et mon travail devinrent, par cette précipitation absolument inutiles.

Même ce dernier coup n'ouvrit pas les yeux à M. Hébert. Il mit au net ses remarques dans la pensée de les don-

Digitized by Google

ner plus tard à Fénelon qui n'en aura que faire. Aussi bien, dans la tempête soulevée par l'apparition des *Maximes*, sera-t-il nettement pour M. de Cambrai contre M. de Meaux. Plus tard, il est vrai, les temps étant changés, ou plutôt M. de Noailles, il se rapprochera de Bossuet. C'est lui qui assistera, dans sa dernière maladie, l'incomparable évêque, recevra son testament, accompagnera à Meaux sa dépouille mortelle, et présidera ses funérailles en y célébrant sa première messe pontificale.

Pour le moment, toutes ses sympathies, toute son admiration vont à l'archevêque de Cambrai. La Beaumelle, fort suspect d'ailleurs, prétendait donner un écho de ses *Mémoires* lorsqu'il écrivait (*op. cit.*) : Fénelon se vengeait dans son diocèse, de ses envieux, par ses vertus. Les Flamands furent charmés, surpris, édifiés de voir leur nouveau Prélat enseigner aux enfants les premiers éléments de la Religion, abandonner à ses vicaires les fonctions aisées et se réserver les pénibles, avoir un aumônier pour distribuer ses revenus aux pauvres et non pour lui marmoter rapidement la messe, en un mot se souvenant toujours qu'il était pasteur et leur faire oublier qu'il était Français » (1). Tout cela pouvait à distance paraître vrai comme les légendes. De près, en face de la réalité, il fallait quelque peu déchanter et, par exemple, il sautait aux yeux que M. de Cambrai ne laissait pas de sacrifier beaucoup à ses goûts de grand seigneur. Le récit qu'a donné l'abbé Ledieu de sa visite à Fénelon après la mort de Bossuet est sur ce point fort suggestif.

La Beaumelle nous dit encore d'après les *Mémoires* de l'évêque d'Agen : « Fénelon (après sa promotion à l'épiscopat) remit au Roi son unique abbaye de Saint-Valéry, désintéressement que les uns attribuèrent à un ordre précis du Roi, les autres au besoin de raffermir sa réputation chancelante, tous à un motif d'intérêt. L'archevêque de Reims (Le Tellier), qui craignait les suites d'un exemple si dangereux,

(1) La conquête de la Flandre était alors toute récente. Le traité de Nimègue qui l'a consacrée est de 1679.

Digitized by Google

dit brusquement à Fénelon : « Le bruit court que vous quittez votre bénéfice. Quelle folie ! — Si c'en est une, répartit Fénelon, elle est déjà faite. — Vous nous perdrez tous, répliqua l'archevêque. Que voulez-vous que le Roi pense de M. de Meaux qui a plusieurs abbayes, de M. de Reims qui en demande encore ? — Je ne condamne personne, reprit Fénelon. — C'est-à-dire, répartit M. de Reims, que chacun doit suivre sa conscience. Eh bien ! ma conscience à moi m'ordonne de garder mes abbayes. »

Le texte des *Mémoires* diffère sensiblement de cette citation. Qu'on en juge.

L'abbé de Fénelon se rendit à la volonté du Roi, accepta l'Archevêché (de Cambrai) et ne pensa plus qu'à se disposer à son sacre. Il donna d'abord l'exemple d'un parfait désintéressement des biens de ce monde. Dès qu'il fut nommé à cette éminente dignité, il crut ne pouvoir garder, en sûreté de conscience, l'abbaye de Saint-Valéry. Il supplia le Roi d'agréer qu'il lui en fît la démission, étant persuadé que, dans le cas où il se trouvait, ce bénéfice, auquel il venait d'être nommé, ayant un revenu considérable, la pluralité des bénéfices ne pouvait lui être permise, quelque dispense d'ailleurs qu'il en pût obtenir.

Dès qu'on eut appris à la Cour cette résolution, il eut à soutenir des attaques de la part de bien des gens, mais il s'en était mis à couvert par son extrême diligence à remettre au Roi son abbaye. L'archevêque de Reims qui ne savait pas que l'affaire était terminée, le vint trouver et avec son air brusque, lui dit : « On m'a dit, Monsieur, que vous pensez à quitter votre abbaye. Quelle imagination ! — Cela est déjà fait, lui répondit M. de Fénelon d'une manière fort modeste. — Vous avez mal fait, répliqua l'Archevêque. Que voulez-vous que le Roi pense ? Vous allez, par votre exemple, le détourner de donner des abbayes à des Evêques. — Je ne prétends pas, répondit M. l'abbé de Fénelon, condamner personne, mais j'ai cru ne pouvoir garder une abbaye avec un bénéfice d'un revenu aussi considérable que celui de Cambrai. »

Les gens de bien approuvèrent ce que cet Archevêque avait condamné et son exemple jusqu'à présent n'a pas été imité de beaucoup de personnes. Je ne connais guère que M. le Cardinal de Noailles qui l'a fait, lorsqu'ayant été nommé à l'Archevêché de Paris, il remit la Domerie d'Aubrac entre les mains du Roi, pour la même raison qui avait engagé M. de Fénelon de se demettre de son abbaye (1). »

---

(1) La domerie d'Aubrac passa avec l'Evêché de Châlons au frère de l'Archevêque, Gaston de Noailles, qui ne se fit pas scrupule de cumuler les deux bénéfices.

Digitized by Google

La version de La Beaumelle est-elle assez fausse et mensongère ? On a là un échantillon de la probité littéraire de cet auteur si justement flétri par Voltaire. Bornons-nous à un seul point. Le nom de Bossuet ne paraît point dans le passage d'Hébert. Pourquoi La Beaumelle l'a-t-il glissé dans sa citation sinon par un esprit de dénigrement, pour se donner le malin plaisir d'opposer le désintéressement de M. de Cambrai à l'avarice de M. de Meaux ? Qui pensait-il tromper ? Il n'y a pas de comparaison possible entre la situation du premier et celle du second. Fénelon s'est démis de son prieuré qui valait 20.000 livres. Son geste, s'il est louable, n'a cependant rien d'héroïque, si l'on considère que son archevêché lui rapportait au moins 150.000 livres (1) et son préceptorat 12.000 livres. Le revenu de l'évêché de Meaux ne dépassait pas 20.000 livres. En gardant l'abbaye de Saint-Lucien et même les prieurés de Plessis-Grimaux et de Gassicourt d'un rapport global à peu près égal, Bossuet se croyait et pouvait se croire, non sans raison, dans un cas de légitime dispense. Que La Beaumelle en soit donc une fois de plus pour sa courte honte !

Dans un autre endroit, cet auteur, si peu digne de foi, raconte encore, d'après le manuscrit de M. Hébert, le triste retour de l'archevêque de Cambrai à la Cour après la parution tapageuse du livre des *Maximes*. « Fénelon, dit-il, se rend à Paris, n'entend que les clameurs de ses envieux, propose des moyens d'arrêter le scandale de retoucher son ouvrage, d'expliquer ce qui est obscur. Il voit Madame de Maintenon qu'il trouve occupée de lire son livre. — Voilà, dit-elle, un chapitre que j'ai lu neuf fois et que je ne comprends pas encore. — C'était le chapitre sur le mariage de l'âme qui amusait fort les courtisans. — Madame, vous le

(1) 150.000 d'après Jurieu, 200.000 d'après A. Largent, *Dictionnaire de théologie catholique*, art. *Fenelon*. — Dans ces évaluations on ne tient pas compte du prieuré de Carenac (4.000 livres) que Fénelon sans doute ne possédait plus, ni des 200 livres — quantité négligeable — que touchait Bossuet comme aumônier de la Duchesse de Bourgogne. — Cf. Cardinal Beausset, *Histoire de Bossuet*, éd. de 1821, t. II, p. 221.

Digitized by Google

liriez cent fois et vous ne le comprendriez pas davantage. Tous les livres mystiques sont obscurs et ce n'est point à la Cour qu'on apprendra à les entendre. — C'est sans doute de là, dit Madame de Maintenon, que viennent tous les bruits effrayants sur votre livre. Quand je pense que c'est vous qui l'avez fait, je me rassure contre cet éclat. »

Si la référence donnée par La Beaumelle est exacte — notre copie incomplète des *Mémoires* nous empêche de le vérifier — M. Hébert était à coup sûr fort mal renseigné. Il est impossible que Madame de Maintenon se soit déclarée rassurée alors que cette dame savait bien que Fénelon était perdu sans retour dans l'esprit du Roi. Toute la Cour croyait plutôt à un naufrage. L'archevêque de Paris tendit la perche à son ancien condisciple et bon ami. Il proposa des conférences qui, dans sa pensée devait aboutir au sauvetage. Malheureusement Fénelon se prêta mal à la manœuvre qui échoua.

Le Cardinal de Noailles, nous dit M. Hébert, désirait extrêmement ces Conférences. M. l'Archevêque de Cambrai de son côté ne les voulait pas moins que lui, mais à une seule condition, savoir que M. l'Evêque de Meaux ne s'y trouverait pas. La vivacité de ce Prélat, l'emportement qu'il avait fait paraître contre son livre dès qu'il avait commencé de paraître, le terme injurieux qu'il lui avait donné d'hérétique, l'affectation qu'il avait de vouloir être regardé juge de cette affaire, et, en quelque manière le maître et le docteur de ce Prélat le firent déterminer absolument de ne le point admettre aux Conférences qu'il voulait bien avoir pour son livre. Il laissait même à M. le Cardinal le choix des personnes qui s'y trouveraient. Il déclarait qu'il serait content de tout pourvu que M. de Meaux ne se mêlât pas de cette affaire. Mais ce qui le révolta le plus contre ce Prélat et qui l'engagea le plus fortement à vouloir toujours lui donner l'exclusion de ces Conférences, fut une parole que ce Prélat lâcha par imprudence et dont M. l'Archevêque de Cambrai ne put jamais revenir.

Le reproche adressé à Bossuet est infiniment grave en effet. Dans un article publié dans *La Quinzaine* (1) sous ce titre : *Bossuet et les secrets de Fénelon*, M. Ch. Urbain se pose cette question : Est-il vrai que Fénelon ait accusé son

(1) N° du 1er août 1903.

Digitized by Google

redoutable adversaire d'avoir révélé le secret de la confession ? » Si l'on veut une réponse catégorique il faut la chercher dans ce passage des *Mémoires* de M. Hébert :

« Cet évêque (Bossuet) étant à Marly avec la Cour, pour convaincre ceux auxquels il parlait des mauvais sentiments qu'il prétendait qu'avait l'archevêque (de Cambrai) sur la mystique, il lui échappa de dire que ce prélat avait avoué qu'il était lui-même dans la pratique intérieure sur la contrition qu'on avait reproché aux quiétistes, ce qu'il expliqua dans le détail. Comme j'étais intime ami de cet archevêque et que, depuis son retour de Cambrai, il venait tous les jours passer quelques heures avec moi au sujet de son livre et de son affaire, je ne pus m'empêcher de lui dire ce qui avait été dit à Marly et les mauvaises impressions que cela donnait contre lui et contre son ouvrage. Je vis bien que ce récit toucha au vif ce prélat, car l'ayant toujours connu pour le plus patient et le plus modéré de tous les hommes, il ne put se retenir et me dit : « Si M. de Meaux a tenu ce discours, il est le plus malhonnête homme du monde ; car je ne lui ai jamais parlé qu'en confession de mes dispositions intérieures, et il s'en faut bien même que je lui ai exposé de la manière qu'il les a dites. » M. Hébert ajoute : « Comme M. de Meaux eut, dans la suite de la dispute, une plus grande imprudence d'imprimer ce qu'il avait dit à plusieurs personnes sur le même fait, M. l'archevêque de Cambrai lui répondit qu'il était étrange qu'il abusât de la chose du monde la plus sacrée et du secret le plus inviolable qui est celui de la confession, sur un sujet pour lequel il lui demandait ses avis en le consultant sur les dispositions de sa conscience. »

Il s'agit bien là, à prendre les mots dans leur sens obvie, *prout sonant*, non d'une espèce de confession, non d'une confidence faite sous le sceau de la confession, mais d'une confession pure et simple, d'une vraie confession, d'une confession sacramentelle. Après quoi comment s'étonner que Bossuet ait élevé une protestation indignée. Le cri de sa conscience blessée, les plus fines, les plus ingénieuses apologies pour Fénelon ne pourront jamais l'étouffer.

Digitized by Google

Sans doute Fénelon, dans sa *Réponse à la Relation* n'a point dit ce que lui fait dire M. Hébert. Il a même dit à peu près le contraire. M. Hébert ne fut point détrompé, tant il est difficile à l'homme de revenir sur une première impression. Le public aussi prit le change et Fénelon dut s'expliquer. « Il aurait beaucoup mieux valu, dit à ce sujet le cardinal de Bausset, que Fénelon n'eut pas rendu cette explication nécessaire, et qu'en parlant au public, il ne se fût pas exposé à induire le public en erreur, dans une matière aussi grave » (1). Là non plus tout le monde ne devait se rendre à cette explication. Dans ses *Mémoires*, Saint-Simon parlera du « tour que fit M. de Cambrai de se confesser à M. de Meaux pour lui fermer la bouche » (2).

Doit-on au moins accuser Bossuet d'indiscrétion ? Non certes dans le cas présent. Le fait signalé à Marly, qu'il se trouvât ou nom dans les papiers confidentiels de Fénelon, est rapporté tout au long dans l'*Explication des Maximes* en ces termes qui forment la 20e proposition condamnée : « Les âmes transformées... doivent, en se confessant, détester leurs fautes, se condamner et désirer la rémission de leurs péchés, non comme leur propre purification et délivrance, mais comme chose que Dieu veut et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire. » C'est la doctrine fortement atténuée, il est vrai, de Madame Guyon dans les *Torrents* : « Les personnes (mystiques) qui vont à confesse, parce qu'on leur dit de le faire, s'accusent de bouche de ce qu'on leur fait dire, comme un petit enfant à qui l'on dirait : il faut vous confesser de cela. Mais lorsqu'on leur dit : Vous avez fait cette faute, elles ne trouvent rien en elles qui l'ait faite, et si l'on dit : dites que vous l'avez faite, elles le diront des lèvres, sans douleur ni repentir. » Molinos professait plus crûment : La confession et les œuvres extérieures deviennent inutiles. Bossuet, d'ailleurs, avait bien d'autres sources d'informa-

(1) *Hist. de Fénelon*, l. III, 4.
(2) XLV, 12.

Digitized by Google

tion (1) que les secrets à lui confiés de Fénelon et de Madame Guyon. Il serait donc peut-être possible de le justifier non seulement sur un point, mais sur toute la ligne.

« Quoi qu'il en soit, on ne peut dire, continue M. Hébert, combien cette révélation faite par M. de Meaux causa du scandale dans le monde. C'est donc ce qui frappa davantage M. de Cambrai et ce qui lui fit prendre la résolution de ne vouloir, en quelque manière que ce pût être, l'admettre dans les conférences qu'on lui proposait pour terminer, par des voies douces et tranquilles, son affaire qui faisait un si étrange bruit dans le monde. Il m'ajouta que M. de Meaux voulait être juge de sa doctrine malgré lui, qu'il s'étonnait de l'entreprise de ce prélat, qu'il n'avait aucune juridiction sur lui pour vouloir décider sur les affaires qui le regardaient ; qu'il était trop attaché à ses sentiments pour ne pas vouloir que chacun s'y rendît, qu'il se croyait seul capable de connaître des affaires de la conscience ecclésiastique, qu'enfin M. de Meaux s'était déclaré si hautement contre lui qu'il ne pouvait en aucune manière se résoudre de lui donner la moindre entrée dans quoi que ce soit où il prît intérêt. » Il n'y avait pas des siècles pourtant qu'il écrivait à ce même M. de Meaux : Je suis dans vos mains comme un petit enfant. Quand même ce que je crois avoir là me paraîtrait encore plus clair que deux et deux font quatre, je le croirais encore moins clair que mon obligation de me défier de mes lumières et je leur préfèrerais celles d'un évêque tel que vous... Je tiens trop à la tradition pour en arracher celui qui en doit être la principale colonne en nos jours » (2).

Fénelon cependant finit par se départir de son intransigeance. M. Hébert en profite pour se décerner une fois de plus les honneurs du triomphe. M. de Noailles l'avait chargé, dit-il, d'intervenir auprès de ce prélat pour obtenir de lui qu'il assistât aux conférences avec Bossuet. Après mille objections Fénelon avait enfin accepté Malheureusement il

(1) Voir notamment *La Vie de Messire Jean Soanen, évêque de Senez.* — Cologne, 1750, p. 13.

(2) Lettre du 28 juillet 1694. T. IX, p. 29.

Digitized by Google

était trop tard, l'heure des négociations était passée. L'auteur des Maximes était en pleine disgrâce et peu après le Roi le renvoyait à Cambrai. « Ni l'amitié ni la bonté ne le suivirent dans sa chute et dans son exil » (1).

Ses amis aussi étaient compromis et M. Hébert, qui n'en souffle pas mot dans ses *Mémoires*, dut craindre pour lui-même. On savait qu'il était depuis longtemps « dans toutes les liaisons « avec le prélat proscrit. Quand il avait été question de confier le préceptorat des Princes à l'abbé de Fénelon, suspect alors de jansénisme, il avait répondu de son orthodoxie.

Le fait est rapporté au long dans ce passage des *Mémoires* :

Quelques personnes prirent occasion de cette liaison de l'abbé de Fénelon avec ces Prélats (M. de Laval, évêque de La Rochelle, et M. de Barillon, évêque de Luçon) de le soupçonner de donner un peu dans les nouvelles opinions, en quoi certainement on se trompait ; car en fait de matières de la grâce, il n'avait jamais eu d'autres sentiments que ceux de l'Eglise, aux décisions de laquelle il s'est toujours très fortement attaché et dont il a donné dans la suite des preuves très convaincantes.

Cependant on se servit de ce prétexte pour l'éloigner deux fois de l'épiscopat, y étant même été nommé une fois, ce qui ne s'était pas encore déclaré dans le public. Mais on fit changer au Roi de résolution en lui faisant connaître que l'abbé de Fénelon était ami de Port-Royal. Les soupçons durèrent plusieurs années pendant lesquelles il continua de s'appliquer aux sciences convenables à son état. Ce fut dans ces temps qu'il cultiva avec beaucoup d'assiduité la connaissance et l'amitié de M. Bossuet, évêque de Meaux, qui était regardé comme le plus savant Prélat du Royaume. Il allait même assez souvent passer des semaines entières à Meaux ou à Germiny avec cet évêque. Leur liaison ne pouvait être plus grande, la beauté du génie et l'étendue de l'esprit les unissant ensemble, et trouvant dans la conversation l'un de l'autre tout ce qui peut faire les plaisirs innocents de la vie des personnes doctes et qui aiment les sciences et la vérité.

Il était en cet état lorsque le Roi pensa au choix d'un précepteur pour Monseigneur le duc de Bourgogne, qui aurait aussi le soin principal des études de Messeigneurs les ducs d'Anjou et de Berry, quand ils seraient en état d'étudier. Le Roi avait déjà nommé M. le duc de Beauvilliers pour gouverneur de ces princes. On peut croire

(1) Paul Janet, *Fénelon*, p. 113.

Digitized by Google

que la brigue pour.... en être précepteur fut très grande. Je vis une partie de ce qui se passait pour lors à la Cour. M. le duc de Beauvilliers connaissait depuis longtemps l'abbé de Fénelon qu'il avait souvent vu chez M. Colbert et M. le marquis de Ségnelay, son fils, successivement ministre et secrétaire d'Etat. Il le connaissait aussi par M. Tronson, qui lui en avait toujours dit tous les biens du monde. Il vit bien que, comme le Roi l'avait chargé de chercher un précepteur d'un rare mérite, ne balançant point de son côté à proposer l'abbé de Fénelon, il devait commencer à écarter de lui tous les soupçons qu'on avait donnés au Roi contre lui sur le fait du Jansénisme. Il prévint pour y réussir Madame de Maintenon, à qui il fit le portrait du monde le plus naturel et le plus avantageux. *J'eus occasion d'en parler aussi à cette Dame dans les mêmes termes.* M. l'Evêque de Meaux fut consulté et dit qu'il ne connaissait pas d'ecclésiastique du second ordre d'un plus grand mérite que l'abbé de Fénelon. M. Tronson et le P. Valois, jésuite de réputation, en parlèrent de la même manière. Ce qui suffisait au-delà de ce qui était nécessaire pour ôter jusqu'aux plus légères préventions qu'on avait données contre lui.

Le Roi, après les assurances que Madame de Maintenon et M. le duc de Beauvilliers lui donnèrent de la sagesse, de la vertu, de la piété, de la science et du grand esprit de ce digne ecclésiastique, ne délibéra pas davantage sur le choix qu'il devait faire d'un précepteur pour Messeigneurs, ses petits-fils, et le nomma pour remplir cet important emploi. Le succès que Dieu a donné à son travail est une preuve très convaincante de la manière dont il s'en est acquitté.

Plus tard, comme on l a vu, M. Hébert avait encore proposé Fénelon pour l'archevêché de Paris, avant M. de Noailles et contre Bossuet. De plus, il avait appartenu à cette « petite chapelle » dont Fénelon était le pontife et lui le bedeau. Ses relations intimes et quotidiennes, dans les derniers temps, avec ce prélat si discuté n'étaient point passées inaperçues. Ajoutez à tout cela que son propre archevêque, M. de Noailles, prenait de plus en plus parti contre Fénelon et qu'il fallait oser choisir entre les deux.

Il choisit donc et notifia son choix dans une déclaration qu'il adressa à M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice (1). Elle était ainsi conçue :

Je suis trop sensiblement touché, Monsieur, des nouvelles marques de votre amitié, pour différer plus longtemps de vous en témoigner

(1) Œuvres complètes de Fénelon (éd. Leroux et Jouby, 1852), t. IX, p. 136. — Cette lettre est datée approximativement de fin mars 1695. On doit peut-être reculer la date de quelques mois.

Digitized by Google

ma reconnaissance. C'est le caractère d'un bon cœur, que de craindre autant le danger pour son ami que pour soi-même, et de vouloir lui procurer la même tranquillité que celle de laquelle il jouit. Je serais fâché que, pour me souhaiter une sûreté entière, vous vous donnassiez la moindre inquiétude du monde. C'est pour vous tirer de peine que je veux vous écrire à cœur ouvert. Je suis assuré, Monsieur, que je n'ai d'autre part dans l'affaire, qui fait maintenant un si grand bruit dans le monde, à l'occasion du livre que vous savez, que celle que me donne la douleur sensible de l'avoir vue naître et le désir extrême de la voir bientôt finir. J'ai toujours été dans ce sentiment, et je m'y confirme plus que jamais, qu'on doit très rarement parler des voies mystiques, n'en point écrire, éprouver toujours les personnes qui s'adressent à nous, quand elles s'imaginent y être appelées, éviter également les deux extrémités de blasphémer ce qu'on ignore, ou de croire à tout esprit et se persuader que s'il est difficile de connaître dans l'air les traces de l'aigle, il ne l'est pas moins de découvrir les vestiges du serpent sur la pierre. Les expressions de l'Ecriture vous sont trop connues et trop familières pour ne pas y avoir remarqué celles-ci. Je ne sache point d'autre secret pour y pouvoir réussir, que d'avoir une soumission respectueuse pour toutes les décisions de l'Eglise sur ces matières, et pour les ordonnances des illustres prélats qui ont, depuis quelques années, signalé leur zèle par la condamnation de plusieurs propositions horribles et de principes exécrables qui renversent toute la doctrine de l'Eglise sur ces matières, et entraînent les âmes saintes, sous le spécieux prétexte d'une oraison fort élevée, dans mille erreurs et dans le précipice. J'ai regardé ces censures, si sages, si remplies de l'esprit de Dieu, comme le van dans la main du Seigneur, duquel il s'est servi pour nettoyer son âtre (aire ?), et séparer la paille d'avec le bon grain, l'illusion d'avec la véritable prière.

Vous savez en particulier, Monsieur, quel est mon dévouement, mon respect, ma soumission et mon obéissance pour Monseigneur notre Archevêque. J'avais ces sentiments pour son mérite, pour sa piété, pour sa vertu, pour sa doctrine, devant que nous eussions l'avantage de l'avoir pour pasteur. Jugez de mes dispositions présentes, et si je ne dois pas encore ajouter, si je le pouvais de nouvelles marques de mon parfait attachement depuis que Dieu nous l'a donné pour nous conduire, ayant l'honneur d'être curé de son diocèse, et de plus celui de profiter assez souvent de ses lumières. Vous pouvez croire, Monsieur, qu'il ne m'honorerait point de sa protection et même des marques de sa bonté, s'il me savait dans d'autres sentiments que les siens. Je fais profesion de les suivre, de ne pas m'en écarter d'un seul point et d'en faire la règle de ma conduite et de celle de ceux que la Providence a confiés à mes soins. Je crois qu'après cette sincère déclaration, vous serez content de moi, et vous continuerez à me donner des marques de votre amitié que j'estime au-delà de tout ce que je puis vous dire, étant, Monsieur, avec toute l'estime, le respect et la reconnaissance possible, votre, etc... »



Digitized by Google

Le prestigieux apologiste de M. de Cambrai a cru pouvoir écrire : « Le supérieur de Saint-Sulpice n'a jamais hésité sur le compte de Fénelon. Tels ou tels endroits des *Maximes* ont pu lui paraître obscurs, mais je défie bien qu'on trouve une seule ligne de lui où il condamne Fénelon » (1). Le fait de cette lettre d'Hébert à M. Tronson, à le bien comprendre, ne vaudrait-il pas toutes les lignes du monde ?

Au demeurant, dans cette lettre de reniement, aucune insulte au lion blessé et traqué. Il y eut donc refroidissement, mais non encore rupture entre les deux amis de la veille Les lettres remplacèrent les conversations comme l'atteste la correspondance de Fénelon, dans laquelle M .Hébert figure plus d'une fois, par prudence, sous le pseudonyme de Blondel. Ainsi, par exemple, c'est par M. Hébert que Fénelon apprend que *Télémaque* irrite Madame de Maintenon (2). Au sujet du même livre La Beaumelle a écrit : « On dit même, dit M. Hébert, (*Mém.* ms. de l'évêque d'Agen, p. 799 des *Mémoires*) : Le Roi lut *Télémaque*. Soit qu'il fût guidé par la prévention ou accusé par sa conscience, il s'y vit à chaque page. Un jour il dit au petit coucher en présence de Fagon et de Félix : « Je savais par le livre des *Maximes* que M. l'Archevêque de Cambrai était un mauvais esprit, mais je ne savais pas qu'il fût un mauvais cœur, je viens de l'apprendre en lisant *Télémaque*. On ne peut pousser l'ingratitude plus loin. Il a entrepris de décrier éternellement mon règne. » A cela Fénelon a répondu : « J'ai horreur de la seule pensée d'un tel dessein » (3).

Cependant la lutte se poursuit ardente autour du livre des *Maximes*. Tant que Fénelon n'est aux prises qu'avec Bossuet, M. Hébert est de cœur avec lui. Mais il ne lui permit pas de toucher à l'arche sainte, c'est-à-dire au cardinal de Noailles. A la lettre pastorale de cette Eminence du 27 oc-

---

(1) H. Bremond, *op. cit.* p. 92.

(2) Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, fin 1699 ou commencement de 1700.

(3) Au P. Le Tellier. *Fragments d'un Mémoire sur les affaires du Jansénisme...* 1710.

Digitized by Google

tobre 1697, portant condamnation du livre des *Maximes*, Fénelon avait répondu par quatre lettres de protestations. « Je fus très affligé, dit notre mémorialiste, qu'il se fût résolu d'attaquer — le mot est joli — M. le Cardinal de Noailles. Je lui en mandai mes sentiments par un de ses amis qui s'en retournait en poste à Cambrai et depuis ce temps là il demeura à son égard dans un silence exact. » Fénelon se tut, en effet, mais parce qu'il n'avait plus rien à dire, le Cardinal lui ayant adressé cette déclaration : « Vous écrirez tant qu'il vous plaira contre moi, je ne vous répondrai plus. »

Rome, longtemps hésitante, se prononce enfin pour la condamnation. A la Cour on se demande avec anxiété quelle sera l'attitude de Fénelon. M. Hébert lui écrit de se soumettre au plus vite. Fénelon se soumet. Toujours le même sophisme : *Post hoc ergo propter hoc*. Dans les assemblées provinciales qui terminent l'affaire, l'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, est signalé par nos *Mémoires* parmi les prélats les plus acharnés à humilier le vaincu. Cet archevêque était aussi ennemi des Jésuites qui ne manquaient pas de lui rendre coup pour coup. A ce propos, M. Hébert cite une anecdote qui se rapporte à l'assemblée du clergé de 1700, présidée par M. Le Tellier et qui se trouve aussi dans les *Mémoires* du marquis de Sourches (1). « On fit, dit-il, courir dans Paris, un écran où l'on voyait d'un côté divers Jésuites écorchés et brûlés au Japon et au-dessus pour inscription : *Morale relachée*. De l'autre côté on voyait divers prélats bien gras et bien dodus, qui étaient à table, faisant grande chère, et au-dessus pour inscription : *Morale sévère*. »

Ce que nous avons des *Mémoires* de M. Hébert s'arrête ici. A-t-il raconté, dans la suite qui nous manque, les démarches d'ailleurs infructueuses qu'il fit pour rapprocher les anciens adversaires dans la querelle du quiétisme ? D'autres documents nous renseignent à ce sujet. Pour Bossuet il ne fit rien, il ne pouvait rien faire. D'abord ce n'est pas à lui, qui n'avait pas eu jusque là ses sympathies, que l'évêque de

(1) A la date du 6 septembre 1700.

Digitized by Google

Meaux eût donné une mission de confiance. Ensuite Fénelon avait eu le soin de ce côté de couper tous les ponts. Il avait écrit de son ancien maître : « Nous n'avons plus rien à démêler entre lui et moi. » On sait par l'abbé Ledieu qu'il ne donna à sa mort aucun regret. Il avait repoussé jusqu'à trois fois les avances de Bossuet. Qui ne connaît la lettre de Madame de la Maisonfort où elle lui dit : « Je demandais souvent à Dieu qu'il vous réunît avant la mort... mes prières ne méritaient pas d'être exaucées. »

C'est cette Madame de la Maisonfort qui avait joué un rôle décisif dans le premier acte de la tragédie. C'est elle qui, à son corps défendant, avait tout d'abord compromis Fénelon. La Beaumelle raconte ainsi la chose d'après les manuscrits de l'Evêque d'Agen : « M. de Chartres (évêque diocésain de Saint-Cyr où cette dame, pénitente de Fénelon, était alors religieuse) jugea les écrits de Fénelon aussi dangereux que ceux de Madame Guyon. La Maisonfort (*sic*) ne voulut pas s'en dessaisir. Madame de Maintenon obtint d'elle par persuasion ce que l'Evêque n'avait pu obtenir par autorité. Une religieuse remit au prélat un manuscrit relié dont elle le pria de ne pas lire les feuilles qu'elle avait cousues. L'Evêque les lut et y trouva des choses qui firent frissonner Madame de Maintenon. » De là l'intervention de Bossuet, les conférences d'Issy et tout le reste.

Très orthodoxe, très modéré, très sulpicien, M. Godet des Marais, cet évêque de Chartres, qui se sentait avec Fénelon plus d'une affinité, qui, malgré tout, ne pouvait se défendre de l'aimer, aurait voulu exterminer l'erreur mais épargner la personne. Après la publication des *Maximes*, il tenta la dernière chance de tout arranger en suppliant Fénelon, par l'intermédiaire de M. Hébert, leur ami commun, de se rendre aux conférences projetées pour l'examen de son livre, où il devait se rencontrer avec Bossuet. L'archevêque de Cambrai lui répondit par la lettre suivante adressée à M. Hébert :

Je vous envoie, Monsieur, une lettre que vous pouvez montrer à M. l'Evêque de Chartres, si M. de Beauvilliers et M. Tronson le ju-

Digitized by Google

gent à propos. Je ne puis être en peine que de sa fermeté à demeurer dans le même projet. Je l'ai vu si souvent changer que je ne puis plus m'arrêter à ses propositions. Il n'a tenu qu'à lui depuis six mois, que nous ne finissions, dès le premier jour, sans scandale, ce qu'il propose maintenant et après l'avoir souvent proposé, il l'a rejeté toutes les fois qu'il a été question de conclure. On ne fait que me tâter pour m'entraîner peu à peu et pour m'engager vers les autres sans engager les autres vers moi. D'ailleurs je ne connais plus M. de Chartres : il n'hésite jamais, il ne doute de rien, il ne défère plus à ses anciens amis qui avaient autrefois toute sa confiance. Il me paraît réservé, mystérieux, livré à des conseils qui l'aigrissent, qui le remplissent de défiance et qui lui font rejeter tous les tempéraments raisonnables, afin qu'il me jette dans les dernières extrémités. S'il voulait bien prendre M. Tronson pour notre véritable et secret médiateur, nous ne serions bientôt, lui et moi, qu'un cœur et qu'une âme. Pour mon cœur, il est encore tout entier à son égard, et je me sentirais dès demain plus tendre et plus ouvert pour lui que je ne l'ai jamais été. Pour M. de Meaux, je ne saurais m'y fier ; il n'y aurait à le faire ni bienséance, ni sûreté ; mais je n'ai aucun fiel, et, le lendemain que l'affaire serait finie, (le bon billet !) je ferais toutes les avances les plus honnêtes pour bien vivre avec lui et pour édifier le public.

Après quoi, M. Godet des Marais fut bien obligé, la mort dans l'âme, d'abandonner son ancien ami, toujours cher, à son sens réprouvé. Il souscrivit à la *Déclaration* du 6 août 1697, il publia contre le livre des *Maximes* une instruction pastorale et la *Lettre à un théologien*, auxquelles Fénelon répondit. Puis il se renferma lui aussi dans un « exact silence. » Quand les dernières fumées de la lutte se furent dissipées, il voulut renouer avec le vaincu. M. Hébert lui servit encore d'intermédiaire. Aux ouvertures du négociateur, Fénelon répondit par cette lettre datée de Cambrai, le 27 septembre 1701.

Je n'aurais jamais de peine à recevoir, comme je le dois, la lettre que vous me mandez que M. l'Evêque de Chartres me veut écrire. Dieu merci, je n'ai rien sur le cœur pour le passé. Si j'hésitais là-dessus je croirais manquer aux devoirs de la religion (1).

[Je prie Dieu tous les jours pour ce Prélat, je lui souhaite toutes les plus abondantes bénédictions dans ses travaux et dans l'usage de son crédit. Je crois seulement que je ne dois pas faire certains pas,

(1) Le passage entre crochets est barré à l'original et n'a pas été envoyé.

Digitized by Google

qui persuaderaient au monde que je reconnais qu'on a eu raison d'attaquer ma sincérité en matière de foi. M. l'Evêque de Chartres ne doit pas vouloir que je paraisse avouer contre moi ce qui ne fut jamais véritable ; et au lieu de rechercher mon commerce, il devrait le fuir avec horreur, s'il me croyait capable d'une si lâche politique. Ma délicatesse à cet égard n'est pas de point d'honneur, mais de conscience et de religion. A cela près, je veux ne me compter pour rien et être souple comme un enfant.

Je n'ai jamais cessé d'honorer très sincèrement M. l'Evêque de Chartres, et je serais ravi de l'en persuader.]

Ne soyez donc nullement en peine de ma réponse en cas qu'il m'écrive. Je tâcherai de l'édifier et de lui montrer un cœur de véritable confrère. Vous pouvez juger par la confiance avec laquelle je m'ouvre à vous, Monsieur, avec quelle estime cordiale je suis, etc. (1).

Vers le même temps, le cardinal de Noailles chargea lui aussi M. Hébert de ménager sa réconciliation avec l'archevêque de Cambrai. Fénelon écrivait au duc de Chevreuse : « Je sais que M. de Paris a dit au curé de Versailles qu'il faisait ses efforts pour me rappeler à la Cour » (2). Plus tard cependant, pour s'excuser de ne pas complimenter M. de Noailles sur la mort du maréchal son frère, il dira : « Il y a presque douze ans que ce prélat a pris son parti pour me traiter comme un homme avec lequel on ne veut plus conserver aucune liaison » (3).

Non seulement il se dérobe à ses avances, mais il n'en admet pas la sincérité et n'est pas loin d'y avoir des pièges. A Rome, l'un des commissaires, qui lui avait été le plus favorable dans l'examen de son livre, était le P. Gabrielli, depuis cardinal. Il lui fit écrire, vers le milieu de 1702, par l'abbé de Chanterac, une lettre latine qu'il avait pris soin de rédiger lui-même. L'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres y sont représentés comme usant de tous les moyens pour se le ramener. Au fond leur but était d'obtenir une réponse où l'archevêque de Cambrai paraîtrait reconnaître ses torts et mendier une protection pour revenir à la Cour.

---

(1) Œuvres complètes de Fenelon. Correspondance, à la date.

(2) *Ibidem.* — Lettre à l'abbé de Sallians, datée de Cambrai le 25 novembre 1708.

(3) *Ibid.* IX, 320.

Digitized by Google

Ils se sentent dans un embarras terrible ; leur ancienne animosité les voue à l'exécration universelle (1).

La mort ne devait pas tarder à mettre, après Bossuet, M. Godet-Desmarais à l'abri des représailles. Restait M. de Noailles. Contre ce prélat il mena une campagne qui faillit aboutir au plus éclatant triomphe. « Il ressort en effet, dit M. Gazier, des lettres conservées au Vatican que pour vaincre les résistances de Noailles, le roi devait assembler un concile national chargé d'excommunier et de déposer cet archevêque de Paris. Le président de ce concile devait être Fénelon, qui acceptait et pour lequel on demandait la pourpre. Ainsi s'explique le mot de Louis XIV, apprenant sa mort : « Il nous manquera bien au besoin » (2). On connaît le proverbe italien : Chi dura vince. Il ne manqua à Fénelon, pour prendre toute sa revanche, que de durer un peu plus.

Il apporta, au reste, la même persévérance dans ses amitiés. Nous savons par M. Maurice Masson (3), par l'abbé Navatel (4) qu'il demeura jusqu'à la fin inviolablement fidèle

---

(1) Postea vero Carnotensis episcopus, qui immensa, præ cœteris omnibus apud Regem gratia pollet, variis artibus antistitem nostrum pellexit ut discessa inter illos necessitudo resarciretur. Eo fine quidam utriusque amicus viva voce nihil intentatum reliquit, plurima commoda Cameracensi in eo negotio peragendo clam ostentans. Quin etiam pastor Versaliensis, quo fidissimo amico Carnotensis utitur, ad Cameracensem archiepiscopum his fere verbis, iterum atque iterum scripsit : Sanctus prœsul jubet de hoc te per me fieri certiorem. Te impensissime colit ac reveretur ; intra paucos dies idipsum ad te sua manu scripturus est. Hoc unum scire vellem nimirum an litteræ, quo scriptæ essent animo excipiendæ sint. Summopere cupit ut velis in pristinam nempé intimam amicitiam concurrere. Rescribe velim aliquind tanto affectu dignum quod ipsi legendum præbeam. — Hæc vero nec plura reposuit archiepiscopus . Si scribat ad me D. Carnotensis episcopus, de responso ne cures quidquam. Absit ut a fraterna concordia tantulum unquam recesserim, aut sim alienus : mea responsione, uti spero, contentus erit, ipsaque ædificationi vertetur. Hæc pia et humanissima responsio Carnotensi visa est, ut opinor, nimis jejuna responsio. Captabat enim responsum, quo videri posset archiepiscopus tum fateri se tot aspera non immerito tulisse, tum patronum emendicare ad incundam aulæ gratiam. Cum autem id minime assequeretur, conticuit, neque tanto apparatu promissæ litteræ huc advenerunt. Profecto sentiunt adversarii se in lubrico positos ; dum priorem acerbitatem retinent unanimi omnium voce vituperantur... (Œuvr. compl. — Correspondance, à la date.)

(2) Cité par Paul Janet dans *Fénelon*, p. 187.

(3) *Correspondance de Fénelon et de Madame Guyon.*

(4) *Fénelon et la Confrérie du pur amour.*

Digitized by Google

et malgré tout à Madame Guyon. Encore moins a-t-il sacrifié ses idées. Après la soumission si absolue dont il fit preuve au moment de sa condamnation il écrira, par exemple, dans une lettre à Chantérac, son agent, à Rome : « Rien n'est véritablement décidé sur le fond de la doctrine. » Et dans une autre lettre au P. Le Tellier : « Celui qui errait a prévalu ; celui qui était exempt d'erreur a été écarté. »

En somme nul plus que lui, avec plus de souplesse dans la forme et plus de rigueur dans le fond n'a réalisé le *tenacem propositi virum* du poète. Et dire pourtant que c'est la guerre au *moi* qui est toujours le dernier mot de Fénelon : « Renoncer sans hésiter, à ce malheureux *moi*, voilà le vrai crucifiement. » Comment ne pas s'écrier : *Eheu, fallimur omnes !*

Pour revenir à M. Hébert, il paraît bien que ses deux derniers échecs mirent fin à ses relations avec Fénelon. Dans les luttes qui précédèrent et suivirent la bulle *Unigenitus*, où les premiers coups furent portés par Cambrai, il combattit constamment aux côtés du cardinal de Noailles. Un mandement des évêques de Luçon et de La Rochelle ouvrit les hostilités. M. Hébert l'attaqua publiquement. Or, derrière ces prélats il y avait Fénelon, non qu'il eût rédigé lui-même le mandement — il s'en est défendu — mais parce que, du moins, le coup avait été monté par ses intimes et dans son entourage. Dans ces conditions la cessation de tous bons rapports s'imposait. Aussi bien le nom de M. Hébert n'apparaît plus dans la correspondance de Fénelon qu'*obiter*, accidentellement. C'est ainsi que le P. Lallemant qui renseignait l'archevêque de Cambrai sur les travaux et les discussions des évêques assemblés à Paris pour l'acceptation de la bulle, écrivait le 12 décembre 1713 à ce prélat : « Je ne sais, Monseigneur, si je vous ai mandé autrefois que M. d'Agen était arrivé. Un grand prélat me l'avait dit. Cela n'était pas vrai, mais on m'assure qu'on l'attend ce soir... » Et dans une autre lettre du 13 décembre, il ajoutait : « M. l'Evêque d'Agen n'est point ici. » Encore une preuve que la vie nous sépare plus impitoyablement que la mort amère.

A. Durengues.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

**Les fouilles de La Chapelle, près de Moncrabeau.** — Dans sa note sur les découvertes faites à La Chapelle, près de Moncrabeau, M. P. Amblard parle d'un objet en ivoire qu'il décrit ainsi : « Enfin, ce qui me semble le plus intéressant, un morceau d'ivoire admirablement conservé, poli comme une bille de billard. Diamètre 0,045 à la base, un côté plat et l'autre se terminant en forme de fusée d'obus. Hauteur, 0,05 environ. » Il se demande quel pouvait en être l'usage ?

C'est un jeton servant à un jeu d'adresse, semblable à nos jeux de dames ou d'échecs. Les jetons se faisaient en bois, en os, en ivoire et même en pierre. On les appelaient latrunculi ou petits brigands, car ils représentaient une troupe de brigands ou de soldats engagés dans un combat. On leur donnait, pour la même raison, les noms de milites ou d'hostes. On trouvera toutes indications utiles, avec figures à l'appui, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, au mot *Latrunculus*. — Dans le *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, de Rich, au mot *Latro*, et dans le *Manuel d'archéologie romaine*, de Cagnat et Chapot, T. II, p. 485.

A propos de cette note, M. Amblard me permettra de faire quelques remarques. La légende de Pépin le Bref fondant l'abbaye de Clairac est depuis longtemps reconnue fausse et le diplôme que l'on citait à ce sujet apocryphe. Voir Andrieu, *Hist. de l'Agenais*, T. I, p. 17.

La chronique dite de Turpin, d'où est extraite l'histoire de Charlemagne assiégeant Agen, pendant sept mois, et bâtissant sur le côteau l'église de Sainte-Croix, dans laquelle il aurait armé chevalier son neveu Roland, est un ramassis de fables et de récits merveilleux sans aucune autorité. Cette chronique appelée pseudo-Turpin, et intitulée de *Vita Caroli magni et Rolandi*, fut écrite vers la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e siècle, et n'a rien à voir avec Turpin, archevêque de Reims. C'est un fait bien avéré aujourd'hui et reconnu de tous les historiens et Barrère lui-même qui a donné cet épisode, a soin de dire que ce n'est qu'une légende.

Quant à Ejicius, que M. Amblard appelle recteur et fait venir

Digitized by Google

de Trèves, nous ne savons de lui que ce que nous apprend son épitaphe conservée au Musée :

Moribus insignis Francorum natus horis
Is fuit Ejicius qui tegit hic tumulus
Ecclesie cantor istius et ordinis auctor,
Explicit hoc carmen. Pace quiescat Amen.

R. M.

**Monuments historiques.** — Par arrêtés ministériels du 18 décembre 1923 ont été placés sous la protection de la loi du 31 décembre 1913 les objets suivants :

*Agen* (ancien évêché) : un dessus de glace et deux dessus de porte, peintures, XVIII^e siècle.

*Agen* (hôtel de ville, salon privé (*sic*) : quatre dessus de porte, peintures, XVIII^e siècle.

Sont actuellement en instance de classement la *tour de Sainte-Livrade* ; l'église de *Saint-Avit* à La Capelle-Biron ; l'église, avec les ruines du château, de *Frespech* ; l'ancienne église de *Cocumont*.

**Société Académique d'Agen.** — *Séance d'octobre 1923.* — Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le président, M. Bordes, professeur agrégé au Lycée Palissy, adresse les félicitations de la Société à M. le docteur Roulliès, nommé chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion du centenaire de la naissance de Pasteur, et à M. Ernest Lafont, qui a quitté Puymirol pour prendre la direction de l'école publique de garçons, à Villeneuve-sur-Lot.

M. Charles Ratier, majoral du félibrige, fait ensuite une communication très littéraire sur un poète agenais du XVII^e siècle, Guillaume Delprat, dont les œuvres sont tombées dans l'oubli. La principale : *Las Bucolicos de Birgilo, tournados en bers Agenez, dambé lou Lati à coustat*, mérite pourtant d'être retenue, comme le prouve M. Charles Ratier. Ecrite dans la langue qu'on parlait à Prades et à Lafox, elle se ressent des qualités et des défauts de Cortète de Prades et constitue plutôt une imitation qu'une traduction de Virgile. M. Ratier cite d'agréables passages de l'œuvre de Guillaume Delprat, imprimée chez Gayau en 1696, en une plaquette devenue fort rare.

D'un précurseur passant au maître, M. Charles Ratier appelle l'attention de ses confrères sur la plaque de marbre qui fut posée solennellement, en 1898, sur la maison du Gravier où logea Jasmin pendant 40 ans et où il mourut en 1864. Cette plaque est brisée et, depuis 3 ans, la Société a décidé de la remplacer. M. Ratier de-

Digitized by Google

mande l'exécution de la décision prise en 1921. Un journal local, *L'Indépendant*, a offert d'en faire les frais et de poser lui-même cette inscription commémorative. La Société remercie, mais elle estime, avec M. Charles Ratier, que c'est à elle et à elle seule qu'il appartient de la fournir. La plaque, en marbre ou en bronze, avec texte en langue occitane, sera donc placée sur la façade de la maison du Gravier, dans le plus bref délai possible.

L'histoire des justices ordinaires sous l'ancien régime reste encore à écrire. On les connaît fort mal en Lot-et-Garonne, où leurs archives ont été détruites trop souvent. Aussi faut-il être reconnaissant à M. Ernest Lafont de nous avoir montré le fonctionnement de celle de Puymirol au cours du XVIII^e siècle.

Personnel judiciaire composé de bayle, consuls et autres prud' hommes, procureurs du roi, huissiers et greffiers ; prisons et géôliers, plutôt gais, pilori et bourreaux défilent successivement devant nous, présentés en bon ordre par M. Ernest Lafont. L'agréable récit de quelques affaires judiciaires met mieux encore en lumière les rouages compliqués de ce tribunal d'autrefois, fort souvent comique : arrêt d'exhumation d'un suicidé condamné à être pendu la tête en bas ; évasion d'une mère convaincue d'infanticide et chargée de 130 livres de fer ; meurtre de Géraud Delprat et celui de Bissières par deux dragons avinés, etc...

La communication de M. Ernest Lafont est suivie de l'élection comme membres correspondants de MM. Lacoste, maire du Passage-d'Agen ; D^r Mirc, directeur de l'Asile de Pulet, et Dessorbès, supérieur du Petit-Séminaire.

Au cours de séance de novembre, la Société a procédé à l'élection, comme membres correspondants, de M. le docteur Delteil, de Las Mounines, et de M. Bert, supérieur du Grand-Séminaire, et au renouvellement de son bureau pour 1924. Ont été élus : *président :* M. Bordes, professeur agrégé, au Lycée Palissy ; *vice-président :* M. le chanoine Couzard, docteur ès-lettres.

Au moment où la crise de l'apprentissage sévit si lourdement sur le pays, il a paru intéressant à M. Duffau, pharmacien, à Sos, de relever dans les archives notariales de cette commune les contrats qui liaient au XVIII^e siècle patrons et ouvriers. En son nom, M. Bonnat cite les contrats d'apprentissage d'architecte civil et militaire, de charpentier de haute futaie, de bouchonnier, chirurgien, cloutier, perruquier, cordonnier et tailleur de meules pour moulins. Ces actes, très divers, sont destinés à la *Revue de l'Agenais*.

M. Granat, professeur agrégé, au Lycée Palissy, écrit actuellement l'histoire du Gravier depuis la création de cette belle promenade, lentement conquise sur la Garonne jusqu'à nos jours. Avec sa clarté

Digitized by Google

coutumière, il évoque à grands traits, devant ses collègues, ce beau quartier d'Agen que chanta Jasmin et qui servit de place d'armes, de champ de tir, de rendez-vous de duellistes, où furent célébrées tant de fêtes publiques et dont les foires furent fameuses.

Dans une précédente communication, M. Charles Bastard, ingénieur des T. P. E., à Mézin, avait signalé l'importance de la station préhistorique de La Molère (près de Saint-Pierre de Buzet) et fait remonter son antiquité à la période acheuléenne. Aujourd'hui, en véritable spécialiste de la préhistoire, il précise sa documentation basée sur des considérations géologiques et sur les outils trouvés sur l'emplacement, notamment un coup de poing acheuléen, tel que le définissent Déchelette et Peyrony. Une intéressante controverse s'engage alors. M. Bastard conclut en affirmant que l'homme acheuléen, dont le type n'est point connu, a paru à La Molère où il a laissé la marque de son origine et de son industrie.

A propos d'un rapport sur les manufactures de l'Agenais, écrit en 1789 par l'inspecteur François de Paul-Latapie, et récemment publié par la Société des Archives historiques de la Gironde, M. le baron de Montesquieu, en une étude courte, mais attachante, fait ensuite pénétrer ses confrères, après l'inspecteur des manufactures, dans un des nombreux salons de l'Agen du XVIII^e siècle, chez les Secondat Suffolk, rue Porte-Neuve, aujourd'hui rue Montesquieu, près du Petit-Séminaire. Tout ce que la ville et le pays d'Agenais comptait de notabilités s'y donnait rendez-vous. On y voyait les d'Aiguillon, les Secondat, les Raymond, Baradat, avocat célèbre, les abbés de Cours et de Mélignan, les Godailh et les Verthamon.

Cette intéressante communication, faite d'après les mémoires inédits de la comtesse de Raymond, clôt la séance. La suivante aura lieu le jeudi 6 décembre prochain.

*Séance de décembre 1923.* — Après avoir fait part du programme élaboré pour le 57^e Congrès des Sociétés Savantes qui se tiendra en avril 1924, à Dijon, M. Bonnat communique à la Société deux études qui intéressent à des titres divers l'histoire du Lot-et-Garonne. La première, de M. de Lapeyrière, sur l'origine agenaise des comices agricoles, avec leurs concours, leurs banquets et leurs prix, qui rappellent trait pour trait la *fête agricole des vaillants* instituée vers 1750 par un ancien mousquetaire M. de Lapeyrière, en son domaine de Lacépède. La seconde, de M. Veilhon, sur Bernard Laujacq, de Cocumont, qui fut administrateur du district de Marmande et député de Lot-et-Garonne au Conseil des Cinq-Cents.

Continuant ses travaux si documentés sur l'histoire militaire, le commandant Labouche présente un tableau succinct des départs des

Digitized by Google

réquisitionnaires ou sans-culottes du département sous le régime de la levée en masse pendant la Révolution. Il expose le rôle très actif de Saint-Amans, commissaire supérieur du recrutement, ainsi que les mesures prises pour assurer le ravitaillement des armées et de la marine républicaines. Le département, transformé en un vaste atelier, présentait un spectacle curieux et impressionnant, ressemblant par bien des points à celui de la grande guerre de 1914-1918. Le commandant Labouche estime à 25.000, soit environ le sixième de la population masculine, le chiffre des partants, de 1790 à 1798. La comparaison avec le recrutement de la grande guerre (un quart de la population masculine) n'est pas sans intérêt. Mais, contrairement à ce que nous avons connu, pendant la Révolution c'est le paysan qui fut traité avec bienveillance : l'obligation de combattre la famine, sans avoir recours à l'Etranger, le fit rester souvent près de sa charrue.

Non moins curieuse est la communication que fait, après M. Labouche, le docteur Mirc sur les centres de dégénérescence mentale en Agenais. De l'examen des dossiers de Pulet, il résulte, d'après le distingué directeur de cet établissement, que les régions de Puymiclan, de Casseneuil-Saint-Pastour, de Damazan-Buzet-Le Port-Feugarolles, de Mézin-Poudenas et de la banlieue sud d'Agen constituent de véritables zones de prédilection pour l'éclosion de troubles mentaux, tels que folies paranoïaques, délires de grandeur et de persécution, démences précoces, etc. Le docteur Mirc signale le danger « de l'immixtion de rameaux tarés » qui contaminent, plus ou moins lentement, des familles entières, et il demande — et la Société des Sciences, Lettres et Arts réclame avec lui — que l'attention des pouvoirs publics soit attirée « sur la facilité trop grande accordée à l'immigration, sans contrôle médical » : elle met en péril la rénovation de notre race.

A propos des plats de quête en cuivre repoussé qu'on vient récemment de classer, en Lot-et-Garonne, comme monuments historiques et qu'on retrouve encore très nombreux dans nos églises, M. l'abbé Marboutin présente quelques observations archéologiques extrêmement intéressantes. Ces plats sont des *Dinanderies* : ils tirent leur nom de leur centre principal de fabrication, *Dinant-sur-Meuse*, en Belgique. Après la prise de la ville par le duc de Bourgogne, les chaudronniers dinantais allèrent s'installer en France, en Hollande, en Allemagne, principalement à Nuremberg. Les plats fabriqués représentent ordinairement la chute originelle, le sacrifice d'Abraham, les espions juifs, saint Georges et saint Christophe, la Vierge. Parfois, c'est un simple godron qui en occupe le centre. Les inscriptions en flammand et en bas allemand ont souvent un sens touchant, mais il arrive aussi qu'elles soient

Digitized by Google

de simples motifs d'ornementation. Tels qu'ils nous sont parvenus, ces plats de quête datent presque tous du XVI^e siècle. Aucun ne peut être attribué au XIV^e, comme l'indiquent à tort les arrêtés de classement provoqués par le correspondant agenais de la commission ministérielle.

Après la lecture par M. le conseiller Saint-James d'un bon poème patriotique : *14 juillet 1919-11 novembre 1920*, la Société procède à l'élection, comme *membre résidant*, de M. Charles Bastard, ingénieur des T. P. E., et, comme *membres correspondants*, de MM. Doche, docteur en médecine à Tonneins, et Faber, agent général d'assurances à Agen.

R. Bonnat.

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

**Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique,** continué par les soins de E. Cartailhac. T. II, fascicule 6^e. Paris, Imp. Nationale.

Voici le dernier fascicule d'une grosse publication, que nous avons déjà signalée. Nous retrouvons, ici, les qualités et les défauts dont nous avons parlé et je crains bien que les services rendus ne justifient pas la dépense.

Le Lot-et-Garonne est représenté dans ce fascicule par les noms de Tayrac, Ténarèse, Thésac, Thouars, Tombebœuf, Tonneins, Tourliac, Tournon, Trentels, Ussubium, Verteuil, Villeneuve-sur-Lot. L'article sur Trentels est intéressant. Celui d'Ussubium n'est pas au point. L'auteur croit que l'inscription qui parle de cette ville a été trouvée au Mas, et voit dans le Mas l'Ussubium antique. Or tout le monde sait aujourd'hui que l'inscription provient de Saint-Martin-de-Lesques, où se sont trouvés tant d'objets gallo-romains.

R. Marboutin.

---

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## DU 50e VOLUME DE LA "REVUE DE L'AGENAIS"

**(Année 1923)**

---


AMBLARD (Paul). — La villa gallo-romaine de La Chapelle (Moncrabeau) . . . . . 258

BASTARD (Ch.). — La Ténarèze, voie préhistorique . . . . . 431

BITAUBÉ. — (Voir Bouchard).

BONNAT (René). — André Ducom (*Nécrologie*), 144. — *Chroniques :* Distinctions honorifiques, 147, 256. — Jeux Floraux, 147. — Jasmin d'argent, 255, 413. — Le siège de Tonneins en 1622, 68. — Monuments historiques classés en 1923, 67, 257, 413, 482. — Musée d'Agen, 68, 413. — Les Lot-et-Garonnais aux Salons, 256. — Le Jardin de Jayan, par Laulan, 251. — Protection des sites et monuments naturels de Lot-et-Garonne, 256. — Excursion en Condomois, 251.

Procès-verbaux des séances de la Société Académique d'Agen, 70, 147, 319, 482.

*Bibliographie :* La cryptographie agenaise . . . . . 263

BORDES (L.). — Le médecin ; sa conversation et son esprit clinique, par le Dr Labat (*Bibl.*) . . . . . 322

BOUCHARD et BITAUBÉ. — Jacques Chaumié . . . . . 1

CAPDEVILLE (Dr). — Bernard Palissy hydrologue (*Bibl.*) . . . . . 30

DURENGUES (A.).— Autour des Mémoires de M. Hébert, 190, 298, 384, 455

FERRÈRE (F.). — Vers latins à la Société de Montauban . . . . . 65

FRATI (L). — La mort du maréchal de Biron (1602) . . . . . 57

GRANAT (O.). — Le climat de l'Agenais au XVIIIe siècle . . . . . 37

JAUDOUNENC (de). — Cadurciana, par Boyer d'Agen (*Bibl.*) . . . . . 423

LABOUCHE (Commandant). — Les volontaires nationaux de 1792 en Lot-et-Garonne . . . . . 157, 280

Les drapeaux du Lot-et-Garonne de 1804 à 1815 . . . . . 449

Les territoriaux lot-et-garonnais dans la zone des armées (1914-1918) . . . . . 115

*Chronique :* Un maréchal autrichien de la grande guerre (1914-1918) de famille agenaise, 146.


Digitized by Google

*Bibliographie* : Cahors en Quercy, par Grangié. — Le comte Alban de Castillon (1831-1918), par Bédouret. — Le jongleur, élégie, par Lasange, 75. — Les Chinois, par Jean Rodes. — Le colonel Supervielle à Gravelotte en 1870, 155. — Le Roi, par Karl Rosner, traduit par le Dr Castets, 156. — Notre-Dame de La Rose à Sainte-Livrade, par Marboutin, 327.

LAFONT (Ernest). — L'abbé Vallet, curé constitutionnel de Puymirol. . . . . 90

Le dernier abbé de Saint-Maurin : Joseph de Galard-Saldebru. . . . . 329

Robert de Mons (*Nécr.*)..... 60

MARBOUTIN (R.). — Le prieuré du Paravis..... 78, 212, 356

Plats de quête en cuivre repoussé..... 425

Les fouilles de La Chapelle (Moncrabeau), 481 (*Chron.*). — Dictionnaire archéologique de la Gaule celtique, par Cartaillac (*Bibl.*). . . . . 263, 486

MARTINON (Chanoine). — Discours à la Société..... 145

M. de Lacvivier (*Nécrol.*)..... 144

MIRC (Dr). — La main de Saint-Louis..... 253

MOULLIÉ (Guillaume). — La dépopulation du Lot-et-Garonne. La Cause. Le Remède..... 125

RATIER (Charles). — Guillaume Delprat, poète agenais du XVIIe siècle. . . . . 441

Renan et le patois d'Agen..... 112

Mistral et Jasmin, Renan et Jasmin, par Boyer d'Agen (*Bibl.*). . . . . 264

RODES (Jean). — René Fourteau (*Nécr.*), 244. — Guide du père de famille au Passage-d'Agen (*Bibl.*), 422.

SAINT-JAMES (Ed.). — La voix du retraité..... 61

Stances à la Patrie (1914-1918) (*Poèmes*)..... 248

THOLIN (Georges). — Notes sur les péages au pays d'Agenais. 266

## PLANCHES

*Boussion* (Pierre), 157. — *Chaumié* (Jacques), 1. — *Jayan* (Jardin de), 251. — *Lacuée* (adjudant général), [illegible] — *Paravis* (Prieuré du), 77, 79. — *Plats de quête*, 425. — *Saint-Maurin* (Abbaye de), 329.

Agen, Imp. Moderne. *Le Directeur-Gérant* : R. BONNAT

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL

RETURN TO → CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library
642-3403

| LOAN PERIOD 1 HOME USE | 2 | 3 |
|---|---|---|
| 4 | 5 | 6 |

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

| | | |
|---|---|---|
| REC. CIR. NOV 3 '76 | | |
| REC. CIR. JUL 16 '76 | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

FORM NO. DD 6, 40m, 6'76

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

PERIODICAL

3
Desk
e
RKELEY
®1

Digitized by Google

Digitized by Google